Digitized by the Internet Archive
in 2020 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletin2252soci

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

25-28

Fondée à Toulouse en 1831, la *Société archéologique du midi de la France* a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de correspondants, qui ont le droit d'assister à toutes les séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis soir, à 8 heures 1/2, du dernier mardi de novembre au troisième mardi de juillet.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Izaure (palais des Académies).

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi. Le prêt des livres est autorisé, mais nul ne peut emporter un ouvrage sans avoir inscrit le titre et signé sur un registre spécial.

La Société a publié : 1° quinze volumes de *Mémoires* in-4° ; le seizième est en cours de publication ; 2° le compte rendu de ses séances depuis 1869 : *Bulletin* de format in-4° ou première série, de 1869 à 1887 ; de format in-8° ou deuxième série, de 1887 à ce jour.

Dans la deuxième série du *Bulletin*, chaque année académique forme deux fascicules et la pagination recommence, mais à partir du fascicule 25, de 1899, deux années forment un seul volume avec titre et tables générales analytiques.

La Société décerne tous les ans des prix de 200 et 300 francs et des médailles d'encouragement en vermeil, argent et bronze, soit à des travaux manuscrits et inédits, soit à des ouvrages imprimés, soit aux personnes qui lui signalent ou lui adressent des objets anciens.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets avant le 1er avril au Président de la Société, hôtel d'Assézat, Toulouse.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

DEUXIÈME SÉRIE Nos 25 à 28

28 novembre 1899 au 16 juillet 1901

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1901

THE BETTY CENTER
LIBRARY

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

II

SÉRIE IN-8° N° 25

Séances du 28 novembre 1899 au 6 mars 1900.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1900

SOMMAIRE DE CE BULLETIN

Extrait d'un article de M. A. Michel, à propos des sculptures romanes du Midi. 18
Cartailhac. — Un buste en marbre de Jupiter à Saint-Martin-du-Touch, près Toulouse (*avec planche*). 20
Joulin. — Les ruines gallo-romaines situées dans la banlieue de Toulouse, près Saint-Michel-du-Touch (*avec plan*). 20
De Lahondès. — Dolmen de Villeneuve-les-Chanoines, Aude. 23
— Inscription du quatorzième siècle, à Mas-Cabardès, Aude (*avec figure*). 24
Baron Desazars de Montgaillard. — Origines de Toulouse. 26
E. Cartailhac. — L'or de Toulouse et du sud-ouest de la Gaule. 32
Abbé Auriol. — Note sur un fer à hostie du quinzième siècle (*avec figure*). 35
Baron de Rivières. — Portrait de G. Daillon du Lude, évêque d'Albi. . 39

Séance publique pour la distribution des prix, allocutions et rapports par MM. J. de Lahondès, Emile Cartailhac, Edouard Privat. 41

Louis Deloume. — Le couteau dit de Montmorency au Musée Saint-Raymond (*avec figure*). 74
J. de Lahondès. — Le poète Rémois Jean Voulté à Toulouse. 77
Abbé Galabert. — Livre de raison d'un seigneur de Villeneuve-les-Lavaur, 1522-1525 (extraits) 80
Pierre Bessery. — Un trésor de monnaies féodales à Lavaur. 86
Abbé Lestrade. — La bataille de Muret, par M. Dieulafoy. 88
J. de Lahondès. — Sur les ouvrages de MM. Courajod et Brutails. . . . 93
Abbé Aragon. — Recherches sur l'histoire de Toulouse, par Dupuy des Grais. 94
Abbé Lestrade. — Comment se fit l'élection de Sermet, en qualité d'évêque métropolitain du sud. 100
Baron de Rivières — Voyage littéraire de deux bénédictins en France (1708-9) : Toulouse et sa région. 101
Abbé Auriol. — De quelques dévotions privées au quinzième siècle. . . 107
Abbé Galabert. — Inventaire de la maison curiale de la Crousille, en 1459. 112

N. B. — La fin de ce dernier mémoire se trouvera en tête de la prochaine livraison. Désormais la pagination du *Bulletin* suivra pendant deux ans au moins, de façon à constituer des volumes moins morcelés que précédemment. Ainsi, la recherche des articles et la consultation des tables seront plus rapides et plus aisées.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

TABLEAU DES MEMBRES

QUI CONSTITUENT LA SOCIÉTÉ (JANVIER 1900)

BUREAU

MM.

Président : J. DE LAHONDÈS.
Directeur : MÉRIMÉE, ✿, I. ❦.
Secrétaire général : E. CARTAILHAC, ✲, I. ❦.
Secrétaire adjoint : Abbé LESTRADE.
Archiviste : Baron de RIVIÈRES.
Trésorier : Louis DELOUME, ✲, I. ❦.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

	Date de leur nomination.
E. TRUTAT, ✲, I. ❦, directeur du musée d'histoire naturelle, place du Palais, 10.	17 février 1867
E. CARTAILHAC, ✲, I. ❦, rue de la Chaine, 5. . . .	26 février 1867
Le comte V. D'ADHÉMAR, rue Perchepinte, 4. . . .	26 février 1867
L. DE MALAFOSSE, rue Vélane, 3.	18 février 1868

MM.

	Date de leur nomination.
L. GÈZE, Jardin-Royal, 7	23 mai 1876
J. DE LAHONDÈS, rue de la Dalbade, 25	27 février 1877
MÉRIMÉE, ✿, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 54	20 mai 1879
L'abbé L. COUTURE, doyen de la Faculté libre des lettres, rue de la Fonderie, 31	23 décembre 1879
Le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD, rue Merlane, 5	15 juin 1880
G. VIREBENT, rue de la République, 25	10 janvier 1882
E. DELORME, I. ❦, archiviste de la Chambre de commerce, rue de l'Echarpe, 12	7 mars 1882
Le baron DE RIVIÈRES, rue Espinasse, 6	8 avril 1884
SAINT-RAYMOND, professeur à l'Institut catholique, rue Merlane, 5	4 mai 1886
BRISSAUD, I. ❦, professeur à la Faculté de droit, rue Matabiau, 26	29 juin 1886
L. DELOUME, ✲, rue Saint-Georges, 2	8 mars 1887
Le Dr CANDELON, rue Temponières, 10	19 avril 1887
ROMESTIN, ❦, architecte, inspecteur des travaux des monuments historiques, rue de Rémusat, 38	3 janvier 1888
Le baron DE BOUGLON, rue Mage, 13	16 avril 1889
MASSIP, ❦, bibliothécaire de la Ville, directeur des archives municipales, rue de la Pomme, 30	11 juin 1889
ROCHER, architecte, rue Lakanal, 14	11 juin 1889
C. BARRIÈRE-FLAVY, I. ❦	15 mars 1890
DE REY-PAILHADE, rue Saint-Jacques, 18	25 mars 1890
F. RÉGNAULT, I. ❦, rue de la Trinité, 19	22 avril 1890
A. DUBOUL, ✲, rue d'Astorg, 3	24 février 1891
LÉCRIVAIN, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37	24 mars 1891
JEANROY, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue Neuve-Montplaisir, 4	20 décembre 1893
PERROUD, O. ✲, recteur de l'Académie de Toulouse, rue Saint-Jacques, 20	24 avril 1894
DURRBACH, I. ❦, professeur à la Faculté des lettres, rue du Japon, 40	25 juin 1895
P. DE CASTERAN, rue Sainte-Anne, 20	25 juin 1895
PASQUIER, I. ❦, archiviste de la Haute-Garonne, rue Saint-Antoine-du-T, 6	3 décembre 1895
JOULIN, O. ✲, ingénieur en chef, directeur de la poudrerie de Toulouse	22 décembre 1896
GRAILLOT, ❦, professeur agrégé de l'Université, rue de la Dalbade, 17	22 décembre 1896
A. DELOUME, ✲, I. ❦, professeur à la Faculté de droit, place Lafayette, 4	21 décembre 1897

MM.

	Date de leur nomination.
L'abbé AURIOL, vicaire à l'église du Taur, rue de l'Université, 9	25 janvier 1898
L'abbé LESTRADE, vicaire à l'église de la Dalbade, rue Saint-Remésy, 18	25 janvier 1898
G. DEPEYRE, rue du Taur, 65	24 mai 1898
Dr LE PALENC, ✠, rue de la Pomme, 9	7 février 1899
Edouard PRIVAT, archiviste paléographe, rue des Tourneurs, 45	7 février 1899
P. BATIFFOL, ✠, prélat de S. S., recteur de l'Institut catholique, rue de la Fonderie, 31	6 mars 1900
P. MARIA, agrégé à la Faculté de droit, place de la Bourse, 19	6 mars 1900

MEMBRES HONORAIRES

MM.

G. HAGEMANS, vice-président de la Société d'archéologie, à Bruxelles	7 juillet 1868
Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, I. ✠, à Poitiers	19 décembre 1868
J. CAPELLINI, O. ✲, sénateur du Royaume, professeur à l'Université de Bologne	9 janvier 1872
ANTHYME SAINT-PAUL, rue des Chartreux, 6, à Paris	2 juillet 1889
Le comte F. DE RESSÉGUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse	2 juillet 1889
G. PERROT, O. ✲, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole normale, à Paris	3 mars 1891
Le comte R. DE LASTEYRIE, ✲, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10, Paris	3 mars 1891
ROSCHACH, ✲, I. ✠, corresp^t de l'Institut, à Toulouse	16 février 1892
Mgr DOUAIS, évêque de Beauvais	25 janvier 1898

MEMBRES LIBRES

(ANCIENS MEMBRES RÉSIDANTS FIXÉS A TOULOUSE).

MM.

L. BUNEL, rue du Vieux-Raisin, 3, Toulouse	Décembre 1854-juin 1891
E. LAPIERRE, I. ✠, rue des Fleurs, 18, à Toulouse	Janvier 1873-juin 1891
E. PESSEMESSE	Avril 1871-juin 1896
D'HUGUES, ✲, ✠, professeur honoraire de l'Université, rue Montaudran, 56, à Toulouse	Avril 1879-

MEMBRES CORRESPONDANTS

(L'astérisque (*) désigne les anciens membres résidants.)

MM.

	Date de leur nomination.
Elie ROSSIGNOL, à Montans, par Gaillac (Tarn).. . .	30 mai 1860
H. SCHUERMANS, premier président de la Cour d'appel, à Liège (Belgique)..	7 juillet 1868
Edmond CABIÉ, à Roquescrière (Haute-Garonne).. .	15 mars 1872
Le comte de MARSY, directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne..	7 janvier 1873
P. CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier..	7 décembre 1875
* J.-F. BLADÉ, correspondant de l'Institut, à Agen. .	23 mai 1877
A. COUGET, ancien magistrat, à Saint Gaudens. . . .	31 juillet 1877
Albert NIVEDUAB, à Alet (Aude).	28 mai 1878
Vicomte DE GROUCHY, 29, avenue Montaigne, à Paris..	18 février 1879
BARBIER (abbé), chanoine, à Pamiers.	23 décembre 1879
LUCHAIRE, professeur à l'Université de Paris. . . .	29 juin 1880
PARFOURU, archiviste d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.. .	28 juin 1881
BERTHOMIEU, officier de marine en retraite, membre de la Commission archéologique, à Narbonne.. .	7 mars 1882
DUMAS DE RAULY, archiviste honoraire, à Montauban.	28 mars 1882
F. POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban..	19 juin 1883
G. DE MONBRISON, château de Saint-Roch, par Auvillar (Tarn-et-Garonne).	19 juin 1883
GRAULE (abbé), chanoine, à Albi (Tarn)..	11 mars 1884
W. TUCKERT, à Boston (Massachussets)..	25 mars 1884
HOFFMANN, à Washington (Etats-Unis).	13 janvier 1885
BERNARD, peintre, à Bagnères-de-Luchon.	13 janvier 1885
Edouard FORESTIÉ, à Montauban.	27 janvier 1885
CAU-DURBAN (abbé), curé à Castelnau-Durban (Ariège).	24 février 1885
ESPÉRANDIEU, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent..	26 mai 1885
H. PÉRAGALLO, chef d'escadron au 18e d'artillerie, à Toulouse.	21 juillet 1885
* L. DE NEUVILLE, à Livarot (Calvados).	15 février 1887
* DE CRAZANNES, intendant général en retraite, rue Pierre Charron, 24, à Paris.	15 février 1887
* DELORT, chef de bataillon du génie, à Grenoble. . .	15 février 1887
* GRINDA, architecte, boulevard de Strasbourg, 24, à Toulon.	15 février 1887

MM.

	Date de leur nomination.
Léon GERMAIN DE MAIDY, secrétaire perpétuel de la Soc. d'arch. lorraine, rue Héré, 26, à Nancy. . .	19 avril 1887
Cte DE BERTIER-PINSAGUEL, château de Pinsaguel (Haute-Garonne).	19 avril 1887
Gilbert GOUDIE, trésorier de la Société des antiquaires d'Ecosse, à Edimbourg.	6 mars 1888
Louis FÉDIÉ, président de la Société des Arts et Sciences, à Carcassonne.	13 mars 1888
* A. THOMAS, professeur en Sorbonne, rue Léopold Robert, 10, à Paris.	5 février 1889
ROUILLARD, peintre, rue de Verneuil, 53, à Paris.	23 juillet 1889
NOGUIER, archiv. de la Société archéol. de Béziers. .	23 juillet 1889
DE MÉLY, château du Mesnil, par Fervacques (Calvados).	10 décembre 1889
E. TRAVERS, trésorier de la Société française d'archéologie, à Caen.	17 juin 1890
Baron DE BAYE, au château de Baye (Marne), avenue de la Grande-Armée, à Paris.	8 juillet 1890
Henri de MONTÉGUT, château des Ombrais (Charente).	13 février 1891
Abel FERRÉ, à Martres-Tolosanes (Haute-Garonne). .	26 avril 1891
VIALETTE (abbé), archiviste du diocèse de Rodez. . .	juin 1891
PONS, architecte diocésain de Rodez.	juin 1891
LEMPEREUR, archiviste de l'Aveyron, à Rodez. . .	juin 1891
A. DE HOYM DE MARIEN, capitaine au 34e d'infanterie, à Mont-de-Marsan (Landes).	décembre 1891
BAURIER, château de Mascaron, par Muret.	décembre 1891
* Dom Antoine DU BOURG, prieur de Sainte-Marie, rue de la Source, 5, à Paris.	janvier 1892
Baron Alfred DE LÖE, secrétaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, 11, rue de Londres, à Bruxelles. .	mars 1892
Jules MOMMÉJA, conservateur du musée d'Agen (Lot-et-Garonne).	mars 1892
Paul DE FONTENILLES, château des Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).	mai 1892
J. BERTHELÉ, archiviste de l'Hérault.	juin 1892
GALABERT, curé à Aucamville, par Verdun (Tarn-et-Garonne).	3 janvier 1893
SALABERT, chanoine honoraire, à Albi.	24 janvier 1893
ARAGON (abbé), curé de Saint-Simon, près Toulouse (Haute-Garonne).	23 mai 1893
DUBARAT (abbé), aumônier du Lycée de Pau. . . .	4 juillet 1893
* MALE, professeur au lycée Lakanal, à Paris.	20 décembre 1893
MARSAN (abbé), curé de Saint-Lary (Htes-Pyrénées). .	20 mars 1894
ESQUIROL, à Portet (Haute-Garonne).	5 mars 1895
TAILLEFER (abbé), curé à Cazillac (Tarn-et-Garonne).	23 avril 1895
Vicomte BÉGOUEN, château des Espas, par St-Girons.	25 juin 1895

MM.

	Date de leur nomination.
DOUBLET, professeur de rhétorique au lycée de Nice.	2 juillet 1895
DELBREL (abbé), à Villefranche de Périgord (Dordogne).	16 juillet 1895
PORTAL, archiviste du Tarn, à Albi.	10 décembre 1895
MAURETTE (abbé), curé de Toutens (Haute-Garonne).	21 janvier 1896
R. P. Marie-Bernard FLÓRAN, curé de Conques (Aveyron).	21 janvier 1896
ARNOUX, directeur de l'usine de céramique Minton, à Stoke (Angleterre).	4 février 1896
* Charles DE SAINT-MARTIN, à Verdun (Tarn-et-Gar.).	19 avril 1896
Marquis DE CHAMPREUX, à Montgeard (Haute-Gar.).	5 mai 1896
Mgr DE CARSALADE DU PONT, évêque de Perpignan.	12 mai 1896
A. LAVERGNE, à Castillon-de-Batz, par Vic-Fezensac (Gers).	6 juillet 1896
THIERNY, archiviste du Gers, à Auch.	6 juillet 1896
BRANET, à Auch	6 juillet 1896
CALCAT, à Auch.	6 juillet 1896
BAR-FERREE, à New-York.	8 décembre 1896
NICOLAÏ, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, rue d'Albret, 17.	2 février 1897
FRANCESCO MESTRE Y NOË, à Tortose (Espagne).	9 mars 1897
VIDAL, chef de bureau à la Préfecture du Tarn, à Albi.	23 mars 1897
A. SOUCAILLE, correspondant du Min^re de l'Inst^on publique, avenue de la République, à Béziers (Hérault).	18 mai 1897
TREY-SIGNALÈS, à Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).	25 mai 1897
A. DE ROUMEJOUX, président de la Société archéologique du Périgord, château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).	22 juin 1897
Comte DE VILLÈLE, château de Mourville, par Caraman (Haute-Garonne).	29 juin 1897
Abbé COURET, curé de Saleich (Haute-Garonne). . .	6 juillet 1897
Marquis DE SAINT-GENIEZ, capitaine au 3e régiment d'artillerie, à Castres.	21 décembre 1897
Pierre AUBRY, archiviste paléographe, avenue de Villiers, 15, à Paris.	1er mars 1898
Pelegrin CASADES Y GRAMATXES, Dr de l'Assoc. archéol. de Barcelone, calle de la Canuda, 4.	12 juillet 1898
Raymond PONTNAU, à St-Sulpice-de-la-Pointe (Tarn).	25 avril 1899
Jean DECAP, instituteur, à Muret (Haute-Garonne). .	6 juin 1899
Théodose BESSERY, à Lavaur (Tarn).	27 juin 1899
Robert TRIGER, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe).	4 juillet 1899
* S. E. Mgr MATHIEU, cardinal de Curie, à Rome. . .	Décembre 1896
Robert ROGER, prof. de dessin au lycée de Foix (Ariège)	30 janvier 1900
Abbé Louis BLASY, curé à Montoulieu, près Foix (Ariège)	13 février 1900
Urbain CABROL, à Rodez (Aveyron).	27 mars 1900

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES ON FAIT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS

France, Algérie et Tunisie.

AGEN. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*
ALAIS. — *Société scientifique et littéraire.*
ALBI. — *Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.*
ALENÇON. — *Société historique et archéologique de l'Orne.*
AMIENS. — *Société des antiquaires de Picardie.*
AMIENS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
ANGERS. — *Société nationale d'agriculture, sciences et arts.*
ANGOULÊME. — *Société archéologique de la Charente.*
ANNECY. — *Société florimontane.*
ARRAS. — *Commission des monuments historiques.*
AUCH. — *Société historique de la Gascogne.*
AUTUN. — *Société éduenne des lettres, sciences et arts.*
AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVESNES. — *Société archéologique du Nord.*
AVIGNON. — *Académie de Vaucluse.*
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Société Ramond.*
BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts.*
BEAUNE. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.*
BEAUVAIS. — *Société acad. d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.*
BELFORT. — *Société belfortaine d'émulation.*
BESANÇON. — *Société d'émulation du Doubs.*
BESANÇON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
BÉZIERS. — *Société archéologique.*
BLOIS. — *Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher.*
BÔNE. — *Académie d'Hippone.*
BORDEAUX. — *Société archéologique.*
BOURGES. — *Société historique, littéraire et scientifique du Cher.*
BOURGES. — *Société des antiquaires du Centre.*
BREST. — *Société académique.*
BRIVE. — *Société historique et archéologique de la Corrèze.*
CAEN. — *Société des antiquaires de Normandie.*
CAEN. — *Société française d'archéologie.*
CAHORS. — *Société des études littéraires et scientifiques du Lot.*
CARCASSONNE. — *Société des arts et sciences de l'Aude.*
CHALON-SUR-SAÔNE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*

Chalons-sur-Marne. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.*
Chambéry. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
Chambéry. — *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*
Chateaudun. — *Société danoise.*
Chartres. — *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*
Chateau-Thierry. — *Société historique.*
Cherbourg. — *Société académique.*
Compiègne. — *Société historique.*
Constantine. — *Société archéologique.*
Dax. — *Société de Borda.*
Digne. — *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*
Dijon. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
Dijon. — *Commission des antiquités de la Côte-d'Or.*
Douai. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*
Draguignan. — *Académie du Var.*
Epinal. — *Société d'émulation des Vosges.*
Evreux. — *Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'Eure.*
Foix. — *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.*
Gap. — *Société d'études historiques des Hautes-Alpes.*
Grenoble. — *Académie Delphinale.*
Guéret. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*
Havre (Le). — *Société nationale havraise d'études diverses.*
Lille. — *Commission historique du Nord.*
Lille. — *Société d'agriculture, sciences et arts.*
Limoges. — *Société archéologique et historique du Limousin.*
Laon. — *Société académique.*
Lyon. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts.*
Lyon. — *Société littéraire, historique et archéologique.*
Macon. — *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*
Mans (Le). — *Société historique et archéologique du Maine.*
Marseille. — *Société de statistique.*
Mende. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère.*
Montauban. — *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
Montauban. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.*
Montbéliard. — *Société d'émulation.*
Montpellier. — *Société archéologique.*
Montpellier. — *Académie des sciences et lettres.*
Moulins. — *Société d'émulation du Bourbonnais.*
Nancy. — *Société d'archéologie lorraine.*

NANTES. — *Société archéologique.*
NARBONNE. — *Commission archéologique.*
NEVERS. — *Société nivernaise des lettres, sciences et arts.*
NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
NIMES. — *Académie.*
NIORT. — *Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.*
ORLÉANS. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*
PARIS. — *Société française de numismatique et d'archéologie.*
PARIS. — *Société nationale des antiquaires de France.*
PARIS. — *Société philotechnique.*
PARIS. — *Comité des travaux historiques et archéologiques*, au Ministère.
PARIS. — *Société de l'histoire de France.*
PARIS. — *Société d'anthropologie.*
PAU. — *Société des sciences, lettres et arts.*
PÉRIGUEUX. — *Société historique et archéologique du Périgord.*
PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*
POITIERS. — *Société des antiquaires de l'Ouest.*
PUY (LE). — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Loire.*
RAMBOUILLET. — *Société archéologique de Seine-et-Oise.*
REIMS. — *Académie nationale.*
RENNES. — *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
ROCHECHOUART. — *Société des amis des sciences et arts.*
ROCHELLE (LA). — *Académie.*
RODEZ. — *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*
ROMANS. — *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la Drôme.*
SAINT-BRIEUC. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord.*
SAINT-GAUDENS. — *Société des études du Comminges.*
SAINT-LÔ. — *Société d'agriculture, d'histoire et d'archéologie de la Manche.*
SAINT-OMER. — *Société des antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN. — *Société académique des sciences, arts et belles-lettres.*
SAINTES. — *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*
SAINTES. — *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure.*
SEMUR. — *Société des sciences historiques et naturelles.*
SENS. — *Société archéologique.*
SOISSONS. — *Société archéologique, scientifique et historique de l'Aisne.*
TOULON. — *Académie du Var.*
TOULOUSE. — *Académie des jeux Floraux.*
TOULOUSE. — *Académie des inscriptions et belles-lettres.*
TOULOUSE. — *Académie de législation.*
TOULOUSE. — *Société de médecine, chirurgie et pharmacie.*

TOULOUSE. — *Société d'agriculture de la Haute-Garonne.*
TOULOUSE. — *Société de géographie.*
TOULOUSE. — *Société d'histoire naturelle.*
TOURS. — *Société archéologique de la Touraine.*
VALENCE. — *Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
VANNES. — *Société polymatique du Morbihan.*
VENDÔME. — *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*
VESOUL. — *Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

Alsace-Lorraine, Allemagne, Luxembourg, Autriche-Hongrie.

METZ. — *Académie.*
STRASBOURG. — *Société des monuments historiques d'Alsace.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
HEIDELBERG. — *Neue Heidelberger Iahrbücher.*
IÉNA. — *Verein für Thüringische Geschichte und Altertumskunde.*
AGRAM. — *Bulletino di Societa archeologica croata.*
SPALATO. — *Bulletino di archeologia e storia dalmata.*

Etats-Unis d'Amérique.

DAVENPORT. — *Academy of natural science, Iowa.*
WASHINGTON. — *Smithsonian Institution.*
WASHINGTON. — *Bureau of ethnology.*
— *Geological and geograph. Survey.*
WASHINGTON. — *Anthropological Institution.*

Angleterre.

LONDRES. — *Royal archæological Institute of Great Britain.*
LONDRES. — *Royal institution of Great Britain.*
EDIMBOURG. — *Société des antiquaires d'Ecosse.*

Belgique.

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
BRUXELLES. — *Société d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Académie royale de Belgique.*
BRUXELLES. — *Commission royale d'art et d'archéologie.*
BRUXELLES. — *Société royale de numismatique belge.*
CHARLEROI. — *Société paléontologique et archéologique.*
LIÈGE. — *Société libre d'émulation.*
LIÈGE. — *Institut archéologique liégeois.*

MAESTRICHT. — *Société historique et archéologique.*
MONS. — *Cercle archéologique.*
NAMUR. — *Société archéologique.*
NIVELLES. — *Société archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TOURNAY. — *Société historique et archéologique.*

Danemark et Suède.

COPENHAGUE. — *Société royale des antiquaires du Nora*
STOCKOLM. — *Académie d'histoire et d'archéologie.*

Egypte.

LE CAIRE. — *Institut Egyptien.*

Espagne, Portugal, Italie.

BARCELONE. — *Association artistica arqueologica.*
MADRID. — *Real academia de la historia.*
PALMA (de Mayorque). — *Societad arqueologica Luliana.*
LISBONNE. — *Academia real das sciencias e bellas lettras.*
LISBONNE. — *Real associacao dos architectos e archeologos.*
MODÈNE. — *Académie royale des lettres et arts.*
CAMERINO. — *Bulletino di numismatica e sfragistica.*
ROME. — *Academia dei Lincei.*
ROME. — *Commissione archeologica comunale.*
NAPLES. — *Academia di archeologia, lettere e belle arti.*
TURIN. — *Societa di archeologia e belle arti.*

Russie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Commission Impériale archéologique de Russie.*
MOSCOU. — *Société Impériale archéologique.*

Suisse.

GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie.*
NEUCHATEL. — *Société de géographie.*
ZURICH. — *Société des antiquaires.*

LISTE DES REVUES QUE REÇOIT LA SOCIÉTÉ

Revue des Pyrénées et de la France méridionale. — Toulouse.
Annales du Midi. — Toulouse.
Revue de Gascogne. — Auch.
Revue du département du Tarn. — Albi.
Albia Christiana. — Albi.
Revue de l'Agenais. — Agen.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie. — Valence.
Revue de l'Art chrétien. — Lille et Paris.
Revue archéologique. — Paris.
Bulletin monumental. — Paris.
Romania. — Paris.
Journal des savants. — Paris.
Bulletin archéologique (Ministère). — Paris.
Bulletin historique et philologique (Ministère). — Paris.
Bulletin du comité des beaux-arts (Ministère). — Paris.
Revue des religions (Musée Guimet). — Paris.
Revue belge de numismatique. — Bruxelles.
The Academy. — Londres.
The archæological Journal. — Londres.
Notizie degli scavi di antichita. — Rome.
Revista de Ménorca. — Mahon.
Revue du Roussillon. — Perpignan.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Le *Bulletin* est régulièrement envoyé à un certain nombre de Bibliothèques publiques, de Bibliothèques universitaires et de dépôts d'archives départementales.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1899-1900

Séance de rentrée du 28 novembre 1899.

Présidence de M. J. Mérimée, *Directeur.*

La corespondance imprimée comprend cent-deux envois divers parmi lesquels, en outre d'une série de revues et de périodiques offerts par les Académies et Sociétés avec lesquelles il est fait régulièrement échange de publications et dont la liste est publiée ci-dessus, on remarque :

1° *Lezat, sa coutume, son consulat*, par Ch. Le Palenc et P. Dognon. Toulouse, 1899, 128 p. in-8°, pl. (Don de M. Le Palenc, membre résidant).

2° *Notice sur Villemur (Haute-Garonne)*, par Amédée Sevène. Villemur, 1898, 200 p. in-8°. (Don de l'auteur.)

3° *Les fêtes musicales d'Avignon et l'œuvre de Saint-Gervais; — Le rôle du chant liturgique et sa place dans la civilisation générale du moyen âge; — L'idée religieuse dans la poésie lyrique et la musique française du moyen âge; — L'inspiration religieuse dans la poésie musicale en France*, brochures par M. P. Aubry, et offertes par l'auteur, membre correspondant.

4° *Histoire de la confrérie des pénitents blancs de la paroisse de Saint-Pierre de Rabastens*, par M. l'abbé J.-P. Querel. Albi, s. d. (Don de l'auteur.)

5° *Poésies biterroises du P. Jean Martin* (1674-1752), publiées par Fréd. Donnadieu. Béziers, 1899. — *La vie et les œuvres de Ph. Tamizey de Larroque*, par le même. Ces deux ouvrages offerts par la famille de M. Donnadieu, qui communique en même temps la nouvelle du décès de cet érudit avec lequel la Société avait entretenu de cordiales relations.

6° *Catalogue des relevés, dessins et aquarelles des archives de la Commission des monuments historiques*, par A. Perrault-Dabot, archiviste. Paris, Impr. nation., 436 p. in-8°, 1899. (Cet ouvrage, qui n'est pas

FIG. 1. — SUJET D'UNE MINIATURE DE L'ANTIPHONAIRE DE MIREPOIX, ARIÈGE, égarée dans une collection particulière. 1/2 gr.

dans le commerce, est offert par M. Emile Cartailhac, qui l'avait reçu comme membre de la Commission des monuments mégalithiques.)

M. l'abbé Auriol offre une épreuve photographique du cliché qu'il a fait prendre de la *miniature de l'antiphonaire de Mirepoix*, dont il a entretenu la Société dans la séance du 4 juillet 1899. La figure ci-contre reproduit sommairement cette curieuse peinture. A remarquer sur les jambages de la lettre G, à la partie médiane et symétriquement, deux inscriptions indéchiffrées. Peut-être donnent-elles les noms de l'artiste anonyme qui a peint ces miniatures et que la tradition ne connaît que sous cette appellation : *Le cordelier manchot.*

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. Bacquié-Fonade, directeur de la revue *la Terro d'Oc*, au sujet d'une grosse borne à la croix de Languedoc, récemment enlevée d'auprès de l'église de Blagnac où elle avait été portée à une époque indéterminée, et transformée en moellons pour l'édification d'une fontaine.

2° Une lettre de M. l'abbé Bernes, curé de l'Isle-Jourdain, qui donne quelques renseignements sur la découverte d'une pierre sculptée, couvercle en forme de Λ d'un tombeau chrétien d'une époque reculée sur lequel on voit, à un bout, le Christ en croix, sur une face la représentation de la Cène, sur l'autre le bon pasteur portant l'agneau sur ses épaules. Ce petit monument, par malheur incomplet, a été rencontré dans une maçonnerie à l'angle des murs de la sacristie et du clocher de l'église paroissiale.

3° Une lettre de M. le Directeur de l'enseignement supérieur qui, en réponse à une demande que la Société avait eu l'honneur d'adresser, fait savoir que le Ministère de l'Instruction publique, à l'avenir, n'accordera aucun don de livres aux Sociétés savantes, tous les ouvrages acquis par le Ministère étant réservés aux bibliothèques publiques.

Le Secrétaire général, à propos de cette lettre, fait remarquer l'attitude du Ministère à l'égard des Sociétés de province que ces dons de livres récompensaient et encourageaient en même temps qu'ils aidaient, plus qu'on ne le croit en haut lieu, les études et les travaux. Ce n'est pas cette exclusion que l'on pouvait attendre au lendemain du Congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse.

4° Une lettre d'un Comité qui organise à Paris l'exposition de l'*histoire de la charité*, et demande en communication des documents sur les œuvres fondées par nos pères.

5° Une lettre de M. Authenac, instituteur à Thebe, par Mauléon

Barousse (Hautes-Pyrénées), annonçant la *trouvaille d'une centaine de pièces d'argent* cachées dans l'intérieur d'une sonnette de brebis. M. Delorme a bien voulu examiner un certain nombre de pièces communiquées : ce sont des monnaies sans importance de Centulle III de Béarn, Jacques II d'Aragon, Pierre IV d'Aragon, Robert d'Anjou, Richard II d'Angleterre, Henri IV d'Angleterre, Charles VI de France.

6° Un avis de la préfecture de la Haute-Garonne, informant la Société que le Conseil général maintient l'allocation annuelle de 100 francs.

M. le Président, avant de passer à l'ordre du jour, exprime les regrets de la compagnie qui a perdu, pendant ces vacances, M. Louis Lartet, membre libre, ancien membre résidant, professeur à la Faculté des sciences. M. Emile Cartailhac est chargé d'écrire l'éloge de notre distingué confrère.

Fig. 2. — Chapiteau d'une fenêtre de la rue Peyrolière, 18 (aujourd'hui dans la collection de la Société archéologique).

M. Louis Deloume informe la Société de la démolition de l'immeuble occupé depuis bien des années par l'hôtel d'Espagne, rue Peyrolière et rue Clémence-Isaure, et dans lequel existe encore une fenêtre romane signalée et publiée dans les ouvrages de MM. de Lahondès et de Malafosse (fig. 2).

Ces vestiges, un chapiteau et une colonne, méritent d'être acquis par la Société, qui donne mandat à cet effet à M. le Trésorier.

A propos de la correspondance imprimée, le Secrétaire général a principalement remarqué les travaux de M. Jullian dans la Société des antiquaires de France, et de M. V. Mortet dans le *Bulletin monumental*, sur les *Piles* du sud-ouest et de l'ouest dont il a été si souvent parlé. Ces auteurs ont enfin dissipé le mystère qui entourait ces monuments de l'époque romaine. Ils semblent avoir démontré, pièces en main et chacun de son côté, que ce sont des édifices de bornage, ayant un caractère sacré. Les textes à l'appui de cette opinion sont tout au long dans les écrits des arpenteurs romains, *Gromatici*, *Agrimensores* ou *Mensores*, *Artifices*, éd. Lachmann et Rudorff, 1848-1852.

Séance du 5 décembre 1899.

Présidence de M. Delorme.

La correspondance imprimée comprend une série de périodiques.

A propos d'un article de M. de Mensignac *sur le dieu trixéphale gaulois de Condat* (Dordogne), dans le *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux*, M. Emile Cartailhac présente quelques observations. Cette sculpture est celle dont il avait montré il y a un an une petite photographie, reproduite avec une courte note dans le *Bulletin* n° 23, procès-verbal de la séance du 21 février.

L'archéologue bordelais exprime d'une façon voilée le regret de cette publication « incomplète » et la critique. M. Cartailhac dit qu'il ignorait, lorsqu'il la fit, que l'objet en question fût convoité par le Musée de Bordeaux ou lui fût destiné. En le signalant à la Société archéologique du midi de la France au moment même où il faisait faire une offre d'achat au profit de nos collections toulousaines, il a fait simplement son devoir de sociétaire et de membre de la Commission du musée. La publication ait aussi complète que possible, étant donné qu'il ne disposait que d'une photographie qui lui avait été envoyée sans indications et sans réserves. Il se réjouit de voir ce fragment si précieux acquis par le Musée de Bordeaux.

M. le baron de Rivières, empêché de se rendre à la séance, porte à la connaissance de la Société qu'au mois de septembre dernier, au

cours d'un défoncement à la vapeur, on a trouvé à Rivières, commune de ce nom, dans un champ limitrophe de celui où fut découverte en 1846 une mosaïque romaine, des débris romains : fragments de tuiles à rebord, tuiles creuses en argile blanche et argile rouge, et des fragments de vases en terre samienne provenant sans nul doute des ateliers de Montans.

M. le baron de Rivières, entre autres communications, transmet un feuilleton du *Journal des Débats* du 10 octobre, consacré à l'abbaye de Moissac et dont l'auteur est l'éminent archéologue du Louvre, M. André Michel. Le passage suivant est à retenir :

A propos de nos sculptures romanes du midi de Toulouse.

Une œuvre comme le tympan de Moissac ne s'improvise pas; elle suppose de longues préparations, beaucoup de tentatives et de tâtonnements antérieurs. Avant de faire passer, de la mince plaque d'ivoire ou du feuillet de parchemin et même des parois des sarcophages ou des pièces d'orfèvrerie sur la façade et dans la pierre des églises nouvelles, les images transfigurées du fils de l'homme, des apôtres et des saints, des travaux des champs, des arts libéraux, des vertus et des vices, les sculpteurs durent refaire leur éducation oubliée, et l'on peut, en cherchant bien, retrouver dans les débris des époques antérieures les traces des efforts qu'ils accomplirent, des moyens qu'ils essayèrent, et des modèles qu'ils allèrent consulter tantôt avec une gaucherie touchante, tantôt avec une ingéniosité féconde, avant d'oser aborder des programmes aussi redoutables. Une petite église du Roussillon, celle de Saint-Genis-des-Fontaines, conserve un linteau, — publié par de Caumont et plus récemment et plus exactement par M. Brutails (1), — qui peut être considéré comme un des essais les plus anciens de la sculpture romane monumentale. Une inscription nous apprend qu'il fut exécuté la vingt-quatrième année du règne de Robert.

Les apôtres des piliers du cloître de Moissac et surtout l'effigie de l'abbé Durand, — procédant d'une inspiration ou plus exactement de modèles différents, — marquent une autre étape sur la voie du progrès, — et dans le tympan, où l'on peut dire que la grande plastique monumentale est arrivée à son âge héroïque et se montre en pleine conscience de son rôle, sinon encore en pleine possession de toute sa science et de tous ses moyens, une langue nouvelle est créée. Si l'on y sent ça et là, au cœur même de la terre méridionale, comme les restes d'idiomes et de désinences orientales et ger-

(1) *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1893, pl. XXII, p. 336.

maniques, l'influence de certains ivoires du temps des Othons, c'est qu'en effet la latinité déchue et l'art gallo-romain n'avait pas gardé le secret de la vie. C'est aux sources orientales et « barbares » qu'allaient instinctivement s'alimenter et se retremper les grands créateurs de l'art qui, au cours du douzième siècle, prenait, en Languedoc comme en Bourgogue, un prodigieux essor.

Que n'a-t-on pas écrit et imaginé sur le « symbolisme » des monstres entrecroisés aux trumeaux de Moissac et de Souillac! Et certes, à qui ne voulait reconnaître dans la formation de l'art français d'autre action que que celle de Rome, un tel motif devait être singulièrement imprévu et ne trouvait son explication que dans des complications et subtilités d'intentions, auxquelles les bons sculpteurs furent bien étrangers. Que ne s'avisait-on de l'existence sur des coffrets d'ivoire sculptés aux neuvième et dixième siècles pour les Kalifes de Cordoue de motifs tout semblables, venus d'Orient par Byzance et que les artisans se transmettaient dans le répertoire de la grammaire ornementale où chacun puisait selon son goût, ses intérêts, ses besoins et ses moyens!

Mais avoir transposé dans la pierre et le marbre, avoir exalté en des formes héroïques, incorporé à l'architecture mêlé à la substance vivante et à l'organisme des mouvements ces éléments empruntés à des traditions et à des races diverses, ce fut le rôle et la gloire des artistes romans, précurseurs, frères aînés des «gothiques » auxquels ils ouvraient la voie. Dans aucune autre province de France plus que dans celle-ci, on ne sent la force inventive, le besoin expansif d'expression et de vie, la puissance de la sève montante. Quelle admirable civilisation, quelle réserve de chef-d'œuvre tout près de s'épanouir sous le ciel éclatant de Toulouse, les hommes du Nord n'étouffèrent ils pas au treizième siècle, quand ils se ruèrent sur les hérétiques albigeois! C'est un des crimes de l'orthodoxie... A ne considérer que les éléments qui avaient concouru à la formation de cette civilisation languedocienne, tout imprégnée encore de souvenirs wisigothiques profondément pénétrée d'influences septentrionales et orientales, il semble que l'entente eût été si facile entre le Nord et le Midi. C'est en Auvergne, c'est en Provence même que l'art gallo-romain s'était montré le plus résistant, et l'on peut ajouter, — si l'on parle de la statuaire monumentale, — le plus stérile; mais ici, dans cette école toulousaine, quelle liberté, quelle sève et, dans la verve de l'expression, quels raffinements d'élégance! L'art du Nord en fit d'ailleurs son profit. Il avait puisé aux mêmes sources; mais il avait été devancé par les maîtres languedociens, et c'est leur influence qu'on retrouvera dans quelques-unes des œuvres de l'école gothique naissante, s'éveillant à la conscience de ses magnifiques destinées.

Michelet a comparé « notre Gaule » à ce vase de la mythologie galloise où bout et déborde incessamment la vie : « elle recevait par torrents la barba-

rie du Nord pour la verser aux nations du Midi ». A mesure qu'on étudie de plus près l'art roman, on admire davantage la vérité divinatrice de cette pensée. Il importe à la santé morale et à la force créatrice du génie français qu'il ne renie jamais ses ancêtres « barbares ».

Le Secrétaire général annonce que la fenêtre romane de l'hôtel d'Espagne est maintenant acquise à la Société, grâce aux négociations conduites par M. Louis Deloume.

M. l'abbé Galabert a envoyé une note relative à un arrangement survenu en 1307 entre le prince de Saint-Gilles et les habitants du Burgaud, au sujet de certains droits de dépaissance.

M. Emile Cartailhac présente une statuette de marbre blanc, figurant le buste de Jupiter Serapis (planche ci-jointe), découverte par les ouvriers de M. Georges Ancely, déracinant un arbre dans sa propriété de Saint-Michel-du-Touch. M. Georges Ancely a bien voulu offrir ce petit marbre au musée Saint-Raymond, auquel il a déjà donné quantité de menus objets découverts dans son terrain; parmi ceux-ci on remarque des anneaux de bronze, franchement gaulois, associés à des perles d'ambre volumineuses. Ces vestiges rappellent le mobilier funéraire des cromlechs de Garin au-dessus de Luchon. Mais ils étaient à Saint-Michel dans un terrain fort remué et mêlés à des tessons nombreux de poterie romaine et autres objets évidemment plus récents qu'eux.

M. Joulin fait à ce propos la communication suivante :

Les ruines gallo-romaines situées dans la banlieue de Toulouse, à la Flambelle et à Saint Michel-du-Touch.

A l'occasion de la trouvaille d'un petit buste en marbre de Jupiter-Sérapis, faite récemment dans la propriété de M. Ancely, à Saint-Michel-du-Touch, sur le promontoire accidenté compris entre la Garonne et la petite rivière, M. Joulin présente un plan indiquant les emplacements d'un certain nombre de substructions gallo-romaines, murs et aires de bâtiments, disséminées sur plusieurs hectares de cette propriété, que la culture a fait rencontrer dans ces derniers temps. Ces découvertes viennent compléter les indications déjà données par la grande ruine voisine de l'amphithéâtre de la Flambelle et par les substructions reconnues antérieurement dans le triangle de 60 hectares, compris entre la Garonne, la route de Toulouse à Blagnac, de la Flambelle à l'embouchure du Touch, et une ligne allant de la Flambelle au fleuve (fig. 3).

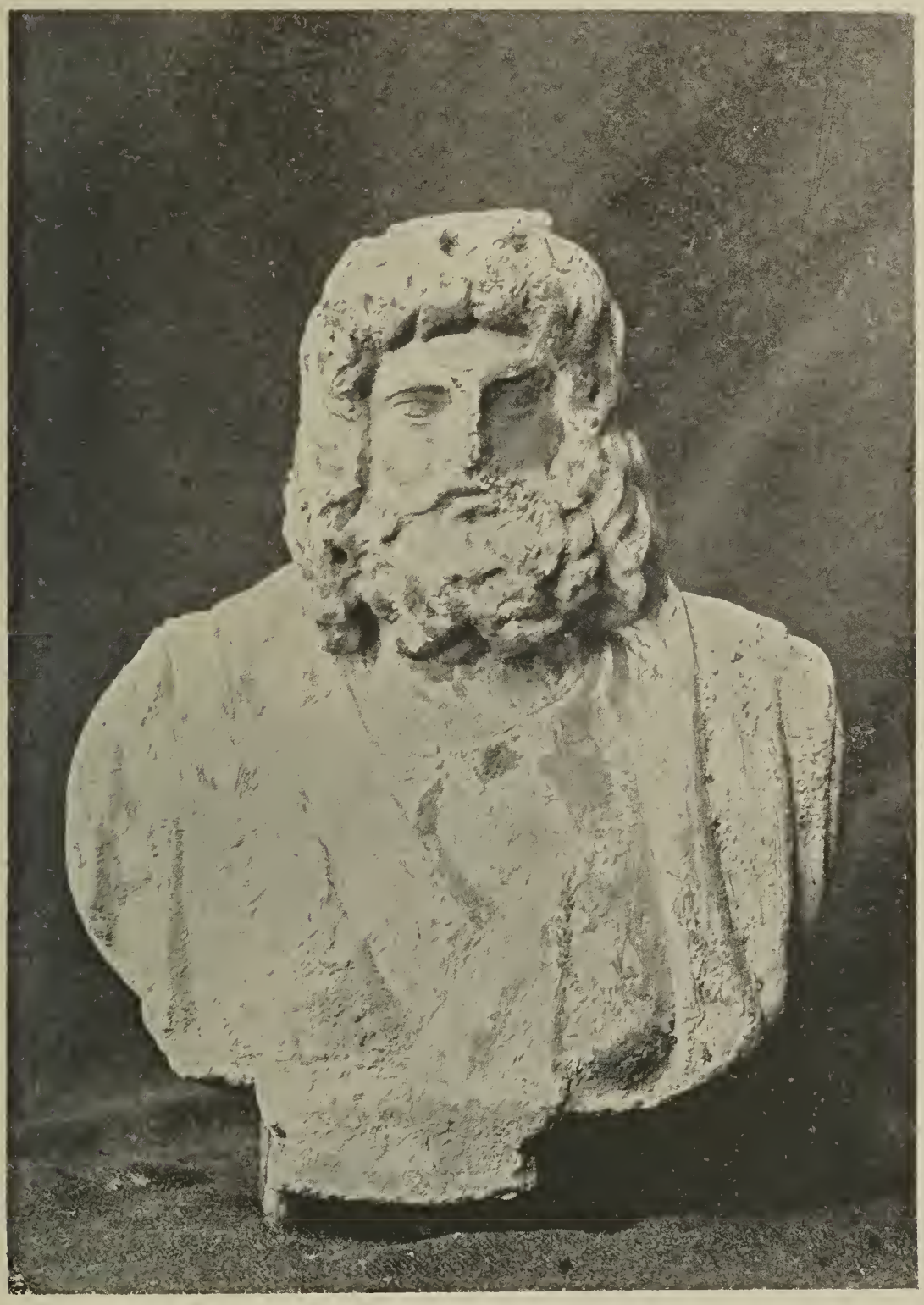

BUSTE DE JUPITER SÉRAPIS

Marbre $\frac{2}{3}$ *G. N.*

Saint-Michel du Touch, près Toulouse.

Imp. A. BARBIERE, Toulouse. *Cliche de Cl. LASSALLE.*

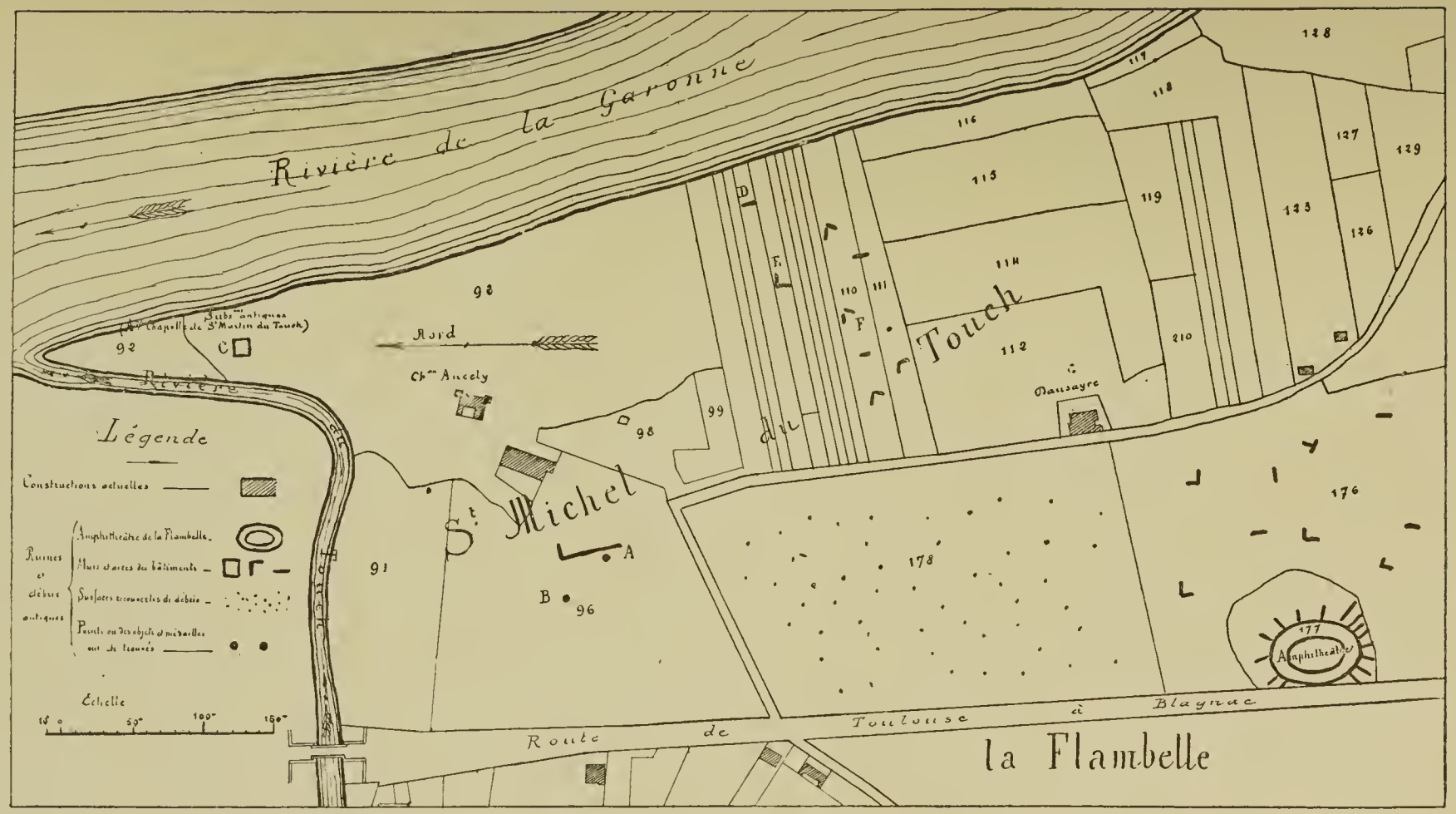

FIG. 3. — RUINES GALLO-ROMAINES DANS LA BANLIEUE DE TOULOUSE
(Quartier de la Flambelle et de Saint-Michel du Touch).

1° Dans une remarquable étude sur l'amphithéâtre de la Flambelle, publiée en 1879 (1), M. de Sevin a signalé, dans les champs voisins, de nombreuses substructions, que la culture profonde faisait disparaître tous les jours (parcelle 176 du plan).

2° Des débris d'objets usuels gaulois et gallo-romains, poteries, parures, etc., ont été trouvés en 1894, par MM. Cartailhac et Régnault, dans les terres provenant d'une tranchée profonde, faite sur la terrasse supérieure de la propriété de M. Ancely (point A du plan). Nous avons reconnu d'autre part, que les énormes substructions de la chapelle rasée de Saint-Michel-du-Touch, qui forment un carré de 15 mètres de côté, situé au point culminant du même domaine (point C du plan), sont nettement gallo romaines, probablement les fondations d'un sacellum ou d'un petit poste militaire. Les substructions, mises récemment au jour sur les deux terrasses de la même propriété (points D, E et F), montrent donc qu'il y avait en cet endroit un ensemble d'habitations important.

3° On voit beaucoup de débris de briques à la surface du sol de la grande vigne qui s'étend entre la Flambelle et le château Ancely (parcelle 178 du plan).

4° Les médailles recueillies, soit à la Flambelle, soit chez M. Ancely, indiquent que ces lieux ont été occupés du premier au quatrième siècle.

5° Nous rappelons enfin qu'au siècle dernier, l'abbé Audibert a retiré du dallage de l'église de Saint-Michel-du-Touch, une inscription antique sur quatre lignes, qui provenait vraisemblablement du piédestal d'une statue. On signale aussi un sarcophage de marbre, trouvé dans le même quartier.

Tous ces faits corroborent l'opinion d'Audibert (2), partagée par M. de Sevin, à savoir que les substructions de la Flambelle et son amphithéâtre étaient les restes de l'un des quatre quartiers suburbains, qui, d'après les vers d'Ausone (3), s'étendaient autour de Toulouse, au quatrième siècle.

Une exploration méthodique des jardins et des vignes de la propriété Ancely serait très difficile ; les travaux de la culture pourront seuls augmenter nos connaissances sur une partie importante de l'agglomération Toulousaine à l'époque gallo-romaine.

(1) *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. XI, p. 343.

(2) Audibert, *Dissertation sur les origines de Toulouse*, 1764.

(3) Quæmodo quadruplices ex se quum effuderit urbes,
Non ulla exhaustae sentit dispendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.
(Ausone, *Villes illustres*, XII, Toulouse.)

Séance du 12 décembre 1899.

Présidence de M. J. de Lahondès.

On remarque dans la correspondance imprimée, en outre des périodiques ordinaires :

1° *La vicomté de Soule*, par M. J.-F. Bladé, brochure offerte par l'auteur, membre correspondant à Agen.

2° *Les cloches et les fondeurs de cloches*, — *Bibliographie campanaire*, — *La vieille cloche de l'église de Châteauneuf (Vendée)*, — *La cloche de l'ancienne prison de La Fère*, — *La campanomanie*, — *Cloches diverses de l'arrondissement de Melle*, brochures par M. Joseph Berthelé, membre correspondant à Montpellier. (Don de l'auteur.)

3° Leçons professées à l'école du Louvre : *Origines de l'art roman et gothique*, par Louis Courajod. Paris, 1899, vol. Ier. (Acquisition.)

4° *Gandalon*, *Castrum vandalorum*, commune de Castelsarrasin, par Mezamat-de-Lisle. (Brochure offerte par l'auteur.)

5° *Le couvent des Frères Prêcheurs de Montauban*, par M. le baron de Rivières. (Brochure offerte par par l'auteur.)

M. le Président, après avoir exprimé son regret d'être resté éloigné de la Société pendant les premières séances de l'année, se félicite de voir deux de nos collègues, M. le chanoine Douais, membre honoraire, et M. l'abbé de Carsalade du Pont, membre correspondant, élevés à la dignité épiscopale pour les sièges de Beauvais et de Perpignan. Il leur adressera les compliments de la Société.

D'autre part, S. E. Mgr Matthieu, ancien archevêque de Toulouse, désormais cardinal de curie, en résidence à Rome, ne peut plus être maintenu sur la liste des membres résidants et passe au rang des correspondants.

Dolmen de Villeneuve-les-Chanoines (Aude).

M. de Lahondès offre deux dessins du dolmen de Villeneuve-les-Chanoines, canton de Peyriac-Minervois (Aude).

Ce dolmen se dresse au pied de la Montagne Noire, sur un monticule d'où l'on domine la mer de vignes qui s'étend sur la plaine du Minervois, avec les Corbières et la chaîne des Pyrénées dans le fond.

La dalle supérieure, longue de 2m,40, était récemment encore de forme presque circulaire, d'après une description et un dessin donnés dans les *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. II, p. 243. Elle est, comme les autres pierres de ce petit monument, en marbre de structure schisteuse. Des infiltrations d'eau de pluie s'étaient produites et elles ont formé en dessous une couche stalagmitique. Une fissure, presque au milieu, a occasionné une fracture par la gelée dans un des derniers hivers, et une moitié de la dalle s'est inclinée.

La carrière d'où elle a été retirée s'ouvre à quelques mètres. Elle est exploitée de nouveau, bien que le marbre soit très inférieur à celui des carrières voisines de Caunes.

Ce dolmen a été fouillé, il y a quelques années, par MM. Cartailhac et Gantier. Nos collègues n'y trouvèrent que quelques ossements du chef qui y avait été enseveli. Mais il est possible que des bergers, toujours hantés par l'espoir d'un trésor à découvrir, aient creusé avant eux. Ils se réfugient parfois sous la table, quand ils sont saisis par la pluie, dans cette région déserte.

Ils l'appellent encore le palet de Roland. Sa forme arrondie lui donne en effet l'apparence du jouet de ce nom que le puissant neveu de Charlemagne aurait lancé un jour, pour se divertir, de Narbonne sur le monticule de la Valdous.

C'est peut-être la trace la plus orientale dans la région sous-pyrénéenne qu'ait laissée le légendaire héros de notre première épopée.

Mais à deux lieues environ à l'ouest, auprès des tours de Cabaret, on montre sur le roc, au-dessus des Ilhes, l'empreinte des pieds de son cheval, qui d'un bond a franchi la gorge, un jour qu'il était poursuivi par les Sarrasins.

Inscription du quatorzième siècle à Mas-Cabardès (Aude).

M. de Lahondès offre ensuite le fac-similé d'une inscription en beaux caractères, de 1315 (fig. 4), placée maintenant sur un pilier de l'église du Mas-Cabardès, qui fut reprise et agrandie dans le seizième siècle. La date de 1557 se lit sur un cartouche porté par deux anges, sur le mur du chœur, côté de l'Evangile.

Hic jacet Dominus Ramondus Baronis sacerdos in introitu ecclesie qui obiit anno Domini M.CCC.XI, III nonas Augusti cujus anima requiescat in pace. Homo qui me aspicis quod es fui quod sum eris, dic Pater noster pro anima mea. Et dominus Ramundus Grassi prior Masi Cabardesii et dominus acquisivit merum imperium et solvit eidem castri

qui predictus Dominus Ramundus Grassi presentem epitafium fieri jussit et mandavit anno Domini M.CCC.XV, tertio k.....

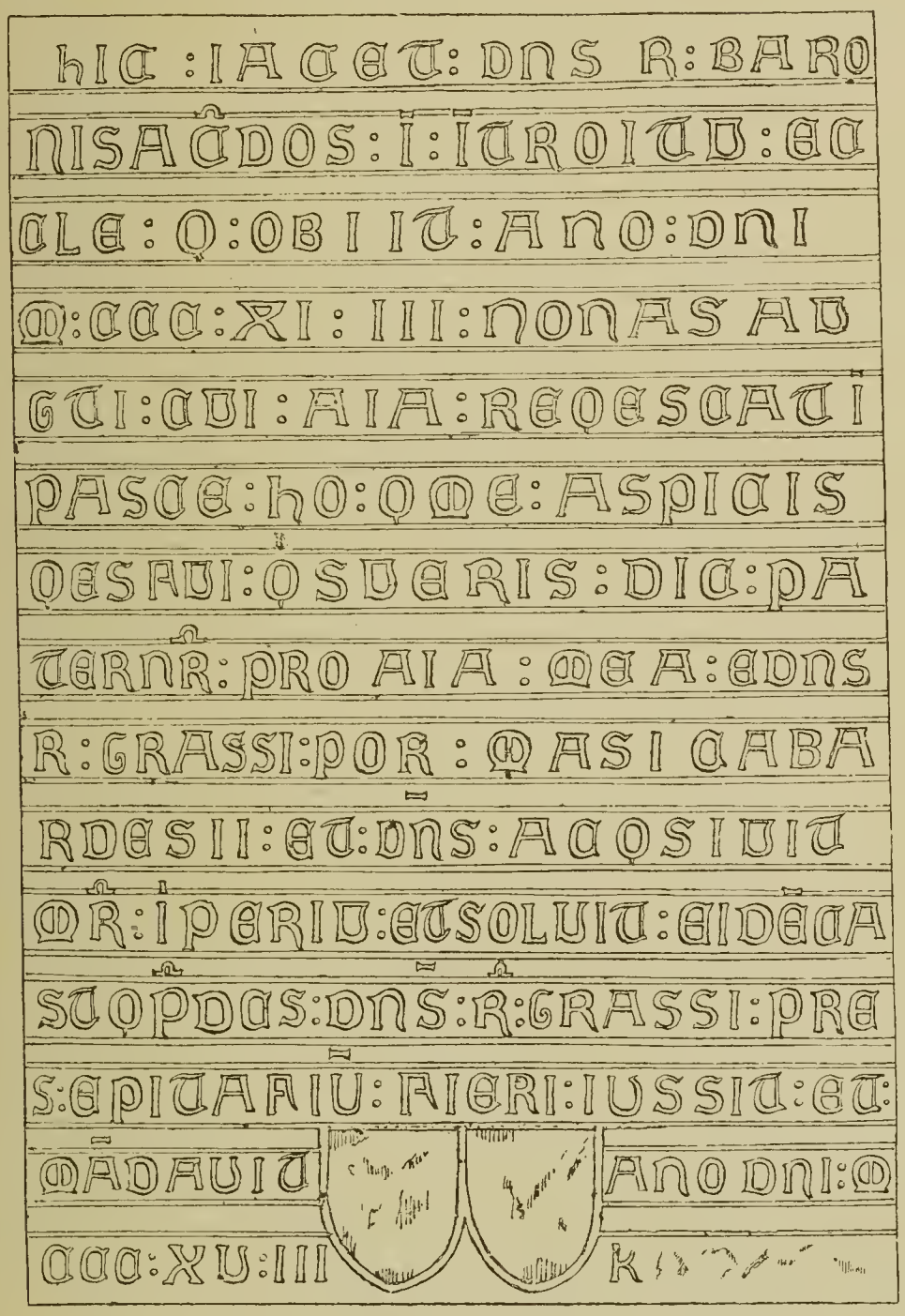

Fig. 4. — Inscription du XIVe siècle a Mas-Cabardès (Aude).

La mention du mois ne peut plus se distinguer dans l'angle de la dalle fendillée par l'humidité. Deux écussons, destinés sans doute à porter les armes ou les monogrammes du prêtre Baron et du prieur, ne paraissent pas avoir jamais été gravés.

Raimond Grassi, prieur du Mas-Cabardès, prieuré du chapitre de Car-

cassonne, fut l'un des assesseurs adjoints aux juges qui condamnèrent Bernard Délicieux, en 1319.

L'inscription a été transcrite par M. Mahul (Cartulaire II, p. 61), mais avec deux ou trois lacunes.

M. Emile Cartailhac présente à la Société des empreintes de fer à hostie que M. le curé de la Couvertoirade a bien voulu lui faire remettre dans l'intérêt de l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, qui doit publier une notice illustrée sur cette localité du Larsac aveyronnais. La Couvertoirade est une commanderie de l'Ordre de Malte encore protégée par son enceinte de hauts remparts et de tours dans un des coins les plus déserts et les plus pittoresques du plateau. La Commission des monuments historiques a reculé devant le classement des fortifications. Maintenant la civilisation y pénètre, une certaine activité règne dans la population, les maisons se transforment, les murailles fournissent des matériaux de construction, les tours sont abaissées, les ruines disparaissent, la mare au centre du village a été comblée par ordre du Comité d'hygiène du département.

Séance du 19 décembre 1899.

Présidence de M. Mérimée, *Directeur.*

M. Emile Cartailhac présente quelques photographies de Saint-Just de Narbonne, exécutées par M. Clovis Lassalle pour illustrer le Mémoire que M. Louis Narbonne, président de la Commission archéologique, a bien voulu donner à l'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi*. Il montre en outre une belle gravure burinée en 1781 par P.-P. Choffard, d'après un dessin de Car Monnet, peintre du roi, et qui donne, au-dessous d'un motif religieux occupant le haut de la page, une vue de la métropole de Narbonne et de quelques parties de la ville. Cette gravure, extraite du missel de Narbonne et qui lui a été signalée par un amateur de cette ville, M. Vié, sera reproduite dans l'*Album*.

M. le baron Desazars de Montgailhard, membre résidant, lit une étude sur les

Origines de Toulouse.

I. — Il commence par exposer les renseignements fournis par les histo-

riens de l'Antiquité, qui se divisent en deux groupes bien distincts sur le point en question : 1° Justin, abrégeant Trogue Pompée, qui reproduisait Timogène, lequel se basait surtout sur des traditions populaires ; 2° Strabon, reproduisant Posidonius, lequel était venu à Toulouse au commencement du premier siècle avant J.-C. pour y recueillir les éléments de sa continuation de l'Histoire de Polybe.

Justin, parlant des Volkes Tectosages, dit qu'ils pillèrent le temple de Delphes (vers l'an 280 avant J.-C.), et qu'ayant perdu leur brenn, ils s'étaient débandés, les uns se fixant au confluent du Danube et de la Save, tandis que les autres, reprenant le chemin qui les avait conduits en Grèce, étaient retournés non sans peine à Toulouse, « leur ancienne patrie, » où ils furent atteints d'une maladie contagieuse dont ils ne purent se débarrasser qu'après avoir apaisé leurs Dieux en jetant « dans le lac de Toulouse, » conformément aux conseils de leurs aruspices, l'or et l'argent qu'ils avaient recueillis dans leurs expéditions guerrières et leurs pillages sacrilèges. Cet or et cet argent furent confisqués, en l'an 106 avant J.-C., par le consul Cépion pour le compte de la République romaine. Ils formaient un trésor considérable, car ils s'élevaient, dit toujours Justin, à 110,000 livres romaines pesant d'or, et à 5 millions de livres pesant d'argent, ce qui ferait, d'après le calcul d'un célèbre mathématicien du dix-huitième siècle, 63,360,000 livres d'or, et 206,250,000 livres d'argent, soit un total de 269,610,000 livres.

La version de Justin a été confirmée par Cicéron dans son plaidoyer *Pro Fonteio*, où il reproche aux accusateurs de son client d'être les descendants de ces Gaulois qui avaient pillé le temple de Delphes, et Cicéron parlait en un temps relativement rapproché de l'événement, et, sans doute, en s'appuyant sur une tradition parfaitement accréditée de son temps.

Mais cette version a été repoussée par Strabon, reproduisant le récit de Posidonius. Il commence par dire que le pays des Volkes Tectosages était inculte sur bien des points, et, en outre, très dépeuplé. Par suite, il s'étonne qu'ils aient pu faire les invasions si considérables dont ont parlé certains historiens; mais cette dépopulation s'explique précisément par les grands exodes dont parle Justin, et par le petit nombre de ceux qui étaient restés dans leurs foyers, à la suite des guerres et des maladies qui les avaient décimés, en outre que beaucoup s'étaient fixés sur les bords du Danube. D'autre part, Strabon confirme qu'il existait à Toulouse des « lacs sacrés » contenant de grandes quantités d'or et d'argent, qu'il estime à 75 talents (soit 85 millions de francs au moins, même en ne supputant sa valeur que d'après le talent d'argent). Seulement, il doute qu'ils aient pu provenir du pillage du temple de Delphes, car ce temple avait été déjà pillé par les Phocidiens, lors de la « guerre sacrée. » Il croit plutôt, avec Posidonius, que ces trésors venaient des mines d'or et d'argent de la région avoisinante, les habitants étant à la fois très superstitieux et très modestes

dans leur manière de vivre, et ayant coutume de jeter beaucoup d'or et d'argent dans les lacs ou étangs sacrés qui entouraient le principal temple de la ville.

M. le baron Desazars examine et discute ces divers témoignages, et il établit que cette énorme quantité d'or et d'argent ne pouvait venir des régions avoisinant Toulouse, car il n'y a jamais eu des mines d'or et d'argent assez considérables pour pouvoir en retirer, et, à plus forte raison, économiser les nombreux millions dont parlent Justin et même Strabon ; qu'à la rigueur Strabon peut avoir fait allusion aux mines d'or et d'argent qui se trouvent en Espagne, mais qu'il aurait fallu en transporter les produits à Toulouse ; enfin qu'il fallait, dans tous les cas, que Toulouse fût un sanctuaire déjà bien réputé et bien ancien pour avoir pu ainsi centraliser tant de richesses dans son principal temple, malgré la dépopulation du pays et la pauvreté de ses habitants, et alors que, d'ordinaire, on n'a trouvé dans les fontaines et les rivières de la région que des menues monnaies de petite valeur. Et la version de Strabon établirait l'importance et l'ancienneté de Toulouse mieux encore que celle de Justin, qui ne se rapporte qu'à l'an 280 avant J.-C.

II. — Quoique les Romains aient toujours réservé leurs faveurs pour Narbonne, leur colonie par excellence, Toulouse a toujours eu une importance considérable. Ainsi que l'ont fait remarquer tous les géographes depuis Posidonius et Strabon jusqu'à Elisée Reclus, c'était une de ces villes nécessaires qui appartiennent essentiellement à l'organisme géographique d'une contrée. Elle a donc existé dès qu'un peuple de mœurs sédentaires est venu se fixer dans les parages où elle se trouve actuellement ou aux environs.

Or, si l'on se borne aux temps préromains, on constate, dans le bassin pyrénéen de la vieille Gaule, la trace de trois peuples distincts qui sont venus s'y établir successivement : d'abord les Ibères, puis les Ligures, ensuite les Celtes, qui entrèrent comme un coin entre les Ligures qu'ils rejetèrent le long du golfe du Lion et en Italie, et les Ibères qu'ils repoussèrent sur la rive gauche de la Garonne et en Espagne. Enfin, vers le quatrième siècle avant J.-C., arrivèrent les Volkes Tectosages qui s'établirent des Cévennes à la Garonne.

Si les Ibères furent le premier peuple de mœurs sédentaires qui s'établit dans nos parages, c'est à eux qu'il faudrait faire remonter la fondation de Toulouse. Et, en effet, le nom de Toulouse se retrouve également en Espagne, et plus particulièrement en terre ibérienne, comme *Tolosa* dans la province de Guipuscoa, et *Tolosa* dans la province de Jaen. Mais ces noms-là ne paraissent pas d'origine ibérienne, car ces villes sont appelées tout autrement par les indigènes de race basque ou ibérienne. Ainsi, Tolosa de la province de Guipuscoa est nommée *Iturisa* par les Guipus-

coans, ce qui, en langue basque, signifie « abondant en sources, » et Tolosa de la province de Jaen est désignée sous le nom de *Muradal*.

D'autre part, le nom de Tolosa ne rappelle en rien la langue basque ou ibérienne ni dans la forme ni dans le fond. On peut, au contraire, lui trouver des étymologies dans la langue celtique. M. le baron Desazars indique ces diverses étymologies et les discute. Somme toute, il semble que le nom de *Tolosates* pourrait venir de *Dol-sœtas* ou « habitants de la vallée. » Et il est à remarquer que les villes espagnoles de Tolosa sont également dans la plaine, comme la *Navas* de Tolosa. Cette étymologie est confirmée implicitement par Justin et par Strabon, puisqu'ils parlent tous deux du lac ou des lacs sacrés qui entouraient le principal temple de la ville, et qui ne pouvaient, par suite, se trouver que dans la vallée, et plus particulièrement sur les bords de la Garonne. On ne saurait, notamment, retrouver de pareils lacs ni naturels, ni factices, sur les hauteurs de Pech-David, où s'élève Vieille-Toulouse.

Cependant, il ne paraît pas douteux que Vieille-Toulouse a précédé Toulouse actuelle. Mais elle ne constituait qu'un *oppidum*, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par toutes les descriptions d'*oppida* que nous a laissées César. En général, les *oppida* n'étaient point habités par une population sédentaire. C'étaient des espèces de forteresses que les Gaulois avaient l'habitude d'établir sur des points élevés, à frais communs ou par corvées, afin de servir de refuge à la population environnante qui cultivait les terres où ils avaient des maisons d'habitation, comme nos paysans actuels. On y tenait également des marchés et des foires à certaines époques de l'année, et les marchés de Vieille-Toulouse étaient particulièrement importants, si l'on en juge par les nombreuses monnaies qui y ont été trouvées et qui proviennent de tous les pays et de toutes les colonies de la Gaule et de l'Espagne. Cela n'a pas empêché un certain groupement de population permanente, car on y a retrouvé, notamment, des vestiges d'établissements de *figlini* ou potiers de terre, de nombreux objets se rapportant à la construction, aux usages domestiques, à l'ornementation des femmes et à l'amusement des enfants. On y a enfin découvert, en 1879, une inscription latine remontant à l'an 47 avant Jésus-Christ et témoignant d'une véritable organisation municipale, sans doute peu commune à cette époque, même dans la province Narbonnaise, car elle est la plus ancienne qui ait été retrouvée dans les Gaules.

Les monnaies découvertes à Vieille-Toulouse sont presque toutes antérieures au premier siècle de notre ère. C'est qu'à partir des Empereurs, les *oppida* avaient cessé d'avoir leur raison d'être. Grâce à la « paix romaine, » ils étaient devenus inutiles, et ils furent peu à peu abandonnés. Aux hauteurs fortifiées, et par suite difficiles d'accès, aux *oppida* aux murailles étroites et gênantes pour leur extension devaient naturellement être pré-

férées les villes de plaine pouvant s'agrandir indéfiniment et permettant toutes les communications par terre et par eau. Il dut, par suite s'élever ou s'agrandir une nouvelle ville près de la Garonne, et c'est, en effet, sur l'emplacement de Toulouse actuelle qu'on a retrouvé toutes les monnaies postérieures à Auguste, ainsi que des vestiges de monuments ou de statues remontant seulement à l'ère impériale.

Voilà donc deux villes d'époques bien caractérisées : 1° l'une sur les hauteurs de Pech-David, appartenant à l'ère celtique, par conséquent antérieure à l'ère chrétienne, mais dont l'importance, sinon l'existence, ne dépassent pas l'époque des premiers empereurs; 2° l'autre, sur la rive droite de la Garonne, appartenant à l'époque gallo-romaine et dont les vestiges retrouvés ne remontent pas au delà d'Auguste.

Mais tout indique qu'il y avait une première ville ibérienne plus ancienne que la ville celtique. Ce sont d'abord les géographes qui posent en principe qu'il a dû y avoir nécessairement une ville dans les parages où se trouve actuellement Toulouse, dès qu'un peuple de mœurs sédentaires, comme les Ibères, est venu s'y établir. D'autre part, Justin nous montre les Volkes-Tectosages retournant à Toulouse au troisième siècle avant Jésus-Christ et déposant l'or et l'argent provenant du butin de leurs longues expéditions en Europe dans le lac entourant le principal temple de leur métropole (ce qui est une coutume d'origine ibérienne). Strabon confirme l'existence de lacs sacrés d'après Posidonius, qui les avait vus, tout en donnant une autre origine aux trésors qui s'y trouvaient. Ces trésors avaient une véritable valeur, car en l'an 106 avant Jésus-Christ, le consul Cépion les confisquait au profit de la République romaine. Ils prouvent qu'il existait, dès cette époque, une ville importante au point de vue tout à la fois politique et religieux, et son existence est concomitante avec celle de l'Oppidum de Vieille-Toulouse; mais elle était différente de l'Oppidum, puisque les lacs indiquent qu'elle se trouvait dans la vallée, tandis que l'Oppidum était sur la hauteur.

Il y a donc eu, suivant les époques, trois villes de Toulouse :

1° L'une dans la vallée, probablement d'origine ibérienne, où se trouvaient les lacs sacrés pillés par Cépion et vus par Posidonius avant l'ère chrétienne;

2° Une autre ville sur les hauteurs de Pech-David, constituant un *oppidum* celtique, et ayant cessé d'avoir une importance dès les premiers empereurs;

3° Une troisième ville enfin, sur les bords de la Garonne, qui s'est développée seulement à partir des premiers empereurs, qui est devenue la ville « quintuple » dont a parlé Ausone au quatrième siècle de notre ère et qui ne paraît pas autre que Toulouse actuelle.

Il resterait à savoir si cette troisième ville gallo-romaine de Toulouse doit

être identifiée avec la première ville ibérienne, car toutes deux étaient établies dans la vallée, sinon au bord de la Garonne. Or, on n'y a retrouvé aucuns vestiges d'habitations ni ibériennes, ni celtiques, tandis qu'on a découvert, tout récemment encore, des vestiges d'habitations tout à la fois celtiques et gallo-romains sur la rive gauche de la Garonne et sur les hauteurs de Purpan, dans le domaine de M. Ancely, sur le coteau escarpé au bas duquel le Touch se joint à la Garonne.

Malgré ces dernières découvertes, il n'est pas probable que la ville ibérienne de Toulouse se trouvât sur la rive gauche de la Garonne, et, en particulier, sur le terrain marécageux où se trouve actuellement l'hôpital de la Grave, tout naturellement disposé pour les lacs sacrés dont parlent Strabon et Justin. Il semble qu'ils auraient plutôt existé à l'endroit où se trouvait le port de Vidou, là où furent découvertes au commencement du dix-septième siècle, par suite de la rupture de la chaussée du Bazacle, les soubassements d'un temple gallo-romain, auquel paraît avoir succédé l'église de la Daurade, la plus ancienne église de Toulouse. D'autre part, le capitoulat de la Daurade a toujours joui d'une espèce de préséance entre tous les capitoulats de la ville, en outre qu'il a été l'amorce de tous les ponts qui se sont succédé pour relier l'Aquitaine à la Narbonnaise sous les Romains, et la Gascogne au Languedoc au moyen âge : ce qui semble indiquer l'assiette primitive de la ville actuelle.

III. — L'annexion de Toulouse à la province narbonnaise ne paraît pas devoir remonter au début de la conquête romaine. Il semble, au contraire, que l'occupation romaine se soit d'abord arrêtée aux Cévennes, et que les Romains se soient alors contentés d'une simple garnison (*præsidium* ou φρουρία, comme dit Dion Cassius). Cette garnison devait se trouver dans ou près l'oppidum de Vieille-Toulouse, dont le *tumulus* est resté encore visible.

Après le massacre de la garnison romaine, en 107 avant Jésus-Christ, par les Toulousains et la vengeance tirée en 106 par le consul Cépion, le *præsidium* dut être jugé insuffisant et fut remplacé par un *castellum*. Ce castellum constitua une véritable forteresse, à l'abri de toute surprise et capable de résister à toutes les attaques. Il dut devenir plus tard le « Château Narbonnais, » auquel aboutit la voie romaine de Narbonne à Toulouse.

Y avait-il, dès cette époque, une ville de la plaine près du Château Narbonnais ou, plus loin, au quai actuel de la Daurade? Cela est probable. Il semble, en effet, que les Romains aient dû prendre comme *castellum* un point stratégique intermédiaire entre l'oppidum de Vieille-Toulouse et l'*emporium* de la plaine, du côté du port de la Daurade. Le castellum romain, devenu le Château Narbonnais, se serait fait ainsi le centre ou le pivot des deux villes, celle du coteau et celle de la plaine, en attendant que la ville de la plaine supplantât complètement celle du coteau.

Toutefois, ce sont là de simples hypothèses, qui semblent même contredites par certaines constatations matérielles. Ainsi, les plus vieilles monnaies qui aient été retrouvées sur l'emplacement du Château Narbonnais ou dans ses environs, et, d'une façon générale, dans la ville actuelle de Toulouse, c'est-à-dire la ville de la plaine, datent presque exclusivement du premier siècle de notre ère, à la différence des monnaies qui ont été découvertes à Vieille-Toulouse et qui datent, pour la plus grande partie, de l'ère antérieure aux empereurs. Il semble qu'il dût en être autrement si l'établissement du Château Narbonnais pouvait être attribué à Cépion ou à son temps, car il serait antérieur aux empereurs d'une centaine d'années environ et l'on aurait dû, par suite, y retrouver des monnaies de cette époque. D'autre part, nous voyons Vieille-Toulouse jouir encore en l'an 47 avant J.-C. d'une organisation municipale très rare en ce moment dans la Gaule, ainsi qu'en témoigne l'inscription retrouvée en 1879 et datée du Consulat de Publius Vatinius et Quintus Fufius, ce qui prouve qu'elle avait gardé son importance même après Cépion. Enfin, il semble que les Romains aient toujours conservé des garnisons sur les hauteurs de Vieille-Toulouse, car c'était un poste d'observation exceptionnel pour la surveillance de tout le pays environnant, les vallées de la Garonne et de l'Ariège, ainsi que celle de l'Hers qui conduisait à Narbonne, avec des postes auxiliaires, comme celui qu'indique encore aujourd'hui le nom du village d'Auzil (*auxilium*).

En terminant, M. le baron Desazars livre ces diverses conjectures à l'examen des archéologues et des historiens avec le désir qu'ils puissent les élucider tout à fait, sans trop oser l'espérer.

M. Emile Cartailhac, en réponse à un passage de la communication précédente, fait les observations suivantes :

L'or de Toulouse et du sud-ouest de la Gaule.

La Gaule fut pour les Romains une grande source d'or, absolument comme le Mexique et le Pérou pour les hommes de la Renaissance, et comme la Californie ou le Transvaal de notre temps pour nous-mêmes. Les textes de Strabon, de Pline, de Tacite, de Diodore de Sicile ne laissent aucun doute à cet égard ; mais nous pouvons en outre faire état, pour la région toulousaine, des découvertes d'objets d'or assez importants, à Fenouillet, à Lasgraïsses et ailleurs, et mieux encore des renseignements précis de l'histoire des exploitations minières dans les derniers siècles : le baron de Dietrich, dans sa *Description des gîtes de minerai... des Pyrénées*, 1786, nous informe que les orpailleurs de l'Ariège et de la Garonne ont amassé par campagne jusqu'à 200 marcs d'or à 22 de fin, qu'ils vendaient à la monnaie de Toulouse, ce qui fait, au prix du marc d'or officiel-

lement établi en 1703, plus de 100,000 livres. Mais il est certain qu'à cette époque l'orpaillage était en décadence. Il avait été bien plus général et prospère avant le quinzième siècle. La découverte du Nouveau Monde l'avait fait abandonner ou ralentir; la reprise qui se manifesta au dix-septième et au dix-huitième siècle fut légère, et pourtant nous voyons quelle récolte on pouvait obtenir. Il faut noter en outre que la monnaie de Toulouse n'en recevait qu'une part. La législation montre qu'il y avait de nombreux fraudeurs.

On peut donc admettre que les environs de Toulouse ont pu produire les sommes considérables citées par les auteurs romains.

Chez nous, comme dans la plupart des régions aurifères, on trouvait l'or dans les alluvions. Il paraît bien y avoir eu des exploitations en montagne, mais c'est en général la nature elle-même qui s'est chargée de démolir les roches aurifères et d'en descendre les débris dans la plaine, de faire même un premier triage grâce à la densité plus grande du métal. Les orpailleurs s'attaquaient aux dépôts en terre ferme à portée des rivières, dont les eaux étaient nécessaires aux lavages, bien plutôt qu'à ceux du lit même des eaux courantes. Par exemple, ils exploitaient surtout dans la vallée de l'Ariège les terrains de Rieux-Benagues, où l'on a rencontré des pépites « de la grosseur d'une noisette, » d'après le dire des vieillards que j'ai fait interroger il y a quelques années. Plus bas, aux environs de Venerque, ils opéraient sur la rive gauche parce que l'Ariège corrode là ses bords et met à nu les alluvions anciennes. De même sur divers points de la vallée de la Garonne.

Nous avons des alluvions anciennes intactes, et nous pouvons bien voir là quelle était au juste la richesse en or des couches jadis exploitées. Cette richesse, qui permettait aux derniers orpailleurs de ramasser en moyenne 1 fr. 50 par jour, n'est plus en rapport avec l'augmentation générale de la main-d'œuvre. Voilà tout le secret de la décadence de notre « placer. »

Nous n'avons pas à examiner si le remplacement des ustensiles très primitifs des orpailleurs de la première moitié du siècle, par l'outillage moderne perfectionné, ne donnerait pas des résultats aussi rémunérateurs que ceux de certaines mines exotiques considérées comme bonnes, nous voulions seulement mettre hors de doute la sincérité des traditions sur la *Gallia aurifera*.

Séance du 26 décembre 1899.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° La correspondance des directeurs de l'Académie de France

Rome avec les surintendants des bâtiments, publiée par MM. de Montaiglon et Guiffrey, t. IX. (Don du Ministère, direction des beaux-arts.)

2° Le tome XIV des œuvres de Mgr Barbier de Montault, Rome, VI, hagiographie. Poitiers, 1899.

3° Le Castrum de Caumont, par MM. Pasquier et Cau-Durban. Extrait du *Bulletin archéologique* (Don des auteurs). M. Pasquier offre aussi sa brochure sur les Archives notariales de Toulouse, gestion par le service des Archives départementales, depuis avril 1899.

4° Les derniers arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du bas Rhône, par M. de Saint-Venant. Ext. du *Bulletin archéologique*. (Don de l'auteur.)

5° M. Emile Cartailhac offre un numéro du journal *la Nature*, donnant le compte rendu par illustrations photographiques du voyage de l'Océan à la Méditerranée par les Pyrénées, qu'il a dirigé durant les vacances dernières et qui a été suivi par une cinquantaine de personnes.

6° M. Lécrivain présente, au nom de Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, un ouvrage intitulé : *Tractatus Originis de libris SS. Scripturarum*, et il en fait ressortir l'intérêt et la valeur en ces termes :

« Mgr Batiffol a eu la bonne fortune de découvrir dans deux manuscrits, l'un d'Orléans, l'autre de Saint-Omer, vingt homélies d'Origène sur les Ecritures saintes. On savait par différents auteurs, Isidore de Séville, Evagrius et surtout Hilaire de Poitiers, qu'Origène avait écrit ces traités, mais ils avaient disparu ; c'est une traduction latine de cet ouvrage que Mgr Batiffol a retrouvée et publiée avec sa haute compétence. Il démontre dans sa préface que ces homélies sont bien d'Origène, qu'elles ont été traduites au quatrième siècle par Victor, évêque de Pettau. Le manuscrit d'Orléans, qui provient de Fleury-sur-Loire, est du onzième siècle ; celui de Saint-Omer, qui provient de l'abbaye de Saint-Bertin, est du douzième siècle. Cette intéressante découverte est un titre scientifique de plus à l'actif de Mgr Batiffol, et fait honneur à l'érudition française. »

7° Lecture est donnée d'une lettre de Mgr Douais, évêque élu de Beauvais, exprimant à la Société les sentiments les plus affectueux à l'occasion de la lettre de félicitation qui lui a été écrite.

Mgr de Carsalade a également adressé ses remerciements.

M. Pasquier donne lecture de la note suivante, au nom de M. l'abbé Auriol, membre résidant, empêché d'assister à la séance.

Note sur un fer à hosties du quinzième siècle.

Nous présentons à la Société l'empreinte d'un fer à hosties conservé dans l'église de la Couvertoirade dans le Rouergue (1). Cette empreinte contient quatre modèles d'hosties; ce sont plutôt quatre hosties, deux grandes hosties réservées aux prêtres, deux petites hosties, destinées aux fidèles.

Sur la première hostie est figurée la scène du crucifiement. Les pieds du Christ sont cloués l'un sur l'autre; la tête, ornée du nimbe crucifère, est légèrement inclinée à droite. Au-dessus de la croix et au niveau du titre I.N.R.I., le soleil, figuré par une étoile à cinq rais, et la lune en croissant. L'ordre des deux astres est interverti; la lune est à droite, le soleil à gauche.

Au pied de la croix, la Vierge, couverte d'un manteau qui voile son front, drape son corps et descend jusqu'aux pieds; à gauche, saint Jean, le visage imberbe et encadré d'une abondante chevelure, appuyant sa tête sur la main droite : c'est l'attitude de la douleur, ainsi que l'exprimèrent invariablement au moyen âge les traditions d'atelier. Le manteau de saint Jean est fixé sur l'épaule gauche, laissant le bras droit pleinement dégagé. Autour de cette scène, court, en exergue, l'inscription, en caractères minuscules gothiques : **Jhesus nazarenus rex iudeorum.** Les vides compris entre les mots sont ornés de rinceaux du règne végétal; peut-être y doit-on reconnaître des épis de blé. Au sommet, marquant la séparation entre le commencement et la fin de l'inscription, une croix, accostée de deux fleurs de lys.

Sur la deuxième hostie est représenté le Christ debout dans son tombeau et entouré des instruments de la Passion. C'est le Christ souffrant, couronné d'épines, les mains liées, dans l'attitude de l'*Ecce homo*. Derrière le Christ, la croix à laquelle est accrochée une échelle ; à droite, la lance et le roseau portant l'éponge; à gauche, la colonne et les fouets de la flagellation. Sur la pierre redressée du sépulcre s'est perché le coq du reniement de saint Pierre. Autour de la scène, en exergue, l'inscription : SU**rexit** * **dn̄s** * **de** * **cepulcro** * **qui** * **pnobis** (*pro nobis*) * **pepēdit ī ligno.** Entre les mots, une étoile à cinq rais. Au sommet, une croix accostée de deux étoiles.

Sur la première des petites hosties, un *Agnus Dei* nimbé, au chef contourné, chargé d'une croix de résurrection, encadré d'un cercle d'étoiles à cinq rais.

(1) Voir ci-dessus, p. 26.

Sur la seconde, une tête du Christ, une sainte Face, dans un nimbe circulaire formé par l'hostie elle-même, les trois rayons qui émanent de la tête du Christ se terminent en fleurs de lys; autour de cette sainte Face, un cercle de dix-huit étoiles.

Pour être complet, nous signalons l'écu, chargé d'une croix et des deux initiales PV, qui occupe le centre du fer, ainsi que l'indéchiffrable figure de l'extrémité inférieure. Est-ce un sigle, ou quelque bête héraldique, lion ou chien stylisé? Transcrivons enfin les deux inscriptions parallèles, gravées l'une en haut, l'autre en bas du fer : AD : FRVCTVS : EORVM : COGNOCETIS : EOS, et : DV̄ : TĒPVS : HABEMVS : OPEREMVR : BONVM. Les fabricants d'hosties de ce temps-là connaissaient l'Ecriture et

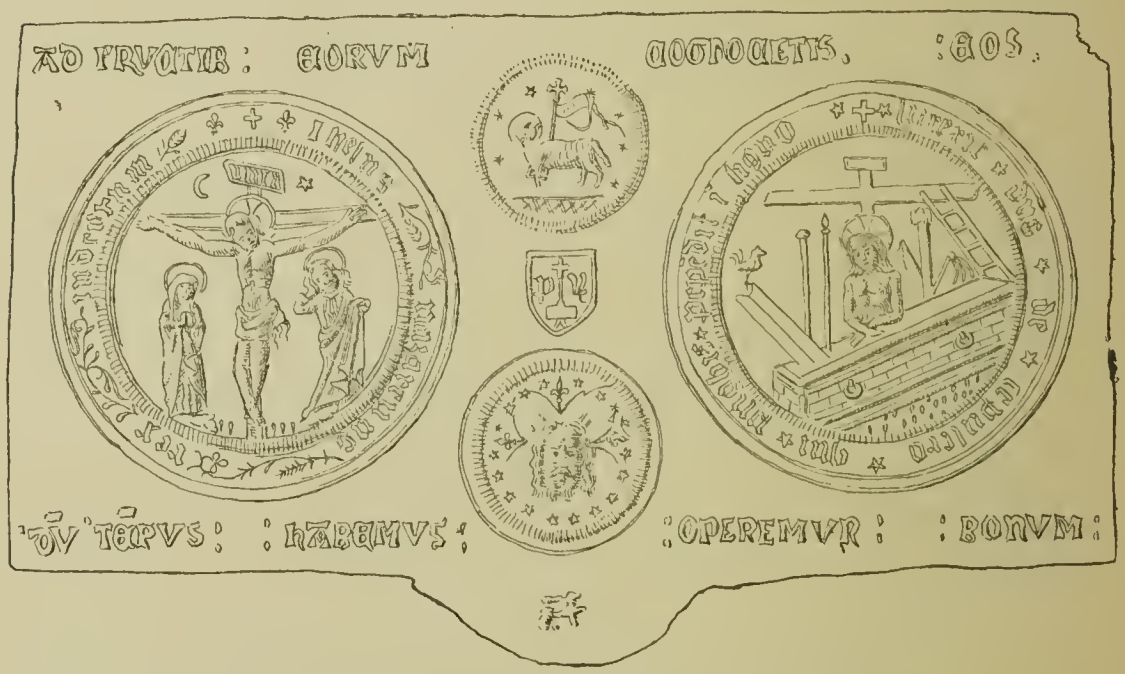

Fig. 5. — Empreinte d'un fer a hosties de l'église de la Couvertoirade sur le Larzac aveyronnais.

choisissaient, pour se les appliquer, les textes qui leur convenaient. Leurs successeurs d'aujourd'hui seraient bien empêchés d'en faire autant.

Il n'est point malaisé d'assigner sinon une date, du moins une époque précise à ce fer à hosties.

Le choix des scènes et la technique de l'exécution indiquent ou le quinzième siècle, ou cette période du seizième dans laquelle l'art religieux vécut des traditions de l'âge précédent. Dans le crucifiement, nous retrouvons le type de la Vierge douloureuse, *Mater dolorosa*, du quinzième siècle : l'apôtre qui lui fait pendant est de tous points pareil aux saint Jean un peu courts de taille, aux joues pleines, au visage imberbe et à la blonde chevelure touffue que le quinzième siècle a traduits en peinture et en sculpture. La scène du Christ debout dans le tombeau est plus caractéristique

encore. On sait que la dévotion aux mystères de la Passion s'était spécialisée, sinon accrue, au quinzième siècle; la représentation du Christ *vir dolorum* est non moins commune que les *Pietà* et mises au tombeau. Dans un livre d'heures de Thielman Kerver, se trouve (précédant une série d'oraisons se référant à la Passion, et à la récitation desquelles, assure le texte, saint Grégoire, pape, avait attaché quatorze mille ans d'indulgences : *Beatus Gregorius papa concessit quattuordecim millia annorum indulgentiarum*), se trouve, disons-nous, un Christ presque nu, le côté, les mains et les pieds transpercés, soutenant la croix et la lance; tout autour, les instruments de la Passion ou les symboles des circonstances de cette même Passion, par exemple, un profil de soldat qui fait mine de conspuer, une main esquissant un soufflet, la tête de Judas, une bourse pendue à son cou. Une oraison à Dieu le Fils, *oratio ad Filium*, dans le même livre d'heures, est ornée d'un bois représentant le Christ assis sur la margelle de son sépulcre et soutenu par un ange. Enfin, cette image du Christ émergeant du sépulcre est très fréquente sur les *predelle* des maîtres italiens du quinzième siècle; un seul exemple, *le Couronnement* de Fra Angelico, au Louvre.

L'agneau au chef contourné est classique, dans les ustensiles liturgiques, dès le treizième siècle, aussi ne nous occuperons-nous pas davantage de la première des petites hosties. Mais la deuxième nous ramène en plein quinzième siècle. Ce visage complètement isolé du Christ n'est autre qu'une sainte Face, image de la sainte Face imprimée sur le voile de sainte Véronique que l'on vénérait, dès longtemps, à Saint-Pierre de Rome. Cette relique était, au quatorzième siècle, l'objet d'un pèlerinage, Dante l'atteste (*Paradis*, chant XXXI); au quinzième siècle, la dévotion à la sainte Face se répandit : elle inspira maints tableaux aux peintres allemands, maintes peintures aux miniaturistes, et aux auteurs de séquences, des compositions où le rythme et l'exactitude dogmatique allaient de compagnie. Il est donc tout naturel que nous rencontrions une sainte Face sur un fer à hosties au quinzième siècle.

Nous devrions ajouter, à l'appui de notre opinion, que les draperies des personnages, de la Vierge surtout, sont analogues aux vêtements aux plis cassés qui apparaissent dans le bois du seizième siècle, et les fleurs de lis semées çà et là sont pareilles aux jolis fleurs de lis des sceaux et des médailles de la même époque.

On peut s'assurer, une fois de plus, de la prodigieuse unité qui a présidé à l'évolution de l'art au moyen âge : un simple fer à hosties nous initie, au même titre que de grandes compositions sculpturales, aux traditions, aux croyances, aux dévotions particulières du quinzième siècle.

D'autre part, en présence de ces quelques figures isolées, ou noblement groupées, aussi nettement dessinées, aussi jolies que les scènes gravées sur les sceaux du même siècle, comment n'admirer pas combien l'art du

moyen âge fut vraiment universel, ne dédaignant rien ni personne, lisible à tous, et s'affirmant en tout? Nous présenterons prochainement un autre fer à hosties du dix-septième siècle, intéressant en lui-même, et qu'il sera intéressant de rapprocher de celui-ci.

Aujourd'hui, nos églises se peuplent de produits soi-disant gothiques, chaires et autels de pacotille, tabernacles coiffés de clochetons, lustres et chandeliers où fleurissent pinacles et contreforts : on s'est bien gardé, en ce qui concerne les fers à hosties, de recourir aux modèles authentiques que l'on ignore parfaitement. L'image du Christ de 1830 règne à peu près sans conteste. Il faut le dire encore, dans le mobilier d'église, le médiocre, le laid ont acquis droit de cité. Un jour cependant, les fabricants d'hostie ont voulu innover : ils innovèrent si bien qu'ils s'attirèrent, à juste titre, les rigueurs de la Congrégation des rites. La sacrée Congrégation coupa court, par un décret, à des tendances dangereuses pour le dogme : hélas! que n'est-elle aussi puissante à secouer la routine et endiguer le mauvais goût.

Séance du 2 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

En ouvrant la séance, M. le Président annonce que M. Ernest Roschach, membre honoraire de la Société, vient d'être élu correspondant de l'Institut. Il rappelle les services rendus par notre éminent confrère depuis près de quarante ans et qui justifient cette haute et rare distinction. Il transmettra à M. Roschach les compliments de la Société.

M. Perroud signale à la Société l'intérêt des « Recherches sur l'histoire de l'enseignement secondaire dans l'Académie de Toulouse, » que M. Ch. Guignebert, professeur agrégé, vient de publier dans le *Bulletin de l'enseignement secondaire* (édité par la librairie Ed. Privat).

Il ajoute que M. Bailhé, professeur à l'Ecole primaire supérieure, fait un cours d'histoire de Toulouse très bien étudié et documenté qui, rédigé et publié, formera un excellent livre classique comblant ainsi une lacune sérieuse.

Portrait de G. de Daillon du Lude.

M. le baron de Rivières offre à la Société la photographie d'un

évêque d'Albi, Gaspard de Daillon du Lude, d'après un tableau qui se voit au milieu du grand salon du palais épiscopal d'Albi (1).

En haut, dans un cadre ovale supporté par six génies, est peint en buste le prélat revêtu d'un camail violet, ayant sur la poitrine la croix de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Cette peinture n'est pas antérieure à 1662, car l'évêque d'Albi ne fut promu dans cet Ordre que le 25 mars de cette année-là (2). Il fut le dernier évêque d'Albi, et, après lui, le siège épiscopal fut érigé en archevêché par le pape Innocent XI.

Gaspard de Daillon du Lude avait fait également décorer de peintures le plafond de cette salle de son palais. Ces peintures, où l'on voit ses armoiries qui avaient été cachées maladroitement sous un enduit de plâtre, ont revu le jour et ont été restaurées, il y a une cinquantaine d'années, sous l'épiscopat de Mgr de Jerphanion.

Mais le principal intérêt de ce tableau consiste en une vue d'Albi vers 1662 figurée dans le bas de la toile. On y voit les diverses tours et clochers des églises de cette ville, et notamment la cathédrale avec son unique clocheton, qui renfermait comme aujourd'hui le timbre de l'horloge. Au centre, au premier plan, est l'hôtel du Petit-Lude, avec ses jardins à broderies de buis et son vaste enclos entouré de murs. Gaspard de Daillon du Lude, prélat magnifique et grand seigneur avait fait construire cette belle résidence d'été, et la légua à ses successeurs dans son testament du 7 octobre 1675 (3). Puis, au second plan, l'église des Cordeliers, dont il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige, et, après la cathédrale, la tour de l'église de Fargues démolie, l'église Saint-Salvy, les clochers de Sainte-Martiane, de Saint-Affric, de Saint-Julien, de la chapelle des Jésuites, des Carmes, des Dominicains, etc.

En voyant cette peinture, on revit par la pensée à cette époque dont deux cent quarante ans nous séparent, et, depuis ce temps-là, l'aspect des lieux est méconnaissable. L'hôtel du Petit-Lude a été à peu près entièrement démoli, sauf une portion du pavillon central transformé en chapelle, et l'enclos renferme les vastes bâtisses de l'asile d'aliénés du Bon-Sauveur. Les remparts de la ville ont été rasés, ainsi que plusieurs églises. Mais la cathédrale demeure toujours, et sa masse indestructible brave les efforts du temps et des vandales.

Cet évêque occupa le siège d'Albi de 1636 à 1676. Il mourut le 25 juillet de cette année-là.

(1) Cette photographie est maintenant encadrée et placée dans la salle de réunion de la Société, à l'hôtel d'Assezat.

(2) Il reçut le cordon bleu à Pézénas, le 25 mars 1662 (voir *Catalogue des chevaliers du Saint-Esprit*, dans le P. Anselme, t. IX, p. 183).

(3) Nous avons publié ce testament dans la *Revue du Tarn*, t. XII, p. 28 à 34.

Séance du 9 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° *Correspondance de Claude Simon, lieutenant... aux armées du Nord, des Ardennes et de Sambre-et-Meuse*, 1792-1793, extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale.* Grenoble, 1899. (Offert par M. Delorme, membre résidant, auteur de la publication.)

2° *La croix processionnelle de Castillon*, — *La reconstruction de l'église collégiale du Camp de Pamiers au milieu du dix-septième siècle*, — *Note sur l'église de Rabat et ses rétables*, — *Note sur un sarcophage roman découvert à Saint-Jean-de-Verges*, — *Notice sur l'église d'Unjat*, brochures par M. Pierre Roger, professeur au Lycée de Foix. (Don de l'auteur.)

3° M. Pasquier, au nom de M. Gadrat, éditeur à Foix, offre le *Petit Almanac patoues de l'Ariejo per l'annado 1900*, dixième année. C'est une publication populaire, mais intéressante pour les érudits, qui en loueront la composition. Les contes écrits par M. l'abbé Cau-Durban, plus ou moins empruntés aux traditions des Ariégeois, sont particulièrement curieux.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce une nouvelle subvention pour solder les fouilles opérées à Martres-Tolosanes. Le mandat est de 1,350 francs ; cette somme sera transmise à M. Joulin, qui a bien voulu faire l'avance des fonds.

M. Ernest Roschach écrit pour remercier la Société de ses félicitations.

La Société procède au renouvellement partiel de son Bureau, suivant les prescriptions du règlement. Sont élus : Directeur, M. Mérimée ; Secrétaire adjoint, M. l'abbé Lestrade ; Trésorier, M. Louis Deloume.

M. le Président exprime les remerciements de la Société à M. Lécrivain, secrétaire sortant, qui a bien voulu remplir ces fonctions depuis six ans avec un zèle et une assiduité qui ne se sont jamais ralentis.

M. le Trésorier dépose son rapport financier et en donne lecture. Il sera soumis à l'examen réglementaire de la Commission économique.

Séance publique du 14 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Général commandant le 17e Corps d'armée, ne pouvant assister à la séance, s'est fait représenter par un de ses officiers d'Etat-Major, M. le capitaine Sausey.

M. le Premier Président, M. le Procureur général et M. le Préfet ont exprimé par lettre le regret de ne pouvoir se rendre à notre invitation.

MM. Clos et Roschach, correspondants de l'Institut, sont dans l'assistance, et un nombreux public remplit la grande salle de l'hôtel.

Lecture est faite des allocutions et rapport dans l'ordre suivant :

Allocution de M. J. de LAHONDÈS, président.

Messieurs,

Depuis bien des années, la Société archéologique du midi de la France n'avait pas tenu de séance publique. Si elle se consacre à l'étude silencieuse et calme d'un passé disparu, ses recherches attirent cependant davantage l'attention des curieux qui se plaisent de plus en plus à contempler les monuments de l'art ancien, de la cathédrale au moindre meuble et à entendre parler d'eux. Il n'est guère personne aujourd'hui qui ne discoure au besoin du cintre ou de l'ogive, et bien peu sont à l'abri d'une passion ou d'une prétention pour le bibelot. Tout brave curé, fier de son église, s'empresse d'assurer qu'elle est du treizième, dès qu'il y aperçoit la moindre courbe ogivale, et la bonne dame qui découvre un escabeau dans son grenier affirme aussitôt qu'il est du temps de Henri II, parce que tout le monde sait maintenant que ce sont les deux époques exquises. Les conférences-promenades organisées par la Société ont attiré en effet un nombreux cortège. Mais elle errait d'un quartier à l'autre de la ville sans domicile fixe, logée par la bienveillante hospitalité de la municipalité toulousaine, tantôt à l'ombre du clocher inspirateur de Saint-Sernin, puis dans la belle salle de la *loggia* capitoline, pleine de lumière et de gais horizons, qui demeurera toujours dans son souvenir reconnaissant et charmé, je dirais même

dans ses regrets, si elle ne possédait maintenant, grâce à M. Ozenne et au généreux ordonnateur de ses volontés, une demeure définitive où elle est vraiment chez elle, dans le palais superbe qu'il faut rapprocher de celui de nos rois pour retrouver son modèle dans l'art français.

Aussi s'est-elle empressée, puisqu'elle peut offrir aujourd'hui des sièges et un salon, de convier ceux que séduisent à Toulouse les vénérables restes que nous ont laissés les âges pour leur présenter le résumé de ses travaux et les inviter à applaudir ses lauréats.

Au surplus, depuis ce quart de siècle, l'importance des études archéologiques n'a cessé de grandir. Elles prennent dans l'histoire la place que lui donne, par-dessus les récits de batailles ou de révolutions, la peinture des mœurs qui forment la vie propre d'une époque ou d'une nation et lui impriment sa physionomie personnelle.

Elles sont devenues aussi de plus en plus un intérêt national, puisqu'elles ont définitivement restitué à la France non seulement le plus haut rang dans la beauté des œuvres architecturales, mais la priorité de leur initiative et de l'inspiration qu'elles ont répandue sur l'Europe. Déjà la riche variété des écoles romanes, greffée sur les formes antiques, vivifiée par les souffles venus de l'Orient, transfigurée surtout par le christianisme, atteste la puissance du génie de la race dans la construction et l'ornementation. Notre Saint-Sernin est imité, au point d'être absolument reproduit, par l'église célèbre de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Mais c'est surtout la magnifique efflorescence du treizième siècle qui puise en France ses racines. Les étrangers eux-mêmes reconnaissent aujourd'hui, ce que M. de Verneilh avait prouvé depuis longtemps déjà, que les édifices gothiques des bords du Rhin avaient imité des églises françaises le plan et les dispositions suivant lesquels ils furent bâtis, et que les voûtes à nervures avaient couvert les nefs françaises avant de passer la Manche pour abriter celles de l'Angleterre. « Les cathédrales étrangères, » c'est un Anglais qui parle (1), « empruntent beaucoup plus à la France qu'elles ne lui inspirent. L'architecture gothique atteint son plus haut point de perfection dans l'Ile-de-France qui, au treizième siè-

(1) M. Barr Ferree, *Les cathédrales françaises* (en cours de publication), New-York.

cle, était un centre architectural, une école d'art, un conservatoire des méthodes de construction qui ont à peine été égalées dans l'histoire de la civilisation. » Et en effet, la cathédrale de Cologne, construite seulement en 1248, est une imitation de celles d'Amiens et de Bourges, et un annaliste allemand de cette époque constate l'importation française de l'art ogival en l'appelant *opus francigenum*. Noyon et Laon ont inspiré Lausanne et Bamberg. En Angleterre, les évêques réunis à Westminster au treizième siècle choisissent un maître d'œuvres français pour la reconstruction de la vaste église qu'avaient élevée d'abord et terminée, en 1065, des architectes français appelés de même par Edouard le Confesseur. C'est un Blésois qui construit la cathédrale de Lincoln; c'est Guillaume de Sens, dont le plan est préféré entre un grand nombre, en 1175, pour construire celle de Cantorbéry. Vilard de Honnecourt est attiré jusqu'en Hongrie pour y bâtir une grande église, sans doute celle de Kaschau. Le primat de la Suède fait venir de Paris à Upsal, en 1287, plusieurs maçons que dirigea Pierre Bonneuil pour élever la cathédrale dont la ressemblance avec notre Saint-Sernin, au moins pour le plan, frappa le roi de Suède dans sa récente visite à Toulouse. En Espagne, les cathédrales de Pampelune, de Léon sont purement françaises, et les archevêques de Tolède et de Burgos qui érigèrent, au commencement du treizième siècle, leurs superbes églises rappelant celles de Bourges et de Rouen, étaient d'anciens étudiants de l'Université de Paris. En Italie même les rares églises gothiques furent élevées surtout par les moines cisterciens venus de France.

De récentes études, dues particulièrement à nos collègues et surtout à M. de Fontenilles, ont repris contre M. de Verneilh lui-même la thèse qu'il avait soutenue dans un livre célèbre et d'ailleurs fort remarquable sur l'imitation de Saint-Marc de Venise par nos églises à coupoles de l'Aquitaine. Elles ont prouvé que nos maîtres d'œuvres avaient construit des voûtes en coupole à Cahors, à Beaulieu et ailleurs avant que Saint-Marc vînt inspirer Saint-Front de Périgueux où se trouvèrent des constructeurs déjà familiarisés avec ce genre de voûtes, élevées d'ailleurs à Saint-Front même d'après une structure différente de celle de l'église italienne.

Il est donc purement français dans ses origines comme dans ses plus magnifiques développements, notre grand art du treizième siècle, si élevé et si pur, si populaire en même temps puisqu'il s'adres-

sait à l'âme des foules, qu'il en était compris dans toutes ses manifestations et qu'il excitait ses enthousiasmes ardents au point que la construction d'une cathédrale devenait pour tous l'œuvre d'une fierté et d'une passion personnelles. C'est surtout, en effet, la période qui s'étend depuis Philippe-Auguste jusqu'après saint Louis qui a été proposée à l'admiration des hommes, avec des titres comparables à ceux des plus belles époques, antérieures ou suivantes, lorsque les constructions grandioses, élégantes et solides ont atteint leur plus haut degré de splendeur et la statuaire son épanouissement le plus superbe. Et certes le dressage de Notre-Dame de Reims a demandé plus de hardiesse, plus d'ingéniosités et de calculs que celui du Parthénon. Je parle de Reims, puisqu'elle est la plus complète de nos cathédrales ; car entre elle et celles de Paris, de Chartres ou d'Amiens, il serait difficile d'établir une supériorité sans appel.

Les créations des deux siècles suivants conservèrent leur grandeur et leur beauté, mais les raffinements de science et de combinaisons des constructeurs en firent toutefois des œuvres de décadence, où le métier remplace l'inspiration, où l'ornementation cache l'édifice et l'écrase. Et c'était justement, au moins avant Lassus et Viollet-le-Duc, l'architecture du quinzième siècle, maigre, maniérée, aiguë, parfois irrationnelle et toujours coûteuse que l'on imitait en Angleterre.

Une autre supériorité de la cathédrale française s'affirme par sa situation au centre d'une ville active et remuante, les maisons populaires entourant ses portes, la place du marché et de la foule s'ouvrant au-devant de son portail de façade, tandis que celles de Salisbury, de Glocester ou de Canterbury, s'éloignent dans leur parc herbeux des mouvements de la vie civile, silencieuses et désintéressées spectatrices des agitations des hommes.

Après les derniers raffinements, compliqués et excessifs du quinzième siècle, l'art s'apprête à revêtir d'autres formes ; mais d'abord des ornementations nouvelles se greffent sur des monuments qui conservent les lignes du moyen âge, dans leur ensemble comme dans leurs développements logiques et raisonnés. L'art français de la Renaissance sut, tout en s'appropriant des éléments étrangers, créer une architecture aussi nationale que l'art ogival, absolument géniale, procédant du tempérament primesautier de nos artistes, en

harmonie avec les mœurs contemporaines, dissemblable d'ailleurs de celle de nos voisins.

Et c'est surtout devant les œuvres de cette époque, débordantes de jeune sève, pleines de vigueur et de grâce, que des noms en *o* ou en *i* ont dû céder la place, après les découvertes dans les livres de comptes et d'archives, aux noms modestes, mais purement français, de Viard, de Trinqueau, d'Hector Sohier, de Gilles le Breton, de Pierre Chambiges, s'ajoutant à ceux de Lescot, de Jean Bullant et de Philibert Delorme. Ici même, dans le palais où nous sommes, Nicolas Bachelier a fait fuir définitivement le légendaire Primatice.

Ces derniers mots m'arrêtent et m'amènent à vous demander la liberté d'une parenthèse. Si en effet, nous avons craint de vous présenter une énumération fastidieuse, en vous exposant le détail de nos travaux depuis ce quart de siècle, nous ne pouvons ici garder le silence et ne pas signaler les fondamentales études de notre si regretté collègue, Joseph de Malafosse, sur les origines et le développement de la Renaissance toulousaine. Elles ne furent pas seulement la fleur de ce charmant esprit qui semblait s'harmoniser avec ce moment séducteur entre tous de l'art français, par la finesse pénétrante et la pureté de son goût, mais elles ont acquis une valeur d'autorité, et nul ne pourra désormais parler de nos monuments du seizième siècle sans suivre l'histoire générale qu'il en a tracée. Par une merveilleuse coïncidence, ses recherches, qu'il n'eut pas le temps de compléter, ont été confirmées, ses prévisions ont été justifiées par les découvertes dans les registres des notaires de plusieurs de nos collègues, et particulièrement de M. l'abbé Douais, que la Société est fière de saluer publiquement aujourd'hui sous son nouveau titre épiscopal, en lui souhaitant, au milieu de ses graves devoirs, la consolation et le repos des charmes de l'art, dans son diocèse, l'un des plus riches de France en monuments du moyen âge, un de ceux, justement d'où jaillit, dès la fin du douzième siècle, le grand essor d'architecture nationale que nous nous efforçons de mettre en honneur.

Une fois sur cette pente, je m'abandonnerais bien volontiers au plaisir de célébrer devant vous les travaux si variés, si solides, si remplis de révélations attrayantes de nos laborieux collègues. Mais je n'y céderai qu'une fois, après avoir aussi adressé notre hommage

à deux autres de nos collègues, d'abord à l'un de nos membres correspondants, dont l'esprit est aussi aimable et séducteur que l'érudition est sûre, élevé par les récentes nominations épiscopales sur le siège de Perpignan, Mgr de Carsalade du Pont. La Société prétendait simplement être un modeste jardin académique à côté de celui de dame Clémence, elle ne s'attendait pas à devenir une pépinière de prélats. Ces jours derniers enfin, l'Institut de France accordait à notre éminent membre honoraire, M. Roschach, la distinction la plus haute, le titre de correspondant. Elle était due certes à son érudition impeccable, à la sûreté de son goût et à ses travaux dignes des Bénédictins dont il a d'ailleurs brillament terminé l'œuvre.

Vous me reprocheriez tous de ne pas signaler avec orgueil pour notre Société, la venue au jour après tant de siècles d'oubli et de mystère et la description définitive de la villa de Martres, la plus superbe des Gaules, par notre collègue M. Joulin. Etendant dans des proportions considérables les travaux de ses prédécesseurs, nos collègues aussi, car, depuis le premier jour jusqu'au dernier, les fouilles de Martres furent l'œuvre de la Société archéologique, les complétant et les réformant même sur les points principaux, M. Joulin a enfin arraché leur secret à ces ruines enfouies qui manifestent la puissance de la domination romaine dans la contrée, et dont les marbres superbes eurent certainement leur part d'influence sur le caractère romain que l'art des premiers temps du moyen âge conserva plus qu'ailleurs dans la région toulousaine.

Elle fut des plus ardentes aussi à s'éprendre de nouveau au seizième siècle des œuvres de l'antiquité, mais, et ce retour me ramène à ce que je constatais tout à l'heure, auparavant et comme de toutes parts en France, elle avait vu s'épanouir dans les hôtels de la ville capitale et dans les châteaux voisins, la vraie Renaissance qui fut le développement de l'art du moyen âge dont on la voit graduellement sortir, une rénovation de l'art gothique épuisé bien plus qu'une protestation contre lui. Comme pour tous les renouveaux de l'art à toutes les époques ce fut l'observation de la nature qui attira, pour les charmer, les yeux lassés de l'impersonnel et du convenu. Elle précéda de plus d'un siècle l'imitation des œuvres antiques qui vint donner à l'art nouveau une puissance et une vigueur exceptionnelles, mais ne caractérisant qu'une période de ce vaste mouve-

ment rénovateur qui remonte plus haut et qui ne vint pas exclusivement de l'Italie.

Avant elle il avait puisé en France même ses sources jaillissantes et fécondes. Et à vrai dire, l'histoire de l'art français est celle d'une Renaissance ou plutôt d'une évolution continuelle, qui ne s'est jamais reposé et n'a connu nul temps d'arrêt. Si l'on suit, par exemple, l'incomparable galerie que pourrait former la série de nos statues, ces œuvres de l'art français par excellence, on voit bientôt succéder aux figures graves, sereines et pleines d'ampleur du treizième siècle, d'autres, qui s'animent déjà dès les premières années du siècle suivant, comme à Saint-Nazaire de Carcassonne, d'un mouvement qui les rapproche de la vie. Il s'accentue avec nos statues de la chapelle de Rieux, qui les suivent après vingt ans à peine. Les traits expressifs s'exagèrent presque, l'exécution caressée et généreuse s'amplifie. Les preux et les preuses de Pierrefonds développent encore ce caractère et nous arrivons ainsi aux marbres des Flandres et de la Bourgogne de si magistrale allure, vrais poèmes d'ardente tendresse et de mélancolie, d'angoisse austère et douloureuse.

L'imitation de l'antiquité éleva cet art plein de vie jusqu'à l'idéalisation du réel, mais elle n'aurait pu le créer seule, parce qu'un art vivace ne peut surgir d'une imitation pure ni d'un modèle éternellement reproduit.

Nous nous sommes ainsi décidés enfin à reconnaître l'originalité et la puissance de notre art national, mais nous avons dû lutter contre nous-même, car, ainsi que le constatait déjà Philibert Delorme, « le naturel de tout Français est de priser beaucoup plus les artisans et les artifices des nations étranges que ceux de sa patrie, bien qu'ils soient très ingénieux et excellents. »

Une des conséquences de ce sentiment filial qui s'est manifestée hautement dans ces dernières années, c'est un plus grand respect pour les œuvres du moyen âge et une révolte contre les restaurations à outrance de Viollet-Leduc et de son école. Nos monuments n'ont plus à redouter les destructions violentes et les mépris des âges précédents, mais quelques-uns ont souffert davantage des reconstitutions absolues de leurs architectes. Leurs vénérables murailles ont été condamnées par eux à mentir. Saint-Front de Périgueux est devenu une église absolument neuve, où il est impossible désor-

mais d'étudier et de reconnaître même la construction primitive. Notre Saint-Sernin a perdu son caractère extérieur de grave et puissante simplicité ; notre voisine Sainte-Cécile d'Albi fut si étrangement défigurée par la germination inattendue de chandelles gigantesques et de trente mètres de nouvelles assises de briques, que l'opinion universelle soulevée oblige aujourd'hui à les démolir, sans que l'on puisse, hélas ! réparer toutes les fautes commises. Saint-Etienne court de graves périls que nous ne réussirons peut-être pas à conjurer. Nos architectes sont certainement très habiles et très savants, mais justement ces qualités les trahissent et les entraînent, et l'imagination, sans laquelle on n'est pas un artiste complet, devient un danger quand il s'agit, non plus de créer, mais de se réduire à n'être que l'humble serviteur du monument à conserver. Conserver serait, en effet, leur seul devoir ; consolider, ne rien ajouter que d'absolument indiscutable, ne rien détruire. Mais plus ils ont de talent, plus ils sont célèbres, plus ils sont jaloux de laisser une trace de leur passage et une marque de leur personnalité.

Ne rien détruire, ai-je dit, et voici qu'ils ont plus détruit pour vieillir que l'on n'avait détruit dans les deux derniers siècles pour rajeunir. Avec la vaine obsession de ramener une église ou un château à l'aspect de leur première origine, on a fait disparaître les ornementations diverses qui avaient donné comme une vie organique au monument et qui gardaient un témoignage digne du respect des générations successives. Le temps ensuite s'était chargé de répandre l'harmonie entre ces créations des divers âges. Malgré la sûreté, l'étendue et la perspicacité vraiment divinatoire de son savoir, Viollet-Leduc pouvait-il être absolument sûr de nous rendre les chapelles absidales de Saint-Sernin telles qu'on les voyait vers 1110? Et alors pourquoi avoir enlevé les boiseries sculptées qui les revêtaient, où s'agitaient des figures curieuses en costumes ecclésiastiques et civils du temps de Louis XIII, dans les scènes pittoresques et tumultueuse de la vie des apôtres et des martyrs? La noble abside, jadis si peuplée, nous parut avoir été ravagée par un passage de barbares lorsque se découvrirent ses murs nus dépouillés de ces vivantes images et des statues étranges d'un si original caractère qui se dressaient devant les colonnes.

Parfois, nous le savons, certains enlèvements s'imposent. Et si je ne vous avais pas déjà retenus trop longtemps, il me serait facile de

montrer à Toulouse même, parmi les rétables par exemple, ceux qui doivent demeurer intacts et ceux qu'on pourrait supprimer. Mais il importe de conserver la physionomie générale que les siècles en se continuant ont imprimée à une église et les traits caractéristiques gravés sur ses vénérées murailles par la piété comme par l'art personnel de chaque génération.

Souhaitons aussi que le goût des belles œuvres pénètre comme aux beaux temps du moyen âge dans l'âme des foules et que les fabricants d'images pieuses cessent de le pervertir. Qu'au lieu de se mettre en frais d'imagination maladive pour créer des figures fades de saints mignards et de vierges douceâtres, sans caractère et sans personnalité, ils s'inspirent des statues tendres sans doute, mais énergiques aussi et austères parfois, pleines de grâce, mais de puissance, qu'ils trouveraient encore dans plusieurs de nos cathédrales, même méridionales. Etait-ce donc une mignardise que la vie des saints?

L'archéologie a donc contribué pour sa part à révéler à elle-même l'âme française dans la fleur la plus brillante qu'elle ait produit, celle de son art monumental. Elle l'exhorte à demeurer fidèle à elle-même dans cette branche de son activité, à ses traditions profondément nationales de hardiesse, mais de logique, de progrès incessants ne supportant pas le repos, mais de raison forte et de goût sûr, de renouvellement des formes dans la sincérité d'une inspiration qui, seule parmi tous les peuples, a su créer trois architectures caractéristiques et personnelles, qui paraît peut-être épuisée parce qu'elle traverse en toutes choses un moment de crise et de malaise, mais qui saura bien en trouver une quatrième pour satisfaire des besoins nouveaux, qui peut-être l'ébauche déjà, au moins dans les gigantesques constructions en fer qu'elle livre aux exigences sans limites des fiévreuses industries.

Un peuple, non seulement pour être heureux, mais pour vivre, doit continuer à développer ses facultés naturelles selon son génie particulier. Souhaitons à la France de demeurer française par la stabilité de ses traditions de clarté et de droiture, par la générosité de ses œuvres sociales et chrétiennes, par l'originalité de ses arts créateurs.

Allocution de M. Émile CARTAILHAC, secrétaire général
Quelques souvenirs de la Société archéologique du Midi.

Messieurs,

Victor Hugo venait de publier *Notre-Dame de Paris*. Il avait révélé aux Français la merveille de leur art national. La grandeur du passé redevenait sensible à tous les esprits éclairés. Une génération nouvelle avait conscience des égarements de tout un peuple, et les hommes éminents et si nombreux qui étaient alors la gloire de notre pays, philosophes et historiens, artistes et poètes, se sentaient invinciblement attirés vers une œuvre de réparation.

Le comte de Montalembert s'était fait l'interprète de leurs sentiments, et ses pages éloquentes sur le vandalisme nous émeuvent encore de douleur et d'indignation.

Il avait surtout visé Toulouse; le désastre, en effet, y était immense. On aurait pu croire au retour d'une invasion des pires barbares. Toulouse romaine, dont les contemporains font soupçonner la splendeur, dut être ainsi ravagée par les Vandales et les Normands. Vous savez ce qu'étaient devenus les monastères des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes, l'abbaye de Saint-Sernin, l'église primitive de Saint-Pierre, les cloîtres de Saint-Etienne et de la Daurade, et la chapelle de Rieux qui était notre Sainte-Chapelle. Vous savez le crime inexpiable du 10 août 1793, le feu de joie solennel qui détruisit la majorité des peintures des Annales municipales et partie du texte lui-même au son des hymnes patriotiques et des fumées de l'encens.

Les hommes de la Révolution, qui sacrifiaient ainsi de grands témoignages du génie de nos pères, trouvaient, hélas, l'opinion favorable. Tel était le fruit de l'éducation publique donnée depuis Louis XIV. Les trois ordres, sauf quelques honorables exceptions, avaient dès longtemps perdu le respect de la mémoire du passé. Le goût lui-même était perverti. Qu'il me suffise de rappeler, en ce qui touche à notre ville, la démolition de la Daurade par les Bénédictins, et le mépris pour l'aspect « gothique » des autres églises, affiché par un de nos principaux notables, fort distingué d'ailleurs, M. de Mondran.

Il est juste de reconnaître que si les ordres de la Convention avaient été reçus en province par des hommes intelligents et sérieux, sa pensée eût été mieux comprise, le mal bien moins considérable. Mais elle a toute la responsabilité de ses serviteurs. Elle n'est pas seule coupable : la Terreur était terminée, l'ordre impérial régnait à tous les degrés, lorsque son œuvre néfaste fut parachevée. C'est peut-être alors que les plus grands ravages furent accomplis sous les yeux des préfets complaisants. La Restauration elle-même se soucia fort peu du culte des souvenirs ; elle laissa ce soin au gouvernement de juillet, à M. Guizot et à ses collaborateurs de Paris et des départements (1).

A Toulouse, le 2 juin 1831, dans un salon de l'hôtel Castellane, quelques amis du maître de la maison étaient réunis, et avec lui jetaient les bases de la Société archéologique du Midi de la France. Elle se mettait aussitôt à l'œuvre et elle trouvait un terrain déjà préparé, soit dans une certaine mesure par une sœur aînée, l'Académie des sciences et inscriptions qui venait de reprendre ses publications interrompues depuis la tourmente de 93, soit par le Bureau des arts, mais surtout par un homme qui seul fit plus qu'une compagnie, Alexandre Dumège. Cet antiquaire eut ses torts, ses côtés ridicules et peu estimables, mais depuis 1802 il luttait en faveur de nos vénérables trésors artistiques. Il a sauvé le cloître des Augustins, les sculptures de ceux de la Daurade et de Saint-Etienne ; pour cela seul, et ce n'est certes pas tout, car il a lutté aussi pour la conservation du cloître de Moissac et du jubé de Sainte-Cécile d'Albi ; il mérite notre reconnaissance publique et complète.

Il s'était mis en mouvement dans tout le Midi, s'attribuant peut-être d'abord plus d'autorité qu'il n'en avait ; mais il obtint assez vite un mandat officiel et une grande influence. En 1826, les fouilles de Martres avaient mis le sceau à sa réputation.

La Société n'eut qu'à partager les vues et les efforts du plus zélé secrétaire général. Les adhésions arrivèrent en foule, et nous avons dans nos archives quantité de lettres flatteuses signées de noms illustres.

(1) La première circulaire ministérielle concernant les monuments historiques est du 16 novembre 1832. C'est seulement en 1837 que fut nommée une Commission spéciale.

Aucune autre société archéologique n'existait au sud de Paris. C'est même après elle que fut fondée, par M. de Caumont, la Société française d'archéologie. Les autorités, dans les départements du Midi, favorisaient la mission et les actes de Toulouse. C'est ainsi que notre musée, déjà fort renommé, pouvait enlever à Narbonne et à Montpellier des bas-reliefs et des statues qu'on allait anéantir, à Auch des tombeaux chrétiens réduits aux plus vils usages, et ailleurs des centaines d'épaves également en danger.

Le Conseil général, non moins que la municipalité, s'intéressait à nos collections, et le 12 juillet 1833, le Préfet, mandataire à la fois du Conseil et du Gouvernement, arrêtait qu'il ne serait fait aucun achat d'objets d'art sans avoir pris l'avis motivé de la Société archéologique.

En réponse, la Société dressa un premier état des objets que l'on pourrait acquérir pour augmenter les collections, liste singulièrement intéressante parce qu'elle vise beaucoup de monuments qui nous échappèrent faute sans doute d'un crédit assez élevé ; en général, ils n'ont pris le chemin d'aucune collection connue, ils gisaient parmi les ruines, et les ruines elles-mêmes n'ont pas été épargnées.

Le 2 octobre 1835, le maire de Toulouse offrait à la Société la libre disposition de plusieurs salles pour ses séances et ses archives dans les locaux même du Musée « ayant, écrivait-il, la satisfaction bien vive et bien sincère de faire quelque chose en sa faveur, faible récompense des soins qu'elle se donne pour l'enrichissement du Musée. »

La Société devait jouir trente-cinq ans de cette bonne fortune, au grand profit des intérêts qui lui étaient confiés. Un décret du Président de la République, en date du 10 novembre 1850, le reconnaissait hautement en la déclarant d'utilité publique.

A la fin de l'Empire, l'ouverture d'une grande rue dite longitudinale ayant été décidée, une partie des bâtiments annexes du petit cloître fut emportée, et la Société se vit obligée de chercher un refuge *provisoire*. On nous casa d'abord dans une maison particulière, non loin de nos antiquités, auprès desquelles il était entendu que nous allions sous peu reprendre notre service.

Cette rue longitudinale devait nous être doublement fatale : sur l'emplacement de l'énorme bâtiment du Musée neuf, et au même alignement sur la rue, était l'ancien réfectoire du couvent, salle

célèbre dans l'histoire de Toulouse, que de grands souvenirs devaient protéger, et que la Commission municipale d'alors détruisit sans motif et sans vouloir nous entendre. Cette salle, dont il nous reste le dessin, était autrement belle et méridionale que le hall vulgaire qui a reçu nos antiquités romaines, et dont la construction fut si onéreuse.

La rue d'Alsace prolongée aurait emporté aussi l'une de nos perles architecturales, l'hôtel de la rue du Vieux-Raisin. La Municipalité naguère a préféré modifier les plans. Elle s'est ainsi honorée, et elle donne un bel exemple. Les Sociétés archéologiques savent parfaitement que les villes ont des devoirs à remplir pour le progrès du commerce, du bien-être et de l'hygiène. Elles ne se sont jamais opposées aux mesures qu'exigent de grands intérêts, mais ce qu'elles ont le droit de souhaiter, c'est que d'autres intérêts, réels aussi, ne soient pas sacrifiés sans une étude attentive et sans chercher à voir si une conciliation, souvent avantageuse à tous, n'est pas possible. Notre Conseil municipal actuel a prouvé que c'était parfois bien facile. De grand cœur nous le remercions.

La rue d'Alsace, la singulière *restauration* du Musée, eurent des conséquences cruelles. Les Toulousains, qui se souviennent d'avant la guerre, ont présent à la mémoire le tableau merveilleux qu'offrait alors le cloître des Augustins. Dans ses galeries, nos richesses étaient accumulées avec goût et groupées avec méthode, tandis qu'une vive lumière arrivait sur elles au travers des ogives trilobées et des guirlandes de vigne vierge et de glycine. Il y avait alors des numéros et des étiquettes partout. Le catalogue de M. Roschach servait de guide au passant et à l'érudit, de modèle aux autres musées français.

Que de changements depuis cette époque! Nous avons vu, au milieu de remaniements incessants, nos pierres sculptées plusieurs fois bousculées comme de simples moellons. La signature *lapidaire* qui donnait si fièrement au bas du saint Thomas et du saint André le nom du grand sculpteur de notre période romane est perdue; les mosaïques romaines apportées avec tant de soins de Giroussens ont disparu; détruits encore ces précieux termes de comparaison, ces moulages que le Conseil général et le Conseil municipal avaient fait exécuter à grands frais dans le Midi, à Moissac, à Saint-Bertrand, à Narbonne, etc., suivant le principe qui fait aujourd'hui

le succès du Musée national du Trocadéro. Au milieu du désordre qui règne *provisoirement* dans ce musée devenu simple magasin, nous ne pouvons connaître toute l'étendue de nos pertes. L'inventaire même sera difficile.

Les constructions ayant marché avec une lenteur majestueuse, la Société fut un jour reléguée au loin, dans un modeste immeuble de la place Saint-Sernin d'où elle dut déloger, non sans peine, quelques familles de cousins d'anciens pompiers de la ville. Elle y porta ses meubles, sa bibliothèque, un imposant bas-relief célèbre dit de Tetricus, vrai ou faux selon les années et les critiques, et aussi une grande cheminée en plâtre style Louis-Philippe, qui avait embelli son salon du Musée et qu'elle espérait bien y replacer sous peu. A l'ombre du clocher de la basilique, la Société vécut laborieuse comme auparavant. Les abeilles peuvent être changées de ruche sans cesser de donner leur miel. Pendant ces années furent inaugurés nos concours périodiques sous la présidence de deux hommes que vous serez heureux de m'entendre nommer : M. l'abbé Carrière et M. Gustave de Clausade. Nous eûmes aussi l'honneur de recevoir, en 1874, le Congrès archéologique qui fut très brillant.

Dix ans après, nouveau déménagement. Cette fois, la Société est accueillie au Capitole même ; on lui crée un vaste salon s'ouvrant sur la loggia. Ce n'était évidemment qu'une installation très momentanée. La cheminée restait emballée. Mais notre compagnie s'y était faite, et elle connut quand même des moments fort agréables : par exemple lorsque l'Union artistique, à ses côtés, ouvrait ses expositions annuelles et donnait ses concerts. On voisinait aussi avec la Municipalité et l'on était souvent d'accord. Il en résulta un beau jour une naissance inespérée.

Un arrêté du maire, M. Camille Ournac, un artiste lui aussi, constituait en 1894 le Musée du collège Saint-Raymond et nous demandait de collaborer à son installation et de veiller sur ses progrès. Toulouse est maintenant ravie d'avoir son Cluny. Nos ouvriers d'art en apprennent le chemin et la Commission leur présente de son mieux les documents dont l'étude est nécessaire pour maintenir les traditions de nos ateliers et les mérites de l'art local. Je n'insiste pas sur l'importance des collections qui sont appréciées et étudiées par tous les savants, et qui sont dues, en partie, au zèle de notre compagnie.

Le temps passait et les grands artistes qui contribuaient aux embellissements de la salle des Illustres refoulaient vers nous les plâtriers et les ébénistes. Il fallut renoncer aux charmes du grand balcon municipal, où l'on était si bien les soirs d'été, et déguerpir. Cette fois, il n'y avait plus à l'horizon de logis municipal disponible, et nous n'avions pas de quoi payer notre terme sous un toit moins généreux. Il fut donc vraiment providentiel, le testament de M. Ozenne, qui nous mettait au nombre des académies que l'hôtel d'Assézat devait abriter. Le provisoire prenait fin dans des conditions excellentes pour nos goûts, nos intérêts, notre mandat. Il n'y avait plus qu'à témoigner notre gratitude au confrère affectionné qui, pour la renommée de son ami défunt, a peut-être dépassé ses intentions et mieux servi les sociétés savantes qu'elles n'auraient osé l'espérer (1).

Nous voici donc installés et libres pour le travail accoutumé. J'oubliais de dire que notre cheminée reste en caisse ; elle ne pouvait être relevée que dans la grandissime tour fortifiée, si menaçante pour les contribuables, et dont la rue de Metz a supprimé la place. En revanche, nous avons ici un foyer parfait où vous voulez bien vous asseoir, MM. nos correspondants et amis ; nous sommes heureux de reprendre avec vous le cours de nos séances solennelles, et d'avoir pu causer des souvenirs du passé avec ceux qui les comprennent si bien.

Certes, je n'ai pas tout dit. Il faudrait rappeler encore le soin jaloux avec lequel la Société veilla sur les monuments eux-mêmes encore debout dans la cité. Ce qu'elle a pu faire permet de comprendre le malheur qu'elle n'ait pas été davantage écoutée.

Je n'insisterai pas sur ces édifices dont la Ville votait, bon gré mal gré, la *conservation par transport :* les architectes démolissaient avec précaution, les pierres étaient soigneusement numérotées et emmagasinées ici ou là en attendant la reconstruction votée. C'est un fait particulier à Toulouse que ces matériaux, pourtant énormes, s'évanouissaient alors à l'insu de tous. L'arc de triomphe du pont

(1) M. Antonin Deloume, légataire universel, en effet a cru pouvoir, en sa qualité d'administrateur, entreprendre de ses deniers avancés la restauration du monument légué à la Ville, mais dont celle-ci n'a pu encore prendre possession.

et son cavalier colossal, le jubé de Saint-Etienne, l'escalier du donjon, la façade de l'horloge, le portail des Cordeliers ont été successivement escamotés. Le fer lui-même est ici léger comme la plume au vent et la très belle rampe de l'escalier d'honneur de la salle des Illustres a disparu comme par enchantement. C'est à croire qu'il y a autour de nous des fées qui font collection.

On sait de reste que notre Société n'a jamais pensé que son bonheur dût se borner à tenir des réunions hebdomadaires, à avoir des causeries charmantes dans une belle salle bien ornée de bustes, de tableaux et de fauteuils. Elle a mis son point d'honneur à rester en contact avec le grand public et à travailler pour lui et avec lui. Rappelez-vous le succès de nos conférences à travers Toulouse, même dans les rues. Hélas! un deuil cruel les interrompit; mais nous devons au souvenir de Joseph de Malafosse de reprendre l'œuvre à laquelle il s'était associé avec tant de bonne grâce et de savoir. Nous relèverons, ce printemps, le drapeau tombé de sa main défaillante et nous serrerons les rangs de l'avant-garde, sûrs d'être suivis et soutenus.

Parlerai-je de nos excursions aux abords de Toulouse et au loin dans les domaines de nos sœurs de Foix et de Carcassonne, d'Auch et d'Albi, de Montauban surtout où nous avons de si bons exemples et tant d'amis. Quel gracieux accueil nous est partout réservé, dans les églises et les hôtels-de-ville, dans les musées, dans les manoirs où nous trouvons de si gracieuses châtelaines; quelles fructueuses récoltes de photographies, de dessins, d'observations et de notes !

Longtemps les volumineux *Mémoires* in-4° avaient suffi à la divulgation de nos travaux. Je vous ai engagés, il y a un quart de siècle, à publier le compte rendu de vos séances. Vous travaillez ainsi au grand jour et pas une de vos communications n'est perdue. Le *Bulletin,* largement distribué, souvent reproduit par la grande presse, a atteint son plus haut degré de prospérité sous la savante direction d'un secrétaire général maintenant élevé à l'un des plus beaux sièges de l'épiscopat français. Mgr Douais, pendant son long séjour au milieu de nous, a rendu d'inoubliables services. Je citerai seulement l'ensemble de ses découvertes concernant l'histoire de l'art toulousain, la date, les auteurs et les prix de nos hôtels Renaissance. Le retentissement de ses lectures n'a pas peu contribué à faire sentir à MM. les notaires le bienfait que l'histoire de France atten-

dait d'eux, et nous avons applaudi à la mesure intelligente qui, le Conseil général aidant, a ouvert aux savants le dépôt des vieux titres notariés.

Je n'ai garde d'oublier l'œuvre que l'éditeur dévoué de l'*Histoire de Languedoc*, M. Privat, a entreprise avec votre secrétaire actuel. L'*Album des monuments et de l'art ancien du Midi* est rédigé par vous. De splendides illustrations accompagnent des notices magistrales et l'ouvrage nous fait vraiment honneur.

Si nos ressources étaient moins restreintes, Messieurs, nous produirions bien davantage. Mais nous ne risquons pas d'être accusés d'avoir dérobé l'or de Toulouse. La Municipalité, jadis fort généreuse, est toujours gracieuse et complaisante, mais sans frais. Nous n'avons pas davantage la part longtemps habituelle du produit des sables aurifères du département. La préfecture, simplement pour mémoire sans doute, nous alloue tous les ans une pépite de 100 francs. Quant à l'or gaulois que le Ministère dispense généreusement à Lutèce et à ses amis, il est fort peu connu des descendants des Ibères et des Volkes-Tectosages.

La République connaît Toulouse. Elle sait qu'on y estime à l'égal de la fortune l'art de bien dire de belles et bonnes choses. Elle a jugé que nous préférerions au pain quotidien lui-même des discours enchanteurs de MM. Héron de Villefosse, Gaston Paris, Paul Meyer, de Lasteyrie, Babelon, Hamy et autres princes de l'érudition française. C'est ainsi que nous avons eu, l'an dernier, l'avantage d'inaugurer le premier Congrès provincial des Sociétés savantes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la misère est le lot des Académies de province. En 1840, un homme pour lequel j'ai une estime et une affection toute particulière, un des créateurs de l'archéologie préhistorique, Boucher de Perthes, s'exprimait en ces termes dans un discours présidentiel à la Société d'émulation d'Abbeville : « Ce qui s'oppose aux études des Académies de province et à la publication de leurs Mémoires, c'est leur pauvreté. En général, elles ne peuvent subvenir à leurs dépenses que par une cotisation qui devient une véritable charge pour les membres ayant une fortune médiocre ou de faibles appointements comme la plupart des professeurs et officiers de l'Université. »

Et Boucher de Perthes ajoutait : « La pauvreté offre surtout un contraste pénible quand les Sociétés sont affiliées à des Académies

étrangères. En échange de tous les dons que nous recevons d'elles, nous n'avons pu offrir que notre reconnaissance. »

La situation depuis soixante ans a plutôt empiré, au moins pour les Académies proprement dites ou Sociétés fermées comme la nôtre. Nous avons vu tarir les trois sources auxquelles s'alimentait notre budget, et cela en dépit des services rendus, du labeur ininterrompu. La Ville, le Département, l'Etat semblent s'être entendus pour diminuer la force utile de ces institutions.

Ah! sans doute, il serait mieux de n'avoir à compter que sur l'initiative généreuse des particuliers. Malheureusement, les Mécènes sont rares dans notre Midi. Quatre fois la Société a été couchée sur le testament de nos amis, MM. le Dr Ourgaud, Bonnel, de Clauzade et Ozenne. Voilà, jusqu'ici, nos seuls et vénérés bienfaiteurs.

Une lettre que nous venons de recevoir de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur nous déclare que les Sociétés savantes sont exclues désormais de la distribution des livres acquis par les souscriptions ministérielles. Ils sont tous réservés aux bibliothèques publiques municipales proprement dites et universitaires.

Il peut sembler qu'une telle mesure, justifiable en principe, pourrait être l'objet d'exceptions en faveur des Sociétés qui ont un réel souci de leurs archives et les entretiennent en ordre, libéralement ouvertes aux travailleurs qui le désirent.

Or, nous avons vu profiter largement de notre riche et confortable bibliothèque, Julien Sacaze et Albert Lebègue pour leurs grandes épigraphies, M. Barrière-Flavy pour son Inventaire général des sépultures des barbares en Occident, M. Dognon pour ses Institutions méridionales, M. de Lahondès pour son Histoire de Pamiers et sa Monographie de Saint-Etienne, M. Clémen pour son rapport officiel allemand sur les monuments historiques français, M. Emile Male pour son Histoire de l'art religieux au treizième siècle; cet auteur et son collègue M. Graillot, pour leurs cours d'archéologie à notre Faculté des lettres, ont trouvé chez nous des séries de premier ordre uniques dans notre ville. Messieurs, il serait facile de multiplier ces indications en citant tous vos travaux; elles nous autorisent à garder l'espoir que la décision ministérielle peut être revisée.

Je ne voudrais pas exagérer l'abandon des pouvoirs publics. Ils ont accueilli en effet, sans hésiter, nos vœux en faveur des fouilles

de Martres, qu'ils ont largement subventionnées (1). Cependant, un effort supplémentaire de la Ville et du Département aurait permis de publier à Toulouse le résultat des belles recherches auxquelles notre confrère M. Joulin, achevant l'œuvre de ses devanciers, a brillamment attaché son nom. Paris aura cet avantage. L'Institut enlève à nos Mémoires cette riche moisson. Ainsi l'on voit quelquefois une famille pauvre livrer avec résignation un de ses enfants à des parents plus fortunés.

Un grand fait s'est produit récemment dans le fonctionnement officiel des Sociétés savantes. Elles sont rattachées à la Direction de l'enseignement supérieur à l'heure même où les Universités se constituent avec un entrain magnifique et une puissance réelle. Il y a bien un courant qui s'est manifesté parfois, même dans la *Revue internationale de l'enseignement*, engageant les Universités à prendre sur toute la ligne le gouvernement intellectuel, et « à réduire l'influence néfaste des amateurs et le chauvinisme de province » (1890, p. 614). Mais un autre sentiment domine, nous en sommes assurés, dans les conseils du Ministre de l'Instruction publique. A Toulouse règne l'accord le plus intime entre les universitaires et les amateurs; la composition du bureau de la Société archéologique en est le témoignage formel.

Le Recteur de l'Académie, dans un beau discours, très archéologique d'ailleurs, qu'il prononçait, en 1896, à la distribution des prix de notre Ecole des beaux-arts, précisait en ces termes le rêve qui lui apparaissait dans les brumes radieuses de l'avenir : « C'était une sorte de libre fédération de toutes les forces qui concourent ici à l'éducation des esprits. Quelque part, au centre, sur une aile, n'importe où pourvu que ce soit une place au bon combat, votre jeune Université; tout autour, vos grandes écoles municipales, vos Académies, vos Sociétés savantes dispersées ou groupées à leur gré, suivant leurs affinités toujours régies par leurs lois propres, toujours maîtresses de leurs destinées, mais en contact incessant les unes avec les autres, et doublant par là leur énergie créatrice. Superbe élan où chaque troupe n'obéit qu'à son chef, ne suit que son drapeau, mais où tous ces drapeaux flottent et montent ensemble vers un même sommet lumineux. »

(1) Quatorze mille francs pour les dernières fouilles.

Ainsi s'exprimait une voix autorisée entre toutes. A ce chaleureux appel à l'union et à l'effort, la Société archéologique a déjà répondu. Sa bonne volonté n'est pas douteuse; mais pour suivre avec utilité les troupes principales vers le sommet qui nous attire, le dévouement ne suffit pas. Pourquoi l'Université, qui nous encourage, ne nous donnerait-elle pas aussi le secours de ses ailes, je veux dire de son riche et grandissant budget. Ne serait-ce pas là un premier acte juste et clair de décentralisation?

En attendant, les Académies continueront à travailler, et dans cet antique palais d'Assézat, rajeuni par la volonté de Dame Clémence-Isaure, elles puiseront une ardeur plus vive et des forces mieux ordonnées.

Rapport général sur le concours de l'année 1899, par M. Edouard PRIVAT, membre résidant.

Messieurs,

Pour la première fois depuis vingt ans, la Société archéologique du Midi de la France convie à la réunion annuelle le Toulouse lettré et artiste; c'est le dernier venu qu'elle a chargé, malgré sa jeunesse, des fonctions de rapporteur général. A ce titre, comme à bien d'autres, je sollicite votre indulgence, moi qui ai mission d'être sévère pour les autres; mais j'apporte à notre Compagnie tout mon zèle et tout l'amour que j'ai pour notre province dont vous étudiez, Messieurs, avec tant de compétence, l'histoire, les institutions et les arts.

Remarquons, une fois de plus, l'utilité de ces concours qui aident au développement de l'histoire locale, en favorisant la production de nombreux travaux.

La Société archéologique du Midi de la France avait rarement constaté autant d'empressement à répondre à son appel qu'en 1899. Notre prédécesseur, M. l'abbé Lestrade, déclarait déjà en 1898 « que le zèle des travailleurs s'était réveillé. » Six mémoires avaient alors été présentés à la Société; que dirait-il aujourd'hui en présence des douze travaux dont nous allons rendre compte?

M. l'abbé Aragon (1), connu par de très estimables monographies

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Couture.

locales, est le seul qui ait traité le sujet proposé pour le prix de Clausade. Il nous a donné un *Abrégé de l'Histoire de Toulouse* destiné surtout à la jeunesse et au public d'une culture ordinaire.

Rien n'est si difficile qu'une œuvre de vulgarisation historique de ce genre. Il y faudrait une science impeccable, mais qui ne s'étale jamais, et l'art le plus rare, celui qui se cache. Sans réaliser ce chef-d'œuvre, M. Aragon a su joindre à la netteté du récit la correction et la clarté du style. On peut regretter qu'il ait découpé un peu irrégulièrement à travers ses pages un travail de Dupuy-Dugrez, qui méritait plutôt d'être publié à part avec notes. On peut trouver aussi que sa narration aurait dû prendre un peu plus d'ampleur, au moins dans les faits dramatiques de notre histoire. Un reproche plus grave : tout un chapitre est à refondre, celui de la période mérovingienne; la postérité de Caribert ayant été absolument expulsée de l'histoire avec la fabuleuse charte d'Alaon, qui en est le seul garant.

D'autres inexactitudes sont à corriger çà et là, mais de moindre importance et n'exigeant, d'ordinaire, qu'un trait de plume. En somme, moyennant quelques retouches, ce travail répondra pleinement aux intentions de l'auteur que la Société s'est fait un devoir d'encourager en lui décernant une médaille d'argent.

Une nomenclature des chartes de coutumes de la Haute-Garonne, du XIIIe au XVIe siècle, nous a été présentée par M. Decap (1), membre de la Société des études du Comminges.

De patientes recherches lui en ont fait découvrir jusqu'à cent cinquante-quatre dont cent dix-huit sont inédites ou introuvables.

Il est probable qu'il en reste encore à trouver; sur cinq cent dix-sept communes qu'il y a dans la Haute-Garonne, la proportion de celles qui avaient des chartes de coutumes devait être beaucoup plus élevée; mais il est fort difficile de rencontrer ces documents ou même de les voir mentionnés.

Le hasard, des travaux spéciaux, les fouilles dans les archives particulières permettront de compléter peu à peu la liste dressée par M. Decap. Il faut lui rendre cette justice, qu'il a compulsé avec le plus grand soin nos archives afin de présenter une nomenclature

(1) Rapporteur particulier : M. Brissaud.

aussi complète que possible. Sur chaque charte, il donne les renseignements essentiels : date de concession, auteurs de la concession, indication des chartes analogues, originaux ou copies que nous possédons, éditions et travaux divers à leur sujet, etc. Cette nomenclature n'est donc pas une sèche énumération des anciennes coutumes de notre département. Elle se compose d'une série de notices brèves, mais très riches d'indications sur les cent cinquante-quatre coutumes de la Haute-Garonne dont M. Decap a constaté l'existence.

Le travail que cette œuvre a coûté à son auteur est considérable et présente, en outre, une grande utilité. C'est le type des travaux que la Société archéologique a pour mission d'encourager; aussi n'hésite-t-elle pas à attribuer à M. Decap une médaille d'argent avec éloges.

M. l'abbé Morère (1) étudie : *Les origines, les privilèges et les coutumes de la ville de Revel.*

Une note indique que, quoique déjà signalé au dernier Congrès des Sociétés savantes, ce mémoire ne lui a pas été soumis : il est donc inédit.

Dans tous les cas, la Charte ne l'est point, car elle a déjà été rapportée par Saussure dans son *Recueil des Ordonnances.*

Le texte donné n'est qu'une « reconnaissance » faite par Louis XI en 1462, c'est-à-dire à son avènement au trône, comme cela se faisait à chaque avènement royal. Il est conservé dans les archives de la mairie de Revel.

L'étude de ce texte a permis à l'auteur de préciser la date de la fondation de Revel, qui est conforme à celle donnée par Dom Vaissete dans l'*Histoire générale de Languedoc.*

Il est ainsi amené à réfuter l'opinion de Catel dans ses *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, suivie par M. Curie-Seimbres, dans son ouvrage sur *Les bastides du Sud-Ouest* paru en 1880. Mais l'auteur ne précise peut-être pas suffisamment; dans les travaux d'érudition, les sources doivent être indiquées de la façon la plus nette et la plus complète pour pouvoir s'y référer exactement.

M. l'abbé Morère relève d'abord le texte de la Charte tel qu'il est

(1) Rapporteur particulier : M. le baron Desazars de Montgailhard.

actuellement conservé à la mairie de Revel, puis l'étudie en groupant sous des titres généraux les divers textes se rapportant au même objet. Il l'a fait avec clarté et précision, se bornant à une transcription exacte des divers articles de la Charte.

C'est ainsi qu'il rapporte successivement :

1° L'établissement de la bastide sur le sol de la forêt de Vaure ;

2° Le régime des personnes ;

3° Le régime des terres ;

4° L'organisation municipale ;

5° L'organisation judiciaire des consuls, qui est assez développée.

La Charte donne encore des indications assez curieuses sur les affaires criminelles et les affaires de mœurs.

Le mémoire se termine par un exposé complet de la Charte sur la police en matière de marchés et de foires, d'hygiène, de propreté des rues, etc.

La plupart des explications fournies par l'auteur du mémoire pour éclairer son sujet sont judicieuses et exactes. Il en est une pourtant que nous devons relever. Ainsi, page 9 de son travail, il assimile les *oublies* ou *oblies* dont parle la Charte (LXXXIV) aux *censives*. C'est là une erreur ; chacun de ces termes a une signification différente. On entendait par *oblie* toute rente en argent par opposition au mot *censive*, qui signifiait toute rente en nature, telle que grains, volailles, etc. On peut s'en convaincre par ce qu'en dit Soulatges dans ses *Coutumes de Toulouse*, IVe partie, page 78.

C'est toutefois un travail intéressant auquel la Société archéologique accorde une médaille d'argent.

M. l'abbé Aries (1) avait déjà publié une *Histoire du bourg Saint-Bernard* en 1896. Il a remanié son premier travail, et l'a présenté cette année au concours de la Société archéologique : nous l'en félicitons bien sincèrement.

De beaucoup supérieure à la première rédaction, la nouvelle *Histoire du bourg Saint-Bernard* a cependant des défauts ; nous ne saurions assez reprocher à M. Aries sa partialité en matière de critique historique ; l'historien doit se contenter de noter les faits et d'en dégager la vérité sans esprit de parti. En outre, nous voudrions

(1) Rapporteur particulier : M. Privat.

chez M. Aries plus de précision dans les références, plus d'ordre dans l'exposition, moins de digressions, plus de clarté par endroits, plus de correction dans le style.

Mais ce ne sont là que de faibles reproches vis-à-vis du travail considérable entrepris par M. Aries. Les questions d'archéologie sont fort bien exposées et fort nettement discutées; les détails abondent et fournissent d'utiles documents aux amateurs d'histoire locale. Ce n'est d'ailleurs pas sans un véritable effort qu'un curé isolé de tout commerce scientifique et loin de nos archives et de nos bibliothèques entreprend une deuxième édition de son ouvrage.

Le travail exigé par l'étude de M. Aries offre un exemple méritoire, car s'il était suivi généralement dans tous les villages, que de textes pourraient ainsi être conservés, et combien rendrait-on service ainsi à l'histoire générale! M. Aries a suivi l'exemple de beaucoup de ses confrères, tels que MM. Morère, Larrondo et Aragon.

La Société archéologique est heureuse de lui décerner une médaille d'argent.

Dourgne, ses seigneurs, ses consuls (1) : Tel est le titre d'un volumineux travail qui ne comprend pas moins de 600 pages in-4° d'une écriture fort serrée : l'histoire, par le menu, d'une seigneurie et d'une commune, depuis le dixième siècle jusqu'au dernier tiers du dix-septième. L'auteur, M. Azémar, avocat, se propose de conduire son œuvre jusqu'aux préliminaires des états généraux de 1789.

Nous nous demandons lequel vaut mieux du livre d'une lecture facile, clairement et logiquement divisé, dans lequel les événements locaux, détaillés avec précision et méthode, s'éclairent de l'histoire générale, — textes à l'appui, d'ailleurs, mais en leur place aux pièces justificatives, — ou du livre forcément volumineux, rédigé chronologiquement, où les faits se suivent par ordre de date, dans lequel le lecteur n'a d'autre ressource, pour reprendre haleine, que de lire le document intercalé dans mille et un détails consciencieusement contrôlés; lequel vaut mieux, en un mot, du livre qu'on lit, ou du livre que l'on consulte en se guidant, bien entendu, d'une table alphabétique? C'est à cette seconde catégorie qu'appartient

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Auriol.

plutôt la présente monographie, et nous en faisons, en ce seul mot, tout à la fois la critique et l'éloge.

Après un long avant-propos dans lequel il insiste avec abondance sur des étymologies qu'un rigoriste contesterait, l'auteur nous introduit dans l'histoire féodale de Dourgne à partir de 960, et nous suivons cette histoire dans ses évolutions presque année par année jusqu'au traité de Paris et à la réunion du Languedoc à la Couronne.

L'histoire de Dourgne bastide, Dourgne rebâti en 1301, est fort intéressante : les chartes et statuts eussent pu être analysés, et des documents fort instructifs d'ailleurs, concernant certaines familles de notaires du pays de Dourgne au temps de Henri IV, auraient dû faire la matière de notes ou renvois.

La partie la mieux traitée et absolument inédite est l'histoire de Dourgne au dix-septième siècle ; l'auteur a transcrit les cahiers consulaires, et le chapitre des écoles est spécialement curieux.

Ces critiques ne sont pas pour diminuer le profond mérite du labeur de plusieurs années, dans lequel se sont accumulés tant de documents puisés aux sources. De cet ensemble de matériaux, il serait très facile de tirer une parfaite monographie ; aussi la Société estime-t-elle que M. Azémar a droit à une vraie récompense ; elle lui accorde une médaille d'argent.

M. Rumeau (1) a envoyé au concours un fort appoint à la future monographie de *L'Abbaye de Grandselve.* Il a eu l'excellente idée de prendre copie de l'inventaire de Grandselve, il en a extrait les renseignements historiques relatifs à la vie propre de l'abbaye, surtout à ses relations avec le pays circonvoisin, à son commerce, etc.

Comme on le voit, M. Rumeau n'a pas prétendu écrire une monographie proprement dite, ni examiner en détail une des phases du développement de la vie monastique à Grandselve, mais composer, pourrait-on dire, la préface de l'inventaire et mettre en relief les principales données qu'il renferme. Le tome VII des *Mémoires de la Société archéologique du Midi* renferme une monographie de Grandselve par M. Jouglar. Il serait aisé d'ajouter beaucoup de renseigne-

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Lestrade.

ments à ce premier travail, aujourd'hui que les archives des notaires nous sont ouvertes.

Mais à cette source si riche de documents il faudra ajouter les propres recherches de M. Rumeau. Il aidera notablement l'auteur de la future monographie *complète* d'une abbaye jadis si puissante en nos contrées.

La Société archéologique, reconnaissant le mérite de ce travail, a décerné à son auteur une médaille d'argent.

M. le docteur Cuguillères (1) envoie au concours le texte du procès-verbal de Cammas et Micot relatif aux *Orgues de Toulouse durant la période révolutionnaire.*

La municipalité de Toulouse leur avait confié le mandat de se transporter dans les églises paroissiales et conventuelles, d'examiner la valeur des instruments, le caractère des boiseries, etc.; sur leur rapport, on devait décider quelles orgues seraient conservées, quelles seraient sacrifiées.

Le procès-verbal des commissaires est du plus haut intérêt. La description qu'ils font des orgues de Toulouse (dont la plus grande partie est détruite) indique le nom de l'auteur, parfois les remaniements successifs, le nombre de jeux, le cachet artistique des boiseries, etc. Il y a tout lieu d'espérer que M. Cuguillères publiera ce document en indiquant au bas des pages quels sont ceux des instruments détruits qui ont traversé la Révolution, en quel lieu ils se trouvent, etc., et quels sont ceux qui ont complètement disparu.

M. Cuguillères a cru devoir insérer, entre les diverses descriptions données par les commissaires, des notes et des renseignements techniques sur les différents jeux employés dans les orgues. Cette partie de son travail coupe assez malheureusement le rapport des commissaires. Il faudrait d'ailleurs du temps et des recherches plus minutieuses et plus sûres pour donner à ce sujet des notions suffisantes auxquelles seuls des spécialistes s'intéresseraient.

La Société archéologique exhorte plutôt M. Cuguillères à publier le texte du procès-verbal tel quel, sauf à ajouter des notes sur la destinée des œuvres et à donner des phototypies de certains instru-

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Lestrade.

ments. En attendant, elle accorde à l'auteur des orgues de Toulouse au dix-huitième siècle une médaille de bronze.

En outre, à la connaissance du rapporteur, telle grande revue d'érudition musicale de Paris aimerait vraisemblablement à publier dans ses pages ce que M. Cuguillères voudra bien envoyer de son mémoire.

La Charte d'Eoux (1489) (1), par M. Curicque, étudiant en droit. — Sous ce titre, l'auteur présente, en quelques pages, un aperçu historique de la petite commune d'Eoux, canton d'Aurignac (Haute-Garonne). Il raconte comment une charte de coutumes fut accordée à cette localité, en 1480, et il soutient que cette charte, fort semblable à celle qu'obtint une localité voisine, Benque, en l'année 1470, n'est, comme celle-ci, que la réédition et la confirmation d'usages plus anciens.

Il donne ensuite une analyse sommaire avec notes, article par article, des dispositions de cette coutume; pour mieux les comprendre, il s'est aidé des coutumes voisines, et il en rapproche les articles. En terminant, il explique quelques particularités relatives à la Coutume de Benque.

Cette analyse n'est qu'un travail préparatoire permettant de donner un aperçu synthétique des règles de la Coutume. L'auteur les range sous quatre rubriques : 1° liberté politique; 2° liberté civile; 3° police et administration ; 4° délits et amendes.

Il donne ensuite le texte latin de la charte d'Eoux d'après la copie datée de 1624 qu'en possèdent les Archives départementales de la Haute-Garonne (E. 891). En regard, il a eu le soin de placer une traduction française d'après la copie et les éditions qu'on a données de la Coutume de Benque, qui est semblable à celle d'Eoux, mais dont nous n'avons que le texte français. Le texte qu'il donne de la coutume d'Eoux peut donc être regardé comme l'original de la Coutume de Benque.

Le tout se termine par un Index des mots employés dans la Coutume d'Eoux.

C'est un travail consciencieux dont la Société archéologique félicite M. Curicque, en lui décernant une médaille de bronze.

(1) Rapporteur particulier : M. Brissaud.

M. Peyronnet (1), pharmacien à Rabastens, a présenté deux mémoires à notre concours.

Le premier a pour titre : *Documents sur quelques artistes du pays albigeois.*

C'est une intéressante nomenclature de noms d'artistes et d'œuvres d'art exécutées en grande partie à Rabastens ou aux environs. Mais ce travail est confus, sans table et sans conclusion. En outre, l'auteur semble hasarder un peu trop ses appréciations ; il donne souvent comme vrais certains faits qui mériteraient d'être prouvés, et devrait se rendre compte si les données sur lesquelles il base ses assertions sont exactes.

L'autre mémoire de M. Peyronnet a pour titre : *La Confrérie des Pénitents bleus instituée à Rabastens*, texte inédit (1er mars 1598).

L'auteur s'est borné sans doute à copier le texte sans notes, sans commentaires et sans indications de provenance. Ainsi nous ignorons si l'original de ces statuts existe dans un registre conservé à Rabastens ou bien s'il se trouve dans les minutes d'un notaire.

Pour ces divers motifs, la Société croit ne devoir attribuer à ces deux travaux qu'une médaille de bronze.

Il nous reste à parler de trois ouvrages déja publiés.

C'est d'abord l'*Histoire des débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix* (2), par M. Lafont de Sentenac, trésorier et lauréat de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.

Après nous avoir fait assister aux débuts de l'imprimerie à Pamiers, l'auteur passe en revue tous les imprimeurs du pays de Foix. Sur chacun d'eux, une courte notice, généralement suivie du fac-similé de la signature ; pour quelques-uns, une liste des ouvrages imprimés. Vient ensuite une chronologie fort complète des imprimeurs de l'Ariège (ancien comté de Foix).

M. Lafont de Sentenac termine son travail en nous donnant quelques pièces justificatives fort intéressantes, mais où nous préférerions ne pas voir figurer la pièce n° 3 (apprentissage de Michel Rivière, chez Baour, imprimeur à Pamiers), déjà publiée dans le *Bulletin de la Société ariégeoise*, t. III, p. 93.

(1) Rapporteur particulier : M. le baron de Rivières.

(2) Rapporteur particulier : M. E. Lapierre.

Malgré cette légère critique, nous sommes heureux de dire que M. Lafont de Sentenac a offert à notre Concours un travail solide, simplement écrit, toujours exact dans les renseignements, et qui sera consulté avec fruit.

La Société décerne à l'auteur des *Débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix* une médaille de bronze.

Les Châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle (1) de M. Ph. Lauzun constituent à la fois une œuvre historique et une étude d'archéologie militaire médiévale. Les six monographies très fouillées dont il se compose et qui ont paru d'abord dans la *Revue de Gascogne*, se réfèrent au même sujet : il s'agit de postes fortifiés formant une ligne de défense entre la Guyenne anglaise et l'Armagnac indépendant vers la fin du treizième siècle. Le système architectural est le même et nous révèle un mode régional et un moment particulier de l'art. Les excellentes phototypies exécutées sur les clichés de M. Lauzun achèvent d'éclairer le lecteur édifié par les consciencieuses descriptions de l'écrivain, et par l'introduction magistrale de M. G. Tholin (le meilleur élève de Jules Quicherat) placée en tête du volume, après un hommage de Ph. Lauzun au regretté Benouville, qui parcourut avec lui, il y a quinze ans, tout le département du Gers pour y dessiner les monuments de tout ordre.

La partie historique n'est ni moins étudiée ni moins attachante que l'archéologie. Les familles qui ont eu dans leur domaine seigneurial un château historique retrouveront ici leurs plus anciens souvenirs puisés souvent aux sources les plus inédites.

Signalons seulement une des plus vieilles maisons de Gascogne, les Pardailhan, et une famille nouvelle, les Maniban, qui ont joué à Toulouse un rôle bien plus important qu'en leurs châteaux gascons du Busca.

La Société a réservé à ce bon travail sa grande médaille de vermeil.

Nous avons tenu à terminer ce rapport en parlant de la belle étude de M. Forestié neveu, membre de l'Académie et de la Société

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Couture.

archéologique de Tarn-et-Garonne, sur l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Montauban* (1).

M. Edouard Forestié, notre confrère, fils de l'auteur, n'a voulu laisser à personne le soin de présenter l'ouvrage de son père, âgé aujourd'hui de 84 ans et qui a commencé vers 1840 son travail de prédilection; c'est en termes émus qu'il rend cet hommage de piété filiale. De tous les ouvrages présentés à notre société pendant ces dernières années, aucun ne renferme à un plus haut degré une érudition sûre, une critique saine, qualités si désirables dans les questions historiques.

Grâce à de patientes et laborieuses recherches, M. Forestié nous fait assister avec la plus rigoureuse précision à l'évolution de l'imprimerie et de la librairie à Montauban. Sur chaque imprimeur, sur chaque libraire, l'auteur nous donne des renseignements biographiques, relevés avec une exactitude scrupuleuse et présentés dans un ordre parfait. Pour chacun, il indique le plus souvent l'origine de son outillage ou de l'achat à Montauban. A la suite de chaque biographie est placée la bibliographie des ouvrages imprimés. 946 articles sont catalogués et décrits de 1518 à 1874. L'auteur a cru préférable, par suite des relations d'affaires des libraires avec les imprimeurs, d'insérer les notices biographiques de ceux qui furent éditeurs, à leur date, en suivant l'ordre chronologique.

Nous ne saurions l'en blâmer, car nous suivons ainsi parfaitement l'industrie du livre à Montauban.

L'ouvrage est accompagné de reproductions de gravures sur bois, lettres ornées, fleurons, marques d'imprimeurs. Le tout est fort bien classé. Pour parfaire cet ouvrage, il a fallu quarante ans d'un travail incessant, et l'ardeur du chercheur ne s'est pas un instant ralentie.

Notre Société se trouve honorée d'avoir eu à examiner semblable travail. Elle l'a jugé digne d'une des plus hautes récompenses et lui a décerné exceptionnellement une médaille d'or.

Cette brève analyse des travaux présentés à la Société archéologique du Midi de la France permet de se rendre compte de la valeur du concours de 1899.

(1) Rapporteur particulier : M. Lapierre.

Sans doute, notre compagnie a pour devoir de contribuer au progrès de l'érudition dans nos provinces méridionales; elle accueillera toujours les travailleurs et encouragera leurs efforts. Cependant, elle verrait avec plaisir des travaux moins étendus, moins touffus, rédigés avec une méthode plus sûre, une critique plus précise, et d'où se dégagerait plus clairement la vérité.

Le but de notre Société n'est pas seulement de favoriser l'étude des questions historiques et de hâter la solution de ces intéressants problèmes que suggère l'histoire de notre passé; l'archéologie a surtout sa place dans notre compagnie et nous nous faisons un devoir de le rappeler aux érudits méridionaux. Dans notre France, les artistes du Moyen Age n'ont point délaissé notre région, et en particulier Toulouse; nous vivons dans une contrée spécialement riche en monuments; ils ont tous un caractère original qu'il importe à nous plus qu'à d'autres de mettre en relief. Nous ne nous faisons point illusion sur la difficulté des problèmes archéologiques et sur les objections qu'ils soulèvent; mais par cela même, ces questions deviennent plus intéressantes et mériteraient de prendre dans nos concours la place qu'elles devraient occuper par suite du nom même de notre Société.

Le concours de cette année apporte dans l'ensemble une sérieuse contribution à l'érudition locale; quelques-uns des travaux présentés sont à tous points de vue excellents, et notre compagnie remercie leurs auteurs de l'honneur qu'ils lui ont fait en les lui soumettant. Quelques mémoires plus succincts demanderaient à être complétés; d'autres, par contre, à être allégés de quelque fausse érudition.

Toutefois, notre compagnie est heureuse d'adresser ses plus vifs remerciements aux auteurs qui ont bien voulu solliciter ses suffrages. Elle les félicite tous pour la pierre grosse ou petite qu'ils ont apportée au grand édifice de la reconstitution du passé.

Il y a un mois à peine, Messieurs, j'étais encore loin de vous, à Paris. Ce n'est peut-être pas la distance qui sépare, mais le milieu. Un assez long séjour m'avait retenu dans la capitale et je commençais à sentir en moi l'étrangeté d'une vie à laquelle je n'étais plus accoutumé, à souffrir là-bas d'une quasi-solitude et de l'éloignement, quand notre secrétaire général me rappela le concours de 1899 à la Société archéologique du Midi de la France.

Je relus vos travaux. Alors peu à peu la vie coutumière se réveilla en moi ; je ne me sentis plus aussi isolé dans la capitale ; l'image de nos églises, de nos hôtels de brique, se profilant sur le fond bleu, venait hanter mon imagination, comme je cheminais au milieu des monuments de pierre grise, s'estompant dans le ciel terne ; quelque chose, de jour en jour plus vivant, d'heure en heure plus saisissable et plus attachant s'éveillait dans ma pensée ; je croyais revivre notre bonne existence toulousaine ; des noms connus et estimés, des études sur des questions qui nous sont chères ramenaient mon esprit vers vous, Messieurs, avant que je fusse en réalité de retour.

A ce sentiment se joignait un autre. On vit à Paris, vous le savez, comme dans un perpétuel congrès de savants ; on respire dans un perpétuel échange d'idées avec ceux qui vivent des choses de l'esprit et souvent, trop souvent, la province semble en comparaison pauvre et déshéritée. Eh bien ! non. A la lecture de vos travaux, notre province ne me parut ni déshéritée, ni pauvre ; au contraire, et ce me fut une légitime fierté de penser que dans notre ville de Toulouse grandit tous les jours une élite de chercheurs et d'érudits qui fouillent et éclairent notre histoire locale, l'histoire de notre petite patrie, et que, dans notre sphère plus étroite, des hommes ont aussi bien mérité notre reconnaissance que les savants qui traitent de la grande histoire ont droit à la gratitude de la grande patrie.

Gloriæ majorum ! « A la gloire des ancêtres ! »

Telle est la devise de notre société. Telle a été la devise de ceux que nous sommes heureux de récompenser aujourd'hui.

Puisse-t-elle inspirer à nombreux travailleurs de solliciter nos suffrages pour nos prochains concours !

La séance est terminée par la distribution des prix et médailles, conformément à la liste publiée dans le procès-verbal de la séance du 30 mai 1899 et par une série de projections photographiques. Des clichés remarquables de MM. René Ancely, Arabet et Privat montrent des vues de Tolède, Cordoue, Séville, Grenade, Burgos et Pampelune.

Séance du 16 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance a fourni entre autres ouvrages :

1° Un certain nombre d'exemplaires de l'*Almanac patouès dé l'Arièjo,* dont l'éloge a été fait dans une séance précédente et que l'éditeur M. Gadrat, de Foix, offre aux membres de la Société archéologique.

2° *Les statuts et les coutumes de la commanderie de Saint-André de Gaillac*, par M. Aug. Vidal, extrait de la *Revue des langues romanes.* (Don de l'auteur, membre correspondant à Albi.)

3° Le *Compte rendu de la 23e réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, tenue à Paris en 1899. (Don de M. le Directeur des beaux-arts.)

4° Une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique invitant la Société à prendre part à l'Exposition universelle.

M. l'abbé Lestrade, élu secrétaire adjoint, faisant en cette qualité partie des commissions, est remplacé par M. Lécrivain au Comité d'impression et de librairie.

Un problème de géographie historique.

M. Bladé, membre correspondant, qui assiste à la séance, appelle très sommairement l'attention de la Compagnie sur la nécessité de reprendre l'examen d'un important problème historique, le problème de l'annexion du duché de Gascogne à celui de Guienne. Là-dessus, les auteurs français ne sont pas d'accord. Besly et ses devanciers sont contredits par Oïhenart et Marca, qui présentent, sur la seule foi du cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Soude, Berlenguer, ou Bérenger, comme le dernier duc de Gascogne. Mais le grand historien de la Navarre, le P. José Moret, écarte par omission Bérenger, et attribue le duché de Gascogne, depuis 1028 ou 1032 jusqu'en 1035, à Sanche III dit le Grand, roi de Navarre, et ensuite à son successeur Navarrais, jusqu'à une date à préciser.

M. l'abbé Auriol présente *un manuscrit du quatorzième siècle* sur vélin et enluminé, relatant les XV joies de la Sainte Vierge. L'examen de ce volume est confié à M. Jeanroy.

M. Louis Deloume lit la note suivante :

Le couteau dit de Montmorency, au musée Saint-Raymond.

On sait que le dernier rejeton de la célèbre branche aînée des Montmorency, le duc Henri II, maréchal de France, s'étant uni à Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, souleva le Languedoc, dont il était gouverneur, contre le cardinal de Richelieu ; qu'il fut vaincu par le maréchal Schomberg à Castelnaudary, blessé, fait prisonnier, jugé par le parlement de Toulouse, et exécuté le 30 octobre 1632 dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

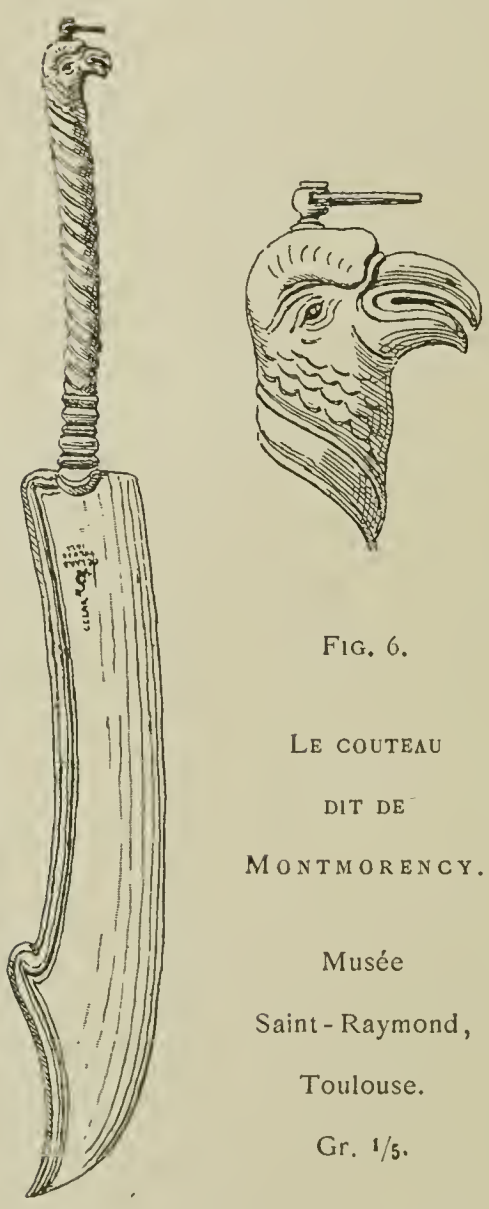

Fig. 6.

Le couteau dit de Montmorency.

Musée Saint-Raymond, Toulouse.

Gr. 1/5.

Depuis de longues années, les étrangers qui visitaient Toulouse demandaient aux concierges du Capitole, qui s'en faisaient un revenu, de voir le couteau qui avait décollé Montmorency.

Le couteau qu'on leur présentait est aujourd'hui déposé au musée Saint-Raymond, comme souvenir toulousain.

Il est en acier ciselé et trempé.

Le manche et la lame sont d'une seule pièce. Son poids est de 3 kilog. 600 grammes. La longueur totale, y compris l'anneau qui est à l'extrémité du manche, est de $0^m,88$.

Le manche a $0^m,30$. C'est une tige de forme ovaloïde avec une partie plate sur le dos, d'un diamètre de $0^m,04$ dans le sens le plus large.

Il est orné de stries ciselées en spirales se joignant en pointes sur le devant et terminé par une tête d'oiseau de proie. Au sommet de cette tête est ajouté un anneau de $0^m,03$ de diamètre.

La lame est longue de $0^m,55$ sur $0^m,10$ à la partie la plus large formant pointe en crochet sur le dos. Elle a la forme d'un cimeterre. Le tranchant est affilé ; le dos arrondi est accompagné de deux cannelures parallèles, jusqu'au crochet et d'une cannelure du crochet à la pointe.

Au bas de la lame est gravé un dauphin surmonté d'une couronne royale. Au-dessus et au-dessous du dauphin se trouve deux fois le nom de *Celar*, l'un perpendiculaire, l'autre horizontal, écrit *Celard*. Sous ce dernier est le mot *Tolosa*.

Empiétant sur Tolosa, on voit le chiffre 622 d'une toute autre gravure que Celard et Tolosa, et en caractères tout à fait modernes, comme Celar perpendiculaire.

C'est sans doute ce chiffre 622, dont on a pu faire 1622, qui a donné naissance, intentionnellement ou non, à la légende que ce coutelas aurait servi à l'exécution du duc de Montmorency.

Des discussions se sont déjà soulevées à propos de ce couteau. Augustin Thierry ayant dit que c'était une arme symbolique à porter au-devant des magistrats municipaux dans les cérémonies, M. Urbain Vitry, dans une communication à l'Académie des sciences (1), soutint que le tranchant était trop affilé pour n'être qu'une arme de parade.

Il appartenait à notre éminent confrère M. Roschach de dissiper tous les doutes à cet égard.

De Chastenet de Puységur, lieutenant général des armées du Roi, raconte dans ses Mémoires que Montmorency fut décapité au moyen d'un instrument en usage à cette époque et qui avait quelque analogie avec la guillotine de nos jours. Ce n'est donc pas notre couteau (2).

Par une coïncidence curieuse, je viens de trouver, dans le journal *Le Gaulois* du 12 janvier 1900, un article signé « Tout Paris, » sur les différents genres de supplice.

L'auteur dit que : « Contrairement à la croyance générale, la guillotine » n'est point une invention du docteur Guillotin, ni même du docteur Louis,

(1) Le coutelas de Montmorency. — Note relative à un passage des Lettres sur l'histoire de France, par M. Aug. Thierry, par M. U. Vitry, p. 211-226 des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 4e série, t. IV, 1854.

(2) Voici le passage des *Mémoires* de Chastenet de Puységur (Paris, 1747, 2 vol., t. Ier, p. 137), écrit de 1617 à 1652 :

« Il (Montmorency) se fit jeter une corde sur les bras et s'en alla à son échafaud sur lequel il entra par une fenêtre qu'on avait ouverte qui conduisait » au dit échafaud, dressé dans la cour de la maison de Ville, sur lequel était » un bloc ou on lui fit mettre la tête.

» En ce pays là, on se sert d'une *doloire* qui est entre deux morceaux de » bois et quand on a la tête posée sur le bloc, on lache la corde et cela descend et sépare la tête du corps.

» Comme il eut mis la tête sur le bloc, la blessure qu'il avait reçue au col » lui fesant mal, il remua et dit : « Je ne me remue pas par appréhension, mais » ma blessure me fait mal. » Le P. Arnoul était près de lui qui ne l'abandonna » pas; on lacha la corde de la doloire, la tête fut séparée du corps, l'une tomba » d'un côté, l'autre de l'autre. »

» mais simplement une modernisation de l'antique « manaya » qui fut, au » dix-septième siècle, l'instrument de supplice usité en France et en Alle- » magne. Comme notre moderne guillotine, elle se composait de deux mon- » tants auxquels était assujetti un couperet qui, en tombant, faisait voler » la tête du patient.

» C'est avec cet instrument, » ajoute l'auteur de l'article, « que fut exé- » cuté le *connétable* de Montmorency, dans la petite cour du Capitole de » Toulouse, ce qui n'empêche pas d'ailleurs les gardiens du *Musée* de mon- » trer aux visiteurs une *hache* qui est censé avoir servi au supplice. »

A part les trois mots, *connétable*, *Musée* et *hache*, tout cela est exact.

Mais on trouve dans le journal de Barthès (1), rapporté dans l'*Histoire de Languedoc*, que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers, condamnés par le Parlement à la peine de mort, furent, en février 1762, décapités avec *un couteau neuf* par le bourreau de la ville, qui se tira habilement de sa besogne.

Or, M. Roschach a découvert, dans les archives de Toulouse, le compte du coutelier Celar, pour la fabrication et l'entretien pendant deux ans d'un couteau devant servir aux exécutions capitales, que les capitouls qualifient gracieusement de « damas à décoller. »

Ce compte porte une date concordant avec l'exécution des gentilshommes verriers, 19 janvier 1760. Il est quittancé par le coutelier Celard le 21 du même mois.

Il est donc évident que le couteau du musée Saint-Raymond n'a pas servi à la décapitation de Montmorency, malgré la légende et les pourboires des concierges du Capitole, mais qu'il a été utilisé tout au moins en 1762 pour les frères Grenier.

Qui a mis le chiffre 622 sur la lame? à quelle époque précise cela a-t-il été fait? Dans quel but? Rien ne l'indique.

Dans tous les cas, le couteau est historique et a sa place au milieu des souvenirs toulousains.

Les administrateurs du musée Saint-Raymond ont bien fait de le présenter comme couteau dit de Montmorency, pour rappeler la légende tout en la détruisant.

Extrait des livres des pièces justificatives des comptes de la Ville.

Imprévues, art. 76, 100.

Il est mandé à Monsieur de Comynihan, avocat écuyer, ancien capitoul et Trésorier de la ville, que des fonds de l'article 76 de l'état des dépenses

(1) *Heures perdues* de Pierre Barthès, manuscrit en huit volumes. Bibliothèque de la ville, 5e volume, p. 66, 67, 68, 69.

ordinaires de la ville, arrêté par nos seigneurs les commissaires du Roy et des états le 17 avril 1741, il paye au sieur François Celar, marchand Coutelier, la somme de cent livres à lui ordonnée pour un Damas à décoler qu'il a fourni à la Ville, duquel il reste chargé pendant deux ans pour l'entretenir en bon état et le représenter ou remettre à la première réquisition qui lui en sera faite, — dont le modèle en bois demeure à cet effet déposé au greffe du contrôle (Cassaban, capitoul), — laquelle dite somme sera allouée dans la dépense de son compte en rapportant le présent document signé, contrôlé et quittancé.

Fait au Consistoire, le 19e de l'an 1760.

David. De Beaudrigue, capitoul. Cassaban, capitoul.
Chauliac, capitoul.

Pour acquit, le 21 janvier 1760.
Celard.

Du mandement de Messieurs les capitouls, controllé le présent pour la somme de cent livres.

Virebent.

M. J. de Lahondès, en présentant un petit volume du seizième siècle renfermant les œuvres latines et poétiques de Jean Voulté, qui lui a été confié par M. Edouard Forestié, notre vénérable confrère de Montauban, ajoute les remarques suivantes :

Le poète rémois Jean Voulté à Toulouse.

Une ère brillante s'ouvrit à Toulouse avec le seizième siècle. Les marques de l'aisance et de la richesse même, dont jouissaient les habitants, apparaissent encore dans les beaux hôtels de la Renaissance qui manifestent aussi le goût artistique de la race.

Le commerce, qui avait pris une grande extension dans les derniers siècles du Moyen-Age, grâce à la situation de la ville entre les deux mers, entre l'Italie ou l'Espagne, et les provinces du nord ou l'Angleterre même, s'était accru avec les immenses découvertes qui venaient d'ouvrir de nouveaux mondes. De nombreux changeurs se livraient à de fructueux trafics dans la rue des *Cambis*, au centre du quartier du négoce, la rue des Changes, qui a ainsi conservé son nom francisé. En 1549, Henri II institua la Bourse des marchands.

Mais la richesse toute seule ne suffit pas à donner l'essor à l'art créateur. Sur l'élégante porte d'un de nos premiers et plus charmants hôtels, celui de

l'avocat Béringuier-Maynier, à la rue du Vieux-Raisin, on lit une inscription bien digne de caractériser Toulouse à ce moment : *Vivitur ingenio, cetera mortis erunt.*

Et, en effet, une effervescence intellectuelle enflammait aussi les âmes. Le Parlement, qui prenait peu à peu un ascendant dominateur sur toutes les institutions de la ville, suscitait des légistes de marque. L'Ecole de droit attirait des milliers d'étudiants de tous pays par ses professeurs de grand renom. Le culte passionné de l'antiquité ouvrait des horizons nouveaux. Les assemblées, les cours publics de l'Université étaient souvent tumultueux. De vraies luttes, dégénérant parfois en émeutes, surgissaient entre les fervents des anciennes écoles et les novateurs enthousiastes.

M. Forestié m'a confié un petit volume fort rare, curieux témoignage de ce temps agité.

L'auteur, Jean Voulté, né à Reims, avait été attiré, comme tant d'autres, par la renommée littéraire et savante de Toulouse. Il s'était lancé ardemment dans le mouvement nouveau qui revivifiait toutes les sources du savoir. Les novateurs étaient bientôt devenus ses amis. Avec Jean de Boysson et Coras, professeurs de droit comme lui, il se plaisait à l'étude sincère des textes des vieux légistes romains qui faisait abandonner les prolixes commentaires d'Accurse et de Barthole. Avec Philander et Trassabot, il s'enthousiasmait pour le renouvellement de l'art. Avec Etienne Dolet, Jean de Pins, évêque de Rieux, le premier président Jacques de Minut, avec Brunel, Mathieu Pac, du Faur, il s'enivrait avec délices des chefs-d'œuvre de l'antiquité et adoptait pleinement leurs pensées et leur langage.

Ce sont, en effet, des vers latins qui composent son livre ; quatre séries d'épigrammes, épigrammes vraiment, pour la plupart, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Elles accablent de railleries et d'invectives les défenseurs attardés de la scholastique, souvent avec violence, parfois même avec une grossièreté qu'il serait difficile de présenter en français. Elles ne craignent pas d'attaquer la vie intime, et un infortuné professeur, Maurin, plus tard vice-recteur de l'Université, qui avait eu l'imprudence d'épouser une jeune femme dans ses vieux jours, est poursuivi par des sarcasmes cruels.

On revit avec Voulté dans la fureur qui animait les chefs des deux écoles philosophiques et littéraires, fureur aussi enragée que celle de nos luttes politiques. Aujourd'hui, dans une certaine presse, dire à un homme qu'il est un misérable, méritant les derniers supplices, c'est lui signifier simplement qu'il n'entend pas de la même façon les conditions de gouvernement parlementaire ou la valeur de tel ou tel ministère ; alors, c'était lui reprocher, tout uniquement, de ne pas suffisamment admirer l'ampleur et la sonorité de la période cicéronnienne, ou de préférer la rigueur et la sûreté du vieux syllogisme aux envolées idéalistes de Platon.

On imagine quelle transformation périlleuse ces divisions intellectuelles devaient subir dans l'esprit ardent d'une tumultueuse jeunesse. « Danser et jouer de l'espée à deux-mains, telle était l'usance des écoliers de la dicte Université », dit Rabelais en parlant de Toulouse. Un autre élément de discorde donnait encore plus d'acuité à ces luttes. Les étudiants, venus des diverses provinces de France et même des pays étrangers, s'étaient divisés en quatre nations : Les Espagnols, les plus nombreux; les Allemands auxquels se joignirent les Anglais qui apportaient leur humeur querelleuse et arrogante; les Français de la Loire, et les Aquitains ou les Gascons. Ces groupes se cotisaient entre eux et formaient dans la ville une cité hostile, distincte et factieuse, en lutte, d'ailleurs, les uns avec les autres. Les instincts de désordre s'éveillaient promptement au milieu des discussions d'école; ils effrayaient les honnêtes bourgeois, l'esprit municipal, le sentiment religieux, car l'hérésie commençait à se glisser au milieu des hardiesses philosophiques.

Le jour de leur fête patronale, les étudiants chargeaient l'un des leurs de prononcer un discours latin dans lequel surgissaient d'elles-mêmes des libertés audacieuses. Après une première interdiction, les Français choisirent Etienne Dolet qui lança de violentes invectives contre Toulouse. L'Aquitain Pinache voulut répliquer, Dolet l'écrasa. La guerre de paroles ne s'arrêta plus. Dolet emprisonné une première fois fut délivré par le premier président Minut, sur la prière de Jean de Pins, mais fut condamné bientôt, en août 1533, à quitter la ville.

Voulté était doué d'un cœur généreux. Il suivit son ami à Lyon et c'est à Lyon qu'il publia en 1537, chez le libraire Jean Barbous, son volume de vers (288 p., petit in-8°).

Ce sont des distiques dans la forme chère à Ovide, élégants et faciles, inspirés le plus souvent par les luttes d'école qui divisaient le monde de l'Université. Quelques-uns sont animés d'une âcre colère; d'autres sont quelque peu subtils et se hasardent même dans le jeu de mots. Je n'en citerai qu'un qui peut se traduire en français. Exhalant sa fureur contre Toulouse ingrate et barbare, le poète s'adresse à dame Clémence dont la légende venait de se former ou de se développer du moins dans ce milieu lettré : O Clémence, dit-il, quelle inclémence t'a saisie !

Il s'attendrit cependant en chantant la maison paternelle assise sur les bords de l'Aisne, et plusieurs vers passionnés adressés à sa Clinia rappellent l'inspiration de Catulle.

Ces vers sont divisés en quatre livres, dédiés à Jean de Boysson ou Boyssoné, à l'évêque Jean de Pins, à Gérard Roussel, évêque d'Oloron. Je ne sais à qui est dédié le premier livre, car les dix-sept premières pages manquent dans l'exemplaire de M. Forestié, et la Bibliothèque de Toulouse ne possède pas le volume.

Il se termine par une série de pièces diverses dédiées à Jean Dillier, chancelier de l'Université.

Voulté publia encore les *Hendécasyllabes*, et c'est dans ce recueil que se trouve la singulière épitaphe païenne du pieux évêque Jean de Pins qui méritait mieux. Je l'ai déjà citée. Elle comparait à l'Olympe la maison que l'évêque avait fait construire à Toulouse et dont une partie au moins va disparaître avec l'élargissement de la rue des Chapeliers.

La plupart des dictionnaires biographiques ne parlent pas de Voulté. Celui de Lalanne dit qu'il fut assassiné, à Toulouse, le 30 décembre 1542. Mais je n'ai pu découvrir aucune confirmation de cette tragique aventure.

Lecture est donnée d'une note envoyée par M. l'abbé Galabert, membre correspondant :

Livre de raison d'Antoine d'Antiquamareta, seigneur de Villeneuve-lès-Lavaur (1522-1525).

Il y avait à Villeneuve-lès-Lavaur, en 1489, un petit bachelier ès lois, du nom d'Antoine d'Antiquamareta, qui possédait une partie de la seigneurie du lieu; il possédait divers fiefs dans le voisinage; le 27 avril il lauzait la vente d'une pièce de terre à *Velhanis*; le 7 décembre il faisait échange de prés avec Antoine de Loubens, coseigneur de Villeneuve (1).

Le livre de raison, que nous allons analyser, écrit de 1522 à 1525, appartenait à Antoine d'Antiquamareta, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Loubens (2), petit-fils probablement de notre bachelier; nous disons probablement, car parmi les divers membres de la famille qui, à chaque génération, reçurent le prénom d'Antoine, il n'est pas impossible de faire erreur.

Le dit seigneur a des fiefs à Veilles, à Magrin. Il renferme son blé dans des silos qui contiennent environ 30 setiers chacun; ces silos sont creusés dans les chais, à côté des archères; quelquefois le blé y chauffe ou est charançonné.

Les consuls de Villeneuve lui payent 2 sous 6 deniers tournois d'albergue; mais ils sont en retard pour le payement, ce dont le seigneur ne semble pas se fâcher.

(1) Arch. de M. Fr. de Carrière, au château de Larra, *H. Cuq-Toulza et Villeneuve*, f° 181 v°.

(2) *Idem.* Le livre de raison n'a pas reçu de cote. La seigneurie de Villeneuve passa, au dix-septième siècle, dans la famille parlementaire des Le Mazuyer, puis aux marquis de Thézan de Poujol, enfin aux Tournier de Vaillac; c'est ce qui explique la présence de ces archives au château de Larra, résidence de ces derniers.

Une des cultures importantes du pays est celle du pastel qui, en 1522, vaut 15 sous le cent ; on le fait moudre pour en retirer la graine : *item a estat a molre lo pastel am so bestial.*

Les rentes seigneuriales consistent en blé, avoine, poules, poulets, vin ; en 1522, le setier de blé vaut 45 deniers tournois. *Lo XIIII de jenier, jorn de festas d'armas*, le seigneur vend du foin à 7 deniers le quintal, d'autres fois 5 sous et même 5 sous 5 deniers. En 1523, l'orge vaut 20 deniers le setier. La pipe de vin vaut 5 livres (f° 24).

Pour la dépense de la maison, on achète, en 1523, jusqu'au mois d'août, 16 sous 4 deniers tournois de viande de mouton, à raison de 18 deniers la livre; 15 sous de viande de bœuf à 1 sou 2 den. la livre; 6 sous de porc. Mais la semaine de Pâques la dépense fut très considérable : *de Pasquas à Pasquetas XIIII lhioras de carn de buou et una lhiora de moto* valent 19 sous 4 deniers.

Le prix de la journée à tailler les treilles au jardin est de 1 sou ; un sou également la journée de faucher ; 20 deniers la journée de charpentier.

Parmi les plants de vigne, on nomme le *mausac* et le *piquapol.*

Le seigneur donne une de ses terres à cultiver *a miegas.* Il se réserve en plus 3 setiers d'avoine, une barrique de vin à porter à sa maison de Toulouse, 6 paires de poules, 6 paires de poulets ; *item pareilh d'aucatz ; item* (les métayers) *devon noyrir totjorn VI capos; item tendran una treja a miegas et devon penre dos porcz* sur 4 ; mais le maître doit les aider de 10 sous tournois. Les colons doivent de plus un écu d'or à la Saint-Luc; *item fenegaran los prats et portaran los fes a la borda de la mayso,* mais le maître leur donnera une émine de blé (les deux faisant le setier) *et I semalo de vy*, et de plus des noix pour faire de l'huile.

Voici un autre contrat du 2 mars 1522. Le seigneur baille à ferme, pour six ans, sa métairie de la Pomarède, à Villeneuve. *Peyre Sayssinel, son gassalhia... laborara et cultivara ben et degudamen las d. terras..., mettra et fornira la mytat de las semensas, et se partira la garba a miegas, et la brostilha* (le menu bois) *sera del d. Sayssinel.* Tous les ans, le fermier devra planter *albas, pipols... al ribals; item pagara totas talhas, layssara las palhas e fes... la mytat de las terras en rastols la darrieyra annada. Item donara cascun an a Totz sanctz quatre capos et dos galinas bonas et grassas ; item cascun an un jornal de carreta ho d'arayre et ung jornal de home a las vinhas et cinq souls t.* Il donnera de plus un setier d'avoine. Il mettra des engrais, prendra les fumiers du château, et il entretiendra la maison d'habitation, sauf au seigneur à fournir le bois et la brique (f° 25).

Le revenu d'une autre métairie consiste en cent œufs, plusieurs douzaines de gelines, de chapons, de truies, porcs, du maïs, des fèves, gesses, pois, avoines.

Le seigneur est pitoyable au pauvre monde : il y a dans son livre toute sorte de prêts de blé, de petit argent, de petits services. Bien que, comme son père, Antoine d'Antiquamareta aille à la cour, il ne se désintéresse nullement de ses vassaux; il consent des baux à cheptel, il donne de la terre pour semer du pastel à une femme qui a été la nourrice d'un de ses enfants. A un de ses serviteurs, qu'il a loué au prix de 12 florins par an, il fait donner *ung gipo de mon fraire et ung aubergie que no luy conti res.* A ses ouvriers il donne toujours une bouteille de *reynevi*, mais il en promet davantage une fois à un ouvrier parce qu'il *deu tria calque plant;* une autre fois, il promet *una botelhia de vy megie bon reyrevi.* Le charpentier de la maison n'a pas d'avances, la dame lui prête 4 deniers *per crompa oli.* D'autres prêteurs vendent le cochon et s'empressent de rendre l'écu d'or que la dame a prêté.

D'autre part, les tenanciers se montrent honnêtes en affaires; l'un d'eux accuse 30 journées de charrois, le seigneur s'en remet à lui; un autre devait faire 300 provignages et il vient déclarer qu'il s'en faut de dix. Un troisième vient trouver le seigneur le jour de *Rams* (dimanche des Rameaux), pour lui dire qu'il était excommunié, *que era escumengiat;* le seigneur lui fait prêter 10 sous à Lavaur, afin qu'il puisse obtenir la levée de la censure et communier le jour de Pâques (f° 29 v°). On lui doit diverses petites sommes dont il fait don à l'église du lieu, et il constate, dans son livre, qu'elles ont été payées. Comme il fait bâtir un moulin à vent, des gens gênés lui proposent la vente de trois gros chênes; il les achète à condition de les prendre dans deux ou trois ans seulement, quand il en aura besoin (f° 39).

La mola et sostie (de ce moulin) *me a costat a Tholosa, sus lo gravie, XVIII ∇ (scutz) petitz; item de port IIII ∇ XX s. am la despensa; item de la far acotra al Pompayre emay lo d. sostie IIII V.*

Mestre Bernat de Lavit, balestie, était le forgeron du seigneur; il tenait de lui les instruments de la forge. Le seigneur note : *me deu ferra mos rosis a X d. per fer de rosi et me dona la l. de fer obrat, tant relhiadas, cavilhas et autres obracgies en obracge grossier, X d. per l. de fer obrat; et si jeu luy baily fer, lo me deu far obra a V d. t. per l.; et sy jeu voly far fa a autre faure autres hobracges, sera mon plaser.*

Nous trouvons dans le livre plusieurs contrats ou comptes de nourrissage : Le 21 septembre 1523 il est fait compte final avec *Armand Boyso et Johanella sa molher, que a estat la d. Johanna per noyrissa ung an et VIII meses. Luy donavan VI floris per an et abilhamens. D'aqui a pres les abilhamens del premier an et d'aultra part los IIII cestiers dabant ditz; a XLIIII d. lo cestier son V l. V sos los tres cesties, et a pres XI sos d'aultra part III d. Resta XXV d. que luy son deguds; d'aquy ia V meg[ieras?] blat. Em quitis, exseptat la rauba que ma fama luy deu*

baila lo drap per la fa, sans margos et fayso. Plus luy dony ung cestie de blat (f° 81 v°).

Voici maintenant un contrat : *La noyrisa Donos s'es logada per ung an; luy doni VI floris, una rauba, una camisa, ung davantal, una perna de tella borgiesa, Ias causas, dos parels de sabatos. Y es venguda l'an VCXXII, lendema de la Macdalena, mes no contan sino que lo darrie jorn d'avost que l'enfant nasquet.*

Ladite nourrice toucha d'abord 28 deniers, puis 5 sous; *item presec sa mayre XV s.; mes jeu le luy bailava per amor que me geriria los enfans, mes no me fec res et agueguen mai de mal que havans; et son estadas contentas que los d. XV s. se conten de la seudada, mes jeu luy en doni V s. et los X s. qual conta.*

Enfin, la nourrice toucha 2 florins et quitta le 18 août 1524, ayant demeuré deux ans.

Frances Cisos, dit Laurac, tailleur du village, habille toute la famille seigneuriale. En déduction d'un tiers d'émine de blé et de divers prêts, il présente le compte suivant :

Lo rolle de Laurac. Conte. Aber faytz los abilhamens que se enseguien despeys nostre conte fait :

Premieyrament una guonella que a fayta à ma fama de una rauba viella de drap, II d.

Item una autra guonella per l'Anna, II d.

Item per la Jaquelina Ia autra guonella, II d.

Item ung gipo de fustanhi per mi et Ias causas, IIII d.

Item per lo priu ung gipo et unas causas, IIII d.

Item per my adobada la rauba del camelot, IIII s.

Item per Frances Ias causas, I gipo de fustanhii et Ia rauba de drap vielh et autant per Michieu, que costan tuot, X s.

Item a Nanglesia Ia rauba, II d.

Item ung sayo a Pierres et Ias causas, VII d.

Item per ma fama Ias causas, VI d.

Item dos parels adobadas al priu, I s.

Item per my ung parelh, VI d.

Item a Frances adobadas Ias causas, VI d.

Item al d. Frances ung sayo de drap gris, II d.

Item a Frances et Michieu a chascun Ia rauba de meza osteda.

Item al priu una rauba de drap corta, II d.

Item adobada la rauba de l'enfu..mera, XX d.

Item una rauba aussi de negre et ung sayo petit, V s.

Item una capa a la capella (chapelle seigneuriale), *d'escarlata, luy doni,* IIII d.

Item a ma fama una guonella d'escarlata, luy doni, III d.

Item a Anthoni una rauba et a lana aussi de gran..., IV d.
Item una rauba d'osteda a ma fama, lo VIe de may V^cXXIII, V d.
Item una rauba a la noyrisa Donos, II d.
Item una rauba a madona, de noer, III d.
Item per my lo gipo de sati blanc, III d.
Item a la Jaqueltina una rauba de miega osteda, II d.
Item al porquier I^a rauba, II d.

Le total s'élevait à la somme de 87 sols 6 deniers ; or, comme le tailleur avait déjà touché 57 d. pour trois émines de blé, il ne lui resta dû que 30 sous 8 d. (f°s 17). L'on voit par là que le seigneur habillait jusques à son porcher.

Le livre de raison renferme d'autres comptes analogues, dont la facture paraît faite de la main du tailleur lui-même ; au compte du serrurier, il est ajouté qu'il était signé.

Voici maintenant le compte du savetier Amiel Ricart, de Viviers, *del obracgie que s'en siec per my a ma maiso :*

Premieyrament al bastart uns sabatos sobresollats, IX d.
Item dos parels de sobresolas per ma fama, III s. et mieg.
Item al bastart unas sobresollas, II s. et mieg.
Item dos parels de sobresolas a las sirventas, III s. et mieg.
Item a Laurac uns sabatos, X d.
Item a Michieu uns sabatos sobresollatz, V s.
Item al pagie del priu uns sabatos sobresollatz, VIII d.
Item a Michieu uns sabatos sobresoltatz, V s. et mieg.
Item a ma fama unas sobresollas per sos sabatots, II s. III d.
Item per las pantofles de madona unas sobresollas, II s. III d.
Item a Michieu unas sobresollas, II s.
Item a ma fama unas sobresollas per sos sabatos, II s. III d.
Item a portal uns sabatos sobresollatz a Franses, VIII d.
Item unas sobresollas a mos sabatos nautz, II s. et mieg.

Le 20 avril 1523, Antoine d'Antiquamareta engage comme serviteur Pierre de Rivols : *luy doni per ung an complit et revout XII lh. et ung refut de mos bonetz.*

Quand le seigneur alla à la montre à Toulouse, le dit serviteur n'avait point de *gipo* ; il lui en donna un des siens valant 15 à 20 sous ; à Toulouse, il lui paya encore *ungs sabatos* 8 deniers ; il lui donna encore 10 sous le 3 avril 1525, quand le serviteur alla à Toulouse *per se crompa tella per fa camisas.*

Quand le Seigneur alla à la Cour, il prit avec lui son serviteur Antoine Fontas, et l'habilla : *item quant jeu anegui en Cort, fey ung colet am manchias de quer marochi tanat que costeguen dos parels XV d. ; item uns sabatos VII sols V d.*

Le seigneur avait fait venir au château un clerc du nom de *Jullia Thoeti*, pour faire certaines écritures ; il le garda un mois et lui donna 31 deniers.

Séance du 23 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres ouvrages :

1° *Notice sur Villemur*, chef-lieu de canton (Haute-Garonne), par M. Amédée Sevène. Villemur, imp. Brusson jeune, 1898, 200 pages in-8°. (Don de l'auteur.)

La séance est remplie par le rapport du comité économique, qui approuve les comptes de M. le trésorier et propose de lui voter des remerciements, et par le rapport du comité d'impression au sujet de la publication du tome XVI des *Mémoires*.

Séance du 30 janvier 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend entre autres publications :

1° *Missions dans la paroisse Saint-Volusien de Foix, 1520-1826; — Confrérie des brassiers et vignerons fondée dans la cité de Pamiers; — L'archiprêtre de Saint-Vincent d'Ax au XVIIe siècle; — Confrérie de Notre-Dame des agonisants à Saint-Vincent de Niaux, 1712*, etc. — Brochures par M. l'abbé Louis Blasy, curé de Montoulieu (Ariège). (Don de l'auteur.)

M. le Président dit que dans la séance publique tenue il y a peu de jours, M. Edouard Forestié était proclamé lauréat de notre médaille d'or, distinction méritée par sa belle *Histoire de l'imprimerie à Montauban*. Ce vénérable vieillard vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans. La Société exprime à son fils, notre collègue, sa vive sympathie.

Un autre deuil nous a frappé. M. Auguste Allmer est mort après avoir consacré une vie laborieuse et féconde aux progrès de l'épigraphie gallo-romaine. Par une coïncidence singulière, il assistait, dans son unique passage à Toulouse, à la séance dans laquelle M. de Sevin présenta l'inscription romaine découverte à Vieille-Toulouse, une des plus anciennes de la Gaule. Allmer fut un des collabora-

teurs de la réimpression de la grande *Histoire de Languedoc*, et ses travaux, non moins que sa *Revue épigraphique* fondée en 1878, lui garantissent le souvenir reconnaissant de tous les savants. M. Espérandieu, notre confrère, continuera la publication de la *Revue*.

Au nom de la Commission chargée d'examiner les titres de M. Pierre Roger, professeur au Lycée de Foix, M. Pasquier fait un rapport favorable et la Société l'élit, au scrutin secret, membre correspondant.

La Société déclare la vacance de deux places de membre résidant.

M. Pierre Bessery, membre correspondant, a envoyé la note suivante :

Un trésor de monnaies féodales à Lavaur.

Dans la journée du 25 janvier 1900, des ouvriers, occupés à creuser une tranchée dans l'avenue du Jardin de l'Evêché, à Lavaur, ont mis à découvert, à 50 centimètres de profondeur et à la distance de 2 mètres du mur du tribunal, dans un terrain qui n'était pas un terrain de transport, une petite cruche en terre gris noirâtre, de 12 à 15 centimètres de hauteur, du type bien connu au moyen âge des cruchons à bec trilobé, munis d'une anse dont la naissance est en dessous du bec. Cette cruche, fendue d'un coup de pioche, laissa échapper plusieurs paquets de monnaies plus ou moins accolées les unes aux autres par le vert-de-gris. Les quelques personnes présentes s'étant empressées de piller ce petit trésor, les pièces qui le constituaient furent bientôt dispersées en de nombreuses mains. Mais comme la trouvaille avait été faite dans un terrain communal, la municipalité se mit en devoir, le lendemain, de faire rechercher ceux qui s'en étaient indûment emparés, et elle put de la sorte rassembler une bonne partie des pièces sorties de la cruche, laquelle, de son côté, a été reconstituée en entier.

C'est à la mairie que nous avons pu examiner de plus près la découverte, que nous estimons au moins à un millier de pièces, toutes en argent. Un premier examen et le décapage d'un certain nombre de ces dernières nous a fait reconnaître l'existence de quatre types de monnaies :

1° Des deniers et des oboles, en argent, de Raymond VI et Raymond VII, comtes de Toulouse. Leur type est connu et se trouve décrit soit dans Poey d'Avant, soit dans l'*Histoire de Languedoc*, tome VII de l'édition Privat. Cette monnaie toulousaine entre environ pour moitié dans la composition du trésor.

2° Un quart (peut être plus) est formé par des monnaies des évêques de Maguelonne, à la croix composée d'une fasce et de deux mitres, cantonnée

d'un point au premier. Ce sont des deniers d'argent du même type que les deniers de billon décrits par Poey d'Avant. Nous en trouvons de trois variétés, car certains, au revers, ont un point au milieu des quatre annelets, tandis que d'autres ne l'ont pas et, de plus, leurs dimensions sont de deux sortes.

3° Des deniers en argent de saint Martin de Tours : SCS MARTINVS. Châtel. ℟ + TVRONVS CIVI. Croix dans le champ.

4° Des deniers en argent de Philippe-Auguste : SCS MARTINUS. Châtel. ℟ PHILIPPVS RE. Croix dans le champ.

L'ensemble de ces deux derniers types forme le dernier quart du trésor. Les deniers de Philippe-Auguste sont naturellement moins détériorés par l'usage que les autres tournois, puisqu'ils sont plus récents. Enfin, ceux des évêques de Maguelonne ou de Raymond de Toulouse portent généralement assez peu de traces d'usure.

Il paraîtra peut-être bien singulier que ce dépôt ne se soit pas trouvé enfoui plus profondément ; mais il convient de remarquer qu'à l'origine il devait se trouver à une profondeur d'au moins 1m,50, car lorsqu'on voulut construire le tribunal actuel, il y a une quarantaine d'années, on fut obligé d'enlever à cet endroit environ un mètre de terre pour prendre un niveau convenable.

Notre trésor remonte à la première moitié du treizième siècle et fut, à n'en pas douter, enfoui entre 1211 et 1250. Nous ne croyons pas nécessaire de développer les raisons sur lesquelles se base notre conviction. Nous ne la motiverions qu'autant que la Société archéologique croirait devoir demander une étude plus approfondie des variétés des types monétaires mentionnés plus haut. Les numismates ont seuls qualité pour juger de l'utilité d'un pareil travail.

Séance du 6 février 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

On remarque dans la correspondance imprimée l'*Histoire du bourg Saint-Bernard*, par M. l'abbé Aries. Toulouse, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

M. le baron de Rivières, empêché de se rendre à la séance, a envoyé l'estampage encadré d'une petite plaque de marbre, avec *inscription du XIIIe siècle*, provenant de Samatan (Gers), et dont il a été question au *Bulletin* de l'an dernier (p. 134).

M. le vicomte Begouen rend compte de la fondation dans le Couserans d'une section de la Société ariégeoise des lettres, sciences et

arts. Elle siégera à Saint-Girons et est déjà nombreuse. Ses travaux ont été inaugurés par une séance générale de la Société ariégeoise tenue à Saint-Girons avec un réel succès.

La Société archéologique du Midi exprime à cette section ses compliments et ses vœux confraternels.

M. l'abbé Lestrade rend compte en ces termes d'un travail publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* (Institut) :

La bataille de Muret, par M. Dieulafoy.

Le XXXVIe volume des Mémoires de l'Académie nationale des Inscriptions et Belles-Lettres vient de publier, sous la signature autorisée de M. Marcel Dieulafoy, un nouvel exposé de la fameuse bataille de Muret. Le but de l'historien est de saisir les circonstances, de nature diverse, qui, le 12 septembre 1213, ont mis la victoire du côté des Croisés et fait infliger aux troupes de Pierre II d'Aragon, des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, une incroyable défaite.

Arrivé à Muret, Simon de Montfort a-t-il conçu avec la sagacité, pleine de prévoyance, d'un tacticien consommé, un plan de bataille? A-t-il su improviser tout un enchaînement de combinaisons de génie grâce auxquelles il a tiré un parti décisif de sa petite poignée d'hommes d'armes et de sa position stratégique? Ou bien n'est-il qu'un capitaine très avisé sans doute, tantôt prudent, tantôt hardi, mais dans le cas présent singulièrement heureux?

D'autres, avant M. Dieulafoy, ont essayé de répondre à ces points d'interrogation et de résoudre ce curieux problème de tactique.

Pour quelques-uns, Montfort a déployé à Muret une habileté si grande, que seule la mise en œuvre des traditions stratégiques de l'Orient, importées en Occident à la suite du contact des chrétiens avec les musulmans, est capable d'en rendre raison. Sans nier absolument l'influence de la tactique orientale, M. Dieulafoy se refuse à lui reconnaître et une si profonde survivance et une si merveilleuse efficacité.

Pour M. Henri Delpech, auteur consciencieux d'une Etude parue à Montpellier en 1878 sur *la bataille de Muret* (1), Montfort est un homme de guerre de première force : le résultat de l'engagement de Muret ne s'explique que par son coup d'œil de génie. Afin de prouver sa thèse,

(1) *La Bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au treizième siècle* (Montpellier, 1878), par H. Delpech. — Voyez encore : *Un dernier mot sur la bataille de Muret*, par le même auteur, et *Vestiges du champ de bataille de Muret*, par M. Alph. Couget (*Revue de Gascogne*, 1882).

M. Delpech ajoute aux difficultés déjà trop évidentes que les Croisés eurent à vaincre. Ignorant deux données topographiques importantes, du territoire muretain, il multiplie inutilement et embrouille les combinaisons tactiques. Il conclut enfin avec surabondance dans le sens indiqué plus haut.

Avec autant de patience que M. Delpech, mais avec plus de pénétration, M. Dieulafoy a recherché lui aussi, tout près et sous sa main, les éléments d'une solution simple. Dans cette vue, après avoir classé les textes d'origine française, toulousaine et aragonaise, relatifs au fait d'armes de Muret, il les a étudiés en tenant compte des préoccupations propres aux divers groupes d'auteurs et en a dégagé comme le tissu d'un récit suivi. Du rapprochement des détails multiples répandus en plusieurs chants ou chroniques résulte une narration plus complète, précise et vraie. En lisant cette juxtaposition raisonnée de fragments, dont l'un explique l'autre, on bénéficie simultanément des observations spéciales de chacun des historiens de la Croisade.

A ce premier travail, M. Dieulafoy a joint l'examen des dispositions morales des troupes mises en présence à Muret. Et ici ses remarques prennent une importance capitale. Les prédécesseurs de notre historien dans l'étude de la bataille de Muret n'avaient pas manqué de les signaler également et de les mettre en valeur. L'effectif du roi d'Aragon et des comtes comprenait de 30 à 40,000 fantassins ; quant à la cavalerie, M. Dieulafoy incline à la croire supérieure à 3,000 hommes (1). Au contraire, les troupes de Montfort ne s'élevaient pas au-dessus de 700 hommes d'infanterie et de 900 hommes à cheval, y compris les sergents. On le voit, même en réduisant l'écart entre les deux effectifs au *minimum*, il reste vraiment considérable. Mais diverses circonstances produisirent en faveur des Croisés une certaine compensation de leur infériorité numérique. Entre eux nulle division. Leur commune animosité contre Pierre II les servit à merveille. Persuadés qu'ils volaient au martyre, — car ils défendaient une cause sacrée, la cause même de Dieu, et n'osaient pourtant escompter la victoire ! — l'ardeur de leur conviction religieuse fut attisée par les exhortations enflammées de Garcias de Horto, évêque de Comminges, et de Foulques, évêque de Toulouse (2). Une parcelle de la vraie croix présentée aux adorations de l'armée quelques instants avant la rencontre, la promesse du ciel que donnèrent solennellement les évêques aux martyrs de tout à

(1) Voy. *La Bataille de Muret*, f. 18-19 (tirage à part, chez Klincksieck, rue de Lille, Paris).

(2) « Si la garnison de Muret était médiocre, les chevaliers venus à son secours constituaient une élite. Leur esprit était excellent, leur moral parfait et leur union solide. Ils souhaitaient le martyre plus que la victoire. » *Ibid.*, f. 19.

l'heure : cet ensemble de circonstances transforma les Croisés en une troupe héroïque décidée à mourir, puisqu'il n'y avait pas moyen de vaincre. « Ils se préparèrent saintement au combat (1). »

Les coalisés, — cette épithète est ironique appliquée à des chefs qui se tenaient en suspicion réciproque, — les coalisés, disons-nous, s'y préparèrent tout autrement. Il est à présumer que comparant leur nombre à celui des Croisés, dont ils avaient vu le maigre défilé sur le pont de Garonne (2), ils conçurent l'assurance de les anéantir sans trop d'efforts. La victoire leur parut certaine. Ceci indique peut-être pourquoi, après avoir laissé Montfort s'enfermer tranquillement dans la place, ils n'entreprirent pas, au matin, de le bloquer. Les Croisés, peu ravitaillés (3), n'auraient point soutenu un long siège : la famine les eût fait périr. Et dans l'hypothèse d'une sortie, il leur eût été impossible d'échapper au réseau d'hommes d'armes dont les alliés eussent enlacé Muret. Cette confiance présomptueuse des coalisés nous paraît être une des explications les plus obvies de l'incurie des chefs, des manœuvres mal concertées du roi d'Aragon et du désastre qui en fut la conséquence.

Mais il y a plus. Entre Pierre II et le comte de Toulouse existaient l'envie, des défiances politiques. Raymond VI redoutait justement en Pierre d'Aragon un futur usurpateur des provinces méridionales. Pierre, jaloux des milices toulousaines, veillait à ne point leur ménager une occasion de succès. Enfin, l'aveugle roi d'Aragon avait passé la nuit qui précéda la rencontre en des débauches qui lui permettaient à peine de se soutenir peu avant le moment de l'action... On ne saurait méconnaître ces différents éléments d'infériorité de l'armée des coalisés, moralement amoindrie, privée presque d'orientation et comme abandonnée aux hasards d'une fausse sécurité en cette périlleuse conjoncture.

L'analyse de l'état moral des troupes réunies à Muret en 1213, indispensable pour arriver à une solution sérieuse des difficultés qu'offre l'intelligence de l'issue du combat, n'a point suffi à M. Marcel Dieulafoy. A vrai dire, c'est surtout la découverte et l'application de quelques données topographiques qui caractérisent et soutiennent la thèse de notre récent historien. Elles lui ont permis d'imaginer une stratégie simplifiée, naturelle, infiniment probable, qui renverse net la théorie complexe, impraticable, de M. Delpech, relativement à la tactique de Montfort près de Muret.

A l'aide des *trouvailles* dont il est redevable aux anciens cadastres muretains, M. Dieulafoy parvient à déterminer l'étendue primitive du Mercadar de Muret où il fut permis à Montfort de faire évoluer ses troupes, à

(1) V. *op. cit.*, p. 39.
(2) *Ibid.*, p. 21.
(3) *Ibid.*, p. 19.

certifier l'existence d'un pont à l'est de la citadelle par où se fit le dégagement des croisés que comprimaient la Garonne, la Louge et les campements ennemis, à signaler enfin une porte de la petite ville ignorée de M. Delpech.

Nous reconnaissons qu'avec ces révélations topiques tout s'explique bien mieux ; il était impossible d'y voir grand'chose sans ces essentielles informations. A supprimer donc les mouvements et les circuits aussi étendus que compliqués, imaginés pour le besoin de la cause. Celui qui suivra M. Dieulafoy dans les minutieux détails de sa démonstration, carte des opérations sous les yeux, et comparera son système avec celui de M. Delpech, aura bien vite opté. Il sera singulièrement satisfait ; nous ne disons pas qu'il le sera absolument et sans les moindres réserves. Ces réserves, qui paraissent s'imposer, nous les réduisons aux suivantes :

On a beau mettre toutes les circonstances favorables du côté de Montfort, afin d'arriver à expliquer l'écrasement ou la déroute de 43,000 hommes par 1,600 hommes (1), le fait demeure encore extraordinaire et même mystérieux. — Il n'est pas moins surprenant de voir des personnages comme les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix tout à coup transformés en fuyards. Que la mort précipitée de Pierre d'Aragon ait jeté la panique parmi le gros des milices, à la bonne heure ! mais qu'elle se soit aussi emparée de tous les chefs ! L'événement est historique, mais on ne se l'explique pas aisément.

Enfin, à prendre l'agencement des corps, le plan et la succession des attaques, l'ensemble avisé des manœuvres des croisés tels que les présente avec preuves à l'appui M. Dieulafoy, il est difficile de n'accorder à Simon de Montfort que les qualités d'un « général décidé et audacieux ou prudent, » secondé à Muret par une bonne fortune véritablement obstinée à le mener à la victoire. Et ici nous emprunterions volontiers à M. Delpech (mais pour des motifs autres que les siens et sans rien retenir de la complexité de sa tactique), cette partie de sa thèse qui fait de Montfort, à Muret, un homme de guerre supérieur. M. Dieulafoy ne remarque point que le chef des croisés a pu être utilement renseigné sur la question topographique par la garnison muretaine. Nous fournissons sans peine cet argument contre nous, convaincu qu'il n'infirme pas notablement notre assertion. Ou l'issue de la rencontre de Muret tient du miracle, — comme la croyance s'en répandit généralement en 1213, — où elle résulte d'un merveilleux concours de circonstances aidant un général qui, en face du plus imminent péril, eut un coup d'œil de génie.

Avant de quitter l'étude si remarquable, — et sans doute définitive, — de M. Dieulafoy, rectifions deux détails de minime importance.

Notre historien parle parfois de l'abbaye de Saint-Germier, et cet établis-

(1) Nous prenons les chiffres fournis par M. Dieulafoy (p. 18-19).

sement monastique dont il exagère les proportions, il le place à Muret, *intra muros*.

Il n'exista jamais d'*abbaye* de Saint-Germier à Muret, mais il y eut un simple *prieuré* régulier, érigé à quelques lieues de la ville, près d'Ox, à l'endroit appelé encore *Saint-Germier le Vieux*. Les religieux de Lézat auxquels il appartenait possédaient à Muret une simple maison prieurale appelée vulgairement le *priourat*.

M. Dieulafoy suppose continuellement la non-existence distincte de l'église paroissiale Saint-Jacques de Muret et englobe la partie ancienne de cet édifice dans les dépendances de la prétendue abbaye. La carte topographique qui accompagne son texte est, à ce point de vue, aussi erronée que le récit lui-même. Nos réserves sont bien secondaires et ne touchent point, quant au fond, la thèse de M. Dieulafoy.

Nous adoptons absolument les conclusions du savant historien, à une nuance près : le caractère mystérieux et incomplètement expliqué du célèbre fait d'armes de 1213.

Séance du 13 février 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance imprimée une *Notice sur l'abbaye de Quarante* (Hérault), par M. Vabres.

2° Deux volumes des publications de la Société pour l'histoire de France, — le *Journal de Jean Barillon*, publié par M. Pierre de Vaissière, t. II, 1515-1521, et un nouveau volume de la *Chronique de J. Froissard*, publiée par Gaston Raynaud, t. XI, 1382-1385.

A la suite d'un rapport par M. Pasquier, au nom de la Commission spéciale, la Société élit au scrutin secret M. l'abbé Blasy, curé de Montoulieu (Ariège), membre correspondant.

M. Emile Cartailhac lit l'*Eloge de M. Louis Lartet*, ancien membre résidant, décédé membre libre de la Société. Cet éloge sera publié, selon l'usage, dans les *Mémoires*.

Sur la proposition de M. le baron de Rivières, la Société décide de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire du distingué archéologue Jules de Verneilh-Puyrazeau. Elle vote à cet effet une somme de 10 francs.

M. l'abbé Aragon, membre correspondant, et qui assiste à la séance, informe la Société de la découverte faite récemment à Saint-

Simon, près Toulouse, des *restes d'un aqueduc romain* conduisant autrefois les eaux du coteau jusqu'en cette ville.

M. de Lahondès remet sur le bureau le livre de M. Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, et l'analyse en ces termes :

L'auteur est un remueur d'idées, un initiateur prodiguant les aperçus originaux, audacieux, parfois excessifs. Ses notes et ses programmes des cours du Louvre, publiés par ses amis après sa mort prématurée, conservent la vivacité, la fraîcheur et la verve de sa parole, gardent l'accent de la vie. Ils doivent être lus et médités par tous ceux qui étudient l'art médiéval.

Courajod estime que les historiens de notre art monumental ont donné trop d'importance à la tradition romaine, et que c'est en Orient que l'art chrétien naquit : « Depuis le christianisme, le monde s'orientait vers la Judée. »

Oui, mais l'art de l'Orient lui-même s'inspirait de celui de Rome, et les formes analogues surgirent sous cette influence en Syrie et en Occident sans qu'il se soit produit une filiation d'une de ces contrées à l'autre.

Le novateur hardi insiste fortement sur les souvenirs des ornementations barbares qui se sont perpétuées dans les sculptures romanes ; cercles concentriques, spires, rouelles, les volutes, entrelacs, rubans perlés, figures d'une fougue sauvage qui n'ont rien d'antique. Ces formes étrangères au goût des anciens se montraient sur les bijoux et les boucles de ceinturons où les sculpteurs venaient les prendre. Nous avons souvent appelé nous-même l'attention de la Société sur quelques-uns de nos chapiteaux où ces imitations apparaissent; celui qu'elle vient d'acheter à l'hôtel d'Espagne ne montre assurément rien d'antique, mais il ne conviendrait pas cependant de leur attribuer trop d'importance. Les ornementations se transmettent par habitude, par routine, par attachement même, si l'on veut, à des goûts caractéristiques de race, plus facilement que des méthodes de construction, obligées de se conformer au climat, aux matériaux, aux nécessités nouvelles.

Mais c'est très justement que Courajod fait observer que la plus grande part de la civilisation du moyen âge vient du christianisme et, après lui, des barbares ; le droit, la poésie épique, les mœurs privées, le respect de la femme, etc. L'habitation est distribuée selon leur esprit. La grand'salle des châteaux et des maisons même, où les fidèles s'assemblent autour du chef, où la famille se réunit, est d'origine germaine.

Est-il aussi vrai que l'architecture gothique procède des constructions en bois des hommes du nord ? Si les superpositions d'arcades, les hautes voûtes, les contreforts et les arcs-boutants offrent quelque ressemblance avec les échafaudages de charpente, ce n'est pas un motif suffisant pour

affirmer une imitation et surtout une dérivation directe ; d'autant que cette vague analogie pittoresque apparaît justement à l'époque de décadence et nullement à l'origine.

Ces aperçus nouveaux seront plus difficilement acceptés dans nos provinces méridionales qui ont reçu une empreinte romaine toujours si fortement marquée, particulièrement à l'époque romane, dominante encore au treizième siècle, et prenant un nouvel ascendant à la Renaissance. Mais il n'en faut pas moins constater avec l'auteur du livre que le roman, père du gothique, a puisé ses éléments de construction et d'ornementation à des sources multiples.

Notre langue est demeurée purement latine, mais notre race a été formée par des races diverses. De même, l'art de l'Orient, les mœurs et les goûts des envahisseurs du Nord, le sentiment chrétien ont profondément modifié l'influence directe et fondamentale que nous avions reçue de Rome.

Le christianisme surtout a renouvelé l'art comme la morale.

Un autre livre tout récent, l'*Archéologie du moyen âge*, par M. Brutails, combat quelques-unes des idées de Courajod. Il sera examiné prochainement.

M. l'abbé Aragon (1), membre correspondant, donne lecture de la note suivante :

Recherches sur l'histoire de Toulouse, par M. B. Dupuy des Grais :

Dupuy des Grais, fondateur de la première école de peinture à Toulouse, avocat, artiste, littérateur, historien, fut une des gloires de Toulouse au dix-huitième siècle. Son buste est au nombre des illustres, au Capitole.

Un heureux hasard a fait tomber un de ses manuscrits entre nos mains. Il fut trouvé au milieu des livres d'une vieille bibliothèque qu'un brocanteur avait achetée aux environs de Caraman, et se compose d'une préface de six pages et de six chapitres intitulés Remarques. Ces six chapitres sont contenus dans 424 pages in-4°.

Les chapitres portent les titres suivants :

1° Remarques sur les anciens Gaulois, Volses-Tectosages ;
2° — les Romains ;
3° — les rois Goths ;
4° — les Comtes ;
5° — les rois de France ;
6° — le Parlement.

(1) M. l'abbé Aragon a suivi l'orthographe du manuscrit qu'il analyse ; mais les imprimés portent « Dupuy Dugrez. »

Dans la première remarque, l'auteur établit que la capitale des Volses-Tectosages était Toulouse. (Il donne l'étymologie de cette ville, *Tolos*, faîte, lieu élevé, ville principale.) Il raconte fort au long les diverses excursions des Gaulois et des Tectosages en Europe et en Asie, l'avènement des Romains dans les Gaules. Il termine ce chapitre à la défaite des Cimbres par Marius. On ne remarque rien de saillant dans ce premier chapitre; toutes les histoires anciennes rapportent les faits que signale l'auteur.

Dans la deuxième remarque, l'auteur commence à décrire les mœurs politiques des Gaulois lors de la conquête romaine, et les mutations qui survinrent chez ces peuples par le fait de ce changement. Il passe en revue les actes de César, Auguste, Tibère et leurs successeurs, dans la Gaule méridionale. Il s'arrête particulièrement à Marcus Antonius Beccus, une illustration toulousaine. Il fait remonter à ce prince la construction du château de Peyralade. Il constate que sous Dèce, l'an 250, Saturnin vint à Toulouse et y subit le martyre. Il émet, à ce sujet, une opinion fort singulière : Il avait, dit-il, à Toulouse comme dans toutes les bonnes villes, une chaire d'orateur pour prononcer des panégyriques dans des occasions solennelles. Saturnin vint de Rome pour la solliciter et l'obtint ; mais les païens de Toulouse s'étant aperçus que l'orateur était chrétien, le mirent à mort.

Dans ce même chapitre, il fait la description des arènes de Lardenne et les attribue aux Romains. Il donne sur ces arènes des détails intéressants. Il parle encore des aqueducs pratiqués par les Romains le long du plateau de Lardenne et de Saint-Simon pour conduire l'eau à Saint-Cyprien. Il signale aussi des vestiges de constructions romaines qui existaient à son époque dans la ville de Toulouse.

Dans la troisième remarque, l'auteur développe fort au long ce que tous les historiens nous racontent de l'occupation de Toulouse par les Goths. Il passe successivement en revue les faits et gestes des différents rois, et admet même qu'après leur défaite par Clovis, Toulouse resta en leur possession et fut gouvernée par des ducs nommés par les Visigoths d'Espagne.

La quatrième remarque raconte d'une manière intéressante les événements survenus sous le gouvernement des comtes de Toulouse. Ces événements se trouvent rapportés dans tous les historiens.

La cinquième remarque raconte les faits qui se sont passés à Toulouse depuis le roi Philippe le Hardi jusqu'à la fin du règne de Charles VII. Ce chapitre expose d'une manière minutieuse les diverses fondations qui furent faites en la ville pendant cette période. (On ne trouvera point ailleurs, je crois, une nomenclature plus complète des monuments, couvents, hôpitaux, collèges, sociétés, institutions fondées à Toulouse du onzième au dix-huitième siècle.)

La sixième et dernière remarque est intitulée : Le Parlement. Elle com-

mence au règne de Charles VII et se termine à l'avènement de Henri IV. L'auteur fait remonter l'origine du Parlement à Charles VII. Il passe en revue chacun des présidents du Parlement depuis sa fondation et relate les faits qui se sont passés, particulièrement à Toulouse, sous la présidence de chacun d'eux. Il raconte avec beaucoup de détails les querelles religieuses et politiques du seizième au dix-huitième siècle.

Ces chapitres sont suivis d'un supplément de 106 pages contenant des notes intéressantes et minutieuses.

Dupuy des Grais nous indique lui-même, dans sa préface, quel fut son but en composant ses « *recherches.* » Il les avait faites « pour sa satisfaction et son instruction. Tout au plus, pour communiquer à ma famille une connaissance nécessaire de ce qui s'est passé dans un pays où nous vivons depuis plusieurs siècles. »

« J'ai donné le nom de Recherches à cet ouvrage, parce que je me suis appliqué de rechercher la vérité dans ce qui a été écrit pour quelques auteurs qui ont mêlé plusieurs fables à leur histoire de Toulouse. »

Allant au-devant d'une objection qui lui sera faite à propos de ses deux premiers chapitres où il parle peu de Toulouse, il répond : « Qu'il est impossible de ne pas dire quelque chose de l'histoire générale lorsqu'on traite une histoire particulière. »

Il émet, au chapitre troisième, son opinion sur l'occupation du royaume de Toulouse par Clovis, et il se sépare nettement de la plupart des historiens : « Je suis tout opposé, » dit-il, « aux historiens français, et à M. Catel même, qui veulent que Clovis ait fait la conquête de Toulouse. Mais j'ai dit assez au long les raisons que j'avais pour croire que cette ville n'a été sous la domination des rois de France que sous les rois de la seconde race, et que ce fut Pépin à qui Toulouse prêta le serment d'obéissance et de fidélité pour la première fois, et que jusques alors elle fut sous la domination des rois goths d'Espagne. »

Au sujet de son chapitre sur les comtes, l'auteur écrit : « J'ai trouvé le travail de M. Catel très recherché, et je l'ai à peu près suivi en tout, si ce n'est que je crois que Guilhaume Ier était le même que Guilhaume au Cornet, qui était en même temps comte de Toulouse et vicomte de Narbonne. »

« Je me suis arrêté plus particulièrement aux deux derniers comtes, à cause des grands événements qui arrivèrent pendant leur gouvernement. Si j'ai ajouté quelque chose à ce que Catel a dit, c'est après le manuscrit de la guerre des Albigeois en langue toulousaine de ce temps, ouvrage qui me paraît un chef-d'œuvre dans le genre historique. Je me suis servi en quelque endroit de Mathieu Paris, historien anglais, qui, bien loin d'être partial, parle avec une égale liberté des plus grandes affaires de son siècle. »

« J'explique, sous les rois de France, de quelle manière le roi Philippe le Hardi confirma les coutumes de Toulouse qui sont la source de liberté que les habitants avaient de bailler leurs terres allodiales à fief. Sous Charles VI, j'explique la restriction que le Dauphin fit de cette liberté, sans que j'ai eu la pensée de critiquer aucun auteur, mais j'ai eu la pensée de m'éclaircir de la vérité pour moi-même. Enfin, sur le Parlement (VIe chapitre), je n ai pas suivi M. Lafaille ; j'ai suivi le sentiment de Laroche-Flavin. qui ne fait remonter l'origine du Parlement que sous Charles VII. »

« Au reste, comme je me suis servi de plusieurs auteurs, j'ai toujours consulté les contemporains ou ceux qui ne sont pas suspects de la vérité de laquelle j'ai voulu m'assurer autant qu'il m'a été possible. »

Les quelques lignes que nous venons de citer nous indiquent bien dans quel esprit Dupuy des Grais a écrit son livre ; esprit minutieux, critique, avide de vérité, impartial, personnel, malheureusement errant parfois sur des questions importantes et dont la critique contemporaine a fait justice.

Les recherches sur l'histoire de Toulouse remontent aux siècles les plus reculés et se terminent au règne de Henri IV.

Les notes qui sont à la fin du volume ne contiennent pas moins de cent pages ; elles nous font bien connaître l'auteur du manuscrit, son esprit et son caractère indépendants et avec quel scrupule il indique les sources où il a puisé les principaux faits qu'il a racontés, mais laissons-le nous dire lui-même pourquoi il a ajouté ces notes :

« Après que j'eus achevé de mettre au net mes recherches sur l'histoire de Toulouse, estant fatigué de mon ouvrage, je me résolus de les oublier pour longtemps. Mais trois ou quatre ans après, l'envie me reprit de les relire. Je retranchai en quelques endroits, j'ajoutai en quelques autres, je corrigeai enfin quelques erreurs, et quoique j'ai évité les longs discours pour faire ma narration courte, précise et en manière d'abrégé, j'ai pourtant tâché de n'oublier rien dans mon dessin. Suivant cela on me peut dire que je n'ai travaillé que pour des gens de mon humeur qui n'aiment point les grands volumes d'histoire et qui voudraient, s'il était possible, que chaque période ne fut qu'un mot pour être plutôt instruits. »

Il y aurait beaucoup à glaner dans ces notes qui forment une mosaïque de petits papiers collés et juxtaposés. Contentons-nous de quelques emprunts.

Parlant du récit de Mezeray sur Caribert et ses enfants qui auraient gouverné Toulouse, il dit : Mezeray veut que tout le monde « ouvre la bouche pour avaler cette couleuvre. »

Il émet son opinion sur l'origine du château narbonnais. Il veut qu'il remonte tout au plus à Guilhaume, cinquième comte de Poitou et de Toulouse. Il ne trouve pas traces de son existence, quoi qu'on en dise, ni sous les Romains, ni sous les Goths, ni même sous les premiers comtes.

A l'aide d'un manuscrit qu'il possède, il donne des détails sur la prise

de Toulouse par les Protestants, entre autres celui-ci « que les religionnaires se servaient de poudre qui ne fesait aucun éclat. »

Il évoque quelquefois des souvenirs personnels, nous en citerons deux :

Il veut prouver que Cujas avait un père qui n'était pas artisan et entièrement pauvre : « J'ai ouï dire dans ma jeunesse à un vieux praticien qui le tenait, depuis ses jeunes ans, d'un autre vieillard qui remontait au temps de Cujas et qui avait connu sa famille. Il lui racontait que le père de ce grand jurisconsulte l'ayant jugé propre aux lettres, le fit élever avec toute sorte de soins. Il lui fournit tous les livres nécessaires, le salaire de ses maîtres et de quoi prendre ses grades. Ce qui me persuade que Cujas ne manquait pas des biens de fortune. »

« Ce bon homme me disait encore que Cujas, étant docteur à l'âge de 20 ans, fut choisi pour faire un discours de morale à l'enterrement d'un ami de son père, suivant la coutume de ce temps-là. Il avait droit même à un droit de 20 sols pour cette action. Cet enterrement se fit à l'église Saint-Etienne. Pendant qu'il parlait, M. de Fabry, juge ordinaire de Toulouse, s'arrêta pour écouter ce jeune homme qui avait la voix douce et agréable. Quand il eut achevé, il vint l'embrasser et lui témoigna la satisfaction qu'il avait eue de l'entendre ; il le pria de venir le voir et lui ouvrit sa bibliothèque composée de livres et manuscrits rares et curieux. Cujas profita de cette occasion et vint, pendant plusieurs années, étudier dans le cabinet du juge qui l'aimait comme son fils. »

Citons encore une note intitulée : *Mémoire sur les bénédictins qui ont entrepris l'histoire du Languedoc.*

« Le père Marclan et un autre me vinrent voir après m'avoir fait proposer si je leur voulais laisser voir mes recherches sur l'histoire de Toulouse. Le premier jour, un jeune religieux avec un autre vinrent, le jeune lut un peu ; il me parut savoir quelque chose. Le lendemain, quatrième juin, il revint à 7 heures du matin avec le père Marclan qui était fort sourd. Il lut et parcourut mon manuscrit pendant quatre heures avec beaucoup d'avidité. Je m'entretins cependant avec le jeune, je connus qu'ils cherchaient des matériaux et qu'ils n'avaient encore rien fait quoiqu'il y eut six ans qu'ils y travaillaient. Le jeune me parla de quelque acte qu'ils avaient trouvé en leur monastère de la Grâce, je lui dis que je n'avais pas entièrement foi à tels actes s'ils n'étaient soutenus d'autres circonstances. Le père Marclan me fit beaucoup de civilités. »

Dupuy des Grais termine ses notes en publiant le saisimentum de 1271. Il donne le nom de 227 seigneurs, gentilshommes, écuyers, damoiseaux des diverses contrées du comté qui prêtèrent serment au roi. Avant de citer ces noms, il dit : « Je me suis proposé de faire revivre la dignité de certains noms qui sont tombés dans le commun des hommes par la décadence ordinaire des familles. Celles qui ont conservé le nom et les biens y

trouveront les preuves de leur ancienneté et de leur noblesse. Ceux qui n'ont conservé que le nom seront encouragés à se rétablir dans leur ancien éclat par les voies de l'honneur et du mérite et à fuir toutes les bassesses qui sont indignes de leur origine. »

Si nous avions à formuler un vœu, ce serait que ce manuscrit fut acheté au brocanteur qui nous l'a confié, pour être conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

Séance du 20 février 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

On remarque dans la correspondance une brochure de M. Ch. Portal, archiviste du département à Albi : *Bibliographie des Annuaires du Tarn de l'an XI à 1900.* Un grand nombre d'articles dus à la plume des principaux érudits tarnais ont paru dans ces annuaires devenus malheureusement introuvables. L'inventaire de notre confrère permettra de les connaître et d'y recourir au besoin.

Une nouvelle publication nous arrive ; c'est la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* avec laquelle nous avons été heureux d'organiser l'échange. Le directeur est le nouvel archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Palustre.

Lecture est donnée d'une lettre de Mgr Douais, invitant la Société à assister à la cérémonie de son sacre qui doit avoir lieu le 24 février, dans la cathédrale de Montpellier.

M. de Roumejoux, président de la Société historique et archéologique du Périgord, accuse réception de notre adhésion à l'hommage rendu au marquis de Verneilh.

M. le marquis de Fontenilhes, admis à assister à la séance, offre à la Société la photographie de deux pierres tombales gravées, conservées au musée de Toulouse, représentant l'une Bernard de La Roche (de Rupe), l'autre Longrua de Arrocha, huitième abbesse connue de l'abbaye de Goujon, diocèse de Toulouse. La reproduction lithographique de ces deux monuments figurait déjà dans une étude de M. Fons sur Goujon, au tome VI des *Mémoires de la Société archéologique du Midi.* Mais M. de Fontenilhes fait observer que le dessinateur n'a point représenté exactement un roc d'échiquier gravé à l'angle gauche supérieur de la dalle de Longrua. Cette donnée, le nom même de l'abbesse de Arrocha, ainsi que divers autres

documents recueillis par M. de Fontenilhes permettent de penser que Longrua était parente de Bernard de La Roche, enseveli à Goujon, qui a aussi dans les armoiries de son tombeau le roc d'échiquier.

M. l'abbé Lestrade fait la communication suivante :

Comment se fit l'élection de Sermet, en qualité d'évêque métropolitain du Sud?...

Une particularité vraiment singulière de l'élection du P. Sermet au siège métropolitain du Sud a échappé, semble-t-il, jusqu'ici aux historiens de la Révolution à Toulouse. Elle mérite cependant d'être signalée et retenue.

Les électeurs du département de la Haute-Garonne s'assemblèrent, on le sait, à Saint-Etienne, le 27 février 1791, à huit heures du matin, « à l'effect de procéder à l'élection de M l'évêque métropolitain du Sud, ce siège vacant, dit le procès-verbal, par le refus de M. Fontanges d'obéir aux lois de l'Etat. » Après l'audition de la messe paroissiale, célébrée dans la nef, ils durent entrer dans le chœur « où le ci-devant chapitre avoit accoustumé de faire ses offices. »

Le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, fut élu le 1er mars, à la séance de quatre heures. Sur 494 électeurs votants, il recueillit 253 suffrages. Le président lui écrivit ce résultat, et vingt-six jours après, l'assemblée écoutait la lecture d'une lettre de refus « dans laquelle M. le cardinal de Loménie expose les raisons qui l'engagent à ne pas accepter le siège de la métropole du Sud. Le 28 mars, à neuf heures, eut lieu l'élection de son remplaçant. Voici le détail du scrutin et les curieuses opérations qui suivirent la vérification des bulletins de vote. Citons le texte même du procès-verbal :

« Sur le nombre de 589 billets dont le scrutin était composé, le P. Sermet, *prédicateur du Roi*, avait obtenu 211 suffrages ; le P. Sermet *l'aîné*, 39 ; Hyacinthe Sermet, 1 ; le P. Sermet, sans autre désignation, 49 ; le P. Sermet, 2, et Sermet, *fonctionnaire public*, 1. » La moitié des suffrages atteignait le chiffre de 294. Le P. Sermet, prédicateur du roi, en ayant obtenu 211, et pouvant bénéficier des suffrages attribués vaguement au P. Sermet, soit 52, il s'ensuivait qu'il réunissait 263 voix et n'était point élu.

Que fit-on? Sans se déconcerter, on réunit sur son nom les voix données à son frère aîné et à Sermet, fonctionnaire public, soit 40 voix, ce qui élevait à 303 les suffrages dont allait ainsi bénéficier le candidat. Le scrutin devint tout à coup public, de secret qu'il était, et devait rester. « Plusieurs électeurs ont déclaré, » raconte le procès-verbal, « que lorsqu'ils avaient donné leurs suffrages en faveur du P. Sermet, sans autre désignation ou

avec telle autre ci-dessus énoncée, ils avaient entendu voter en faveur du P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi. » En conséquence, il fut entendu, séance tenante et sans autre scrutin : « que tous les suffrages donnés sous le nom du P. Sermet, avec ou sans autre désignation, devoient être attribués au P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi, et le nombre de 303 voix ci-dessus exprimé formant au delà de la pluralité absolue des suffrages, M. le président a annoncé que le P. Sermet, ci-devant prédicateur du Roi, était élu évêque de la métropole du Sud (1). »

Voilà bien, nous paraît-il, des procédés un peu bizarres, et une élection dont la rigoureuse légalité aurait pu être contestée ! Sermet était intrus selon l'Eglise ; était-il absolument légitime au sens de la loi ?...

M. le baron de Rivières lit quelques extraits du

Voyage littéraire de deux bénédictins en France, 1708-1709.
Toulouse et sa région.

Le voyage littéraire des deux bénédictins, dom Edmond Martène et dom Ursin Durand, fut entrepris, en 1708 et 1709, pour corriger l'ancienne édition du *Gallia Christiana*. Ils en furent chargés à la suite du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, tenue en 1708 à Marmoutier.

Nous en extrayons une description de la ville de Toulouse et de quelques lieux voisins. Le tout est peu connu ; c'est ce qui nous a engagé à faire cette communication sur un ouvrage devenu rare et contenant de très curieux détails sur les abbayes et les cathédrales de l'ancienne France et leurs trésors de reliques, d'orfèvrerie et de manuscrits (2).

Toulouse n'est pas seulement une des plus grandes villes de France ; c'est encore une des plus belles. L'église cathédrale cederoit à peine en beauté et en magnificence a aucune autre si elle étoit achevée. Le chœur est un des plus admirables que j'aye vu ; l'ancienne nef qui subsiste encore aujourdhui n y repond pas, mais elle a ses beautez que rien n'est capable d'efacer. On y voit la propre chaire où St Bernard et St Dominique ont prêché, qu'on a conservée jusqu'a present et qui merite d'etre preferee avec raison a une plus somptueuse. La lapidation de St Etienne, qui est au grand

(1) Archives de la Haute-Garonne, série V, liasse I. (Procès-verbaux d'élection).

(2) 2e partie, p. 46 à 49.

autel, peut passer pour un chef d'œuvre. Le chef d'argent de ce saint qui est derriere est d'un travail immense très riche et d'une grandeur prodigieuse. On estime beaucoup une pierre précieuse qui est a l'instrument de la paix. On nous fit voir dans la sacristie le baton pastoral que le Prévôt porte lorsqu'il officie solennellement et les chasubles que le diacre et le sous diacre portent en careme a la messe. Elles sont tres anciennes ; mais on les a un peu gatées en les échangrant (*sic*).

L'église de la Daurade, possédée par les religieux de notre congrégation, est la plus ancienne qui soit dans Toulouse, et on peut dire une des plus magnifiques pour son temps. On prétend qu'originairement c'étoit un temple d'idoles, mais je n'y ai rien remarqué qui puisse le persuader. Le sanctuaire surtout est admirable incrusté depuis le bas jusqu'a la voute d'un ouvrage à la Mosaique. C'est l'unique que j'aye vu en cette matière. Il y a quelques années qu'un homme de piété et riche en même temps s'offrit d'y faire un autel somptueux ; mais parce que dans son dessein il faloit detruire cet ancien monument, nos pères le remercièrent, et les Pères Carmes profiterent de sa bonne volonté. L'église de la Daurade dans Toulouse est un lieu si vénérable qu'encore bien que ce soit une paroisse on n'y enterre pourtant personne non plus qu'à St Sernin. Les comtes de Toulouse n'ont pas eté exempts de cette loy et l'on voit encore aujourd'hui leur tombeau dans le cimetiere de cette eglise où ils sont un peu trop negligez.

Saint Saturnin qu'on nomme par corruption dans le païs St Sernin est une ancienne abbaye de notre ordre qui fut donnée aux chanoines reguliers dans l'onzieme siecle et qui aujourdhui est secularisée. Charles le Chauve y logeoit dans le temps qu'il assiegeoit Toulouse, car nous trouvons une de ses chartes données *in monasterio S^i^ Saturnini in obsidione Tolosae.* L'église est d'une ancienne structure, mais très belle. Elle a double collatereaux, et est fort recommandable pour le grand nombre de reliques qu'elle conserve. Car outre les reliques de St Saturnin on pretend y avoir sept corps d'apôtres, scavoir des deux saints Jacques, de St Philippe, de St Barthelemy, de St Simon, de St Jude et de St Barnabe ; ceux de St Gilles, de St Gilbert, de St Edmond, roy d'Angleterre et plusieurs autres. On voit hors de l'église quelques tombeaux des comtes de Toulouse et devant le portail la figure de St Saturnin qui donne le bapteme a une femme plongee dans les fonts baptismaux sur la tête de laquelle il versa de l'eau avec ces mots qui sont rapportez dans Catel :

Jure novae legis sanatur filia regis
Dum baptisatur (*mox mordax lepra fugatur*).

C'est à Toulouse que St Dominique jeta les fondemens de son ordre l'an 1216 comme il paroit par l'acte de la fondation. Ainsi le couvent qu'il y batit est le plus ancien et l'un des plus beaux de tout l'ordre des Frères Prêcheurs. L'église est irrégulière, car elle a des piliers au milieu, mais

cette irregularité a des beautez qui ne se peuvent payer. Le tombeau de St Thomas d'Aquin en fait le plus bel ornement. Il est disposé de telle sorte que quatre pretres y peuvent dire la messe devant les reliques du saint qui y sont conservées dans une grande châsse de vermeil doré dont le travail surpasse la matière. Le cloitre, le refectoire, les dortoirs sont d'une grandeur prodigieuse. Le vaisseau de la bibliothèque est très vaste et tout rempli de livres qui sont sur des pulpitres. On y voit quelques manuscrits, la plupart sont des auteurs de l'ordre et entre autres de Bernard Guidonis, *Geraldus* de Fracheto de primis patribus ordinis Praedicatorum, Stephanus de Sailhanaco, hist. ordinis Praedicatorum.

L'église des Cordeliers ne cède guere à celle des Jacobins, car elle est tres grande, large, elevee et sans piliers. On y voit a cote droit de l'autel le tombeau du fameux Etienne Duranti, président au Parlement de Toulouse qui fut massacré l'an 1589 dans une émotion populaire (1).

Son petit-fils est de l'autre côté ; et au milieu du chœur on voit un tombeau élevé d'un comte de Toulouse. On estime particulierement trois tableaux : de la Vierge, de St Pierre et de St Paul, peints sur le bois, qui servent d'ornement dans une chapelle, et une figure de St Jérome qui est devant le chœur. Il y a dans cette église quelques endroits qui rendent les corps morts incorruptibles. Lorsqu'on y enterre des corps nouveaux on porte les anciens au clocher pour y dissiper le mauvais air, et de là on les transporte dans le charnier où ils sechent entierement. On nous montra dans la sacristie le calice d'or de St Louis, évêque de Toulouse, sa chasuble, sa tunique et sa dalmatique dont les orfrois sont de perles. Tout le cloitre est orné de plusieurs tableaux, entre lesquels on admire le triomphe de St François.

La maison de ville est un des beaux édifices qui soit dans Toulouse. On y voit, dans les salles, plusieurs peintures ou sont représentez les *capitoux* (sic) : dans celle des hommes illustres les bustes de tous ceux qui se sont rendus recommandables dans Toulouse, parmi lesquels on n'a pas oublié le Père Maignan Minime. C'est dans la cour de la maison de ville que fut décapité le maréchal de Montmorency : et il fallut le faire passer sur une fenêtre sur l'échafaut. On voit encore de son sang contre la muraille. Son corps fut transporté à Moulins, mais son cœur fut mis dans la maison professe des Jésuites, à Toulouse, où il a un tombeau magnifique.

Nous restames plus de quinze jours à Toulouse, et nous y célébrames la fête de l'Assomption.

Comminges. — Nous partimes le jour de St Jean pour nous rendre à Comminges, petite ville épiscopale, située sur une montagne et très mal

(1) On lit dans les Mémoires de Catel : « On y voit son effigie en bosse, au-dessous de laquelle est cette inscription, Joannes, etc. »

batie : on croit même qu'elle était batie au bas de la montagne et qu'elle s'étendait fort loin du temps des Romains (1). . . . . .

Quoique la ville qui se nomme communément St-Bertrand soit peu de chose, l'église cathédrale est néanmoins fort belle bien que petite : le tombeau de Hugues de Chatillon est magnifique. Derrière l'autel on conserve les reliques de St Bertrand auquel on a beaucoup de dévotion : le saint sacrement dans une chapelle particulière comme l'on fait dans presque toutes les églises de ces cantons-là.

Le lendemain nous partimes d'assez bon matin pour aller à St-Gaudens où il y a une collegiale fort ancienne et ou les Jésuites ont un séminaire du diocèse. Nous y vimes monsieur l'abbé de Nizors, qui nous conseilla d'aller à Bonnefont (2), ancienne abbaye de l'ordre de Citeaux de la filiation de Morimond. Elle fut fondée l'an 1136, par Flandrine de Montpezat et ses fils, a la prière de Roger, évêque de Comminges, qui crut procurer un grand bien a son diocese en y établissant des religieux qui par leur regularité et leur pieté en devoient etre l'exemple et le soutien par leurs prieres. Cette abbaye a été autrefois fort illustre et mère de plusieurs autres monastères. Elle l'est encore a present, tous les lieux reguliers s'y étant parfaitement conservés : les comtes de Comminges l'avoient en grande veneration et la choisirent pour le lieu de leur sepulture. On dit qu'il y a cinq d'enterrez. On voit devant le grand autel le mausolée du comte Bernard. . . . . .

Nous y restames deux jours et nous en partimes pour aller à Nizors, qui est une fille de Bonnefont, dont les restes nous font croire que la fille valoit bien la mère, et que ce n'est pas sans raison qu'on l'appelait *Benedictio Dei*. Aujourd'huy elle est toute ruinée, mais l'église est encore toute entiere et fort belle. . . . . .

Comme nous étions partis tard de Bonnefont nous n'arrivames qu'a la nuit à Nizors (3), ou nous fumes bien reçu par le prieur, homme d'esprit et de merite. Nous y travaillames le jour suivant et le lendemain nous partimes pour aller à Fabas, abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, située dans une profonde vallée, au bout d'un bois, et eloignée de toute sorte de ville, dont l'église ne fut consacrée qu'en 1231, quoique le monastère fut fondé longtemps auparavant. L'abbesse et les religieuses nous reçurent avec

(1) L'évêque de Comminges, en 1708, était Jean-François de Brezay de Denonville (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1112, *Eccl. Convenensis*).

(2) L'abbé de Bonnefont, en 1708, avait nom Bernard de Poudenx (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1117, *Eccl. Convenensis*).

(3) Nizors ou Benedictio Dei. L'abbé d'alors se nommait Alexis Prat de Fontaine (*Gallia Christiana*, t. I, col. 1119, *Eccl. Convenensis*).

beaucoup de plaisir et nous communiquerent tout ce que nous souhaitions de voir. Nous trouvames dans leur chapitre le tombeau de l'abbesse Rubea (1), fille d'un comte de Comminges, ce qui leur donna bien de la joye. Elles firent ce qu'elles purent pour retenir longtemps chez elles, et nous à notre ordinaire nous fismes ce que nous pumes pour en sortir au plutôt ; il survint même une pluye qui ne nous empecha pas de partir pour aller à Feuillent. . . . . .

Feuillent étoit une abbaye presque ruinée où 4 ou 5 religieux dont la vie n'étoit pas tout à fait irréprochable avoient peine de vivre, lorsque la divine providence leur donna pour abbé Jean de la Barriere; mais ce grand serviteur de Dieu l'ayant reformée luy donna un si grand lustre qu'il y assembla plus de deux cens religieux (2) qui devinrent l'exemple de tout le royaume, rebâtirent le monastère avec une beauté qui fait plaisir à voir et s'étant séparez de l'ordre de Citeaux, formèrent une congrégation en France et en Italie dont l'abbé de Feuillent est général. . . . . .

Nous travaillâmes toute la journée à Feuillent et vers le temps de vepres nous allâmes à Rieux qui n'en est éloigné que de deux bonnes lieues. Nous fûmes dès le soir même saluer Monseigneur l'évêque (3) qui nous invita le lendemain à dîner et nous fit ouvrir les archives du chapitre. Son palais épiscopal est assez beau, l'entrée surtout est magnifique : on y voit au dessus de la porte le nom et les armes de tous les évêques de Rieux que monsieur Bertier, dernier évêque, y a fait mettre et qui a fondé pour eux tous les ans un anniversaire. . . . . .

Nous vîmes dans la sacristie une fort belle mitre que le même évêque avoit achete d'un anglois et dont il fit présent à son église ordonnant qu'on s'en serviroit dans les grande fêtes. C'est aussi à ce prélat qu'on est redevable de la cérémonie d'aller chanter à Rieux les grandes fêtes l'évangile au Jubé et de fléchir le genouïl lorsqu'il passe dans le chœur ou qu'on le baise, ce qui se pratique même par le célebrant. Mais puisque nous sommes sur les cérémonies, il ne sera pas inutile d'observer icy que l'on conserve à Rieux le St Sacrement à l'autel de la paroisse, et que jamais on ne l'expose au grand autel de la cathédrale.

De Rieux nous fûmes à Lézat, ancienne abbaye de notre ordre, où les religieux de la commune observance nous reçurent avec le plus grand accueil du monde et nous retinrent chez eux le plus qu'ils purent. Ils nous firent voir un ancien cartulaire très beau qui nous donna beaucoup de

(1) Rubea, nom inconnu.

(2) L'abbé de Feuillant, en 1708, était Jean Granier de Saint-Ignace (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 220, *Eccl. Rivensis*).

(3) L'évêque de Rieux, en 1708, se nommait Pierre de Charrite de Ruthie (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 197, *Eccl. Rivensis*).

lumières non seulement pour Lézat, mais encore pour plusieurs autres églises. Ce fut dans ce cartulaire que nous apprîmes qu'il y a plus de 800 ans que l'on croit à Lézat être en possession du corps de St Antoine abbé pere de tant de solitaires d'Egypte. On y montre encore ses reliques auxquelles il y a beaucoup de dévotion dans le pays, il s'y fait même plusieurs miracles, et autrefois le parlement de Toulouse faisait jurer sur ces reliques pour connoitre la verité. La tradition est que ce fut deux religieux de la maison qui étant allés en Orient enlevèrent le corps de St Antoine et l'apportèrent à Lézat (1). Cependant on prétend l'avoir au diocèse de Vienne dans une abbaye qui porte son nom et qui est chef d'ordre. La ville d'Arles croit aussi l'avoir. On y montre une très belle châsse dans laquelle on prétend que sont ses reliques dont les magistrats ont la clef. . . . . .

On montre encore à Lézat le chef de St Vincent martyr, celui de St Aubin, et dans la paroisse du lieu une sainte épine où il y a une inscription écrite du temps de St Louis. Nous vîmes aussi dans une chapelle un grand crucifix ancien et habillé. . . . . .

Nos affaires expédiées à Lézat, nous partîmes pour l'abbaye de Calers (2), de l'ordre de Citeaux. Elle fut entièrement détruite par les huguenots; mais elle a été rebâtie avec tant d'habileté dans la nef de l'église que l'on y a ménagé tous les lieux réguliers.

L'abbaye de Boulbonne (3), située autrefois proche de la ville de Mazères, a eu le même sort; mais on l'a rebâtie dans un lieu bien plus agréable au confluent des rivières de l'Ariège et de l'Ers, avec tant de magnificence, qu'elle peut passer pour une des plus belles abbayes de l'ordre de Citeaux. Nous visitâmes ces deux abbayes et ensuite celle d'Eaulne (4) et celle de l'Oraison Dieu (5) transférée à Muret, et, de là, nous gagnâmes Lombez, ville épiscopale de l'érection de Jean XXII.

D'Alet, nous prîmes la route de Mirepoix, petite ville épiscopale de peu d'importance. La cathédrale n'a rien de remarquable que le tombeau et les reliques de saint Gaudric, berger, l'argenterie et les tapisseries que Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix et abbé de La Grasse y a donné. Nous

(1) L'abbé de Lézat, en 1708, était Louis-Félix de Crussol d'Uzès (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 216, *Eccl. Rivensis*).

(2) Calers. Le nom de l'abbé, en 1708, n'est mentionné ni dans le *Gallia Christiana*, ni dans la *Notice sur l'abbaye de Calers*, par C. Barrière-Flavy.

(3) L'abbé de Boulbonne, en 1708, se nommait F. de Villemur de Pailhiès (*Gallia Chrisliana*, t. XIII, col. 288, *Eccl. Mirapicensis*).

(4) L'abbé d'alors était François de Barthélemy de Grammont (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 140, *Eccl. Tolosana*).

(5) Oraison-Dieu transférée à Muret. L'abbesse se nommait, en 1708, Elisabeth de Gaulèjac (*Gallia Christiana*, t. XIII, col. 140, *Eccl. Tolosana*).

vîmes aussi dans les archives des livres de chœur fait par un cordelier manchot où il y a de très belles mignatures (*sic*).

Pamiers n'est éloigné de Mirepoix que de trois lieues. La ville est un peu plus belle. L'église cathédrale, bâtie par M. de Caulet et ornée par M. de Verthamont, est très somptueuse Le palais épiscopal est magnifique ; il y a des peintures admirables et des tapisseries très riches.

Dans le diocèse de Pamiers est l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, située dans le confluent de l'Ariège, dont le sable est mêlé de poudre d'or et de l'Argentine. C'étoit originairement une maison de l'ordre de Saint-Benoît, qui dépendoit de l'abbaye de Saint-Thibéri. Sur la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième, elle fut donnée aux chanoines réguliers, qui la possèdent encore aujourd'hui.

Cette abbaye avoit été comme les autres exposée à la fureur des calvinistes, qui étoient fort puissants à Foix ; mais la réforme de sainte Geneviève a réparé tous les désordres que l'hérésie et le relâche des anciens religieux y avaient causé. . . . . .

Nous y passâmes la feste de la Nativité de la Vierge, et nous fûmes ce jour-là dire la messe au Montgausi, où il y a une chapelle de Notre-Dame qui dépend de l'abbaye. Il y a ce jour-là un grand concours de peuple qui vient non seulement de la ville, mais aussi de tous les environs ; et ce qui est de plus admirable, c'est que beaucoup de pèlerins montent à genoux la montagne et ballient (*sic*) les chemins de leurs habits.

M. l'abbé Auriol lit la note suivante :

De quelques dévotions privées au XVe siècle.

Il est établi que l'art religieux du moyen âge fut un art populaire, un art entendu et goûté du peuple, et non pas seulement d'une classe fermée d'amateurs ou d'érudits. Cet art, qui ne s'isolait point du peuple, ne s'isolait point non plus de la liturgie, qui est la langue officielle de l'Eglise ; et le peuple, parce qu'il comprenait l'art religieux, comprenait pareillement la liturgie : l'art religieux traduisait les dévotions populaires, et les dévotions populaires, la dévotion privée, se réglaient sur la liturgie, lui transmettant ou recevant d'elle ses inspirations.

A la conclusion d'un livre d'heures de Thielmann Kerver, naguère présenté à la Société, j'ai noté, à la suite des offices canoniques, toute une série de dévotions privées. Ce livre de Thielmann Kerver est de 1501 ; de par les manuels d'histoire, le moyen âge est clos depuis cinquante ans ; en fait, le concile de Trente n'a pas accompli son œuvre, et en parcourant les feuillets de parchemins, imprimés en caractères gothiques et encadrés de bois où le sacré et le burlesque se mêlent le plus joliment du monde, nous pé-

nètrons dans l'intimité, voire l'intimité d'âme d'un de nos dévôts aïeux du quinzième siècle.

Nous nous bornons à mentionner « plusieurs devotes louanges, petitions, oraisons, et requestes qui a toutes personnes ayant entendement sont necessaires a dire a Nostre Seigneur Jesus Christ » et qui sont toutes tirées de l'Ecriture ; par exemple : Premierement tu diras au matin quant tu te leveras de ton lit : *In matutinis meditabor in te.* Quant tu ystras hors de ta maison : *Vias tuas dne demonstra michi et semitas tuas edoce sue.* — Quant tu prendras de l'eau benoiste. — Quant tu seras devant le Crucifix. — A lelevation du corps Nostre Seigneur. — Quand on prend la paix. — Contre la tempeste. — Pour impetrer la grâce des péchés. — Contre la tentation de la chair. — Contre les mauvaises pensées. — Pour quelque tribulacion. — Pour l'amy vivant en tribulacion. — Pour nos bienfaicteurs. — Pour les amys qui sont en necessité. — Pour le tien amy qui est mort.

Je mentionne un office privé, en l'honneur de la sainte Croix : *Hore sancte Crucis.* Les liturgistes ont dû réagir contre cette erreur pieusement imaginée par certains dans un but d'édification, et qui se faufilait dans quantité de manuels, laquelle erreur était de dire que chacune des heures canoniques avait été instituée par l'Eglise pour honorer un des mystères de la vie du Christ. Rien n'est moins exact, historiquement parlant. Mais que la tendance se produisît après coup, rien de plus naturel. Les *hore sancte Crucis*, dont je retrouve le texte, absolument identique, dans un manuscrit du commencement du quinzième siècle, sont réglées comme les heures canoniques, et chaque heure se réduit à une hymne très courte, suivie d'un verset et d'une oraison. — Les matines se réfèrent au mystère du Jardin des Olives : *Deus homo captus est hora matutina.* — Prime : Jesus conduit chez Pilate : *Hora prima ductus est Iesus ad Pitatum.* — Tierce : Couronnement d'épines et portement de la Croix : *Crucifige clamitant hora tertiarum.* — Sexte : Le Crucifiement. — None : La Mort du Christ. — Vespres : Deposition de la Croix : *De Cruce deponitur hora vespertina, fortitudo latuit in mente divina.* — Complies : La Mise au tombeau : *Hora completorii datur sepultura.* Il importe de se souvenir que le quinzième siècle, en art et en dévotion, honora très spécialement les mystères douloureux : une longue oraison qui honore le Christ dans chacune des étapes de sa Passion est précédée de la représentation du Sauveur tenant la croix et la lance. Autre oraison, irréprehensible d'orthodoxie, à la Sainte Face du Sauveur, précédée d'une représentation du type traditionnel de sainte Véronique déployant son voile. Puis la séquence du *Stabat Mater*, à la suite d'une image de la *Pietà.*

Le quinzième siècle a multiplié les figures de la Sainte Trinité ; le livre de Thielmann Kerver en possède une : c'est un vieillard à triple visage, soutenant un triangle où les noms des trois personnes sont combinées de

telle sorte qu'on lit simultanément : *Pater est Deus — Pater non est filius — Filius est Deus*, et ainsi de suite; suit une oraison à chacune des personnes, chaque oraison étant la paraphrase d'un des textes : *Pater de celus Deus — Fili redemptor mundi Deus — Sptus scte Deus.*

Suivent les oraisons des saints. Je note : saint Michel en guerrier armé de plates, se protégeant d'un bouclier très étroit à la base; — saint Jean-Baptiste tenant l'*Agnus Dei ;* — saint Jean l'Evangéliste avec un calice d'où émane un reptile ; — les saints Pierre et Paul; — saint Jacques avec le chapeau à enseigne et le bourdon ; — saint Etienne; — saint Laurent avec son gril; — saint Christophe ployant sous l'Enfant Jésus. On sait que saint Christophe préservait de la mort subite; son image était peinte fréquemment à l'entrée des églises, à Saint-Sernin entre autres, et quiconque avait contemplé ladite image était sûr de n'être point frappé de mort subite dans la journée : *Christophorum videas, postea lutus eas.* — Saint Sébastien, lié à un arbre, et transpercé de flèches ; l'oraison qui fait suite est contre la peste : *ut mereamur pestem epydimie illesi pertransire ;* saint Sébastien, avec saint Roch, depuis le treizième siècle, était invoqué contre ce fléau. — Saint Nicolas, qui tient une belle crosse à architectures, et dont la bénédiction, esquissée par sa main droite, ressuscite incontinent les trois enfants dans le saloir. — Saint Claude. — Saint Antoine, marqué du T sur l'épaule gauche, et précédé de son très utile compagnon.

Puis les saintes : sainte Anne; — sainte Catherine, qui a le plus élégant garde-corps que dame du XV ait porté, — Sainte Magdeleine; — sainte Barbe avec sa tour; — sainte Apollonie, qui, dans une tenaille, montre une dent qu'on lui arracha pour la martyriser, et l'oraison qui s'adresse à Dieu par l'intercession de sainte Apollonie et de saint Laurent et de tous les saints, très longue, très suppliante, est pour prévenir ou chasser le mal aux dents : *Omnipotens sempiterne Deus... dolorem a dentibus meis expellas, sanum et incolumen meipsum efficias.*

Chacun des saints est prié dans la forme liturgique, à savoir l'antienne, le verset et l'oraison. La plupart de ces antiennes sont rythmées et rimées, comme le sont encore bon nombre des antiennes de la liturgie dominicaine; il y a aussi de jolies séquences; on écoutera peut-être celle des saintes Maries :

DE SORORIBUS BEATE VIRGINIS MARIE.

O nobile ternarium
Sanctarum sororum trium
Quibus nomen est Maria,

Vestrum sacrum collegium
Imploro ad presidium
In omni angustia.

Que erit Christo gratior :
Aut que sibi acceptior :
Quam vestra sit oratio.

Nulla sibi coiunctior :
Nulla sibi proximior :
Quam sibi vestra cognatio.

Tu virgo filii mater es :
Inde sibi quod imperes :
Nature donat ratio

Vos vero due cetere
Estis eius matertere.
O quam ingens acceptio !

Ecce dulce consortium
Dando michi subsidium
Vestrarum precum dulcium
Percipiam auxilium.

O flores florum
Germana lucerna sororum
Sursum vestrorum
Conferte preces famulorum.

En comparant ce livre d'heures à beaucoup d'autres, manuscrits ou imprimés que nous a laissés la même période, on pourrait aboutir à cette conclusion : dans les dévotions privées, empreintes de tout le charme du moyen âge, le peuple s'inspirait de la liturgie, sinon dans le choix, toujours dans son mode de prier; d'autre part, l'art et l'iconographie répondent de tout point à ces dévotions : ce sont les saints les plus priés qui sont les plus communément représentés. Nous venons de feuilleter un livre d'heures du commencement du seizième siècle : à quelque temps de là, dix ans plus tard, la merveilleuse cathédrale d'Albi se parait de peintures; eh bien, à peu près tous les saints que nous venons de voir, bienveillants et vieillots, défiler dans les bois de Thielman Kerver, resplendiront, idéalisés et rajeunis, à la voûte de Sainte-Cécile. Thielmann Kerver, éditant son livre, ne se préoccupait point des dévotions locales; on s'explique qu'à Albi, sainte Cécile, saint Valérien, saint Tiburce occupent une place d'honneur; et le saint Louis de Toulouse, avec sa mitre blanche, son habit gris et sa chape bleue semée de fleurs de lys, a été sûrement choisi par la dévotion des peintres, et serait un argument pour établir l'origine italienne de cette fresque.

Vienne le renouveau du grand siècle, l'art s'isolera de l'Eglise : la liturgie sera savante; et aux dévotions si poétiquement et liturgiquement traduites

succéderont les eucologes, méthodes d'oraisons et examens particuliers, alignés comme un jardin français ; ne disons rien des statuettes polychromes qui ont bien leur pendant dans certaine littérature qui se débite en gros et en détail, se chante ou se récite. On conviendra que les dévotions de nos pères, outre qu'elles étaient liturgiques, avaient leur charme, sans parler de l'avantage d'être imprimés par Thielmann Kerver.

Séance du 6 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

1° Lecture est donnée d'une lettre de M. l'abbé Martin, directeur du nouveau *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, et demandant l'échange qui est accordé avec empressement.

2° M. Edouard Privat transmet à la Société un exemplaire des *Positions des thèses par les élèves de l'Ecole des Chartes* de la promotion de 1900.

3° M. l'abbé Taillefer envoie un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Ma paroisse, histoire de la petite communauté de Lauture et Cazillac*, 1899.

4° Le Secrétaire général signale en outre, dans la correspondance imprimée, une *Etude de la vie et des études du peintre Jacques Gamelin*, par M. Julien Iché, et parue dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1er sem. 1900, p. 126-144. Il y relève un trait biographique : Gamelin appartenait à la compagnie des Pénitents-Noirs de Toulouse ; en 1778, il y remplissait, avec l'abbé Darzein, les fonctions de maître de cérémonies. Le 30 août de la même année, il accomplit avec ses confrères un pèlerinage à N.-D. de Garaison « pour l'heureuse couche de Marie-Antoinette..., reine de France..., et pour la conservation du Roi et de la famille royale. »

La Société avait télégraphié à Mgr Douais le jour de son sacre, auquel assistaient d'ailleurs plusieurs membres de notre compagnie. Lecture est donnée, par M. le Président, d'une lettre de remerciement de notre éminent confrère.

Au nom de la Commission spéciale, composée de MM. le baron Desazars de Montgaillard, Gèze et Lécrivain, ce dernier lit un rapport favorable à la candidature de Mgr Batiffol, recteur de l'Institut catholique au titre de membre résidant.

La Société ayant procédé au scrutin secret, Mgr Batiffol est élu.

Au nom de la Commission spéciale composée de MM. Joulin, Gèze et Brissaud, ce dernier lit un rapport favorable à la candidature de M. Pierre Maria, agrégé à la Faculté de droit, au titre de membre résidant.

La Société ayant procédé au scrutin secret, M. P. Maria est élu.

M. Mérimée fait passer sous les yeux de ses confrères une monnaie d'or de l'empereur Auguste.

M. L. Deloume, au nom de M. Lanes, intendant général, offre onze épreuves photographiques qui prendront place dans notre album. (Remerciements.)

On remarque, dans cette série, la vue des bas-reliefs d'albatre de l'église de Chatellus-Malvaleix (Creuse), sculpture identique, à tous égards, à une collection de plaques d'albatre figurant les scènes de la passion que possède notre Musée Saint-Raymond. On n'est nullement fixé sur l'origine de ces œuvres d'art dont il existe un bon nombre de spécimens dispersés en France et à l'étranger.

M. J. de Lahondès lit une étude sur les *Châteaux de Cabardès*, accompagnée de nombreux dessins et que le Bulletin publiera ultérieurement.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, a envoyé la note suivante :

Inventaire de la maison curiale de La Crousille, en 1459.

A une époque où les dignitaires de l'Eglise, possédant plusieurs bénéfices, ne pouvaient évidemment remplir le devoir de la résidence, ils affermaient à des prêtres non bénéficiés, ou même à des laïques, les revenus de leurs églises et, dans ce dernier cas, les fermiers se chargeaient de rémunérer les prêtres desservants. Ceux ci prenaient le nom de vicaires, obtenaient de l'évêque les pouvoirs nécessaires (*potestatem de regendo*) et venaient habiter dans la maison curiale. Ils ne contractaient guère d'engagement que pour un an, étant toujours prêts à abandonner leur poste pour un autre plus lucratif. A cause du peu de stabilité des engagements et aussi de la médiocre fortune de ces vicaires, le titulaire du bénéfice devait tenir maison montée dans l'habitation curiale.

C'est pourquoi le 8 juin 1459, au lieu de La Crousille, chef-lieu d'un archiprêtré du diocèse de Lavaur, fut dressé l'inventaire ci-après, quand l'archiprêtre Bernard *Romey* (en français Roumieu), qui était *conducherius in sancta ecclesia civitatis Narbonensis* (Du Cange, édit. princeps, ne mentionne pas ce terme), afferma à Jean de Vineis (Jean des Vignes), prê-

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom, et pour lequel le sujet est donné d'avance par la Société.

Ce prix sera décerné en 1900 au meilleur travail *sur les châteaux du Lauraguais, pierre ou brique* ; les auteurs pourront limiter leur étude, s'ils le veulent, à une époque déterminée. Si aucun mémoire sur ce sujet n'est jugé digne du prix, la Société pourra l'accorder à tout ouvrage sur un autre sujet. Les auteurs ne se feront pas connaître avant le jugement et mettront leur nom dans un pli cacheté.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

La Société décerne aussi des prix d'encouragement aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes*, *manuscrits*, *inscriptions*, *monnaies*, *médailles*, *poids*, *peintures*, *sculptures*, *dessins*, *plans*, *meubles*, *vases*, *armes de pierre*, *de bronze ou de fer*, *bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Les ouvrages imprimés dans l'année relatifs à l'histoire ou à l'archéologie peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets avant le 1er avril, au secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier	30 fr.	Tome VII	30 fr.
— II	20	— VIII	6
— III	20	— IX	20
— IV	20	— X	8
— V	20	— XI, XII, XIII, XIV	6
— VI	30	— XV, fasc. I et II, chac.	2

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé	2 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1869-1887)	10 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1899)	10 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/4, du dernier mardi de novembre au premier mardi d'août.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril.**

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. l'abbé LESTRADE, secrétaire adjoint.
Bon DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. BRISSAUD.
AURIOL.
LÉCRIVAIN.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

AVIS IMPORTANT

Prière aux membres de la Société de faire parvenir très exactement à M. le Secrétaire général tout changement de résidence et d'adresse pouvant les intéresser.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 26

Séances du 13 mars 1900 au 10 juillet 1900.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1900

Avis pour la reliure : La pagination des deux prochains bulletins suivra celle de celui-ci. Un volume comprendra donc deux années de procès-verbaux (1899-1902), et les tables méthodiques le termineront.

SOMMAIRE DE CE BULLETIN

L'archéologie du moyen âge, par M. Brutails, compte rendu par M. J. de Lahondès 117
Un texte catalan de 1531 communiqué par M. Palustre 119
J. de Lahondès. — Les châteaux de Cabaret (Aude) (*avec douze figures dans le texte*) 121
Abbé Lestrade. — Jean Bertaud, professeur de droit à l'Université de Toulouse (XVIe siècle) 142
J. de Lahondès. — Deux colonnes, épaves du cloître des Carmes à Toulouse, *avec figures* 144
Présentation de montres et pendules anciennes avec division décimale, par M. de Rey-Pailhade 146
Delorme. — Deux monnaies trouvées entre Lasserre et L'Isle-Jourdain (Gers) 149
Baron de Bouglon. — Un coffre-fort forgé du début du XVIIe siècle . . . 150
Le deuxième congrès d'archéologie chrétienne à Rome, compte rendu par M. Graillot 152
J. de Lahondès. — Trois maisons à Toulouse (*avec six figures dans le texte*) 154
Delorme. — Un tiers de sou mérovingien trouvé près Perpignan (*avec figure*) 163
Doublet. — Le jeu de la Méduse en Provence 165
Concours de 1900. — Liste des ouvrages récompensés 172
J. de Lahondès. — Le journal d'un curé de Mas-Cabardès (1595-1653) . . 176
Acquisition par la Société des antiquités trouvées à Martres (part des propriétaires du sol, fouilles de M. Joulin), rapport de M. L. Deloume, trésorier 181

tre, pour 72 écus d'or, les revenus de son bénéfice, à charge d'y faire le service curial et aussi de parer aux frais épiscopaux de visite et autres. Les témoins furent noble Jean de Villeneuve, coseigneur de La Crousille, qui se porta caution pour le desservant; Jean Gary, bénéficier de l'église de Narbonne ; Jean Marty, prêtre de Roquevidal et Pierre Albert, prêtre de La Crousille.

La maison curiale se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces : le chai, renfermant la vaisselle vinaire nécessaire pour recevoir les raisins des dîmes ; une petite dépense ou réduit ; une chambre basse qui avait pour tout mobilier un lit avec ses couches, couette, traversin décorés de bandes ou liteaux et deux coffres où étaient renfermés treize draps de lit, dont plusieurs en toile de Bourgogne, des nappes de fine toile ou de toile grossière, etc. La grande salle, qui servait à la fois de cuisine, de salle à manger et de salle de réception, n'avait guère que les objets les plus indispensables au ménage : crémaillère et accessoires, poêles, écuelles, plats d'étain et brocs de même métal.

Le premier et unique étage ne formait qu'une chambre où étaient une couette et un traversin en toile décorée de liteaux, comme ceux de la chambre basse.

Quant à l'objet en toile, dit *botana... senex...*, *listrata...*, qui était dans la grande salle, nous ignorons son nom et sa destination que Du Cange, édition princeps, ne fait point connaître.

Et ibidem fuit factum inventarium seu repertorium bonorum dicte capellanie. Et primo fuerunt invente in penore dicte capellanie quatuor tine rotunde bone et sufficientes, colantes viginti unam pipam, cum torculari vel circa.

Voici l'inventaire du mobilier de ladite maison curiale :

Et d'abord il a été trouvé dans la cave quatre cuves rondes en bon état, pouvant cuver environ vingt et une pipes, et un pressoir à vendange ;

Item fuit inventum in dicto penore unum torcular cum suo cubato.

plus un autre pressoir avec son récipient ;

Item decem pipe vacue tales quales.

plus dix pipes vides à demi-usage ;

Item due barrique tales quales.

plus deux barriques à demi-usage ;

Item ducente tegule cave in eodem penore.

plus deux cents tuiles ;

Item centum et decem plancones, longitudinis trium palmorum vel circa, pro plancando solerium.

plus cent dix planches, longues de trois empans environ, pour planchéier l'auvent.

Item in quadam camera bassa dicte capellanie una colca modici

Dans une chambre basse de ladite maison il a été trouvé une couche

valoris, munita una culsitra et uno cosselherio plume, novis, barratis quatuor vetis lividi coloris, qualibet veta de sex vetis parvis, ponderan. Dicta culsitra et cosselherium cum pluma unum quintale seu circa; munitaque etiam uno lodice modici valoris barrato de albo et burello.

de peu de valeur, garnie de sa couette et de son traversin de plume, le tout neuf; ces toiles étant ornées de quatre bandes noires, chacune desquelles en renfermait six autres petites; la couette et le traversin renfermaient environ un quintal de plume; le tout couvert d'une couverture de laine de peu de valeur, à bandes blanches et burelles.

Item in dicta camera fuit inventa una capsa fustis nucis, longitudinis octo palmorum seu circa, cum suis sarralhia et clave.

Dans la même chambre a été trouvé un coffre en bois de noyer, long de huit empans environ, avec clef et serrure;

Item una alia capsa fustis nucis, talis qualis, sine sarralhia et clave.

plus un autre coffre en bois de noyer, en médiocre état, sans clef ni serrure;

Item quatuor lintheamina nova, duarum telarum, tele prime vocate de Borgonha, longitudinis undecim palmorum vel circa.

plus quatre draps de lit de deux largeurs, en toile fine dite de Bourgogne, longs de onze empans environ;

Item plus alia quatuor lintheamina antiqua, modici valoris.

plus quatre autres draps vieux de peu de valeur;

Item plus alia quinque lintheamina, duarum telarum, longitudinis duodecim palmorum vel circa, tele lini presentis patrie.

plus cinq autres draps de lit, de deux largeurs, longs d'environ douze empans, en toile de lin de pays;

Item plus quedam mape canapis, operis Francie, longitudinis quatuordecim palmorum seu circa, munita una longiera ejusdem sortis et operis Francie.

plus une nappe de chanvre, œuvre de France, longue d'environ quatorze empans, munie de sa longère de la même qualité et de la même œuvre;

Item quedam alie mape, listrate tribus listris, lividi coloris in quolibet capite, tele lini de stopis presentis patrie, longitudinis octo palmorum seu circa.

plus une autre nappe ornée de trois liteaux de couleur noire à chaque bout, en toile grossière de lin de pays, longue environ de huit empans;

Item alia mapa de stopis lini presentis patrie, longitudinis decem palmorum seu circa.

plus une autre nappe grossière en toile de lin de pays, longue de dix empans environ;

Item unam longieram novam canapis, operis Francie, orditam fili

plus une longère neuve, en toile de chanvre, œuvre de France, ourdie

primi et textam de stopis, longitudinis XII palmorum seu circa.

Item plus una botana senex, longitudinis duarum cannarum vel circa, listrata diversis listris lividi coloris.

Item plus alia botana senex, longitudinis septem palmorum vel circa, modo simili listrata.

Item due coxine senes sine pluma, listrate diversis listris lividi coloris.

Item alia coxina senex, sine listris et sine pluma.

Item fuit inventum in aula dicte capellanie, una mensa fustis nucis, modici valoris, longitudinis quatuordecim palmorum vel circa, munita suis scandellis et duobus scamnis grossi operis.

Item quoddam fumipendium bonum et sufficiens.

Item quedam ferrie bone et sufficientes.

Item due sartagines modici valoris.

Item duo plati stanni.

Item quinque scutelle stanni late.

Item sex grasaleti stanni lati.

Item una justa stanni quadrata, tersenaria.

Item unum justetum stanni rotundum, aygasserium.

Item fuit reperta in dicta aula certa quantitas calsis usque ad quatuordecim sarcinas vel circa.

Item in quadam camera sive expensa dicte capellanie fuit inventa una capsa nucis, longitudinis sex palmorum vel circa, modici valoris et sine copertorio.

de fil de première qualité, tissée de fil grossier, longue d'environ douze empans;

plus une. . . . . usée, longue de deux cannes environ, ornée de plusieurs liteaux de couleur noire;

plus une autre. . . . . usée, longue de sept empans environ, ornée également de liteaux;

plus deux oreillers vieux, sans plume, ornés de plusieurs liteaux noirs;

plus un autre oreiller vieux, sans plume et sans liteaux.

Il a été encore trouvé dans la grande salle de ladite maison une table en bois de noyer, de peu de valeur, longue de quatorze empans environ, munie de ses pieds et de deux bancs grossiers;

plus une crémaillère en bon état;

plus une suspension de pot en fer en bon état;

plus deux poêles de peu de valeur;

plus deux plats d'étain;

plus cinq écuelles larges, en étain;

plus six grésales larges, en étain;

plus un broc en étain, carré, ... ;

plus un petit broc en étain, rond, pour tenir l'eau.

De plus, il fut trouvé dans la même salle une certaine quantité de chaux, environ quatorze charges.

Dans la chambre de la dépense il fut trouvé un coffre en bois de noyer, long de six empans environ, de peu de valeur et sans couvercle;

Item unum payroletum cupri pro auriendo aquam.

Item in quadam camera alta dicte capellanie fuit inventa una culsitra plume nova, cum suo cosselherio plume novo, operis prime culsitre predicte, et listratis prout prima culsitra, ponderantes tres quartayrones quintalis cum pluma (1).

plus un seau en cuivre.

Dans une chambre haute de ladite maison, il fut trouvé une couette de plume, neuve, avec son traversin de plume neuf, de la même toile que la couette désignée plus haut, l'un et l'autre ornés de liteaux comme elle, pesant avec la plume trois quarts de quintal.

Séance du 13 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Après le dépouillement de la correspondance par le Secrétaire général, M. le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux confrères, Mgr Batiffol et M. Maria :

« Nous voyons, » dit-il, « venir au milieu de nous les représentants et les maîtres du plus haut enseignement qui soit donné à Toulouse.

» Avec le titre de recteur de la Faculté libre dont vous avez, Monseigneur, si largement élargi les horizons depuis votre arrivée dans notre ville, vous nous apportez le fruit de savantes études sur l'antiquité chrétienne, sur les monuments et les textes, le double et continuel objet de nos travaux. Vous les examinez avec la sûreté d'une science rigoureuse, avec la liberté aussi qui donne une autorité absolue à vos précisions. Vos connaissances spéciales nous seront particulièrement utiles, puisque dans le passé dont nous nous efforçons de ressaisir les traces, ce sont le plus souvent les œuvres chrétiennes qui se présentent à nos yeux. Sur ces sujets délicats, puisque parfois c'est l'âme même qu'ils émeuvent, la méthode doit être plus difficile pour elle-même, ne se satisfaire qu'avec l'évidence, et ce sont justement les conditions de travail, quand on les remplit comme vous, qui constituent l'archéologue parfait.

» Vous trouverez ici quelques-uns de vos éminents collègues dans

(1) Arch. du château de Larra (Haute-Garonne), minutes de Carle, not. de Cuq, 1459.

le professorat de l'Institut catholique ; vous y serez donc en famille, mais vous vous apercevrez bientôt que tous ici nous formons une famille aussi, dans laquelle la cordialité a noué des liens plus chers encore que ceux de l'analogie des goûts. Si chacun apporte sa part, les uns d'érudition, les autres de curiosité artistique, d'efforts aussi pour mettre de plus en plus en relief les gloires souveraines de l'art français, tous se plaisent à y goûter les joies pures de l'esprit, les plus belles de toutes, parce que l'art est l'expression la plus haute de l'imagination humaine dans l'union des esprits, si douce dans nos temps agités.

» Vous, Monsieur, vous nous venez avec l'amour pour nos vieux monuments, le goût d'un esprit délicat qui se délasse volontiers des profondes études juridiques avec le charme des arts. C'est la jurisprudence et aussi l'histoire romaine qui sont l'objet spécial de vos travaux ; vous avez même fait des découvertes dans cet inépuisable fonds d'où sont issues un si grand nombre de nos institutions françaises. Vous êtes Romain, et vous êtes un découvreur. Oh ! comme nous nous entendrons vite ! Découvrir, c'est notre ambition, notre joie quand nous pouvons réussir ; et Romains, nous le sommes tous à Toulouse, par nos monuments qui n'ont jamais cessé de tenir à ceux de Rome, par notre langue, par notre esprit, par toutes nos traditions, par nos goûts artistiques et littéraires.

» Soyez donc aussi le bienvenu parmi nous, où vous avez été précédé de même par plusieurs de vos savants collègues de notre Faculté de droit, qui aujourd'hui, plus peut-être qu'à aucune autre époque, continue si hautement la vieille gloire de l'Université toulousaine. »

M. de Lahondès présente un volume récemment publié :

L'archéologie du moyen âge, par M. Brutails.

C'est une méthode d'études archéologiques plutôt qu'un exposé de faits ou de descriptions. Elle met en garde contre toutes les chances d'erreurs que présentent l'examen des monuments et la fixation de leurs dates ou de leurs caractères d'origine. L'un de nos derniers mardis, je parlais du livre de Courajod, plein de vues neuves, d'aperçus sur des horizons vastes peu signalés jusqu'ici. On se laisse gagner par leur attrait, mais pas sans quelque inquiétude d'être entraîné trop loin. Avec M. Brutails, on se sent au

contraire en sécurité. Sa prudence est extrême. Il redoute d'avancer d'un pas sans certitudes et d'adopter des conclusions trop hâtives.

Les architectes du moyen âge, dit-il, construisaient avec les traditions de leurs prédécesseurs; ils procédaient par tâtonnements et par essais plutôt que par des principes positifs comme aujourd'hui. Ils étaient soumis à des nécessités de matériaux que la facilité des transports a presque supprimées de nos jours. Les climats divers les obligeaient à des variétés de constructions qui doivent amener à l'examen de toutes les églises d'une région, des églises rurales particulièrement trop négligées jusqu'ici.

De sages précautions sont à prendre aussi pour les questions d'origine. L'homme du moyen âge, fermé à la vie extérieure, prenait ses modèles près de lui et n'était pas apte comme nous à interpréter tous les styles. Les provinces, plus morcelées, vivaient en elles-mêmes. Le commerce, les pèlerinages ont exercé plus d'influences que les invasions de peuples généralement plus destructives que créatrices. Il ne faut pas toujours prendre pour des marques d'antiquité l'incapacité des tailleurs d'images qui, dans les provinces reculées surtout, continuaient à exécuter des sculptures grossières. Les dessins géométriques naissent partout instinctivement et par leur facilité même.

L'art gaulois n'est pas assez caractérisé pour qu'on puisse reconnaître dans l'art du moyen âge ses motifs, ses formes et ses procédés. Les ressemblances des constructions en charpente avec celle des grandes églises gothiques n'apparaissent qu'avec les monuments de la dernière époque, et on ne peut vraiment voir, comme le voulait Courajod, l'art ogival naître de la construction en bois. Les premières constructions gothiques sont, au contraire, très lourdes. La construction en bois se retrouve plutôt dans les forteresses féodales, les donjons élevés, les échauguettes, les bretèches, les mâchicoulis issus manifestement des hourds, les fenêtres carrées. En fait, d'ailleurs, lorsque les Visigoths ont construit, ils ont copié les monuments romains qu'ils voyaient dans la contrée conquise.

L'influence orientale a été aussi fort exagérée. L'art roman s'inspire de l'art romain, l'art de la Syrie de même; le point de départ commun a amené des résultats analogues, et de là viennent les ressemblances dont on a tant abusé. Il convient encore d'éviter une cause d'erreur. La perfection des imitations romaines dans les églises de Provence a conduit M. Révoil à les trop vieillir ; mais c'est au contraire quand les sculpteurs sont devenus plus habiles qu'ils ont imité mieux.

Les influences byzantines doivent aussi être fort réduites. L'ornementation des sarcophages s'inspire surtout des mosaïques romaines. Toutefois, les ivoires byzantins, les étoffes d'Orient de transport facile ont importé des ornementations spéciales, les rideaux relevés par des tringles par exemple, l'attitude et les draperies des statues. Quant aux constructions, elles

sont partout imitées de celles de Rome, des thermes, des galeries des cirques. Les *cubicula* des catacombes ont fait naître les absides, même celles que l'on veut rattacher à l'Orient, comme les absides en trèfle de Saint-Laurent de Grenoble.

En résumé, l'archéologue doit s'en tenir aux faits et se garer des dangers de la spéculation. Il ne doit fixer les dates qu'avec une circonspection extrême et des comparaisons infinies. Pour le classement si périlleux des écoles romanes, il devra concilier la méthode de Caumont qui se basait sur l'ornementation avec celle de Quicherat, appuyée sur le mode de voûtement. Les architectes et les archéologues doivent enfin s'emprunter leurs méthodes et s'entendre au lieu de se combattre.

Les conclusions de M. Brutails seront facilement acceptées dans notre région où nous sommes tout Romains. Elles plaisent aussi par leur simplicité; elles dégagent du fatras d'origines compliquées, et forcées par esprit de système. On se plaît à croire que la vérité est simple. Peut-être cependant que M. Brutails, dans son légitime désir de réagir contre d'aventureuses théories, est devenu à son tour trop exclusif. Les peuples du Nord, Visigoths ou autres, sont bien arrivés avec un art, ne serait-ce que celui de leurs bijoux, dont l'ornementation se retrouve avec évidence sur quelques chapiteaux romans. Sa fidélité envers Rome l'amène à dire que les voûtes en quart de cercle des bas côtés de nos églises romanes n'ont d'autre but que de supporter la toiture, de même que quelques voûtes romaines analogues supportaient des gradins. Il est difficile de ne pas voir en elles un contrefort continu et l'origine des arcs-boutants. Le rôle principal des bas-côtés et des galeries est en effet de contrebuter la voûte centrale. On a fait le toit pour la voûte et non la voûte pour le toit.

Quant à l'origine si discutée de l'art gothique, M. Brutails dit qu'elle est encore à trouver, et il ne croit pas qu'il soit un simple développement de l'art roman. Peut-être cependant qu'ici encore la simplicité conduisait à la vérité.

Pour donner plus de solidité à la voûte, les maîtres d'œuvre romans commencent par la bomber, puis la munissent de nervures. Ils s'aperçoivent bientôt que la forme ogivale offre plus de résistance encore, et d'ailleurs la plus grande hauteur de la voûte oblige à donner cette forme aux arcs doubleaux et aux formerets, afin de poser les clefs au même niveau.

Ce livre, fruit d'observations nombreuses, précises et savamment raisonnées, sera sans cesse consulté avec fruit par tous ceux que passionnent nos études.

Un texte catalan.

M. Palustre, archiviste des Pyrénées-Orientales, a eu l'attention de nous envoyer la copie suivante, en catalan, d'*un marché passé*

en 1531 entre les *obrers* de Corneilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) et Guillaume Jaubert, fondeur de cloches, originaire de Saint-Gaudens.

Sobre la factura de una campana, laqual se ha de fer en la sglesia de loch de Cornella de la Ribera del bisbat d'Elna, entre lo senyer En Jauml Pons Ramon dedit loch de Cornella, obrer de ladita sglesia de Cornella, de una part, e mestre Guillem Jaubert, campaner, natural de la vila de Sanct Gaudens..... diocese de Comenge del regne de Fransa, de la part altre, son stats fets los pactes seguents :

Et primo, es concordat entre dites parts que lodit Guillem Jaubert promet e se obligue de fer obrar et buydar una campana nova bona e sufficient e concordant ab los altres campanes que son en dit loch de Cornella. de bon e fi metall, laqual sera del pes que pesa un(a) altre campana que vuy es rompuda en lo campanar de dita sglesia dedit loch, laqual campana rompuda dit mestre Guillem Jaubert rebra a pes deldit obrer, entes empero que si ladita campana per dit mestre Guillem de nou fabedora e buydadora pesava major quantitat o nombre fins a nombre de deu lliures tant solament e no mes avant que dit obrer en nom de dita obra li paguara lo que mes pesara dita campana fins a dit nombre de deu lliures al preu que vuy se val ordinariament lo metall, laqual campana de la forma e manera dalt dita feta obrada e buydada lodit mestre Guillem donara e lliurara bona sencera e acabada a obs e servesi de dita sglesia de assi a vuyt dies primer vinent, e per ço se obligara largament a coneguda del notari devallscrit, en donara ydoneas fermansas.

Item, es concordat entre dites parts que, per lo preu factura e obra de dita nova campana per lodit mestre Guillem cem dit es fabedora, dit senyer En Jaume Perramon en nom de dita obra donara e paguara aldit mestre Guillem, per tostemps y quant dit mestre Guillem li haura restituida e donada o lliurada dita campana nova bona e sencera y de la forma dalt dit, *set ducats de or* o la valor de aquells en comptans sens alguna dilacio ni tarda sots obligacio dels bens y drets de dita obra.

Lasquals coses y pactes dites parts y cadahuna d'elles tindran y servaran e tenir y servar prometen inviolablement, sots la pena de vint e sinch ducats de or donadora e aplicadora las nou parts a la part obedient e servant losdits pactes e conditions, e la restant desena part a la cort ahont seria denunciada, e per ço ne obligara com de present obliga la una part a l'altre, ço es lodit Jaume Perramon los bens e drets de dita obra, e lodit Guillem Jaubert tots sos bens mobles et inmobles presents y sdevenidors e per pacte la persona a la preso ab largues renunciations e obligations, e per major seguretat de dites coses nomina dit Guillem Jaubert en ferman-

sas y principals paguadors Guillem Lombart, peyroler, e Joan Girau, fuster, los dos habitants de la vila de Perpinya, losquals se obligaran largament ab las mateixas obligations de bens y personas e ab larguas renunciations a coneguda del notari devallscrit.

Die XVIIIº mensis novembris anno millesimo DºXXXIº.

Que dicte partes desuper nominate firmarunt dicta capitula et promiserunt ea attendere sub dicta pena XXV ducatorum auri. . . . . .

Testes. . . . . .

Fuit ponderata dicta campana rupta per Johannem Baho, tenderium et ponderatorem regium, et fuit reperta in pondere duorum quintalium et quinque librarum.

(Arch. des Pyr.-Or., G. 774).

M. le Secrétaire général informe la Société que, sur l'initiative de M. l'abbé Redon, prêtre custode des reliques de Saint-Sernin, il va être placé dans cette basilique une vitrine supplémentaire pour étaler mieux divers objets, et notamment une chasuble avec dessins d'animaux de style oriental. A cette occasion, la Société archéologique du Midi est priée de donner quelques notes précises pour étiqueter les objets. Le mieux est d'en dresser un inventaire descriptif. La Société charge de ce travail une commission composée de MM. de Lahondès, de Rivières, Pasquier, Batiffol, Auriol et Saint-Raymond.

M. Emile Cartailhac lit une curieuse lettre qu'il a trouvée dans les papiers d'un de ses ascendants, avocat au Parlement de Toulouse, et donnant une idée de la consternation qui régna dans cette ville à la suite de la « réformation » du Parlement et la création de cinq grands bailliages (1788).

M. J. de Lahondès, président, dépose le mémoire lu dans la séance du 6 mars :

Les châteaux de Cabaret (Aude).

Sur une arête rocheuse qui surgit en pentes aiguës et verticales après le confluent du torrent du Grésillou et de la rivière de l'Orbiel, se dressent encore les fières murailles et les donjons des quatre châteaux de Cabaret. Ils défendent, dans sa partie la plus resserrée, la gorge étroite, arrosée par cette rivière limpide qui reçoit toutes les eaux des pentes culminantes de la montagne Noire pour les jeter dans l'Aude à Trèbes.

Ces châteaux eurent toujours ainsi un rôle important à remplir dans les guerres locales, et il ne cessa guère qu'à la fin du dix-septième siècle. Ils donnent un exemple curieux et assez rare d'un groupement de petites forteresses, unies entre elles sous la domination de divers seigneurs associés pour la défense. Toutefois, un châtelain qui résidait au château le plus important, le premier au nord, portant seul le nom de Cabaret, garda la prééminence sur les trois autres.

Ils dominent la crête sur une longueur de trois cents mètres, et aujourd'hui qu'ils sont absolument abandonnés et que la roche, dans sa partie supérieure, n'offre pas même le moindre pâturage, il est vraiment difficile et parfois périlleux de les atteindre et de grimper ou de dévaler de l'un à l'autre. Le plus méridional est aussi à une altitude un peu inférieure.

Ces châteaux ont pris leur nom de la contrée qu'ils gardaient, le pays de Cabardès. Ce nom de Cabardès, qu'il porte encore, répond exactement au terme *Cabardensis,* employé dans les plus anciennes chartes du moyen âge. Celui de Cabaret, formé dans la langue populaire par la chute du *d* médian, apparaît dès le onzième siècle (1).

Une charte de Charles le Chauve, en faveur d'Oliba, comte de Cerdagne, porte qu'il lui donna, le 20 juillet 870, avec plusieurs autres territoires, *in pago Carchasensi... de Helesau usque in Cabardense et de Prado usque ad flumine Fiscovo quantum ibi nostrum in dominicatum habebant* (2). Le pays de Cabardès s'étend en effet à l'est de la vallée de l'Alzau, depuis la commune de Pradelles, au pied du plus haut sommet de la montagne Noire, jusqu'au cours du Fresquel.

Par cette charte, Charles le Chauve investissait Oliba du comté de Carcassonne et du pays de Razès, pour les posséder en toute propriété, ainsi que ses autres biens; *libero in omnibus potiatur arbitrio quemadmodum ex reliquis suæ proprietatis rebus agendum deliberaverit.*

Une mention plus ancienne apparaîtrait, dès 585, s'il fallait rattacher aux châteaux de Cabaret la prise des châteaux, *Castra caput arietis*, par Reccarède, fils de Léovigilde, roi des Wisigoths. Mais les Wisigoths, qui étaient à cette époque maîtres de Carcassonne, devaient posséder évidemment la vallée de l'Orbiel, qui en est une dépendance naturelle très proche et la clef vers la montagne Noire. De plus, Grégoire de Tours ajoute qu'après avoir pris *Caput arietis,* Reccarède ravagea la plus grande partie du pays Toulousain, *ex pago Tolosano.*

(1) Voir *Vie de Peyre Vidal, en la montanha de Cabaret, Vie de R. de Miraval, Un cavayer ric et poderos du Cabaret.* Chabaneau, *Hist. de Lang.*, X, p. 273, 274.

(2) *Habebant* répond aux prédécesseurs de Charles le Chauve. *Hist. de Lang.*, I, p. 361.

Il est donc très vraisemblable, ainsi que le pensent plusieurs historiens, Catel, Lafaille, Hauteserre, Fauriel (1), que *Caput arietis* doit s'appliquer à Castelnaudary, qui touchait en effet au pays Toulousain et dont l'étymologie se retrouve dans le mot *caput*, traduit communément par château ou castel en languedocien et par l'abréviation *ari* d'*arietis*. D'ailleurs, *Cabardensis* ne peut venir de *Caput arietis*.

Dom Vaissète (2) s'appuyait, pour prétendre que le récit de Grégoire concernait la forteresse de Cabaret, sur le pluriel *castra*, employé par l'historien de la Gaule franque, disant qu'on voit deux châteaux sur le rocher de Cabaret, tandis qu'il n'y en a jamais eu qu'un à Castelnaudary. Mais on y a trouvé récemment les débris d'un ancien château séparé de l'autre par un étroit vallon. Ces deux châteaux ainsi placés répondraient ainsi à l'aspect d'une tête de bélier qui a désigné plus d'une fois deux tours dressées sur deux éminences voisines.

Après l'inféodation de Charles le Chauve, les châteaux de Cabaret demeurèrent dans le domaine des comtes de Carcassonne. Ils sont nommés dans un acte sans date, mais qui ne peut avoir été conclu qu'en 1083 ou 1084, par lequel Roger III, fils de Rangarde, qui possédait une partie du comté, promet à son oncle Roger II, comte de Foix et de Carcassonne, de ne pas lui enlever la ville de Carcassonne ni ses dépendances, parmi lesquelles figurent *ipsos Castellos qui sunt in pic que vocant Cabarez* (3).

Les comtes de Carcassonne établirent des châtelains aux châteaux de Cabaret. Les deux forteresses pouvaient communiquer facilement par des signaux. Aujourd'hui encore, malgré que les tours de Cabaret aient été fort démantelées, on les aperçoit très nettement de la cité.

En 1086, Bertrand de Cabaret signe comme témoin à l'acte de vente d'une femme nommée Usberga, consentie par Pierre Peta à Pierre Vilhem, chanoine de Saint-Nazaire (4).

En 1124, Raymond de Cabarez donne caution pour la paix conclue avec Bernard Aton, vicomte de Carcassonne (5).

En 1137, Pierre de Rustique, Pierre, fils d'Adalaïs, Raymond de Lauran et Roger, son frère, rendent hommage à Roger, vicomte de Béziers, pour le château de Cabarez, appelé Certuoz, et pour les forteresses qui se trouvent au même lieu (6).

(1) Catel, *Mém. sur le Languedoc*, 345. Lafaille, *Annales*, I, *add.*, p. 6. Hauteserre, *Not. in Greg. Tur.* Fauriel, *Hist. de la Gaule Méridionale*, II, 319. Gaston Jourdanne, *Revue des Pyrénées*, V, p. 576.

(2) *Hist. de Languedoc*, II, p. 162.

(3) *Ibid.*, III, p. 343; V, col. 525.

(4) Mahul, *Cartulaire*, III, p. 29; V.

(5) *Id.*, *ibid.*, et *Hist. de Lang.*, V.

(6) *Id.*, *ibid.*, V, col. 1017.

En 1144, Roger et Miro frères, fils d'Enos, rendent hommage au même comte pour le château de Cabarez (1).

L'année suivante, l'hommage est rendu par les trois frères Pierre-Raymond, Alfred et Raymond, fils d'Adalaïs, pour le château de Cabarez, appelé Surdespine (2).

En 1153, une transaction par arbitrage survint entre Raymond Trencavel et Roger de Cabarez, son frère Miron et Pierre Roger de Cabarez, et son frère Bernard. Pons, évêque de Carcassonne, Bernard de Canet et d'autres, sujets du vicomte ou amis des châtelains, réglèrent les différends qui s'étaient élevés entre eux. Le vicomte leur donna l'autorisation de tenir un marché tous les dimanches, leur promit 1,500 sous melgoriens, en deux termes, dans le cours de l'année, et leur permit de bâtir un château au *castlar* de Surdespine, que le vicomte Roger leur avait donné, sous réserve de serment de fidélité juré au vicomte et à ses successeurs, et réserve de ses droits (3).

Les dangers qui menacèrent bientôt la province unirent étroitement seigneurs et vassaux. Les châtelains de Cabaret, forts de leurs imprenables forteresses, exercèrent une action importante pendant la croisade. Pierre Roger, seigneur de Cabaret, vint se joindre au vicomte Raymond Roger dans la cité de Carcassonne, dès que les croisés s'en approchèrent. La sûreté des tours de Cabaret était si bien reconnue que la légende assura qu'après la prise de la cité, le 15 août 1209, les habitants s'enfuirent par un souterrain qui les conduisit jusqu'à elles, à trois lieues de distance (4).

Simon de Montfort, nommé seigneur des pays que les croisés venaient de conquérir, prit possession de divers châteaux que lui soumirent leurs seigneurs terrifiés, ainsi que de la ville de Castres. La vallée de l'Orbiel conduit dans le pays castrais, et le chef de la croisade, sur le conseil du duc de Bourgogne, alla camper à une demi-lieue des châteaux de Cabaret, tenta l'assaut le lendemain, mais fut repoussé avec tant de vigueur qu'il jugea l'entreprise impraticable et décampa. Le duc de Bourgogne quitta l'armée trois jours après (5).

Vers la fin de novembre, Bouchart de Marly, que Simon de Montfort avait établi à Saissac avec soixante hommes, espéra être plus heureux. Suivi de Gausbert d'Essigny et de quelques autres chevaliers, il se hasarda dans ses courses jusqu'aux châteaux de Cabaret; mais Pierre Roger, qui s'était placé en embuscade avec quatre-vingts hommes, le surprit, tailla en

(1) *Hist. de Lang.*, V, col. 1061.
(2) *Ibid.*, V, col. 1066.
(3) *Ibid.*, V, col. 1138.
(4) *Ibid.*, VI, p. 301.
(5) *Ibid.*, p. 302.

pièces sa petite troupe, le fit lui-même prisonnier et le mit aux fers dans le château. Gausbert fut tué et un seul homme réussit à s'échapper.

Simon de Montfort, exaspéré, pensa mourir de douleur, dit l'anonyme, et exerça une cruelle vengeance. Quelques semaines après, il s'empara, au bout de trois jours de siège, du château de Bram, fit crever les yeux et couper le nez à une centaine de prisonniers, leur donna pour les conduire l'un d'entre eux, à qui il n'avait laissé qu'un seul œil, et les envoya dans cet état au châtelain de Cabaret (1).

C'est une de ces atrocités qui ont jeté sur la guerre des Albigeois, ainsi que le dit le père Lacordaire, une couleur qu'il n'est au pouvoir d'aucun historien d'effacer (2).

Peu après, Pierre Roger se joignit aux seigneurs de Termes et de Montréal et à quelques autres chevaliers pour supplier le roi d'Aragon, qui était à Montréal, de prendre leur défense. Mais le roi demandait la remise entre ses mains du château de Cabaret et de tous leurs châteaux. Les seigneurs ne consentirent pas à cet abandon et le roi d'Aragon se retira, après avoir obtenu, toutefois, une trêve jusqu'à Pâques pour le comte de Foix.

Le château de Minerve fut pris, le 22 juillet 1210, après sept semaines de siège, parce que les habitants n'ayant plus de vivres, et surtout plus d'eau, furent obligés de se rendre.

Simon de Montfort résolut aussitôt de s'emparer du château de Termes, la forteresse la plus redoutable de la contrée. Il fit préparer les machines d'attaque, prit les devants et laissa à Verles d'Encontre, qui commandait à Carcassonne, le soin de les faire partir. Pierre Roger de Cabaret, averti par ses espions, s'approcha pendant la nuit, avec trois cents hommes, des engins disposés sur les bords de l'Aude, et s'efforça de les rompre à coups de hache. La garnison de la Cité, accourue au bruit, obligea Pierre Roger à s'éloigner, mais il se remit en embuscade dans un défilé où le convoi devait passer. Il l'attaqua en effet et le ramena jusque sous les murs de la Cité. La lutte fut très acharnée, jusqu'au moment où le gouverneur de Carcassonne ayant envoyé de nouvelles troupes, obligea Pierre Roger à se retirer. Il avait combattu avec une grande valeur, avait été souvent sur le point d'être fait prisonnier et n'avait échappé que par une ruse, en criant : « Montfort. » Les machines, fort endommagées, ne purent repartir qu'après quatre ou cinq jours de réparations.

Le château de Termes fut pris à son tour aux approches de l'hiver; mais, de même que Carcassonne et Minerve, les assiégés n'avaient été réduits que par le manque d'eau. Une pluie torrentielle, qui survint au

(1) P. de Vauxcernay, ch. XXXIV.
(2) Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. V.

moment où ils s'étaient décidés à capituler, renouvela leur esprit de résistance ; mais l'eau recueillie dans les citernes amena la dyssenterie, les assiégeants parvinrent à ouvrir une brèche, les habitants s'enfuirent pendant la longue nuit du 23 novembre et gagnèrent la Catalogne. Raymond de Termes fut mis aux fers dans une des tours de Carcassonne.

Seul des plus redoutables forteresses du Carcassès, le château de Cabaret résistait encore :

> Non a pus fort castel en ho als ports d'Espanha
> Fors Cabaret et Terme ques al cap de Serdanha (1).

Simon de Montfort se résolut à l'attaquer, dans les derniers jours de mars 1211, après avoir reçu un nouveau renfort de croisés. Le seigneur, Pierre Roger, fut pris de découragement. Il voyait que les châteaux les plus forts n'avaient pu résister, que les principaux seigneurs du pays s'étaient soumis au chef de la croisade, et que des chevaliers même de Cabaret, Pierre Miron et son frère Pierre de Saint-Michel, les deux qui avaient capturé Bouchart de Marly, avaient quitté le château et s'étaient rendus. Il s'apercevait aussi de l'épouvante de sa garnison, et il comprit que la seule aide à laquelle il pourrait avoir recours, serait celle de son prisonnier. Il descendit dans le cachot ou gisait, chargé de fers depuis dix-huit mois, Bouchart de Marly : « — Vous êtes un franc preux, » lui dit-il, « et ne ferez jamais chose qui ne soit à faire. Je ne sais si en vous délivrant, je trouverai gratitude et merci, mais je l'essaierai. » — « Je n'ai jamais fait trahison ni tenté de le faire, » répondit Bouchart. — « Eh ! bien donc, » reprit Roger, « vous n'êtes plus prisonnier et je vous livre mon château et moi-même. » Il appela aussitôt un forgeron, pour enlever les fers de Bouchart, fit raser sa barbe et préparer un bain parfumé, le revêtit d'une belle robe et lui donna un palefroi bai, qui n'avait pas encore été monté. Bouchart, ajoute le poète de la croisade, fut plus joyeux qu'il ne l'avait été depuis le jour où il naquit de mère (2).

Bouchart se rendit aussitôt au camp, accompagné de trois damoiseaux à cheval. Montfort et les barons, ravis d'être délivrés d'une de leurs plus grandes inquiétudes, se plurent à voir un miracle dans cette soumission d'une si forte place et une protection spéciale de la Vierge, qui avait fait pour eux plus grande prouesse que nul baron n'aurait osé entreprendre (3). Toute la nuit et jusqu'au matin l'host fut en fête.

(1) *Chanson de la croisade*, vers 1074, 75. Le poète parle du château de Minerve.

(2) *Chanson de la Croisade*, vers 1445-1462.

(3) *Ibid.*, vers 1499.

Dès le lendemain, la plus grande partie de l'host revint à Carcassonne, mais d'abord la bannière du comte de Montfort fut plantée sur la grande tour de Cabaret, et ses hommes occupèrent le château. Et ce fut en effet grand miracle, ajoute le poète, car si tous les hommes qui furent jamais en ce monde l'avaient attaqué, les assiégés n'auraient pas tenu d'eux plus de compte que d'une pomme pelée (1).

Simon de Montfort, tenant la parole qu'avait donnée Bouchart, dédommagea Pierre Roger, en lui assignant d'autres domaines dans le Minervois et le Cabardès.

Ainsi aucune des quatre principales forteresses du pays ne fut prise directement par les armes. On sait d'ailleurs qu'au moyen âge, la défense était supérieure à l'attaque.

Mais le comte de Toulouse gardait toujours le cœur des habitants du pays ; sa position demeurait formidable, et l'issue de la guerre le montra puisqu'elle le laissa mourir victorieux de ses ennemis, transmettant, à son fils qui en jouit jusqu'à sa mort, le patrimoine de ses ancêtres. Dès le mois d'août, plusieurs seigneurs, plusieurs villes et même quelques abbés lui prêtèrent secours. Les habitants de Cabaret lui offrirent de le rendre maître du château. Raymond envoya pendant la nuit, de Castelnaudary qu'il assiégeait, un détachement pour en prendre possession. Mais cette troupe s'égara dans les ténèbres, au milieu des défilés difficiles de la montagne et fut contrainte de rentrer au camp (2).

La victoire de Simon de Montfort à Castelnaudary, où Jordain de Cabaret avait combattu avec le comte de Foix (3), n'arrêta pas la reprise de la contrée par le comte de Toulouse.

Mais, après plus de dix ans de luttes, si le jeune Raymond VII résistait encore et put même conserver, par le traité de Meaux, Toulouse, l'Agenais, le Rouergue, une partie du Quercy et de l'Albigeois, il eut la douleur de voir la marche triomphale de Louis VIII dans ses anciens états d'en deça du Rhône, après la prise d'Avignon. Les villes et les seigneurs se soumettaient dès l'approche du roi. Jordain de Cabaret et les autres seigneurs de cette forteresse, Pierre Rogier, son frère, et Pierre de Laurac, se mirent aussi en chemin pour aller offrir leur soumission au roi, dans le château de Carcassonne. Mais Jordain fut pris par Izarn Jourdain, son parent, persistant dans sa résistance au roi, et livré au comte de Toulouse qui le jeta dans une prison où il mourut au bout de deux ans (4).

L'espoir de recouvrer leur indépendance revivait sans cesse dans le cœur

(1) *Chanson de la croisade*, vers 1510-1516.
(2) *Hist de Lang.*, III, p. 370.
(3) *Chanson de la croisade*, vers 8980.
(4) *Hist. de Lang.*, p. 613, VII, col. 385.

des méridionaux. Humbert de Beaujeu, le premier gouverneur de la province, fut obligé, l'année suivante, de se mettre en campagne, et dans l'été de 1227, il s'empara du château de Labécède en Lauraguais et assiégea ensuite le château de Cabaret, qui avait repris sa résistance (1).

Il demeurait le foyer de celle de la contrée. Les seigneurs faidits des environs s'y réunissaient (2). Le culte albigeois s'y maintenait aussi, et Martine, diaconesse ou revêtue, y exerçait le ministère vers 1230 encore (3). Lorsqu'en 1240, Raymond Trencavel tenta de ressaisir la cité de Carcassonne et ses domaines, le seigneur de Cabaret, qui l'avait suivi au delà des monts, revint avec lui, ainsi que plusieurs autres seigneurs du pays, et reprit son château avec l'aide des populations voisines soulevées dont les espérances renaissaient.

Mais l'indépendance méridionale était frappée à jamais, et les seigneurs du pays carcassonnais furent dépouillés de leurs biens, donnés à des étrangers après la défaite de Trencavel. Le sénéchal Guilhaume des Ormes confisqua le château aux seigneurs de Cabaret (4).

Ces confiscations ne s'opérèrent pas sans de violentes injustices. Saint Louis et Alphonse de Poitiers donnèrent mission à des clercs pour recevoir les plaintes des habitants et leur donner satisfaction. Les différentes enquêtes, de 1247 à 1262, apprennent que Jordain de Cabaret fut accusé d'avoir persisté dans sa révolte contre le roi et aussi d'avoir épousé deux femmes vivantes, l'une, Orbrie, dont il eut deux fils ; l'autre, Mabilie, fille d'Arnaud d'Aragon, dont il eut Bernarde, mariée à Bernard de Pierre Pertuse, et que l'Eglise l'obligea à reprendre Orbrie ; que son frère Rogier tenait encore le château de Cabaret quand Amaury de Montfort quitta la contrée, que Pierre Rogier de Cabaret mourut en Roussillon où il s'était réfugié (5), enfin que tous les seigneurs de Cabaret étaient excommuniés au moment du départ d'Amaury de Montfort.

Dans les assises tenues en mai 1262, les enquêteurs du roi donnèrent à Jordain de Cabaret, en compensation des biens qui lui avaient été enlevés, le quart de la suzeraineté sur Laure et l'entière possession des châteaux de Villarlong, Villarzel, Villegly, Sallèles, Alassac, Trassanel et Prevereinca (6).

La vie féodale des châteaux de Cabaret était close. Le roi en donna la

(1) *Hist. de Lang.*, III, p. 625.
(2) *Ibid.*, VII, col. 334.
(3) *Ibid.*, éd. Dumège, VI, Additions, col. 31.
(4) *Ibid.*, VII, col. 221.
(5) *Ibid.*, VII, col. 339, 383, 389.
(6) *Ibid.*, VII, col. 326, 329. Alassac, aujourd'hui Lassac, Prevereinca, aujourd'hui La Bastide Esparbairenque ; noms de lieux analogues tirés de la basse latinité, La Valdurenque, La Virenque, La Gardonnenque, La Cézarenque.

garde à des chevaliers dont les gages furent fixés, en 1260, à cinq sous par jour pour celui du château principal de Cabaret, à trois sous pour celui de la tour neuve, à sept sous six deniers pour celui de Surdespine, à trois sous pour celui de Quertrinheux. Un chapelain était attaché au château de Cabaret, aux gages de douze deniers par jour, et de même un charpentier pour les engins, aux gages égaux.

Le prince noir traversa la vallée en la ravageant, lorsqu'après avoir été obligé de lever le siège de Narbonne, il gagna par cette voie la vallée du Tarn pour rentrer à Bordeaux. Il ne s'attarda pas à attaquer les redoutables châteaux, et défila prudemment sous leurs murailles (1).

Pendant les guerres religieuses du seizième siècle, les châteaux redevinrent l'enjeu des deux partis, d'autant qu'ils se dressaient à mi-chemin entre Carcassonne, demeurée très catholique, et Mazamet et Castres, acquises aux huguenots et rebelles au roi, comme on disait encore sous Louis XIII. Ils résistèrent avec vigueur à Montmorency, mais furent pris par Joyeuse, ainsi que le Mas-Cabardès, le 8 mai 1591 (2).

Le roi avait aussi institué, vers l'an 1300, une viguerie au château de Cabaret, qui fut réunie plus tard à celle de Carcassonne.

Les quatre châteaux conservèrent leurs châtelains jusqu'à la Révolution. Encore, en 1768, le mémoire militaire de Mareschal sur le Languedoc constate leur importance pour la défense de la vallée, « grand chemin entre Castres, Mazamet et Carcassonne, ville autant catholique que les environs des autres le sont peu. » Toutefois, à cette époque, les châteaux étaient à peu près abandonnés, et il n'y avait plus, à chacun d'eux, qu'un concierge qui prenait encore fièrement le nom de châtelain (3).

Les habitants des villages voisins, chargés de la garde des châteaux et de leur entretien, étaient exempts de tout autre service de guerre et de tous subsides, tailles et impositions. Ces privilèges furent confirmés par les rois de France et jusque par Louis XVI, en 1786. Mais ils ne se maintenaient plus que par le respect d'anciens usages locaux dont on ne prenait pas le soin de rechercher la valeur réelle. D'ailleurs il n'y avait plus, au dix-huitième siècle, que sept villages chargés de la garde illusoire de ces forteresses inutiles et exempts de charges, ceux de Salsigne, Villanière, Limousis, Les Ilhes, Fournes, La Caunette et Lastours. Ils composaient la châtellenie de Cabardès et comprenaient, vers la fin de l'ancien régime, 400 feux. Leurs consuls se réunissaient, le 30 mai, dans la chapelle de Sainte-Catherine du château de Quertinheux, le moins élevé et le

(1) *Hist. de Lang.*, IX, p. 651.
(2) *Ibid.*, XI, p. 813.
(3) Mémoire manuscrit de Mareschal, cité par Mahul, *Cartulaire*, III, p. 45.

plus proche du village de La-Rivière-de-Cabardès, aujourd'hui Lastours (1)

II

La force de résistance des châteaux de Cabaret se basait surtout sur leur situation, au sommet d'un promontoire rocheux aux escarpements abrupts, absolument inabordables à l'est et très difficiles à l'ouest et au sud. Vers l'est, en effet, la roche schisteuse hérissée de pointes aiguës tombe à pic sur la rivière de l'Orbiel; au nord, de même sur un ravin que la nature semblait avoir formé comme un fossé de défense. Vers l'ouest, la pente est encore très rude; c'est de ce côté, toutefois, qu'étaient établis les chemins d'accès, absolument disparus aujourd'hui et impossibles à reconnaître. Au bas de la gorge étroite coule un ruisseau qui descend de Villanière, auquel se joint celui du Grésillou qui, primitivement, se précipitait dans l'Orbiel, en amont du promontoire. C'est le long de ce ruisseau que serpentait, jusqu'au milieu de ce siècle, le chemin muletier qui conduisait de Carcassonne et de la plaine au Mas-Cabardès et aux villages voisins. La route actuelle suit maintenant le cours de l'Orbiel, et elle a été sapée dans la roche même dans plusieurs endroits, particulièrement au-dessous des châteaux. Une voiture n'est arrivée pour la première fois au Mas que dans l'été de 1847.

L'étroitesse de l'arête n'avait pas permis d'asseoir une forteresse importante comme celles de Terme et de Minerve. Les coseigneurs de la vallée

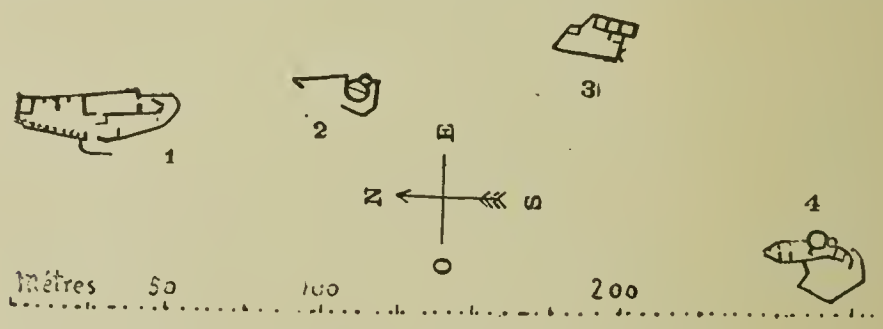

Fig. 7. — Plan des chateaux de cabaret.
1. Cabaret. 2. Tour Regine. 3. Fleur Espine. 4. Quertinheux.

tirèrent parti de cette disposition du terrain en élevant quatre petits châteaux isolés, sur une longueur d'environ trois cents mètres, qui avaient ainsi l'avantage de diviser les forces de l'assaillant. Ils pouvaient d'ailleurs se prêter facilement secours l'un à l'autre en cas d'attaque. Des défenses d'approche, fragments de murs en appareil et bases de tours écroulées,

(1) Mahul, *Cartulaire*, III, p. 38 et suiv. Roschach, *Hist. de Lang.*, XIII, p. 1081.

Fig. 8. — Les chateaux de Cabaret,
vus de l'Ouest.

Cabaret. Tour Regine. Fleur Espine. Quertinheux.

apparaissent encore sur les pentes occidentales. Des groupes de châteaux ou de réduits séparés, analogues à celui de Cabaret, se dressaient quelquefois même auprès des villes ; ainsi ceux de Loches en Touraine et de Chauvigny en Poitou.

Ainsi juchés sur leur roc inaccessible, les châtelains de Cabaret demeuraient maîtres des communications entre le haut et le bas de la vallée. Ils pouvaient défier les attaques, étant à l'abri des machines de guerre qui ne pouvaient grimper jusqu'à eux, ni lancer leurs projectiles des hauteurs voisines assez distantes. La place manquait même pour les travaux de sape et de mine, car l'escarpement abrupt se profile dès la base des murailles. Elles dominaient toujours l'assaillant de quelque côté qu'il se présentât, et constituaient, malgré leur dimension minime, une place forte importante qui protégeait de tout péril d'invasion le haut pays de Cabardès. En fait, nous voyons qu'ils n'ont été jamais attaqués ni pris surtout, et qu'ils demeurèrent la résistance suprême après la défaite du pays. On n'aperçoit pas encore sans étonnement et une sorte d'effroi le redressement formidable des rochers et des tours.

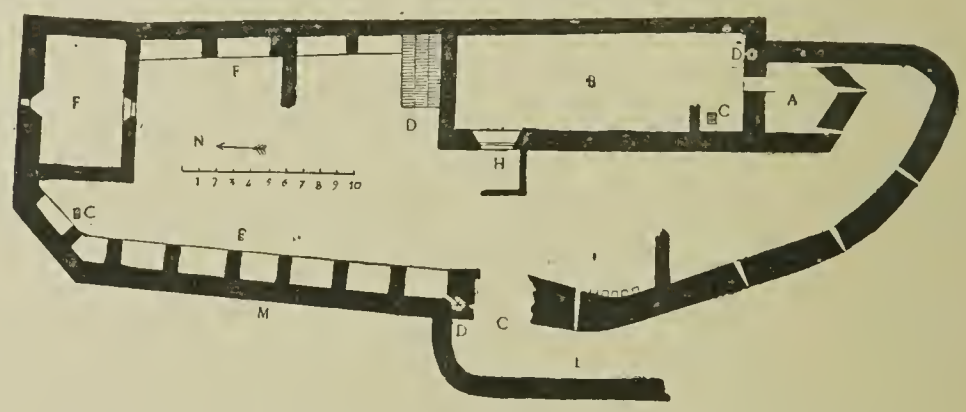

Fig. 9. — Plan du rez-de-chaussée du chateau de Cabaret.

A Donjon.
B Logis.
C Citernes.
D Escaliers.
EE Ares des machicoulis supportant le chemin de ronde.
F Tour du Nord.
G Porte avec herse, machicoulis et ventaux de chêne.
H Porte avec machicoulis et meurtrière.
I Corbeaux sous le chemin de ronde.
M Mur d'enceinte avec meurtrière.
L Couloir obligeant l'assaillant à défiler de profil.

Le château du nord était le principal, le château de Cabaret proprement dit. Il se compose d'un donjon, A, pentagonal, présentant sa pointe vers le sud, le côté par où il pouvait être abordable, protégé d'ailleurs vers ce point par une forte muraille qui se contournait vers l'ouest et reprenait la direction vers le nord. A l'est, la rapidité de l'escarpement rendait toute chemise inutile. Le donjon était accosté par des logis, surtout par la grande salle B, l'âme de la forteresse, le lieu de réunion des hommes d'armes,

« dernier souvenir des mœurs du chef germain et de ses compagnons » Viollet-Leduc, *Dict.*, I, p. 104).

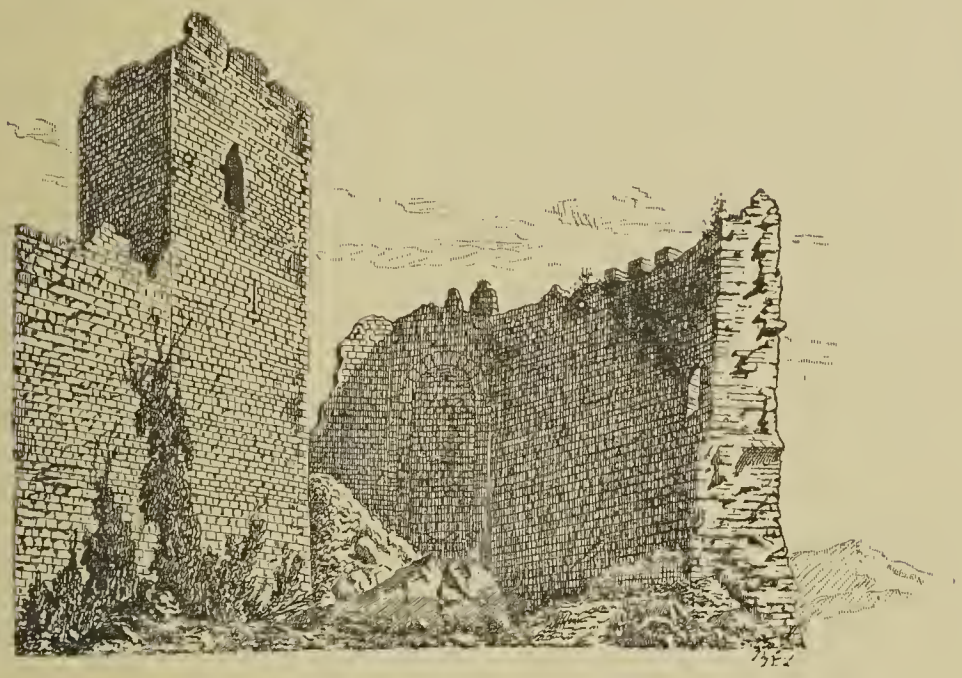

Fig. 10. — Donjon du chateau de Cabaret.

A l'extrémité nord, un logis, F, est probablement la base d'une tour carrée, d'un autre donjon. Les donjons, dans les châteaux des provinces

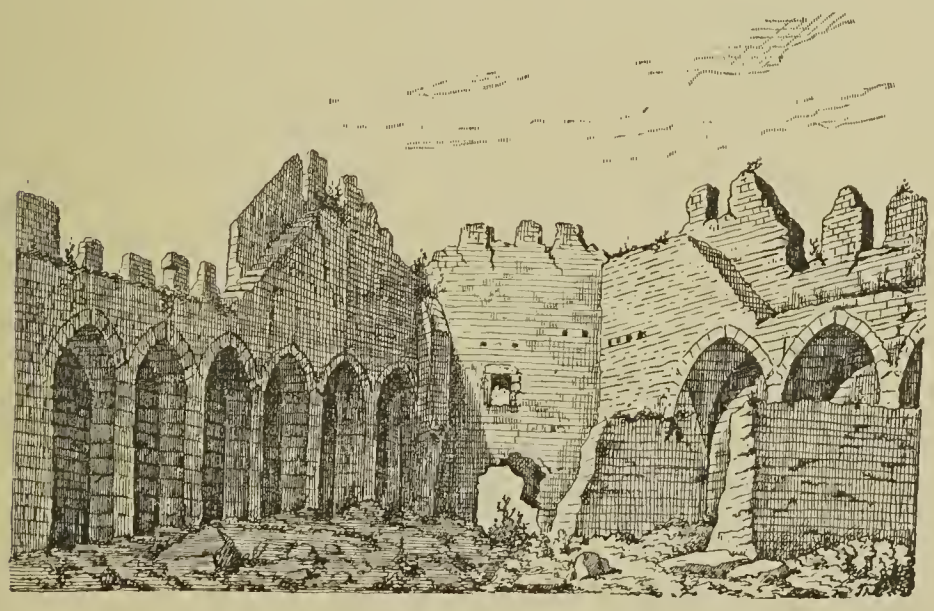

Fig. 11. — Chateau de Cabaret (partie du Nord).

méridionales, n'ont pas l'importance de ceux des châteaux du nord de la France, et ne sont pas isolés, comme eux, de l'ensemble de la forteresse.

Ce sont simplement des tours plus élevées d'où on pouvait surveiller toutes les approches et qui opposaient aux attaques une résistance suprême.

Les deux donjons étaient réunis et protégés par une enceinte de murailles crénelées munies de meurtrières, avec chemin de ronde supporté d'abord par des corbeaux, comme on le voit en I, plus tard par des arcatures ogivales qui permirent de l'élargir. On accédait à ce chemin de ronde par les degrés chevauchés D et par un escalier dissimulé dans la maçonnerie de la porte en D'. Il est possible que la partie du château où l'on voit les arcatures ogivales soit postérieure, car on constate à l'est l'absence de liaison entre les deux parties.

La porte en G s'ouvrait à l'ouest. La rainure de la herse est encore visible, ainsi que le battement de la porte avec la première voussure du linteau. Un machicoulis s'ouvrait évidemment entre la herse et la porte de chêne.

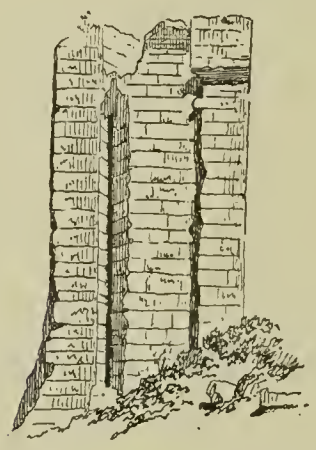

Fig. 12. — Montant de la porte G.

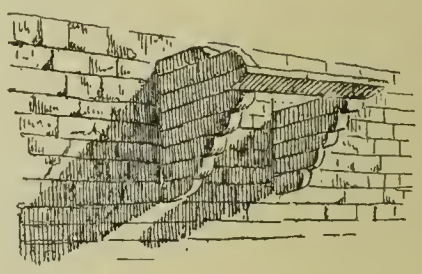

Fig. 13. — Machicoulis au-dessus de la porte H.

L'entrée était défendue encore par un mur, L, qui obligeait l'assaillant à se présenter de flanc et ne lui permettait d'arriver presque qu'un par un.

Un poste, H, et un machicoulis en saillie opposaient un nouvel obstacle à l'entrée de la grande salle, B.

L'escalier du donjon, dissimulé aussi dans un angle, détruit aujourd'hui, ne partait qu'à trois mètres au-dessus du sol. On ne pouvait d'ailleurs accéder au donjon que par une coursière en charpente conduisant à une porte élevée de même, qu'on enlevait facilement dès la première alerte.

Les châteaux, grands ou petits, n'avaient qu'une seule porte. Mais des poternes dissimulées s'ouvraient pour le service ou la fuite. On reconnaît la trace d'une poterne à l'extrémité nord. Un tel précipice dévale au-dessous d'elle, qu'elle ne pouvait être atteinte par l'assaillant le plus hardi et n'était utilisée que par les défenseurs familiers avec les rares passages entre les anfractuosités de la roche. Peut-être les escaladaient-ils quelquefois en temps de sécheresse pour aller prendre de l'eau dans la rivière.

N'être pas privé d'eau était en effet la préoccupation suprême de la garnison. Les pluies sont rares, en effet, dans l'été de ces régions, et les trois autres fortes places de la contrée, Carcassonne, Minerve et Termes, ne furent prises que par la soif, qui obligea les défenseurs à se rendre ou à fuir. Aussi deux citernes cimentées avec soin sont creusées dans la roche en C, C'. L'ouverture carrée sur laquelle on puisait l'eau est encore nettement conservée.

Cette construction ne date que du douzième siècle. Il serait difficile de fixer l'époque avec plus de précision, à cause de l'absence de sculptures ou même de moulures caractéristiques, et de l'état de délabrement des murailles. D'ailleurs, elles ont subi plusieurs remaniements. Elles sont construites en pierres schisteuses prises sur le rocher même; les pierres des angles, seules en calcaire, sont taillées avec soin ; les assises du donjon sont d'ailleurs mieux appareillées. Elles rappellent celles du château de Carcassonne bâties par les comtes aux onzième et douzième siècles; mieux encore, par leur plan et leurs dispositions comme par leur aspect, celles du château de Montségur, reconstruit à la veille de la croisade, comme si la comtesse Ermengarde avait prévu qu'il serait le dernier asile de l'indépendance méridionale et de la croyance albigeoise (1).

L'état de ruine du château ne permet que de se rendre très imparfaitement compte des logis intérieurs et de reconnaître, par exemple, la place de la chapelle. Toutefois, l'imagination populaire y retrouve son souvenir, grâce aux arcatures ogivales postérieures qui supportent le chemin de ronde. Partout où le peuple aperçoit une voûte et des ogives, il croit voir une église.

L'église de Salsigne conserve un calice en vermeil du quinzième siècle, mais remanié, qui fut trouvé en 1564 au château de Cabaret. Au dernier siècle, la chapelle descendit au château de Quertinheux, pour plus de facilité d'accès (2).

La tour Régine est appelée aussi la tour Neuve. Il est possible qu'elle n'ait été construite qu'après la croisade, lorsqu'on jugea que la distance entre le château de Cabaret et celui de Surdespine était trop grande et par suite pas exempte de danger, la portée des armes de jet s'étant augmentée. Sa forme ronde diffère d'ailleurs des deux donjons voisins qui sont carrés ou pentagones. Elle est traitée avec plus d'art de construction et ses meurtrières sont plus soignées. Sa voûte à nervures, au troisième étage, ne peut guère dater que de la moitié du treizième siècle. Ce fut toutefois la

(1) *Congrès archéologique de France dans l'Ariège en 1884*, p. 353. Tirage à part.

(2) Viguerie, cité par Mahul, II, p. 47.

première abandonnée. Dès le commencement du dix-septième siècle, elle avait perdu sa toiture, et l'on n'y accédait même qu'avec peine (1).

Il ne reste aujourd'hui de ce second château, ou poste plutôt, que la tour flanquée au sud-est de son escalier qui plonge sur l'abîme, ne laissant aussi commencer ses marches qu'au niveau du premier étage, et quelques mètres de murailles découronnées qui la protégeaient. Celle du sud, munie de meurtrières, la presse à un mètre à peine de distance.

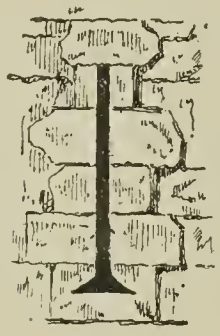

Fig. 14. — Meurtrière de la tour Regine.

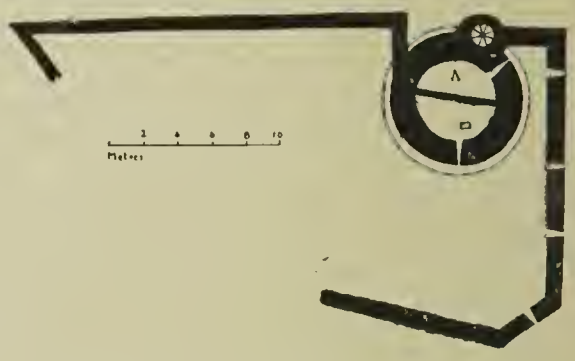

Fig. 15. — Plan de la tour Regine.

Des latrines sont en saillie dans l'angle entre la tour et son escalier. Elles pouvaient aussi être utilisées comme mâchicoulis. En outre, une double rangée de trous pour les hourds, semblables à ceux de la cité de Carcassonne, se montre au sommet de la tour. Elle n'avait d'autre ouverture que les meurtrières à tous les étages, saul deux petites fenêtres au sommet et la porte qui ne s'ouvrait qu'à 3 mètres au-dessus du sol ; la tour est renflée à sa base, en fruit comme disent les architectes, de même que la tourelle de l'escalier. Au-dessus du renflement, elle offre 22 mètres de circonférence.

Elle est divisée en trois étages, les deux premiers couverts par un plancher. Le troisième est abrité par une voûte à nervures, à six pans. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties par un mur. Dans l'une d'elles s'ouvre une citerne alimentée par un conduit en briques rondes descendant du toit et abrité dans la muraille.

Le château de Surdespine, qu'on appela au dix-septième siècle Fleur-Espine, avait été construit après la transaction de 1153 (2). Rien ne dément cette date dans les murailles qui demeurent et dominent fièrement l'ensemble des défenses, car elles se dressent sur la pointe la plus élevée de la crête. Le donjon A, muni de sa citerne, et auquel on n'accédait que par

(1) Légende du plan du commencement du dix-septième siècle. Mahul, III, p. 40.

(2) Voir plus haut.

une porte ouverte seulement au premier étage, est accosté par deux salles aujourd'hui fort démantelées. Leur étage supérieur est éclairé par des fenêtres cintrées. On y accédait par des portes, ouvertes sur des pentes raides ou des escaliers contrariés, qui obligeaient l'assaillant à se présenter de flanc. Un poste d'ailleurs précédait la porte de la salle la plus

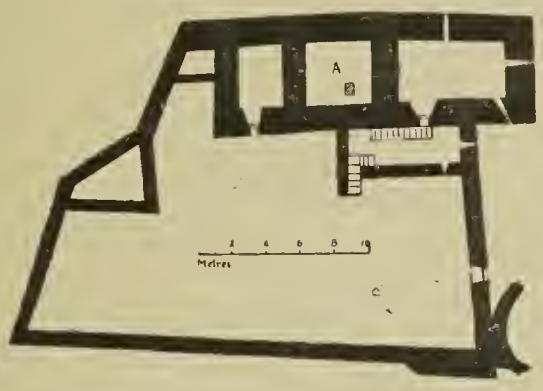

Fig. 16. — Plan du chateau de fleur Espine.

accessible, et, à l'ouest, des murailles crénelées, entourant une vaste cour en suivant les pentes de la roche, défendaient les premières approches. A l'angle sud-ouest de cette enceinte, en carré irrégulier, on aperçoit les arrachements d'une tour ronde qui protégeait l'entrée ouverte au midi. A l'est, l'escarpement abrupt de la roche constituait une défense suffisante.

Les murailles des deux logis accostant le donjon ne sont pas liées avec lui. Il est probable que le vicomte de Béziers donna aux coseigneurs la permission de construire un château à Surdespine, lorsqu'ils venaient d'élever la tour *Castlar*, comme l'appelle l'acte de 1153.

Le château de Quertinheux, perché sur un rocher isolé, qui se dresse au sud-ouest de Surdespine, dont il est séparé par un ravin fort escarpé, fut reconstruit très probablement après la croisade. C'est, très probablement aussi, le château de Certuoz, mentionné dans le serment de fidélité des quatre coseigneurs à Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, en 1137. Mais la forme ronde de la tour du donjon, la complication raffinée des dispositions de la défense défiant toute surprise, la courbe ogivale des arcatures soutenant le chemin de ronde, les nervures de la voûte supérieure de la tour indiquent une époque postérieure et tout au moins la seconde moitié du treizième siècle. D'ailleurs, le château de Quertinheux garda longtemps le nom de château Neuf, Castelnau (1).

Le donjon A, de forme ronde, est flanqué de son escalier, qui ne

(1) Mémoire manuscrit de Mareschal, cité par Mahul, III, p. 45.

part que du premier étage. Le conduit de la citerne C est protégé par un angle saillant entre la courbe de la tour et celle de l'escalier. Trois enceintes successives encloses de murailles, F, F′ et H, arrêtaient l'accès vers le donjon, dans lequel on ne pouvait pénétrer aussi que par des pentes contrariées obligeant toujours à présenter le flanc. L'entrée dans la seconde enceinte F′ était placée dans un angle rentrant sous le coup d'une meurtrière. Enfin, la première enceinte n'était accessible, sauf deux poternes, utilisables seulement par la garnison et pouvant être facilement fermées,

Fig. 17. — Plan du chateau de Quertinheux.

A Tour-donjon.
A′ Tourelle d'escalier ne s'ouvrant qu'au premier étage.
B Logis.
CC Citernes.
DD Ares de machicoulis supportant le chemin de ronde.
E Porte avec bec saillant.
FF Portes protégeant l'entrée et la porte G′.
G′ Entrée au haut d'un sentier abrupt.
G″ Poternes.
H Préau.

que par un couloir étroit contourné qui s'ouvrait à l'est, au-dessus d'un sentier rapide battu par les meurtrières d'un poste F. Les logis étaient disposés vers le nord ; ils étaient munis d'une seconde citerne C et défendus par un bec saillant, qui défiait toute attaque de ce côté. Il prévenait celle qui aurait pu venir des autres châteaux pris par l'ennemi.

L'importance et le développement de ces trois enceintes indique encore une construction du treizième siècle lorsqu'on eut reconnu la nécessité d'augmenter la résistance des ouvrages extérieurs et, par suite, d'élargir et de renforcer ceux des châteaux des deux siècles précédents.

La construction en moëllons schisteux est plus soignée que celle des

autres châteaux. Le donjon est divisé en trois étages munis de meurtrières. Le plus élevé seul est couvert par une voûte à nervures dont les retombées portent sur des culots. Pendant les guerres religieuses du seizième et du dix-septième siècle, les voûtes supérieures des tours supportèrent des canons (1).

Fig. 18. — Nervure de voute au donjon de Quertinheux.

Des dispositions postérieures modifièrent plus tard les anciennes constructions. Il n'est guère possible de reconnaître aujourd'hui la place de la chapelle Sainte-Catherine où se réunissaient les consuls des communautés de Cabardès, le 30 mai. C'est au-dessous du château de Quertinheux que s'ouvre l'entrée de la grotte où aboutissait, suivant la croyance populaire, le souterrain partant de la Cité de Carcassonne.

Lorsqu'en 1836 on sapa le rocher cotoyant la rivière au lieu de la Fonde, à une demi-lieue en aval, on mit à jour trois cavernes dans lesquelles on trouva quarante-trois squelettes couchés en cercle, les pieds en dedans, sans aucune pièce d'armure, aucun signe qui put servir à les déterminer. M. Cros-Mayrevielle suppose que ce sont ceux d'Albigeois retirés de sépultures plus apparentes et déposés avec respect dans ces cachettes, au moment de la promulgation des Statuts de Raymond VII, en avril 1233, ordonnant la confiscation de toute maison où serait trouvé un hérétique, et même le corps d'un hérétique enseveli (2). Mais il est probable que ces squelettes remontent à une époque très antérieure. Quant à la grotte légendaire, elle a pu servir de dépôt pour des provisions, de cachette même, et a peut être aussi été habitée aux temps préhistoriques. M. Sicard y a trouvé des ossements d'ours et un bouton de bronze. Elle se continue assez profondément, mais vers le nord, dans une direction opposée à Carcassonne, et aboutit à une galerie resserrée qui n'a pas été dépassée (3).

Les quatre postes militaires de Cabaret pouvaient ainsi, malgré leurs dimensions restreintes, grâce à leur situation inexpugnable et aux ingénieuses dispositions de leurs murailles prévenant toutes les sortes d'attaques, défier une armée qui aurait dû être nombreuse pour les bloquer, être munie pour les attaquer d'un attirail de siège considérable, et prendre un temps fort long pour s'emparer d'eux.

(1) Mémoires manuscrits de Mareschal, cités par Mahul, *Cartulaire*, III, p. 45.
(2) *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, III, p. 129.
(3) Sicard, *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, II, 108.

Séance du 20 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président adresse en ces termes la parole à Mgr Douais, membre honoraire de la Société, nouvel évêque de Beauvais :

Monseigneur, La Société archéologique s'est sentie honorée lorsqu'elle a appris l'élévation de son Secrétaire général à la haute dignité de l'épiscopat. Elle ne peut oublier que c'est au milieu d'elle, de ses studieuses séances et de ses publications que le nom de l'abbé Douais a pris possession de la renommée. Ce sont vos travaux sur l'histoire des diverses institutions chrétiennes de notre province méridionale qui ont attiré sur vous l'attention, la faveur et finalement le choix de l'autorité ecclésiastique autant que votre haut enseignement à la Faculté catholique.

Il vous éloigne de nous; mais en s'inclinant devant l'évêque, vos anciens collègues n'oublieront pas celui d'entre eux qui donnait tant de vie à leurs réunions, n'en laissait passer guère sans leur apporter le fruit de ses incessantes recherches et sans éclairer toutes les discussions de ses observations précises et conductrices. Ils oublieront moins encore le confrère cordial et d'esprit aimable qui nous donne ce soir une marque touchante et précieuse de son attachement à la Société et ils le suivront de cœur dans son diocèse de l'Ile-de-France.

C'est un des plus riches en souvenirs archéologiques, en monuments de haute valeur et aussi en hommes de goût qui les étudient. C'est sur son sol fécond qu'a surgi l'essor superbe de l'art monumental français. En vérité, c'était une prédestination et, si je ne parlais à un évêque, je dirais comme un fils de Mahomet : « C'était écrit. »

Nous savons, Monseigneur, que vous êtes attendu à Beauvais avec une impatiente sympathie qui s'accroîtra lorsqu'on vous connaîtra pleinement. Soyez assuré que vous y serez suivi de nos regrets, de notre affection comme de notre respect.

Mgr Douais remercie. En s'éloignant du pays toulousain et du midi languedocien, il se voit obligé de renoncer pour toujours à

poursuivre les études qu'il y avait commencées. Il offre à la Société archéologique, pour être utilisées par ceux de ses membres qui le voudront, toutes ses notes et copies. Plusieurs textes pourront tels quels trouver place dans le *Bulletin*. Ce sont de nombreux actes relevés dans les archives des notaires de Toulouse et relatifs à la famille d'Assézat; d'autres du même fonds sur divers sujets; les coutumes de Montoulieu en Comminges, de Muret, d'après les originaux des archives de Muret, de Villaudric, etc.

La Société accueille avec gratitude ce don libéral qui témoigne hautement de la sympathie et de l'estime que Mgr Douais a pour elle.

Le Secrétaire général présente la correspondance et signale spécialement, dans la *Revue des Pyrénées*, 1re livraison de l'année, une lettre de M. Perroud, recteur de l'Académie et notre confrère, au sujet d'un projet de réimpression de la *Biographie toulousaine*. Il importe de publier dès à présent toutes les notes qui pourraient faciliter plus tard cette nouvelle édition.

La Société a reçu, entre autres ouvrages, le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, qui renferme un travail intéressant pour l'histoire de l'Université de Toulouse. Ce mémoire est renvoyé à l'examen de M. l'abbé J. Lestrade.

M. Louis Deloume ajoute aux collections de la Société un diplôme de bachelier *in utroque*, daté de 1775, Université de Paris.

Mgr Douais lit une étude sur l'abbaye de Quarante et son église. Il s'agit d'une des plus belles églises du diocèse de Montpellier. Ce travail, illustré de nombreux dessins, sera publié au tome XVI des *Mémoires*.

M. Joulin signale à la Société la découverte faite récemment à Narbonne, dans une propriété voisine de la gare et longeant la voie Domitienne qui se dirigeait vers Coursan, d'un grand sarcophage en marbre blanc. La face ornée comprend un grand médaillon représentant le bon Pasteur entouré de ses brebis et portant sur ses épaules un agneau au-dessus duquel plane un aigle; de chaque côté de ce motif central, les panneaux sont ornés de godrons ayant la forme de strigiles. Le sarcophage a été déposé au musée de l'église de la Mourguier.

M. Emile Cartailhac dit que le musée Saint-Raymond a reçu la visite de M. Dechelette, conservateur du musée de Roanne, connu par ses travaux sur Bibracte, et qui s'est fait une spécialité de

l'étude de la céramique romaine. Il a trouvé fort remarquable la collection de notre confrère M. Elie Rossignol, et a promis, en attendant la publication générale qu'il prépare, de résumer ses observations dans une lettre adressée à la Société.

Séance du 27 mars 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend une lettre de Mgr Douais, rendu dans son diocèse et remerciant encore la Société du témoignage de ses sentiments pour lui ; — une lettre annonçant la mort de M. Eugène Dufourcet, président de la Société scientifique de Borda, décédé à Dax le 11 mars dernier ; — une note manuscrite de M. l'abbé Galabert, membre correspondant, sur la seigneurie de Saint-Amans.

M. Graillot offre à ses confrères un exemplaire de son travail paru dans les *Mémoires de la Société éduenne* et intitulé : *Bronzes gallo-romains du Mont.*

Après avoir entendu le rapport fait par M. Pasquier au nom de la Commission spéciale, la Société nomme au scrutin secret M. Ulysse Cabrol, à Rodez, membre correspondant.

M. l'abbé Lestrade, secrétaire adjoint, donne lecture de la note suivante :

Jean Bertaud, professeur de droit à l'Université de Toulouse (XVIe siècle).

Dans la séance du 13 mars dernier, M. le Secrétaire général a signalé un *Ex libris* de Jean Bertaud, récemment publié par la *Société historique et archéologique du Périgord.* Il nous a paru intéressant pour l'Histoire de l'Université de Toulouse, à laquelle appartint ce personnage, de recueillir les données biographiques que fournit sur son compte M. Dujarric-Descombes dans sa note intitulée : *Le premier Ex libris périgourdin* (1) (1529).

(1) Voyez *Bulletin de la Soc. hist. du Périgord*, 1900, Ier fascicule. — Nous

Mais tout d'abord se pose une question préliminaire. Faut-il identifier Jean Bertaud professeur de droit à Toulouse en la première moitié du XVIe siècle, avec Jean Beraud, également professeur de droit, à la même époque, en notre ancienne Université ?... La liste du personnel universitaire due à M. Antonin Deloume (1) porte, sous la date 1530, un Jean Beraud seigneur de Gragnague, professeur de droit. Grâce aux références que donne notre collègue, nous avons facilement retrouvé aux archives de la Haute-Garonne (E, 466) le parchemin original d'un acte notarié, rédigé en 1530, dans lequel il est en effet deux fois question d'une *egregii viri domini Johannis Beraldi Jurium professoris, dominique de Gragnhagua, Tolose habitatoris.* C'est celui-là même que Lafaille cite en ses *Annales* parmi les capitouls de 1525. Il l'appelle Jean Beraldus, Beral ou Bérail et le qualifie *docteur, seigneur de Guitalens et de Gragnague.* Il s'agit donc évidemment de deux personnages bien distincts : Berald ou Beraud et Berteaud, de deux professeurs de droit presque homonymes. C'est du second que nous devons nous occuper.

Son *ex libris* (2) nous apprend ses nom et prénom, le lieu de sa naissance ainsi que sa devise, séparée de ces renseignements par un distique :

Johannes Bertaudus Petragoricensis
Turris Albe alunnus : ducatus
Engolismensis : huiusce ope
ris possessor.
Ad lectorem distichon :
Bacchica gymnate persolvam munera vitis
Ad me si redeat perditus iste liber.
Bon Vouloir.

Jean Bertaud fils de Jacques Bertaud, était né à Latourblanche le 18 juillet 1502. Devenu licencié en droit, il obtint l'office de sénéchal en sa ville natale, chef-lieu de châtellenie.

De son mariage avec Anne du Bois sont issus deux enfants : Catherine et Pierre. Il posséda la maison noble des Helies de Bourdeille et les terres de Pouzols et de la Bonnetie.

On doit à Jean Bertaud, professeur de littérature à Paris et de droit à Toulouse « un des premiers ouvrages de défense religieuse contre les luthériens : *Encomium de cultu trium mariarum* » dédié à Jeanne d'Orléans, sœur

ne faisons qu'analyser ici, sauf notre note préliminaire, la savante notice de M. Dujarric-Descombes.

(1) Voyez *Revue des Pyrénées*, 1890, p. 606 et 1891, p. 124.

(2) Découvert par M. Calliac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, cet *ex libris* était collé sur le revers de la reliure d'un ouvrage du prélat italien Nicolas Perotti : « Cornucopiae, seu latinae linguae commentarii (1529). »

de François Ier. C'est dans cet ouvrage que Bertaud a consigné le prénom de son père et la date de sa naissance. Josse Bade, éditeur de l'*Encomium* le recommande en relevant la science de l'auteur : *divinarum humanarumque rerum peritissimi, juris utriusque professoris eximii.* Les exemplaires publiés par Bade, aujourd'hui fort rares, sont toujours recherchés pour les gravures sur bois qu'ils contiennent. L'un deux, sur vélin, est conservé à la bibliothèque Mazarine. Quant à la devise *Bon Vouloir* elle figure, ainsi que les armes des Bertaud (1), en tête de l'*Encomium*. Le savant sénéchal de Latourblanche mourut à Périgueux le 8 septembre 157?.

Deux colonnes, épaves du cloître des Carmes, à Toulouse.

M. de Lahondès présente le dessin de deux colonnettes géminées, avec leur chapiteau et leur base uniques, qui viennent d'être reconstituées dans le grand vestibule de l'Institut catholique par les soins de M. le Recteur, notre collègue (fig. 19).

Elles proviennent de l'ancien cloître des Carmes, et ont été données à l'Institut par M. de Sahuqué, qui les conservait dans sa propriété de Rangueil.

La sculpture montre le caractère de la fin du treizième siècle ; larges feuilles embrassant la corbeille du chapiteau, seconde crosse commençant à bourgeonner au-dessous, mais tailloir déjà amaigri, base qui a perdu les moulures attiques, avec les angles abattus par un biseau pour suivre la courbure inférieure.

Le blason entre les deux corbeilles est celui des Prohenques, famille puissante à Toulouse pendant le moyen âge par le commerce, et, plus tard, par les charges jusqu'au dix-septième siècle. On retrouve leurs trois arbres alignés dans les encadrements de thèses de cette dernière époque ; l'une d'elle se voit au musée Saint-Raymond. Plusieurs Prohenques furent capitouls ; d'autres entrèrent dans le Parlement. Ils habitaient la rue Peyras, peu éloignée du couvent.

Au revers on voit, dans un écu, la lettre ♎, initiale sans doute du tailleur de pierre avec les emblèmes de son métier, une brette et une équerre, en pointe une tête à larges boucles de cheveux.

Sur un autre chapiteau, déposé à côté, on voit les trois fasces chargées de mouchetures d'hermine de la grande famille de Roaix, bienfaitrice du couvent et sa voisine, puisque sa maison s'élevait à l'angle de la place qui a conservé son nom et de la rue de la Trinité.

(1) De... à trois étoiles à six rais posées deux et une, surmontées de quatre autres étoiles également à six rais rangées en chef.

D'autres chapiteaux du cloître des Carmes sont conservés au château de Fourquevaux et au château de Canté près de Saverdun.

Le musée des Augustins en possède aussi quelques-uns; les plus petits proviennent de la galerie supérieure du cloître.

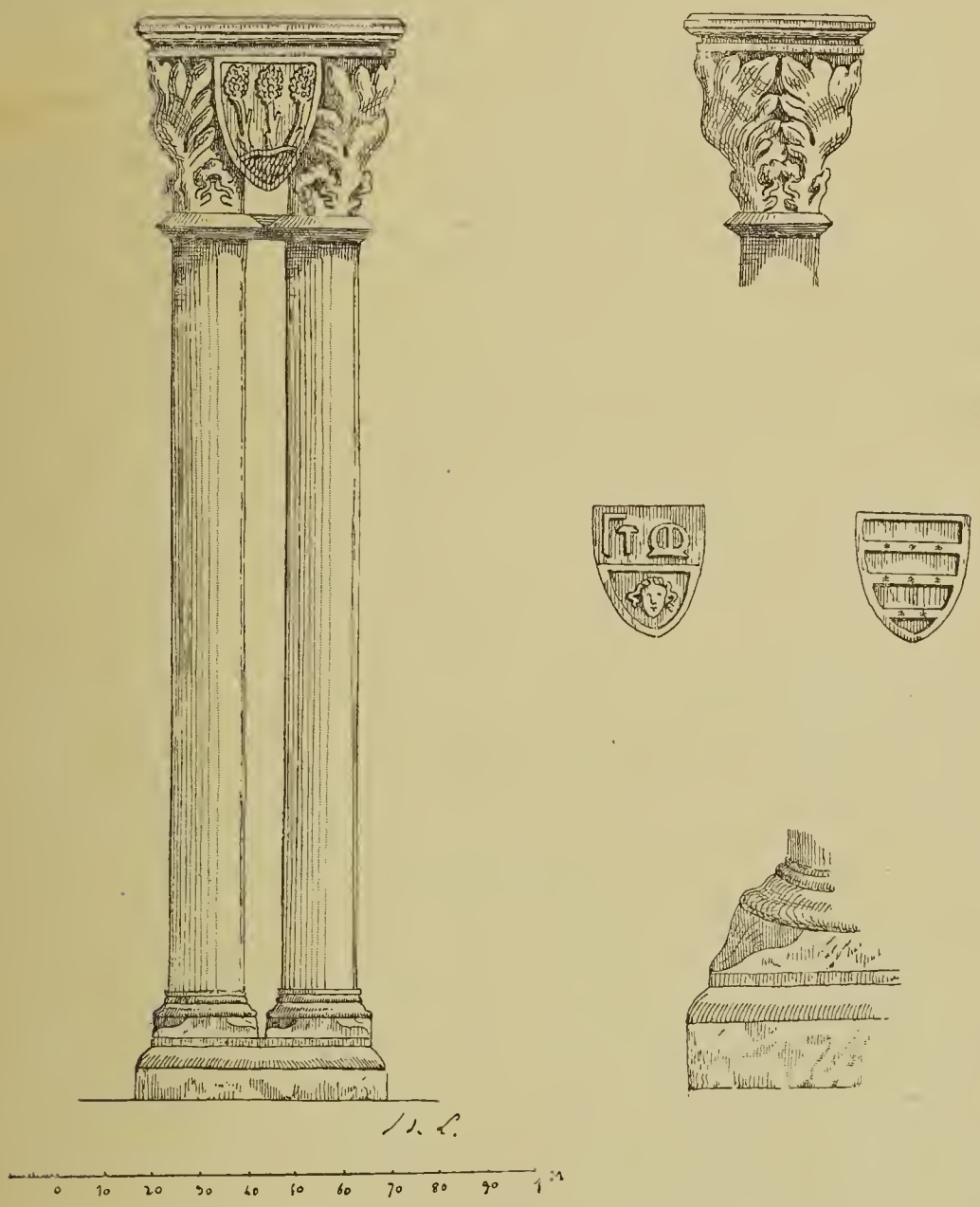

Fig. 19. — Epaves du cloître des Carmes de Toulouse aujourd'hui à l'Institut catholique de cette ville.

Les Carmes, d'abord établis hors les murs, à la chapelle Notre-Dame du Férétra, où ils se trouvaient très exposés aux inondations et, d'ailleurs, trop éloignés de la ville, vinrent occuper, en 1242, dans le quartier des Juifs, le vaste quadrilatère remplacé aujourd'hui par la place qui a conservé

leur nom. L'église, aussi large que longue, fut bientôt construite, ainsi que les bâtiments conventuels, et elle fut consacrée en 1270. Elle s'élevait à l'angle de la rue Notre-Dame et de la rue des Carmes, opposé à l'entrée de la rue des Filatiers. Le cloître, à deux étages de galeries, s'étendait au midi de l'église, entre elle et la rue du Crucifix. Eglise, cloître et couvent ont été démolis en 1808.

Séance du 3 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Félix Regnault, membre résidant, offre à la Société deux panneaux de photographies des bustes et sculptures diverses de Martres-Tolosane, exécutées par lui, il y a quelques années, à la demande de son confrère et ami M. Lebègue, pendant les fouilles.

M. le Président félicite M. Dürrbach, membre résidant, d'avoir été prié par M. Homolle de se joindre à lui afin de poursuivre les fouilles à Délos et de publier les inscriptions si nombreuses de ce sanctuaire antique ou débuta M. Lebègue.

M. Lécrivain analyse le tome XIII du *Corpus*.

M. Antoine Deloume donne lecture d'un chapitre d'un ouvrage en préparation, intitulé : *Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, maîtres et escoliers de l'an 1228 à 1900.*

Montres et pendules anciennes avec division décimale.

M. de Rey-Pailhade présente une série de photographies de montres et de pendules anciennes graduées suivant la division décimale du temps. Ces photographies figureront dans sa vitrine à l'Exposition universelle dans la classe de l'horlogerie, où il réunira tous les documents se rapportant à l'achèvement du système métrique décimal.

La pendule du Musée Carnavalet est une véritable œuvre d'art par l'élégance de sa forme et par le fini de l'ornementation Louis XVI. Ce magnifique instrument a deux cadrans superposés, de manière à pouvoir lire sans confusion le temps décimal et les heures ordinaires. On y remarque aussi les mois du calendrier républicain et la division de chaque mois en trois décades.

La pendule d'Antide Janvier a également deux cadrans superposés. Le supérieur donne de nombreux renseignements géographiques, indiquant ainsi la préoccupation de l'humanité de connaître les rapports de temps

qui existent entre chaque pays. M. de Rey-Pailhade rappelle que le cadran solaire de Beaupuy, décrit ici même, présentait une semblable particularité, d'indiquer au même moment les heures de plusieurs villes.

Le cadran inférieur est intéressant par sa division portant le calendrier copte, qui a servi de modèle au calendrier républicain. On ne voit pas de montre à deux faces. Les appareils, étant délicats à construire, furent fabriqués en très petit nombre. Son ami, M. J.-R. Olivier, qui est un savant collectionneur, lui en a cependant signalé une existant actuellement à Nuremberg. Le mouvement ne vaut presque rien, mais elle est intéressante par le principe de deux cadrans synchrones, indiquant, celui de devant les heures ordinaires, et celui de derrière la division décimale du jour.

La plupart des montres anciennes qui furent, au moment de la Révolution, adaptées au mode décimal, ne présentaient qu'un cadran. La lecture était difficile.

M. de Rey-Pailhade en montre un exemplaire appartenant à M. Raffy.

Un livre inconnu, que M. J.-R. Olivier vient de signaler, prouve qu'avant la Révolution beaucoup d'esprits cultivés s'occupaient de cette grave question de l'application du système décimal à toutes les grandeurs

Il s'agit d'un volume in-12 de 252 pages, publié en 1785, et intitulé : *Découverte d'étalons justes, naturels, invariables et universels pour la réduction à une parfaite uniformité de tons et mesures, y compris la mesure des tems*, par Collignon, avocat au Parlement de Paris. Il propose des mesures décimales pour tout, en prenant, pour étalon naturel de la mesure de longueur, une circonférence entière de la terre. L'unité pratique devenait un billionième de cette circonférence valant $0^m,04$. — Le cercle et le jour étaient divisés de la même manière pour avoir une concordance parfaite.

Pour arriver à posséder des mesures logiques, rationnelles et conformes à la numérotation employée, l'esprit humain a dû faire des efforts continus pendant de longs siècles.

Celui qui posa la première pierre de cet édifice est le Chinois, dont nous ne connaissons pas le nom, qui inventa le zéro, c'est-à-dire quelque chose pour représenter l'absence de toutes choses. Ce chiffre zéro ne fit son apparition en Occident que vers le onzième siècle. Puis le Flamand Stevens inventa l'écriture des fractions décimales, qui n'ont été réellement employées couramment qu'après la création du système métrique par les savants de la fin du dix-huitième siècle.

Séance du 11 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Antonin Deloume termine la lecture de son chapitre sur le siècle de la Renaissance à la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

MM. de Lahondès et Romestin font savoir que la Municipalité a envoyé au musée Saint-Raymond la très belle rampe d'escalier en fer forgé, œuvre signée d'Ortet, qui était à l'hôtel de Pins, rue des Chapeliers, dont la prolongation de la rue Alsace-Lorraine entraîne la démolition partielle.

Séance du 23 avril 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général analyse la correspondance imprimée et insiste spécialement sur l'article que M. l'abbé Duchesne, de l'Institut, et directeur de l'Ecole française de Rome, a publié dans les *Annales du Midi* sous ce titre :

Saint Jacques en Galice.

La question de saint Jacques en Galice, en tant qu'elle intéresse l'histoire, comprend l'étude de deux traditions relatives : l'une au voyage de l'apôtre en Espagne avant son martyre, qui eut lieu à Jérusalem en 44 ; l'autre à son tombeau, que l'on vénère à Santiago de Compostelle depuis le neuvième siècle. La première de ces deux traditions ne s'est manifestée que tardivement dans les documents écrits ; encore cette apparition tardive est-elle entourée de circonstances peu propres à l'accréditer. De tout ce que l'on raconte sur la prédication de saint Jacques en Espagne, la translation de ses restes et la découverte de son tombeau, un seul fait subsiste, celui du culte galicien. Il remonte jusqu'au premier tiers du neuvième siècle et s'adresse à un tombeau des temps romains, que l'on crut alors être celui de saint Jacques. Pourquoi le crut-on ? Nous n'en savons rien.

Telles sont les conclusions de l'éminent hagiographe.

Lecture est donnée de la liste des travaux envoyés au concours de

l'année. MM. Pasquier, Lécrivain, Desazars, abbé Couture, Dr Le Palenc, Delorme, Mgr Batiffol, baron de Rivières et Cartailhac sont chargés de leur examen.

M. Pasquier rend compte d'une récente publication que Mgr Douais offre à notre bibliothèque et qu'il a rédigée d'après un registre de procédure inquisitoriale des archives du Vatican : *La Procédure inquisitoriale en Languedoc au XIVe siècle* (Toulouse, E. Privat).

M. J. de Lahondès offre un tirage à part de sa notice : *Une statue de saint Louis à Saint-Vincent de Carcassonne*, extraite du *Bulletin Archéologique*.

M. Delorme lit une note sur deux monnaies trouvées entre Lasserre et l'Isle-Jourdain (Gers), non loin de la Save et communiquées par M. l'abbé Lestrade.

1° Monnaie consulaire de la République de Rome.

Denier d'argent de la famille patricienne : ANTONIA.

Au droit : SC· Tête de Jupiter.

Au revers : Victoire dans un quadrige au galop, à droite.

Exergue : ANTO (en monogramme) BALB · PR. (*Antonius Balbus prœtor*).

Cette pièce appartient à la catégorie des monnaies que les Romains appelaient *Serrati*. C'étaient les deniers de la République, dont le bord était dentelé.

Tacite dit que les Germains s'en servaient de préférence à d'autres, probablement parce qu'ils pensaient que cette monnaie devait toujours être de bon aloi, les dentelures permettant de vérifier la qualité du métal.

Cette méfiance des Germains à l'égard des monnaies romaines d'argent s'explique aisément par le grand nombre de deniers fourrés, dont les faussaires inondaient la République.

2° La seconde pièce est un *Grand Bronze* de l'Empereur Philippe père, qui régna de 244 à 249 de Jésus Christ.

Au droit : tête laurée de l'Empereur à droite.

En légende : IMP(*erator*) M(*arcus* (IVL(*ius*) PHILIPPVS AVG(*ustus*).

Au revers : Antilope à gauche.

Légende : (*ludi*) SAECVLARES AVGG. S · C ·

Cette pièce a été frappée en l'année 248 de l'ère chrétienne (l'an 1000 de Rome).

Les deux G qui terminent la légende (AVGG) indiquent qu'à ce moment-là, deux empereurs régnaient simultanément; en effet, à la fin de l'année 247, Philippe avait associé son fils à l'Empire.

C'est sous le règne de ces deux souverains que furent données de gran-

des fêtes en l'honneur du millième anniversaire de la fondation de Rome.

La légende du revers s'applique aux Jeux séculaires d'Auguste, qui furent célébrés pour la dernière fois à Rome, en l'an 248; les animaux que l'on voit sur les nombreuses médailles ou monnaies frappées à cette date (lions, éléphants, cerfs ou antilopes) rappelent les combats du cirque et les chasses donnés à cette occasion.

M. le Président fait savoir que le musée Saint-Raymond vient de recevoir le crucifix du treizième siècle, trouvé il y a quelques années à Toulouse sur l'emplacement de l'église Saint-Romain et qui avait été présenté à la Société par M. Romestin.

M. le baron de Bouglon donne lecture de la note suivante :

Un coffre-fort en fer forgé du début du XVIIe siècle.

En pensant aux coffres-forts, à la masse énorme, des banques modernes, il m'a semblé intéressant d'attirer l'attention de la société archéologique sur un coffre tout en fer, du début du XVIIe siècle comme fabrication, moins imposant sans doute que ses congénères du siècle présent, mais dont la façon a permis au maître serrurier de l'époque de déployer un certain goût et de montrer dans les moyens de fermeture à la fois de l'ingéniosité et de l'adresse.

Il s'agit d'un coffre rectangulaire en fer, bardé de même, que possède M. Gaston du Bourg, lequel en a hérité comme étant dans sa famille depuis fort longtemps. Long de 117 centimètres, large et haut de 55 centimètres, il a été forgé en vue d'opposer une résistance énergique aux efforts du malandrin assez osé pour s'attaquer à une pièce de ce calibre. L'extérieur est sans ornement, à moins qu'on ne veuille donner ce nom aux coups de burin et de pointeau, frappés sur les bardes qui retiennent au coffre, ceinturé par elles, des clous à collerette ornée : une grosse barre à cadenas venait encore ajouter à son poids et à son air rébarbatif. Mais l'intérêt gît dans la fermeture intérieure, dont les onze pènes évoluent sous la pression de la clef agissant au centre du mécanisme. Le travail de forge des pièces, la manière d'étaler en feuille d'ortie les amortissements des gâches, les rondelles de cuivre rouge ornant les étoquiaux de chaque ressort, tout autant que les enroulements en vrille des bouts intérieurs des pènes semblent donner à ce travail une origine étrangère. Ce qui pourrait confirmer cette hypothèse est la fausse serrure à bosse posée sur la face antérieure et formant saillie sur le nu du coffre; elle ressemble singulièrement par sa forme aux serrures en cuivre du même genre, qui décorent les cabinets espagnols connus sous le nom d'*arba morisca*. Les relations d'affaire, même les guer-

res, engagées avec la nation *tra los Montes* rendent fort possible l'émigration en France d'un ouvrage de serrurerie d'Espagne. Quoiqu'il en soit de son origine, l'objet valait la peine d'être signalé aujourd'hui surtout que l'augmentation si grande de la main-d'œuvre rend à peu près impossible la confection de ces objets, d'un usage jadis relativement courant, et qui, par leur rareté, acquièrent presque l'importance d'une œuvre d'art.

M. Ed. Privat, membre résidant, annonce que les fouilles au cloître de Saint-Nazaire, dans la cité de Carcassonne, ont mis au jour des bases romanes.

M. Louis Deloume entretient la Société de la découverte, dans les caves de l'hospice de la Grave, d'un modèle de la charpente du dôme de cet établissement, œuvre d'un charpentier de Toulouse nommé Pascal, et daté de 1835. Cet intéressant objet a été placé au musée Saint-Raymond, dans la salle des souvenirs toulousains.

Séance du 1er mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance imprimée, entre autres ouvrages, comprend : *Le couvent des frères Prêcheurs d'Albi*, brochure offerte par M. le baron de Rivières. — *L'Hérault aux temps préhistoriques*, par M. P. Cazalis de Fondouce. Montpellier, 1900, vol. in-8°, don de l'auteur, membre correspondant. M. Emile Cartailhac insiste sur l'intérêt de cet ouvrage. L'Hérault est le premier département du Midi qui puisse présenter l'inventaire méthodique de ses antiquités primitives.

La Société a décidé de faire une série de conférences publiques. Jeudi dernier, M. Saint-Raymond, au musée des Augustins, a parlé des artistes de notre ville, antérieurs au dix-neuvième siècle. Ce remarquable résumé de l'histoire de l'art toulousain a été écouté et applaudi par un nombreux public. Les prochaines conférences seront faites par M. J. de Lahondès à Saint-Sernin, M. Emile Cartailhac au musée Saint-Raymond, M. Graillot dans la galerie gallo-romaine du musée des Augustins, et M. l'abbé Auriol à Saint-Pierre et Saint-Pierre-des-Cuisines.

M. Emile Cartailhac offre une photographie enluminée avec soin

de la grande lettre initiale d'un des antiphonaires de Mirepoix, miniature retrouvée par notre confrère, M. l'abbé Auriol, chez Mme veuve Chamayou et décrite par lui dans la séance du 4 juillet 1899, figurée ci-dessus, page 14.

M. le baron de Rivières a bien voulu faire une traduction d'un article publié dans le numéro de décembre 1899, de *The archaeological journal*, sur les restaurations qui ne sont que des destructions de nos anciens édifices, et en donne lecture.

M. Graillot a représenté la Société archéologique au deuxième congrès d'archéologie chrétienne, tenu à Rome du 16 au 26 avril. Ce congrès était présidé par un Français, M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut et directeur actuel de notre école d'archéologie et d'histoire, établie au palais Farnèse. C'est naturellement Rome qui a fourni la principale matière des dissertations et notices lues aux séances. Et il faut reconnaître que depuis quelque temps, malgré la mort de l'illustre de Rossi, l'archéologie chrétienne a repris à Rome un nouvel essor. Ce sont d'abord les nouvelles fouilles des catacombes qui s'étendent tout autour de Rome; elles ont amené, dans le cimetière des saints Pierre et Marcellin, la découverte de la crypte des deux saints, et, dans celui de Domitille, la découverte de toute une région inconnue. De plus, une société s'est formée dans la ville sainte pour la restauration des basiliques des premiers siècles, altérées et enlaidies par les prétendus embellissements des dix-septième et dix-huitième siècles. L'église de S. Marie in Cosmedin, située au pied de l'Aventin, dans l'ancien quartier byzantin de Rome, a été ainsi rendue à son état primitif avec ses colonnes provenant de temples antiques, que masquaient depuis quelques siècles des pilastres en plâtre et en stuc. Pareil travail s'opère dans la primitive église de Sainte-Saba, où l'on a mis à jour de très importantes fresques. A Sainte-Cécile-du-Transtévère, on retrouve, sous le pavé de l'église, les restes précieux de la maison qu'habita la sainte au commencement du troisième siècle. Les remarquables fouilles du Forum romain, qui modifient sur tant de points les données de l'archéologie et qui ont amené le déblaiement de la basilique Emilienne, d'autels et de stèles archaïques, du temple de Jules César, etc., ont également profité à l'archéologie chrétienne. En démolissant, en effet, l'église de S. Maria Libératrice, située entre le Palatin et le Forum, on a découvert l'église de S. Maria Nova, construite par

Paul Ier au huitième siècle, et à quelques mètres au-dessous du niveau actuel apparaît le haut de l'abside, dont les fresques intactes sont d'une admirable fraîcheur.

M. Emile Cartailhac présente à la Société un incunable qu'elle possède et que Mlle Pellechet, dont l'autorité en ces matières est bien connue, attribue à l'un de nos premiers imprimeurs toulousains, Parix. Ce volume a une grande valeur.

Séance du 8 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président annonce, en ces termes, une douloureuse nouvelle :

Depuis notre dernière réunion, nous avons eu le malheur de perdre l'un de nos collègues. M. Bladé n'habitait plus Toulouse depuis de longues années, mais quand il traversait notre ville le mardi, il ne manquait pas de venir assister à notre séance. Dès qu'il arrivait, il la remplissait. Quelle que fût la communication à l'ordre du jour, il l'éclairait aussitôt, la complétait, parfois la contredisait par des aperçus approfondis et étendus. Vous savez avec quelle verve il les exposait, sous quelles formes incisives, piquantes même il les présentait.

M. Bladé ne se contentait pas, en effet, de l'érudition de surface ; il approfondissait tout ce qu'il touchait. Il creusait jusqu'aux dernières limites des connaissances possibles, et ne se satisfaisait que lorsqu'il avait épuisé tous les documents et les archives les plus ignorées. Aussi, a-t-il ouvert des jours nouveaux sur l'histoire ancienne de l'Aquitaine et de la Gascogne, sur les Basques, sur les premiers évêques de la province. Sa publication du folklore gascon perpétuera sa célébrité. Il a été contredit parfois à son tour; qui ne l'est pas en archéologie ? Mais il ne supportait pas aisément la contradiction, et répliquait vigoureusement.

Sa figure originale et prenante ne sera pas oubliée ; elle a trop marqué son passage parmi l'érudition contemporaine, surtout par ses vivacités de paroles pittoresques, sa mimique expressive et la nouveauté de ses aperçus. Ici du moins, il n'avait que des amis, et nous sentirons le vide de sa présence, si rare qu'elle fût devenue.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance un lot d'ouvrages importants et de bulletins, envoyés par la Société archéolo-

gique d'Eure-et-Loir, avec laquelle nous sommes entrés en relations.

Il insiste ensuite sur l'intérêt du volume *Der Orient und Europa*, grand in-8° illustré avec profusion, Stockolm, par Oscar Montelius, un des maîtres de l'archéologie préhistorique en Europe, qui a bien bien voulu l'offrir à notre Société.

M. J. de Lahondès lit une notice sur

Trois maisons à Toulouse.

Ces trois maisons sont très simples. Je les ai prises précisément pour montrer que le charme d'une construction ne résulte pas d'une ingénieuse combinaison de lignes multipliées ni de la profusion des ornements, mais de l'appropriation, dirigée avec goût, à son usage. Une maison destinée à être habitée doit remplir des conditions de solidité d'abord, puis de convenance et de facilité pour la vie journalière, et satisfaire enfin l'instinct qui nous porte à nous plaire à l'expression de l'ordre et de l'élégance, c'est-à-dire au charme de l'art.

Si une maison répond convenablement à son but, si les nécessités sont sincèrement disposées et accusées même, il suffira de peu de recherche pour la rendre agréable aux yeux, parce que l'esprit se plaira à retrouver, d'instinct ou de raisonnement, le fond de vérité sous les apparences qui séduiront le regard. La simplicité des moyens répond à la sincérité d'expression. La forme, en effet, doit être commandée par la destination de la demeure et par les qualités de la matière.

De même, d'ailleurs, qu'avec un petit nombre de notes un musicien peut varier à l'infini ses mélodies et ses harmonies, de même l'architecte peut, avec des éléments simples, disposer de façons très diverses ses thèmes décoratifs.

C'est parce que nos anciens architectes français surent utiliser les matériaux les plus usuels, le bois, la pierre et la brique, en laissant toujours apparaître leur rôle dans la construction, qu'ils surent surtout accorder l'ornementation avec les nécessités de la structure et de l'usage, ou plutôt ne la faire dépendre que d'elles, qu'ils donnèrent à d'humbles demeures une grâce robuste et sobre, et qu'ils arrivèrent jusqu'au style dans de modestes et petites façades.

Une forme a du style, en effet, quand elle revêt distinctement le caractère du sentiment ou de l'idée qu'elle doit nous révéler. Le style n'est que le secret d'unir la réalité de la forme à l'idéalisation du réel.

Mais le style dans la construction, dans la demeure surtout, est encore l'interprétation particulière à chaque époque des éléments de décoration que l'homme tire des assemblages des lignes ou des matériaux de la con-

trée. Aussi ne peut-il être créé de toutes pièces et au hasard, car il a dans chaque société, dans chaque période du temps qui s'écoule et dans chaque province des racines profondes.

Les nécessités et les convenances ne sont pas les mêmes pour les châtelains et surtout pour les citadins de tous les siècles. Chacune d'elles doivent se traduire par des expressions diverses, et autant admirons-nous les constructions civiles du moyen âge, autant devons-nous trouver ridicules et hors de propos les imitations directes qui en apparaissent parfois aujourd'hui. Il faut s'inspirer du principe qui les éleva, mais se garder de copier servilement leurs formes. « Toute œuvre, » dit l'éminent artiste Guillaume, « qui porte en elle la piqûre archéologique est une œuvre morte et qui disparaîtra. »

Ce mot ne peut-il s'appliquer même aux églises romanes ou gothiques que nous voyons surgir dans nos campagnes et nos villes? Elles sont correctes, savantes, irréprochables mais géométriques, froides, sans accent. Elles sont admirables, mais elles ne vivent pas. Ce n'est pas seulement le charme du souvenir qui leur manque, l'harmonie puissante des témoignages divers que la piété des ancêtres a accumulées à travers les siècles, mais il est étrange qu'avec les mêmes proportions, les moulures semblables, les chapiteaux copiés sans une faute sur ceux des plus beaux monuments de l'art roman ou ogival, elles ne puissent arriver à nous plaire, surtout à nous émouvoir, et qu'elles gardent un aspect factice, sans justesse expressive, pédantesque et sec, mort, comme dit Guillaume.

Combien ces calques seraient-ils plus déplacés encore dans l'habitation humaine, puisque enfin le sentiment catholique et les nécessités du culte sont demeurés les mêmes, tandis que nos habitudes familiales se sont si complètement transformées.

Chaque époque doit avoir son style et l'a même nécessairement parce qu'elle traduit inévitablement ses aspirations et ses besoins dans ce qu'elle crée.

C'est parce que plusieurs maisons encore, à Toulouse, nous montrent, à travers tant de démolitions, la physionomie de divers âges, que nous nous plaisons tant à les examiner quand nos courses journalières nous amènent devant elles.

La plus ancienne, la seule même qui nous reste du moyen âge est celle de la rue Croix-Baragnon. Elle présente au rez-de-chaussée deux larges boutiques abritées sous des arcades ogivales, dont la courbe est très apparente malgré les devantures de menuiserie qui les dissimulent maintenant et les fenêtres de l'entresol qui les brisent; au premier étage, un alignement de cinq fenêtres géminées, encadrées dans un arc en tiers-point au milieu duquel s'ouvre un œil-de-bœuf. Les boutiques servaient au maître de la maison pour débiter les articles de son commerce, et l'on sait que,

même les plus belles maisons de Toulouse, l'hôtel de Bernuy et l'hôtel d'Assézat par exemple, ont été bâties par des marchands. Si toutefois le propriétaire n'était pas marchand lui-même, il louait ses boutiques, et souvent même les locataires ne logeaient pas dans la maison. On accédait aux boutiques directement de la rue et aussi parfois par le couloir d'entrée. Le fenestrage de l'étage éclairait la salle, qui était l'âme de tout château et de toute maison du moyen âge, la grande pièce où couchaient les chefs de

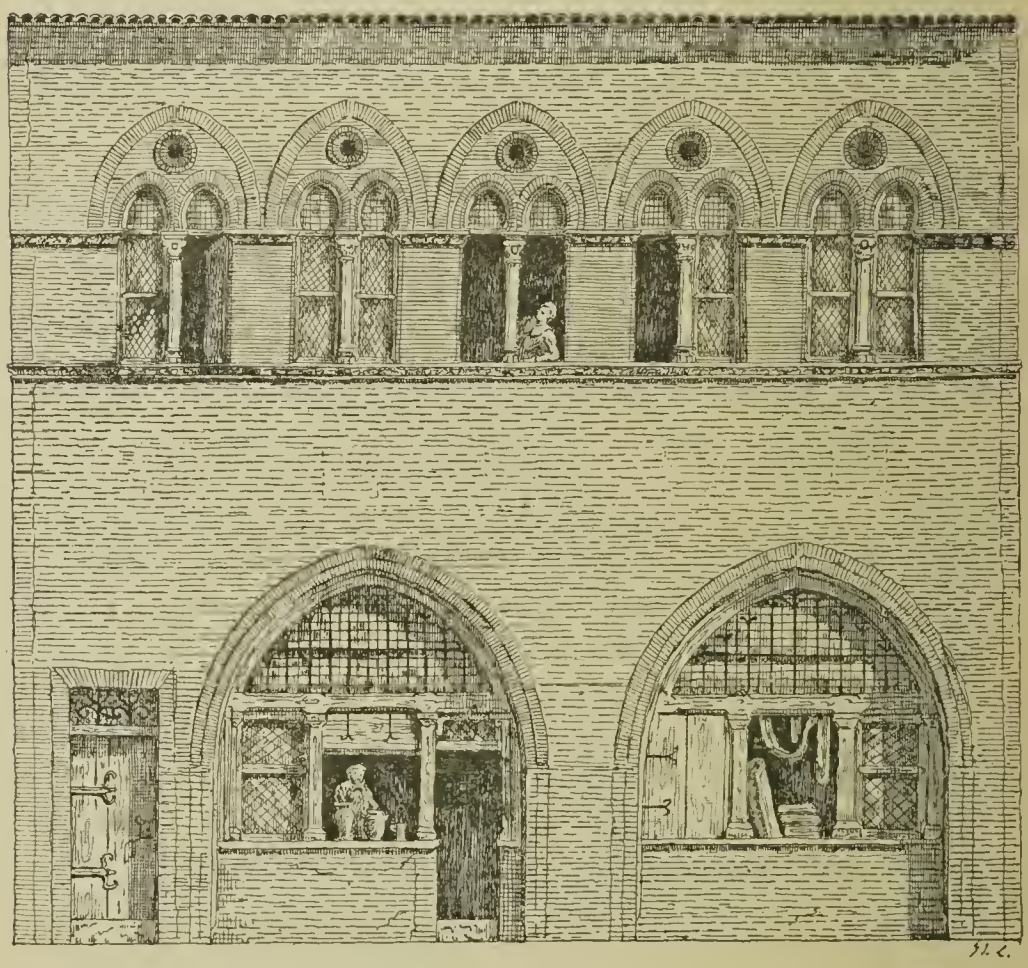

Fig. 20. — La plus ancienne maison de Toulouse, xive siècle
Rue Croix-Baragnon.

famille et souvent la famille entière, où l'on prenait les repas, où l'on recevait les parents et les amis.

On accédait à l'étage, après avoir longé un couloir latéral, par un escalier à vis, remplacé aujourd'hui par un escalier moderne mais tournant encore, et il conduisait aussi à des appartements disposés à l'arrière de la salle, prenant la lumière dans une petite cour. Cette partie postérieure de la maison a été remaniée au dix-septième siècle. C'est dans l'aile du fond de la cour, toujours ménagée dans les maisons un peu importantes du

moyen âge que se plaçaient la cuisine et les services. De même que les monastères qui logeaient leur cuisine dans un bâtiment séparé et largement aéré, les maisons privées du moyen âge, de cet âge grossier, comme on sait, aimaient aussi à éloigner de l'habitation les odeurs et le bruit de la préparation des repas. On communiquait d'une partie de la maison à l'autre par un passage couvert, et aux étages par une galerie en saillie, comme nous en verrons un exemple tout à l'heure conservé dans une maison du dix-septième siècle.

L'ornementation fort élégante est puisée toute entière, comme on le voit, dans les nécessités d'aération et d'éclairage et dans l'appareil des matériaux. Elle se montre pleinemement, depuis que l'on a délivré cette façade du badigeon qui la déshonorait. Les simples dispositions de la brique autour des ouvertures produisent, sans moulures ni taille, un effet pittoresque. La façade d'ailleurs n'est pas sans quelque recherche. Deux bandeaux en pierre sculptée courent au-dessous des fenêtres et à la hauteur des chapiteaux. Ils sont couverts d'animaux fantastiques ou réels et de blasons sans figures héraldiques qui ne sont qu'un motif ornemental. Les chapiteaux qui conservent les formes générales romanes et les bases qui sont, au contraire, très caractéristiques du quatorzième siècle, montrent l'union si fréquente, dans nos provinces méridionales, de l'art des deux époques.

Il est plus que probable que la maison, assez vaste et très soignée, appartenant évidemment à un constructeur fortuné, avait un second étage, et sans doute un troisième en galetas protégé par un toit en saillie. On ne voit d'ailleurs aucune trace de corniche ni de terminaison d'aucune sorte au-dessous du toit actuel. L'espace en hauteur a toujours été précieux dans les villes, et on ne manquait pas de l'utiliser.

Peut-être un entresol où l'on déposait les marchandises était-il ménagé au-dessus des boutiques, comme à la maison de Cordes, dite du Grand-Veneur.

La maison date du quatorzième siècle. Elle rappelle de très près celles de Saint-Antonin en pierre ou de Caussade en briques, que nous pouvons voir non loin de nous, et que Viollet-Leduc d'ailleurs a publiées (1).

Les archives municipales ne conservent pas de cadastre de cette époque. Nous ne pouvons donc connaître le nom du propriétaire, encore moins celui du maître des œuvres à qui nous la devons. C'est seulement une analogie fortuite de nom qui a pu la faire attribuer à la famille de Varagnes. On pourrait penser plutôt à celle des Baragnon, marchands enrichis dans le commerce, dont le premier auteur connu, Pons Baragnon, fonda, en 1191, un hôpital pour les ladres dans la paroisse de la Daurade et planta la croix,

(1) *Dict. d'arch.*, VI, p. 229, 235.

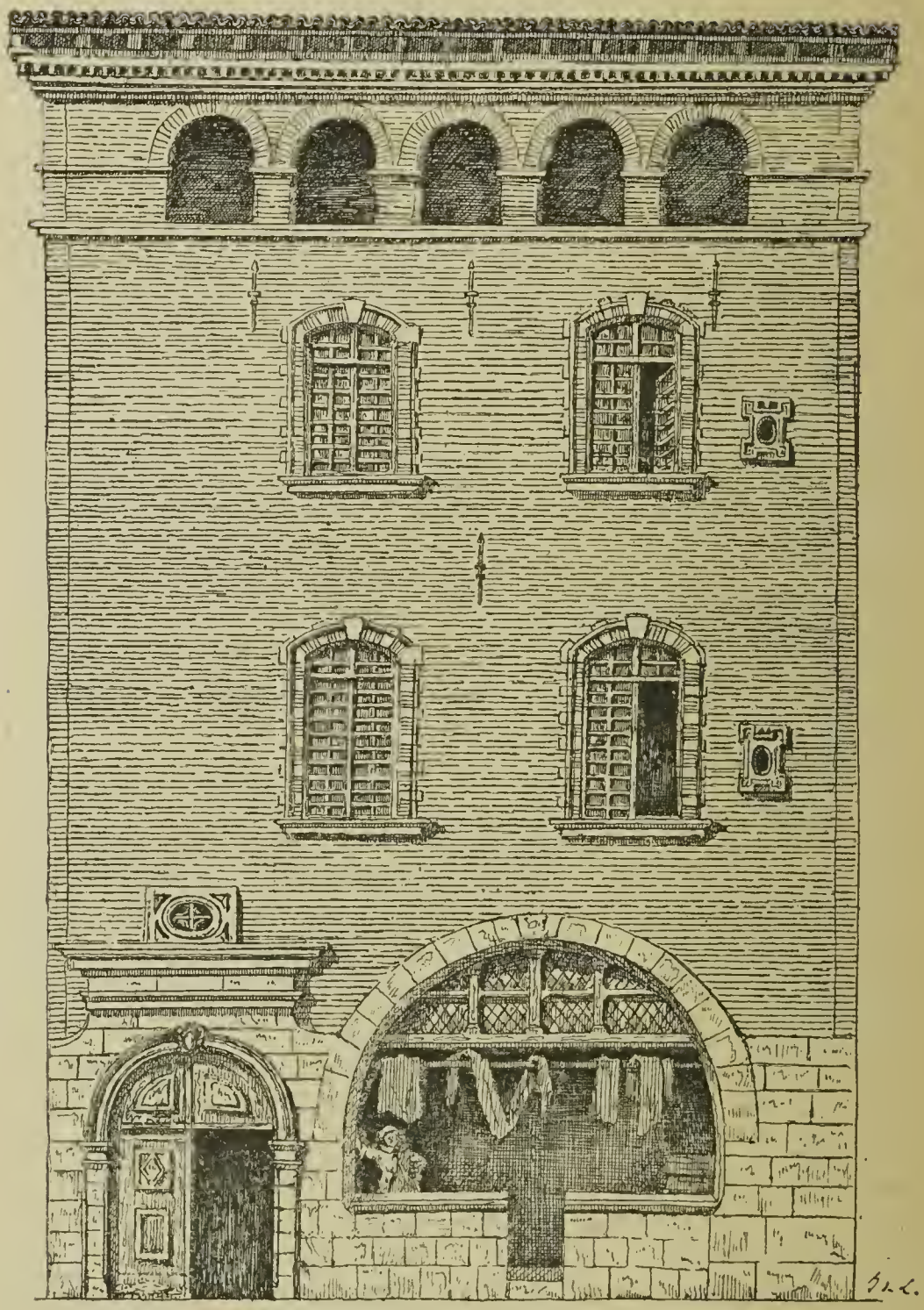

Fig. 21. — Maison de la rue Pharaon, a Toulouse, xviie siècle.

renouvelée plusieurs fois, et entre autres en 1378 (1), qui a laissé son nom à la rue. Mais au moyen âge et jusqu'au dix-huitième siècle, la rue Croix-Baragnon était celle qui fut appelée aussi rue des Augustins, et que nous appelons rue des Arts. La rue Croix-Baragnon actuelle était la rue des Fargues, ce qui semble indiquer qu'elle avait été habitée par des forgerons, et la croix à laquelle elle doit son nom était plantée à l'angle des deux rues, vis-à-vis l'antique rue Tolosane.

D'après le livre terrier du capitoulat de la Pierre, de 1550, le plus ancien qui nous soit resté, la maison appartenait alors à Pierre Benoist, seigneur de Pechbonnieu, qui possédait aussi la maison à côté au levant, joignant celle de Jehan Bonnefoy, conseiller au Sénéchal, dans laquelle on voit encore une tourelle d'escalier de la Renaissance, avec fenêtres sculptées et cartouche à ses armes.

La maison appartint ensuite au trésorier de France Daldéguier, et ses héritiers la vendirent, en 1738, à messire Blanc, conseiller au Parlement.

Celle qui la joignait au couchant appartenait, en 1550, à Jacques du Bord, et les Frères tailleurs de la ville de Toulouse s'y logèrent en mai 1740. Les Frères cordonniers habitaient, à la place Mage, une maison devenue plus tard l'hôtel de Cassan. Ces deux congrégations avaient été fondées, ou plutôt réorganisées, vers le milieu du dix-septième siècle, par Gabriel de Ciron, chanoine de Saint-Etienne. Les Frères vivaient en commun du produit de leur travail et portaient un costume particulier dans les cérémonies.

Après deux autres maisons venait celle de noble François de Goyrans, qui, dans la première moitié du dix-septième siècle, y tenait un jeu de paume, et Jehan Vidal, son voisin, était marchand paulmier.

La seconde maison, qui date du dix-septième siècle, est encore plus modeste. Elle dresse sur la rue Pharaon, au numéro 47, sa porte cintrée en pierre de taille, ainsi que l'arcade de sa boutique, dissimulée aujourd'hui sous une devanture en bois; au-dessus un mur de briques percé aux deux étages de deux fenêtres hautes, et à côté d'elles d'un jour ovale dans un cadre de pierre, couronné par cinq ouvertures cintrées, dans un alignement qui termina d'une façon très pittoresque plusieurs maisons toulousaines aux deux derniers siècles, enfin par une corniche.

On ne peut guère imaginer une disposition plus simple. Et cependant cette façade a vraiment un caractère. Elle donne par sa régularité calme, par la juste proportion de ses jours rares avec les pleins, une impression d'ordre, de sérénité, de durée aussi. On devine une paisible vie familiale, intime et discrète, derrière cette muraille qui a dû abriter les affections

(1) Catel, *Hist. de Lang.*, p. 190.

fortes et douces de plusieurs générations. Tandis que les maisons actuelles, alignant dans des rues symétriques leurs façades monotones sans personnalité, criblées de fenêtres multipliées comme les alvéoles d'une ruche, vastes caravansérails où il n'y a de place pour rien, tumultueux et resserrés, n'offrant que des pièces banales, les mêmes partout, dissimulant sous un luxe mensonger l'absence des aises de la vie, ne laissent aucun souvenir à ceux qui les traversent pendant quelques mois à peine, dans le continuel tourbillon qui bouleverse sans cesse aujourd'hui toutes les existences.

Ce n'est pas de l'abondance et du luxe des ornements que résulte la beauté d'une ordonnance. Ces surcharges, le plus souvent au contraire, en dissimulent l'absence, et la petite façade de la rue Pharaon montre vrai-

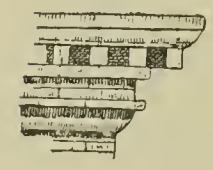

Fig. 22. — Corniche de la maison.

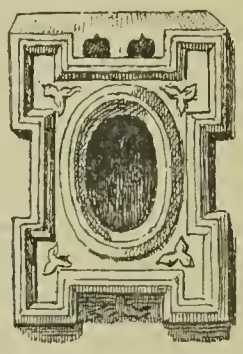

Fig. 23. — Petites fenêtres.

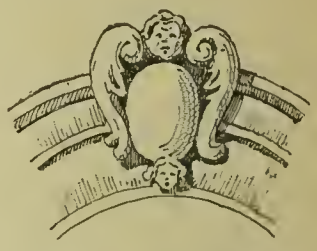

Fig. 24. — Voussoir central de la porte.

ment plus de style que telle maison prétentieuse et boursouflée où les cintres et les anses de panier, les frontons coupés, les lourds mascarons et les statues inutiles se heurtent et s'entremêlent dans une sarabande désordonnée qui choque le goût et excite plus de colère que d'admiration.

La disposition générale de cette maison est encore celle du moyen âge. Le corridor d'entrée conduit dans une petite cour, munie d'un puits, au delà de laquelle monte un autre corps de logis. Il abrite la cage d'escalier, plus large qu'à l'époque précédente, et trois arcades cintrées superposées s'ouvrent sur un passage avec robustes balustres de bois, qui unit les deux parties de la maison. L'effet de cette ordonnance commandée par les nécessités seules est très artistique.

D'après le cadastre du capitoulat de la Dalbade, la maison appartenait, à l'époque probable où elle a été construite, c'est-à-dire vers le milieu du dix-septième siècle, à Jean Saint-Raymond, orfèvre. Elle avait comme aujourd'hui 5 cannes, 5 pans de façade, c'est-à-dire $9^{m},80^{c}$ et payait d'allivrement 1 livre, 16 sous, 6 deniers. Le fils de Jean Saint-Raymond la vendit, le 22 février 1703, à Jean Casquet, faisant la recette générale des fermiers du roi à Toulouse, plus tard capitoul, qui la fit affranchir d'allivrement suivant

l'édit du roi. Seize ans après, elle fut achetée par Jean Gaye, avocat au parlement et ancien capitoul. Ce serait une grande illusion de s'imaginer que les maison des grandes villes s'immobilisaient pendant des siècles, sous l'ancien régime, dans les mêmes familles. Elles changeaient de possesseurs presque aussi fréquemment qu'aujourd'hui.

Enfin, une troisième maison, plus ornée mais très sobrement encore,

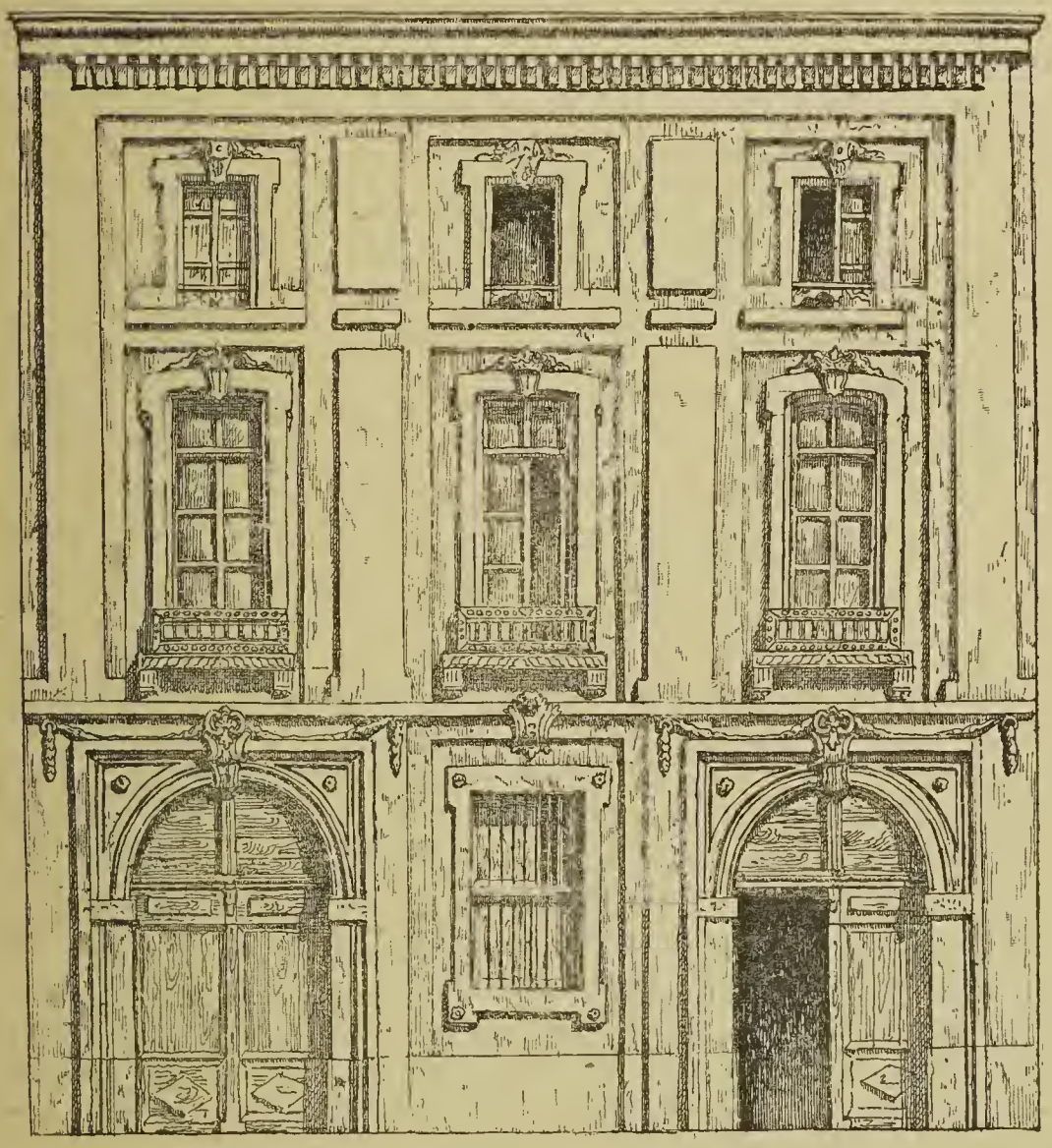

Fig. 25. — Maison de la rue de la Dalbade, a Toulouse
style Louis XVI.

porte l'empreinte très marquée de l'époque Louis XVI. Elle présente, comme plusieurs autres de la rue de la Dalbade, au numéro 18, un aspect très aristocratique par ses deux larges portes cochères, par les hautes fenêtres du premier étage, par son ensemble d'élégance et de correction. On ne saurait

combiner des proportions plus justes et plus harmonieuses, ni exprimer, dans un un si petit espace, un sentiment plus exquis des convenances architecturales. L'ornementation proprement dite ne consiste guère que dans l'encadrement des ouvertures par la pierre de taille, le motif sculpté du voussoir central et la corniche. Les murs sont en briques mais elles n'ont jamais, je crois, été apparentes. On avait abandonné, à cette époque, l'alliance pourtant si réjouissante pour nos yeux méridionaux de la pierre et de la brique. Les balcons en fer forgé sont d'un style très pur.

La maison appartenait, au dix-huitième siècle, à Amable de Catelan, conseiller au Parlement, qui possédait aussi l'hôtel célèbre qui est aujourd'hui l'hôtel de Felzins. Cette charmante création de notre renaissance n'a appartenu qu'à trois familles, celle du fondateur Guillaume Molinier, celle des Catelan et celle des Felzins qui l'a achetée à la fin du siècle dernier.

Les deux maisons des Catelan étaient séparées par celle de Jacques Jay, procureur au Parlemeut. La rue de la Dalbade, alors rue du Temple, était peuplée de parlementaires.

Aussi y voit-on plusieurs beaux hôtels, et particulièrement de l'époque Louis XVI. Ce n'est pas d'ailleurs seulement dans ce quartier que cette période prospère multiplia les belles demeures. Nous retrouvons leurs façades d'aspect aimable et souriant dans toute l'étendue de la ville, à la rue Saint-Etienne où s'élève la plus belle, à la rue Perchepinte, sur les quais et jusque dans le riche quartier Saint-Cyprien. Il est manifeste qu'à la veille des catastrophes, ce moment heureux et fécond où il fallait avoir vécu, dira plus tard l'un des démolisseurs, pour avoir connu la joie de vivre, se croyait sûr de l'avenir et le voyait brillant. Ce contraste entre la prospérité avec l'éclat de l'art et les prompts désastres ne s'était-il pas d'ailleurs présenté d'autres fois, particulièrement dans nos provinces, lorsqu'au seizième siècle, la merveilleuse éclosion des hôtels et des châteaux qui paraissaient s'ouvrir à toutes les félicités précéda de si peu les guerres de la réforme, lorsque trois siècles auparavant, l'essor superbe de la sculpture toulousaine s'arrêta devant l'invasion des guerriers du nord?

Il semble que toutes les bonnes fées aient entouré le berceau de la France pour la combler de leurs dons, mais qu'une méchante fée oubliée soit arrivée après elle pour les stériliser. Mais nous avons vu aussi, bientôt après les épreuves, combien le mauvais vouloir de la fée malicieuse était impuissant, et rien n'est plus frappant, plus particulier aussi à la France, que son énergie de continuelle résurrection, et non pas seulement dans les arts.

M. Delorme fait la communication suivante :

Sur un tiers de sou mérovingien, découvert aux environs de Perpignan.

« Lorsque la domination des Francs, des Bourguignons, des Ostrogoths et Wisigoths fut établie en Gaule au commencement du sixième siècle, les monnayeurs continuèrent à frapper de la monnaie en or aux types et aux noms impériaux, pendant une cinquantaine d'années (1). Au revers, on conserva d'abord la représentation de la Victoire de face, inaugurée sous Théodose II (401-450), puis on adopta la Victoire de profil qui avait commencé à paraître sous Justinien Ier (518-527). Pendant ce temps, la Gaule fut inondée de sous et de tiers de sous, de fabrique plus ou moins barbare, portant des légendes incohérentes. »

Ainsi débute un article, consacré par Anatole de Barthélemy à la numismatique de l'époque mérovingienne, dans le *Bulletin des Instructions du Comité des travaux historiques et scientifiques* (2).

C'est à la première catégorie des pièces signalées par M. de Barthélemy qu'appartient un tiers de sou, frappé en Gaule sous la domination franque et qu'un cultivateur vient de découvrir dans la terre aux environs de Perpignan.

Cette pièce, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, fait aujourd'hui partie de ma collection. Elle est en or de bon aloi et pèse 1gr40.

Fig. 26. — Tiers de sou en or mérovingien.
(L'original est plus petit d'environ un tiers.)

En voici la description : Buste diadémé, à droite.

La légende, inintelligible, ne peut être qu'une déformation du nom impérial, cette pièce ayant été copiée par un artiste malhabile, comme la plupart des monnayeurs de cette époque, sur un triens de l'empereur Justinien.

Au ℞, une Victoire ailée, de face, tenant de la main droite une couronne, de l'autre une croix.

(1) On a aujourd'hui la preuve que cette frappe a duré beaucoup plus longtemps.

(2) Première partie, page 25, 1891.

La légende, impossible à déchiffrer, mais dont on distingue néanmoins plusieurs lettres, est une copie très imparfaite de l'inscription VICTORIA AVGVSTORVM qui accompagna d'abord le type de la Victoire, puis la croix posée sur des degrés au revers des monnaies du bas-empire jusqu'au huitième siècle.

Il est possible, probable même, que l'incohérence des légendes ait été intentionnelle, car les monnayeurs de cette époque s'appliquaient à intervertir l'ordre des lettres qui ne présentaient plus dès lors aucun sens, pour s'éloigner du pur type romain et commencer ainsi à donner aux nouvelles monnaies un caractère personnel d'où tout sentiment artistique était exclu, vu leur inexpérience dans l'art de la gravure.

Dans le champ, sous le bras gauche de la Victoire, se trouve une étoile.

Ce signe était quelquefois remplacé par un nom de lieu, ce qui permettait alors de déterminer la provenance d'une façon exacte.

M. Maurice Prou, à qui le monnayage de la première race a livré déjà bien des secrets, pense que cette pièce est sortie d'un atelier de la région bourguignonne et qu'elle a été frappée à la fin du sixième siècle.

Son opinion se base sur les particularités que présentent ses deux faces.

Les tiers de sou de cette provenance et de cette époque sont caractérisés, comme l'est le nôtre, par les cheveux hérissés du personnage représenté, par les traits horizontaux et parallèles du buste et enfin par la boule du diadème qui est détachée.

Ces mêmes détails se retrouvent, en effet, sur des tiers de sou d'origine sûrement bourguignonne que M. Prou a étudiés dans un travail intitulé : *Deux tiers de sou du roi Gontran* (1), publié, en 1889, dans la *Revue numismatique.*

Dans la planche qui accompagne cette étude sont figurés quelques triens qui ont, avec celui de Perpignan, de nombreux points de ressemblance.

C'est dire que notre pièce n'est point inconnue, mais elle appartient à la période curieuse de l'histoire de la Gaule où le monnayage mérovingien cherchait, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à se séparer du monnayage romain. Rien de ce qui touche à la numismatique étrange de cette époque ne saurait être négligé.

Tous les spécimens retrouvés doivent être recueillis et soigneusement étudiés ; c'est pourquoi j'ai tenu à vous soumettre le triens découvert en Roussillon, estimant utile, vu la rareté relative de ces pièces, de l'ajouter à la liste de celles que l'on connaît déjà et dont l'ensemble, à défaut de documents écrits, éclaire bien des points obscurs sur les origines de l'histoire monétaire de la France.

(1) Roi de Bourgogne de 561 à 592.

M. J. de Lahondès apporte sa contribution à l'étude des objets d'art contenus dans les cryptes de Saint-Sernin. Cette notice sera ultérieurement publiée, lorsque tous les membres de la commission spéciale auront terminé leurs parties.

Séance du 15 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président propose à la Société, qui accepte, de déléguer au prochain Congrès des sociétés savantes et des beaux-arts, à Paris, MM. Mâle, Anthyme Saint-Paul et Pasquier.

Il fait connaître le désir de M. de Lordat, que la Société lui vienne en aide pour faire classer les ruines de son château de Lordat (Ariège), parmi les monuments historiques, afin de les protéger contre les gens du pays, qui font écrouler les murs et volent les pierres. Le Président a adressé une lettre à ce sujet à M. le préfet de l'Ariège, mais la Société pense que M. de Lordat n'a qu'à faire dresser des procès-verbaux et que, mieux que l'Etat, il est en mesure de défendre son bien.

M. Pasquier, au nom de M. Doublet, membre correspondant à Nice, donne lecture d'une notice sur

Le jeu de la Méduse en Provence.

Dans les documents de l'officialité de l'ancien évêché de Vence (1) se trouve une affaire qui est assez piquante et qui mentionne « le jeu de la Méduse, » un des amusements populaires de la Provence au dix-septième siècle.

Honoré Geoffroy, prieur de Saint-Laurent (2), fut dénoncé par Jean-Jacque Léon, d'Antibes, par-devant Mgr de Crillon, évêque de Vence (3), en

(1) *Arch. dép. des Alpes Marit.*, Ev. de Vence, G. 13.

(2) Saint-Laurent-du-Var, sur la rive gauche du Var, aujourd'hui l'avant-dernière station de la ligne P.-L.-M. avant Nice, et l'une des communes du canton de Cagnes, possédait un hôpital important à cause du passage des pèlerins de Rome et du voisinage de la frontière. La rive droite du Var appartenait alors, on le sait, au duché de Savoie.

(3) François des Bertons de Crillon, issu de la même famille que « le brave des braves, » avait été vicaire général de Saint-Paul-Trois-Châteaux et prévôt de Cavaillon. Nommé évêque de Vence en mai 1697, sacré à la fin de décembre

octobre 1700. Dans la « requeste de querelle », Léon dit que, s'étant marié en 1699, à Saint-Laurent, avec Marie Millot, originaire de ce village, « ses nopces n'ont pas été heureuses pour la mauvaise humeur de ladite épouse qui donna d'abort dans le libertinage, flattée par les mauvais conseils dudit messire Geoffroy, son directeur. » Elle chercha à se séparer de son mari. « Quelle condessandence que le remonstrant aye eu pour ses faiblesses, elle c'est portée à ceste extremitté honteuse de le quitter pour estre séparée et loin de luy, s'estant jettée dans la maison et auprès de Gabrielle Millot, sa sœur, ayant enlevé audit remonstrant tout ce qu'elle a peu de ses effaitz les plus considérables. » Le pauvre mari a employé les gens les plus influents pour la faire revenir « de son égarement; dans le temps que luy tendoit le bras, » elle n'a monstré « qu'opiniâtreté et mauvaise inclination. » Il s'est adressé aux officiers de Saint-Laurent. Sa femme, « séduite par les persuasions des personnes qui travaillent à destruire l'ouvrage du Seigneur, » a demandé la séparation de corps et de biens, et invoqué « de prétendus sévices et mauvais traitemens imaginaires. » Puis elle a abandonné ces poursuites, et le mari espérait qu'elle « ouvriroit les yeux à la raison et reprendroit la place que Dieu luy a assignée à son consté. » Vain espoir ; elle continue à vivre « dans la dissolution des mœurs, » et la faute en est à Geoffroy. Depuis que Marie vit chez Gabrielle, le prieur est dans cette maison jour et nuit, ne dit la messe que si elles sont arrivées à l'église, dîne avec elles, passe la soirée « à leur compagnie sur la porte, » ne va se coucher qu'à minuit. Elles vont chez lui ; ne peut-il pas « les arrester à manger avec luy par crainte qu'il a des hommes, » il leur envoie « pourtion de son repas et de son carafon garny de glasse; » est-il malade, elles ne sortent de chez lui qu'à dix heures du soir; vont-elles à Grasse pour consulter leur avocat et hâter la séparation « malheureuse, » il les accompagne ; le mari envoie-t-il une pièce du procès à sa femme, c'est le prieur qui fait la réponse. « Après l'Ave Marie sonnée, » ils restent dans l'église, « la grande porte estant fermée, » et ne sortent que par celle du côté du cimetière « par laquelle on se jette à couvert dans la maison claustrale. »

Enfin Geoffroy « s'est enrollé dans un royaume qui avoit été fait de l'ordre de Méduse et qu'on faisoit consister en de repas qu'on prenoit au cabaret et dont on faisoit payer les frais à celuy qui ne bevoit pas les rasades comme on le luy présentoit ; il a porté luy mesme l'ordre attaché avec un ruban rouge à sa soutane, et ce royaume a duré plus de quinze ou vingt jours ; il a fait escrire et dicté à un de la compagnie, qui est establi greffier, les estatus et ordonnances que les confrères de la Méduse devoient

dans l'église des Jésuites d'Avignon, il avait été reçu dans sa ville épiscopale en octobre 1698. Il devint archevêque de Vienne en décembre 1714 et mourut en octobre 1720.

observer soubs les peines y portées, dont l'institution (1) estoit : *Estatus et ordonnances de la Sacrée Congrégation de Méduse*, et les a signés du nom de F. Prudent. Sans qu'on détaille les discours infâmes dont on s'entretenoit pendant le repas, il portoit l'enseigne de la débauche sur son cœur où il ne devoit placer que la croix de Jésus-Christ et le sceau de son Evangile. » En conséquence, Léon a recours à Mgr de Crillon.

Celui-ci autorise une enquête le 31 octobre. Les 2, 3 et 4 novembre, des témoins sont ajournés par un huissier audiencier pour le Roi en la judicature royale d'Antibes, qui est allé à Saint-Laurent. Les 3, 4, 6 et 8, « les charges et informations » sont prises dans le palais épiscopal de Vence, par l'évêque lui-même. — Denis André, chirurgien, est allié du plaignant par sa femme au 3e ou 4e degré ; il a eu une querelle avec le prieur au sujet d'un tonneau de vin muscat et d'un de vin blanc ; Marie n'est point, dit-il, considérée à Saint-Laurent comme une femme de mauvaise vie ; le prieur n'a jamais rien fait ni dit de malhonnête en compagnie de Marie et de Gabrielle ; son assiduité choque ; au carnaval on avait organisé une Confrérie de la Méduse dont firent partie le prieur, le secondaire (2), le receveur au bureau, le capitaine qui commandait le détachement destiné à garder le passage du Var, etc... ; il y avait environ douze confrères qui attachaient « à la veste, sous la casaque, un petit ruban rouge de manière qu'il sortoit ; » ils s'assemblaient au cabaret, et, « lorsqu'on vouloit boire, on disoit *Lampons*, et tous ceux de la confrérie devoient rester dans la situation qu'ils se trouvoient pour lors, qui manquoit payoit deux sols. » — Louis Garbier, « travailleur de terre, » a vu Marie et Gabrielle ainsi qu'une troisième femme sortir de chez le prieur « au clair de la lune ; » les confrères, ornés d'un ruban rouge, buvaient au cabaret « sans rasade, ayant imposé une peine, dont il ne se souvient pas, contre celuy quy ne vouloit pas boire. » — Antoine Gaudin, jardinier, Auselle, travailleur de terre, Dominique Foussat (même profession : il a entendu le prieur demander à Gabrielle de lui envoyer des figues), n'apprennent rien de neuf. — Gaspard Rissy, praticien, allié des deux Millot au 3e ou 4e degré a entendu dire à Marie que Léon « luy avoit donné d'un baston à la vue de M. Carens, » et au prieur, « qu'il y avait des gens qui dressoient leurs oreilles comme des bourriques pour escouter, mais que malgré eux il demeureroit sur le même banc que les deux femmes, qu'il ne vouloit pas estudier autant que l'an dernier. » — Jeanne Jourdane, hôtesse, ne dit rien de neuf. — Catherine Garente, une jeune fille de 15 ans, dit que chez les Millot il y a toujours beaucoup de personnes, que les unes filent, d'autres cousent. — Je passe diverses dépositions. Imbert Huet, garde au bureau des fermes du roi, dit

(1) Le pauvre mari veut dire : Intitulé.
(2) Nous dirions aujourd'hui le desservant, le succursaliste.

du bien des deux femmes, « dont il n'a jamais ouy dire qu'elles ayent eu des galanteries ni des intrigues ; » le mari a souffleté sa femme dans la rue, le jour de l'Ascension, et lui a donné des coups de bâton ; le prieur s'assied sur le banc de pierre, à la rue où l'on joue à la pomme et où l'on prend le frais, près de la maison des Millot, et dans un endroit où l'on voit parfois une quarantaine de personnes, « comme femmes et filles qui chantent et dansent et se divertissent ; » la confrérie de la Méduse a existé lors du Carnaval ; chacun y avait un sobriquet ; le déposant s'appelait F. La Pallisse, le prieur, F. Prudent ; le ruban rouge, les séculiers l'attachaient à leur justaucorps, le prieur et le secondaire sous leur soutane et seulement les jours de l'assemblée ; « lorsqu'on disait *Lampons*, il fallait boire ; si l'on disoit *A boire*, c'estoit une faute ; lorsqu'on frappoit du couteau ou doigt sur la table en buvant, il falloit que tous restassent dans la posture qu'ils se trouvoient : autrement c'estoit une faute ; que d'abord après qu'on avoit desservy le fruit, ledit prieur et son secondaire se retiroient pour laisser les autres en liberté ; que l'assemblée s'est tenue quatre fois ; qu'on n'a jamais fait des statuts. » — Louise Bellissime, femme d'un « travailleur de la terre, » a entendu Marie dire qu'elle aurait mieux fait de ne se marier pas et d'être religieuse ; que depuis le mariage Léon l'avait souvent battue et qu'il tenait une épée sous le traversin du lit conjugal, la nuit, « disant qu'il la vouloit tuer. » — Jean Cadet, garde des fermes du roi au bureau de Saint-Laurent, donne quelques sobriquets de la confrérie ; il s'appelait F. Joyeux, le sieur Carens, F. Indolent, le sieur Léon, F. Imprudent, le sieur Batailleur, F. La Tourmente, etc. — Je passe d'autres dépositions insignifiantes.

Le 8, Crillon fait communiquer ce cahier au promoteur. Celui-ci demande que Geoffroy comparaisse, ainsi que le curé, et que tous deux soient interdits. L'évêque les cite. Le 12 l'assignation les touche. Le 25 Geoffroy comparaît et dépose un mémoire fort détaillé.

D'après lui, Léon agit sur les conseils « du sieur et de la dame de Saint-Laurens qui sont les ennemis mortels du remonstrant pour des motifs d'un intérêt sordide ; » la requête est une pure calomnie ; déjà ils ont agi en novembre 1698 de la même façon, et leurs plaintes « se sont évanouies à leur confusion avec l'envie, la vengeance et la rage dans le cœur ; » l'inculpé n'est pas coupable et veut expliquer « ce qu'est l'Ordre de la Méduse. » Il n'y a qu'un endroit à Saint-Laurent pour prendre le frais en été, « pour délasser l'esprit et se délivrer des fréquens ennuis du village par moyen des nouvelles du temps qu'on y apprend et par des conversations honnestes » : c'est la place du Pontis, et le banc situé le long de la maison Millot. S'il y est entré, c'est d'abord à la prière du père de ces damoiselles et selon le désir du mari « pour tâcher de le réunir avec son espouse ; » puis afin d'administrer les sacrements à leur père mourant et « de leur plaindre le deuil et à toute leur famille ; » puis pour prier la marâtre de

Marie et de Gabrielle « de luy achepter quelques toiles au Bar où elle s'estoit retirée ; » puis pour porter à Gabrielle une aube dont celle-ci devait raccommoder les dentelles et examiner si les papiers, qu'elle avait fait venir de Paris en vue de se marier, étaient en règle ; enfin pour assister un malade, un brigadier, qui demeurait dans un appartement voisin. Tous les griefs de Léon, le prieur les réfute fort bien. Toujours ses ennemis le font espionner. Batailleur, receveur des droits du roi, est un homme « fort aimable et réjouissant ; » à la fin du Carnaval, il a voulu se divertir avec un capitaine du régiment de Bourgogne qui commande le poste de la frontière du Var ; on a décidé de faire le jeu de la Méduse « suivant ce qu'il en avait veu à Toulon parmi de fort honnêtes gens ; » le capitaine en fut le général, le receveur en fut le trésorier, et leurs amis « estoient tous frères ; » l'officier s'appelait F. Vigoureux, Léon, « ce qui est très remarquable, estoit de la partie » et se nommait F. Incongru ; pour *boire*, on disait *lamper*, pour *verre*, *lampe*, pour *vin*, *huile*, pour *manger*, *repaissance*, etc., afin de faire tomber en faute ceux qui parlaient ; l'amende était de 2 sols ; la maison où ces honnêtes gens se réunissaient, n'avait rien d'un cabaret ; les missionnaires, que Mgr de Crillon avait envoyés, y logeaient ; les divertissements n'étaient qu'un innocent badinage et durèrent trois repas ; quant à lui, qui venait de perdre sa mère et un sien frère et d'être, ainsi que son père, atteint d'une grave maladie, il semblait condamné à « tomber dans quelque sécheresse qui auroit pu lui coûter la vie ; » le voyant ainsi « accablé d'affliction, de mélancholie et de tristesse, » ils avaient fait l'impossible pour l'avoir parmi eux, lui avaient dit « qu'ils ne vouloient point le laisser crever seul dans sa maison » et avaient déterminé le secondaire à venir ; celui-ci eut le nom de F. Inconstant ; c'est Batailleur qui lui attacha de force le ruban à une boutonnière de la seconde veste qu'il portait sous sa soutane. En un mot il n'a rien fait de mal.

Voilà son « comparant. » Voici son interrogatoire. Il est de Vence, a trente ans, lit de préférence des ouvrages tels que « *Hortus pastorum*, *L'année pastorale*, *Les entretiens de l'abbé Jean*, le *Concile de Trente*, le *Catéchisme* du mesme concile, Buvellet, Cabassut (1), les *Ordonnances*

(1) Parmi les ouvrages que Godeau avait prescrit au clergé, dans ses *Ordonnances* publiées en 1644 et confirmées par lui en 1654, de posséder, figurent le *Concile de Trente* et le *Catéchisme*. Quant à Cabassut, c'était un Oratorien d'Aix, mort en 1685 ; il avait eu la réputation de savoir, sans avoir eu de maîtres de ces langues, le grec ancien et le moderne, le syriaque, l'hébreu, le chaldéen ; conclaviste du cardinal Jérôme de Grimaldi, archevêque d'Aix, lors de l'élection d'Alexandre VII Chigi, il passait pour un des plus célèbres canonistes. Beuvelet était un auteur ascétique de la même époque et appartenait aux prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. *L'abbé Jean* sentait le Jansénisme ; mais on n'y a pas insisté dans le procès de notre prieur de

synodales de feu Mgr de Godeau. » L'après-midi, l'interrogatoire continue ; le prieur se défend. Le 26, « repectitions et responses » : le tout est communiqué au promoteur.

Le 10 décembre, celui-ci demande que Geoffroy subisse les derniers examens et que le jugement soit rendu. Le 11, Léon revient à la charge ; le prieur a laissé passer le délai parce qu'il voulait du temps pour être instruit de la déposition des témoins ; la preuve qu'il l'a connue, c'est le texte même de son comparant ; il n'a répondu que par écrit (ce qui était d'ailleurs faux).

Le 16, le promoteur demande que Geoffroy soit mis hors de cour sur le commerce prétendu avec Marie, mais, « attendu qu'il a donné quelque sujet de scandale soit par la fréquentation assidue aux endroits où l'on dansoit et où plusieurs femmes estoient assemblées, soit parce qu'il s'est associé à la confrérie appelée *de la Méduse*, » — condamné à huit mois de séjour dans le séminaire des Pères de la Doctrine chrétienne de Vence, interdit *a divinis* et de toute fonction ecclésiastique, obligé de dire les sept psaumes de la Pénitence trois fois par semaine et de verser 10 livres comme amende à l'hôpital de Saint-Laurent. Le 17, Mgr de Crillon procède à « l'interrogatoire derrière le barreau. » Le prieur dit en terminant « qu'estant sy incommodé il crut qu'il pouvoit prendre ce petit divertissement avec de fort honnestes gens, où il ne s'y passa rien d'escandaleux ni de deshonneste » et que l'on avait décidé « de jouer le jeu de la Méduse comme il avoit veu faire à Toulon parmy les gens de la première qualité. » Alors l'évêque prononce sa sentence dans le sens de son promoteur, mais seulement pour six mois ; en outre, c'est le vendredi seulement qu'il lira, « avant disner, droit et teste nue, en présence desdits Pères, le chapitre III et VI des *Ordonnances synodales* de Mgr de Godeau, et le chapitre XIV du titre Ier du livre III des *Décrétales*, « de vita et honestate clericorum ; » d'amende, il n'est pas question ; Léon et Geoffroy payeront chacun la moitié des espèces.

L'une des Gorgones avait eu la vertu de changer en pierres tous ceux qui la regardaient. Le jeu auquel les badauds de Saint-Laurent, et, semble-t-il, de Toulon s'amusèrent à la fin du dix-septième siècle, tirait son nom, on le voit aisément, de ce que les convives devaient, à un signal de leur président, rester immobiles, de ce que le chef de la table était une sorte de Méduse et que, si l'on ne voulait pas encourir l'amende de 2 sols, il fallait simuler la stupeur comme si l'on eût aperçu la terrible tête que coupa Persée. Le naufrage de *la Méduse* en juillet 1816 et le chef-d'œuvre que Géricault exposa au Salon de 1819 ont eu plus de célébrité que ce jeu pro-

Saint-Laurent. « La Congrégation de la Méduse, » — car des autres insinuations de Léon il ne resta rien, — parut autrement compromettante.

vençal qui valut à un prêtre un peu étourdi, — d'ailleurs innocent des autres insinuations du mari dont je ne saurais dire si c'était un Sganarelle, — la réprimande et la punition dont l'évêque n'a pas élevé la gravité jusqu'où le demandait son promoteur. Le « jeu de la Méduse » est-il connu par d'autres documents? et a-t-il son équivalent dans notre Languedoc? Léon semble avoir été un triste sire, brutal, phraseur, calomniateur; sa femme et la sœur de celle-ci sont jugées en termes favorables par presque tous les témoins qu'il avait fait citer; la sentence épiscopale établit qu'entre elles et le prieur il ne s'est passé rien de condamnable ni même d'équivoque. Reste le jeu, « la sacrée congrégation » : il est certain que le prêtre y a pris part, qu'il a porté le ruban rouge de l'Ordre carnavalesque, qu'il s'y est prêté pour se consoler de la mort de sa mère et d'un sien frère, et pour éviter ce qu'il appelle « une sécheresse; » enfin, — et ce n'est pas le trait le moins curieux de cette affaire, — que les *Ordonnances synodales* du premier académicien (1) étaient encore, à la fin du dix-septième siècle, la règle du petit et pauvre diocèse de Vence.

M. Pasquier donne lecture de sa *Contribution à l'étude du trésor de Saint-Sernin.* Ses notes seront ultérieurement publiées.

Mgr Batiffol montre, par quelques citations qu'il éclaire de renseignements lumineux et précis, le grand intérêt qu'offre pour notre Midi en particulier l'ouvrage du R. P. Denifle : *La Désolation des églises, etc., pendant la guerre de cent ans.*

Séance du 22 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Président félicite M. Mérimée, directeur de la Société et doyen de la Faculté des lettres, que le gouvernement espagnol vient de nommer commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique.

Les membres de la Commission du concours de l'année déposent leurs rapports, et la Société statuera sur leurs conclusions dans la prochaine séance. M. l'abbé Auriol est chargé du rapport général.

(1) D'autres documents de l'officialité, que j'étudierai prochainement, montrent aussi que Mgr de Crillon s'attacha à remettre en vigueur ces *Ordonnances* d'un des plus brillants de ses prédécesseurs. Elles dataient de l'époque où Godeau était évêque à la fois de Grasse et de Vence. J'en ai donné une analyse d'après un exemplaire de la 3e édition (1660) dans mon étude des mandements de Godeau pour Vence (*Annales du Midi*, t. X, 1898).

La Société décide d'admettre les travaux sur sujets librement choisis par les auteurs à concourir désormais pour le prix de Clausade, si le sujet désigné par la Société n'a pas été traité convenablement. Le sujet choisi pour 1901 est le suivant : *Nomenclature et description des châteaux du Lauraguais, en distinguant les châteaux de pierre et les châteaux en brique.*

Séance du 29 mai 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Lecture est donnée d'une lettre du directeur de l'Enseignement supérieur annonçant que la demande de subvention pour les fouilles à Vieille-Toulouse a été renvoyée à l'examen du Comité des travaux historiques.

Le Président exprime à M. Joulin le vœu que sa mise à la retraite, loin de l'éloigner de Toulouse, favorise son activité au profit des études archéologiques locales.

Le Président a le plaisir d'annoncer que M. Mâle, notre ancien confrère et actuellement membre correspondant à Paris, vient d'obtenir le prix Foult à l'Académie des Inscriptions pour son bel ouvrage sur *l'art religieux du XIIIe siècle en France.*

Mgr Batiffol présente un manuscrit sur les Pénitents bleus de Toulouse, richement enluminé et qui fut jadis signalé à la Société, par M. du Bourg. Ce précieux souvenir du passé de notre ville vient d'être donné à la bibliothèque de l'Institut catholique.

Après avoir entendu le rapport fait par M. Cartailhac au nom de la commission nommée à cet effet, la Société, au scrutin secret, nomme membre correspondant M. l'abbé Hermet, curé à l'Hospitalet (Aveyron).

Après discussion, la Société vote et classe ainsi qu'il suit les travaux envoyés au concours de l'année.

PRIX OURGAUD.

Décerné à un travail manuscrit et inédit sur un sujet inédit historique ou archéologique, au choix de l'auteur.

M. Lamouzelle, docteur en droit, à Toulouse. — *Les statuts du corps de métier toulousain des fourbisseurs d'épée du commencement du XVIIIe siècle.*

Médaille de vermeil :

M. L. Canet, professeur au lycée de Tarbes. — *Essai sur l'histoire du collège de Tarbes pendant la Révolution.*

Médaille d'argent :

M. Auguste Grèze, à Valence d'Agen. — *Valence d'Agenais.*

Médaille de bronze :

M. le Dr Delaux. — *Notice sur Saint-Martin-du-Touch.*

Mention :

M. l'abbé Marsan. — *Une élection épiscopale à Saint-Bertrand-de-Comminges. — Contribution hagiographique Saint-Missolm.*

PRIX POUR LES TRAVAUX IMPRIMÉS.

Médaille de vermeil :

M. Emile Bonnet, avocat à Montpellier. — *Les jetons des états de Languedoc. — Bibliographie du diocèse de Montpellier.*

M. l'abbé Hermet, curé de L'Hospitalet (Aveyron). — *Statues menhirs de l'Aveyron et du Tarn.*

Rappel de médaille d'argent avec éloges :

M. A. Vidal, d'Albi. — *Les comptes consulaires d'Albi* (Des portions de cet ouvrage avaient été couronnées en 1898).

Médailles d'argent :

M. l'abbé Daux, missionnaire apostolique de Montauban. — *Le pèlerinage à Compostelle.*

M. H. Jaudon, avocat général à la Cour d'appel de Toulouse. — *La question du blé au parlement de Toulouse.*

Médaille de bronze :

M. l'abbé B. Taillefer. — *Ma paroisse : Histoire de Lauture et Cazillac.*

Mention :

M. J.-P. Claverie. — *Notice historique sur la ville de Grenade* (imprimés et mss.).

POUR SERVICES RENDUS.

Médaille d'argent :

M. Pont, lieutenant-colonel en retraite. — Don d'une importante collection d'ouvrages imprimés.

La séance pour la distribution de ces récompenses, précédée des lectures ordinaires, aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Au nom de M. Barrière-Flavy, absent, M. Cartailhac donne lecture du premier chapitre de son grand ouvrage sous presse : *Les arts industriels des barbares envahisseurs de la Gaule.*

Séance du 5 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président annonce à ses collègues la perte qu'ils viennent de faire en la personne d'un des membres correspondants de la Société les plus éminents.

M. de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, a été emporté presque subitement, à Compiègne, saisi par une émotion douloureuse, au moment où il se rendait chez un de ses amis qui venait de perdre son fils.

Il dirigeait la Société fondée par M. de Caumont depuis l'année 1884. Il avait succédé à M. Léon Palustre, absorbé par la publication de son grand ouvrage sur la renaissance française, justement après le Congrès tenu cette année-là dans l'Ariège. Il était venu plusieurs fois à Toulouse, et avait même assisté à l'une de nos réunions du mardi pendant un séjour qu'il y fit, il y a trois ans, pour étudier nos œuvres d'art monumental. Il y avait passé, l'année dernière, la semaine du Congrès, et avait accompagné les excursionnistes à Carcassonne, à Saint-Bertrand-de-Comminges et à Albi.

Sa direction a été marquée par autant d'autorité due à la variété et à l'étendue de ses connaissances que par l'aimable bienveillance de ses rapports avec ses collègues. Il représentait à souhait la Société par sa tenue et l'élégance de sa parole dans les occasions nombreuses où elle avait à se montrer. Il dirigeait aussi la publication, un peu lente, du *Bulletin monumental*, vaste recueil qui contient l'histoire et la description des édifices français et de toutes les œuvres d'art qui se rattachent à eux.

Ses nombreux amis de toutes les provinces du Nord se sont réunis pour lui rendre les derniers devoirs. Notre ancien secrétaire général, Mgr de Beauvais, a tenu à lui donner l'absoute.

Le Secrétaire adjoint signale, entre autres, dans la correspondance

imprimée, l'article publié par M. le comte de Resseguier dans le dernier fascicule de la *Revue des Pyrénées : Mon vieux Toulouse.*

Il signale, en outre, une notice biographique sur M. J.-P. Bladé dans la *Revue de Gascogne.*

M. le Président offre l'*Histoire de saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1068)*, par M. l'abbé Breuils, et l'*Etude sur le prieuré de Saint-Orens*, par M. l'abbé Caneto; enfin, le dessin d'un sarcophage en marbre blanc, du cinquième siècle, trouvé à Lavaur (Tarn), en 1866, par M. Grellet-Balguerie.

M. Saint-Raymond, membre résidant, lit l'éloge de notre regretté confrère M. Bernard Benézet, décédé le 23 mai 1897. Cette notice paraîtra, selon l'usage, dans les *Mémoires* (t. XVI).

Séance du 12 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Lecture est donnée de quelques lettres de remerciements adressées par les lauréats du concours.

La correspondance imprimée contient, entre autres, une brochure sur *Le centenaire du tribunal de première instance de Toulouse*, par M. Léon Deloume.

M. le baron de Rivières donne lecture d'un mémoire sur *les statues tombales du musée des Augustins;* à son texte sont jointes de très belles photographies exécutées par M. Cl. Lassalle. Le tout sera publié dans le tome XVI de nos *Mémoires.*

M. Graillot rend compte d'une visite par lui faite à l'abbaye de Saint-Hilaire, près Limoux, et dont il indique l'intérêt.

Séance du 19 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président lit une lettre à lui adressée par M. Rohault de Fleury, qui lui envoie des vues d'anciennes églises de Toulouse, extraites d'un manuscrit du treizième siècle acheté dans cette ville et actuellement à Avignon.

M. Louis Deloume dit qu'il s'est rendu, avec MM. Regnault et Cau-Durban, à Frontignan (Haute-Garonne), pour voir les débris

de mosaïques signalés à la Société par M. Ajax. Tout avait été malheureusement recouvert de terre.

En revanche, il a pu commencer utilement, à Martres-Tolosanes, les négociations qui permettront au musée de Toulouse d'entrer en pleine possession de toutes les antiquités recueillies au cours des fouilles dirigées par M. Joulin pour le compte et au nom de la Société.

M. Lécrivain annonce que Mgr Batiffol a vu récemment le nouvel évêque de Rodez et l'a entretenu du déplorable état des antiquités reléguées dans les sous-sol du palais épiscopal. Mgr de Franqueville a promis de leur procurer un meilleur asile plus digne d'elles.

Séance du 26 juin 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. l'abbé Auriol apporte sa contribution, qui sera ultérieurement publiée, à l'étude du trésor de Saint-Sernin.

M. J. de Lahondès donne lecture d'une note sur

Le journal d'un curé de Mas-Cabardès, 1595-1643.

Guillaume de Planès demeura curé, recteur comme on disait alors, du Mas-Cabardès du 15 février 1595 aux premiers jours de mai 1653. Il eut soin de tenir un registre des naissances, des décès et des mariages, en notant les événements les plus frappants survenus dans sa paroisse.

Au 15 février 1649, après cinquante-quatre ans de ministère, il avait inscrit 1,930 naissances, 2,012 décès et 1,372 mariages. On voit que si, comme aujourd'hui, les décès l'emportaient sur les naissances, ce n'était que d'un petit nombre et, d'ailleurs, il faut tenir compte de l'épidémie meurtrière qui sévit dans tout le midi de la France en 1629 et 1630.

Les premières victimes furent Jean Vessières et ses deux fils, qui moururent le 3 et le 5 décembre 1628; sa fille Bernarde mourut le 14. La communauté, effrayée par le nombre des malades, appela de Carcassonne le médecin Carroubié et le chirurgien Birbet. En général, quand un membre d'une famille était frappé, tous les autres ne tardaient pas à succomber. A la fin de décembre, vingt habitants étaient déjà morts de cette peste; en janvier et février, vingt et un les suivirent. Dans l'année 1629, cinquante

et un avaient disparu. Les malades, aussitôt après leur mort, devenaient noirs, et plusieurs de ceux qui moururent dans les métairies furent enterrés dans un champ voisin, pour ne pas répandre la contagion.

L'épidémie s'apaisa en 1630, mais reprit l'année suivante, et sept habitants en moururent.

Dès le 24 décembre 1628, les paroissiens du Mas-Cabardès firent vœu, pour être délivrés de la maladie contagieuse, de réciter le chapelet pendant quarante jours, et après, trois fois la semaine durant une année, puis de jeûner la veille de la fête de saint Fabien et saint Sébastien, protecteurs contre les épidémies, de faire une procession le jour de cette fête et une autre le jour de saint Roch.

L'évêque Vital de Lestang donna son approbation à ce vœu le 20 mars.

Mais l'épidémie fut beaucoup plus meurtrière à Carcassonne et surtout à la Cité, où elle s'était répandue dès le mois de mai, si violemment, que « tant de ceux qui ont tenu bon que de ceux qui s'en sont allés, il n'y a pas quatre maisons qui ne soient atteintes. » Au mois de septembre, une partie du chapitre cathédral, fuyant la contagion, vint s'établir au Mas-Cabardès, se confiant à l'air plus pur des montagnes, et les offices canoniaux commencèrent dans l'église paroissiale le 17. L'évêque s'y transporta lui-même et y passa les journées du 14 et 15 janvier suivants pour y régler la tenue de ces offices.

Le chanoine théologal, Jean Castanié, mourut au Mas le 15 avril 1633.

Le chapitre y demeura donc assez longtemps, et le vœu qu'avait exprimé le bon curé à son arrivée ne fut pas exaucé de sitôt : « Que Dieu par sa bonté vulhe faire cesser la maladie et que chacun puisse se retirer à son giste. »

Quelques morts de jeunes enfants sont signalées à la marge par la mention de grand scandale. Ce sont des enfants de moins d'un an trouvés morts dans le lit de leur mère. Les prédicateurs et les confesseurs ne cessaient de défendre aux mères et aux nourrices de garder leurs jeunes enfants dans leur lit ; c'était une des recommandations à laquelle ils attachaient le plus d'importance ; parfois ils réservaient à l'évêque seul le pouvoir d'absoudre de son infraction, dont, en effet, plusieurs petits êtres étaient victimes.

Dans ses poésies sur le tableau de la vie chrétienne, le père Amilia insiste sur cet abus de la paresse des mères et des nourrices. Ainsi, dans l'examen de conscience :

As mes al lieit toun efan
Daban la fi de l'annado,
Sio trop petit o trop gran ?
Ques prou per esse dannado.

Et dans une autre pièce analogue :

As endourmit l'éfan, la neit,
Trop gran o petit dins toun lieit ?
Mantan aqui perd l'innoucenço (1).

Lorsqu'un jour, et une seule fois dans l'espace de cinquante-huit années, un enfant naquit sans père avoué, le bon curé, naïveté pieuse ou malice, écrivit en marge : Miracle.

Quand c'étaient deux jumeaux qui venaient au monde, il écrivait : Coup de maître.

En tête des mariages de chaque année il citait le texte biblique : *Crescite et multiplicamini et replete terram.*

Le jeudi 5 février 1637 mourut noble Pierre de Cansac, seigneur de Roquefère, La Bastide et Lafajolle, et il fut enseveli le lendemain dans la chapelle Sainte-Lucie de l'église paroissiale, avec messe chantée et onze prêtres qui reçurent chacun 3 livres, avec une demi-charge de bon vin et dix pains de froment pour leur repas.

Madame ou plutôt Mlle de La Bastide, comme on disait alors, sa femme, était morte en 1631 de la contagion à Toulouse, au faubourg Saint-Michel, où elle avait été voir sa fille, mariée au baron de Lafage et de Lavalette. On célébra un service pour elle au Mas les 10 et 11 novembre.

Mais les honneurs les plus solennels dont il soit fait mention furent ceux de la sépulture du marchand François Nègre, mort le 27 décembre 1606. Treize prêtres y assistèrent. La petite ville du Mas était riche alors par les fabriques de drap, entièrement disparues aujourd'hui (2).

Les guerres avec l'Espagne attiraient souvent des troupes dans la contrée ; les cavaliers de la compagnie du duc d'Anguien et de la compagnie du maréchal de Schomberg demeurèrent au Mas du 28 septembre au 13 octobre 1639 ; un jeune soldat, originaire du Berry, y mourut.

Quatre ans auparavant, le 4 octobre 1635, un jeune soldat du Rouergue mourut aussi ; il était huguenot et refusa de se confesser.

Mais le pieux curé reçut en octobre 1605 l'abjuration de Françoise-Anne Gaches, qui était de la religion et qui fut absoute par l'évêque ; elle épousa ensuite un métayer, Jacques Galibern.

Une métairie dans le voisinage du Mas porte le nom de *La Galiberne.*

Le bon curé mentionne aussi avec détails et en termes touchants de pro-

(1) Edition Pomiès. Foix, 1897, p. 188, 193.

(2) Le Mas Cabardès avait une école : « Le samedi XXXe jour du moys de juillet (1639) est décédé un enfant appelé Jean, âgé d'environ un an et demi, de Benoist de Lachèze et d'Anne de Malvesin. Les pères et mères de la ville de Bourdeaux demeurent en ce lieu depuis la Toussaint pour nostre escolle. »

fonds regrets la mort de son neveu bien-aimé, Jean Planes, qui suivait à Toulouse le cours de théologie des Pères jésuites et qui succomba à l'âge de vingt-trois ans, le 21 janvier 1623. Il fut enseveli au cloître de Saint-Etienne, devant la chapelle de Saint-Joseph ; dix prêtres assistèrent à la cérémonie, avec une quarantaine d'écoliers qui portaient une torche à la main et « quantité de personnes honorables et de peuble. »

G. de Planès a soin de noter aussi les événements mémorables : la réception, le 24 février 1605, du mandement de l'évêque de Carcassonne, lui enjoignant de recevoir le saint et sacré universel concile de Trente, de faire les saints offices et d'administrer les sacrements selon sa teneur; la nouvelle aussi arrivée par un imprimé le jour de la Saint-Michel, 1638, de l'heureuse délivrance de la reine, « laquelle s'accoucha le dimanche à onze heures un cart avant midy, cinquième jour du mois de septembre, d'un dauphin que prie la Majesté divine que lui donne longue vie et qu'il nous comble d'une paix générale. Le parrain est Sa Sainteté Urbain huitiesme, pape de l'esglise, la marraine madame la princesse de Condé. »

La prière de l'humble curé de montagne fut entendue au ciel. Le royal enfant devait, en effet, avoir une longue vie et, s'il ne fit pas régner toujours une paix générale, il ne manqua pas de faire quelque figure dans l'histoire.

Les phénomènes météorologiques furent aussi soigneusement signalés :

« Mémoyre soit que le XIIe jour du moys d'octobre mil six cens cinq, un mercredy, entre douze et une heure, la créature lumière du ciel qui est le soleil, s'est éclipsée presque du tout. Dieu nous en donne tout bien. »

Pendant cette éclipse en effet, les onze douzièmes du soleil furent cachés par la lune.

Elle inspira à Toulouse huit vers latins fort ampoulés, que l'on traça sur une feuille de vélin auprès du tombeau du très médiocre versificateur Jean Galand, enterré aux Cordeliers, mort quelques jours auparavant. Ils disaient qu'Apollon, dieu des poètes, avait lui-même conduit le deuil de la poésie, et caché sa lumière, quand la lumière des poètes s'était éteinte (1).

Le 3 décembre de la même année, une inondation causa de grands dommages dans les terres de la communauté.

Un tremblement de terre effraya fort, le 28 août de l'année suivante.

Le 6 octobre 1609, une nouvelle inondation des torrents de Doulhols et de l'Orbiel ravagea la vallée et fit s'écrouler plusieurs maisons du village.

Le 3 avril 1611, jour de Pâques, le froid fut très vif, la neige tomba en abondance, et le lendemain la montagne en était recouverte par une épaisseur de plus de deux pans.

Enfin, dans la dernière quinzaine d'octobre et pendant le mois de no-

(1) L. de Lavergne, *Mém. de la Soc. Arch. du Midi de la France*, I, 150.

vembre 1618, une aurore boréale en forme de faucille, dont le brave recteur ne s'explique pas la nature ni n'indique le nom, causa aussi beaucoup d'effroi, de même qu'une comète qui apparut à la fin de novembre, qu'il prenait pour une forme nouvelle de l'étoile Lucifer. « Dieu, » ajoutait-il en mentionnant ce phénomène, « par sa saincte miséricorde, bonté et grace nous vulhe détourner son ire de nous. »

Dans les dernières semaines de la vie de Guilhaume de Planès, le prêtre et chanoine Guilhaume Muraillhe écrivit les décès et baptêmes et prit pour la première fois le titre de recteur le 11 mai 1653. G. de Planès devait avoir rendu son âme à Dieu peu de jours auparavant.

Les premières années du registre sont rédigées en langue romane; le français est adopté en 1606.

M. Félix Regnault offre, au nom de M. Auguste Portes, un plan des fouilles de Martres fait par M. Ferré pour M. Lebègue, et qui fut vendu avec la bibliothèque, à la mort de ce dernier.

Séance du 3 juillet 1900.

Présidence de M. de Lahondès.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Noguier, de Béziers, l'un des doyens de l'archéologie méridionale. Il adresse les félicitations de la compagnie à notre confrère M. Antonin Deloume, nommé doyen de la Faculté de droit.

M. le baron de Rivières communique un petit bronze de l'empereur Tacite qui régna six mois en l'année 275 après J.-C. :

Au droit, buste radié à droite.

Légende : IM(perator) C(æsar) M(arum) CL(audius) TACITVS AVG(ustus).

℞ Hygiée debout à gauche, nourrissant un serpent sur un autel.

Legende : SALVS AV(gusti).

Légende : XXIΔ.

Cette pièce saucée, qui n'est pas des plus communes, du règne de Tacite, a été frappée à Rome.

Elle a été trouvée à Rivières (Tarn) dans le mois de juin 1900 et dans le même champ où ont été trouvées, il y a un an, deux médailles romaines (voir le *Bulletin* de la Société de l'an dernier).

M. le Président entretient la Société de la mort et des funérailles de M. de Marsy.

M. le baron de Rivières apporte sa contribution à l'étude du trésor de Saint-Sernin. Son travail sera ultérieurement publié avec ceux de ses collègues de la Commission spéciale.

M. Graillot, qui revient d'une excursion à Rieux, dénonce le péril d'être vendu que court le lutrin du chœur en fer forgé.

M. Delorme présente une clochette de lépreux.

Séance du 10 juillet 1900.

Présidence de M. Louis de Malafosse.

M. Louis Deloume dit qu'il est devenu acquéreur, au nom de la Société, de tous les droits qu'avaient les quatre propriétaires des champs fouillés à Martres-Tolosane sous la direction de M. Joulin. Ces droits consistaient en la moitié de la valeur des objets découverts.

Grâce au désintéressement de ces propriétaires et à leur désir de voir les trouvailles de Martres réunies au Musée de Toulouse, le prix total des acquisitions ne s'est porté qu'à 830 francs, soit :

Pour les époux Arné, dont le lot comprend de nombreuses et artistiques sculptures.	700 fr.
Pour M. Guillaume Saboulard.	70
Mme Saboulard née Dupeyron.	50
M. Gabriel Féraud.	10
Total.	830

M. Deloume propose que des remerciements soient votés à ces propriétaires pour la bonne grâce qu'ils ont mise à faciliter la transaction.

Les fouilles des quatre dernières années, faites au nom de la Société archéologique, doivent lui faire grand honneur.

Elles ont procuré, par les remarquables plans et rapports (à publier) de M. Joulin, son délégué, une solution importante aux questions soulevées depuis un siècle et établissent définitivement qu'il y a eu à Chiragan une très belle villa gallo-romaine.

Elles ont produit en outre un résultat précieux au point de vue

des trouvailles qui vont revenir au Musée de Toulouse et augmenter les trésors qu'il renferme.

La Société adopte avec empressement les propositions de M. Louis Deloume et le félicite de l'heureux résultat de ses démarches. Après discussion, il est décidé que la Société ayant dès à présent la propriété des antiques et, par suite, la responsabilité de leur conservation en attendant qu'ils soient rétrocédés à la ville pour compléter la galerie du Musée, M. Deloume voudra bien les faire transporter à l'hôtel d'Assézat, où tout sera disposé pour les recevoir et les abriter.

M. de Lahondès, interprétant le vœu unanime de la Société, remercie aussi M. Joulin d'avoir bien voulu être son délégué avec le dévouement et le succès que l'on sait et auquel l'Institut lui-même a rendu hommage.

Sont nommés pour 1900-1901, membres du Comité d'impression : MM. Brissaud, Auriol et Lécrivain, et membres du Comité économique : MM. Pasquier, Delorme, Saint-Raymond. — Membres de la Commission de permanence : MM. Delorme, Pasquier, Dr Candelon, Privat.

TABLE SOMMAIRE DU BULLETIN

Nos 25 ET 26

ANNÉE 1899-1900

Tableau des membres de la Société. 1
Liste des sociétés correspondantes. 7

Miniature de l'antiphonaire de Mirepoix : la Vierge et ses attributs (*figure dans le texte*). 14
Extrait d'un article de M. A. Michel, à propos des sculptures romanes du Midi. 18
Cartailhac. — Un buste en marbre de Jupiter à Saint-Martin-du-Touch, près Toulouse (*avec planche en phototypie*). 20
Joulin. — Les ruines gallo-romaines situées dans la banlieue de Toulouse, près Saint-Michel-du-Touch (*avec plan*). 20
De Lahondès. — Dolmen de Villeneuve-les-Chanoines, Aude. 23
— Inscription du quatorzième siècle, à Mas-Cabardès, Aude (*avec figure*). 24
Baron Desazars de Montgaillard. — Origines de Toulouse. 26
E. Cartailhac. — L'or de Toulouse et du sud-ouest de la Gaule. 32
Abbé Auriol. — Note sur un fer à hostie du quinzième siècle (*avec figure*). 35
Baron de Rivières. — Portrait de G. Daillon du Lude, évêque d'Albi. . 39

Séance publique pour la distribution des prix, allocutions et rapports par MM. J. de Lahondès, Emile Cartailhac, Edouard Privat. 41

Louis Deloume. — Le couteau dit de Montmorency au Musée Saint-Raymond (*avec figure*). 74
J. de Lahondès. — Le poète Rémois Jean Voulté à Toulouse. 77
Abbé Galabert. — Livre de raison d'un seigneur de Villeneuve-les-Lavaur, 1522-1525 (extraits). 80
Pierre Bessery. — Un trésor de monnaies féodales à Lavaur. 86
Abbé Lestrade. — La bataille de Muret, par M. Dieulafoy. 88

J. DE LAHONDÈS. — Sur les ouvrages de MM. Courajod et Brutails. . . . 93
Abbé ARAGON. — Recherches sur l'histoire de Toulouse, par Dupuy des Grais. 94
Abbé LESTRADE. — Comment se fit l'élection de Sermet, en qualité d'évêque métropolitain du sud.. 100
Baron DE RIVIÈRES. — Voyage littéraire de deux bénédictins en France (1708-9) : Toulouse et sa région.. 101
Abbé AURIOL. — De quelques dévotions privées au quinzième siècle. . . 107
Abbé GALABERT. — Inventaire de la maison curiale de la Crousille, en 1459. 112
L'archéologie du moyen âge, par M. Brutails, compte rendu par M. J. DE LAHONDÈS. 117
Un texte catalan de 1531 communiqué par M. PALUSTRE.. 119
J. DE LAHONDÈS. — Les châteaux de Cabaret (Aude) (*avec douze figures dans le texte*). 121
Abbé LESTRADE. — Jean Bertaud, professeur de droit à l'Université de Toulouse (XVIe siècle). 142
J. DE LAHONDÈS. — Deux colonnes, épaves du cloître des Carmes à Toulouse, *avec figures*. 144
Présentation de montres et pendules anciennes avec division décimale, par M. DE REY-PAILHADE.. 146
DELORME. — Deux monnaies trouvées entre Lasserre et L'Isle-Jourdain (Gers). 149
Baron DE BOUGLON. — Un coffre-fort forgé du début du XVIIe siècle.. . 150
Le deuxième congrès d'archéologie chrétienne à Rome, compte rendu par M. GRAILLOT. 152
J. DE LAHONDÈS. — Trois maisons à Toulouse (*avec six figures dans le texte*).. 154
DELORME. — Un tiers de sou mérovingien trouvé près Perpignan (*avec figure*). 163
DOUBLET. — Le jeu de la Méduse en Provence.. 165
Concours de 1900. — Liste des ouvrages récompensés. 172
J. DE LAHONDÈS. — Le journal d'un curé de Mas-Cabardès (1595-1653). . 176
Acquisition par la Société des antiquités trouvées à Martres (part des propriétaires du sol, fouilles de M. Joulin), rapport de M. L. DELOUME, trésorier. 181

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom, et pour lequel le sujet est donné d'avance par la Société.

Ce prix sera décerné en 1901 au meilleur travail *sur les châteaux du Lauraguais, pierre ou brique ;* les auteurs pourront limiter leur étude, s'ils le veulent, à une époque déterminée. Si aucun mémoire sur ce sujet n'est jugé digne du prix, la Société pourra l'accorder à tout ouvrage sur un autre sujet. Les auteurs ne se feront pas connaître avant le jugement et mettront leur nom dans un pli cacheté.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

La Société décerne aussi des prix d'encouragement aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes*, *manuscrits*, *inscriptions*, *monnaies*, *médailles*, *poids*, *peintures*, *sculptures*, *dessins*, *plans*, *meubles*, *vases*, *armes de pierre*, *de bronze ou de fer*, *bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Les ouvrages imprimés dans l'année relatifs à l'histoire ou à l'archéologie peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets **avant le 1er avril,** au secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier	30 fr.	Tome VII	30 fr.
— II	20	— VIII	6
— III	20	— IX	20
— IV	20	— X	8
— V	20	— XI, XII, XIII, XIV	6
— VI	30	— XV, fasc. I et II, chac.	2

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé	2 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1869-1887)	10 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1900)	10 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/4, du dernier mardi de novembre au premier mardi d'août.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril.**

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Academies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. l'abbé LESTRADE, secrétaire adjoint.
Bon DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. BRISSAUD.
AURIOL.
LÉCRIVAIN.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME
SAINT-RAYMOND.

AVIS IMPORTANT

Prière aux membres de la Société de faire parvenir très exactement à M. le Secrétaire général tout changement de résidence et d'adresse pouvant les intéresser.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 27

Séances du 27 novembre 1900 au 12 février 1901.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1901

SOMMAIRE DE CE BULLETIN

Baron DE RIVIÈRES. — Travaux récents et fâcheux à la cathédrale d'Albi. 186
Mgr DOUAIS. — Coutume de Villandric en la sénéchaussée de Tholose.. . 189
Abbé CAU-DURBAN. — La collégiale de Massat en Couserans (Ariège).. . 195
J. DE LAHONDÈS, Abbé AURIOL. — Tête de saint Maurice ou de Jeanne d'Arc (?). 199, 249
Abbé AURIOL. — Fondation de la Chartreuse de Toulouse. 201
J. DE LAHONDÈS. — Une inscription du XIVe siècle à Saint-Nazaire, Carcassonne. 203
Aug. VIDAL. — Les consuls d'Albi et le clergé au XIVe siècle.. 205
DOUBLET. — Le souvenir d'un Michel-Ange à Cannes et à Lérins. 218
Séance publique du 23 décembre 1900. — Allocution de M. MÉRIMÉE, Directeur. 220
Emile CARTAILHAC, Secrétaire général. — L'histoire, l'état et le rôle de nos musées.. 228
Abbé AURIOL. — Rapport général sur le concours. 237
Mgr BATIFFOL. — Trois tableaux de Despax chez les visitandines de Toulouse.. 250
Abbé GALABERT. — Les chartes de libertés de Castelsarrasin. 254
Abbé J. LESTRADE. — Une œuvre d'Arthur Legoust, sculpteur toulousain. 255
J. DE LAHONDÈS. — Les statues de Saint-Nazaire, Carcassonne. 258
Abbé LESTRADE. — Mauri, le futur cardinal, à Lombez. 272
J. DE LAHONDÈS. — Saint Antoine du T et la rue de ce nom à Toulouse. 274
— Découvertes dans l'île de Crète. 275
Baron DESAZARS DE MONTGAILLAD. — Un chapitre de l'histoire de la peinture à Toulouse. 276
Baron DE BOUGLON. — Note sur un coffret de cuir bouilli. 280
BESSERY. — Bernard Olive, conseiller au parlement de Toulouse. 282
Abbé LESTRADE. — Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains (La fin à la prochaine livraison). 285

ANNÉE ACADÉMIQUE 1900-1901

Séance de rentrée du 27 novembre 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président, en ouvrant les travaux de la nouvelle année académique, a le regret d'annoncer la mort d'un correspondant des plus distingués, M. *L.-Ch. Dumas de Rauly*, qui nous appartenait depuis dix-huit ans, et dont les inventaires des Archives départementales du Tarn-et-Garonne sont justement estimés.

Deux de nos confrères ont été frappés dans leurs plus chères affections : MM. Barrière-Flavy et Lécrivain; la Société leur exprime toute sa sympathie.

La correspondance imprimée comprend une centaine de publications périodiques envoyées par les Académies ou les Sociétés savantes avec lesquelles sont échangés les *Mémoires* et le *Bulletin*, et en outre une série d'ouvrages indépendants.

Le principal est le très beau volume in-4°, habilement illustré et imprimé à Rodez par la maison Carrère et consacré *à Sainte-Foy de Conques*. Ce livre est offert très gracieusement à la Société par le R.-P. Marie Bernard, curé de Conques, en souvenir de la visite qu'elle lui fit il y a quelques années. Le R. P. est depuis ce jour associé correspondant; la Société le remercie de son précieux envoi et le félicite de ses efforts pour maintenir la renommée de son abbaye, dont le trésor a émerveillé les visiteurs du Petit Palais à l'Exposition universelle. L'œuvre de M. l'abbé Bouillé sera l'objet d'un compte rendu spécial.

2° *Château de Foix, notice historique et archéologique*, dessins par

M. Roger, professeur au Lycée de Foix, et texte par M. Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège (imp. Gadrat, à Foix. 158 pages, 1900).

3° *Mesures prises à Toulouse pour la conservation des vieilles minutes notariales... en vue des travaux historiques*, par M. Creissels. (Paris, Imp. nat., 1900.)

4° *Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer*, par M. Léon-Germain de Maidy, 1900. Anvers, 8 pages avec pl.

5° *Les quinze joies de N.-D.*, par le même. 20 pages in-8°. Nancy, 1898.

6° *Notes sur l'abbaye de Grandselve, canton de Verdun*, par M. Rumeau.

7° *Notes historiques sur des évêques d'Albi du IIe à la fin du VIIe siècle*, par le chanoine Graule. Albi, 1900, 20 pages in-8°.

8° *Les Huguenots en Comminges*, par M. l'abbé Lestrade. Saint-Gaudens. Abadie, 1900, XII-428 pages in-8°.

En présentant ce dernier ouvrage, le Secrétaire se fait l'interprète des regrets de la compagnie. M. l'abbé Lestrade a été éloigné de Toulouse où auraient dû le retenir ses travaux commencés et les services déjà rendus à l'histoire. La Société ne peut se résoudre à croire à la durée de cet exil, et elle maintient M. l'abbé Lestrade parmi ses membres résidants. Elle surseoit de même à la nomination d'un secrétaire adjoint.

M. le baron DE RIVIÈRES donne lecture de la note suivante :

Travaux récents à la cathédrale d'Albi.

Il y a six ans, nous avons publié dans le *Bulletin monumental* une étude sur le mouvement archéologique dans le département du Tarn. Nous y disions, à propos du comble de Sainte-Cécile d'Albi : « La partie supérieure du monument a toujours ses clochetons inachevés et, semblables aux libéraux du second empire, nous attendons encore *le couronnement de l'édifice*. Cependant les intempéries des hivers y exercent leurs ravages. Il faudra bien cependant prendre un parti et se décider à raser à demi les huit tourelles existantes et les terminer, ainsi que toutes les autres à peine commencées, par une balustrade comme au sommet de la tour du clocher, si l'on ne veut laisser les passants exposés à recevoir sur leur tête des fragments de balustrade effrités par les gelées ou des briques enlevées par un coup de vent. »

Ce fâcheux état de choses est demeuré ainsi jusqu'à il y a environ dix-huit mois. Alors ont commencé les travaux actuels, et de tous les projets c'est le plus défectueux qui a été adopté par l'architecte Potdevin. Les tourelles ont toutes été démolies, sauf les deux près du clocher. A la place de la tourelle contenant le timbre de l'horloge (tourelle autrefois unique et qui n'était là que pour servir de vigie), l'architecte, désireux d'imprimer sa griffe à cette soi-disant restauration, a élevé une tourelle absolument différente de l'ancienne. Elle est beaucoup plus basse et terminée par un épi en pierre blanche. Trois cordons de pierre blanche en alourdissent les murs et dix minuscules ouvertures se voient au-dessus.

C'est de la gare du chemin de fer ou bien du foiral du Castelviel que l'on peut apprécier le pitoyable effet produit par cette tourelle neuve. La flèche courte et obtuse disparaît avalée par la distance, et l'on ne distingue qu'un petit pignon émoussé que l'on prendrait de loin pour un vulgaire pigeonnier ou pour une échauguette, telles qu'étaient celles des remparts de Narbonne, œuvres du seizième siècle, démolies il y a une trentaine d'années.

Les cinq autres tourelles ont été rasées, et les contreforts semi-circulaires n'ont maintenant pour les terminer qu'un mur de brique limité en haut et en bas du chemin de ronde par un cordon de pierre. Ce mur monotone et qui donne l'impression d'un ouvrage inachevé, se continue entre les contreforts et remplace la balustrade. Le travail est encore loin de toucher à sa fin. Mais à la question que nous avons faite, pour quel motif l'architecte n'a pas rétabli les balustrades qui tombaient en morceaux, alors qu'il n'y avait qu'à employer une pierre plus résistante aux gelées, il nous a été répondu que c'était par raison d'économie.

La réponse ne tient pas debout, car tout le monde sait que les architectes officiels construisent toujours chèrement, et que la question d'argent n'existe pas pour eux. Mais le résultat est patent, visible, et la cathédrale est enlaidie par ce malencontreux travail.

M. Potdevin a donc oublié que la cathédrale d'Albi est entièrement construite en briques, sauf les balustrades et les meneaux des grandes fenêtres, car le porche est une adjonction du seizième siècle. Pourquoi changer le caractère du monument? Pourquoi se servir de pierre blanche, alors que meneaux et balustrades sont taillés dans de la pierre grise qui a fait ses preuves, car ces parties de l'église ont cinq et six siècles de durée? César Daly avait employé pour les balustrades du chemin de ronde la pierre de Carcassonne, et elle n'a pu braver qu'une quarantaine d'hivers (1). Mais il se ravisa dans sa magnifique restauration du baldaquin, et se servit de la pierre de Plaisance (Aveyron), qui est d'une solidité à toute épreuve.

On doit critiquer avec raison les trente-trois tourelles projetées par César

(1) Les balustrades dataient de 1860.

Daly, dont huit seulement furent terminées. Elles avaient le grave défaut d'alourdir l'édifice quand on le regardait de trois quarts, de diminuer la hauteur du clocher, et par suite de nécessiter, au moins dans la pensée de Daly, une flèche pour couronner la tour. Mais cet habile architecte avait néanmoins copié l'unique tourelle alors existante. Il avait exclusivement employé la brique, sauf pour les balustrades et les gargouilles. Il avait aussi copié les quatre feuilles des balustrades du clocher et fait reposer le chemin de ronde sur des arcatures aveugles se pénétrant les unes les autres, comme au clocher. Bref, Daly n'avait rien inventé et avait pris tous ses motifs de décoration dans l'édifice lui-même. Le fait est que les deux tourelles jumelles encore debout près de la face méridionale du clocher (qui sont l'œuvre de Daly) se détachent sveltes et légères, avec leurs élégants crochets, sur l'azur du ciel, et font encore plus ressortir la laideur de la soi-disant restauration actuelle.

Il serait temps, grand temps que les architectes du gouvernement missent terme à leurs coûteuses fantaisies. Il faudrait que de tous les points de la France une croisade se formât parmi les Sociétés archéologiques, aujourd'hui nombreuses, pour élever la voix et défendre nos monuments contre des restaurateurs si malavisés.

Sera-t-il permis indéfiniment aux architectes qui ont l'estampille officielle de mutiler sans contrôle et à grands frais nos admirables cathédrales ?

Il ne suffit pas de gémir; il faut que nos plaintes soient entendues et qu'il ne soit plus toléré que des monuments nationaux, tels que Sainte-Cécile, soient livrés aux fantaisies d'un architecte diplômé ou même d'un prélat comme celui qui naguère bouleversa le chœur.

Il faut sauver nos monuments historiques de cette nouvelle invasion de barbares.

Sur la proposition du Secrétaire général, qui après discussion est acceptée, il est décidé qu'une note précise et documentée sur les dégats commis à Sainte-Cécile sera communiquée à la Presse, aux Sociétés savantes françaises et aux prochains Congrès archéologiques.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, à Aucamville, a découvert, chez un chiffonnier, une *description de l'abbaye de Boulbonne*, du diocèse de Mirepoix, écrite sans doute en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, en 1789. La Société remercie M. l'abbé Galabert et ordonne le dépôt de ce texte dans ses Archives.

Séance du 4 décembre 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Dans la correspondance, on remarque une lettre de l'Université d'Upsal, qui demande l'échange des publications. Accepté avec empressement.

A propos du procès-verbal, Mgr Batiffol déclare s'associer aux regrets exprimés par M. le baron de Rivières. Les travaux exécutés à la cathédrale d'Albi sont unanimement jugés déplorables.

Lecture est donnée du document ci-dessous que Mgr Douais, associé honoraire, a bien voulu préparer d'après une copie appartenant à Mme de Pons et destiner au *Bulletin* de la Société.

Coutume de Villaudric en la Senechaussée de Tholose.

Au nom de Dieu. Soict à tous presentz et advenir notoire que comme par les parties bas nommé[e]s a esté dict et acc[u]ré le lieu de Villaudric soict situé dans la Senechaussée de Tholose, et que tant ledict lieu que ses appartenances appartient au temporel et espirituel et en la juridiction avec mere et mex (lis. : *mixte*) impere de plain droict au Reverant Pere Mr le prieur de l'esglise Nostre Dame de la Daurade à Tholose, et que le lieu de Villaudric, à cause des guerres et mortalités que ont eu vigueur au present pays soict advenu herme et depublé, de telle sorte qu'il auroict esté faict toutalement inabitable, et que pour le present pour la grace de Dieu ledict lieu de Villaudric commance à se peupler, pour ce est il qu'estant personnellement constitués en presance de moy nottaire et en la presance de Reverant Pere Maistre Malric de Senergues, bachilier aux sainctz decretz et conseillier de nostre souverain Roy de France, prieur du prieuré convantuel du venerable et sacré monastaire de Saincte Marie de la Daurade en Tholose de l'ordre de Cluny, sieur (*sic*) dudict lieu de Villaudric, scavoir Anthoine Alegre, Bernard Merlay, Jean Bigose, Pierre Bigose, Jean Audié, Ramond de Galle, Esteve de Podier dict Guerre, Aymeric Panisier, Jean de Podio dict Martinet, Guillem Ricard, Pierre de Podio dict Filhiol, Rouber Poncy, Anthoine Poncy, Guillem de Galle, Pierre de Podio plus jeune, Guillem Poncy, Guillem Bigose, Jean Jeannat, Hugues Boyssonies, Jean Ruffel, Anthoine Solier, Jean de Bellouguette, Barthelemy Fourmant, Aymeric Bernies, Raymond Ribet, Arnauld Falguiere, Raimond Falguiere fils, Barthelemy Falguiere, Gerauld de Lestange, nouveaux habitans dudict lieu de Villaudric, pour eux et leurs success[e]urs, et au nom

de toute l'université dudict lieu, voulant, comme ilz ont dict unaniment, user du droict des Coustumes, et ayant affection que ledict lieu soict à perfection, mieux edifié et plus abondamment publé, ont demandé et humblement supplié ledict sieur prieur de vouloir confirmer les anciennes Coustumes gardées anciennement audict lieu de Villaudric, et neanmoins de plus abondante [et] especiale grace de leur vouloir donner et conferer de nouveau de bonnes et nottables Coustumes; et ledict sieur prieur, ayant desir et affection de subvenir à iceulx et chescun d'eulx, voulant d'ailheurs comme vray et bon seigneur acquiescer aux prières et requestes desdicts particuliers, et desirant ledict sieur prieur gratuitement et de sa bonne et liberable volonté pour soy et ses sugcesseurs et tout le couvant du prieuré susdict Saincte Marie de la Daurade en Tholose, ayant affection que ledict lieu de Villaudric soict reduict à perfection, mieux edifié et plus abondamment publé, a donné et concede aux susdicts demandeurs et poussessurs illec presantz et supplians et particuliers habitans dudict lieu de Villaudric presans et advenir, moy Belinguié Barravi nottaire public bas escript, pour toutz ceulx qui ont ou pourront avoir interest à l'advenir, estipulant et abceptant les Coustumes et libertés qui s'ensuivent par ordre.

Premierement, qu'audict lieu de Villaudric il y aura perpetuellement deux consuls, l'ung des residans dans ledict lieu de Villaudric ou faubourg d'icelluy, et l'autre des habitans ès metteries lointennes de Villaudric; lesquelz consulz seront esleus par les autres anciens consulz et université dudict lieu scavoir est quatre, deux residans dans led. lieu ou faubours d'icelluy, et autres deux des habitans ès metteries lointennes d'icelluy; lesquelz consulz ainsy esleus seront presantés par lesdicts consulz anciens aud. sieur prieur, son baille ou officiers; et deux desd. quatre seront creés et institués par ledict prieur, sondict baile ou officiers chacun an, à la feste saint Julien; lesquelz presteront le serment ez mains dud. sieur prieur ou de son baille ou officiers, de bien et fidellement se pourter en lad. charge et faire toutes autres choses qu'il apartient jurer en telle charge consulaire.

Plus, que lesdicts consulz auront cognoissance et seront juges en toutes causes criminelles aud. lieu de Villaudric et apertenances d'icelluy avec le baille dud. lieu pour et au nom dud. sieur prieur, et tiendront leur assessur à leurs propres couts et despans; et toutes les esmendes et confiscations seront dud. sieur prieur.

Plus, que lesditz consulz auront la garde des fruictz et mettront ou envoyeront de gardians checun an de la volonté et consentement dudict sieur prieur; lesquelz gardians jureront ès mains dud. sieur prieur ou son baille et desd. consulz de bien et fidellement se comporter aud. office de lad. garde. Led. sieur prieur ou son baille doibt avoir la quatriesme partie du domaige ou talle donnée, la dixiesme partie pour le droict de l'esglise; et de

trois parties de lad. garde lesd. consulz doibvent tenir icelle garde aud. lieu de Villaudric.

Plus, lesd. consulz auront la cognoissance des talles, bosolles et ufanaiges, et des causes des talles, bosolles, et la leude conjoinctement avec le baille dud. lieu, pour et au nom dud. sieur prieur.

Plus, que le chasteau ou fort dud. lieu de Villaudric qui de presant appartient aud. sieur prieur et est ruiné, sera doresenavant à jamais desd. habitans et particuliers dud. lieu de Villaudric; lequel doresenavant lesd. consulz et habitantz tiendront condroict et reparé à leurs coutz et despans, de paroictz et alles, portes et focés, et en icelluy feront et seront tenus faire garder de nuict et de jour au temps de guerre et necessité; et les consulz dud. lieu auront la garde des clefz d'icelluy, reservé toutesfois aud. sieur prieur et ses successeurs estre ceste sienne maison antienne avec la porte acise soubz le fort, ensemble certain ayral contigu de lad. maison pour faire la cuisine et autres choses necessaires; et sy à cause de la petitesse dud. fort, les habitantz dud. lieu qui sont de presant ou seront cy après ne pourront se loger en icelluy, en ce cas ilz pourront augmenter et accroistre led. fort sans licence dud. sieur prieur ou ses successeurs et le tiendront condroict et reparé, comme a esté dict.

Plus, que quiconque aura dans led. fort, que est de presant constraint ou que par sy apprès sera aulmanté, ayral ou ayralz pour ediffier leurs maison[s], payera aud. sieur prieur pour un chascun desd. ayralz un denier tolzain à la feste de sainct Julien.

Plus, que chascun des habitans dud. lieu de Villaudric faisant residance et tenant maison aud. lieu ou ses appartenances, payera et sera tenu payer chacun an aud. prieur et ses successeurs un père gellines à la feste Noël.

Plus, que chacun d'eux qui vouldront se rendre habitans et domiciliers aud. lieu de Villaudric aura huict brasses de terre de long et quatre de large, pour icelle bastir une maison; et que chacun an soict randu aud. sieur prieur ou ses successeurs pour chascune place de maison trois deniers toulzains d'oublie bonne et forte monoye à la feste saint Julien, et de capte, quand adviendra, la moytié et pour leur basse court et jardin une carte terre avec trois deniers tolzains d'oblie à lad. feste et la moytié d'acapte quant adviendra, et pour le pred demy cartonnade terre pour quatre deniers toulzains d'oblie chacun an à lad. feste et pour les recaptes, quant adviendroit, la moytié, et de ventes de chacun soul un denier tolzain, et des impignorations de checun soul un obole; plus, de toutes les terres que de nouveau les feaudataires prandront à nouveau fief ou emphiteose perpetuelle dud. sieur et ses successeurs, payeront pour oblies et en nom d'oublie aud. sieur prieur et ses successeurs annuellement et perpetuellement trois deniers toulzains pour chacune cartonnade en chasque feste

sainct Julien et la dixiesme gerbe ou la dixiesme partie des fruictz qui se leveront; pour les justices, si l'emphithéote ou feaudataire se trouve de droict en coulpe et ne paye dans l'octave de sainct Julien, la moytié desd. oblies.

Plus, que la forge de lad. ville soict des consulz et juractz dud. lieu, sauf toutesfois que chasque forgeron qui y habitera payera et sera tenu payer chacun an pour lad. forge aud. sieur prieur et ses successeurs, à la susd. feste, cinq soulz toulzains et un père de gellines.

Plus, que lesd. consulz pourront instituer et tenir un sergeant aud. lieu pour exercer les affaires dud. consulat et université tant seulement.

Plus, que led. sieur prieur ou ses successeurs pourra chacun an prandre un des habitantz dud. lieu et l'instituer et créer baille dud. lieu et le constraindre à exercer la charge de baille pour une année.

Plus, que si quelque debiteur est condempné et ne satisface à son creancier dans quinse jours compter du jour du commandement à luy faict de payer par le baille et sergent, il sera tenu pour les justices en cinq sous tournois petictz; et si quelcun se plaint injustement d'un autre, payera cinq soulz tournois petictz pour la justice au sieur prieur.

Plus, que quiconque habitera aud. lieu de Villaudric pourra cuire pain pour sa necessité et de sa famille dans sa maison ou poussession et non ailhieurs, si ce n'est au four public de Villaudric, qui doibt estre du sieur prieur.

Plus, que le baille de Villaudric pour le sieur prieur ne doibt prandre au corps homme ou femme dans led. lieu, pourveu qu'il vueulhie et puisse bailler suffisante caution selon la qualité du crisme ou negosse et que les consulz veulent le soustenir et cautionner suffizamment de le faire estre adroict et le represanter personnellement, si ce n'est un crisme si enorme que le delinquant ne doive estre randu avec cautions, led. sieur prieur ou baille dud. lieu de Villaudric ne doivent conduire tel delinquant ailhieurs hors dud. lieu de Villaudric, ni en faire justice si les juratz dud. lieu le veulent soutenir; ains lesd. consulz et baille doibvent cognoistre dud. crisme et le condamné doibt avoir condemnation et justice et led. baille executer la santance.

Plus, celluy qui tirera un cousteau contre un autre et ne le frappera d'icelluy, sera tenu payer trente sous tournois de justice aud. sieur prieur ou son baille de Villaudric, et s'il le frappe et ne le tue point, sera tenu semblablement en soysante sous tournois et de faire satisfaction à l'intéressé, et à la cognoissance des consulz et juratz et baille dud. Villaudric.

Plus, les adultaires seront condemnés envers led. sieur prieur ou son bailhe, s'ils y sont apreandés, en soyxante soulz.

Plus, larrons, fauceres et homicides seront detenus à la volonté dud. sieur prieur ou de son baille dud. lieu.

Plus, led. sieur prieur pour soy et ses successeurs, et pour et au nom du couvent dud. prieuré de la Daurade, a octroyé aud. preudhomme et autres habitans aud. lieu de Villaudric presentz et advenir, les pastouraiges et les couppes, les herbes, les fuilhages, les eaux et les exploictz pour leur bestail, et pour ediffier leurs maisons à la bonne foy par toutes les terres et seigneurie dud. lieu de Villaudric libremant sans porter domaige; et led. sieur prieur ou ses successeurs ne peuvent illec tenir cabanes pour nourrissage de baches ou jumantz ou les pourter aud. lieu de Villaudric après qu'il y aura vingt ou trante maisons y ayant hommes, habitans et domiciliers, et que ceulx qui viendront faire leur demeure aud. lieu de Villaudric estant libres demeureront quitz tous en leur liberté sans que led. sieur prieur ou ses successurs puissent imposer aulcune autre domination sur les habitans presentz et advenir, ni sur la ville de Villaudric.

Plus, que les testament et dernière volonté qui seront faictz par quelcun des habitans dud. lieu seront permanans et establis pour tousjours et à jamais; et si quelcun estant habitant dud. lieu decede sans faire son testamant, que son argent, toutes les honneurs et ses biens demeureront et appartiendront pour cause de succession à ses enfans sy en a, et que la femme aye là toutz ses droictz et raisons; et sy le defunt n'a poinct d'anfant ou enfans, tous ses biens et droictz viendront aux plus prochains; et sy aulcun enfant ny enfans ou aultres prochains de sa parenté ne se presante, toutz les biens et droictz dud. defunt par droit de dominitté appartiendront aud. sieur prieur ou ses success[e]urs.

Et que tous hommes et femmes estans habitans aud. lieu de Villaudric puissent aller et revenir avec tous leurs biens et avoirs en quelle part qu'ils voudront en toute seureté, ayant payé leurs debtes; et le sieur prieur et consuls doivent pourvoir celluy qui s'en ira pour une journée selon son estat et pouvoir.

Neanmoins que les habitans dud. lieu peuvent et leur est loysible de prandre lapins et perdrix chacun en ses terres, desquelles ilz ne seront tenus aud. sieur prieur ou ses successeurs; et ne leur sera loysible d'en prendre à la demeure dud. prieur.

Et ceulx qui feront du bois pour vendre donneront chasque jour que coupperont dans led. bois dud. sieur prieur pour chescun un obole tolzain aud. sieur prieur pour le fourastaige.

Et toutes et chacunes les choses cy dessus exprimées, dictes et declairées, les susd. particuliers et chescun d'eux tous pour soy et au nom de toute la communauté à presant et perpetuité, tout ainsi que sy dessus particulièrement a esté exprimé, ont promis et conveneu de faire tenir, acomplir et observer journellement et effectuellement pour eulx et pour leurs heritiers et success[e]urs, garder de point en point, comme dessus est declairé soubs expresse ypotecque de tous et chascuns leurs biens et de toute la commu-

nauté susd., et led. sieur prieur par mesme moyen pour soy et pour ses success[e]urs et pour tout le couvent et prieurs susd. Nostre Dame de la Daurade, a promis et promect aud. particulier et toute la communauté dud. lieu, moy Beruguier Bacalery notaire avant et cy dessoubz escript, stipulant et acceptánt pour et au nom de ceulx qui ont, auront et pourront pretandre presant à l'advenir la convention et libertés et toutes aultres choses dessus declairées de point en point comme dessus est dict garder et observer, neanmoins lesd. libertés et Coustumes faire ratiffier, aprouver et emologuer par le venerable chapitre dud. prieuré et couvent susd. Nostre Dame de la Daurade de Tholose, et Reverant Père Monsieur l'Abbé et venerable chapitre du couvent de Moysac soubs et spece (lis. : *expresse*) ypotecque et obligation de tous leurs biens dud. prieuré Nostre Dame de la Daurade tant meubles que immeubles presantz et advenir, et soubs la reparation de tous dommages, grief et despans de courtz et procès et dehors, et de toutz interectz avec toute remonstration de droictz et de fait à ce necessaire, ensemble de toutes cautelles ; et pour avoir plus grande asseurance de tout ce dessus, led. sieur prieur seigneur susd. mettant la main droicte sur sa poytrine à la coustume des religieux dessus nommés et particuliers pour eulx et pour toute la communaulté dud. lieu de Villaudric, l'un après l'autre, sur les quatre sainctz évangiles de Dieu, et leur main destre gratuitement et corporellement touchés, ont juré tenir, garder et accomplir journellement et effectuellement toutes et chacunes les choses dessus exprimées et declairées, et ne faire ny dire convenir (*sic*) au contraire par aulcune cause ny raison en aulcun temps à l'advenir, et toutes lesquelles choses susd. lesd. sieur prieur et aussy toutz les particuliers pour et au nom de toute l'université dud. lieu de Villaudric ont requis leur estre fait, retenu insturment ou insturments publics tout autant qu'il en seroit requis et necessaire. Toutes lesquelles choses ont esté faictes audict lieu de Villaudric, l'an de l'incarnation de Nostre Seigneur mil quatre cens septante et le huictiesme jour du mois d'octobre, regnant illustre prince nostre seigneur Louys par la grace de Dieu roy de France, en presance et tesmoingtz de Jean Pourtal, Jean Combeilles, Raymond Pradines du lieu de Villemur, Anthoine de Saint Lherm, paroisse de Sayrac, juridiction de Villemur, Jean Audié, Guilhem Falguiere, Jean Pausie dud. lieu de Villaudric habitans, tesmoingtz à ce dessus appellés, et expeciallement requis, et moy Berugier Baravy, notaire publicque soubs escrit, que requis de ce dessus ay receu le present insturment. Et successivement, en mesme temps et regnant que dessus, sçavoir le douziesme jour du moys d'octobre, scachent toutz presantz et advenir que le present insturmant publicque verront, liront ou ouyront avoir esté constitué en personne en presance de moy notaire et tesmoings soubs escriptz, sçavoir led. Reverant Père en Jesus Christ Monsieur Amadric de Senerges prieur dud. prieuré conventuel du

venerable sacré monastère Nostre Dame de la Daurade de Tholose, venerables hommes religieux Monsieur Astorg de Montpierrier, prieur de l'ostal et omonier (*sic*) dud. monastère, Pierre de Beufort enfermier, Astorg de Bouvans camarier, Martin du Parterin secraistain, Pierre Valette licencier ausd. saincts decrectz pitancier et vicaire dud. sieur, Pierre Guilat refertorier, Pierre Murel supstantur, Bernard de Prades bachelier ausd. sainctz decrectz, prieur de Maynaderie, Nicolas Carpenteral, moines et officiers dud. monastere, congregés, comme est de coustume au son de la clouche et assemblés aud. chapitre dud. monastere pour faire les choses soubs escriptes, où estant la plus grande majeure partie desd. sieurs religieux, de licence, mandement, volonté et exprès consantement dud. sieur prieur, toutz ensemble unanimement et de mesme volonté ont ratiffié, loué et approuvé et affirmé, ont tenu pour ferme, agreable et valable tous et checuns les privilèges, libertés et coustumes susd. au presant insturmant publicque passé entre les habitantz particuliers dud. lieu de Villaudric presantz et advenir par led. sieur prieur donnés et consedés, et en tant que besoing de nouveau les donnans et consedans, moy Berugier Baravy, notaire publicque avant et cy après soubs escript, et pour tous ceulx qui ont interest ou en peuvent avoir à l'advenir estipulant et acceptant; lesquelz privilièges et libertés ont esté leus et declairés en presance desd. sieurs religieux de mot à mot et par iceulx religieux comme ont dit. . . . . .

Presens à ce venerables hommes Monsieur Blaise Guilhem, Raimond Rambart, Pierre Anglandes, Simon Dainard, Arnaut Mansulot, Bernard Laissac, Raymond Derre prebtres residantz aud. couvant Nostre Dame de la Daurade. . . . . .

Les susd. Coustumes ont esté par nous Pierre St Plancard et Thomas de Foucaud docteurs et advocatz en la Cour accordées entre le sieur de Villaudric et consuls dud. lieu par instrument de compromis du . . . . retenu par Me Jean Bestier N^re^ royal de Tholose, traduittes du latin en françois sur la grossoie d'icelles en lettre fort entienne qui nous a esté mise ès mains par les consuls dud. lieu de Villaudric et par eux retiré; en foy de quoi nous sommes soubssignés, à Tholose le xxij mars mil cinq cens nonante neuf.

St Plancard. Foucaud *ainsi y signès.*

M. l'abbé Cau-Durban, associé correspondant, fait lecture de la notice suivante :

La collégiale de Massat, en Couserans (Ariège).

Les divers historiens de l'Ariège paraissent avoir ignoré l'existence d'une collégiale dans l'importante paroisse de Massat. Cependant cette collégiale,

fondée par le Chapitre cathédral de Couserans, a eu plusieurs siècles d'existence et a laissé, dans le souvenir des populations des hautes vallées du Couserans et dans les archives publiques, des preuves de sa longue durée. Nous ignorons la date de sa fondation. Un acte du 14 octobre 1410 la fait remonter à des siècles assez éloignés, puisqu'il dit qu'anciennement, « *antiquitus*, » les chanoines de Massat avaient coutume de chanter l'office à haute voix. Mais, nous avons l'acte épiscopal qui, le 22 décembre 1769, prononce sa suppression, qui *en fait* n'eut lieu qu'à la réorganisation des paroisses, au concordat.

Nous allons rapidement résumer tout ce qui nous est parvenu dans cinq documents authentiques, déposés aux archives départementales de l'Ariège, et un sixième document qui nous a été gracieusement communiqué par un de nos collègues de Massat.

1° En 1410, un différend surgit entre les membres du Chapitre de Couserans et les chanoines de la collégiale de Massat.

Le Chapitre de Couserans prétendait que les chanoines de Massat devaient dire les Heures et messes dans leur église, comme il était d'usage dans les autres églises collégiales, que les absents devaient être pointés et que, en cas de stérilité de terre, les chanoines de Massat devraient, aussi bien que les chanoines et prébendiers de Couserans, subir au *prorata* une diminution de pension. Les chanoines de Massat prétendaient que leur pension devait toujours être la même, sans avoir égard à l'abondance ou à la pénurie des temps ; car dans les saisons d'abondance, le Chapitre du Couserans ne leur augmentait point leur pension, quoique le prélèvement des dîmes leur donnât un revenu considérable.

Les chanoines de Massat prétendaient aussi qu'ils n'étaient point tenus à chanter les Heures canoniales dans leur église, depuis la destruction des édifices claustraux dans lesquels ils avaient l'habitude anciennement de vivre en commun. Pour prévenir tout procès et trancher le litige, les deux parties, représentées par les dignitaires des deux Chapitres, se réunirent au son de la cloche dans la salle capitulaire de Notre-Dame de Sède, à Saint-Lizier. On stipula dans cette réunion : 1° Que les chanoines de Massat chanteront désormais la messe « *altâ voce cum notâ* » le samedi, dimanche et lundi ; les vêpres les samedi et dimanche. Ils seront encore tenus de chanter les mêmes offices, messe et vêpres, les jours de la Nativité de Notre-Seigneur, Pâques, Pentecôte, Ascension, fête de tous les saints, du *Corpus*, les jours des quatre fêtes de la Sainte Vierge, fête des Apôtres, du patron de la paroisse, et aussi pour toutes les fêtes qu'on aura coutume de célébrer à Massat. 2° Tout chanoine absent de la messe ou des vêpres sera pointé et perdra la moitié de la pension du jour. 3° Le pointeur rendra compte aux chanoines de Saint-Lizier des amendes perçues des chanoines ainsi pointés. 4° L'espace d'un an est accordé aux chanoines de

Massat pour reconstruire leur cloître dans lequel ils seront tenus de vivre en commun. 5° Les susdits chanoines qui ne connaissent pas le plain-chant seront tenus de le savoir, de Pâques en un an, sous peine d'être privés de leur pension. 6° Le chanoine qui n'aurait pas été promu au sacerdoce recevra les ordres sacrés dès qu'il aura l'âge requis, et fera à son tour comme ses confrères le service paroissial, afin que l'église de Massat ne soit jamais privée de la célébration des offices.

De son côté, le Chapitre de Couserans s'engage à servir à chacun des chanoines de Massat annuellement et intégralement leur pension, à moins que par exception la stérilité soit tellement grande qu'on ne puisse même la payer aux chanoines et prébendiers de l'église de Couserans.

Dans le cours du quinzième ou première moitié du seizième siècle, il dut survenir des discussions entre les deux Chapitres relativement à leurs droits respectifs, puisque fut jugé nécessaire un accord qui fut signé à Toulouse entre le syndic du Chapitre de Couserans et le syndic du Chapitre de Massat et le recteur de la Collégiale. Il fut stipulé : 1° Que le recteur de Massat jouirait, comme ses prédécesseurs, de tous les fruits, revenus, émoluments et prééminences de l'église, c'est-à-dire de la moitié des absoutes comme curé, et de l'autre moitié comme chanoine ; 2° que la moitié des grains offerts dans l'église lui appartiendrait et part de l'autre moitié ; 3° tous les obits et oblations en argent lui appartiendraient par moitié ; 4° intégralement seraient à lui les offrandes et cierges des baptêmes et des relevailles ; 5° par égale portion, à chaque chanoine et au recteur, les carnelages, laines et fromages ; 6° comme ses prédécesseurs, il devra célébrer les offices et administrer les sacrements ; 7° le syndic du chapitre de Saint-Lizier payera chaque année au recteur, 30 setiers de grains (10 blé, 10 seigle, 10 menus grains), en plus de ce qu'il donne à chacun des chanoines, et ceci pour reconnaître sa prééminence ; 8° à chaque chanoine, il sera payé 21 setiers grains (7 blé, 7 seigle, 7 menus grains). Moyennant cette pension, lesdits recteur et chanoines se déclarent contents et s'engagent à ne plus rien réclamer.

Un vent d'insubordination a passé sur la collégiale vers la fin du dix-septième siècle ; les chanoines ne veulent pas reconnaître la prééminence du curé, et celui-ci, pour un bien de paix, consent, à titre de transaction, à aller résider à Biert, succursale de Massat, deux mois par an, pour « rendre le service aux habitants de Biert, comme font et feront chacun des chanoines à leur tour. » « Les émoluments qui seront pris de Massat et de Biert, soient droits de mariage, mortuaires, corselets, carnelages, chevreaux, obits et autres droits seront partagés en sept portions égales. » Le curé et les chanoines jouiront, chacun à leur tour, des honneurs, prééminences et prérogatives, de sorte que le curé ne pourra « usurper » aucun honneur et prééminence, comme de porter l'étole, célébrer des messes hautes si ce

n'est son tour à titre d'hebdomadier. Les chanoines néanmoins consentent à lui accorder la préséance quand il le demandera.

C'était une sorte d'abdication de l'autorité curiale qui fut autorisée par arrêté du Parlement. Dans une transaction de 1604, le curé demeurait toujours attaché au chef-lieu, et les chanoines, par tour, résidaient à Biert.

Mais le curé ne tardera pas à revendiquer ses droits, qui lui seront reconnus par décision épiscopale du 12 août 1749.

Dans cet acte administratif, Mgr de Premeaux règle que le curé fixera sa résidence dans le bourg de Massat, tiendra la première place au chœur, aura l'option de chanter les messes solennelles et d'officier aux fêtes principales. Un chanoine sera spécialement attaché au service de la paroisse de Biert; le reste de la paroisse de Massat sera divisé en quatre cantons et chacun de ces cantons sera spécialement servi par l'un des chanoines. Les chanoines seront tenus à une résidence permanente ainsi que le curé, et ils ne pourront s'absenter plus de huit jours sans autorisation épiscopale. La rétribution des messes basses est fixée à dix sols, et celle des messes hautes à quinze sols.

En l'année 1759 survint encore un nouveau différend entre M. Galy-Roquefort, curé de Massat et le Chapitre de Saint-Lizier ; celui-ci revendiquait les dîmes des novales et le droit de se dire curé primitif de Massat. Par accord du 5 novembre 1759, après un procès intenté entre les deux parties, le baron de Durban et le prieur de l'abbaye de Combelongue intervinrent pour faire signer entre les deux plaideurs un accord établissant que le curé se désistait de ses prétentions sur les novales de sa paroisse, promettant au Chapitre de Couserans de l'en laisser jouir paisiblement. Il ne lui contestera pas non plus le droit de se qualifier *curé primitif*, et le Chapitre, à son tour, « pour un bien de paix, » renonce, la vie durant de M. Galy, au droit d'office dans l'église de Massat.

Le 22 décembre 1769, Mgr de Verceil, vu le brevet du roi qui ordonnait la suppression du Chapitre de Massat et son union au chapitre cathédral de Saint-Lizier, à la charge de faire construire diverses églises dans l'étendue de la paroisse et d'y établir des vicaires amovibles pour l'administration des secours spirituels ; vu la requête adressée au Chapitre de Couserans pour savoir si en qualité de collateur alternatif avec l'évêque, il consentirait à ladite suppression, éteint et supprime le Chapitre collégial de Massat et les titres avec prébendes auxquelles était annexé le soin des âmes. Puis il concède aux chanoines, leur vie durant, le droit de jouir de leur revenu fixe, à la condition qu'ils iront résider dans les différentes succursales qui porteront les noms de Biert, Boussenac, Rieupregon et Darac. Il les autorise enfin à porter le titre d'anciens chanoines de Massat avec l'aumusse.

La Révolution survint au moment où allait se mettre en exécution le

sectionnement de la vaste paroisse de Massat qui comptait environ 12,000 habitants, et surprit les chanoines encore en résidence dans cette ville.

Il nous a paru intéressant de signaler l'existence de ces quelques documents ignorés qui jettent quelque lumière sur un établissement religieux qui paraissait inconnu ou du moins bien oublié.

MM. Lapierre et de Lahondès échangent quelques observations au sujet des tableaux de Despax au couvent de la visitation, à Toulouse. Mgr Batiffol s'offre à prendre des informations (voir ci-après, séance du 8 janvier 1901).

Mgr Batiffol appelle l'attention de la Compagnie sur le moulage d'une tête juvénile et casquée dont la Société a orné sa salle des séances et qui est considérée ici comme une représentation de Jeanne d'Arc. L'original est au musée d'Orléans, où il est regardé comme figurant saint Maurice.

M. le Secrétaire général dit que l'illustre maître Jean-Paul Laurens, examinant naguère cette œuvre un peu mystérieuse, l'a fort admirée en tant que figure de Jeanne.

Séance du 12 décembre 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président ajoute à la correspondance, de la part de M. Perroud, recteur de l'Académie et notre confrère, son Introduction aux *Lettres de Madame Roland* qu'il vient de publier dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France, et dont un exemplaire sera envoyé à la Société par le Ministère de l'Instruction publique. M. de Lahondès exprimera à M. Perroud les remerciements de ses confrères.

M. J. de Lahondès prend la parole sur la question soulevée à la séance précédente :

Tête de saint Maurice ou de Jeanne d'Arc ?

Au sujet d'un doute qui fut émis dans la dernière séance, M. le Président désire sinon résoudre la question, — ce qui sera sans doute toujours fort difficile, — mais du moins la poser.

Mgr Batiffol nous disait que, passant cet été à Orléans, il lui avait été

rapporté que la tête dont M. Perroud nous a donné le moulage qui figure sur notre table des séances, n'était pas prise sérieusement pour être celle de Jeanne d'Arc, mais était regardée comme la tête d'un saint, autrefois dans une église de la ville.

La tête en pierre fut trouvée à Orléans, il y a une dizaine d'années, lors du percement d'une rue qui porte justement le nom de Jeanne d'Arc. Elle figure au musée, dit M. Gonse dans son livre *l'Art gothique*, sous le nom de tête de saint Maurice.

Il n'est pas possible qu'au quinzième siècle, si l'on a pu donner au légionnaire romain, chef de la légion thébaine, un casque de l'époque, on l'ait représenté avec les traits juvéniles, presque enfantins, que nous avons sous les yeux.

Saint Georges serait plus vraisemblable, parce qu'il est représenté souvent avec la figure d'un jeune chevalier, plus vigoureuse et plus mâle toutefois que la tête d'Orléans. Il suffit de se rappeler le *Saint-Georges* de Donatello, personnification idéale et superbe de la jeunesse héroïque et chevaleresque.

La tête qu'il s'agit de personnifier montre assez manifestement un caractère féminin ; ce n'est plus celle d'un enfant, ce n'est pas encore celle d'un jeune guerrier assez avancé dans la vie pour porter le casque. Elle est empreinte à la fois de finesse et de résolution. Elle paraît être un portrait et présente un aspect d'individualité qui frappe. Si elle est fine, elle n'est pas empreinte de la distinction aristocratique qui pourrait éloigner de penser à l'humble bergère de Domremy. On retrouve même dans les pommettes saillantes un trait caractéristique de la race Lorraine. Le casque est celui du milieu du quinzième siècle.

M. Lisch, archiviste des monuments historiques, M. Courajod, M. Gonse, ont cru voir apparaître sur cette pierre mutilée notre grande héroïne. Jusqu'à preuve absolument contraire, il me paraît que nous pouvons nous plaire aussi à y retrouver les traits de l'ange de notre délivrance. Elle répond à l'image que nous évoquons quand nous cherchons à nous la représenter. C'est bien la jeune fille énergique et avisée qui étonna ses contemporains par sa présence d'esprit et sa prudence autant que par son incomparable courage. Ce n'est ni la poupée fade, ni la virago que quelques artistes ont figurée, et lorsque le grand statuaire Paul Dubois a voulu donner l'image de Jeanne d'Arc qui réalisât le mieux l'idéal que chacun de nous porte en son âme, il n'a pas hésité à prendre la tête trouvée à Orléans. Ne craignons pas de l'adopter comme lui et, si le métier d'archéologue oblige à n'être pas crédule, gardons-nous aussi de cette faiblesse qui nous prend toujours en France, la crainte d'être pris pour dupe.

Sur la proposition de M. Joulin, la Société décide de visiter en

Séance du 18 décembre 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance imprimée deux volumes publiés par Mgr Douais, notre associé honoraire, évêque de Beauvais : *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, publiés pour la Société de l'histoire de France. La première partie, introduction, forme le premier volume où sont énumérés dans un tableau d'ensemble : 1° les faits et les documents; 2° la liste et description des manuscrits ou des pièces publiées ici pour la première fois. Les textes de ces manuscrits et de ces pièces remplissent le second volume.

Mgr Batiffol s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. Il dit que, selon le vœu exprimé par la Société, il a prié Mme la Supérieure de la Visitation de vouloir bien exposer dans la chapelle les deux tableaux de Despax que l'on aimait à y admirer, car ils comptent parmi les plus remarquables de son œuvre nombreuse. Les tableaux seront replacés prochainement dès que la restauration de la chapelle sera terminée.

Il promet un mémoire sur l'historique du nouveau couvent de la Visitation et sur la remise des tableaux en 1808, d'après les documents pris dans les archives de cette maison religieuse.

Mgr Batiffol communique ensuite une inscription romaine conservée à Beaumont-de-Lèze, chez M. de Carrière-Brimont. L'inscription est bien connue; elle a été publiée dès le siècle dernier, puis par Dumège et enfin par Julien Sacaze (*Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 133), qui l'a accompagnée d'une note très précise. Elle a même été célèbre parce que des apostologistes, à l'imagination complaisante, avaient cru pouvoir retrouver saint Paul Serge, fondateur de la chrétienté de Narbonne, dans le *Paulus Sergius*, beau-père du dédicant mentionné aussi dans une inscription de Caumont.

Mais cette inscription avait disparu depuis bien des années. Elle avait été trouvée par le chevalier Rivalz dans l'église de Prat, village voisin de Caumont. Elle était passée ensuite dans le jardin du peintre Roques, et on ne savait plus ce qu'elle était devenue. La communication est donc précieuse, puisque nous saurons maintenant que

l'inscription est chez M. de Carrière, et il n'est pas surprenant qu'elle soit chez lui, car il est parent du peintre Roques.

M. Doublet, associé correspondant, professeur agrégé au Lycée de Nice, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, a envoyé la note suivante dont il est donné lecture :

Le souvenir d'un Michel-Ange à Cannes et à Lérins.

Dans le fonds de l'*Evêché de Grasse* des archives départementales des Alpes-Maritimes (1), il n'est pas inutile de relever un détail intéressant pour l'histoire de l'art. Il s'agit d'un tableau de Michel-Ange qui se trouvait, il y a plus de deux siècles, à Cannes, puis à l'île Sainte-Marguerite. Celle-ci est restée plus célèbre pour avoir logé dans sa forteresse « le masque de fer » (qui n'était autre, — les travaux récents de M. Frantz Funck-Brentano et de M. le vicomte Boutry l'ont démontré, — que le comte Hercule-Antoine Mattioli, ministre pseudo-plénipotentiaire d'un duc de Mantoue), Lagrange-Chancel, Omer-Talon, la duchesse d'Escars, Mgr de Broglie, évêque de Gand sous Napoléon Ier, l'ex-maréchal Bazaine, des Arabes et Kroumirs emmenés en captivité, etc... On sait que l'île Sainte-Marguerite, avant que Richelieu n'y commençât des fortifications qui furent presque aussitôt continuées par les Espagnols (2) et achevées sous Louis XIV, d'après les plans de Vauban, avait été cédée par les moines de Lérins aux habitants de Cannes à titre de fief et moyennant un tribut annuel de 6 écus et 2 chapons ; qu'en 1617 les religieux la donnèrent au duc de Chevreuse, celui-ci, dès l'année suivante, au duc de Guise, ce dernier, à l'un des gens de sa maison, Jean de Bellon ; que Richelieu s'en empara au nom de Louis XIII.

On lit dans une des visites pastorales que Mgr de Bernage, évêque de Grasse de 1654 à 1675, fit à l'église de Cannes en 1672 :

« On lui fist plainte qu'il y a environ un an et demi, M. d'Oppèdes, premier président de Provence (3), estant à Cannes, que le sieur Dampierre, major de l'isle Sainte-Marguerite, avoit princz dans la chapelle de saint Joseph, une *Descente de Croix* que l'on tien estre un original de Michel-

(1) L'inventaire de la série G, est par les soins de M. l'archiviste Moris, imprimé pour ce qui regarde l'évêché et le chapitre de Grasse, mais non distribué ; il reste à faire, pour compléter le volume, notamment ce qui concerne l'évêché et le chapitre de Vence ; M. Moris y travaille. Je copie ce qu'il a extrait de G, 23.

(2) Maîtres de l'île de 1635 à 1637.

(3) Henri de Forbin Meynier, baron d'Oppède, mort en novembre 1671. Trois de ses ancêtres avaient occupé ce poste : Accurse, en 1507 ; Jean, qui mourut en 1558 ; Vincent-Anne, qui fut premier président de Provence, de 1621 à 1631.

Ange, de grand prix, qu'il l'avoit donné au secrétaire de mondict sieur d'Oppède, qu'il l'avoit emporté..., qu'ils n'avoient oséz en faire leurs plaintes à cause de sa grande aucthorité et par crainte... Sur quoy ledict seigneur evesque ordonna à son promoteur de faire les diligences pour recouvrer ledit tableau. »

Lors de la précédente visite pastorale, qui avait eu lieu du 9 au 14 novembre 1669 (1), il est dit, à propos de la chapelle « de Saint-Joseph agonisant, » dans l'église paroissiale de Cannes, qu'elle était située au côté droit de cet édifice, que le tableau (non décrit d'ailleurs) « est très beau, orné de piliers de bois de noyer façonnés en chapiteaux... et au costé droit y est l'autel de la Descente de Croix » que Mgr de Bernage ordonne d'abattre, « attendu l'incommodité qui cause dans la chapelle Notre-Dame du Saint Rosaire. » Lors de la visite pastorale qui suivit celle de 1672, — et je crois que la première fut celle de Mgr de Verjus en juillet 1687 (2), — il est parlé encore de l'autel de la Descente de Croix et de celui de Saint-Joseph agonisant, mais non du Michel-Ange. Qu'est devenu cet « original... très beau..., de très grand prix, » que le major de Sainte-Marguerite avait pris à l'église de Cannes et donné au secrétaire du premier président de Provence et que l'on attribuait au pinceau d'un si grand artiste ? En a-t-il été parlé dans quelque histoire (3) des ouvrages du maître florentin ? On connaît la *Piété* qu'il a sculptée, vers 1500, pour Saint-Pierre de Rome et que François Ier le pria, en 1546, de laisser mouler par Primatice ; celle qu'il avait sculptée pour son tombeau et brisa dans un moment d'impatience (4) ; une *Mise au tombeau*, ébauchée en peinture et semblable à un grand lavis (5) ; une *Déposition de croix* en haut relief (6) ; plusieurs Christs, les uns descendus de la croix, d'autres posés sur les genoux de la Sainte Vierge, d'autres portés au Tombeau, etc...

Il peut être bon, pour l'histoire de l'art et pour les admirateurs du peintre du *Jugement dernier* de recueillir le renseignement qui est jusqu'ici conservé dans un des fonds les plus intéressants des archives départementales des Alpes-Maritimes. Mais quel a été le sort de ce Michel-Ange ? C'est ce que nous ignorons.

(1) *Ibid.*, G, 22.

(2) Mgr Aube de Roquemartine ne paraît pas avoir visité Cannes (G, 24) ; Mgr de Verjus, au contraire (G, 25), « nommé à l'evesché de Grasse et vicaire général, » comme il signe jusqu'au jour où il fut enfin sacré (donc après 1693), la visita du 5 au 8 juillet.

(3) Par exemple celle de Quatremère de Quincy (Paris, Didot, 1835).

(4) Rajustée, elle est derrière le maître-autel de la cathédrale de Florence.

(5) Anc. coll. du cardinal Fesch ; aujourd'hui à Londres, National Gallery.

(6) Anc. coll. Lucchesi Palli, duchesse de Berry, Thiers ; aujourd'hui, je crois, au Louvre.

Séance publique du 23 décembre 1900.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La séance a lieu, selon l'usage désormais établi, à l'hôtel d'Assézat, dans le grand salon des Académies, que remplissait une nombreuse assistance.

M. le Président donne la parole à M. Mérimée, directeur de la Société, Doyen de la Faculté des lettres, qui a bien voulu se charger d'ouvrir la séance et s'exprime en ces termes :

Allocution de M. MÉRIMÉE, directeur.

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes sans doute pas moins étonnés que je ne le suis moi-même de me voir prendre la parole en cette solennité au nom de la *Société archéologique du Midi de la France.* Parmi tant d'autres, qui m'entourent, si naturellement désignés pour cet honneur, l'on a précisément choisi celui qui y avait le moins de titres, si bien que, dès ses premiers mots, il se trouve obligé de s'excuser, et devant ses confrères, victimes d'une évidente injustice, et devant vous, Messieurs, qui, sans l'avoir mérité, allez en supporter les conséquences. Cette excuse d'ailleurs, j'ai beau la chercher, je ne la trouve point. A moins d'imiter ce général d'occasion, qui, à la suite de je ne sais quelle équipée, disait avec bonhomie : « J'étais leur chef, j'ai dû les suivre ! » Que répondre, en effet, à notre cher et trop modeste président, que répondre à mes confrères, qui m'exprimaient le désir de me confier la mission de parler en leur nom ? J'étais leur Directeur, je n'avais qu'à me laisser diriger. Il est vrai (au risque de trahir des secrets de famille, il faut que je vous fasse cette confidence), il est vrai que chez nous, le Directeur ne dirige rien du tout. On m'a dit autrefois, pour vaincre mes scrupules, que la chose n'est pas si rare qu'elle en a l'air, que l'histoire ou la politique sont pleines d'exemples analogues, et que même c'est le fondement du régime parlementaire. C'est bien possible ; ce dont je suis sûr, c'est qu'en effet, depuis que j'ai été investi de cette fonction, plutôt facile, le Directeur est là, comme certains souverains constitutionnels, *honoris*

causa, pour faire figure, pour ne pas interrompre la tradition, au fond, pour continuer les habitudes courtoises de la Compagnie, qui a voulu réserver l'une de ses dignités, j'allais dire, bien improprement, l'une de ses charges, à l'Université. J'obéis donc.

D'ailleurs, l'obéissance m'a été rendue facile par le ferme dessein que j'ai conçu tout aussitôt (et que je vais réaliser, si vous me le permettez) de saisir une occasion qu'on m'a si imprudemment offerte, pour louer, comme ils le méritent, et la Société d'archéologie et les archéologues, mes confrères. Ce que faisant, je profiterai du moins des avantages de ma situation, puisque dans ma bouche ce panégyrique ne risque pas de paraître intéressé : ce n'est pas la première fois qu'il servira à quelque chose de n'avoir pas de titres.

Pour faire cet éloge de l'Archéologie et des archéologues, Messieurs, je n'ai qu'à faire appel à mes souvenirs et à ma propre expérience. Que de choses j'ai apprises ici, que d'aperçus nouveaux, que de renseignements, que de connaissances curieuses et suggestives je dois à ceux qui m'entourent! N'allez pas croire au moins pour cela que ma science soit bien grande; non, c'est mon ignorance qui l'était, avant de les fréquenter. Ils m'ont appris, en premier lieu, à voir, à distinguer la physionomie propre des choses qui paraissent, au premier abord, n'en point avoir. Pour l'ignorant, un monument n'a point de personnalité, de même qu'il n'a point d'histoire. Il reste muet, il garde son secret. Au contraire, à celui qui sait, que de choses il dit, et avec quelle éloquence! Il raconte les âges disparus, les générations éteintes, les soucis, les espérances, les douleurs des bonnes gens d'autrefois. Il a reçu tant de confidences, abrité tant d'amours ou de misères, vu s'écouler à ses pieds tant de flots humains, qu'il en garde dans ses murs, dans ses ornements, dans ses chapiteaux, comme des essaims de souvenirs qu'une sympathie intelligente sait dénicher et faire envoler. Et, à mesure que nous y regardons de plus près, tout cela se précise, se distingue en traits plus nets et plus personnels; les âges se reculent en se diversifiant, les transitions elles-mêmes apparaissent, la suite des temps, si imprécise pour l'œil inexpérimenté, s'organise, et enfin l'immense tableau des âges écoulés se déroule devant nous, non plus dans les froids récits des chroniqueurs ni dans des textes que notre imagination a besoin d'interpréter, mais dans sa réalité palpable, matérielle et vivante. Tout parle ici, tout enseigne, et c'est proprement un

charme que ces leçons des choses. Les unes nous procurent la pure vision de la beauté, par l'harmonie des lignes, par la hardiesse des conceptions, par le juste équilibre des parties, ou bien par la grâce des détails ; et cette rayonnante beauté, certes elle se livre à tous indistinctement, mais combien elle apparaît plus parfaite à ceux qui, patiemment, se sont familiarisés avec elle et qui ont vécu, en quelque sorte, en son intimité ! Ceux-là savent la reconnaître, même lorsqu'elle se cache à moitié sous la poussière des âges ou la rouille des siècles ; c'est assez de quelques traits où leur regard sagace retrouve un reflet de la splendeur d'autrefois, pour qu'ils la reconstituent tout entière, telle qu'elle apparaissait jadis en sa divine nouveauté : *Et vera incessu patuit dea.* Heureux les monuments qui n'ont pas à subir d'autres restaurations que celles-là ! Car l'on dit qu'il y a eu, on prétend même qu'il y a encore certains archéologues si amoureux de l'idéale beauté, qu'ils aiment mieux l'inventer plutôt que de se résigner à ne point lui adresser leur culte, — pourvu, bien entendu, que les frais du culte ne soient pas à leur charge. — Mais toutes les vieilles choses ne sont pas forcément belles, quoique, pour l'archéologue, le recul dans le temps soit un peu comme l'éloignement dans l'espace : il donne aux objets les plus vulgaires je ne sais quelle vaporeuse et poétique apparence. Tous du moins apprennent quelque chose, même ceux dont le langage est obscur : l'effort qu'il faut faire pour l'interpréter est déjà profitable.

L'Archéologie, Messieurs, ne se borne pas à nous faire comprendre : elle nous apprend encore à aimer. Elle est, avec l'histoire, la meilleure école du patriotisme. Comme elle, elle nous révèle la patrie d'hier, dont celle d'aujourd'hui est l'héritière. Elle précise ce que cette idée a d'un peu abstrait ; et, lorsqu'elle limite son action, comme elle fait ici, au coin de terroir où vécurent nos ancêtres directs, elle nous élève peu à peu, par le culte filial de la petite patrie, à l'amour de la grande. Qui donc, en suivant sur le sol natal la trace familière des aïeux, en pénétrant dans l'intimité de leur vie, en maniant les humbles objets qui leur ont appartenu, en interrogeant toutes les reliques où quelque chose d'eux-mêmes est resté accroché, qui donc peut se défendre d'évoquer ces figures, où nous croyons retrouver nos propres traits ? Et, comme en présence de ces débris éloquents notre imagination s'éveille aussitôt, nous songeons que là même où nous vivons aujourd'hui, ils ont vécu jadis, ils ont lutté,

ils sont morts pour nous faire la vie plus douce, pour nous permettre d'arriver plus près de cet idéal de bonheur et de justice après lequel chaque génération soupire avec angoisse, et dont elle confie la poursuite à celle qui la suit. Combien triste doit être une cité qui n'a point de passé et qui ne connaît pas la poésie de ce qui n'est plus! Mais celle, au contraire, qui plonge ses racines au plus profond du sol, elle nous tient par toutes les fibres de notre cœur; nous sentons remuer en nous, par le mystère des survivances lointaines, les mêmes passions qui agitèrent les âmes de nos pères, et quand nous manions pieusement cette poussière sacrée, nous nous sentons plus fortement enracinés au sol. Et ceux-là, sans doute, l'ont bien compris qui veulent introduire jusque dans nos écoles l'étude du passé local, non seulement par l'histoire, mais encore par la vue directe et par l'intelligence de ce qui reste debout de ce passé : ils poursuivent le même but auquel vous travaillez vous-mêmes, Messieurs.

Vous y travaillez depuis longtemps, avec une persévérance dont rendent témoignage vos studieuses veillées du mardi. Chacun de vous y vient fidèlement apporter, pour le commun profit et pour la gloire des ancêtres, *Gloriae Majorum*, son butin de la semaine. Que ne puis-je, Mesdames et Messieurs, que ne puis-je, comme l'Asmodée de Le Sage, soulever indiscrètement le toit (d'ailleurs confortable) où notre Compagnie s'abrite, pour vous permettre d'y glisser un regard! Vous y verriez l'essaim en pleine activité. Là, tous travaillent; chacun a son domaine, sa spécialité, sauf, bien entendu, le Directeur; mais, dans toute ruche bien ordonnée, vous le savez, il faut qu'il y ait quelqu'un qui ne travaille pas. — Celui-ci s'est fait de préférence l'historien de nos monuments religieux; il connaît nos cathédrales comme s'il les avait faites; il les raconte, il les dessine, il en parle avec une égale supériorité. Mais sa compétence s'étend bien au delà : il n'est pas de sujet, pas de discussion, pas de point douteux qui surprennent son érudition toujours prête; pour les éclairer, il n'a qu'à faire appel à sa riche expérience où à puiser dans ses portefeuilles. Le fait précis, le nom ou la date cherchés, le croquis instructif en sortent aussitôt. Il nous humilierait par l'étendue de sa science, si sa bonne grâce ne prenait plaisir à la dissimuler et presque à en médire. Aussi n'est-il point de Société qui ne nous le dispute : à l'hôtel d'Assézat il est de tous les étages, mais,

en dépit des jaloux, il reste attaché à notre fauteuil par des liens que l'on ne brisera pas.

Cet autre n'a pas une moindre activité, ni une moindre universalité de connaissances : il se vante de n'avoir été toute sa vie qu'un simple étudiant, mais il ne l'est pas comme tout le monde, et je connais bien des maîtres qui voudraient l'être à sa façon. Vers la vingtième année, tout frais émoulu du collège, il ne recherchait déjà d'autre société que celle de l'homme quaternaire, et il se plaisait en sa compagnie : je crains, entre nous, que ces fréquentations ne soient plus tout à fait celles de nos étudiants. Pour lui il n'a pas eu d'autre distraction que la science, à laquelle il est resté presque toujours fidèle. Je dis *presque*, Messieurs, parce que de mauvaises langues assurent que, certain jour, la politique... mais jetons vite un voile sur des faiblesses dont ne peuvent se défendre les plus belles âmes. Pour le moment, il n'a pas son pareil pour exécuter certaine opération délicate, qui réclame une compétence universelle et que nous appelons dans notre langue spéciale : le dépouillement de la correspondance imprimée. D'ailleurs, toujours le premier à la besogne et le dernier au repos, toujours prêt pour toutes les entreprises désintéressées, toujours inquiet du mieux, et ne souffrant pas que l'on sommeille autour de lui dans la molle douceur des habitudes prises : vous l'allez voir tout à l'heure.

Mais tous ne dispersent pas leurs affections avec une telle prodigalité : la plupart la réservent jalousement à l'unique objet de leur culte. L'un, semblable aux barons du moyen âge, qui sans cesse avaient au cœur et sur les lèvres le nom de leur belle, s'est constitué le chevalier-servant, le défenseur attitré de celle qu'il aime d'une passion exclusive. Entre nous, Messieurs, il paraît que ce n'est pas une sinécure, car elle a beaucoup d'ennemis, je veux dire, ce qui revient au même, qu'elle a beaucoup de maladroits amis. Aussi lui faut-il sans relâche s'escrimer d'estoc et de taille pour l'en débarrasser. Que votre imagination ne s'égare pas, je vous prie! La dame en question est une sainte, et elle se nomme Cécile.

L'autre est numismate ; il enserre ses médailles en ses vitrines, étincelantes d'or et d'argent,

> Ajoutant au monceau tantôt quelque doublon,
> Un Jacobus, un ducaton
> Et puis quelque noble à la rose,

Mais, plus avisé que le thésauriseur de La Fontaine, il sait faire servir à notre instruction

> Ces morceaux de métal, qui se font souhaiter
> Par les humains sur toute chose.

Son voisin, romaniste et patoisant, dont la parole et la science retiennent au pied de sa chaire les auditeurs charmés, est, à ses moments perdus, bibliophile. C'est la providence, c'est le suprême espoir des bouquinistes, embarrassés de leurs richesses. Si quelque livre rare, quelque édition peu connue, quelque plaquette curieuse apparaissent au grand jour de la place publique, victimes d'une de ces catastrophes qui n'épargnent pas les livres (*habent sua fata Libelli*), il en fait aussitôt son butin et va les déposer sur les rayons de sa riche bibliothèque, comme l'abeille dépose son miel dans ceux de la ruche. Chose plus rare, ces livres de tous formats, de toutes langues et de toute matière, il ne les entasse pas seulement; il les lit, il les étudie et nul n'en sait tirer meilleur profit.

C'est que la science, comme les fées de nos contes, change en trésor tout ce qu'elle touche. A celui-ci une plaque de ceinturon, une agrafe, une épingle suffisent pour faire apparaître à nos yeux tout l'art barbare des Mérovingiens; de même que, pour restaurer en sa gloire oubliée l'antique école de nos Tectosages, c'est assez à cet autre de quelques fragments de marbre, disputés à l'ignorance des paysans ou aux caprices de la Garonne.

Un autre... Mais je m'arrête, car, — je m'en aperçois un peu tard peut-être, — je me suis aventuré dans une voie qui pourrait nous mener loin. Songez, Messieurs, qu'ils sont quarante, comme dans toute Académie qui se respecte, et que, si je n'en passe point, même des meilleurs, ce n'est plus une allocution, c'est un dictionnaire qu'il me faut faire. Et puis (comment n'y ai-je point songé!), s'ils allaient se reconnaître, dans quel embarras aurais-je mis leur modestie! Il vaut donc mieux que je me taise, quelque regret que j'éprouve à passer sous silence tant d'habiles travailleurs et à ne rien dire de cette vaillante phalange universitaire, qu'un autre que moi d'ailleurs louerait avec plus d'autorité, et peut-être d'indépendance. Je veux saluer du moins ceux qui ne sont plus ici et qui ne protesteront pas, soit, hélas! que la mort nous les ait pris, soit qu'ils nous aient quittés pour d'autres séjours. Comment, par exemple, ne pas

réserver une place dans la galerie de nos archéologues toulousains à ce charmant et délicat esprit que fut Joseph de Malafosse, pour lequel nos vieilles demeures n'avaient point de secret, à Jules Rolland, qui n'avait cueilli, lui aussi, que les premières gerbes d'une moisson qui s'annonçait si belle, à Bénezet, dont vous parlait l'an dernier avec tant de compétence et d'éloquence l'un des maîtres de la critique d'art, à cet extraordinaire bénédictin laïque, Jean-François Bladé, érudit comme Scaliger, son compatriote, qui avait entassé dans sa prodigieuse mémoire tant de choses utiles, ou curieuses ou bizarres, tant de connaissances de toute sorte, tant d'anecdotes, tant de dates, tant de textes, véritable encyclopédie, où l'on finissait toujours par trouver, — avec un peu de patience, — tout ce que l'on cherchait, comme dans un Musée dont le Catalogue ne serait pas tout à fait achevé. Quelle verve intarissable quand il parlait de ses Aquitains, qu'il aimait tant, qu'il connaissait si bien, dont il écrivait l'histoire après avoir conté leurs légendes avec tant de charme! Bien mieux que le fifre de Cyrano, à lui seul il évoquait, que dis-je?... il était toute la Gascogne.

Et parmi ceux qui naguères étaient des nôtres, j'aurais aimé à vous montrer, si le respect n'arrêtait mes paroles, un futur prélat (nous en avons plusieurs, Messieurs, car à quoi ne mène pas l'archéologie?), qui fut l'âme de nos réunions, alors qu'à nos regards émerveillés il tirait de ses mystérieux portefeuilles, de ses poches, des profondeurs de son ample manteau, des parchemins arrachés à la poudre des greffes et qu'il savait si bien faire parler. Et je n'oublierai pas non plus ce jeune et distingué collègue, M. Mâle, qui puisa chez nous quelques-uns des éléments de l'un des plus beaux livres d'art parus en ces derniers temps.

Qui donc, Messieurs, n'aurait profité à une telle école? Pour moi (pardonnez ce *moi* haïssable, mais ici ce qui est vrai pour l'un l'est sans doute pour tous, et, après tout, je ne puis dire que ce que je sais), pour moi donc, si je n'ai pas eu la chance (tout le monde ne saurait l'avoir) d'être né Toulousain, c'est à elle en partie que je dois de l'être devenu de cœur et de conviction ; c'est un honneur que j'apprécie mieux encore depuis qu'on me l'a si bien expliqué. Et je lui dois aussi de mieux goûter la beauté des choses passées et d'entrevoir l'âme qu'elles cachent en elles.

Je ne l'ai pas oublié. Lorsque pour la première fois (qu'il y a long-

temps de cela!) je m'échappai vers l'Espagne voisine, sans doute la variété du spectacle ravit mes yeux novices, comme il arriva à tant d'autres. J'admirai et la luxuriante fraîcheur des provinces cantabriques et l'austérité grandiose des Castilles, et la riante mollesse des côtes levantines. Burgos et ses églises, Salamanque et ses façades, blondes comme l'ambre, Tolède, mauresque et chrétienne à la fois, me charmèrent tour à tour. Mais plus tard, lorsque, muni du triple viatique de l'histoire, de la littérature et de l'archéologie, je revis ces mêmes lieux, comme ils s'éclairèrent d'une lumière inattendue! Et comme tout prit à mes yeux une nouvelle face! Certes, les rivages basques avaient toujours la même verdure; les âpres plateaux de Castille étaient, comme jadis, parfumés de lavande et de genévriers; le Tormes, sur les bords duquel Lazarillo rencontra peut-être Frère Louis de Léon, décrivait toujours pour le plaisir des yeux les mêmes courbes argentées dans la plaine grisâtre; mais j'entendais bien mieux ce que disent et ces noms illustres et ces vieilles pierres façonnées par des artistes inconnus, qui peut-être venaient d'ici. Au penchant des vallons pierreux de Cardeña ou de Silos, les ruines éparses, mieux comprises, évoquaient plus nettement la figure du Campéador ou celles des moines civilisateurs. A Zamora, à Pampelune, à Salamanque, comme à Tolède ou à Valence, une foule de détails, inaperçus du voyageur non averti, posaient en mon esprit et parfois éclairaient d'un trait de lumière le passionnant problème des origines et des pénétrations artistiques. Et je me convainquais ainsi qu'à la joie d'admirer la radieuse splendeur de la lumière sur la terre ensoleillée, l'archéologie, de concert avec l'histoire et la littérature, en ajoutait d'autres, plus modestes en apparence, mais non moins pénétrantes. Et c'est pourquoi vous m'excuserez, Messieurs et Mesdames, si j'ai choisi la première occasion qui s'offrait de remercier ceux à qui je les dois. N'est-il pas juste qu'à défaut d'autre chose je leur apporte au moins mon tribut de reconnaissance?

Cette allocution terminée, M. le Président annonce que M. Emile Cartailhac vient d'être nommé correspondant de l'Institut par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est un honneur qui rejaillit sur les Compagnies auxquelles appartient notre confrère, et,

en particulier, sur la Société archéologique du Midi, dont il est l'un des doyens et le secrétaire général. Ce beau titre, et qui est fort rare, avait été donné l'an dernier à M. Ernest Roschach, l'un de nos associés honoraires. La Société archéologique se réjouit avec Toulouse et le monde savant de ces hautes distinctions accordées à nos collaborateurs et amis.

Allocution de M. Emile CARTAILHAC, secrétaire général.

L'histoire, l'état et le rôle de nos musées.

Messieurs,

Il paraît difficile de concevoir un état social plus agité que le nôtre. Les vitesses extraordinaires que la science met à la disposition de nos relations et de nos travaux semblent insuffisantes dès leurs premières applications. Dans le mouvement de notre vie, les grandes catastrophes passent inaperçues. Les hommes en sont venus à créer des merveilles énormes pour les détruire fiévreusement six mois plus tard.

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde!

Cependant, nous nous sommes passionnés pour les temps passés. Nous marchons violemment vers l'avenir, mais en regardant plutôt en arrière. Les mémoires d'outre-tombe surgissent de toutes parts; les siècles évoqués avec un talent incomparable défilent sous les regards d'un public épris de ces résurrections. Un livre sur une cathédrale fait la fortune d'un auteur et de son libraire. Des centaines de revues se disputent le vaste champ de l'histoire. Le théâtre assure son succès en rappelant, au jour fallacieux de la scène, nos personnages d'autrefois. L'Exposition universelle enfin, avec son Grand et son Petit Palais, et ses innombrables Centennales, était la plus colossale exhibition rétrospective qu'un antiquaire ait pu rêver. Et, quant à l'art nouveau, qui pompeusement s'étalait au dehors et au dedans de toutes les galeries, il ne parvenait pas à masquer ses origines. Nous le retrouvions sans peine sur les vases mycéniens, dans les décors de notre moyen âge, sous les laques du très vieux Japon.

Que de découvertes sensationnelles étaient rappelées de mille manières sur les bords de la Seine enchantée. On passait des nécropoles

de l'Egypte aux dolmens de la Bretagne, des bijoux d'Hélène à ceux de Salammbô. Les visiteuses internationales se pressaient et s'extasiaient devant l'oratoire de Blanche de Castille et l'antichambre de l'impératrice Eudoxie. Trois mois plus tard, vous auriez vu sous la tour Eiffel le labyrinthe de Crète, que M. Arthur Evans vient de retrouver. On vous eût présenté, n'en doutez pas, le Minotaure lui-même et tout au moins le portrait de Pasiphaë.

Sans aller si loin, n'avons-nous pas aux portes de Toulouse les trouvailles de Martres-Tolosane. Nous nous faisons maintenant une idée précise du palais qui s'élevait au bord de la Garonne et très près des Pyrénées. On a pu tracer le plan de ses portiques, de ses bains, de ses dépendances rurales. Nous possédons de larges parties de sa décoration sculpturale, des marbres qui l'embellissaient et qu'avaient fourni des pays bien divers. Nous contemplons avec surprise ces statues et ces bustes nombreux de divinités, d'empereurs et d'impératrices, de hauts dignitaires, de femmes élégamment parées. Pas une pierre cependant n'a présenté les mots révélateurs que nous attendions. En vain les fouilles ont été de plus en plus attentives, la villa luxueuse reste muette. Les familles et les événements qui se sont succédé durant la paix romaine restent ignorés. Les barbares ont ravagé la villa et porté partout le fer et le feu. Le paysan, plus tard, oublieux des morts, a renversé les murailles encore debout. Il a jeté la terre sur les monceaux de marbres; il a finalement labouré le champ. Ici le blé poussait plus vert, là il restait chétif; c'était la seule trace d'une civilisation qui avait brillé quatre cents ans.

L'œuvre révélatrice de la Société archéologique du Midi, secondée à toutes les époques par l'Etat, le Département et la Ville, semble achevée. Bientôt les trésors exhumés au siècle dernier, par le plus grand des hasards, puis, de 1826 à 1842, grâce aux travaux de Dumège, de Belhomme et de Chambert, plus récemment de Lebègue, et enfin de M. Joulin, seront bientôt rangés dans une galerie spéciale de notre Musée. Les érudits, les lettrés, les artistes auront une raison de plus pour aimer Toulouse et y venir comme en pèlerinage.

Il n'est que juste, Messieurs, de remercier les habitants de Martres qui ont favorisé de leur mieux les recherches et surtout M. Ferré qui fut, avec un dévouement illimité, le représentant zélé de notre Société et de ses délégués, MM. Lebègue et Joulin. Il a

aussi rendu de réels services dans les négociations si bien conduites par M. Louis Deloume, notre trésorier, pour assurer à Toulouse la totalité des objets recueillis.

Les lots considérables dernièrement acquis n'étaient pas encore en votre possession, lorsque notre confrère, M. Graillot, nous fit faire en mai dernier une visite aux personnages de Martres. A sa voix, la galerie un moment s'anima d'une vie intense et tous ces visages de marbre étaient comme transfigurés.

Cette promenade ne fut point isolée. Nous étions déjà venus étudier, avec M. Saint-Raymond, les peintres toulousains; avec M. de Lahondès, le monastère lui-même. M. Mâle nous avait fait comprendre tout l'intérêt de nos sculptures du treizième siècle. Ces *démonstrations*, que le public a librement suivies, notre Société a l'honneur de les avoir inaugurées à Toulouse et peut-être en province. Vous avez certainement remarqué combien on les a multipliées à Paris pendant l'Exposition. Elles permettent de se faire une idée du rôle que nos Musées pourraient jouer si l'on voulait bien s'y prêter.

On oublie trop vraiment les ressources qu'ils offrent ou qu'ils devraient offrir, non pas seulement pour le progrès des sciences, des lettres et des arts, mais mieux encore pour l'éducation populaire. On méconnaît le profit qu'ils réservent à notre société démocratique.

Je me garderai de refaire et de vous imposer un article qui doit exister dans toutes nos encyclopédies. L'historique des Musées est d'ailleurs bien connu. Les Grecs avaient accumulé des offrandes religieuses et des souvenirs personnels ou nationaux dans les trésors édifiés autour de leurs fameux sanctuaires. Les nations chrétiennes de l'Europe ont enrichi de la même manière leurs principales églises. Ces groupements d'œuvres artistiques et de haute valeur excitaient le patriotisme, donnaient et donnent encore satisfaction aux foules qui ont la foi. Ils sont d'un ordre tel qu'on ne peut les considérer comme des Musées. Ce mot serait encore inexact si on l'appliquait aux collections formées, soit à Rome avec le butin rapporté de la Grèce, soit en Italie, lorsque les papes et les grands seigneurs eurent découvert l'Antiquité. Mais ces collections eurent un résultat auquel personne n'avait songé et qui fut comme le bienfait divin des muses retrouvées et cultivées de nouveau : La Renaissance.

La curiosité des hommes s'était alors éveillée dans tous les sens ; elle interrogeait tous les horizons. On découvrait à la fois le monde antique et le nouveau monde. Aux belles œuvres d'autrefois, à toutes celles qu'enfantait le génie des sculpteurs et des peintres, on se plaisait à associer les apports singuliers des *conquistadores* et des navigateurs ou voyageurs revenus des lointains continents.

Alors commencent, dans les palais et les nobles logis, des étalages qui déjà portent le nom de musées ; réunions désordonnées des objets les plus disparates : minéraux et statues, médailles et coquillages, momies égyptiennes et péruviennes, chinoiseries et parures de sauvagesses, fruits exotiques et machines en réduction, instruments de physique et pierres tombées du ciel. Nous avons de ces musées de beaux catalogues illustrés. Nous connaissons leur destinée, les ventes retentissantes et les prix élevés de certaines pièces; car il y eut de bonne heure des séries à la mode, et le snobisme, sans être soupçonné, régnait déjà. Aussi trouve-t-on parmi les acquéreurs poussant les enchères, des magistrats et des financiers, des religieux comme les abbés de Sainte-Geneviève, des actrices comme Mlle Clairon.

Ces musées, que nous voyons se multiplier surtout au dix-huitième siècle, sous les noms de Cabinets de curiosités, Chambres de merveilles, étaient la propriété jalouse de la haute classe, mais ils ne furent pas sans utilité. Les lettres et les arts contemporains pourraient en rendre témoignage. En outre, ils ont servi d'asile à quantité de choses belles ou rares et les ont conservées d'âge en âge. Les musées de Toulouse possèdent beaucoup de numéros exceptionnels, infiniment précieux, qui n'ont pas d'autre origine.

Ces groupes d'objets s'étaient peu à peu répartis en sections et en séries, et même il y eut des cabinets entiers pour telle ou telle catégorie. Les études étaient amenées à se spécialiser, et, dans des champs d'investigation plus limités, elles faisaient faire à la science des pas plus rapides.

L'archéologie resta fort en arrière dans ce mouvement méthodique, en dépit des belles publications des Montfaucon, des Dom Vaissète, des Caylus.

A la Révolution, tout est bouleversé. On veut obtenir un ordre nouveau. C'est l'heure des expropriations légales et des pillages rapides. Nos églises, nos châteaux, nos hôtels de ville même sont

saccagés. Bibliothèques et archives, galeries de peintures et musées sont livrés aux flammes ou gaspillés follement. Dès les premiers jours, les ruines sont immenses, les pertes irréparables. L'Assemblée nationale en fut navrée et, sans blâmer personne, car elle se savait débordée par la force déchaînée, elle voulut opérer des sauvetages. Elle fit adresser au pays un manifeste bien suggestif dont voici quelques passages :

« Jamais un plus grand spectacle ne s'offrit aux nations. Tous ces objets précieux qu'on tenait du peuple ou qu'on ne lui montrait que pour le frapper d'étonnement et de respect, toutes ces richesses lui appartiennent.

» Désormais elles serviront à l'instruction publique... Pères, mères, époux, vous tous qui êtes constamment et tendrement occupés des soins que l'on donne à l'enfance et de l'instruction que l'on doit à la jeunesse, vous tous qui par vos vertus républicaines êtes les vrais appuis de la liberté naissante, approchez et jouissez; mais couvrez ce domaine de toute votre surveillance. L'indifférence ici serait un crime, parce que vous n'êtes que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a droit de vous demander compte... Eloignez-en toutes les mains suspectes, et que chacun de vous se conduise comme s'il était vraiment responsable des trésors que la nation lui confie. »

Cette phraséologie opportuniste est suivie de 68 pages d'instructions précises, pratiques, ingénieuses, qui sont autant de nouveautés en vue de la conservation et du classement des épaves.

Les inventaires dressés par les membres des districts ne tardèrent pas à arriver. On reconnut combien était impraticable la concentration générale que l'on avait d'abord rêvée. La Convention, pour sortir de cet embarras, ordonna un musée par département. Bon nombre de ces musées furent délaissés plus ou moins vite, et naturellement les collections ont été perdues.

Il n'en fut pas de même dans quelques villes qui persistaient, — en dépit des volontés suprêmes, — à rayonner au delà des limites départementales et à rester des capitales provinciales. A Toulouse, dès 1791, à la suite du décret qui supprimait toutes les institutions royales et en particulier les Académies, des membres de celle de peinture, sur l'initiative du peintre François Bertrand, s'inquiétèrent vivement du sort des collections. C'est à leur instigation que le

corps administratif ordonna un rassemblement des tableaux, des statues et des antiquités dans l'église des ci-devant Augustins comme le local le plus convenable à l'établissement d'un muséum provisoire du midi de la République. On choisit comme chef de l'institution le peintre Jean-Paul Lucas cadet, un des fils du célèbre sculpteur, et on lui attribua le titre de *démonstrateur*. Le muséum était provisoire; il perdit bientôt ce caractère; le provisoire était devenu définitif à cela près que cent ans plus tard, nous le voyons, rien n'est terminé.

En outre des œuvres d'art proprement dites, Lucas mentionne, dans ses premiers catalogues, une série de *curiosités*. C'est de ce bloc que l'histoire naturelle devait se dégager un jour. Il fut question, vers 1860, de lui consacrer une galerie supérieure du cloître, et par bonheur un savant toulousain, le professeur Edouard Filhol, fit adopter un projet autrement sérieux. Par ses soins, les curiosités, parmi lesquelles était une giraffe empaillée, la première venue en Europe, émigrèrent à l'Ecole de médecine. Les combles du couvent des Carmes ne tardèrent pas à être transformés, de belles galeries furent ouvertes et rapidement garnies. Notre Musée d'histoire naturelle est aujourd'hui l'un des plus remarquables qui existe, et nous devons ici nous en réjouir à plusieurs titres, car l'auteur principal de cette œuvre de longue haleine, M. Trutat, est le plus ancien des membres résidants de notre Société, et l'une des salles du Musée, celle des antiquités préhistoriques est directement, Messieurs, de notre ressort.

Un second dédoublement du Musée des Augustins a permis de créer le Musée Saint-Raymond vivifié par la charte libérale que voulut bien lui octroyer le maire, M. Camille Ournac. Cet asile fut d'un heureux secours pour sauver les petites antiquités auxquelles on ne songeait plus, qui gisaient misérablement rue Alsace-Lorraine, et dont les visiteurs de l'Exposition universelle ont eu la bonne fortune d'admirer quelques pièces principales.

Toulouse a donc réuni dans ce siècle les éléments de plusieurs musées établis conformément aux vues des députés de la Convention. Mais chez nous et ailleurs a-t-on suffisamment dégagé des premières prescriptions légales ce qu'il y avait d'excellent au fond et en dépit de la forme déclamatoire? Nous avons vu que beaucoup de musées installés à la première heure n'ont pas réussi. Mais depuis

lors, quelle revanche! Si nous consultons l'*Annuaire des musées des départements*, pour les sciences et l'archéologie seulement, nous trouvons le chiffre de 447. C'est un morcellement funeste au progrès de l'institution, mais je n'insisterai pas aujourd'hui sur ce point.

Pourquoi le Ministère, qui a fait dresser cette liste détaillée, n'a-t-il pas songé à publier en même temps un rapport sincère sur l'état des collections? Vous avez constaté vous-mêmes, Messieurs, qu'à Rodez des inscriptions romaines, des statues, des sculptures de la Renaissance, étaient à l'abandon dans les sous-sols encombrés de l'archevêché. Il faut accepter comme un progrès qu'une partie de ces pierres soit maintenant dans les caves proprement dites du tribunal. C'est également le Palais-de-Justice qui offre au Musée de Foix l'hospitalité dans des locaux que leur insalubrité ne permettait pas d'utiliser autrement. Bagnères-de-Bigorre a ses collections d'histoire naturelle dans les greniers de la mairie, et Carcassonne enferme ses croix sculptées et ses dalles tombales sous les marches d'un escalier. Je pourrais ainsi faire le tour de la France et montrer avec tristesse que la province n'a pas le sentiment de son inertie.

Quand le musée n'est pas dans un vieux local plus ou moins approprié et qu'il jouit d'une construction neuve, la situation n'est pas toujours meilleure. Tantôt la lumière est mauvaise, tantôt les dispositions sont embarrassantes; en général, l'espace continue à faire défaut; il est des villes où l'œuvre reste à jamais interrompue. Il y a tant d'architectes qui croient sincèrement qu'un musée est une façade monumentale. Le malheur veut que parfois la façade elle-même soit manquée.

En tout cas, logées ou non, les collections inventoriées sont rares et plus rares celles dont les catalogues sont imprimés. Même alors, le classement est nul ou à peu près. On tient à leur conserver cet aspect qui les fait ressembler aux fonds de boutiques des brocanteurs. L'Etat, qui protège nos bibliothèques et nos archives, laisse les musées à peu près sans contrôle, pour n'avoir pas à les subventionner. Il aurait peur d'être obligé de partager avec eux les fonds provenant de la vente des diamants de la couronne ou ceux du pari mutuel.

Les avertissements autorisés n'ont pas manqué. Ainsi, à Toulouse, en 1870, M. Roschach lisait à notre Académie des sciences,

inscriptions et belles-lettres, et publiait, dans *la Minerve* de Gatien-Arnoult, un mémoire fort important sur les musées publics. Il exposait les idées générales qui doivent présider à la composition et à l'organisation d'un grand musée. Après avoir tracé d'une maîtresse plume l'historique de nos collections toulousaines, il indiquait les conditions de reconstruction vraiment rationnelles de notre musée des Augustins. Est-il besoin d'ajouter que ce beau travail, qui pouvait rendre tant de services, fut lu uniquement par les personnes qui n'avaient pas voix au chapitre. Vous savez à quel résultat les autres ont abouti. Le monument est là.

Quinze ans plus tard, un des plus illustres antiquaires, le Danois Worsaae exprimait les mêmes idées que notre éminent concitoyen, dans un mémoire sur l'organisation des musées historico-archéologiques. Lui du moins fut écouté dans le nord scandinave et en Allemagne. C'est après avoir lu ces conseils qu'on juge à quel point nos musées sont encore de simples dépôts, toujours provisoires, comme au lendemain de la Révolution.

On parle beaucoup aujourd'hui de Cours d'adultes, de Ligues de l'enseignement, d'Universités populaires. Il semble que l'on ait oublié dans ce plan de perfectionnement social qu'il existe des musées et que ce sont les véritables palais du peuple. La bourgeoisie n'en connaît guère le chemin ; les ouvriers, les gens de petit négoce, au contraire, y viennent spontanément, et volontiers ils y passent leur dimanche.

Jugez ce que pourrait être le plaisir de ces foules et le profit de leur intelligence et de leur moralité, si tout était mieux disposé pour recevoir et intéresser les visiteurs.

Mais on croit qu'il suffit d'écrire sous un tableau qu'il est de tel ou tel peintre, sous une pierre que c'est un autel votif, sous un os fossile le nom latin d'un animal, alors qu'il faudrait ici une transformation complète de l'étalage, là des termes de comparaison, dessins ou moulages, ailleurs des cartes géographiques. Il est vrai que dans les milieux d'amateurs l'on a peu de sympathie pour les étiquettes. On nous renvoie ordinairement aux catalogues et, les catalogues, quand ils paraissent, ce qui se voit quelquefois, ils sont maigres et rudimentaires, sans images. L'administration les vend pour rentrer dans ses frais le plus possible, et se garde bien de les mettre sur une table où chacun pourrait les consulter. D'ail-

leurs, une table supposerait des sièges, et l'on sait qu'il faut éviter que les visiteurs puissent s'asseoir dans un musée bien tenu. La consigne est de circuler.

Mais ce n'est pas seulement l'enseignement silencieux qui fait défaut ; l'enseignement oral manque bien davantage.

Il y avait en Danemark un archéologue qui, après avoir franchi tous les degrés de la hiérarchie, devint directeur du Musée national : c'était Thomsen, le promoteur de notre première classification préhistorique. Le jour où le Musée était ouvert aux visiteurs, Thomsen se promenait sans cesse à travers les salles et, quand il voyait entrer des soldats, des hommes du peuple, il se faisait leur guide ; il les menait droit aux objets qui pouvaient les intéresser, leur en indiquait l'usage, leur en faisait remarquer les particularités. En un mot, il les intéressait en captivant leur attention par un exposé clair et animé qui ne cessait jamais d'être à leur portée. Rentré chez lui, le paysan racontait ce qu'il avait vu, et il engageait ses parents, ses amis, ses voisins, à ne pas oublier de visiter le musée quand ils iront à Copenhague. Pour sa part, s'il trouve des antiquités, au lieu de les briser ou de les laisser en place, il les recueille avec soin dans l'intention de les offrir à l'illustre cicerone. C'est ainsi que Thomsen a fait l'éducation de ses compatriotes. Grâce à lui, toute la nation danoise est devenue une académie d'antiquaires. Quant au Musée national, enrichi dans des proportions exceptionnelles, il peut, à tous égards, nous servir de modèle.

De pareilles habitudes sont peu répandues, avouons-le. On voit plutôt le conservateur disparaître lorsque le public arrive. Le peuple, traité avec plus de sollicitude et de courtoisie, aurait bien vite plus d'attention pour nos musées. Il serait le premier à réclamer pour eux plus de largesses, tandis que les subventions actuelles, partout en France et surtout dans le Midi, sont dérisoires.

On peut espérer un meilleur avenir, car les réclamations énergiques se multiplient.

A Lille, un des doyens de l'Université, M. Gosselet, présidant la commission municipale du musée, demandait publiquement une organisation « qui permettrait aux habitants de cette grande cité industrielle de prendre même au musée des Antiques de justes vues sur la marche de la société et sur ce que nous devons à cette évolution, à l'ordre qu'elle exige, à cette apparente inégalité qui laisse

aux uns le temps de penser, de prévoir, d'inventer, de perfectionner, pendant que d'autres entretiennent la vie corporelle de la société et appliquent à la matière le résultat des investigations du premier. »

A Lyon, on inaugurait une galerie anthropologique au splendide muséum de MM. Lortet et Chantre; le docteur Broca, prononçant le discours d'ouverture et s'adressant aux autorités réunies, disait: « Vous n'avez qu'un moyen d'accroître votre nouveau musée : c'est d'en faire un grand et beau musée, c'est de le rendre utile. Qu'il soit reconnu utile, et les pièces afflueront. Or, un musée n'est vraiment utile que lorsqu'il concourt au progrès des sciences et à leur diffusion, c'est-à-dire à l'enseignement... De sorte qu'après les sacrifices que vous avez faits en créant votre musée, de nouveaux sacrifices seront nécessaires pour le développer et lui faire porter ses fruits... Ce sont, je le sais, de grandes dépenses que je vous propose ; mais je m'adresse aux représentants d'une ville qui est à la fois riche et intelligente, d'une ville qui sait et peut protéger les sciences. »

Messieurs, je veux vous laisser, pour terminer, sous l'impression de ces paroles. Nulle part elles ne seront mieux comprises qu'au sein de la Société archéologique, puisque vous avez toujours mis de telles idées en pratique. Il faut souhaiter qu'elles aient un large écho. Vous accueillerez avec bonheur les mesures qui seront prises pour réaliser des vœux si légitimes.

Rapport général sur le concours de l'année 1900, par M. l'abbé AURIOL, membre résidant.

Messieurs,

Heureuses les Académies, plus que cinq fois centenaires, à qui la Poésie confère le privilège d'un rajeunissement perpétuel. On penserait, et l'on n'aurait pas tort, qu'une atmosphère harmonique les environne, pareille à la lumière que Raphaël a répandue sur son Parnasse, et qui fait éclore tout une moisson d'œillets et de jasmins, devant la diaphane figure qui préside à ces assemblées, médiévale figure animée, ainsi que la Poésie de la Chambre de la Signature, par le souffle d'En-Haut, *Numine afflatur*. Comment Raphaël fût-il parvenu à symboliser, à concrétiser, à côté de la Théologie et de la Poésie, la science archéologique? — Je ne sais.

Mais il l'eût tenté, et il n'eût pas échoué, lui qui a su peindre la Jurisprudence, flanquée des Décrétales et des Pandectes. Il eût réussi, et j'imagine qu'il eût composé une figure calme, grave, austère de visage, gardienne d'horizons immenses, en lesquels, dans une lueur de crépuscule du soir, on eût pressenti le monde antique et le moyen âge; seulement la symbolique Dame eût averti ses disciples que, dans son domaine à elle, il importait, non point de voler, mais de marcher; non point de chanter, mais bien de déchiffrer des textes, d'étudier les monuments avec l'esprit d'analyse et de critique, en condamnant toute intuition émanant de l'imagination à s'en aller faire quarantaine dans le cerveau ; pour tout dire, qu'il importait, même aux jeunes, de ne parler et écrire qu'avec la prudence, le sens rassis de l'âge mûr s'acheminant vers l'âge qui vient après lui. Aussi, tandis que le soleil du 3 mai fait fleurir toute une germination rimante, ceux de la Société Archéologique doivent estimer que leur appel a été entendu quand, en un jour de décembre, cet appel ébranle quatorze concurrents, qui présentent leurs œuvres, issues de beaucoup de travail et d'efforts aussi persévérants que désintéressés. Que de recherches en effet, que de comparaisons, que de contrôles minutieux ne présuppose pas une monographie, — quand elle est bien faite? — Vous rappelez-vous, Messieurs, cette boutade de quelques Chartistes, allant à établir que rien n'est de trop pour un archéologue consommé, pas même la science du minéralogiste, du botaniste, de l'entrepreneur, — sans parler de la science de se taire quand il faut. — Et justement parce que nos voies austères ne sont pas encombrées, la plupart de ceux qui s'y engagent parviennent, sinon à la fin enviée, du moins à un résultat encourageant à quelque degré. Il y a rarement des morts; les blessés ne sont point nombreux; d'ailleurs, l'anonyme les enveloppe, leur donnant tout loisir de panser leurs blessures, voire même de ressusciter au concours suivant. La tâche du rapport sur le concours m'incombe cette année, il faut bien que je m'y résigne. J'aborde donc le concours de 1900 avec l'intention d'exprimer, — et quelquefois d'insinuer, — la vérité sur les œuvres, et de dire tout le bien possible des auteurs.

*
* *

Cette année, la Société mettait au concours le prix fondé par le

Dr Ourgaud : on sait que, pour ce prix, toute liberté est laissée aux concurrents dans le choix du sujet, sous la condition que le sujet se réfère à l'archéologie ou à l'histoire et ne dépasse point la date de 1789. Le prix a été remporté par un jeune docteur en Droit de Toulouse, M. Lamouzelle, auteur de l'ouvrage : *Les Statuts du corps de métier toulousain des fourbisseurs d'épées au commencement du dix-septième siècle* (1). Selon que l'observe l'auteur, on ne connaîtra complètement l'évolution historique des corporations ouvrières que si l'on tire des Archives les documents qui les concernent. Et il a prêché d'exemple. Ayant en sa possession le manuscrit des Statuts de la corporation toulousaine des fourbisseurs d'épées au commencement du dix-septième siècle, M. Lamouzelle a fait de ce document le point de départ de ses travaux ; il a complété ses informations par des recherches faites aux divers dépôts d'Archives de Toulouse, nommément aux Archives notariales nouvellement ouvertes au public. C'est avec une méthode parfaite que M. Lamouzelle a réparti les divers éléments de son travail, et après une introduction où l'auteur place de justes rapprochements entre la corporation des fourbisseurs de Toulouse et la corporation des fourbisseurs de Paris, ainsi que des considérations générales sur les corps de métier en France au dix-septième siècle, nous suivons dans les diverses phases de son évolution cette corporation toulousaine, jusqu'au moment où Colbert nivelle toutes choses, si bien que l'on voit l'Etat devenir l'éditeur universel des manuels des corps de métier. Pourquoi cette œuvre si remarquable d'analyse n'est-elle point conclue par une assez ferme synthèse? Cette simple question ne saurait amoindrir le mérite de l'auteur, qui vient d'ajouter un excellent mémoire aux publications déjà nombreuses relatives aux corporations ouvrières de l'Ancien Régime.

M. Canet, professeur au Lycée de Tarbes, offre à la Société un *Essai sur l'histoire du collège de Tarbes durant la Révolution* (2). L'auteur a su tirer des maigres matériaux qu'il avait à sa disposition un travail intéressant et distingué qui a mis en relief de remarquables qualités, un esprit sagace, le secret de la précision dans les détails, la science des idées générales, l'art d'y rattacher les menus faits en

(1) Rapporteur particulier : M. Pasquier.
(2) Rapporteur particulier : M. Lécrivain.

une exposition sobre et élégante. L'introduction est consacrée en partie à l'exposition des sources du sujet : elles sont extrêmement incomplètes, la plupart des documents ayant disparu. C'est donc l'histoire du collège de Tarbes depuis 1670 jusqu'en 1808. Au dix-septième siècle, ce collège était dirigé par des doctrinaires : en 1789, l'enseignement des doctrinaires tend à être moins latin, plus français, plus moderne aussi : la Révolution supprime les doctrinaires, qui, de 1792 à 1795, continuent d'enseigner à titre individuel sous l'impulsion et la surveillance du Directoire des Hautes-Pyrénées : en comparant ce chapitre avec les histoires des écoles centrales des autres départements, on voit que cette Ecole centrale était une des meilleures, outre que ce chapitre est une très vive étude et judicieuse appréciation des programmes de l'Ecole centrale. Enfin, ladite Ecole centrale est transformée, de 1804 à 1808, en une école secondaire, sous la direction de professeurs, anciens doctrinaires pour la plupart, et redevient publique en 1808, préparant ainsi la voie au collège communal incorporé depuis à l'Université impériale. Une conclusion domine tout ce travail, à savoir que, dans la crise de l'Université contemporaine, on trouverait plus d'une bonne idée chez les graves pédagogues de la Convention. Ce travail dépasse, en sa majeure partie, la fin du dix-huitième siècle; néanmoins, la Société estime avoir vu, depuis 1831, année de sa naissance, assez de révolutions pour ne s'effrayer point de l'étude de la Révolution de 1789, et, ce point spécifié, elle décerne à M. Canet une médaille de vermeil.

Elle donne une médaille d'argent à M. Auguste Grèze, de Valence-d'Agen, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, pour son mémoire : *Valence-d'Agenais* (1), consciencieuse monographie de La Bastide-Valence-d'Agen, dont l'auteur expose l'histoire aux treizième et quatorzième siècles, durant la guerre de Cent ans et jusqu'à la Révolution, au moyen de documents puisés aux Archives de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne, et en s'aidant des publications concernant la région. La Société ne saurait mettre en doute que, relisant son manuscrit, M. Auguste Grèze modifie le titre de son premier chapitre : dès là qu'ils sont antérieurs à l'histoire de Valence, les temps qui précè-

(1) Rapporteur particulier : M. Edouard Privat.

dent immédiatement la fondation de cette Bastide appartiennent-ils nécessairement à la période préhistorique ?

Saint-Martin du Touch est un village situé en un joli pays, et dominé par une église d'architecture romane qui serait pour donner l'illusion du onzième siècle, n'étaient les peintures, bonnes d'ailleurs, mais si modernes dont on l'a parée. On dit que les vieilles traditions subsistent encore dans ce village : l'amour de la patrie locale a inspiré à un habitant de Saint-Martin, M. le docteur Delaux, l'heureuse pensée d'en écrire l'histoire : en fait, l'auteur nous a présenté sous le titre, sans ambition, de *Notice sur Saint-Martin du Touch* (1), un travail bon, complet, qui ne sera pas moins complet quand il sera plus condensé, travail documenté, relatif au territoire de Saint-Martin, à l'église, à la population. C'est pour ses concitoyens qu'écrit M. le docteur Delaux, ceux-ci liront sa notice, et à l'occasion, d'autres la consulteront utilement. La Société le prédit à l'auteur en lui offrant une médaille de bronze.

De bien grand cœur, la Société rend hommage au zèle studieux de M. l'abbé Marsan, qui, en dépit des difficultés, donne le bon exemple du travail et nous a envoyé, maintes fois, d'utiles communications. M. Marsan a présenté à la Société pour le présent concours deux mémoires (2). Le premier se réfère à *Une élection épiscopale à Saint-Bertrand de Comminges au commencement du seizième siècle.* Il s'agit de l'élection de Gaillard de L'Hôpital. L'auteur nous prévient que les éléments de son travail sont empruntés au dictionnaire généalogique de Larcher et aux registres du Parlement de Toulouse. Il cite, en effet, cinq pièces empruntées à ces registres, mais le fond du récit est emprunté au dictionnaire généalogique, ce qui fait du mémoire un travail de seconde main. Le deuxième mémoire a pour titre : *Saint Missolin d'Aure, prêtre et martyr.* Ici encore, l'auteur a pris les éléments de son récit au même dictionnaire généalogique. Les Bollandistes, après avoir déclaré qu'ils n'avaient trouvé aucun document relatif à saint Missolin, patron de Tarbes, conseillaient de recueillir les récits oraux le concernant *in ordine ad crisim prudentemque coniecturam.* Or, l'auteur n'estime t-il point que dans sa contribution hagiographique à la vie de saint Missolin, il va bien

(1) Rapporteur particulier ; M. l'abbé Auriol.
(2) Rapporteur particulier : Mgr Batiffol.

au delà de la *prudens coniectura* conseillée par les Bollandistes quand il place le martyre de saint Missolin entre 1042 et 1043 en se fondant sur les raisons que voici : « En premier lieu, l'opinion commune fait naître saint Missolin dans les dernières années du dixième siècle. — En second lieu, l'âge du martyr paraît être 42 ou 43 ans, d'après les diverses peintures et statues qui le représentent. » La Société n'était que trop fondée à craindre, que, en la sanctionnant de son autorité, elle n'accréditât une biographie de saint qui ne repose sur rien du tout, et qui n'eût point manqué de se faufiler dans les petits livres où elle eût si bien conquis droit de cité, que d'en vouloir faire l'examen critique eût été un crime de lèse-majesté. La Société ne pouvait adopter ce mémoire, mais elle tient à marquer son estime à M. Marsan, plus heureux en d'autres travaux, en lui accordant une mention.

Passons présentement aux travaux imprimés.

La *Notice historique sur la ville de Grenade*, de M. Claverie (1), mériterait d'être sans défaut, si elle n'avait l'impardonnable défaut d'avoir été nouvelle... il y a quelque vingt-cinq ans. L'œuvre est bonne, elle fut excellente ; et en 1875, M. Claverie eût été l'unique historien local. Mais, depuis, les recherches de M. Rumeau ont jeté de la lumière sur le passé de cette Bastide et sur l'Abbaye de Grand-Selve. L'inventaire des archives de Grenade, par M. Rumeau, a enlevé de son intérêt au présent travail, sommaire et à vol d'oiseau, qui est honoré d'une mention en 1900, alors qu'il eût, autrefois, mérité une médaille.

Ma Paroisse, tel est le titre donné par M. l'abbé Taillefer à l'histoire de la communauté de Lauture et Casilhac, au diocèse de Montauban (2). Si le rapporteur particulier se fût piqué d'exégèse, il ne se fût pas fait faute de chercher noise à M. Taillefer au sujet de son épigraphe, empruntée au cantique d'Ezéchias : « J'ai cherché le reste de mes années : *quaesivi residuum annorum meorum.* » Seulement, l'auteur supprime le mot *meorum* : est-ce pour donner à entendre qu'il s'est proposé d'extraire, en son ouvrage, la quintessence, Saint-Simon dirait : l'élixir des années, des siècles, de sa paroisse ? M. Taillefer y eût de tout point réussi, n'était l'excessive

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Lestrade.
(2) Rapporteur particulier : M. le Dr Le Palenc.

bravoure avec laquelle il s'est attaqué, pour la publier et la traduire, à la Charte romane de Mondenard. Que de pièges, en effet, que de fondrières, que de précipices dans cette forêt vierge, toute hérissée de cas sujets et de cas régimes ! Les laborieuses et minutieuses recherches de M. Taillefer dans les dépôts d'archives, spécialement dans les archives du château de Lauture nous valent, dans le même volume, une double histoire : l'histoire de Casilhac, en tant que paroisse, ainsi que de la seigneurie de Lauture et Casilhac ; — et, dans la deuxième partie, qui est bien meilleure, l'histoire des familles qui se succédèrent dans la seigneurie : les Narcés, les Noalhac, les d'Orgueil, les Gauléjac, les d'Escayrac. Ce travail mérite une médaille de bronze.

La question du blé au Parlement de Toulouse vaut à son auteur, M. Jaudon, avocat général à la Cour d'appel de Toulouse, une médaille d'argent (1). Cette question était une des plus importantes tout à la fois pour le Languedoc essentiellement producteur de blé ; c'est encore une question capitale, non seulement pour le haut-pays, mais encore pour l'avenir de l'agriculture française. Et l'on se trouve aujourd'hui, comme autrefois, en présence de plusieurs théories contradictoires qu'il n'est pas aisé de concilier ; la liberté absolue, le protectionnisme opportuniste, et le radicalisme socialiste. Le Parlement de Toulouse les a étudiées toutes en un temps où le blé était purement français ; mais la question a bien changé depuis qu'elle est devenue « mondiale. » Il n'en est pas moins curieux de rechercher quel a été le régime des céréales avant 1789, c'est ce qu'a fait M. Jaudon. Il a montré qu'il faut distinguer deux périodes, celle des mesures prohibitives, et celle de la liberté commerciale. Chacune d'elle est étudiée dans son ensemble et dans ses traits généraux, et puis dans les cas particuliers. On y voit toutes les mesures administratives, judiciaires, financières, législatives, à l'aide desquelles le Parlement de Toulouse essaya de résoudre ce que nous appelons aujourd'hui la question du blé et la question du pain. Y avait-il réussi ? Evidemment non. C'est donc l'impuissance (démontrée) et, partant, la condamnation du protectionnisme à l'intérieur qu'avait si laborieusement organisé le Parlement de Toulouse. M. Jaudon en conclut qu'il vaut mieux laisser le problème se

(1) Rapporteur particulier : M. le baron Desazars de Montgaillard.

résoudre tout seul. N'y aurait-il pas bien des objections à faire à cette thèse? Car c'est tout simplement l'écrasement de la France vieillie et surchargée d'impôts, par des pays neufs, sans charges d'Etat et avec des champs d'exploitation sans limites comme sans valeur. L'important, c'est que la thèse soit soutenue avec intelligence et appuyée de documents sérieux.

Notre Compagnie est fort touchée de voir un magistrat d'un ordre aussi élevé lui remettre ses travaux et participer à ses concours. Elle espère que le lauréat de 1900 voudra bien venir l'an prochain à la place qui lui est due au rang des juges.

C'est aussi une médaille d'argent qui est offerte à M. l'abbé Daux, missionnaire apostolique du diocèse de Montauban pour son livre : *Le pèlerinage à Compostelle et la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques à Moissac*(1). Très assurément, l'enthousiaste dédicace à Notre-Dame del Pilar émane plutôt d'une âme éprise de poésie que d'un esprit féru de critique, mais on aurait bien tort, sur cette première impression, de formuler son jugement. L'idée de l'ouvrage a été suggérée à l'auteur par la découverte d'un registre des délibérations de la confrérie Saint-Jacques à Moissac. Tout d'abord, M. Daux entendait n'utiliser sa découverte qu'au point de vue de l'histoire particulière de cette confrérie, mais il a été conduit, en encadrant les faits, à étudier toute l'histoire du pèlerinage moissagais à Compostelle. Il y a, en fait, deux livres juxtaposés, l'histoire de la confrérie, intéressante surtout pour ceux de Moissac, et l'histoire du pèlerinage, attrayante pour tous. Les itinéraires sont décrits, ainsi que les étapes ; plus d'une légende idéalise les pays parcourus, les chansons des pèlerins dont M. Daux a retrouvé le texte et la musique, abrègent la longueur du chemin. Tous liront avec fruit le livre de M. Daux ; plus que les autres, ceux que sollicite le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice.

M. Vidal, d'Albi, est l'objet d'un rappel de médaille avec éloge, pour les *Comptes consulaires d'Alby*, ouvrage dont quelque portions avaient été couronnées par nous en 1898. Le travail de M. Vidal sera utilement consulté par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire consulaire de la France durant la guerre de Cent Ans, ou au fonction-

(1) Rapporteur particulier : M. l'abbé Couture.

nement du régime municipal dans les villes du Midi ; elle ne sera pas moins utile aux historiens de l'économie sociale.

M. l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet, petite paroisse perdue sur le vaste plateau du Larzac aveyronnais, s'est chargé, depuis plusieurs années, de prouver qu'on peut encore faire en France des découvertes sensationnelles (1). Il a commencé ses fructueuses recherches aux environs de Saint-Sernin, au cœur de l'arrondissement de Saint-Affrique ; présentement, il les a étendues jusqu'aux régions voisines du Tarn et à une partie de l'Hérault. Les *Statues-Menhirs de l'Aveyron et du Tarn*, qui font le sujet de la publication par lui présentée à la Société, sont vingt-cinq blocs de grès d'une longueur qui atteint parfois la hauteur d'un homme, généralement moindres de moitié, bruts à la partie inférieure, destinée à être plantée dans le sol, et taillés sur le reste de leur surface ; travail grossier, assurément, mais non dépourvu de style, et rempli de curieux détails. On ne peut comparer les Statues-Menhirs qu'avec les figures sculptées qui ornent soit un dolmen du Gard, soit quelques allées couvertes aux environs de Paris, soit certaines cryptes funéraires creusées dans la craie de Champagne. Faut-il donc attribuer aux débuts de l'âge du bronze les Statues-Menhirs du Rouergue? Avec beaucoup de prudence, M. Hermet se contente d'exposer les faits et de décrire ces pierres, qui sont pour intriguer les archéologues. Les recherches de M. Hermet furent longues et patientes : elles ont été heureuses et méritent au plus haut point une des meilleures récompenses de la Société, une médaille de vermeil.

Enfin, M. Emile Bonnet, docteur en droit et avocat à Montpellier, présente deux ouvrages : *Les jetons des Etats de Languedoc* et la *Bibliographie du diocèse de Montpellier* (2). La *Bibliographie* témoigne d'une très vaste et très sûre érudition : cette œuvre avait déjà paru dans les *Mélanges d'Histoire et de Littérature religieuses,* offerts, il y a tantôt deux ans, sur l'initiative du futur évêque de Beauvais, offerts, dis-je, à l'occasion de son jubilé épiscopal, par un groupe d'écrivains amis ou admirateurs, à Monseigneur de Cabrières, évêque de Montpellier. A cet envoi, M. Bonnet a joint son mémoire : *Les jetons des Etats de Languedoc.* Les jetons, jadis dédaignés, tiennent présen-

(1) Rapporteur particulier : M. Cartailhac.
(2) Rapporteur particulier : M. Delorme.

tement une place importante dans l'histoire de la numismatique; ils sont très recherchés depuis quelques années, entre tous, ceux qui ont été émis par des assemblées provinciales. Les Etats de Bourgogne, d'Artois, de Bretagne, avaient leurs jetons, dès longtemps décrits en des travaux spéciaux. Les jetons des Etats de Languedoc, qui constituent une série des plus riches, et la plus intéressante peut-être par la variété de ses types, avaient été fort négligés jusqu'à ce jour. Cette lacune est désormais comblée par la savante publication de M. Bonnet. Dans une brochure de près de cent pages, sortant de l'imprimerie nationale, M. Bonnet nous fait connaître un à un, par une description minutieuse, les jetons qui, de Louis XIII à Louis XVI, étaient distribués, enfermés dans des bourses, aux députés des Etats généraux de notre province. L'interprétation des sujets figurés ne peut pas n'être pas unanimement acceptée : l'ensemble de ces médailles est intéressant au plus haut degré ; c'est toute la chaîne des événements des règnes de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI.

Ce travail, dont le texte est accompagné de sept planches reproduisant, en phototypie d'une irréprochable exécution, soixante-neuf des plus beaux jetons connus, a fait l'objet d'une communication au Congrès des sociétés savantes, à Toulouse, en 1899.

La Société est heureuse d'offrir à M. Bonnet la plus haute récompense réservée aux travaux imprimés, une médaille de vermeil.

*
* *

Messieurs, le rapporteur a fini. Vous plairait-il maintenant de jeter un regard d'ensemble sur notre concours? La variété est grande; nous débutons, en effet, par la période mystérieuse des Statues-Menhirs du Rouergue pour aboutir à l'extrême fin de l'histoire de Languedoc, et même par delà, puisque nous avons atteint la date de 1808. Estimez-vous que ce concours ne témoigne point d'un vaillant effort? Et, d'autre part, — réserve faite des étymologies enfantines, des légendes qui n'ont que leur poésie pour titre d'authenticité, des aventureuses transcriptions de textes qui attireront la foudre des critiques sur des auteurs qui ne sont point opiniâtres dans leur sens et s'empresseront de rectifier; réserve faite de l'éternel *lamento* sur les horreurs de la féodalité et la noirceur de

Simon de Montfort, cause de tous les maux de la France méridionale, épizootie comprise, — pensez-vous que cet effort ne soit point fructueux ? Il y a bien longtemps que M. Guizot disait que les monographies, c'est-à-dire les travaux d'analyse, sont les éléments indispensables de l'histoire générale. Le concours de 1900 aura apporté quelques éléments à la synthèse historique.

Autre chose. Le jeune rapporteur de l'an passé se plaignait que le concours de 1899 eût été exclusivement historique, et il avait raison. Cette année, il n'en va pas ainsi : encore que dans le concours de 1900 l'élément historique l'emporte, l'archéologie ne fait point défaut. Qu'on nous permette de le dire, ce nous fut une vraie sensation de l'histoire, procurée par des documents artistiques et archéologiques à la fois, que d'étudier, grâce à M. Bonnet, dans leurs belles reproductions phototypiques, les jetons des Etats de Languedoc : profils royaux à l'ample chevelure frisée et poudrée, passant des traits imprécis de l'enfance au type officiel et solennel ; écussons des prélats de haute mine et de grande naissance, si fiers de déployer sur l'hermine de leur *cappa* de moire chatoyante le large ruban bleu où pend la croix de l'ordre ; compositions d'un symbolisme affecté, encadrées d'inscriptions aussi flatteuses par leurs allusions qu'irréprochables dans leur latin ; tous les événements, toute la vie de la province, *occitania felix ;* cependant, que la vénérable croix de Languedoc, si géométriquement héraldique dans les peintures et sculptures du Moyen âge, s'agrémente de membres parasites, s'étoffe de rocaille et, saisie d'un caprice, s'installe dans un écusson chantourné ; jusqu'à cette date de 1789, où les Etats de Languedoc se séparaient sans se douter que c'était pour ne plus se réunir, jusqu'à cette date extrême de 1790, si voisine du jour où la province, dépecée en départements, allait perdre son autonomie et jusqu'à son nom !...

Mais pensez-vous qu'en s'appliquant avec scrupule à l'intelligence des monuments de l'art ancien, l'archéologie tende uniquement, en fait, à reconstituer l histoire de l'art ? Pensez-vous que les études archéologiques n'aient point une influence, je dis une influence pratique, sur l'évolution de l'art contemporain ? Il ne s'agit point de rééditer des pastiches, non, et l'on ne se rappellera jamais trop la juste parole de Burckhardt qui se plaignait que, dans la Renaissance, l'engouement pour Vitruve ait fait autant de mal à l'art qu'en avait

fait aux lettres l'engouement pour Cicéron. Mais l'archéologie n'apporte-t-elle point à l'art les éléments qu'il vivifie? Pour emprunter un exemple à l'art italien, pensez-vous que, sans l'archéologie, nous eussions jamais eu cette éblouissante vision de l'antiquité, qu'est le triomphe de César, par Mantegna, et parce qu'elle s'enlève sur un décor antique, irréprochablement archéologique, la scène de la condamnation de saint Jacques, du même peintre, dans l'église *degli Eremitani*, à Padoue, en est-elle moins vivante et moins dramatique? Le merveilleux essor du *quattrocento* ne doit-il rien à l'archéologie?

Depuis plus de soixante-dix ans, l'archéologie du Moyen Age a été étudiée en tout sens, étude menée parallèlement à l'étude, nullement ralentie, de l'architecture et de l'art antiques. Pensez-vous que, présentement, l'influence de ces longues études qui ont si bien surpris, précisé, différencié les lois des arts décoratifs et des arts d'imitation, qui ont saisi sur le vif les procédés des artistes dans les multiples et si diverses interprétations de la même nature, une influence diffuse, soit; ignorée, peut-être niée, de ceux-là même qui la subissent, — je ne prends qu'un exemple et je le choisis dans le domaine de l'art appliqué à l'industrie, — pensez-vous, dis-je, que l'influence de ces longues études ne s'affirme point dans les plus charmantes compositions de « l'art nouveau ? »

Est-ce à dire que nous devions assister à un renouveau pareil au quinzième siècle italien? Il n'importe point. Ce que je voulais affirmer, c'est qu'il nous appartient, à nous autres archéologues, de préparer leurs éléments aux artistes de l'avenir.

La séance est terminée par la distribution des prix et médailles, conformément à la liste publiée dans le procès-verbal de la séance du 29 mai 1900, et par une causerie de notre doyen, M. E. Trutat, qui, par projections photographiques, montre à l'assemblée une nombreuse série de vues des Musées archéologiques de l'Italie. Les clichés sont son œuvre et particulièrement beaux. Il s'attache à indiquer les qualités et les défauts des Musées italiens, et ses observations pratiques, ingénieuses et savantes sont fort goûtées.

Séance du 9 janvier 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La Société archéologique et historique de la Loire, bien connue sous le nom de *La Diana*, échangera désormais ses publications avec les nôtres.

M. Raymond Corraze, curé de Caignac, envoie sa *Monographie de la commanderie de Caignac, ordre de Malte.*

M. J. de Lahondès communique la nouvelle publication de M. Rohault de Fleury, intitulée *Gallia Dominicana*, et la reproduction, par les soins de cet auteur, de trois dessins relevés par lui dans un manuscrit du seizième siècle acheté à Toulouse vers 1860 et aujourd'hui déposé à la Bibliothèque publique d'Avignon. Ces dessins représentent trois édifices toulousains, mais bien sommairement et d'une plume malhabile : N D de Férétrat — N D la Daurade, paroisse à Tolose — N D de Nazareth.

M. l'abbé Auriol, membre résidant, ajoute les renseignements que voici sur une question déjà agitée au sein de la Compagnie :

Encore la tête sculptée d'Orléans prétendue de Jeanne d'Arc.

M. Desnoyers, à la fin de sa plaquette *L'Iconographie de Jeanne d'Arc*, a publié une lettre par lui adressée, le 19 mai 1889, à M. Courajod, qui, dans son travail intitulé : *La Polychromie du Moyen âge et de la Renaissance*, semblait accepter comme une représentation de Jeanne d'Arc « une jolie tête de femme casquée du Musée d'Orléans, » la tête dont le moulage décore présentement la table autour de laquelle prennent place, durant les séances, les membres de la Société. M. Desnoyers demande à M. Courajod la permission de lui donner les preuves fort claires de la fausse attribution de cette tête à Jeanne d'Arc. Orléans possédait, au seizième siècle, dans la rue Saint-Eloi, une église qui portait le nom de Saint-Maurice. Elle fut abattue, en 1567, par les protestants, et quand elle fut reconstruite, elle perdit le nom de Saint-Maurice pour prendre celui de Saint-Eloi. Les débris de la statue du patron primitif restèrent ensevelis sous la reconstruction jusqu'en 1827, où l'église Saint-Eloi fut à son tour démolie pour faire place à la rue Jeanne d'Arc ; les ouvriers trouvèrent alors la tête du premier patron, et soit que le corps ait été, en 1567, tellement brisé que les frag-

ments aient disparu, soit qu'on ait négligé, en 1827, d'opérer des fouilles sérieuses pour les trouver, la tête seule a été mise au jour et portée au Musée par les soins de M. de Bizemont, directeur. « Je donne pour garantie de ces détails, » ajoute M. Desnoyers, « la vue de l'entrée de cette tête au Musée par le concierge, qui me l'a raconté; l'affirmation d'un des anciens conservateurs du Musée par moi très connu; l'insertion au premier Catalogue du Musée, en 1828, de l'origine de cette tête. » M. Desnoyers convient que l'expression de cette tête est féminine; mais, au quinzième siècle, ne donnait-on pas, contrairement à la vérité historique, une figure douce et jeune à saint Georges et à saint Maurice? En 1827, nul ne songea donc à reconnaître les traits de Jeanne d'Arc dans la tête casquée que l'on venait de retrouver. Peut-être serait-il intéressant de chercher l'origine de cette attribution. Voici ce qu'on nous écrit d'Orléans : « Il y a quelques années, M. Litsch, architecte des monuments historiques, visitant le Musée d'Orléans, aurait affirmé, par mode de réflexion d'artiste, que cette tête casquée était une tête de Jeanne d'Arc. Le mot fit fortune à Orléans, et le nom de baptême fut gardé. La tête est presque celle d'un enfant, et nullement d'un soldat; de plus, elle est surmontée d'un casque... Il suffisait : elle ne pouvait représenter que Jeanne d'Arc. Le raisonnement est péremptoire, on dirait celui d'un scolastique. Mais il a laissé bien froids nos savants orléanais, MM. Herluison et Desnoyers. Détail sans importance pour la question : Dubois s'est inspiré dudit saint Maurice pour sa Jeanne d'Arc de Reims. »

Mgr Batiffol entretient la Société de

Trois tableaux de Despax chez les Visitandines de Toulouse.

Le monastère de la Visitation de Toulouse possédait deux grandes toiles représentant, l'une le sacre de saint François de Sales, l'autre la remise des constitutions aux premières mères de la congrégation. Ces deux toiles sont de Despax : elles figurèrent aux fêtes de la canonisation de sainte Chantal (1762). Il paraît que Despax avait peint, pour le monastère, plusieurs autres tableaux, parmi lesquels une allégorie de la Religion. A la Révolution, toutes les toiles du monastère furent confisquées au profit du Musée de Toulouse. Mais en 1807 le monastère fut rétabli, et les religieuses firent des démarches pour ravoir les deux premières toiles, qu'elles témoignent avoir rachetées. L'allégorie de la Religion fut aussi recouvrée par elles, mais elles ignorent en quelles conditions ce tableau est revenu dans leur chapelle, où il est actuellement placé au-dessus du maître-autel. Ce dernier tableau est seul inscrit sur les inventaires des toiles appartenant au Musée.

Nous avons trouvé dans les archives de la Visitation :

Une lettre originale du maire de Toulouse, 17 septembre 1807, signée Bruno du Bourg, adjoint, adressée à Madame la supérieure de la Visitation, et où nous lisons :

« *Instruit que vous voulez bien nous céder, pour être déposé au Musée, le monument en mosaïque que l'on a découvert dans votre maison...* »

Une copie de la réponse de la supérieure, 19 septembre 1807, où nous lisons :

« *Il est vrai que nous consentons bien volontiers en faveur du public à l'extraction que l'on désire, et de* (sic) *contribuer par ce moyen à l'ornement du Musée; mais nous espérons que le sacrifice précieux que nous ferons nous sera compensé par quelqu'autre objet propre à orner notre église...* »

Une copie de l'arrêté du préfet de la Haute-Garonne, 20 juillet 1808, ainsi conçu :

« *Le maire de Toulouse est autorisé à délivrer aux pétitionnaires deux tableaux déposés au Musée, l'un représentant le Sacre de saint François de Sales, l'autre représentant ce même saint donnant la Constitution de son Institut à sainte Jeanne-Françoise de Chantal.* »

Une lettre originale de M. Laborde, conservateur-directeur du Musée, 17 mai 1893, à Me Saint-Pé, avoué du monastère de la Visitation, où nous lisons :

« *Par une lettre en date du 19 avril 1893, Monsieur le Maire m'a délégué pour dresser l'inventaire des tableaux appartenant à la ville, déposés dans les églises ou autres établissements de la commune. En cette qualité, je me suis présenté, avec un employé de la mairie, au couvent des dames de la Visitation afin d'inventorier un tableau attribué à Despax (Jean-Baptiste) (Le Triomphe de la Religion), porté dans l'inventaire de 1863 et dans le catalogue du Musée (édition de 1864) comme étant déposé dans la chapelle du dit couvent...* »

M. le baron Desazars de Montgaillard ajoute à ce sujet quelques précisions concernant cinq œuvres de Despax :

1° Adoration du Saint-Sacrement par les anges (copie à N.-D. de la Dalbade).

2° Le Triomphe de la Religion (Monastère de la Visitation).

3° Sainte Chantal recevant de saint François de Sales les constitutions de son ordre (Ibid.).

4° Le Sacre de saint François de Sales (Ibid.).

5° L'Apothéose de saint François de Sales (disparu).

M. l'abbé Lestrade signale le tableau de la Nativité de la sainte

Vierge, par Despax, commandé au peintre par les paroissiens de la Dalbade, et conservé dans la même église; l'ébauche de cette toile appartient aux sœurs de charité de la Dalbade. C'est une œuvre très intéressante, mais qui est menacée d'un assez rapide dépérissement si elle n'est pas bientôt rentoilée.

M. le baron de Rivières signale la découverte de nouveaux vestiges antiques au voisinage du château de Rivières, près Gaillac, notamment un moyen bronze de Caligula avec, au revers, la déesse Vesta assise à gauche, tenant une couronne entre S C.

Le même membre fait connaître l'étendue des pertes irréparables causées par l'incendie du château de Belœil, appartenant au prince de Ligne, le 14 décembre dernier.

Parmi les œuvres détruites sont un *Velasquez :* L'élévation de Claude Lamoval, prince de Ligne, à la dignité de vice-roi de Sicile; un *Van Dyck :* Portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre, et de sa femme; un *Holbein :* Portrait d'Antoine de Ligne; un *Titien :* Flagellation du Christ. Une madone en terre cuite, de Luca della Robia, est morcellée; les dons faits aux princes de Ligne par Louis XV, Catherine II, l'empereur Charles VII, etc., sont perdus.

La Société entend le rapport de M. le Trésorier relativement à l'exercice du 2e semestre de l'année 1900 et à l'état des caisses de la compagnie au 31 décembre.

Séance du 15 janvier 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Mgr Batiffol, membre résidant, signale, dans les *Annales de saint Louis des Français* (Ve année, 1901, p. 93-164), un mémoire de M. l'abbé J.-M. Vidal, *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse, 1295-1318.*

Avant l'an 1295, Toulouse était le chef-lieu d'un immense diocèse, territoire trop vaste pour qu'un seul pasteur pût, au cours d'un épiscopat de moyenne durée, en visiter tous les districts. Dans le troupeau livré à lui-même, l'hérésie trouva de nombreuses recrues.

On voulut sauver la foi en opposant la violence au danger soudain devenu évident. Foulques de Marseille, évêque de Toulouse (1205-1231), proposa la division de son diocèse en plusieurs autres, dont les chefs combattraient les abus et l'hérésie. Innocent III refusa; mais Clément V, pape languedocien, reprit cette idée, qui fut réalisée en partie par Boniface VIII, fondateur du diocèse de Pamiers, et finalement par Jean XXII, un siècle après son éclosion, 1317. Ce sont les documents pontificaux, en partie inédits, que l'auteur a publiés en les faisant précéder d'une préface.

M. le Directeur de l'Enseignement supérieur informe la Société des formalités à remplir, suivant l'usage, pour assister à la réunion des Sociétés savantes à Nancy.

Conformément aux prescriptions des statuts, il est procédé, au scrutin secret, au renouvellement partiel du Bureau ; sont élus successivement Président : M. J. de Lahondès; Secrétaire général : M. Emile Cartailhac; Archiviste : M. le baron de Rivières.

Après avoir entendu le rapport favorable de M. le baron Desazars de Montgaillard, la Société nomme, au scrutin secret, membre résidant, M. Jaudon, avocat général à la Cour d'appel, conseiller général de l'Aveyron.

Sur le rapport de M. Delorme au nom du Comité économique, les comptes de M. le Trésorier sont approuvés, et les remerciements de la Société sont adressés à M. Deloume.

M. le baron de Rivières, qui a suivi M. le chanoine F. Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et plusieurs membres de cette compagnie dans leur excursion à Paris et en province, rend compte des principaux monuments et des œuvres qui attirèrent leur attention soit à l'Exposition, soit dans la ville, soit en province. Successivement, le groupe visita Chantilly, Compiègne, Pierrefond, Noyon, Beauvais, où Mgr Douais lui réserva le meilleur accueil et voulut bien lui faire lui-même les honneurs de son incomparable cathédrale et de la ville, les bords de la Loire, Chartres, Chateaudun, Vendôme, Blois, où repose un Toulousain, David-Nicolas de Bertier, son premier évêque, 1697-1719; Chambord, dont l'intelligente restauration a déjà absorbé plus de deux millions; Amboise, également l'objet de coûteuses réparations; Tours, Poitiers, où le P. Camille de la Croix et quelques membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest voulurent bien guider les

méridionaux ; Angoulême, Périgueux, enfin, où la Société archéologique du Périgord leur faisait également fête.

M. l'abbé Galabert, membre correspondant, a envoyé les notes suivantes :

Les chartes de libertés de Castelsarrasin.

Au mois de juillet 1330, Castelsarrasin reçut des coutumes concédées par Philippe le Bel (1) ; on en trouve une analyse dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 4e série, 1850 (2). D'autres coutumes avaient été accordées par Raimond VII, en janvier 1230 (3) ; elles servirent de types à plusieurs chartes communales, telles que celles de Montastruc et de Bouloc, en Languedoc, aux mois de janvier et de juin 1242. Elles ne sont pas inédites ; l'*Histoire de Languedoc*, VIII, col. 1081, a publié le texte de celles que Sicard d'Alaman octroya aux habitants de Montastruc, le 20 janvier : *Has vero libertates et consuetudines, sicut inferius scripte sunt, et alias secundum consuetudines et libertates que in oppido et villa Castri Sarraceni tenentur et observantur, dedit et concessit dictus Sycardus Alamannus...*

Elles comprennent dix-huit articles.

Antérieurement à 1230, Castelsarrasin jouissait déjà de certains privilèges, et ses habitants étaient libres. En effet, quand, le 6 février 1176, l'abbé d'Aurillac avec le doyen de Cayrac, cédèrent à Raimond V, comte de Toulouse, une partie du domaine de Cayrac, le comte s'engagea à l'administrer *secundum mores Castri Sarraceni* (4).

En 1181, le même comte Raimond reconnut, par un diplôme, qu'il ne pouvait lever, au Mas-Grenier, ni tolte ni albergue, et que les habitants de la ville et de la juridiction étaient libres *sicuti homines de Castro Sarraceno*, de même que tous les nouveaux arrivants ; il reconnut encore que les habitants pouvaient user du sel comme les habitants de Castelsarrasin, *quod haberent salem uti homines de Castro Sarraceno habent et habere debent*. Ces divers privilèges, c'était son père qui les avait concédés aux habitants du Mas-Grenier : *pro illa libertate quod pater ejus qui fuit et ipsemet eis concessit* (5). Or Alphonse-Jourdain, père de Raimond V, était

(1) Arch. de Castelsarrasin.

(2) F. Pottier, *Les chartes de coutumes de Tarn-et-Garonne* (*Bulletin de la Soc. arch.*, XVII, 234).

(3) F. Moulenq, *Documents hist. sur le Tarn-et-Garonne*, IV, 90.

(4) F. Moulenq, *Docum. hist.*, IV, 90.

(5) Lafaille, *Annales de Toulouse*, Saisimentum, I, 28, article *De Manso Garnesii*.

mort en Terre-Sainte en 1148 ; c'est en toute logique que l'on peut conclure que Castelsarrasin jouissait de ces privilèges au moins plusieurs années avant le Mas-Grenier, peut-être durant le premier quart du douzième siècle.

Cette hypothèse trouve sa vérification dans un diplôme donné vers l'an 1100, alors que Guillaume, comte de Poitiers, avait usurpé le comté de Toulouse pendant le séjour de Raimond de Saint-Gilles en Orient. Pierre Géraud et Hugues de Roquefort s'y engagent, entre les mains de la comtesse, épouse de Guillaume de Poitiers, à ne rien prendre par violence dans les terres de Villelongue, au prieuré de Castelsarrasin qui dépendait de l'abbaye de Moissac ; ils ne se réservent que deux logements dans les vieilles habitations, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver ; ils ne doivent y vivre qu'avec un seul homme, et ils ne peuvent y tuer qu'un poulet ou une oie (1).

Voilà donc les libertés dont jouissaient les habitants de Castelsarrasin au commencement du douzième siècle : point d'albergue à payer, la tolte réduite à une seule tête de volaille à chaque séjour des seigneurs, droit de logement dans deux maisons seulement ; exemption de droits à payer sur le sel consommé par les habitants.

Cela nous laisse soupçonner une féodalité assez douce et bien différente de celle que les romanciers ont souvent dépeinte.

M. l'abbé J. Lestrade lit la note suivante :

Une œuvre d'Arthur Legoust, sculpteur toulousain.

Les travaux du sculpteur toulousain Arthur Legoust sont à découvrir... L'*Arthus* de la légende, dont on lit le nom ainsi défiguré sur la façade de l'hôtel de Pierre, a eu, dans ces dernières années, la bonne fortune de recouvrer son véritable *état civil* grâce à M. Roschach (2). Dans son *Histoire de l'église Saint-Etienne*, M. J. de Lahondès, avant de décrire la statue du président Antoine de Lestang et celle de la Vierge avec l'Enfant Jésus, adossées, en 1626, contre l'une des portes latérales du chœur, les apprécie en ces termes : « Ces deux statues, dont la facture est souple et large, sont » peut-être les plus belles œuvres de la sculpture toulousaine qui nous » restent. » Or, ces deux *œuvres* sont dues au ciseau d'Arthur Legoust (3).

Il y a tantôt six ans, Arthur Legoust fut nommé deux fois dans une des séances de la Société archéologique. Le 7 mai 1895, M. de Malafosse

(1) Arch. de Tarn-et-Garonne, fonds de Moissac, G, 692.
(2) Arch. municip. de Toulouse, *Comptes de l'Hôtel-de-Ville.*
(3) *Hist. de l'église Saint-Étienne* (1890), p. 272.

signala l'emplacement de son logis, situé, en 1620, dans la rue Cantegril, et M. le baron de Rivières produisit un extrait des *Comptes consulaires de Cordes* mentionnant un payement fait au « sr Arthur le Goust, maistre sculteur de Tolose, » pour un tabernacle sculpté par lui et destiné à l'église Saint-Michel de cette ville (1).

Voici l'indication d'un autre travail du même artiste. Il s'agit d'un rétable avec statues et accessoires que demandèrent à Legoust, en 1627, les religieuses Carmélites de Limoges, par l'entremise de messire Guillaume de Rességuier, président aux enquêtes au Parlement de Toulouse. Le bail à besogne, dressé le 16 juin par le notaire Bessier, porte expressément que Arthur Legoust, « maistre sculpteur de Tolose, » contracte avec les Carmélites de Limoges pour la confection d'un tabernacle en bois devant avoir huit pans de hauteur et sept de largeur, d'après le dessin déjà accepté. « En oultre et par dessus led. dessein y fera un imaige de Nostre Dame, ung aultre de la Résurrection, quatre cornets pour servir de chandeliers. » Legoust fera « dorer et estoffer » le tout pour le prix de 450 livres. Cette œuvre a été réellement exécutée et envoyée à Limoges, puisque l'acte notarié est cancellé après payement le 23 septembre 1627. On y remarque deux fois la signature autographe de Legoust (2).

Reste à savoir si quelque établissement religieux de Limoges conserve aujourd'hui encore ce travail de l'artiste toulousain.

Séance du 22 janvier 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président adresse à M. Jaudon, membre résidant, qui prend séance pour la première fois, ses compliments de bienvenue. Il rappelle que la Société compta des magistrats au nombre de ses fondateurs, MM. de Bastoulh et d'Aldéguier, conseillers à la Cour, et auxquels se joignit presque immédiatement un jeune substitut du procureur général, M. Caze. Cette tradition n'a jamais été oubliée, et la Société se félicite d'avoir pu si dignement la reprendre.

M. Jaudon exprime ses remerciements.

M. Félix Regnault, membre résidant, présente un petit autel gallo-romain en marbre, trouvé à Saint-Béat dans les fouilles pour l'établissement du funiculaire des carrières. Il ne porte malheureusement que les lettres consacrées V. S. L. M. La Société remercie

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Midi* (1895), pp. 127-128.
(2) Arch. des notaires de Toulouse, *Reg. de Bessier*, 1627, fol. 223.

M. Regnault d'avoir réussi à obtenir pour nos collections le don de cet autel recueilli par l'ingénieur des travaux, M. Dagras, auquel il sera adressé un jeton d'argent pour lui témoigner notre gratitude.

M. Bernard, membre correspondant à Bagnères-de-Luchon, remet à la Société deux cadres qu'il désire voir figurer au musée Saint-Raymond. Dans l'un est la reproduction d'une partie des fresques de Saint-Aventin, d'un grand intérêt archéologique, et dans l'autre, le dessin du remarquable bénitier de la même chapelle. La Société est reconnaissante de ce don qu'elle transmettra aux collections de la ville.

Election de M. Elie Rossignol membre honoraire.

Conformément à une proposition faite par le Bureau dans la dernière séance et appuyée par l'assemblée unanime, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection comme membre honoraire de M. Elie Rossignol, de Montans.

Ce savant et modeste historien nous appartenait, au titre de correspondant, depuis 1860. Il était ainsi le plus ancien des membres de la Société archéologique du Midi. Sa vie a été consacrée aux études historiques, et ses œuvres sont parmi les plus estimées de nos provinces. On peut citer : *Monographies communales du Tarn*, arrondissement de Gaillac, 4 vol. in-8°, 1864-1866. — *Etude sur l'histoire des institutions communales de l'arrondissement de Gaillac*, in-8°, 1866. — *Petits Etats d'Albigeois*, in-8°, 1875. — *Assemblées du diocèse de Castres*, in-8°, 1878. — *Assemblées du diocèse de Lavaur*, in-8°, 1881. — *Monographie des communes du canton de Lautrec*, in-8°, 1883. — *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, in-8°, 1890. — *Les prêtres du département du Tarn pendant la Révolution*, in-8°, 1894.

Les ouvrages de M. Elie Rossignol ont été couronnés par l'Académie des sciences de Toulouse, par l'Académie de législation, et avec justice; ils se distinguent par l'ampleur dans la connaissance des sources, par la clarté dans l'exposé des faits et dans le style, enfin par la réserve et l'impartialité dans le jugement des faits moraux et politiques.

Notre éminent confrère a donné un exemple bien rare de désintéressement en se séparant, de son vivant, des précieuses collections qu'il a formées. Il a offert son médailler au Musée d'Albi, et son

admirable série de céramique romaine de Montans au musée Saint-Raymond de Toulouse.

Ce sont ces services et ces mérites que la Société a prétendu honorer autant qu'il dépendait d'elle.

M. de Lahondès donne lecture d'une étude sur

Les statues de Saint-Nazaire.

La cathédrale de Saint-Nazaire de Carcassonne mériterait une monographie. Il s'agirait de trouver un éditeur à l'âme suffisamment cerclée de triple airain pour hasarder une dizaine de mille francs. La photogravure, il est vrai, permet maintenant de notables économies; mais outre que quelques eaux-fortes ne seraient pas inutiles pour reproduire des effets de relief et de lumière, l'indispensable représentation en couleur des vitraux serait assez coûteuse.

Il n'est guère de diversité d'aspect d'ensemble, il n'est guère de détail qui ne méritât une image. On sait que le pape Urbain II, traversant Carcassonne où il passa cinq jours, au commencement du mois de juin 1096, y bénit les pierres de l'église Saint-Nazaire que, d'après ce texte, *ecclesie Beati Nazarei saxa benedixit,* on reconstruisait dans ce moment. C'était d'ailleurs partout, et particulièrement dans notre province, celui où un grand nombre d'églises s'élevèrent pour en remplacer de plus anciennes ruinées par la guerre ou l'incendie, ou même jugées insuffisantes, surtout parce qu'elles n'étaient pas voûtées. Or, les chapiteaux de la nef présentent plus de variétés peut-être d'inspirations et d'influences que ceux de Saint-Sernin leurs contemporains, cependant dix fois plus nombreux. De plus, trois chapiteaux, les premiers vers le chœur, sont conservés de l'église antérieure, que l'on sait avoir été érigée à la même place d'après un parchemin daté de 851, trouvé par l'évêque Christophe de l'Estang dans le tombeau de saint Lupin. On aimait toujours alors à insérer dans les nouvelles églises, par respect pour les traditions et pour les reliques des vieux sanctuaires, quelques restes de celles qu'elles remplaçaient. Ces chapiteaux gardent l'empreinte byzantine; ils rappellent ceux de Ravenne et de saint Ambroise de Milan par leur masse cubique sur laquelle sont jetées des découpures végétales, des vases d'où s'échappent des ramures, des personnages même, mais sans relief et comme si la surface avait été rabotée. La pierre est ciselée plutôt que taillée avec franchise, et le travail se rapproche plus de celui de l'orfèvre que de celui du sculpteur.

L'un de ces chapiteaux, dont la surface supérieure est moins longue que le voussoir qu'il reçoit, montre bien par ce désaccord qu'il a été utilisé et non préparé pour cet emploi (fig. 28).

Avec les chapiteaux de la nef des onzième et douzième siècles reparaissent les robustes saillies et les imitations de l'art romain, avec plus de rusticité de facture. Ils présentent d'ailleurs des variétés nombreuses, et quelques-uns aussi maintiennent les traditions venues du lointain Orient, avec un mélange singulier de la reproduction de la faune locale, rare dans l'art roman, comme celui qui montre des oiseaux affrontés ; mais ce ne sont plus, comme d'habitude, des oiseaux fantastiques ou étrangers, mais de modestes oies languedociennes.

Si la sculpture de Saint-Nazaire diffère de celle de Saint-Sernin, surtout, sauf celle d'un seul chapiteau, par leur rudesse plus archaïque, la construc-

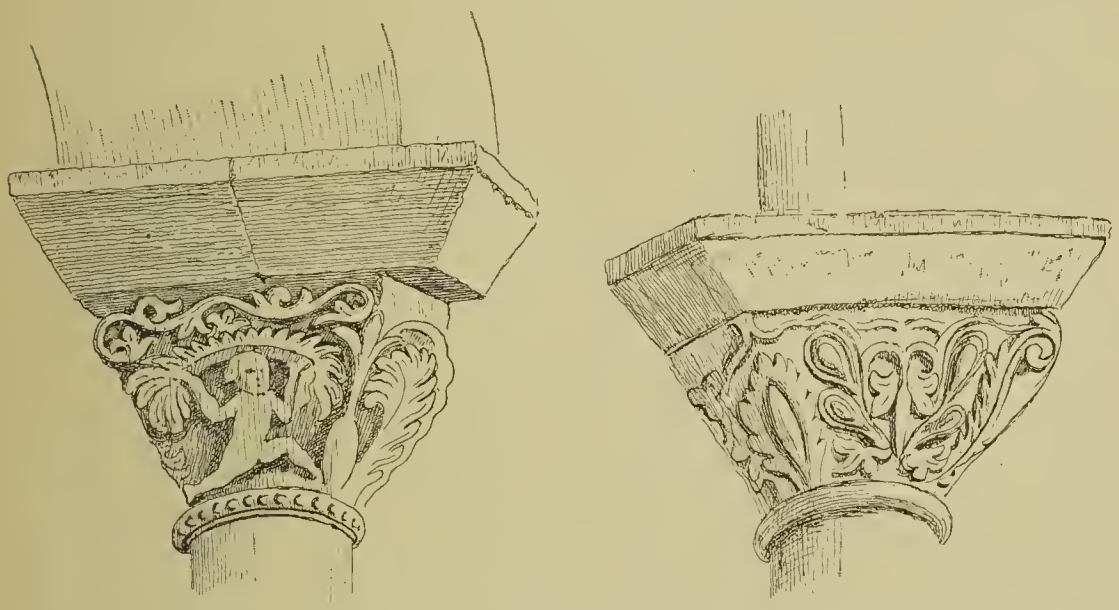

Fig. 28 et 29. — Chapiteaux de l'église Saint-Nazaire.

tion de la nef romane n'est pas élevée davantage selon le mode dit auvergnat que présente la basilique toulousaine. Au lieu des demi-berceaux contrebutant la grande voûte au-dessus des bas côtés, on voit à la cathédrale carcassonnaise les deux petites nefs montées presque jusqu'à la hauteur de la nef centrale, épaulant le berceau central par leurs voûtes en berceau. C'était le mode adopté dans le Poitou, à Saint-Savin par exemple, qui pénétra dans les provinces de l'Ouest et jusque dans quelques églises du Midi. Il ne comporte pas de galerie, et la nef n'est éclairée que par les fenêtres ouvertes sur les bas côtés (1).

A la fin du treizième siècle, les évêques et les chanoines de Carcassonne, de même que ceux de plusieurs autres cathédrales, ambitionnèrent un

(1) Viollet-Leduc, *Dict.*, I, p. 175.

chœur plus luxueux, plus lumineux surtout que leur sombre et austère abside romane. L'art nouveau qui venait d'élever les merveilleuses cathédrales du nord de la France enflammait toutes les imaginations et pénétrait dans nos provinces devenues françaises. Tandis que saint Louis reconstruisait les remparts de la ville conquise, les chanoines lui demandèrent, en 1267, une bande de terrain à prendre sur la voie publique pour prolonger leur chœur vers l'Orient (1). Le roi leur accorda, deux ans après, les deux cannes nécessaires pour l'exécution de leur projet, et la construction commença aussitôt. Le plan était arrêté déjà lorsque, peu après la mort de l'évêque Radulph, survenue le 24 septembre 1266, fut construite la chapelle renfermant son tombeau qui limite le nouveau transept au midi. Toutes les difficultés d'exécution furent prévues avec une précision telle que le maître des œuvres n'eut pas besoin de séjourner longtemps dans la ville et que peut-être, dit Viollet-le-Duc, il n'y vint même pas, se contentant d'envoyer ses épures.

Le nouveau chœur s'harmonisa, autant qu'il fût possible, avec la nef romane, en conservant la même largeur, en élevant même des colonnes rondes, rappelant celles de la nef, entre les transepts et leurs chapelles au levant. Presque au même moment, le fastueux évêque Bertrand de l'Isle reconstruisait au contraire le chœur de sa cathédrale de Toulouse, d'abord en l'agrandissant considérablement, tandis que le nouveau chœur de Saint-Nazaire n'est guère plus développé que l'ancien, puis avec le projet évident de le continuer par les trois nefs ogivales destinées à remplacer la nef de Raymond VI. Nous les attendons encore et nous espérons les attendre toujours.

En revanche, si la sculpture est très sobre à la cathédrale toulousaine, elle est très riche à Saint-Nazaire. Les élégantes arcatures et les groupes de figurines taillées autour de leurs chapiteaux enrichiraient la publication souhaitée de nombreuses illustrations qui seraient un régal pour tous les yeux.

Mais le charme suprême du chœur de Saint-Nazaire lui vient de ses vitraux. On ne voit que du verre coloré et pas d'autres parties pleines que les minces colonnettes séparant les verrières. L'art ogival ne pouvait pousser plus loin la recherche de la légèreté qui arrive même à l'excès, puisqu'on fut obligé de maintenir par l'artifice de tirants de fer la sveltesse des petites voûtes des transepts.

La richesse des colorations est incomparable, et l'on n'en voit pas du moins de pareilles dans les provinces méridionales. Elle aborde les oppositions les plus hardies, le rouge et le bleu par exemple qui se heurtent violemment et qu'il aurait été impossible d'harmoniser si, par un art déli-

(1) *Gallia christ.*, t. V, Eccl. carcassonnensis.

cat, le peintre n'avait nuancé sans les amoindrir, mais en les exaltant au contraire, ces tons primitifs, posés avec une outrance sans peur mais avec justesse ; s'il ne les avait rompus aussi en les séparant par des filets verts ou d'un ton doré. Ce glorieux temps, d'ailleurs, savait produire l'harmonie avec les couleurs les plus éclatantes, mieux que le nôtre avec ses tons fades, grisâtres ou violacés. Que de fois, devant la superbe et chantante alliance des lignes et des couleurs, de leurs élégances et de leur éclat, il m'a semblé éprouver les mêmes ivresses qui émeuvent les musiciens en entendant les symphonies de Mozart ou de Beethoven !

Plus heureuse surtout que la cathédrale toulousaine, celle de Carcassonne s'enrichit d'une statuaire vraiment supérieure, la plus belle assurément que le quatorzième siècle ait laissée à nos provinces. Les statues ne sont peut-être pas admirées comme elles le méritent, parce qu'on les voit mal dans l'éblouissement des vitraux et que l'éclat des colorations attire tous les yeux. Elles n'ont jamais encore été photographiées ni dessinées, et c'est ce qui m'engage à les présenter.

Elles durent être sculptées vers 1315 à 1320. La construction du chœur et des transepts se prolongea jusqu'à cette époque. Elle avait commencé par le transept septentrional, et les arcatures tracées au revers de la façade montrent des lignes plus monumentales que celles de la façade opposée. Le vitrail de la rose du nord est supérieur aussi par l'intensité et la vibrante harmonie des tons à son vis-à-vis, et l'on croit y reconnaître les armes parlantes de Pierre de la Capelle Taillefer, évêque de 1292 à 1298, plus tard évêque de Toulouse. Les trois rocs d'échiquier de Pierre de Rochefort, évêque de 1300 au 31 mars 1321, jour de sa mort, apparaissent au vitrail de la rose méridionale, sur les trèfles supérieurs des vitraux de Saint-Nazaire et de Saint-Pierre et de Saint-Paul, enfin à la clef de voûte du chœur.

C'est donc Pierre de Rochefort qui fit dresser ces belles figures, et les maîtres de la pierre complétèrent leur œuvre en sculptant le superbe tombeau de l'évêque dans la chapelle septentrionale de la nef qu'il avait fait construire aussi.

Les statues entourant le chœur sont au nombre de vingt. Elles représentent, sur les piliers en avant, Notre-Seigneur, la Vierge, les saints particulièrement honorés dans l'église et, autour du sanctuaire, les douze apôtres.

La Vierge se dresse au-devant du premier pilier du chœur, à la droite de l'autel, en face de la nef. Ce n'est plus la figure hiératique, ni même la reine du ciel idéalisée des deux siècles précédents, c'est la mère contemplant son enfant, auquel elle présente une fleur avec un sourire empreint d'une gravité douce. Le caractère d'humanité attendrie apparaît de même dans la figure de l'enfant divin qui, s'il porte encore le globe du monde, ne bénit plus de la main droite, mais caresse le menton de sa mère d'un geste

peut-être trop familier. On le retrouve, mais sur une statuette, dans le merveilleux reliquaire du même temps, offert, en 1310, par la reine Jeanne d'Evreux à l'abbaye de Saint-Denis, aujourd'hui à la galerie d'Apollon.

La Vierge élégante et svelte de Saint-Nazaire a été sculptée selon la même inspiration qui, peu d'années auparavant, avait fait surgir, à la porte

Fig. 30. — Saint Gimer.

Fig. 31. — Saint Nazaire.

dorée de la cathédrale d'Amiens, la Vierge à la grâce souriante, œuvre d'un art exquis que tout le monde connaît. Elle a plus de rapport peut-être encore avec une autre charmante statue que l'on voit à l'église de Notre-Dame-du-Marturet à Riom. On y retrouve le même enjouement enfantin du petit Jésus qui, cette fois, tortille le voile de sa mère. Le sentiment du divin fait place à celui de la tendresse humaine.

Barbak-Kanch, galerie servant de rempart devant une porte.

- Tenaille.

Pendant le treizième siècle, une figure du démon vaincu, serpent ou dragon, apparaît toujours sous les pieds de la Vierge triomphante. On voit ainsi un dragon à tête de femme et à griffes de fauve sur un culot attaché au pilier de la chapelle absidale de Saint-Etienne, mais qui ne supporte plus la statue de la mère du Christ, si toutefois même il l'a jamais reçue. A Saint-Nazaire, on ne voit au-dessous du socle de la Vierge qu'un personnage accroupi dont le sens est devenu indécis.

Sur le pilier correspondant de l'autre côté du chœur se présente une des plus belles statues d'évêque de ce temps. C'est celle de saint Gimer, évêque de Carcassonne de 903 à 931, toujours très populaire dans la ville parce qu'il était né dans le faubourg inférieur de la Barbacane, dans une maison remplacée par une petite église qui lui fut dédiée. Il est représenté vêtu de la chasuble, bénissant de la main droite, tenant de la gauche la crosse munie du *sudarium*, dont la pointe frappe un dragon ailé : *ultima pungit.* Les deux extrémités de l'étole apparaissent sous l'aube, sans l'élargissement lourd et injustifié adopté plus tard. Le manipule n'est aussi qu'une bande égale sur toute sa longueur. Le large collet de l'amict et la mitre sont brodés de fleurons quatrilobés. On est saisi par la noble attitude de l'évêque, par la douce fermeté du visage dont le sentiment de réalité et l'apparence de portrait s'unit avec le style (fig. 30).

La même alliance de l'individualité avec l'idéal, qui s'est manifestée de bonne heure dans la statuaire française pour en demeurer le caractère dominateur, se manifeste sur la superbe figure de saint Nazaire, le patron de l'église, que l'on voit à côté de la Vierge, en face du sanctuaire. La sérénité, l'autorité aussi rayonnent sur ce visage qu'admirait si bien Viollet-le-Duc qu'il l'avait pris pour celui du Christ. Il confirmait sa supposition en croyant retrouver, suivant le contraste habituel adopté par les imagiers du moyen âge, la figure de Judas dévorée par un chien et par une bête immonde taillée dans le culot. Il a saisi ce support artistique avec son merveilleux crayon (1). Mais il est tout au plus l'image du génie du mal, vaincu par les prédications du saint originaire de Milan, qui avait annoncé l'Evangile dans quelques villes de la Gaule, au revers des Alpes. Il paraît toutefois n'être devenu le patron de la cathédrale carcassonnaise qu'au dixième siècle, probablement lorsque ses reliques lui furent données. Du moins le premier acte où il est mentionné comme tel date de juin 925.

Il est possible d'ailleurs que la sculpture interprétée par Viollet-le-Duc ne soit qu'une fantaisie de l'artiste. Il ne faut plus déjà s'obstiner à trouver un symbole dans toutes les sculptures du quatorzième siècle, et particulièrement dans les figurines qui s'agitent autour des chapiteaux des arcatures.

(1) *Dict.*, IV, p. 501.

Fig. 32. — Le Christ.

Le saint portait de la main gauche un objet qui a été brisé. Il est probable que c'était une palme. Il fut martyrisé en effet à Milan, vers la fin du premier siècle, avec son jeune disciple Celse, que sa mère lui avait confié, et dont la statue est sculptée à côté de la sienne sur le revers du pilier (1).

Les trois statues de la Vierge, de Saint-Nazaire et de Saint-Gimer, sont plus grandes que toutes les autres. C'était un privilège accordé par l'art du moyen âge à la Vierge, surtout depuis le treizième siècle, et aux patrons des églises. Il peut paraître excessif à Saint-Nazaire, puisque le Christ lui-même est représenté en de moindres proportions et à une place moins apparente. C'est sans doute cette dérogation aux règles liturgiques attribuant à l'image de Notre-Seigneur la situation prééminente dans l'église, qui avait empêché Viollet-le-Duc de le reconnaître. Elle s'explique toutefois parce que la statue du Christ est dressée en face de la chapelle de la Croix, la première du transept méridional, et que toute l'iconographie de cette chapelle, vitrail et statues, est consacrée au mystère de la rédemption. Le Christ tient le globe du monde; il bénit, le nimbe auréole sa tête, et la croix devait être figurée sur le nimbe par la peinture, car toutes les statues étaient peintes. Son visage est empreint de dignité, d'autorité et de

(1) La scène de la pieuse mère confiant son fils Celse à saint Nazaire est figurée sur le vitrail du chœur, côté de l'Evangile. Au-dessus on voit deux saints, saint Sernin et saint Gimer, mitrés et nimbés. Les armes des évêques d'Auxillon et Saint-André apparaissent deux fois, et il est probable que les têtes très individuelles des deux saints sont les portraits des deux évêques, qui étaient parents, et qui paraissent s'être unis dans des œuvres communes. On voit la même association d'armoiries sur la porte du collège Saint-Raymond à Toulouse qu'avait fait reconstruire Martin de Saint-André.

douceur. C'est certainement la plus belle tête de tout le groupe. Il convient d'observer que la barbe est moins abondante que celle des autres statues, pour se conformer à l'image traditionnelle (fig. 32).

Le Sauveur s'appuie sur un démon au sourire mauvais, aux larges oreilles et aux griffes aiguës. L'opposition iconographique est observée.

L'ange du jardin des Oliviers se montre à côté du Christ, sur le revers du pilier. Il tenait dans ses mains le calice qui s'était brisé et que l'on a fort inintelligemment remplacé par une fleur insignifiante.

Enfin, une reine tient une grande croix sur la petite pile intermédiaire de la chapelle. Je l'avais prise d'abord pour la personnification de la Religion, représentée souvent sous cet aspect, et opposée à la Synagogue. Mais c'est évidemment sainte Hélène présentant l'arbre du salut qu'elle vient de retrouver. Elle est vêtue d'une robe aux longs plis et du manteau. L'imagier a voulu figurer une femme d'un âge déjà avancé, celui qui convient à la mère de Constantin.

A la jonction du transept opposé devant la première chapelle, consacrée à la Vierge, selon la règle liturgique qui lui réserve la chapelle à la droite de l'autel, se dressent aussi trois statues qui forment un ensemble et une scène. Pour l'expliquer, il faut observer d'abord que la seconde chapelle était consacrée à sainte Anne qui fut de tout temps en grande vénération dans cette église (1).

Un ange, d'une belle envolée, au visage fin et tendre, encadré dans des boucles de cheveux retombantes, annonce à sainte Anne, selon la légende d'un évangile apocryphe conservée par Jacques de Voragine, la naissance prochaine de sa fille immaculée. Il tient dans sa main gauche un phylactère sur lequel sans doute était peinte la promesse divine. La sainte se retourne à demi à cet appel, position indiquée d'ailleurs par la place respective des deux statues, et relève sa main droite par un geste d'étonnement et de modestie. Mais ce geste a aussi une autre signification qui est bien selon l'esprit de cet âge pieux. On vénérait à Saint-Nazaire, comme la plus précieuse relique de la cathédrale, la main droite de sainte Anne, et la sainte semble ainsi montrer sa main comme pour attester la réalité de la relique.

Ce sont les mêmes attitudes du messager divin aux ailes abaissées et de la Vierge au geste de surprise et d'effroi qui justifie le *Ne timèas Maria*, que l'on retrouve dans la scène si souvent reproduite de l'Annonciation, si bien qu'au premier aspect on croit voir l'ange Gabriel et la Vierge Marie.

(1) La chapelle actuelle de Sainte-Anne est la troisième du transept, la plus rapprochée de la porte dite Porte des morts. L'ancienne chapelle de Sainte-Anne est dédiée aujourd'hui à saint Sernin.

Je m'empresse de témoigner ici ma reconnaissance à M. l'abbé Falcou, vicaire à Saint-Nazaire, qui a étudié son église par le menu et dont les indications m'ont fort aidé pour la personnification de ces trois statues.

De sa main gauche, tenant un livre, elle relève les plis du manteau qui la recouvre.

Enfin, sur le premier pilier, à côté de la Vierge, saint Joachim dresse fièrement sa tête en s'appuyant d'un geste hardi sur la crosse d'un bâton de berger. Il est coiffé du bonnet pointu qui caractérise le juif. La statue est vraiment d'une haute allure (fig. 33).

Fig. 33. — Saint Joachim.

Les douze apôtres entourent ensuite le sanctuaire, adossés aux minces piliers qui séparent les verrières. Ils ne nuisent nullement à leur élancement et à la merveilleuse pureté de l'ensemble. Ils atténuent même l'allongement des colonnettes qui paraîtraient trop maigres sans eux. L'usage d'adosser aux piles des sanctuaires des statues des apôtres s'était répandu dans la dernière moitié du siècle précédent. Les premières qui quittèrent les ébrasements des portails pour entourer l'autel furent celles de la sainte Chapelle. On en vit ensuite à Paris à la chapelle du collège de Beauvais, à Saint-Jacques-des-Pèlerins. Notre province peut montrer les superbes ensembles de saint Nazaire de Carcassonne, de la chapelle de Rieux de Toulouse et de Sainte-Cécile d'Albi.

Dans les premières années du quatorzième siècle, les apôtres ne montrent pas encore, tous du moins, l'attribut spécial qui permet bientôt après de les personnifier. On reconnaît toutefois déjà saint Pierre à ses clefs, saint Paul à son épée, saint Barthélemy à son coutelas, peut-être saint Philippe à son épée, saint Thomas à la règle, souvent remplacée plus tard par l'équerre, rappelant la légende d'après laquelle il aurait construit un palais pour un roi indien ; saint Jacques le Majeur à son aumonière de pèlerin, saint Jean à sa figure imberbe, saint André à sa croix, instrument de son supplice, qui n'a pas encore la forme en X adoptée bientôt après. Les autres apôtres, saint Mathieu particulièrement, tiennent un livre. Puisque l'on a placé saint Paul parmi les apôtres, suivant un usage qui devint très général, l'un des douze est supprimé. Ce fut le plus souvent saint Mathias, élu après le suicide de Judas, que l'on abandonna dans ces occasions.

Tous les apôtres de Saint-Nazaire sont traités avec le même soin religieux, la même gravité de style, sans pédantisme ni vulgarité. Ils attirent l'attention populaire qui se plaît à retrouver en eux des protecteurs et des amis, mais sans oublier leur subordination au monument qu'ils décorent et la part mesurée qu'ils doivent garder dans l'ensemble architectural.

Fig. 34. — Saint Paul.

Fig. 35. — Saint Philippe?

On est particulièrement frappé toutefois par les statues les plus remarquables : celle de saint Paul, reconnaissable à son grand front chauve, tenant d'une main le livre et de l'autre l'épée comme pour exprimer la conquête pacifique du monde et semblant, dans son énergique attitude, lancer hardiment au proconsul le mot de la résistance résolue : *Civis romanus*

sum (fig. 34); celle de saint Barthèlemy, hautaine aussi, avec même une nuance de dédain, dressant le couteau instrument de son supplice et serrant sur sa poitrine le livre évangélique ; celle de saint Thomas relevant la tête et lançant son regard vers les lointains horizons, celle de saint Philippe qui présente un type de distinction suprême (fig. 35).

La distinction et la finesse, ainsi qu'une noble fierté, caractérisent, en effet, les statues de Saint-Nazaire. Ces qualités les signalent particulièrement et leur donnent une place spéciale, surtout dans notre Midi. Elles s'expriment par la petitesse relative des têtes qui donne tant d'élégance au personnage représenté et qui reparaîtra aux âges privilégiés de l'art français, à la Renaissance et aussi au dix-huitième siècle, par la franchise du regard et la fermeté sans rudesse des lèvres, par l'attitude d'une gravité douce et familière, par les plis sobres du vêtement souple et robuste à la fois comme la laine, accusant sans pédantisme et sans multiplicité de lignes les formes du corps et donnant aux figures, par leur jet animé, une sorte de mouvement qui complète la beauté de la stature.

La noblesse de l'art décoratif du Moyen âge, rehaussant le caractère auguste du monument, ne saurait être mieux représentée.

Les statues de Saint-Nazaire conservent la pureté et l'élévation de style du siècle précédent, l'attitude simple du corps humain que le vêtement accompagne et suit avec aisance dans ses mouvements divers, mais elle est empreinte plutôt de finesse délicate que de grandeur. Déjà aussi quelques-unes commencent à s'agiter dans des allures nouvelles, en gardant toutefois une noble dignité, et sans laisser craindre encore les déhanchements qui suivront. Les flots de la chevelure et de la barbe épandent leurs ondes plus abondantes autour du visage et sur la poitrine. Les têtes ne sont pas encore des portraits, mais s'imprègnent d'une expression plus étroite de la réalité. Celle même de l'évêque Pierre de Rochefort est certainement idéalisée, rajeunie du moins. Une voie nouvelle s'annonce en ce moment dans l'art français, vers le sentiment serré de plus près de la nature, vers le mouvement et la vie, et les statues de Carcassonne en portent la trace.

Elles sont certainement l'œuvre d'artistes du Nord. Le maître d'œuvres qui reconstruisit le chœur en apportant dans nos provinces les lignes, les formes et le style de l'île de France, dut amener avec lui des imagiers de la même région. Si Saint-Nazaire rappelle ses contemporains, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Urbain de Troyes, en leur étant supérieur par la justesse contenue et l'harmonie de l'ensemble, des souvenirs de la statuaire du domaine royal se manifestent dans les statues des saints et des apôtres comme sur le tombeau de l'évêque. Le noble visage de saint Nazaire fait songer au beau Dieu d'Amiens et rappelle avec ses traits son expression de sereine béatitude. Toutefois, c'est la statuaire de Reims, vivante et fière, élégante et fine, qui parait avoir inspiré surtout les sculpteurs qui taillèrent les figures

de Carcassonne. Les apôtres tiennent comme à Reims un livre fermé, tandis que dans d'autres cathédrales il est souvent ouvert. Une preuve plus directe de cette imitation est fournie même par la statue du diacre à la droite de l'évêque Pierre de Rochefort, qui reproduit presque absolument celle de saint Etienne, la première du portail de gauche à Notre-Dame de Reims. Et c'est probablement le même artiste qui reproduisit de nouveau cette figure au portail de Saint-Vincent de la ville basse pour représenter le diacre, patron de cette église.

Les statues de Saint-Nazaire sont taillées dans un grès local très fin mais très dur que les artistes attaquèrent avec un ciseau grave et ferme, mais qui contribua peut-être à le maintenir dans la largeur un peu sommaire de l'exécution et aussi dans la sobriété des détails qui caractérisent les belles époques de l'art.

Elles sont recouvertes de vêtements qui ne sont pas exactement ceux que l'on portait à cette époque. Les artistes les disposaient selon leur goût, sans s'astreindre à reproduire ceux qu'ils voyaient autour d'eux. C'est toujours toutefois la robe et le manteau, comme dans les statues antiques, et le costume du moyen âge le rappelait d'ailleurs, comme nous pouvons le voir par celui des ordres religieux qui ont conservé, en général, celui de leur origine.

Seul, l'évêque Pierre de Rochefort porte la chape et tout le costume liturgique de son temps; mais ses deux diacres eux-mêmes sont revêtus de draperies fantaisistes ou plutôt moins rigoureusement exactes (1).

Les statues sont d'une taille petite nature. Les imagiers les avaient proportionnées à la dimension du chœur, qui semble être celui d'une chapelle plus que d'une cathédrale. Ceux de ce temps de goût exquis n'auraient jamais imaginé de plaquer d'énormes et lourdes statues inutiles sur une petite façade ou autour d'une salle qu'elles font par suite paraître exiguë.

Elles étaient peintes. La pierre grise eût paru trop froide à côté des vitraux resplendissants. L'harmonie et le soutien des couleurs avait autant de prix aux yeux des artistes du moyen âge que celle des lignes. Ils avaient horreur des murs nus et pauvres. On voit encore une teinte rouge sur le manteau de saint Paul et le vert sur sa robe, qu'ils avaient appliqués comme un rappel vibrant des verrières. Ils n'avaient pas attendu Chevreul pour connaître d'instinct la loi de l'opposition des couleurs complémentaires. La plupart des autres colorations ont disparu, moins par l'action des

(1) L'évêque porte la chape, parce qu'il est représenté vivant, bénissant son peuple. Mais sur la dalle qui recouvre ses restes, au devant du tombeau, on le voit mort, revêtu de la chasuble, en traits creusés sur la pierre, parce que les évêques étaient toujours ensevelis avec leur chasuble.

siècles que par la fureur du blanchiment qui a sévi aux deux derniers et qui a obligé à des lavages, quelquefois, hélas ! à des raclages.

Le groupe des apôtres et des saints de Saint-Nazaire, qui tient une place originale et unique dans nos provinces par son élégante pureté, amène à le rapprocher des deux analogues que nous possédons encore. Les saints de la chapelle de Rieux, déplacés et alignés maintenant dans la galerie du cloître des Augustins, postérieurs d'un quart de siècle environ, montrent une réalité accusée avec plus de vigueur. Le sentiment du portrait s'accentue et particulièrement sur le visage de l'évêque Jean Teissandier, sculpté sur son tombeau. Quelques-unes des têtes des apôtres ne conservent plus le même calme idéal. La barbe et les cheveux se développent avec excès, les mèches s'enroulent en tire-bouchon. Quelques attitudes aussi commencent à se contourner et perdent la grave simplicité des temps qui précèdent. Les plis des vêtements sont plus tourmentés.

Le type diffère aussi. Les têtes sont plus fortes, les visages plus larges ont moins de distinction que l'ovale fin de Saint-Nazaire.

L'ensemble n'en est pas moins traité avec une puissante maîtrise. Les détails des traits du visage, des mains aux articulations énergiques sont poursuivis avec plus de vérité saisissante. Mais le caractère d'individualité qui s'annonce s'allie encore au sentiment imaginatif qui laisse une impression définitive d'imposante austérité. L'âme intérieure anime les visages graves.

Après un siècle et demi, aux derniers jours du moyen âge, le groupe de Sainte-Cécile d'Albi reproduit complètement encore la grande leçon iconographique des âges de foi vive. A l'aurore de la Renaissance, les deux d'Amboise emplissent leur cathédrale d'une figuration tracée selon l'orthodoxie liturgique à laquelle les docteurs les plus rigoureux du treizième siècle n'auraient rien à reprendre. Ils firent se dérouler sur l'azur des voûtes et entre les rinceaux d'une blancheur liliale, dans les côtés, les scènes et les figures des promesses bibliques; au centre, celles de l'Evangile convergeant les unes et les autres vers la gloire du Christ, triomphant dans une auréole lumineuse au-dessus de l'autel du chœur. Sur les piliers extérieurs de la clôture, dont les fines moulures reproduisent exactement celles de leur chapelle du château d'Amboise, Louis II d'Amboise, évêque de 1503 à 1510, dressa les statues des prophètes et des sybilles qui avaient annoncé la venue du Messie, et, à l'intérieur du sanctuaire, celles des apôtres, entourant comme d'une couronne l'autel eucharistique.

Dans ce long intervalle, l'art français s'était renouvelé. Toujours fécond dans ses renaissances successives et justement quand une inspiration paraît épuisée et au moment de devenir stérile, lorsque la statuaire gothique maniérée jusqu'au contournement avait perdu le sentiment vigoureux et pur qui l'avait animée aux grands jours glorieux, il avait demandé une jeu-

nesse nouvelle à l'éternelle évocatrice, à la féconde nature. L'essor parti des provinces françaises, de la Bourgogne surtout, avait gagné les Flandres et en était revenue fortifiée par la rigoureuse observation de la réalité qui est la caractéristique de leur race.

Les statues d'Albi en portent la marque saisissante. Leur réalisme expressif frappe et ne s'oublie plus. On éprouve une joie vive à les revoir comme des amis familiers, après une séparation de mois ou d'années, surtout quand on les connaît depuis l'enfance. La vie anime leurs visages variés qu'éclaire un sentiment général de bonhomie prêt, semble-t-il, à entr'ouvrir leurs lèvres, et on s'attend à les voir parler. La coloration conservée ajoute à l'illusion, et jamais l'humanité vivante ne s'est mieux incarnée dans la pierre. La réalité presque excessive qui illumine leur regard, fait saillir leurs traits et plisse leurs lèvres, au point que quelques-unes touchent au grotesque, n'exclut pas chez le plus grand nombre la manifestation de l'intelligence, de la pensée haute, de la foi profonde, surtout de la bonté. Voyez, par exemple, à côté de Sophonias, qui fait songer à un brave et paisible boutiquier comptant le soir sur ses doigts le profit du jour, Jérémie sondant l'avenir douloureux de la passion, dans une attitude et une expression qui sont encore du style. Regardez aussi l'admirable visage de la Vierge souriante et grave, pensive et tendre, qui préside au fond du sanctuaire le chœur des apôtres. Souvenons-nous surtout des figures émouvantes de Monestier, dues aux mêmes artistes, de l'émotion suave et pénétrante qui, de leurs traits, a passé dans notre âme.

En vérité, l'art gothique montrait, par cette création suprême, qu'il conservait encore assez de force agissante pour se renouveler lui même par son inlassable fécondité et qu'il n'avait nul besoin de l'apport italien qui, s'il l'aida d'abord à développer quelques-unes de ses qualités, devait bientôt le détourner de sa voie nationale et profondément humaine.

C'est dans cette voie de vérité et de vie que les statues de Saint-Nazaire étaient entrées, en commençant à donner de l'animation et du mouvement aux graves figures déjà si expressives du treizième siècle. C'est du moins la première manifestation qui nous en ait été conservée dans nos provinces. Mais en elles le sentiment idéaliste s'unit toujours au goût des réalisations. La distinction et la fierté des têtes et des attitudes, l'allure hardie, manifestée autant que par le geste, par le jet des vêtements encore contenu et de haut style, les présentent comme une des plus fines et aussi des plus caractéristiques créations de l'art français.

M. l'abbé Lestrade lit la première partie d'une étude sur *Quelques actes épiscopaux de M. de Fénelon à Lombez*, destinée à la *Revue de Gascogne*. Au sujet des relations de l'abbé Maury avec M. de Fé-

nelon dont il devint grand vicaire, M. Lestrade s'exprime en ces termes :

Maury, le futur cardinal, à Lombez.

L'*Eloge* de l'ancien archevêque de Cambrai, que l'Académie française avait proposé au concours de 1770, avait été un succès pour Maury. Notre abbé eut son jour de célébrité à Paris. Dès lors il se recommanda à l'attention du petit-neveu de l'illustre archevêque. Leurs relations datent de là. M. de Fénelon dut éprouver de l'admiration pour le talent et de l'estime pour le caractère du panégyriste de son grand-oncle, puisque deux ans après l'*Eloge* il décidait d'attacher à sa personne le jeune prêtre et le déterminait à subir les longs loisirs de la vie obscure de Lombez. Il est vrai, dit-on, que Maury s'ennuyait dans cet évêché trop paisible et on a pu lui attribuer la boutade :

Beati qui habitant urbes
Praeter Saint-Papoul et Lombez !

Un de ses récents biographes a cru nécessaire de dramatiser les circonstances dans lesquelles le grand vicaire aurait lancé cette plaisanterie (1). Il imagine des *tracasseries* dont Maury aurait été l'objet à Lombez en l'an de grâce 1773. Ce point n'est pas prouvé. Il y a là, pensons-nous, une légende en germe ; mieux vaut la déraciner. La boutade à l'adresse de Saint-Papoul vise aussi Lombez à cause des exigences de la rime : elle s'appliquait tout autant à Rieux, par exemple, et à beaucoup d'autres « bicoques » de Gascogne et d'ailleurs. Et puis n'oublions pas les compensations que le vicaire général trouvait à rester dans le petit évêché. Il gagnait un ferme protecteur en M. de Fénelon, dont l'influence à la cour pouvait lui être utile. Il est vraisemblable que le séjour de Maury à Lombez a été très intermittent. Nous savons toutefois, à n'en plus douter, que le grand vicaire est intervenu assez souvent dans la signature et l'approbation des pièces et des actes les plus courants d'une chancellerie épiscopale, tels que *permissions* et *dispenses*. Ces détails nous donnent l'assurance qu'il a vraiment résidé auprès de M. de Fénelon et qu'il n'a pas été un dignitaire purement honoraire. Nous le verrons même un jour exercer, en vertu du choix de ses confrères, la charge de syndic du clergé lombézien. Dans cette fonction, qui n'était point une sinécure, il s'occupera de détails administratifs qui exigeront de lui soins pratiques et minutieux.

(1) Voy. *Correspondance diplomatique et Mémoires du cardinal Maury*, publiés par A. Ricard.

Il a été question, dans une séance antérieure, d'une communication de Mgr Batiffol sur un ouvrage du R. P. Denifle. Voici le résumé qu'une erreur n'a pas permis de joindre au procès-verbal du jour.

Le R. P. Denifle, en dépouillant, pour la constitution du Cartulaire de l'Université de Paris, la série des Suppliques, aux archives du Vatican, — quelque 300 volumes in-folio, — a eu la pensée charitable de noter toutes les suppliques émanées de France au quinzième siècle, et il les publie sous le titre de **La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans** (Paris, Picard, 1897-1899), deux volumes en attendant la suite. C'est là une copieuse et admirable enquête, dont le R. P. a exposé les conclusions dans le second volume et publié les pièces dans le premier. Nous ne relèverons pas ce qu'elle apporte de nouveau à l'histoire de la guerre de Cent ans, histoire militaire et histoire sociale. Nous noterons simplement que soit les suppliques elles-mêmes, soit les notes tirées des registres qui ont servi au R. P. à commenter les suppliques, abondent en informations précieuses pour l'histoire de nos églises, monastères, hôpitaux, tout particulièrement dans le midi de la France : 122 suppliques pour la province de Bordeaux, 24 pour la province d'Auch, 22 pour la province de Toulouse, 51 pour la province de Narbonne, 120 pour la province de Bourges (qui comprend Albi, Cahors, Rodez, Mende, Tulle, Vabre). A s'en tenir à la province de Toulouse, relevons une supplique de Saint-Sernin, 10 avril 1419, représentant au pape la misère du monastère et demandant la réduction du nombre des chanoines; de Sainte-Marie de la Daurade, 3 juin 1426, demandant pareille réduction pour ses moines, douze au lieu de vingt; du collège de Périgord, 20 octobre 1421, demandant qu'on lui unisse la paroisse de Montaigu, dont le revenu est de 200 florins d'or; du collège de Sainte-Catherine, 3 août 1426, demandant de même une église, celle de Saint-Julien; de l'Université de Toulouse, 21 juillet 1454, demandant l'église d'Osville; de l'hôpital du Temple, fort endommagé par un incendie qui a brûlé 700 maisons à Toulouse, demandant des indulgences; et ainsi des autres. Tous documents d'un vif intérêt pour la topographie, la statistique et l'histoire locale. Le relevé que nous indiquons pour Toulouse serait à faire pour chaque diocèse, Rieux, Pamiers, Mirepoix, Montauban, Saint-Papoul, Lavaur... Qu'il nous soit permis de noter un renseignement (t. II, p. 64) concernant l'immeuble de l'Institut catholique. Vers 1346, le monastère des Clarisses, sis hors des murs de Toulouse, avait été détruit pour la construction des fortifications élevées hâtivement en 1345 contre les Anglais : le pape Innocent VI, par une bulle du 18 janvier 1353, autorise les moniales à construire un nouveau couvent *infra muros civitatis, infra limites parochie ecclesie B. Marie Dealbate, videlicet inter carreriam*

vocatam Tholosanorum et flumen Garone, et ce moyennant un legs du cardinal-évêque de Porto, Bernard. Cf. la notice de M. Auriol sur les Clarisses du Salin, dans le *Bulletin* de l'Institut catholique de Toulouse, 1899, p. 118-119.

Séance du 29 janvier.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général informe la Compagnie que l'échange des publications aura lieu désormais avec la Société des sciences historiques et naturelles de Semur et la Société historique de Berne.

M. le Président annonce que M. Mérimée, doyen de la Faculté des lettres, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur; il exprime les sentiments que cause à la Société archéologique du Midi cette distinction décernée à l'un de ses membres les plus éminents et les plus dévoués.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Elie Rossignol, remerciant ses collègues de l'avoir nommé membre honoraire.

M. le comte Bégouen signale l'existence, chez un libraire de Toulouse, d'un précieux registre des anciens pénitents bleus de Toulouse. Il contient la liste des membres de la confrérie, de 1582 à 1588, ainsi que la signature des plus importants, de 1582 à la Révolution.

A ce propos, M. J. de Lahondès fait la communication suivante :

Saint Antoine du T et la rue de ce nom à Toulouse.

Parmi les saints particulièrement vénérés à l'église Saint-Jérôme de Toulouse, il en est un, saint Antoine, au sujet duquel il n'est peut-être pas inutile d'indiquer quelques précisions locales, puisque, d'ailleurs, il a laissé son nom à une rue. L'explication de ce nom singulier demeure encore une énigme pour beaucoup et il a été souvent faussement expliqué.

Dans les grands jours du moyen âge, il n'y eut pas de souffrance humaine qui n'eût son hospice particulier pour l'abriter et la guérir. Les Frères de Saint Antoine du Viennois, fondés en Dauphiné au douzième siècle, pour le soin des malades atteints du mal des ardents, mal disparu aujourd'hui, mais dont il reste comme un souvenir dans l'inflammation appelée encore cordon de Saint-Antoine, vinrent s'établir à Toulouse en 1270. Le Chapitre de Saint-Etienne leur permit, le 29 juin 1327, de construire une

église et un couvent à la rue Montarsin, sous les réserves habituelles du partage des droits de sépulture et d'une rente de 5 florins d'or.

Le couvent et l'église s'élevèrent à l'angle des rues actuelles Duranti et Saint-Antoine-du-T, où l'on voit maintenant l'hôtel de la division militaire.

Les religieux portaient, cousue sur leur froc monacal, la croix égyptienne en forme de T, en mémoire du solitaire de la Thébaïde, leur patron. Le peuple, voyant cette forme insolite dont il ne comprenait pas le sens, les appela les moines de Saint-Antoine du T. Ce nom fut donné bientôt à la rue Montarsin et il lui est resté.

En 1777, les religieux de Saint-Antoine du Viennois se fondirent dans l'Ordre de Malte, qui les admit au grand prieuré de Toulouse. L'Ordre fit construire, à ce moment, le bel hôtel où il est dignement remplacé par l'Etat-Major.

Depuis 1621, une partie du couvent était occupée par les Théatins, attirés à Toulouse par Louis de Nogaret. On sait que les clercs réguliers appelés Théatins avaient été fondés, en 1524, à Rome, par saint Gaëtan et J.-C. Caraffa, évêque de Chieti, en latin *Theate*, plus tard pape sous le nom de Paul IV. Ils eurent peu de maisons en France.

Enfin les Pénitents bleus, fondés à Toulouse en 1575, obtinrent du commandeur de Saint-Antoine du Viennois la permission de se réunir pour leurs exercices de dévotion dans la chapelle du couvent qu'ils firent même reconstruire dans de plus grandes proportions. Mais ils la quittèrent peu d'années après, selon la transaction passée avec l'Ordre, et commencèrent à construire la grande église actuelle, sous l'invocation de saint Jérôme, dont le roi Louis XIII posa la première pierre le 30 mars 1622.

M. de Lahondès résume la communication de la mission anglaise sur ses

Découvertes dans l'île de Crète.

Les fouilles se poursuivent sous le patronage du prince Georges de Grèce et sous la direction de M. Arthur-John Evans, aidé par d'autres archéologues anglais. Elles ont amené, à Cnosse, la découverte d'un palais vieux de trois mille ans, très bien conservé et beaucoup plus important que ceux de Tyrinthe et de Mycènes. Des cours, des propylées et de vastes salles ont revu le jour, la salle du trône elle-même et le trône d'albâtre sur lequel Minos, peut-être, a édicté ses lois. Il est orné d'arcatures qui rappellent l'art ogival, et des fresques décorent la salle. Elles présentent dans une figure de jeune homme, et dans un groupe de jeunes femmes causant avec vivacité, le type de la race qui dirigeait cette antique et mystérieuse civilisation. Une fontaine de marbre avec un lion superbe aux yeux d'émail,

une lampe de porphyre, un vase d'albâtre, une frise ornée de rosettes de style mycénien sont aussi de belles œuvres de sculpture.

Les longs corridors, les passages tortueux, les petites chambres multipliées et les magasins sans issue amènent la pensée vers le fameux labyrinthe, et les nombreuses représentations de taureaux peints ou sculptés en relief vers le Minotaure.

Dans les chambres ont été trouvées des tablettes d'argile creusées d'inscriptions hiéroglyfiques et syllabiques qui paraissent de nature à éclairer les origines de l'alphabet phénicien.

Au sud et à l'est du palais de nombreuses maisons constituent une Pompéi de ces âges lointains.

Enfin, M. Hogarth a mis au jour la caverne qu'Hésiode et Virgile désignent comme celle où le Dieu était adoré et où Minos lui demandait des inspirations pour ses lois. Il y a revu l'autel des sacrifices, des instruments de culte en bronze, des statuettes en terre cuite, des objets votifs, des ustensiles de toilette témoins de la vie primitive de la Crète antérieure à l'époque mycénienne.

Le palais de Cnosse n'est encore qu'à moitié déblayé et la commission anglaise adresse un appel aux souscripteurs pour poursuivre les découvertes.

En même temps, les missions française et italienne continuent leurs recherches sur d'autres parties de la Crète.

M. le baron Desazars de Montgaillard lit quelques pages de l'ouvrage qu'il prépare sous ce titre :

Histoire de la peinture à Toulouse.

I. *Epoque gallo-romaine.* — Cette époque se divise en deux périodes : la période *païenne* et la période *chrétienne.*

Pour la période païenne, M. le baron Desazars montre Martial donnant à Toulouse dès le premier siècle de notre ère l'épithète de *Palladienne*, ainsi qu'Ovide l'avait fait pour Athènes. Cette assimilation s'est continuée dans les siècles suivants, car on retrouve la même épithète sous la plume d'Ausone au quatrième siècle et sous celle de Sidoine Appollinaire au cinquième. Or, ce qui caractérisait Athènes, ce n'était pas seulement ses philosophes et ses poètes, c'était aussi ses artistes. Et M. le baron Desazars se demande s'il en était de même à Toulouse. Mais les textes probants lui font défaut et les objets d'art également. On n'a pu se renseigner à cet égard, même avec les villas de la *Civitas tolosana*, comme celle de Chiragan, près de Martres-Tolosane, quoiqu'elle constitue le plus important gisement archéologique qui ait été découvert dans les Gaules. L'art païen

par excellence, c'est l'architecture et la sculpture. Même dans les temples grecs et romains, les dieux étaient représentés plus rarement en tableaux qu'en statues. On ne peut se rendre compte de l'art pictural à cette époque que par un art voisin, comme celui de la mosaïque. Et telle est notamment la mosaïque qui fut découverte en 1833 à Saint-Rustique, à 25 kilomètres en aval de Toulouse, sur la voie de Cahors, près du confluent de l'Hers et de la Garonne. Cette mosaïque représente plusieurs séries de divinités marines groupées séparément, tout en formant un ensemble dont le centre est occupé par une tête colossale de Neptune. Elle est à huit teintes et son exécution est un peu barbare. Mais elle est riche de dessin et de décoration. La plupart des sujets sont indiqués par des caractères grecs d'une époque de décadence qui paraît être celle du troisième ou du quatrième siècle.

Pour la période chrétienne, M. le baron Desazars cite la mosaïque qui décorait le chœur de la Daurade avant sa destruction en 1781. Malheureusement, ni les bénédictins ni les archéologues du temps ne nous en ont conservé le dessin détaillé. Nous n'en avons qu'une figuration très insuffisante qui nous a été laissée par Dom Martin dans son *Traité de la religion des Gaulois* et des descriptions incomplètes par Lafaille dans ses *Annales* et par Barthès dans son manuscrit inédit intitulé *Heures perdues* et conservé à la Bibliothèque de la ville de Toulouse. Les figurations de cette mosaïque peuvent être comparées aux décorations sculptées des sarcophages en pierre retrouvés à Toulouse et dans les environs, où les personnages sont représentés seuls ou groupés sous des arcatures rondes ou aiguës reposant sur des colonnes de styles variés. Ces mosaïques, comme ces sculptures, sont caractéristiques de l'art chrétien du quatrième et du cinquième siècle. On a attribué la construction de la Daurade, ou tout au moins sa réfection et sa décoration, aux Wisigoths, et il n'y aurait rien d'étonnant, car ils étaient devenus les parfaits imitateurs des artistes latins.

II. *Epoque carlovingienne.* — Après avoir montré les vicissitudes de l'art sous les Mérovingiens, M. le baron Desazars s'arrête aux temps carlovingiens et montre à Toulouse deux manuscrits devenus célèbres dans l'histoire de l'art français : l'*Evangéliaire*, dit de Charlemagne, et le *Sacramentaire*, dit de Guillaume de Toulouse, le premier resté jusqu'à la Révolution dans l'abbaye de Saint-Sernin, et le second dans l'abbaye de Gellone (Hérault), qu'avait fondé Guillaume de Toulouse, tous deux aujourd'hui conservés Paris à la Bibliothèque nationale.

L'*Evangéliaire* fut commandé par Charlemagne en 781 à l'un de ses familiers nommé *Godescalcus* (Godescalc ou Gottschalck), qui l'accompagna cette même année à Rome, ainsi que nous l'indique l'auteur dans le dernier feuillet de son manuscrit. M. le baron Desazars décrit cet évangéliaire, son mode d'écriture et de décoration, ses lettres ornées et les six grandes miniatures, tenant chacune toute une page, qui l'accompagnent.

Il est écrit sur parchemin teint de pourpre, caractéristique des meilleurs temps du règne de Charlemagne. Ses initiales en couleur et en or sont enrichies de festons rubannés, de marqueteries et d'entrelacs, rappelant l'école celto-scythique. Son mode d'enluminure est inférieur à celui des artistes byzantins comme couleur et comme exécution ; mais ces personnages sont plus conformes à la nature, tout en laissant à désirer comme dessin. Les couleurs sont ternes et mises sans empâtement ; elles n'ont rien de la gouache épaisse, fondue et éclatante de l'école byzantine. Seule, la miniature représentant le Christ indique une préoccupation de grandeur, de calme et de hiératisme à la façon des Byzantins, tandis que les figurations des quatre évangélistes sont pleines de mouvement rappelant l'école latine de la Gaule méridionale. En définitive, cet évangéliaire est une œuvre de style composite procédant de l'école latine, influencée par l'école anglo-saxonne et appartenant à l'école franco-germanique à la veille de la transformation des écoles rhénanes par l'influence byzantine.

Ces précisions d'exécution, de style et de date permettent d'apprécier plus exactement les différences de la confection du *Sacramentaire* de Guillaume de Toulouse et de déterminer l'époque à laquelle il appartient. Tout d'abord, M. le baron Desazars commence par rappeler que le mot *sacramentaire* désignait expressément l'ouvrage dans lequel le pape Grégoire le Grand, réformant l'église romaine, réunit méthodiquement en corps toutes les prières qui doivent servir à la célébration de la messe pour les diverses fêtes de l'année et à l'administration des sacrements. Cette espèce de code liturgique se répandit par de nombreuses copies dans toutes les églises des pays de la domination pontificale. Rédigé à la fin du sixième siècle ou vers le septième, bien des copies du Sacramentaire de saint Grégoire furent contemporaines de l'ouvrage original ; elles se renouvelèrent de siècle en siècle. Celle de Guillaume de Toulouse date tout au moins de la fin du huitième siècle, mais on doit sans doute la faire remonter au commencement de ce siècle, car elle n'a pas la richesse de décoration qui caractérise l'époque de Charlemagne. Le vélin sur lequel elle est exécutée n'est pas teinté de pourpre. Les couleurs sont moins vives que dans l'évangéliaire de Saint-Sernin. Les corps sont mal retracés, mais ils n'ont rien des formes byzantines et certains anges volants rappellent l'attitude ordinaire des victoires sur les arcs de triomphe romains. L'artiste s'est inspiré des modèles de l'antiquité latine, à la différence de l'auteur de l'*Evangéliaire* qui tend à imiter les peintures de l'école byzantine. Son œuvre est donc antérieure, et nous avons avec le *Sacramentaire* de Guillaume de Toulouse un des derniers produits de l'école latine dans la Gaule méridionale, en dehors de toute influence anglo-saxonne, germanique ou byzantine, tandis qu'avec l'*Evangéliaire* de Charlemagne nous avons un produit de cette même école latine au moment où elle va fusionner avec l'école anglo-

saxonne pour former, vers l'an 800, l'école franco-germanique qui disparaîtra à son tour, vers l'an 972, par la formation des écoles rhénanes, sous l'influence des écoles byzantines, et laissera finalement la place à l'art roman.

Ces appréciations iconographiques sont confirmées par l'écriture du manuscrit. Il résulte, en effet, des constatations faites par des paléographes émérites comme les bénédictins au dix-huitième siècle, Champollion-Figeac et son fils, Aimé Champollion, au dix-neuvième, que le *Sacramentaire* de Guillaume de Toulouse contient cinq modèles d'écriture différents l'un de l'autre, mais appartenant tous à une même subdivision de l'écriture wisigothique, à celle de France, et par conséquent de la région toulousaine.

Quant à la présence à Toulouse de ces deux manuscrits, elle peut s'expliquer facilement. Pour le *Sacramentaire*, en outre qu'il paraît d'origine méridionale, il était possédé par Guillaume de Toulouse qui ne l'a apporté à l'abbaye de Gellone que lorsqu'il y a été prendre la robe de moine, en 804. Enfin l'*Evangéliaire* ayant été exécuté sur l'ordre de Charlemagne et d'Hildegarde, il a pu être donné ou laissé en héritage à leur fils Louis le Pieux ou le Débonnaire qui, à son tour, l'a donné à l'abbaye de Saint-Sernin, où il a fait partie de son trésor jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

L'un et l'autre sont particulièrement précieux pour l'histoire de l'art, car ils sont des témoins presque uniques de l'art français à cette époque et on n'en saurait retrouver d'autres spécimens pour les époques antérieures.

Séance du 5 février 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Une nouvelle publication périodique espagnole, *Revista de Aragon*, demande l'échange avec notre *Bulletin ;* accepté.

Envoi de M. le Directeur des Beaux-Arts : le *Compte rendu de la Session des beaux-arts des départements tenu à Paris en 1900.*

La Société a acquis le remarquable ouvrage de M. Bazin sur *La ville de Reims*, in-4°, illustré de nombreuses phototypies dans le texte.

M. Louis Deloume donne connaissance de la délibération du Conseil municipal acceptant de rembourser à la Société les sommes qu'elle a dépensées pour entrer en possession du lot des sculptures de Martres-Tolosane que, conformément aux conventions, les propriétaires du sol pouvaient s'attribuer.

M. E. Cartailhac annonce l'achat, par le musée Saint-Raymond,

d'un coffre de fer de Rieux, qui aurait été récemment forcé et trouvé plein de parchemins qu'on s'empressa de détruire.

M. le baron de Bouglon lit la note suivante :

Note sur un coffret en cuir bouilli.

En entrant au musée Saint-Raymond pour voir le coffre en fer dont il est parlé ci-dessus, coffre auquel sa serrure, à la fois compliquée et fort soignée comme ornementation, donne le droit d'être conservé à titre de travail de ferronnerie, je suis passé devant la vitrine où se trouve le coffret du quinzième siècle, en cuir taillé à la pointe, de la collection Delorme. Ce petit meuble m'en a rappelé un autre du même genre, mais beaucoup plus important, et qui m'a paru bon à signaler, d'abord parce qu'il appartenait à l'un des anciens monastères de la région, celui de Prouille, ensuite à cause de la parfaite conservation de son cuir.

C'est un de ces ouvrages en cuir bouilli, comme les gainiers en produisirent un si grand nombre, surtout à partir du quatorzième siècle. Quand on parcourt les inventaires et comptes royaux et ceux des grands feudataires, on est étonné de l'emploi sous mille formes qu'on faisait du cuir; il était préparé d'après un procédé, perdu aujourd'hui, qui lui donnait une telle plasticité que, sans se déchirer sous l'effort, il épousait les contours de l'écrin ou de l'objet sur lequel on le tendait. Au moyen âge un bijou, un objet précieux pour la matière ou pour l'orfèvrerie, avait ordinairement son étui. Cet étui était souvent une œuvre d'art qui, à son tour, nécessitait une gaine de cuir. De là, besogne considérable pour les « gaingniers » et Boileau, le prévôt de Paris, lorsqu'il recueille, en 1260, les us des mestiers de la ville, en compte jusqu'à deux corporations pour le travail du cuir, non compris les selliers, chapuisiers, blasonniers, borreliers qui l'appliquaient aux besoins de la vie courante.

A quoi, en effet (1), ne servait-il pas? — A l'état de *cuir en poil*, c'est-à-dire quand le couteau du corroyeur ne l'avait pas débarrassé de sa fourrure, le cuir couvrait les coffres chargés sur sommiers; à l'état de *cuir escorchié*, c'est-à-dire avec piqures, il servait aux harnachements, aux cottes de guerre, voire même aux « cuiries » des chariots (2); à l'état de *cuir ouvré à tainture*, on en étendait de grandes pièces dans les chambres en été (3) concurremment avec les cuirs d'Arragon et les « guadameciles »

(1) De Laborde, *Notice des Emaux du Louvre*; Arsène Alexandre, *Histoire de l'art décoratif.*

(2) « Une cuirie pour le chariot de la fructerie du Roy (Jean II de France) » (*Comptes royaux*).

(3) « A Maunart pour aler de Corbueil à Meleun querre et fere venir vj tapis

que l'Espagne exportait avec tant de succès (1); à l'état de *cuir doré et paint*, on en décorait les harnois, toutes sortes d'objets de luxe pour les grands seigneurs, et on le tendait sur les murs (2); à l'état de *cuir boulli hachié*, c'est-à-dire travaillé à la pointe comme le coffret du musée Saint-Raymond, il fait penser aux vers de Froissard :

. . . . . un coffin
de cuir boulli et fin
avec lettres belles et sages.

à l'état de *cuir boulli poinçonné*, il subit un travail de pointillé au moyen de petits fers qui le marquent à froid et l'ornent des emblèmes ou des armoiries du prince qui a commandé la gaine (3). Je ne parle que pour mémoire du cuir bouilli employé aux effigies dans les obsèques royales (4), et j'arrive au *cuir boulli estampé* ou *martellé* qui est la façon du coffret de Prouille. Cette façon consistait à amollir préalablement la peau dans un liquide approprié puis à la frapper, à la fouler dans un estampage de ma-

de cuyr servant par terre pour la chambre de la Royne (Isabeau de Bavière) » (*Comptes royaux*). — « Deux grans cuyrs ouvrés à tainture, faiz à bestes sauvaiges à estandre ès chambres en temps d'esté, et sont les diz cuyrs blanchastres » (*Ducs de Bourgogne*).

(1) « Quinze cuyrs d'Arragon pour mectre par terre en été » (*Inventaire du roi de France Charles V*).

(2) « A Collin Rapine sellier du Roy (Charles VI) pour cause d'une selle avecques un harnois doré... laquelle selle M. S. (le duc Jean sans Peur) donna avecques ung cheval au Roi N. S. (*Ducs de Bourgogne*). — A Jehan Foucault et à Jean Louvet doreurs sur cuirs, sur et en déduction d'une tente de chambre faicte sur cuir, argentée, frizée de figures de rouge, pour servir en la chambre et cabinet du Roy (François II) » (*Comptes royaux*). — « Aux mesmes, sur leur payement d'aucunes parties par eulx fournies pour le service de la Royne (Catherine de Médicis) » (*Idem*). — Dans l'inventaire de cette reine, on trouve des cuirs de tenture à fonds orangés, violets, vert de mer, rouges, bleus, et même noirs et argent « pour les chambres de deuil. »

(3) « A Perrin Bernart, gaingnier, pour j estuy de cuir bouilli, poinçonné et ouvré à devizes d'anneles entretenans pour mettre et porter aiguière d'or que M. S. (le duc de Bourgogne) donna au Roy N. S. (Charles VI) » (*Comptes royaux*). — « (A Jaquet, boteillier, pour deux grans estuis de cuir boulli poinçonnés et armoyez des armes de France pour mettre et porter les ij grans barils d'argent à porter eaue en l'eschançonnerie du Roy » (*Idem*).

(4) Georges Chastelain, panetier, écuyer, puis membre du conseil privé du duc Philippe le Bon, raconte que, lorsque le roi d'Angleterre Henri V mourut à Vincennes, en 1422, on conduisit son corps à Londres, et, pour ce, « on le » mit sur ung chariot que quatre chevaulx blancs menoient, et la fiction de » son ymaige fut faicte de cuir boulli vestue réallement et paincte au vif, » couronne d'or en teste, sceptre en une main et une pomme d'or en l'autre. »

nière à obtenir des reliefs très accentués, des « enleveures (1), » auxquelles des touches de couleur et des dorures donnaient ensuite plus d'accent. Je ne fais pas de citations, elles dépasseraient le cadre d'une simple note.

Le coffret de Prouille représente des jouvenceaux faisant la cour, offrant leur cœur à la dame de leur pensée, et ces sujets, qui s'étagent harmonieusement sur le pourtour et sur le couvercle à côtés rampants, doivent probablement appartenir à des scènes tirées du roman de la *Rose*, si en faveur à l'époque. Le frottement du temps a peu à peu enlevé la peinture et la dorure dont il reste çà et là quelques traces. Les bandes de fer doré fermant à charnière et la serrure manquent également à ce reste charmant d'une industrie disparue. On sent que le coffret a dû subir bien des vicissitudes avant d'arriver aux mains de M. Gely, son possesseur actuel.

Séance du 12 février 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général annonce que la Société de géographie et d'archéologie d'Oran accepte d'échanger la collection de son *Bulletin* contre l'ensemble de nos publications.

La correspondance comprend une lettre de M. Th. Bessery, de Lavaur, envoyant la communication suivante :

Note sur Bernard Olive, conseiller au Parlement de Toulouse.

La Biographie toulousaine, d'abord article de foi pour certains, plus tard décriée à outrance par d'autres, constitue, malgré son manque total de références, un travail assez important en lui-même pour appeler le contrôle et inciter au complément. Si un grand nombre de ses articles, consultés avec prudence et contrôlés à bon escient, peut encore aujourd'hui rendre quelques services, de quelle utilité ne serait pas l'ensemble de l'ouvrage complété, rectifié et tenu à jour par la publication des notes et remarques que le hasard d'une recherche ou la bonne fortune d'une découverte inopinée peuvent fournir journellement aux amis de l'histoire locale ! C'est dans cet ordre d'idées qu'on a rassemblé les quelques détails biographiques ci-dessous sur *Bernard Olive*, le premier de son nom qui ait paru au Parlement de Toulouse.

(1) « Un coffret de cuir ouquel a plusieurs angelz et feuilles en manière d'enleveures et aux armes de feu M d s (Jean de France, duc de Berry, 3e fils de Jean le Bon) et est garny d'argent doré » (*inventaire* à la mort de ce prince).

La Biographie fait naître Bernard à Toulouse, et lui donne pour frères Jean Olive, capitoul en 1466, et Guillaume Olive, évêque d'Alet de 1467 à 1486. Assurément, il n'est pas invraisemblable que notre conseiller soit né à Toulouse, mais un doute pourrait être suggéré à cet égard par cette mention du *Manuscrit 641* de la bibliothèque de la ville (1) : « Me Bernard » Olive, licencié-ès-lois, *de Limoux*, en déc. 1458, fait serment pour les » lieux de Tournebuox (Tournebois) (2) et Besse, et pour un bois dit La » Besset en la viguerie de Toulouse, etc. » On pourrait d'autant mieux croire qu'il était originaire de Limoux que l'un de ses frères, Guillaume, fut évêque du diocèse d'Alet ou de Limoux (ce qui est tout un), alors que lui-même possédait la seigneurie de Tournebois dans ce même diocèse.

La minute d'un arrêt du Parlement, intéressant sa famille et daté du 24 juillet 1473 (3), nous apprend qu'il était fils de Me Guillaume Olive, duquel il avait été héritier conjointement avec un de ses frères, Pierre Olive. Ce même arrêt cite aussi son autre frère, Jean, mais ne mentionne pas Guillaume, l'évêque. Etant donné que Bernard n'eut pas de fils du nom de Pierre, on serait tenté de croire que Pierre Olive, seigneur du Mesnil, qui fut reçu procureur général au Parlement le 4 janvier 1472, était le frère de notre conseiller, si la lecture de l'arrêt du 24 juillet 1473 n'ôtait pas toute vraisemblance à cette hypothèse. Le texte, en effet, qualifie très exactement Bernard de conseiller au Parlement, mais ne donne aucun titre à son frère Pierre. Le procureur général ne pouvait donc être qu'un cousin ou un neveu de Bernard.

Celui-ci avait épousé Catherine Nyvarde, de Chaumont, au diocèse de Chartres (4). Il mourut vraisemblablement dans les premiers mois de 1474,

(1) Fol. 95 v°.

(2) Tournabouix, Tournabuox ou Tournebois, arrondissement de Limoux (Aude).

(3) Archives du Parlement, registre d'audience rédigé en latin et non inventorié. — Au point de vue archéologique, cet arrêt n'est pas dépourvu d'intérêt. Il est relatif à la restitution d'une coupe engagée en 1447 par Jean Olive, alors receveur du diocèse de Saint-Papoul, en garantie d'une somme qu'il avait empruntée à l'occasion de ses fonctions. Cette coupe, en or, posait 11 marcs 6 onces 12 deniers, et son couvercle, dont le sommet portait un diamant, était orné, dans son pourtour, de cent dix perles *grosses de compte* et de plusieurs autres pierres précieuses.

(4) Archives du Tarn, E. 482. — En 1486, en effet, Catherine Nyvarde fit vente pour 260 écus, valant 358 livres, à noble Antoine de Robert, le vieux, et à Agnès Nyvarde, sa femme, sœur de Catherine, de Chaumont, au diocèse de Chartres, représentés par leur gendre, Jacques Malo, de tous les biens meubles et immeubles, droits et actions, etc., qui pouvaient lui revenir dans la succession de noble Jeanne Nyvarde, veuve de Jean de Marigni, bourgeois du diocèse de Chartres (Protocoles de Pierre Bonnefoy, notaire de Lautrec).

car il vivait encore sur la fin de 1473, et sa femme était veuve en 1474 (1). Il avait été héritier universel de Me Jean Dupuy, bachelier en droit, décédé juge à Lautrec. De ce chef, il possédait une maison d'habitation dans la ville même, au *barri d'en Gosi*, et de nombreuses terres dans le Lautrécois. En 1473, notamment, il reçut plus de cinquante reconnaissances féodales pour de petits fiefs provenant de son héritage. En 1474, sans doute après son décès, sa femme, Catherine Nyvarde, fit une donation à la confrérie de la Sainte-Trinité de l'église Notre-Dame-de-la-Paix à Lautrec. Catherine vivait encore en 1500 et ne perdit pas de vue l'administration de ses intérêts, pendant son veuvage, à en juger d'après la multiplicité des actes dans lesquels elle intervint comme partie. Elle avait donné à Bernard quatre enfants, un garçon et trois filles.

Le garçon, *Amélius Olive*, fut l'héritier de son père et posséda la seigneurie de Tournebois. En 1477, il était en procès avec sa mère. A n'en pas douter, il résidait surtout à Toulouse, puisqu'il fut élu capitoul en 1490. Il était déjà mort en 1494, car sa femme, Marie Sarrade, rendit hommage cette année-là au vicomte de Lautrec, comme tutrice de ses enfants, *François* et *Jean Clive*. Ces deux fils d'Amélius portèrent l'un et l'autre le titre de seigneur de Tournebois. La date de la mort de François, donnée par la *Biographie* (1523), est exacte; quant à Jean, il vivait encore en 1537 et était alors qualifié *avocat du roi au Parlement*.

Les filles de Bernard Olive furent *Guillelmine*, *Isabelle* et *Jeanne*. — Guillelmine épousa Me Guillaume de Capriol, bachelier en l'un et l'autre droit, juge de Lautrec, qui mourut entre 1497 et 1500. Le mariage avait eu lieu du consentement de la mère, Catherine Nyvarde, et de Marie Sarrade, veuve d'Amélius Olive, car, par suite du testament de Bernard, Guillelmine ne pouvait se marier que du consentement de son frère ou du représentant de celui-ci. Guillaume de Capriol était frère d'autre Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, et appartenait à une des familles les plus considérables du Lautrécois. Guillelmine lui donna un fils, Jean de Capriol, qui fut seigneur de Puechassaut. — Isabelle Olive, mariée à noble Fortanier de Solomiac, n'eut pas d'enfants. Elle vivait encore en 1527, mais selon toute probabilité elle mourut peu après, car Fortanier de Solomiac, dans son testament, dicté avant 1535, se déclarait époux de Simone de Castelnau et veuf, en premières noces, d'Isabelle Olive. Entre 1537 et 1540, Jean d'Olive, avocat du roi au Parlement, donnait quittance à l'héritier de Fortanier de Solomiac pour la restitution du douaire constitué jadis à Isabelle. — Jeanne Olive eut sans doute des enfants de son mariage avec

(1) Tous les renseignements qui suivent sont extraits des minutes de divers notaires de Lautrec, conservées aux Archives du Tarn sous les cotes E. 434 à E. 526.

Antoine de Bosredon, seigneur de Montauriol, puisque, entre 1557 et 1563, noble Perceval de Bosredon, habitant de Toulouse, contractait un emprunt envers son cousin Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut.

En résumé, Bernard Olive, possesseur de la seigneurie de Tournebois, au diocèse de Limoux, fut marié à une femme originaire du diocèse de Chartres, et, par suite d'un héritage, eut dans le pays de Lautrec des intérêts assez puissants pour l'avoir amené à y marier deux de ses filles.

M. l'abbé Lestrade donne lecture de

Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains.

Parmi les lettres dont j'ai à donner aujourd'hui connaissance à la Compagnie, la première, selon l'ordre des dates, vient du cardinal Georges d'Armagnac. Cet illustre prélat occupa le siège de Toulouse de 1562 à 1577, époque où il fit sa démission en faveur de Paul de Foix, tout en demeurant collateur des bénéfices et réservataire des fruits de l'archevêché (1).

Sa missive adressée aux consuls du Comminges vise une réunion extraordinaire des Etats de ce pays, fixée, en principe, au 29 août 1558. Cette année, le roi Henri II avait décidé de prélever un nouvel impôt sur ses sujets afin de pourvoir à l'entretien de 50,000 hommes d'armes. D'Armagnac, Ferrandier et Portal avaient été nommés commissaires délégués pour la levée de l'impôt. On devait asseoir la taxe sur « les bien aysés et riches. » Les Etats de Comminges, convoqués par la missive du cardinal d'Armagnac, ne se réunirent à Muret qu'au mois de janvier 1559 (2), en vue de délibérer sur cette proposition, qui fut acceptée après modération des sommes exigibles. Les consuls subirent la loi commune et furent dûment cotisés. Les commissaires royaux les avaient avertis de ne point s'éxonérer eux mêmes sous peine d'encourir une sévère punition.

Lettre du cardinal d'Armagnac aux consuls du Comminges.

« Messieurs les Consulz. Nous avons arresté que l'ung de vous se trouveroit en la ville de Muret le vingt-neufviesme de ce moys pour vous faire

(1) Dans un de ses registres, Jean Fossé, notaire royal et apostolique à Toulouse, exprime en ces termes son affectueuse admiration pour le cardinal d'Armagnac : « Illustrissimus et Reverendissimus dominus Georgius cardinalis de Armaignaco ordinarius collator beneficiorum et officiorum Archiepiscopatus Tholosani, obiit Avenione Archiepiscopus et Collega, die undecima mensis julii, anno Domini millesimo V° octogesimo quinto, *cuius felicem memoriam colit humilissimus servus :* Fossé. » — Arch. des Notaires de Toulouse, reg. de collation des bénéfices, fol. 1053.

(2) Nouv. style. — Les actes de cette assemblée sont datés du mois de janvier 1558, vieux style.

entendre ce qui a esté advisé sur le faict des emprumptz, au moyen de quoy ne fauldrés de venir ou envoyer l'ung de vous aud. jour en lad. ville de Muret pour exécuter promptement ce que vous sera proposé en cest effect.

» Et d'aultant que vous estes obéissans et affectionnés de toute ancièneté au service du Roy ne vous en dirons rien davantaige, espérant que pour le désir qu'avez de continuer soubz son obéissance ne ferez faulte à ce dessus affin que n'en puissiez estre reprins.

» Sur quoy nous prions Dieu, Messieurs les Consulz, vous tenir en sa saincte garde.

» De Rodez le XII jour d'aoust 1558.

» Vos bons amys les Commissaires des Emprumptz :

» Le Cardinal D'ARMAIGNAC.

» P. FERRANDIER (1). »

Du cardinal d'Armagnac passons à un autre non moins célèbre : le cardinal François de Joyeuse. Pourvu du siège de Toulouse après la mort de P. de Foix, il fit son entrée solennelle le 7 janvier 1590. Au dire de Lafaille, c'est sur les instances de Henri IV qu'il fit plus tard cession de son archevêché (2). Or s'étant rendu à Rome sur ces entrefaites, il écrivit aux chanoines de Saint-Etienne la lettre produite ici, pour leur annoncer sa nomination et prendre congé. Mais à quelle date précise s'opéra la translation du cardinal de Joyeuse au siège de Rouen? Catel ne spécifie pas (3). Lafaille, les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* (4) et le *Gallia christiana* la fixent à l'année 1605. Or, d'après la lettre de Joyeuse, elle s'effectua en 1604. La missive du Cardinal, datée de Rome, le 29 décembre 1604, donne sa nomination au siège de Rouen comme chose faite. Voici, pensons-nous, l'explication de cette discordance :

Il arrive à Lafaille, dans ses *Annales*, de commencer l'année au 25 décembre : *a nativitate domini*, c'est ainsi qu'il place en 1605 tout événement survenu entre le 25 et le 31 décembre 1604. Le cardinal de Joyeuse, au contraire, suit une méthode chronologique différente, et fait probablement commencer l'année au 1er janvier 1605. Nous disons *probablement* par surcroît de précaution, car, à l'exemple de plusieurs chancelleries officielles, divers personnages considéraient le jour du 25 mars, *ab incarnatione domini*, comme le premier jour de l'an.

De l'indication fournie par la missive du cardinal de Joyeuse, il résulte

(1) Archives de Muret, Etats de Comminges.

(2) « Le Roy pour l'avoir plus près de sa personne, le porta à se démettre de l'Archevêché de Toulouse pour prendre celuy de Rouen... » *Annales*, p. 536.

(3) Voy. *Mémoires*, p. 947.

(4) T. IV, p. 362.

qu'il a cessé d'être archevêque de Toulouse en 1604. Nos auteurs toulousains sont à corriger sur ce point.

Lettre du cardinal de Joyeuse aux chanoines de Saint-Etienne.

« Messieurs. Lorsque je partis de Marceilhe, je prié le sieur de Lézat grand archidiacre de lad. esglise de vous remercier de ma part de l'honneur que vous m'aviés faict de le depputter vers moy et de m'excuser envers vous sy estans surpris par le temps de mon despart je ne faisois autre response à v^re^ lettre. C'est pourquoy estans arrivé, Dieu mercy, heureusement en ceste ville je vous ay volleu faire ceste-cy pour vous en remercier de nouveau et vous dire aussy comme N^re^ Sainct Père m'ayant pourveu de l'Archevesché de Rouen, celluy de Thoulouze demeure vacant et vous pouvés procéder aux actes nécessaires en tel cas.

» J'ay pensé aussy vous debvoir tesmoigner le regret que j'ay à ce délaissement pour plusieurs considéra[ti]ons qui me doibvent toucher vivement; mais principallement de debvoir estre sepparé d'une telle Compagnie que la v^re^ en laquelle j'ay requis tousiours tant de dispozi[ti]on à embrasser tout ce quy estoit du service de Dieu, et de qui j'ay receu tant d'acistance au faict de ma charge et avec une si bonne union que l'exemple en est rare en ce temps auquel on ne voit que discorde entre les Evesques et chapp[it]res.

» Je n'ay heu point plus grand regret que de n'avoir poinct peu mieux employer ceste grâce que Dieu m'avoit faicte de vous avoir rencontrés en ceste dispozition, ayant esté distraict de ma rézidence par les occupa[ti]ons qui me sont survenues et desquelles je ne me suis jamais peu dellivrer, et c'est ce qui m'a faict résoudre à laisser la place à un autre qui s'acquittera mieux de sa charge que moy (1); mais non qui puisse chérir et estimer davantaige v^re^ compagnie comme je désire faire tousiours en quelque lieu que je sois et tesmoigner les occazions de vous pouvoir servir en général et en particulier et en d'aussy bon cœur que je prie Dieu, Messieurs, vous maintenir en sa saincte grâce.

» De Rome ce vingt neufviesme décembre mil six cens quatre.

» A Messieurs du Chapp[it]re de Thoulouze.

» V^re^ affectionné confrère :

» Cardinal de Joyeuse. »

[Adresse :] « Messieurs les Prévôt et Chanoines de l'Esglise de Thoulouze (2). »

(1) Cet *autre* fut, hélas! Louis de Nogaret de La Valette. — Voy., à son sujet, mon *Etude sur Philippe Cospéan, évêque d'Aire, administrateur de l'archevêché de Toulouse* (*Rev. de Gascogne*, 1897, p. 237 et suiv.).

(2) Arch. de la Haute-Garonne, Chap. métrop., R, 143, *ad finem*.

Gabriel de Roquette, abbé de Grandselve (1661-1707) et évêque d'Autun (1666-1702), dont je donne une lettre adressée en 1691 à M. de Puiségur, était né à Toulouse en 1626. Un antiquaire me proposa, en 1898, de lui acheter cette missive, mais à trop chers deniers. Je ne fis point cette acquisition. Il me fut permis, toutefois, de prendre copie de la pièce. En voici la teneur :

Lettre de G. de Roquette, Toulousain, évêque d'Autun, a M. de Puységur (1).

« Monsieur. J'ay esté informé par la dernière que mon frère (2) m'a fait l'honneur de m'écrire qu'en repassant à Puységur il vous avoit trouvé en parfaite santé, votre chère épouse et votre très cher fils. Autant la nouvelle de votre maladie et de la leur m'avoit donné d'inquiétude, autant cette dernière missive m'a donné de joye et de consolation, m'appercevant que tous les jours je m'intéresse davantage à votre conservation et que je sents un plus grand désir de pouvoir vous marquer efficacement quel est mon cœur pour tout ce qui vous regarde.

» Si Dieu me fait la grâce de pouvoir exécuter le dessein que j'ay toujours de faire un voïage en Languedoc je seray ravi de voir toute la famille et de vous témoigner en particulier qu'on ne peut estre avec plus de vérité et d'estime que je suis, Monsieur,

» Votre très humble et obéissant serviteur,

» Gabriel, évêque d'Autun.

» A Paris, ce 10e novembre 1691.

» Je vous suplie d'excuser si la foiblesse que j'ay à un œil m'empêche de vous écrire de ma main (3).

» [Adresse] : *A Monsieur, Monsieur de Puységur,*

» *à Puységur.* »

Je demande la permission de joindre au présent dossier une lettre de Sermet que je ne prétends pas classer, pour cela, parmi les archevêques de Toulouse. Mais personne ne peut s'y méprendre.

Le billet suivant fait allusion à certains procédés tracassiers et mesquins dont les moines furent l'objet à la fin du dix-huitième siècle. Il est anté-

(1) Probablement Puisségur, auj. canton de Cadours (Haute-Garonne).

(2) Jean de Roquette, vicaire général de Gabriel à Grandselve et conseiller au Parlement de Toulouse. C'est Jean qui, en 1699, nomme Jacques de Saget, docteur en théologie et conseiller du roi au Parlement de Toulouse, à la rectorie de Grenade à la place de Jean Sevalge décédé (Arch. de la Haute-Garonne, 2e Reg. des Insinuations de l'archevêché).

(3) La signature et la suscription sont autographes.

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom, et pour lequel le sujet est donné d'avance par la Société.

Ce prix sera décerné en 1902 au meilleur travail *sur les châteaux du Lauraguais, pierre ou brique*; les auteurs pourront limiter leur étude, s'ils le veulent, à une époque déterminée. Si aucun mémoire sur ce sujet n'est jugé digne du prix, la Société pourra l'accorder à tout ouvrage sur un autre sujet. Les auteurs ne se feront pas connaître avant le jugement et mettront leur nom dans un pli cacheté.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

La Société décerne aussi des prix d'encouragement aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes*, *manuscrits*, *inscriptions*, *monnaies*, *médailles*, *poids*, *peintures*, *sculptures*, *dessins*, *plans*, *meubles*, *vases*, *armes de pierre*, *de bronze ou de fer*, *bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Les ouvrages imprimés dans l'année relatifs à l'histoire ou à l'archéologie peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets **avant le 1er avril,** au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier	30 fr.	Tome VII	30 fr.
— II	20	— VIII	6
— III	20	— IX	20
— IV	20	— X	8
— V	20	— XI, XII, XIII, XIV	6
— VI	30	— XV	6

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé	2 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1869-1887)	10 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1900)	10 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Fondée en 1831, la Société archéologique du midi de la France a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/4, du dernier mardi de novembre au premier mardi d'août.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril.**

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. l'abbé LESTRADE, secrétaire adjoint.
Bon DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. BRISSAUD.
AURIOL.
LÉCRIVAIN.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

AVIS IMPORTANT

Prière aux membres de la Société de faire parvenir très exactement à M. le Secrétaire général tout changement de résidence et d'adresse pouvant les intéresser.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831, ET RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

Gloriae Majorum

SÉRIE IN-8° N° 28

Séances du 26 février 1901 au 16 juillet 1901.

Adresser la correspondance au siège de la Société, Hôtel d'Assézat.

TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
45, RUE DES TOURNEURS, 45

1901

Ce bulletin termine un volume composé de quatre fascicules : nos 25 à 28 ; il renferme les titres et tables.

SOMMAIRE DE CE BULLETIN

Abbé Lestrade. — Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains (*suite et fin*). 289
Emile Cartailhac. — Compte rendu d'un ouvrage de M. J. Deniker : *Les races et les peuples de la terre*. 291
— Compte rendu de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy : *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du cinquième au huitième siècle (avec figures)*. 297
Decap. — L'organisation communale de Mauran (Hte-Garonne) en 1620. . 303
Docteur Le Palenc. — La confrérie des avocats de Rieux au seizième siècle. 312
Abbé Taillefer. — Raymond de Gozon-Melac, grand prieur de Toulouse, 1597-1610. 322
Baron de Bouglon. — Note sur un diptyque d'ivoire du quatorzième siècle (*avec deux photogravures*). 324
Joulin. — Note sur l'enceinte romaine de Toulouse (*avec une planche hors texte*). 329
Vidal. — La tour de Saint-Salvi à Albi. 331
— Un peintre albigeois au quatorzième siècle. 341
J. de Lahondès. — Un blason conservé à l'hôtel Saint-Jean à Toulouse. 343
— Les termes *gothique* ou *ogival*. 344
Baron de Bouglon. — Note sur la grille du Cours-Dillon à Toulouse. . . 349
Abbé Lestrade. — Hilaire Pader, peintre toulousain du dix-septième siècle, d'après des documents inédits. 351
Baron de Rivières. — Traité entre les consuls d'Albi et Arthur Legoust, sculpteur de Toulouse. 353
Ch. Fouque. — Anciennes assiettes en faïence fine avec vues de Toulouse. 355
J. de Lahondès. — Excursion à Sainte-Gabelle, Boulbonne, Terraqueuse. 357
Baron de Rivières. — Ouvriers paveurs appelés de Toulouse à Albi. — Le pain « en la forme de Toulouse. ». 360
Baron Desazars. — Les Salons de peinture toulousains au dix-huitième siècle. 361
Concours de l'année. — Décisions et liste des personnes qui ont mérité des prix et médailles. 363
J. de Lahondès. — Une bulle d'Urbain III. 364
Abbé Lestrade. — Notes curieuses d'un bourgeois de Lézat au dix-septième siècle. 365
Brissaud. — Un procès sous l'ancien régime. 368
J. de Lahondès. — Quelques sceaux toulousains (*avec figures*). 371
Ed. Cabié. — Date de la mort de Geoffroy de Vayrols, archevêque de Toulouse. 378
Saint-Raymond. — Analyse d'un mémoire d'A.-J. Evans : *Le palais de Knossos en Crète*. 380

Tables analytiques. 385

rieur aux curieux fragments de la *Correspondance* échangée entre Sermet et Grégoire, récemment publiés dans la *Revue des Pyrénées*, et fournit quelques renseignements biographiques sur les débuts du personnage. Le style en est incisif et met en appétit. Il est à souhaiter qu'on fasse une battue dans les Archives afin de mettre au jour d'autres morceaux semblables. Ces improvisations épistolaires font ressortir à merveille la tournure d'esprit, vraiment originale, de Sermet.

Lettre du P. Sermet a M. Manenc.

« *Pax Christi.* J. M.

» Mon cher Monsieur. Comme je suis tout à la fois sindic et archiviste de notre couvent, N. R. P. prieur vient de me faire passer la circulaire que vous luy avés adressée. Je vous avoue qu'il m'en cuit de me rendre à Toulouse pour vous fournir l'*état* qu'on nous demande. Votre *plutot possible* a, j'imagine, une certaine étendue. Est-elle de huit jours, de quinze ou plus? Un mot je vous prie, un simple mot de réponse. Vous m'obligeriez aussi infiniment, *si vous le pouvés*, de me donner quelque avis relatif à l'opération qu'on nous demande. Il y a douze ou quinze ans qu'on nous tient sur la roue. Notre crime est-il si grand que personne ne daigne solliciter pour nous le *Retentum* (1)?

» Il y a 38 ans qu'un orateur chrétien, à la face de tout Toulouse et aux pieds des autels, m'éleva au-dessus des Alexandre et des César, et donna presque envie à tout son auditoire d'imiter l'héroïsme d'un enfant de 16 ans qui quittoit sa petite fortune et l'espérance de l'agrandir, pour servir gratuitement le public et vivre de ses aumônes. Les choses ont bien changé depuis ce temps-là! Quelle rage a-t on de mettre le nés dans notre marmite et de faire l'inventaire de nos sandales? Voudroit-on dans ce temps de *Réforme* ôter à ceux qui ont trop pour donner à ceux qui n'ont pas assés? Ce seroit bien le cas à notre égard, cependant je vous *jure* que j'en serois au désespoir. Hélas! si Calonne eut manié moins d'argent, peut-être eut-il été un honnête homme. Nous avons la parabole du mauvais riche et nous n'avons pas celle du mauvais pauvre.

» Quoy qu'il en soit, vous l'aurez dans la plus grande exactitude cet *état* qu'on désire de notre part. Si on le faisoit imprimer ce seroit le plus excellent traité d'œconomie. On y verroit que nous connaissons le grand secret d'Harpagon qui est de faire beaucoup de choses avec peu d'argent ou même sans argent, et on y trouveroit surtout ce grand secret qu'on cherche partout et qu'on a la maladresse de ne pas trouver : celuy d'égaliser la *Dépense*

(1) Renvoi et abandon de la cause.

à la *Recepte*. Il feroit beau voir que cet inventaire éclairât le Ministère, sauvât l'Etat, et que nous procurassions à toute la France la paix qu'on cherche à nous ravir.

» Hélas! Quand nous oubliera-t-on? Quand dira-t-on de nous : *Requiescant in pace!*

» Il s'en faut bien que ce souhait vous regarde. Je désire vivre dans votre souvenir et surtout dans votre cœur où je crois mériter une place par les sentiments distingués d'estime et d'attachement avec lesquels j'ay l'honneur d'être,

» Mon cher Monsieur,

» Votre très humble et très obéiss^t serviteur,

» F. Hyacinthe Sermet,

» *Carme dech.*

» A Saint-Geniès, 17 octobre 1787.

» [Adresse] : *A Monsieur, Monsieur Manenc, subdélégué de M. l'Intendant du Languedoc, rue du Temple, à Toulouse* (1). »

M. Emile Cartailhac informe la Société des projets qui ont été mis en avant pour utiliser l'ossature des arènes romaines de Saint-Martin-du-Touch près Toulouse, et établir ainsi à grands frais un amphithéâtre pour des courses tauromachiques ou de solennelles représentations théâtrales. La Société remplira strictement ses obligations en émettant le vœu que ces ruines encore vénérables soient conservées telles quelles.

M. Joulin observe que la maçonnerie des arènes est plus légère qu'on ne le croit; elle repose sur le sol sans y pénétrer. L'amphithéâtre antique est surtout en déblai. Il n'est nullement pratique d'utiliser ses vestiges.

Séance du 26 février 1901.

Présidence de M. Louis Gèze.

M. Emile Cartailhac présente en ces termes un ouvrage donnant les éléments d'anthropologie et d'ethnographie :

Les races et les peuples de la terre, par J. Deniker (2).

L'auteur, docteur ès sciences, bibliothécaire au Museum d'histoire natu-

(1) Arch. de la Haute-Garonne, C, 64.

(2) 692 pages petit in-8°, avec 176 planches et figures, et 2 cartes. Paris, Schleicher, 1900.

relle, est un savant dans toute la force du terme. Il a le don des langues, il a beaucoup lu et beaucoup retenu. D'un esprit méthodique, ayant fait ses preuves dans des publications d'anatomie comparée et d'anthropologie, il était parfaitement en mesure de donner au public un manuel, si je puis ainsi dire, dans lequel serait condensé tout ce qu'on sait sur l'homme. Il s'est attaché à ne citer que des faits acquis, réellement importants, qu'il accompagne d'un choix d'explications d'après les théories et les hypothèses courantes.

Quelquefois il ne se borne pas à être l'écho de la science contemporaine, il donne son opinion personnelle, par exemple, sur des points importants de l'étude des singes anthropoïdes, dont il a fait d'ailleurs sa spécialité, sur l'anthropométrie, sur la classification des races, etc. Car ce n'est ni un journaliste, ni un vulgarisateur à la manière assez surannée des Zimmerman et des Louis Figuier, c'est un naturaliste de profession, un spécialiste distingué.

Il a fait son livre pour les personnes instruites, curieuses d'avoir rapidement une idée générale des sciences ethno-anthropologiques ou d'acquérir des notions essentielles sur différentes parties de ces sciences. Aussi les termes techniques y sont-ils expliqués et commentés de façon à être compris de tout le monde. De nombreuses notes bibliographiques au bas des pages renseigneront ceux qui voudront avoir plus de détails sur tel ou tel point spécial. De sorte que les spécialistes eux-mêmes auront profit à consulter souvent son ouvrage. Enfin, heureusement, l'illustration est plus soignée que d'ordinaire.

Dans ses premiers chapitres, les caractères différentiels entre l'homme et les singes, puis les caractères distinctifs des races humaines sont examinés aux divers points de vue de la morphologie, de la physiologie, de la psychologie et enfin de la pathologie. Ce sont là les caractères somatiques. Viennent ensuite les caractères ethniques, c'est-à-dire linguistiques et sociologiques, qui sont ceux de la vie matérielle, de la vie psychique, de la vie familiale et de la vie sociale.

Vers le milieu du volume nous sommes prêt à aborder la classification des races et des peuples et à passer en revue les races et peuples de l'Europe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et successivement ceux des autres régions de la terre.

Il faut feuilleter avec soin ce livre pour se faire une idée de la quantité énorme de documents que l'auteur a consultés et qu'il a condensés en 680 pages. J'aurais bien çà et là quelques critiques à présenter. Il me semble, par exemple, que M. Deniker n'a pas accordé assez d'attention à la variété de l'outillage de notre civilisation quaternaire la plus ancienne, civilisation mystérieuse en dépit de toutes les hypothèses qu'on a formulées; il passe presque sous silence la période où notre pays avait le climat et la

faune des steppes de l'Asie. Il n'indique peut-être pas assez, et quelques mots auraient suffi, ce que les données géologiques rapprochées de la distribution actuelle des races, en Afrique ou en Malaisie surtout, peuvent fournir de renseignements sur l'ancienneté de l'homme. Les grandes lignes qu'il expose du tableau de la civilisation paléolithique en Afrique sont insuffisantes; mais si j'abordais ainsi le détail, la discussion pourrait m'entraîner trop loin.

J'aime mieux m'arrêter, pour finir, aux chapitres qui concernent les races actuelles de notre pays et du midi de la France en particulier. M. Deniker aborde d'abord la question des Aryens qui seraient arrivés d'Asie en Europe une vingtaine de siècles avant notre ère. Or, personne ne sait au juste ce qu'ils étaient. L'hypothèse d'une langue primitive aryenne, d'une race aryenne, combattue dès qu'on la produisit, n'a plus aucune consistance. La conception que se font les linguistes modernes est tout autre. On ne parle plus de race aryenne; à la rigueur on maintient une famille de langues aryennes et personne n'en place en Asie le point initial, il est en Europe. M. Deniker énumère d'une façon rapide et magistrale les mouvements successifs des peuples à travers notre continent, d'après tant de traditions d'abord si confuses et presque contradictoires, rapportées qu'elles sont à travers l'espace et le temps. Arrivons avec lui aux races actuelles. En groupant les caractères précis, soigneusement relevés sur plusieurs millions d'individus et concernant la taille, la forme de la tête, la pigmentation, etc., il est arrivé à dégager, à reconnaître l'existence de six races principales et de quatre races secondaires, dont les combinaisons en diverses proportions constituent les différents peuples européens proprement dits, distincts des peuples d'autres races, lapone, ongrienne, turque, mongole, etc., que l'on rencontre également en Europe. Nous avons *deux races blondes*, une dolichocéphale de très grande taille (race nordique) et une autre sous-dolichocéphale relativement petite (race orientale). Viennent ensuite *quatre races brunes :* deux de petite taille, dont l'une (ibéro-insulaire) est dolichocéphale, l'autre (cévenole ou occidentale) brachycéphale ; puis, deux de grande taille, dont l'une est sous-dolichocéphale (littorale), l'autre brachycéphale (adriatique). Parmi les quatre races secondaires, deux se rattachent à la race blonde, tandis que deux autres peuvent être considérées comme intermédiaires entre les races blondes et brunes. M. Deniker précise la distribution de ces races. Il nous montre celle des ibéro-insulaires un peu atténuée, en France dans l'Angoumois, le Limousin, le Périgord ; la race occidentale ou cévenole dans les Cévennes, le plateau central et les Alpes occidentales, un peu atténuée en Bretagne (sauf le Morbihan), dans le Poitou, le Quercy ; la race littorale, soit pure soit à l'état de mélange, sur le pourtour de la Méditerranée, ainsi que sur le golfe de Gascogne. C'est notre race préhistorique de Cro-Magnon.

M. Deniker, dans son chapitre suivant sur les peuples actuels de l'Europe, n'a pas de peine à montrer de combien diffère la carte linguistique de la carte anthropologique. Ainsi le groupe de peuples languedocien, catalan ou de langue d'oc, soit une partie des peuples latins ou romans, comprend des Gascons, des Languedociens, des Provençaux et des Catalans; il englobe ainsi des représentants de trois races, comme nous venons de le dire.

Il n'y a pas de type ou de race « celtique. »

Quant aux Basques, les affinités de leur langue agglutinante ne sont pas encore bien établies. Leur type physique est aussi tout à fait spécial. Le Dr Collignon, qui l'a récemment étudié mieux que personne, et avec une haute compétence, le caractérise surtout par la mésocéphalie « avec un renflement spécial dans les régions pariétales, par le torse conique, par la face allongée et pointue. » En somme, ce type se rapproche le plus de la race littorale, et se rencontre, dans l'état de pureté, surtout chez les Basques français.

Séance du 5 mars 1901.

Présidence de M. Delorme.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant à la Société que, sur l'avis favorable du Comité des travaux historiques, elle recevra une somme de 500 francs pour exécuter des fouilles à Vieille-Toulouse.

Le Secrétaire général présente le grand et somptueux ouvrage que vient de publier M. Barrière-Flavy et dont notre confrère a bien voulu offrir un exemplaire à la Société :

Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du cinquième au huitième siècle.

Tome Ier : *Etude archéologique, historique et géographique*, 498 pages in-4°. — Tome II : *Répertoire général des stations barbares de la Gaule*, 322 pages in-4°. — Album de LXXXI planches en couleur et en noir, plus une grande carte de la Gaule barbare avec les principaux groupes de localités citées dans le texte.

Longtemps on a officiellement enseigné que les invasions barbares des premiers siècles de notre ère et l'anéantissement de l'empire ro-

main n'avaient eu d'autres résultats que de plonger pour plusieurs siècles le monde civilisé dans la plus profonde barbarie.

C'était une grave erreur : l'étude approfondie de nos institutions modernes a démontré l'origine barbare de la plupart d'entre elles; les découvertes archéologiques ont établi l'existence d'un art nouveau qui n'a pas d'autre point initial.

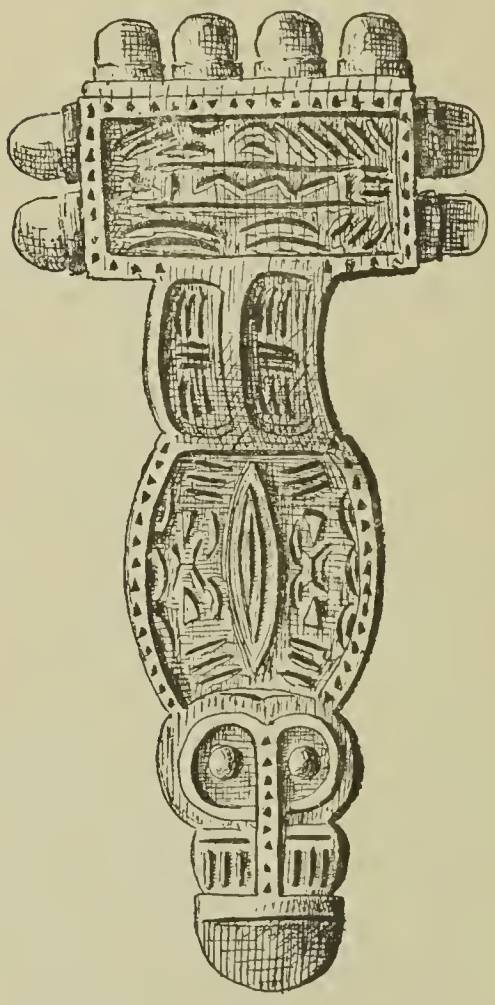

Fig. 36. — Fibule a rayons, environs de Toulouse; Musée Saint-Raymond, à Toulouse.

Les Francs, comme d'autres « barbares » soustraits au contact dissolvant de Rome en décadence, apportèrent en Gaule les éléments d'une société nouvelle qui dut lutter dans le Midi avec l'influence romaine fortement enracinée, et d'une industrie propre, d'un sentiment artistique très personnel, en opposition formelle avec l'art gallo-romain, aristocratique et officiel.

De nombreuses publications, moins nombreuses que les découvertes, ont révélé ses productions variées, capricieuses, souvent bizarres. On y peut noter d'évidents rapports avec l'Orient, Byzance, les Arabes, la Perse, l'Assyrie même, il y a aussi d'incontestables et remarquables inspirations européennes qui eurent leur foyer dans les régions septentrionales. Tout cela était naguère ignoré et les documents en vain multipliés étaient méconnus par les archéologues et les artistes, exclusivement épris de l'art grec ou de l'art romain.

M. Barrière-Flavy, et je suis bien heureux de l'y avoir fortement encouragé, a fait de ces nouveautés, de cet art industriel des peuples barbares de la Gaule, une étude que permettaient de rendre complète un labeur patient et obstiné, un véritable amour des choses antiques, de longs et coûteux voyages. Ajoutons encore que pour

mieux prendre ses notes dans les Musées et collections et pour mieux illustrer ses textes, notre confrère a appris à dessiner, et les planches de ses ouvrages, sans être toujours parfaites, sont ainsi supérieures à l'œuvre d'un habile professionnel.

Nous lui devions un premier livre publié en 1892, son *Etude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, et qui fut très remarqué. Celui qu'il publie aujourd'hui a une importance incomparable, car c'est toute la Gaule qu'il a étudiée, et ce sont des centaines de cimetières et des milliers d'objets qu'il a inventoriés méthodiquement.

Tout un passé, toute une civilisation revient à la lumière, elle

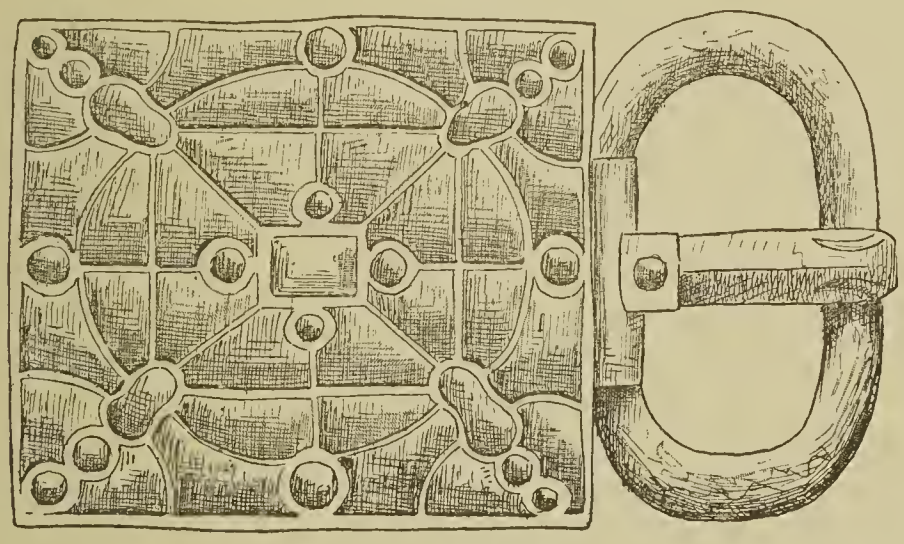

Fig. 37. — Agrafe cloisonnée, Saint-Jean le Pouget, Hérault. Musée des Antiq. Nation. à Saint-Germain en Laye.

sort comme vivante de ces modestes champs de repos égarés dans les campagnes dont M. Barrière-Flavy a le premier dressé la carte et la liste!

On lira son œuvre entière avec le plus vif intérêt.

C'est d'abord l'historique de la question, l'énumération de tous les travaux consacrés à cette branche de l'archéologie du haut moyen âge. Nous sommes heureux de voir quels services a rendus à M. Barrière-Flavy la bibliothèque de notre Société, où se trouvent tant de séries absentes des autres dépôts. Mais en fait ce chapitre n'aurait jamais été complet, comme tous les autres d'ailleurs, si l'auteur n'avait lentement parcouru une grande partie de l'Europe,

notamment la Suisse, la Belgique, l'Allemagne. Il a voulu et il a pu se faire une opinion propre, exempte de toute influence. Il a passé en revue d'innombrables Musées publics ou privés, il a repris personnellement l'étude de maints gisements, il a interrogé tous les savants antiquaires qui ont fait leur spécialité de l'art des Barbares.

Finalement, il a condensé en trois volumineux tomes ses notes, ses documents, ses conclusions. Voici d'abord l'Album avec près de deux mille objets figurés, la plupart inédits; à lui seul, il mérite à M. Barrière-Flavy la plus vive reconnaissance; c'est une œuvre monumentale. Quelques planches sont imprimées en couleur; elles étaient nécessaires pour donner une idée de la beauté des parures, aussi bien que de leur habile technique métallurgique.

En second lieu, voici le répertoire général des 2,315 stations barbares de la Gaule. C'est le volume des preuves à l'appui du texte. Il y a là une accumulation de renseignements géographiques et topographiques, notes bibliographiques, indications des collections et Musées où se trouvent les objets. M. Barrière-Flavy, avec la sincérité naturelle à un savant sérieux, dit que son travail est imparfait et incomplet. Ce répertoire, tel qu'il est, minutieusement contrôlé, sera toujours consulté. On y ajoutera sans doute des suppléments; mais il est, comme l'album, une œuvre désormais fondamentale. Inutile de dire qu'il est suivi de tables, l'une bibliographique, par nom d'auteur, et l'autre géographique, également précieuses; et accompagné d'une carte à grande échelle.

Enfin, le texte proprement dit est consacré à l'étude de l'art industriel des peuples barbares qui envahirent la Gaule au cinquième siècle. Après avoir exposé leur mode d'inhumation et leur costume en général, il s'étend sur les diverses parties du mobilier funéraire qui constituent l'équipement, l'armement et la richesse des individus.

Il nous montre le développement de la métallurgie, les armes de fer d'une fabrication et d'une trempe excellentes, les agrafes ornées par les procédés du placage et de la damasquinure d'argent, d'or, ou de fil de laiton. Il décrit les remarquables plaques-boucles de ceinturon décorées de ciselures variées à l'infini et parfois d'un goût exquis. La parure des femmes est souvent une merveille d'art. La fibule ou broche sous toutes ses formes, la boucle d'oreille, l'épingle à cheveux, parfois même la bague, offrent l'ornementation la plus

Fig. 38. — Agrafe émaillée. Revel, Haute-Garonne.
Musée Saint-Raymond, à Toulouse.

gracieuse et la plus délicate, au moyen d'une heureuse combinaison de verroteries incrustées, de filigranes d'or, de la damasquinure, de la niellure, de l'émaillerie. Il y avait encore des colliers d'ambre et de verroteries de couleurs éclatantes. La poterie et la verrerie sont étudiées à leur tour.

Dans la seconde partie du volume, M. Barrière-Flavy recherche les caractères particuliers qu'il croit exister dans les manifestations de l'industrie de chacun des principaux peuples barbares, Francs, Burgondes, Wisigoths et Alamans. Et comme les considérations historiques et géographiques n'y manquent pas, ce sont de véritables monographies fort étendues que nous possédons maintenant. Ces faits, ces groupements, ces déductions, ces aperçus seront certainement le point de départ de discussions fécondes.

Nous voudrions pouvoir en donner comme un résumé; nous hésitons, car l'intérêt s'évanouirait peut-être complètement. Il faut lire le texte lui-même. Ainsi pour les Wisigoths dont l'origine reste mystérieuse, mais dont l'industrie est profondément empreinte d'un caractère oriental incontestable, M. Barrière-Flavy prend position entre le regretté A. Lievre, qui niait absolument l'existence de tout cimetière wisigoth dans la région occidentale de la France et ne voyait là que des Francs, et M. le baron de Baye, qui considère comme nécropole wisigothique le cimetière célèbre d'Herpès. Il a su y démêler des sépultures franques et des sépultures wisigothes. Des distinctions, des précisions analogues caractérisent le travail de notre confrère. M. Brutails, le très éminent archéologue que Bordeaux a enlevé au Roussillon, a soutenu que l'art wisigothique semble être plutôt une hypothèse forgée à priori pour expliquer certains faits que le résultat de constatations positives. Pour lui, les sépultures franques, burgondes, wisigothes, sont ainsi déterminées d'après leur situation géographique seulement. M. Barrière-Flavy est d'un avis tout opposé. Les caractères distinctifs des industries, les variantes si l'on veut dans les manifestations de leur art, lui paraissent établis au point qu'il n'est plus possible de dire que telle nécropole renferme nécessairement des barbares d'une nationalité déterminée par le seul fait qu'elle se rencontre dans les limites d'une région occupée jadis par tel peuple des invasions. Il entre dans le vif de la question et la tourne sous tous ses aspects. C'est alors qu'interviennent tous les souvenirs de sa vaste et minutieuse étude et qu'il fait ses savan-

tes comparaisons. Ayant établi d'abord tout ce qu'on sait du costume des barbares des invasions, le fonds commun, il met en lumière toutes les particularités qu'il a pu relever pour chacun des grands groupes, et cela des pieds à la tête, si je puis ainsi dire. Après bien des hésitations, des rapprochements sans nombre, des considéra-

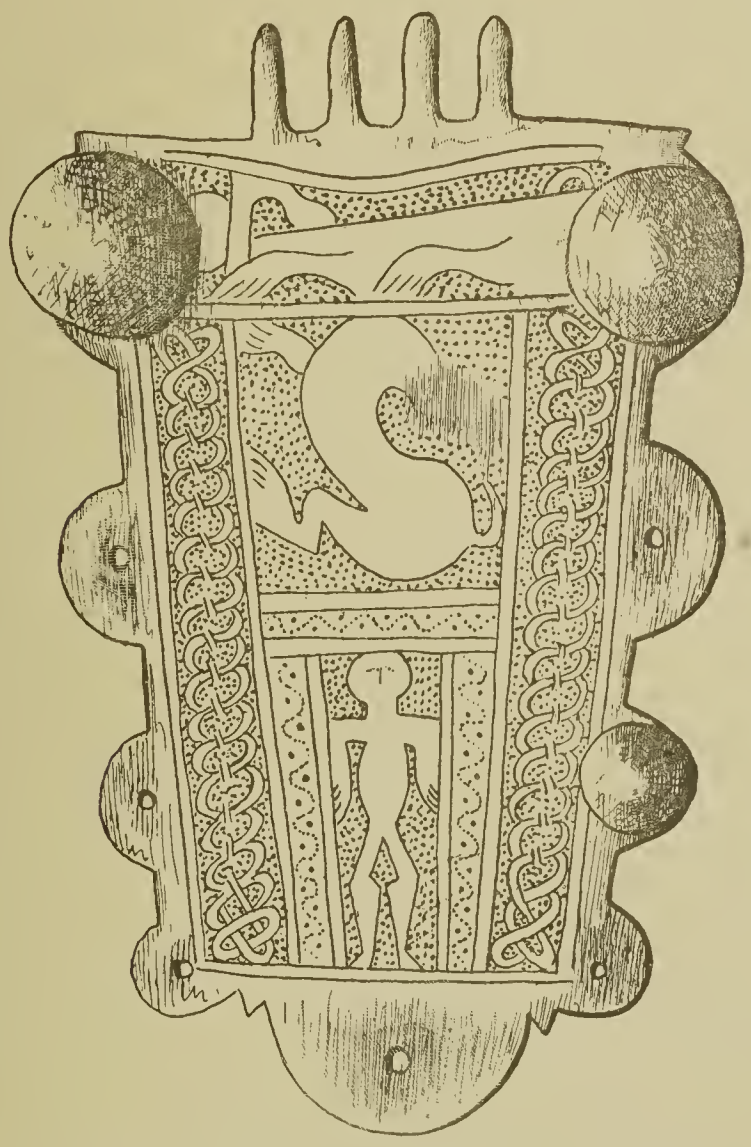

Fig. 39. — Agrafe de ceinture, environs de Toulouse. Musée Saint-Raymond, à Toulouse.

tions multiples, il pense qu'il convient de distinguer deux époques dans la manifestation de l'industrie wisigothe dans le midi de la Gaule, laquelle procède essentiellement d'abord d'une influence orientale, ensuite d'une inspiration toute locale et qu'il fait bien ressortir. Et alors tel cimetière jusqu'ici méconnu, comme celui du

Pouget (Hérault), dont les produits sont dispersés de Montpellier à Paris et à Saint-Germain, prend une importance inattendue! et des pièces isolées comme celles de Fiac (Tarn) et autres des environs de Toulouse viennent se rattacher à ce groupe homogène et de technique fort délicate.

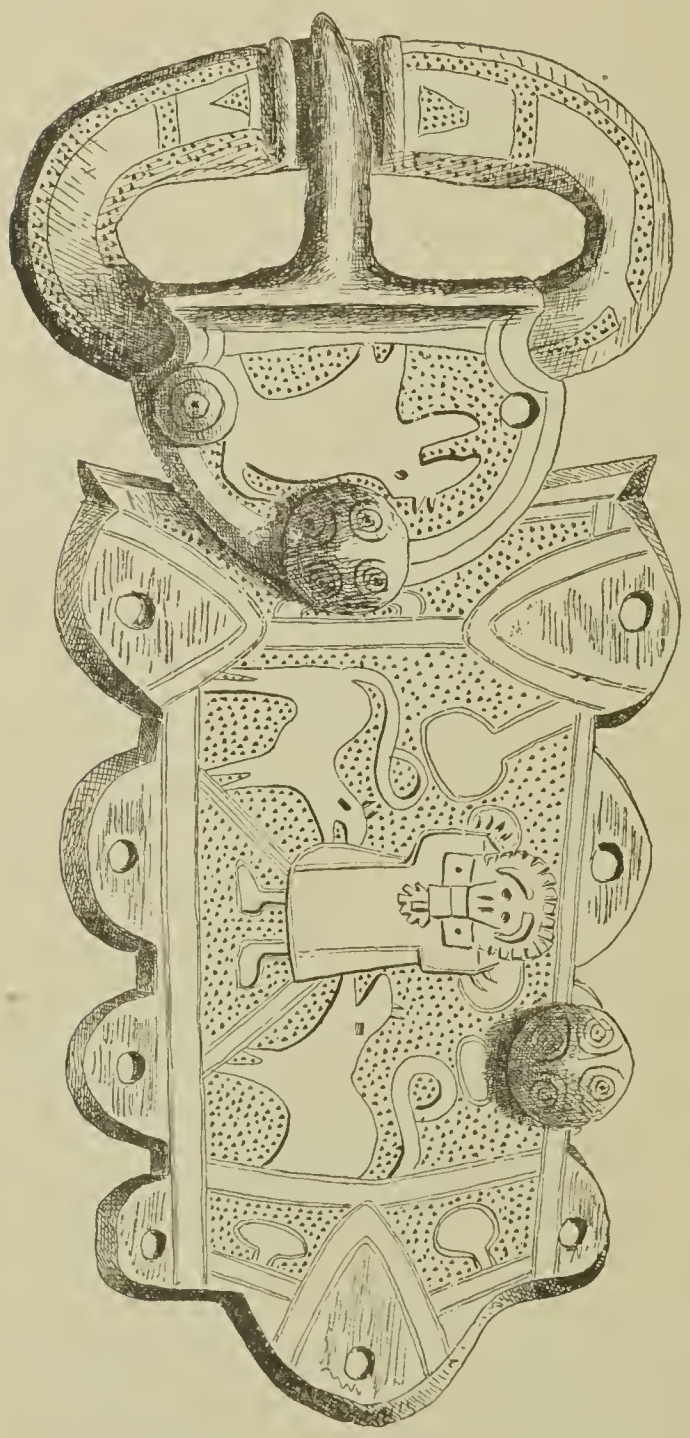

Fig. 40. — Agrafe de Preignan, Gers.

M. Barrière-Flavy nous invite à suivre avec lui la transformation des formes ou de l'ornementation. Il observe une époque de transition qui se manifesta sans doute peu de temps après l'établissement des Wisigoths dans le sud de la Gaule et que l'on peut placer au cinquième siècle, et peut-être même jusqu'au commencement du sixième siècle, mais peu distincte encore de la deuxième période qui a fourni de si nombreux documents. L'étude approfondie des plaques de ceinturon émaillées dans la région du sud de la Loire, nous touche particulièrement. Les plaques triangulaires pourvues d'émail à la partie centrale évidée en triangle et aux trois angles, recueillies dans le Toulousain, le Gers, le Lot-et-Garonne, la Dordogne, la Charente-Inférieure, ne sont pas exclusives à la

région wisigothique, elles trouvent leurs similaires en Bourgogne, en Normandie, plus loin encore; mais elles paraissent plus répandues dans le Midi. Une seconde catégorie nous est spéciale, c'est la série classique de Revel (Haute-Garonne); est-elle le produit d'une industrie plutôt locale que nationale? on serait porté à l'admettre.

Durant la deuxième période de l'occupation wisigothe, nous assistons véritablement à l'éclosion d'un art nouveau, méridional, qui éclate dans la décoration de ces grandes et belles plaques de bronze étamé, auxquelles rien ne peut être comparé en dehors de la région dite du Lauraguais de la Haute-Garonne. Et à ce propos, M. Barrière-Flavy cite les opinions des écrivains les plus compétents, des de Baye, des Courajod, des Salomon Reinach, des de Linas, des Dieulafoy, pour découvrir et discuter les origines et les suites de l'influence qui s'est ici manifestée dans ces bijoux que la croix, le swastica, le poisson viennent marquer du sceau de la religion nouvelle. Nous ne suivrons pas l'auteur dans son étude des autres ornementations, il insiste sur la représentation de l'homme, silhouette le plus souvent très primitive de Daniel dans la fosse aux lions, qui se rencontre du Gers à la Suisse, du Tarn à la Belgique, et ne fait que mieux ressortir les qualités des parures toulousaines, la supériorité des artistes méridionaux, leur brillante inspiration éveillée aux influences orientales.

Pour les Burgondes, les Alamans et les Francs, je suis bien obligé de vous renvoyer à l'ouvrage lui-même, qui fait, comme vous pouvez en juger déjà, le plus grand honneur à notre confrère et à notre pays.

A la suite de la lecture de ce rapport de M. Emile Cartailhac, une discussion s'engage entre les membres présents.

Séance du 12 mars 1901.

Présidence de M. Delorme.

Le Secrétaire général, en annonçant la correspondance, insiste sur l'envoi important des publications de la Société historique d'Helsingfors. Cette Compagnie, que préside l'illustre archéologue Aspelin, a bien voulu accepter d'entrer en relation avec la nôtre. Tout le monde sait les malheurs de la Finlande, si fidèle et si cruel-

lement traitée par l'empereur de Russie. Elle mérite toute notre sympathie.

M. Delorme offre à la Société une série de cartes postales représentant des vues du pays girondin. Il est décidé que l'on réunira le plus grand nombre possible de cartes archéologiques de ce genre, qui souvent donnent des vues encore inédites.

M. Emile Cartailhac annonce que bientôt, grâce à une subvention de l'Association française pour l'avancement des sciences, il se mettra en route pour la Sardaigne et poursuivra ainsi l'étude des monuments primitifs des îles et du littoral de la Méditerranée occidentale, mission qu'il reçut il y a quelques années du Ministère de l'Instruction publique. Il expose sommairement l'état actuel des études archéologiques en Sardaigne.

M. le Président lui exprime les compliments et les vœux de ses confrères.

Répondant à une question de M. le baron Desazars de Montgaillard, M. Cartailhac résume le peu qu'on sait sur l'ethnologie de la Sardaigne. Les populations actuelles n'ont été guère étudiées et les observations ne donnent aucune lumière sur leurs origines. On constate seulement l'absence de brachycéphales et l'existence de dolichocéphales assez uniformes. On n'a examiné qu'un nombre insignifiant de crânes anciens. On est réduit en fait aux données historiques, plus anciennement aux traditions vagues, plus ou moins contradictoires. La situation de l'île rend probable des relations fort anciennes avec les peuples de l'Afrique et du littoral européen depuis l'Italie jusqu'à l'Espagne, mais rien n'est établi et l'on ne sort pas des hypothèses lorsqu'on dit que la Sardaigne fut colonisée par des Lybiens, par des Ibériens, par des Egyptiens... Ce qui paraît certain, c'est qu'elle n'a pas livré une trace de l'homme quaternaire, qu'elle était habitée à la fin de l'âge de la pierre par des peuples qui enterraient leurs morts dans des grottes sépulcrales artificielles, semblables à des milliers d'autres que l'on voit dans les rivages de la Méditerranée depuis le Portugal jusqu'en Asie.

La population des constructions cyclopéennes est peut-être celle de l'âge de la pierre, civilisée par une influence extérieure. Elle jouit d'une culture industrielle assez avancée et bien curieuse. Il y a en Sardaigne un âge du bronze tout à fait caractéristique où l'on a voulu voir, sans preuves d'aucune sorte, des influences phénicien-

nes. Il y a très peu d'objets semblables à ceux de l'âge du bronze européen ; mais il y en a, et ce fait a une grande importance. On note aussi de singuliers rapports entre les statuettes de guerriers sardes et celles de l'âge du bronze scandinave ou avec les sculptures sur rochers de la Suède. Il est fort étrange de rencontrer aux Baléares et en Sardaigne des monuments identiques ici des *Nuraghes* et là des *Talayots*, mais point du tout les mêmes objets mobiliers, usuels ou funéraires. Quel est l'âge des Nuraghes, quelle fut leur durée, sont-ils contemporains des colonies carthaginoises, grecques, égyptiennes, nous ne pouvons le dire encore.

M. Cartailhac ne se berce pas d'illusions. Il n'espère pas être plus heureux que tant d'amateurs ou de savants que passionna le passé archéologique de la grande île. Il ne pourra pas faire de fouilles, la loi italienne le lui interdit. Il laissera de côté l'anthropologie proprement dite que des personnes fixées dans le pays peuvent seules faire progresser. Il se bornera à revoir les monuments énumérés et décrits par le général de Lamarmora ou par le chanoine Spano, à les dessiner, à les photographier, à en dresser les plans, à les comparer avec ce qu'il a déjà vu aux Baléares et ailleurs, il étudiera avec minutie les collections publiques et privées qui sont fort riches; il essayera de profiter de toutes les lumières que les découvertes de ces trente dernières années ont apportées dans le domaine des antiquités primitives, et sera fort réservé, naturellement, dans ses conclusions.

M. Decap, membre correspondant à Muret, donne lecture d'un mémoire intitulé :

L'organisation communale de Mauran en 1620.

Statuts consulaires et ordonnances de police.

Mauran, autrefois communauté du comté de Comminges, relevant pour le spirituel du diocèse de Rieux, est aujourd'hui un petit village du canton de Cazères, situé à 6 kilomètres en amont de cette ville, sur la rive droite de la Garonne et en face de Martres-Tolosane.

Au plus tard, dans la seconde moitié du treizième siècle, Mauran fut dotée de sa charte de coutumes en quarante-neuf articles, accordée par

Roger d'Aspel (1) et ses enfants, et le comte de Poitiers et Toulouse (2). Un paréage avait dû intervenir en vertu duquel la moitié de la seigneurie appartenait au roi qui la vendit, vers la fin du dix-septième siècle, aux ascendants de noble d'Anceau de Mauran, conseiller au parlement de Toulouse, qui en était encore le possesseur en 1789.

La charte de coutumes dont il est fait mention dans l'*Inventaire général des titres de la sénéchaussée de Toulouse* et dans les délibérations communales (année 1657), est probablement perdue ; mais nous avons découvert, au cours de nos recherches sur un autre sujet, le présent document qui, s'il n'en peut absolument tenir lieu, doit en être considéré tout au moins comme un extrait mis en harmonie avec les mœurs de l'époque (1620). Sans en exagérer l'importance, il témoigne, ce nous semble, du soin jaloux qu'apportaient les populations rurales du Comminges dans la conservation de leurs prérogatives municipales et aussi de l'autonomie réelle des communes. A ce titre peut-être offrira-t-il quelque intérêt aux historiens de notre droit, aux érudits qui étudient dans le détail l'évolution des coutumes et du régime communal dans le midi aux seizième et dix-septième siècles.

Ce document fut rédigé en 1620 et transcrit par le notaire royal de Marignac et Gratens (3) dans le registre des délibérations consulaires, fort mal conservé aux archives de la commune. Le texte est français, mais écrit en une orthographe qui accuse une grande ignorance de notre langue chez le tabellion rédacteur. Il est divisé en deux parties : les *Statuts consulaires*, formulés en vingt-cinq articles, et les *Ordonnances de police* en douze ; au total trente-sept articles dont voici, en résumé, les principales dispositions :

Le personnel dirigeant de la communauté se composait de deux consuls, deux syndics, un assesseur, un juge de police, un marguillier, et d'un conseil de vingt prud'hommes « enfans et habitans dud. Mauran, » ou qui y avaient acquis droit de cité par une résidence d'au moins cinq années. Les prud'hommes étaient choisis parmi les plus anciens des habitants, partant les plus sages, les plus expérimentés et « les mieux entendeus aux affaires. » Le nombre vingt ne pouvait être dépassé, et tout comme à l'Académie, le conseil lui-même comblait les vides que la mort faisait dans ses rangs (art. 1er).

(1) Roger d'Aspel ou d'Aspet était seigneur de Bérat en 1252 ; ses enfants étaient Raymond Aton et Bernard (Castillon d'Aspet, *Hist. des popul. pyr.*, I, 217-8).

(2) Arch. de la Haute-Garonne, *Inventaire général des titres de la sénéch. de Toulouse*, ms., f° 187 v° [XVIIe s.].

(3) Marignac et Gratens, communes du canton de Fousseret.

Chaque fois qu'il y avait élection d'un membre nouveau, l'élu était tenu d'offrir à ses collègues, à titre de bienvenue, une collation dont les frais ne devaient pas s'élever au-dessus de vingt sols (art. 21).

Les prud'hommes prêtaient serment tous les ans, le dimanche après la fête de saint Martin, de bien « conseilher et donner advis aux consulz » d'assister régulièrement aux assemblées, sous peine d'une amende de vingt sols, sauf justification de leur absence (art. 2 et 8).

Leurs noms étaient inscrits sur le livre du conseil par rang d'ancienneté, et l'on recueillait leurs avis dans cet ordre (art. 6).

Deux syndics étaient choisis dans le conseil, « hommes suffizans et cappables, » pour « négocier » les affaires de la communauté (art. 10).

La police des assemblées appartenait aux consuls qui devaient veiller à ce qu'il ne fût proféré aucunes injures entre les conseillers, et pouvaient condamner les « querellans a une bonne esmande » (art. 25).

La mutation des consuls avait lieu le jour de la Toussaint ou le dimanche précédent, selon l'ancienne coutume. L'élection était faite sur une liste de quatre personnes choisies dans le conseil par les consuls sortants; une condition censitaire était exigée pour prétendre à la magistrature municipale : être propriétaire d'un bien-fonds d'une valeur de trois cents livres (art. 3). Il fallait en outre ne pas avoir de procès pendant avec la communauté, avoir rendu les comptes de pareille charge si on l'avait exercée précédemment, n'être redevable d'aucune somme envers la communauté, ni apparenté entre consuls aux degrés défendus par les ordonnances (art 4).

On ne pouvait être réélu consul qu'après trois ans (art. 5).

Les nouveaux consuls devaient, dans le délai d'un mois, exiger la reddition des comptes d'administration de leurs prédécesseurs et vérifier leur gestion (art. 11).

Aux jours de fête, consuls et marguilliers assistaient aux divins offices, les premiers avec leurs chaperons, les autres avec leur manteau et souliers de cérémonie (art. 13).

Le premier consul sortant de charge était élu juge de police et marguillier du bassin de Notre-Dame, à moins qu'il ne fût de la paroisse de Coutz (1) (art. 20). Comme juge de police, il inspectait, au moins une fois tous les quinze jours, les boutiques des boulangers, des bouchers, des débitants de vin et des marchands de denrées diverses (art. 14). Il avait droit à une livre de « chair carnassière » sur chaque bœuf, vache, veau ou génisse abattus, à un quart de livre par mouton et à un foie par pourceau. Il prélevait aussi un piche[t] (*sic*) de vin par pipe ou barrique, et deux sols

(1) Ancienne paroisse qui s'étendait sur les consulats de Mauran, Montclar et Roquefort.

de pain par visite (art. 15 et 16). A défaut de juge pour taxer les denrées, il y était procédé par les consuls eux-mêmes ou par un délégué commis à cet effet et qui jouissait des mêmes droits que le juge (art 17).

Des juges de tailles créés par le conseil procédaient aux « estimes » pour l'assiette de l'impôt et autres opérations litigieuses en matière de fiscalité. Cette fonction, comme celle de juge de la police, constituait pour les détenteurs une source de revenus ; ils percevaient les droits suivants payés par la partie requérante : dans le « clos » dudit Mauran, deux sols pour le « jugement » et un sol pour la « relation ; » au dehors, trois sols et un sol ; pour les bois, vignes, prés et haies, cinq sols et un sol (art. 22).

Défense était faite aux taverniers et autres personnes sujettes au droit de l'équivalent de mettre en vente leur vin ou autres denrées sans les faire taxer par les juges de la police, sous peine de l'amende portée par les ordonnances royales (art. 18). Les bouchers ne pouvaient exposer en vente la viande de bœuf, vache, veau, génisse ou porc sans avoir, avant de les faire abattre, montré les animaux vivants au juge de la police, et cela à peine d'une amende de cent sols (art. 19).

Enfin pour acquérir le droit de cité dans Mauran, tout homme ou femme forains étaient tenus d'en faire la demande au conseil qui pouvait les admettre moyennant le payement d'une somme de six livres ; le droit était réduit à trois livres pour un étranger qu'un mariage amenait dans le lieu (art. 24).

L'ordonnance de police prescrivait les peines de vingt-cinq livres applicables au blasphème, et l'obligation d'assister, dimanches et jours de fêtes, aux offices pendant lesquels les cabarets restaient fermés. Elle édictait les règles ordinaires pour la vente des denrées, la garde commune des pourceaux, la réparation des dégâts causés sur les biens communaux et dans les vignes des particuliers ; la défense de jeter des ordures par les fenêtres, de tenir des assemblées illicites, de favoriser les mariages clandestins et de donner asile aux malfaiteurs. Les taverniers notamment ne devaient « receller ny entretenir aucuns volleurs, meurtriers, bannis de justice, huguenots, hérétiques suspects à nostre foy et à celle de l'esglize catholique, apostolique et romaine, aucuns rufians (1), pailhardz (2), vagabonds, p... publicques (3), gens inconnus, étrangers, débauchés et sans aveu. » En

(1) *Rufian*, *rofian*, *rufien*, terme d'origine provençale signifiant homme débauché, qui fréquente les femmes de mauvaise vie ou qui en procure aux libertins.

(2) *Pailhard* a son étymologie dans paille, signifiait d'abord homme ou femme misérable, est employé ici dans le sens de personne de mœurs dissolues.

(3) *P... publicques*, expression grossière et malhonnête, synonyme de femme

général, les différentes infractions étaient punies d'une amende de vingt-cinq livres.

1. — *Statuts consulaires.*

Articles des estatuz pour le lieu de Mauran, tant pour leur conseilh que ordonance de poulice, faicts et arrestes le sixième jour du moys de dessembre mil six cens vingt, estans consuls Jehan Perès et Bernard Bartet; Jean Marestaing et Francois Fourcade, scindicz; Jean Pujol Philip Seglan, Pierre Junqua, Meric Ferry, Bernard Villemur, Estienne Mauran, Jean Pujol dict de Vedianon, Bernard Peres, Anthony Estrade, Guilhem Villemur, Vezian Balaresque, Henry Seglan et Pey Bouffartigue, jures du corps du conseilh.

1. — Et *premierement* que pour gouverner entendre et negoucier (*sic*) les affaires et estatutz dud. Mauran et deslibérer seur ce que sera à faire seront esleus vingt hom[m]es, enfans habitans dud. Mauran ou d'aultres fourains et estrangers que se seront rendeus habitans dudict Mauran et y auront demeure cinq années residentement. Lesquels vingt hommes seront prins des plus antiens et mieux entendeus aux affaires et gouvernement dud. Mauran et les plus sages et experimentes que soy pourront trouver jusques audict nombre de vingt, le nom et surnom desquels sera escript et enregistré au Liure de Conseilh dud. Mauran. Lequel nombre a[c]comply ne pourra estre augmenté que ne soit par mort de l'un dudict nombre.

Lequel cas advenu les consulz en presenteront a leur dict conseilh autres de qualitté requize pour estre receus jusques aud. nombre a[c]comply, lesquels seront receus par tout ledict conseilh ou plus grande partie d'icelluy et non aultrement.

2. — Sy seront tenus lesd. conseilhers toutz prester serment d'assister et conseilher, donner advis aux consulz, de se trouver aux assemblées de conseilh lors que seront mandés a peine de vingt soulz pour lesquels le scindic les executera le jour mesme, sy le deffailhant n'a excuze legitime et paremptoire (*sic*).

3. — Davantage desd. conseilhers et venant le premier jour de novembre et feste de Toussainctz ou le dimanche devant, selon l'anciene coustume, les consuls fairont eslection de quattre hommes dud. conseilh, et iceulz quattre presents au voste dud. conseilh, pour d'iceulz en prendre les deux

ou fille débauchée, de mauvaise vie. Gresset ne voulant pas écrire le mot, le fait deviner comme suit :

> Le très cher frère indocile et mutin
> Vous la rima très richement en tain.
>
> (*Vert-Vert*, IV).

Voir Littré.

pour estre esleus consulz et entrer en charge pour une année tant seulement. Et ainsin se observer d'an en an.

Desquelz quattre hommes nommés pour estre esleus consulz neul ne pourra estre esleu consul qu'il n'aye biens de valleur de trois cens liures en fons.

4. — *Item* que nul ne sera esleu consul qu'aye procès avec ledict Mauran et que aussy n'aye rendeu compte des charges que eydevant il aura eues et que soiet redevable envers led. Mauran. Et aussy auleun ne sera esleu consul qui soiet en degré de parantelle (*sic*) deffandeue par les ordonanees.

5. — *Item* que nul ne pourra estre esleu consul que auparavant despuis sa charge finie ne aye demure troys ans completz finis et revoleus. Auquel cas ou contre le conteneu du present article ou arrestz de la court auleun desd. consulz en nommeroit auleun et que pour rayson de lad. nomination y heust proces et le voste du conseilh sy oppozat, que led. proces sera poursuivy aux despens de celluy qui l'aura nommé et mis en esleetion.

6. — *Item* que led. nombre de vingt hommes de conseilh sera enregistré au liure des conseilhs pour les plus anciens et experimentes bailher par ranc leur advis et conseilh de ce que seront requis par lesdietz consulz.

7. — Et lesd. deux consulz arrestes par ledict conseilh pour entrer en charge pour l'année suivante ne sera permis aux consulz qui auront faicte lad. eslection des quattre les *muer*, changer ny *sourtir* de lad. eslection de rane que sera arreste par ledict conseilh, a peine d'en respondre a leur nom propre et privé. Et auleun que soit estre premier consul ne pourra estre seeond.

8. — *Item* que lesd. consulz reeeus pour l'année venante seront tenus, le dimanche apres la feste Monsieur St Martin, feste localle dud. Mauran venant apres leur reception, assembler toutz ceulx deu conseilh pour leur faire prester serment de fidellité, faveur, ayde, conseilh, et soy trouver aux assemblées que seront mandees deu conseilh et changer lesd. bassiniers de l'esglize, juges de poulice, de ta[i]lhes et autres estatz acoustumés.

9. — Et aus[s]y seront teneus lesd. consulz et conseilhers arrester un homme sage et prudant, experimente, pour estre assesseur pour bailher advis et conseilh pour les affaires deud. Mauran aux gages de trante soulz.

10. — Sy seront teneus lesd. consulz faire eslection de deux hommes capables et suffizentz dudict conseilh pour scindiez pour negoussier les affaires dud. Mauran.

11. — Et aussy seront teneus lesd. consulz fayre rendre compte aux consulz scindiez marguliers de l'esglize dans un moys après.

12. — Sy seront teneus lesdictz scindiez marguliers et autres ayant charge de la repeublieque (*sic*) prandre les meubles et autres chozes que auront en charge par invantaire pour de icelles a la fin de leur annee en randre bon et loyal compte a ceulx qui seront en charge apres.

13. — *Item* que les consulz et marguliers seront teneus pourter aux jours des festes leurs manteaux et souliers et soy trouver a l'esglize ouyr les divins offices lesd. consulz avec leurs chapperons consulaires et avoir le soin que neul desbauches ne soinct faictes audict Mauran, a peine de vingt et cinq soulz laquelle somme sera exigée par le s^e dud. Mauran.

14. — *Item* les juges de poulice seront teneus tenir la main a leur dicte charge, ce faizant, vizitter de quinze en quinze jours le pain, vin, cher, et autres chozes a ce requizes, pour le bien [et] utillité deu peublic, a peine de respondre de tout dommage et interest.

15. — Lesquelz juges de poulice de chasque beuf, vache, vedet ou vedere quilz jugeront, le boucher sera teneu leur donner une liure de cher carnisière ; et pour chasque pourceau ou crestade prime que lesd. juges jugeront il leur sera donne par le boucher une père (*sic*) de foys couverts de la toille ; et pour chasque moton aussy led. boucher sera teneu donner auxd. juges un quart de liure moton.

16. — Et venantz lesd. juges de poulice a juger le vin en la taverne publicque ou aultre, le vandeur sera teneu donner auxd. juges pour leur droict pour chasque pipe de vin ou barrique un piche vin et deux soulz de pain.

17. — En deffault de l'un desd. juges a faire la taexe de touttes danrées, il y sera procede par les consulz ou par telles personnes qu'ilz y commettront lesquelz jouiront deu mesme que les juges de la poulice.

18. — Il ne sera permis aux taverniers ny aultres personnes subjectes au droict de l'équivalant expouzer en vante leur vin ny aultres danrées sans les faire tauxer par les juges de la poulice, a peine de l'esmande pourtee par les ordonnances du Roy.

19. — Est inhibé et deffandeu aux bouchers de coupper ny expouzer en vante cher de beuf, vache, veau, vedere, pourceau ny crestade prime qu'ilz ne les ayent monstres vifs aux juges de la poulice, et ce pour oubvier [obvier] aux abus qui se peuvent com[m]ettre, a peine de cent soulz aplicables au scindic.

20. — Le consul premier sourtant de charge sera esleu juge de poulice et margulier du bassin N^e Dame sauf que cas advenant le premier consul seroit de la paroysse de Coutz. En ce cas là il y sera pourveu suivant l'advis des consulz et conseilh.

21. — Lesd. consulz et conseilh ayant mis au conseilh aulcun, le nommé receu payera a l'assamblee une coulation jusques a la somme de vingt soulz.

22. — Les juges des ta[i]lhes qui seront créés et nommés par lesd. consulz et conseilh seront teneus faire des extimes savoir : au clos dud. Mauran et despuis le fons de la Isle jusques à la croix de sainct Urbain, a rayson de deux soulz pour leur droict de jutjassion, et un sou pour la faixion de la relation, ce que leur sera paye par la partie requerante.

Et pour touttes les autres terres tant au dessus que au dessoubz dud. Mauran lesd. juges de ta[i]lhes prendront pour chasque jutjassion troys soulz, et pour le relaon un sou.

Et quant aux boix, vignes, predz et hayes, sera paye aux juges des ta[i]lles pour chasque jutjassion la somme de cinq soulz et pour la relaon un sou.

23. — Sy seront teneus ceulx ou celluy qui fera juger ou extimer aulcun domage faire appeller la partie cauzante dud. domage sy tant est qu'elle sache qui a faict le domage.

24. — *Item* que aulcun homm ny fem[m]e fourain ne sera receu habitantz dud. Mauran que ne vienne avec supplication aux consulz et conseilh dud. Mauran. Et estant receu comme habitant, sera teneu payer pour luy et sa fame six liures. Et celluy qui viendra habiter seur une fem[m]e aud. Mauran ne payera que par moytie.

25. — Qu'en toutz les affaires de importance lesd. consulz seront tenus de assembler leur dict conseilh tout entierement s'il se peut treuver pour déterminer desd. affaires; et lesd. consulz ne permettront que aux dictes assemblées ayent neulles parolles injurieuses, bruict, dissentions, soinct dictes ny profférées de l'un à l'autre tenant led. conseilh ny autrement; et condempner les quere[l]lans en une bonne esmande.

Et ainsin a este conclud et arresté de com[m]une voix, en tesmoing de quoy les presens articles ont este escriptz par Me Isaac Tourte note royal de Gratens et Marinhac, de luy signe et des sachans. De Marestaing, sindic. Seglan. Ballaresque. Puiol. Tourte note.

II. — *Ordonnances pour le lieu de Mauran.*

A l'honeur de Dieu et sa saccrée Mère, sainctz et sainctes de paradis. De part le Roy et le conseigneur et mandement des consulz dud. Mauran.

1. — Est faicte inhibition et deffance a toutte condition de gens de ne jurer ny blasphemer le nom de Dieu, de la glorieuze Vierge Marie sa Mère, sainctz et sainctes de paradis, a peyne de vingt et cinq liures t. pour la premiere fois, continuant aux peines de droict.

2. — Est faicte inhibition et deffance a toutte maniere et condition de gens de ne enfraindre les festes..... mandees par notre saincte mère esglize catholique apostolique romaine et ne divaguer par les reues, cabaretz ny autres lieux pendant que les divins offices se celebreront, seur peine de vingt-cinq liures et aultres arbitraires par lesd. consulz à applicquer.

3. — Il est inhibé et deffandeu a toutte maniere de gens de ne jouer a aulcun jeu d'hazard ny faire jouer aulcun filx de familhe, les desbaucher ny attirer en public ny en particulier, mesmement aux tabernes. Et aux

taberniers de ne les retirer nottament aux jours des festes et pendant les divins offices, sous semblable peine à apliquer comme dessus.

4. — Aus[s]y est faicte inhibition et deffances a toutte condition de gens de ne receler ny recep[v]oir, entretenir en leurs maysons, nottament aux taberniers, aulcune condition de personnes com[m]e sont volleurs, meurtriers, fuitifz, ban[n]is de justice, huguenots et hereticques suspectz a nostre foy et de l'esglize catholique apostolique romaine; aulcuns rufians, pailhardz, vagabons, putains publicques ny gens incogneus et estrangiers, desbauchés et sans adveu : A toutte manière de gens de ne les frequanter, cohabiter, se trouver en lieux suspectz, seur semblable peine à apliquer comme dessus.

5. — *Item* est faicte inhibition et deffance a toutte condition de gens de ne faire aulcune conjuration illicitte, ny assemblées de gens avec port d'armes, ny sonner ny faire sonner .. .. (?) sans permission du Roy et magistratz, seur peine de confiscation de corps et de biens ny faire aulcune levation d'armes quelles que se soinct sans permission et expres mandement du Roy ou de ses officiers, seur les peines conteneues es edictz, ordonances du Roy et prohibitions cydevant faictes.

6. — Est aussy inhibé et deffandeu à toutte condition de gens de ne faire ny contracter aulcuns mariages clandestins et entre filz de familhe sans licence et conge d'iceulz a quy ap[p]artienent et en ont charge seur semblable peine a apliquer comme dessus.

7. — Sy est faicte inhibition et deffance a toutte condition de gens en aulcune condition de l'année ne copper ny faire copper aux boix deu Picon Moncrabe, seur peine de cinq^te soulz a apliquer comme dessus.

8. — *Item* est inhibé et deffandeu aux houstaliers, bouchers et aultres habitantz de ne poyser ny messurer (*sic*) chers, bledz, vins, ny aultres danrées sans estre jugées par les juges de la poulisse (*sic*), sy cest de leur jurediction, et que les mesures de poys ne soinct par eulx. Lesd. danrées que par lesd. juges auront esté tauxées et jugées ne pourront les vandeurs les retirer mais les vandront suivant le taux sans qu'ilz les puissent vandre a plus hault prix, sur mesme peine aplicquée comme dessus.

9. — Sy est inhibé et deffandeu a toutte condition de gens de ne s'ap[p]roprier ny occuper, uzurper ny despopuler, en aulcun temps de l'année, aulcun comunal dud. Mauran seur semblable peine, et de respondre des despens, domaiges et interestz.

10. — Touts ceulx qui nourriront pourceaux seront teneus de les faire aller a la logue, suivant le prix qui en sera faict par lesd. consulz avec la garde. A peine que sy les porceaux sont trouves par les reues dud. Mauran, celluy a qui apartiendront payeront [pour paiera] au scindic dud. Mauran par pourceau la somme de cinq soulz, et de respondre des domages que feront.

11. — Est inhibé et deffandeu a toutz habitans dud. Mauran de ne jecter aulcune condition d'eau ny ordures par les fenestres aux rues dud. Mauran, sur peine de cinq soulz tournoys a appliquer envers ledict scindic.

12. — Est aussy inhibé et deffandeu a toutte condition de gens de vie, en aulcune sayson de l'année, aller par les vignes, d'icelles ne leur apartenant prendre les deschets sine payselz, les souches coppées ou a couper ny les fermures. Comme aussy par les terres laborables, predz et boyx, seur peine de cinq soulz, le tout sans préjudice du droict des propriétaires.

[Arch. com. de Mauran, registre de délib. 1620-1673, f°s 1 à 19].

Séance du 19 mars 1901.

Présidence de M. Delorme.

Le Secrétaire général présente la correspondance et annonce que plusieurs sociétés savantes anciennes et estimées ont consenti à entrer en relations suivies avec la nôtre et nous donneront leurs publications : La Société archéologique du Finistère et la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy en Velay.

M. Félix Regnault dépose sur le bureau un plan gravé fort rare, exemplaire peut-être unique, de la *bataille de Toulouse*, que M. le Dr Graciette, qui vient de mourir si prématurément, lui destinait.

M. le Secrétaire général dit que ce plan lui avait été annoncé en effet par le regretté docteur qui, en sortant des séances de la Société de médecine, aimait à venir dans nos salles examiner l'étalage de nos dessins et gravures. Son plan de la bataille de Toulouse, sous un verre protecteur, sera mis en bonne place et ainsi pour toujours à la disposition du public.

Appelé par l'ordre du jour, M. le docteur Le Palenc, membre résidant, lit le mémoire suivant :

La confrérie des avocats de Rieux au seizième siècle.

La petite ville de Rieux, siège de l'évêché de ce nom, fut de tout temps abondamment pourvue de corporations et de confréries ; il y avait celle des bouchers, des laboureurs, des pénitents de toutes les couleurs, celle des pèlerins, des archers et enfin celle des avocats, dont j'ai l'honneur de venir vous faire l'historique. Le manuscrit que je mets sous vos yeux est le registre des délibérations de cette confrérie : malheureusement il a subi les

injures du temps, et sa partie la plus intéressante, c'est-à-dire le commencement, est affreusement mutilée. Néanmoins, avec le peu qui est resté, j'ai pu rétablir les faits principaux et étudier l'évolution de cette confrérie jusqu'en 1780. Elle fut fondée sous l'épiscopat de l'évêque Jean de Pins. Ce prélat, à son retour de Rome, où il avait été ambassadeur du roi, fit construire le palais que vous connaissez tous dans la rue des Chapeliers à Toulouse. C'est de cette maison qu'est datée, en 1527, l'autorisation de la confrérie des avocats de Rieux (1), ainsi que l'ordre de la fondation de la collégiale de Saint-Yhars. Toutefois, autant que j'ai pu le déchiffrer dans les lambeaux de la lettre qui autorise l'institution de la confrérie des avocats, il s'agirait moins d'une fondation que d'une reconstitution, et il est probable que ce prélat ne fit qu'en remanier les statuts et augmenter les privilèges religieux sous forme d'indulgences.

Voilà donc notre Société fondée ou plutôt reconstituée : Elle était composée d'ecclésiastiques et de séculiers, c'est-à-dire qu'elle réunissait les gradés de l'un et l'autre droit, les avocats en droit canon de l'officialité diocésaine et les avocats civils, qui étaient assez nombreux à Rieux, siège d'une Jugerie.

Comme toute Société qui a soin de son augmentation et de sa prospérité, celle des avocats de Rieux avait ouvert ses portes aux bacheliers, aux bazochiens et même aux simples grammairiens. Voici un résumé des statuts qui la régissaient, résumé aussi fidèle qu'il m'a été possible de l'établir vu l'état de délabrement du manuscrit :

Premièrement, cette confrérie des avocats, comme d'ailleurs toutes celles de ce temps, songea dès sa constitution à se donner un patron et à solenniser dignement sa fête. Le manuscrit nous a laissé un vestige d'une délibération où cette question est agitée. Saint-Yves, l'avocat breton bien connu, est mis en avant par les uns, tandis que d'autres, paraissant connaître la strophe fantaisiste de la prose de ce saint (2), prétendent à un autre saint d'une plus grande envergure. Saint Jean l'évangéliste est proposé, et, pour tout concilier, on prend les deux et la confrérie s'appellera de MM. Saint-Jean et Saint-Yves.

Article premier. — Réunion de la confrérie chacun an à l'église cathédrale de Rieux devant la ymage de M. St Jehan l'évangéliste en l'autel le

(1) In quorum omnium et singulorum testimonium has novas presentes litteras manu nostra signatas... sigillique appentionne muniri fecimus.

Datum Tolosæ in ædibus nostris. Die tertia maii. A. D. millesimo quingentesimo vigesimo septimo.

(2) Sanctus Yvus erat brito
Advocatus et non latro
O res miranda populo.

plus convenable et honneste à la volonté du Révérendissime père en Dieu Monseigneur l'évêque et le vénérable chapitre.

Art. 2. — Ladite confrairie se célébrera et solempnisera chacun an.

Art. 3. — Messe haulte avec diacre et subdiacre, 15 sols tournois au célébrant, 10 sols aux diacre et subdiacre, 5 sols tournois à chaque chantre. Le Régent choisit le célébrant.

Art. 4. — Aultre messe haulte à la feste de M. St Jehan l'évangéliste avec diacre et subdiacre. Amende de 12 deniers tournois pour ceux qui la manqueront sans excuse légitime, applicable à la luminaire de la confrairie.

Art. 5 et 6. — Détruits.

Art. 7. — Quand un confrère passera de vie à trépas, les autres l'accompagneront, une chandelle à la main, à sa dernière demeure, — appel des confrères, — amende de 12 deniers tournois applicable au luminaire de St Jehan pour les confrères manquants.

Art. 8. — Les confrères seront tenus chacun à leur tour de porter le corps du confrère défunt.

Art. 9. — Le lendemain de l'enterrement, messe haulte pour le repos de l'âme du défunt, — obligation d'y assister, — 12 deniers tournois d'amende aux défaillants.

Art. 10 et 11. — Détruits.

Art. 12. — 6 deniers de cotisation pour chaque confrère, payables le jour de la fête de St Jean pour faire dire des messes et supporter les charges de la confrérie.

Art. 13. — S'il y a haine ou dissension entre deux ou plusieurs confrères, le Régent ainsi que les autres confrères doivent rétablir la paix et l'union par tous les moyens possibles.

Art. 14. — Si un confrère blasphème le St nom de Dieu, de la Vierge Marie ou des Saints, les autres confrères qui l'entendront doivent le dénoncer au Régent, et celui qui aura ainsi juré et proféré un blasphème payera incontinent 12 deniers tournois d'amende pour le luminaire.

Art. 15. — Manque.

Art. 16. — Réunion obligatoire de tous les confrères le jour de St Jean l'évangéliste pour la nomination de deux dignitaires de la confrérie, l'un nommé Régent et l'autre commis ou Prieur, leurs attributions, leurs droits et leurs devoirs. Le Régent était choisi parmi les laïques, le Prieur parmi les ecclésiastiques.

Art. 17. — Ces dignitaires sont élus pour l'année seulement. Reddition des comptes à la fin de leur mandat aux dignitaires qui leur succèdent.

Art. 18. — Le lendemain de la fête de St Jean l'évangéliste, le 6 mai, grand messe de requiem pour les confrères défunts, obligatoire, sous peine d'amende de 12 deniers tournois pour le luminaire.

Art. 19. — Banquet facultatif aux dépens des confrères le jour de St Jean.

Art. 20. — Tout confrère qui sans motif plausible aura quitté la confrérie, n'y pourra rentrer qu'en payant 12 sols tournois ou à l'arbitre des autres confrères.

Art. 21. — Le Régent est tenu d'inscrire l'année et le jour de la sortie de ce confrère, ainsi que son nom.

Art. 22. — Tout confrère sorti de la confrérie pour motif grave, n'y pourra rentrer que sur l'avis de tous les confrères réunis.

Art. 23. — Messes et anniversaires pour les défunts, obligation pour tous les confrères d'y assister.

Art. 24. — La confrérie aura un livre commun où seront inscrits les noms des confrères, les recettes, les dépenses et les amendes.

Art. 25. — Serment sur les quatre Evangiles exigé pour tout confrère entrant dans la confrérie d'observer les règlements et statuts d'icelle.

Art. 26. — La dite confrérie sera appelée de M. St Jehan et de M. St Yves à cause des avocats qui en font partie.

Comme on le voit, ce sont les pratiques religieuses qui dominent dans ce règlement, et il en sera ainsi pendant plus d'un siècle; nous n'y découvrons aucune sanction pour l'accomplissement des devoirs professionnels, tandis que les devoirs religieux sont l'objet de soins particuliers et sauvegardés par des amendes. L'on apportera encore des modifications, et toujours dans un sens religieux, c'est ainsi qu'un bayle sera créé et sa mission spéciale sera d'avertir tous les confrères lorsque l'un d'eux sera malade, afin d'accompagner le Saint-Sacrement, un flambeau à la main, lorsqu'on le portait au moribond. La chapelle de cette confrérie deviendra l'objet d'un culte particulier. Ce fut la chapelle de Saint-Cizi, patron de la ville de Rieux. Elle eut ses ornements particuliers, son coffre et ses flambeaux armoriés. De brillants lampadaires y brûlaient continuellement, éclairant *la ymage de saint Jehan*. Cette chapelle, qui existe encore de nos jours, est bâtie dans la rivière de l'Arize, sur un des côtés de l'église cathédrale, et vient d'être l'objet d'une réparation sérieuse, sous l'habile direction de nos confrères MM. Romestin et Rocher.

La première liste des membres de la Société qui apparaît est datée de l'année 1536. Elle montait au chiffre de quarante.

En 1553. — Le chiffre est de 71 membres.

En 1576. — Le chiffre est de 76.

En 1580. — De 80 membres, dont 34 ecclésiastiques et 46 séculiers.

En 1590. — 88 membres, dont 29 ecclésiastiques.

En 1610. — 40 ecclésiastiques, 38 séculiers.

En 1616. — 48 ecclésiastiques, 43 séculiers.

En 1620. — 49 ecclésiastiques, 44 séculiers.
En 1625. — 50 ecclésiastiques, 36 séculiers.
En 1645. — 26 ecclésiastiques, 23 séculiers.
En 1664. — 19 ecclésiastiques, 26 séculiers.
En 1674 (dernière liste). — 16 ecclésiastiques, 27 séculiers.

Comme il est établi par cette statistique, l'élément ecclésiastique et l'élément laïque marchaient de pair dans cette confrérie; les délibérations ne portent aucune trace de dissentiment entre les divers membres, qui paraissent avoir fait excellent ménage.

Sur les listes des confrères figurent les noms des plus puissants seigneurs du pays, à côté des noms des recteurs des plus humbles paroisses du diocèse de Rieux. Les évêques eux-mêmes tinrent à honneur d'être inscrits les premiers, et ils figurent en tête à côté des seigneurs de Montfaucon, de Palaminy, de Marquefave, de Lézat, de Castelnouvel, de Sers, de Potier de la Terrasse, de Géraud de Lavaur, de Comminge, etc., etc., ainsi que les dignitaires de la jugerie de Rieux et de celle de Comminge, qui siégeait souvent dans la châtellenie de Saint-Julien, à quatre kilomètres de Rieux.

Nous avons constaté la plus parfaite régularité dans la tenue des comptes de cette société et une scrupuleuse exactitude. Les procès-verbaux des délibérations sont aussi très régulièrement rédigés année par année à la date du 6 mai. Le personnage le plus important, qui remplissait à peu près les fonctions du président de nos jours, était désigné sous le nom de régent; il était choisi parmi les séculiers, tandis que le prieur, qui représentait le secrétaire d'aujourd'hui, était toujours choisi parmi les ecclésiastiques; leur mandat ne durait qu'un an.

A la grande réunion du 6 mai, le régent faisait toujours un petit discours qui s'appelait *remonstrance*. Ces petites allocutions nous apprennent qu'alors comme aujourd'hui, d'ailleurs, quelques confrères ne résistaient pas à la tentation de troquer les offices contre une promenade au soleil (et aymaient mieulx s'aller pouremener en place publicque à quoy est besoin mestre ung bon règlement — 12 deniers applicables à la réparation de la chapelle Saint-Cizi). Nous y découvrons aussi qu'alors comme aujourd'hui la pierre d'achoppement de toute société était la *cotisation* et que la robe de maître Pathelin fut toujours modeste.

A l'instar des villes de Bordeaux, de Grenoble et d'autres villes, la confrérie de Rieux déployait sa bannière avec les armes de la ville et les trois écritoires classiques. La fête du patron saint Yves était l'une des occasions du déploiement en procession de cette bannière. Enfin, entre temps, un confrère zélé et pieux fait appel à la muse et lui demande de l'inspirer dans le but d'obtenir la perfection dans le bien; ces productions littéraires avaient lieu généralement après les entraînements d'un banquet en commun. Il est

probable que le confrère de Rieux ne fut qu'un imitateur des poètes bazochiens qui vécurent au milieu du seizième siècle et qui ont laissé une certaine célébrité, tels que André de la Vigne qui composa le poème intitulé *Le procès de Satan* et Pierre de Brach qui a laissé de nombreuses poésies bazochiennes qui furent publiées en 1576. Je regrette de ne pouvoir vous citer que quelques lambeaux de l'œuvre de l'avocat-poète de Rieux qui se nommait Carrière :

I

O Paraclet puyssant et précieux troniffère
Par ta grace dont je suys témogneur
Je t'en supplie humblement de bon cœur
A me exaulcer cher Seigneur ne diffère
Pour que en ce monde meschant et morbif
Jusque à ce que soys chenu et vieulx
Sans reproche et d'improbe motif
Je puysse vivre toujours de bien en mieulx.

II

Secret mignon du hault Seigneur
Vierge, régent de tout bien enseigneur
Doulx Paragon Aquilam voccifère
A moy qui suys des pecheurs le greigneur
Mon moyen soys qu'aye la grace et l'heur
Que de mal faire je me abstienne et diffère
Et que aulcun vice je ne face ou misère
D'honnesteté ne trop séditieux
Pour et affin que en ce val de misère
Je puysse vivre tousjours de bien en mieulx.

III

. . . . . .
Mais toujours prest et expert de mal faire
Par quoy divin chandellier lumiffère
Donne lumière à mes atroces yeulx
A celle fin qu'en ung chacun affaire
Je puysse vivre toujours de bien en mieulx.

IIII

Si je suys nud de vertu et d'honeur
Enveloppe ou drap de deshonneur
Ceinct de bauldrier infect de vitupère
Portant chapeau faict d'estoffe d'horreur
Couvert de blasme sur un phéantre d'horreur
Abhominable plus que serp ne vipère
Délivre moy de tout tel impropère
Je t'en prie Vierge très glorieux

Pour que le reste de mon pouvre émispère
Je puysse vivre toujours de bien en mieulx.

V

. . . . . .
Doulx Paraclet soys mon médiateur
Que de ceulx maux dont puys être l'auteur
Rémission j'aye de Dieu voulontaire
Car j'ai vouloir présent de me retraire
Et délaisser tels faits contagieux
Et par ainsy non obstant tout contrère
Je pourray vivre toujours de bien à mieulx.

VI

.....gent greffier plumiffère
Exaulcez veuillez ma très humble prière
Pour et affin qu'en ce val tédieux
Plain de douleur ainsy que ung bon confrère
Je puysse vivre tousjours de bien en mieulx.

Cette poésie date de 1553. Virgile dormait depuis longtemps. Quinault (1635) mettra près d'un siècle à venir et l'on attendait encore Malherbe. Personne ne pouvait donc se fâcher; nous ne nous fâcherons pas davantage contre ce bon confrère qui n'était qu'un précurseur (1).

Nous arrivons au commencement du dix-septième siècle et à l'apogée de la prospérité de notre confrérie; elle est née et s'est développée sous la protection des évêques sans que nous puissions constater l'ingérence de l'autorité civile dans aucun de ses actes; il nous est cependant difficile d'admettre que le Parlement de Toulouse n'eût aucun droit sur l'administration de cette confrérie alors qu'il en était autrement dans des sociétés analogues à Toulouse, à Bordeaux et à Grenoble, mais nous n'en trouvons aucune trace dans le manuscrit, tandis qu'une nouvelle approbation a lieu à l'avènement de chaque évêque et que le pouvoir semble émaner d'eux seuls. Cette puissance paraît s'augmenter à l'avènement de la trilogie glorieuse des de Berthier qui illustrèrent le siège épiscopal de Rieux pendant un siècle. Je ne saurais mieux faire, pour vous en donner une idée, que de vous citer le discours prononcé par le régent à la réception du premier de ces prélats, en 1603 :

» Guillaume de Comenge, docteur et advocat, régent de la vénérable

(1) Cette composition poétique, ampoulée et alambiquée au point de présenter souvent un sens obscur, est absolument analogue à la plupart de celles qui furent couronnées aux Jeux Floraux pendant le seizième siècle, et qui sont transcrites dans le Livre Rouge, 1513-1584.

confrérie fondée dans ceste ville, vous remonstre que comme toutes choses sont confirmées en leurs estres lorsque unies et unanimes elles rapportent leurs actions à mesme fin, et par le contraire sont bientôt anéanties, périssent et perdent ce qui les servit en estat fleurissant quand mieux et poussées d'affections diverses elles ne s'accordent ensemble ainsi qu'il s'observe très véritablement non seulement es empires et royaulmes, républiques, collèges et sociétés, mais encore es natures dépourveues de sentiment et plus éloignées de raison, lesquelles tout ainsy que par l'union d'affections et volontés fleurirent, et l'estat de perfection atteint y sont longuement demeuré; aussi tost, au contraire, par la discorde et dissention, elles se réduisent à néant et se convertissent dans ung moment en ung rien. Ce qui prend souvent pour commencement des pernicieux désirs de plusieurs qui, ou pour ne scavoir pas ce qui est de leur debvoir, ou pour estre ennemis jurés de tout bon ordre, paix et union, ne prennent de plaisir qu'a troubler l'estat le plus paisible. De là est, Monseigneur, que nos anciens, tous enclins a ceste paix et union, ont trouvé bon d'ériger ceste confrairie entre autres en ceste ville capitale de votre diocèze et la mémoyre de leurs bonnes intentions en l'augmentation de son splendeur que la négligence a souvent cuydé faire oublié et est à crayndre qu'ung jour et le peu de soing qu'on en porra avoir à l'advenir ne vienne à l'esteindre du tout, si pour prévenir ce mal vous ne daignez, Monseigneur, y apporter ung soing paternel, confirmant et authorisant icelle avec ses statutz et ordonnances y attachées, veu mesme qu'ilz ne contiennent que choses honnestes et licites ainsy qu'est la célébration des offices et l'exercice des œuvres pies; et qu'ores par ung des articles des statutz soict pourté que chascung confrère baille cinq solz ou autre chose pour chasque année, il n'y a pas pour cela nulle sorte de symonie comme aulcungs ont préthendu, disant que par ce moyen la piété en était *excluse*, ce que non; car il a été jugé au contraire par le Saint Concile de Trente. A vous, Monseigneur, comme l'on vous en supplie très humblement, y interposer votre authorité, ainsi que vous le pouvez faire, puisque aussi vous porriez faire cesser le tout quand bon vous semblerait, estant à vous de corriger les mœurs et la vie du peuple qui vous est subject pour atteindre à son salut. Moings doibt être trouvé mauvais que la dite Frairie soit composée de la dite qualité de personnes, car cela n'est pas nouveau, estant indubitable que pour semblable chose honneste toutes sortes de personnes faisant profession d'advocat, de procureur, de grammairien, d'élèves et semblables peuvent eslire ung régent avec ung scindic ou prieur mesme pour la deffence de la justice de leur cause ou pour empêcher qu'en leurs offices ne soit comis aulcune fraude, à plus forte raison doncques pour œuvres pies et religieuses; et telles fraternités ont été approuvées même par la loy civille, qui prohibant aulcunes assemblées, permet celles qui sont à cause de religion, et non sans cause;

car telles fraternités rendent tesmoignage certain que plusieurs estant confrairies approuvées, comme en ceste confrairie, vivent en une foy qui est la foy que nous apprend notre sainte mère l'Eglise. Combien que ce nom de Frairie importe diverses interprétations par le droict qui fait que par le moyen de cette fraternité chascun des confraires se doibt conformer à ceux avec lesquels il vist pour les choses qui ne sont pas contraires à la foy ny contre les bonnes mœurs, eu esgard encore au bien que réciproquement les confraires peuvent recepvoir l'ung de l'autre, et, selon le dire de Sénèque dans une de ses histoires, que rien ne fait plus facilement revenir à la bonne vie et droict chemin les plus meschants que la conversation qu'ils ont avec les bons, car elle descend peu à peu, dit-il, aux cœurs et à force de commandement et se fait regarder souvent et souvent entendre et nous peut faire meilleurs.

» Et personne ne baille de meilleurs conseils que ceux qui s'estant confraternisés, par leur bon exemple, se baillent l'ung à l'aultre, ainsi que témoigne Herodote en son histoire.

» Ceux qui avec superstition ont creu que toutes choses succombaient à la Fortune ont sagement vénéré les sciences et ars libéraux. Aussi les anciens la peignaient-ils en Déesse ayant une boule sous ung pied sur laquelle était ung Mercure assis sur un siège, témoignant sa fermeté contrère à l'incoustance d'icelle. D'après cette semblance, nos ancestres, pour se mieux affermir à l'exercice de nostre religion chrestienne de la conduite du Saint-Esprit (qui confère le don des sciences), ont fondé plusieurs confrairies, et entr'autres la notre, sous le nom et invocation de saint Jean l'Evangéliste duquel nous faisons aujourd'hui la feste, au moyen duquel nous pouvons rendre nos prières efficaces au ciel et nous affermir au service de l'amour divin ; ensuite de quoy nous avons grande occasion de nous en réjouir et moy particulièrement d'en avoir esté faict régent l'année dernière ; en action de graces de quoy je voudrais avoir la grace et douceur qu'eust jadis la lut d'Eunonime aux jeux Pythiens lorsque, s'estant coupée une corde, la cigale lui en suppléa le défaut, ce qui luy causa la victoyre contre Lériston, son compétitur, et feust subject du proverbe : « Musicans diis placere. » Mais layssant les paroles à part pour en venir aux effaits : Considère, Monseigneur, plaira de vos bénignes graces en continuant l'affection que vos prédécesseurs ont pourté à l'augmentation de la dite confrairie, approuvant icelle, confirmer les dits statuts en leur forme et teneur, et non seulement cela, mais bien excuser le dit suppliant si, de l'adveu de toute la compagnie, ils joignent à ceste requeste une prière particulière qu'il vous plaize leur faire part de tant d'honneur et de bonheur qu'à l'imitation de feu Monseigneur de très heureuse mémoyre le Révérendissime Evêque messire Jean du Bourg, votre prédécesseur, d'estre enrollé pour le chef et surintendant de la dite Frairie, et les dits suppliants

persévéreront avec plus de ferveur et prier Dieu pour votre prospérité et santé. De Comenge, Régent. »

Nous arrivons au déclin de la confrérie. Dès 1640, l'on remarque que le nombre des confrères diminue, le zèle et la ferveur se ralentissent, les délibérations sont dépourvues des « remonstrances » qui en faisaient le charme et peu à peu finissent par se réduire à un simple enregistrement de quatre lignes mentionnant la nomination des dignitaires. La dernière figurant sur le manuscrit est datée du 6 mai 1679.

Un siècle s'est écoulé. Que s'est-il passé pendant ce laps de temps? Le registre des délibérations n'en fait aucune mention ; l'association s'est-elle disloquée ou s'est-elle insensiblement éteinte au souffle des idées nouvelles qui allaient envahir la France? C'est ce que semble expliquer un discours que j'ai trouvé dans des papiers de famille et qui fut prononcé par mon arrière-grand-père, avocat praticien de Rieux.

Nous sommes au 31 mai 1778. Dans la maison de M. le Palenc, chanoine prévôt du chapitre de Rieux, frère de celui qui prononça le discours, s'était réunie une assemblée paraissant avoir pour but la reconstitution ou la réorganisation de la confrérie des avocats. Voici ce qui y fut dit :

» Dans la dernière assemblée tenue le..... courant, où j'eus l'honneur d'être nommé bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville, il feust question de renouveller la célébration de la fête de Saint-Yves, interrompue depuis un siècle, et de faire chanter ce jour là une grand messe à laquelle l'assemblée serait invitée d'assister. Conformément à l'ancien usage de nos prédécesseurs, nous nous sommes empressés d'admettre parmy nous les membres du vénérable chapitre de cette ville qui ont voulu nous honorer de leur assistance et dont les noms sont inscrits sur nos registres ; mais il nous reste à nommer un prieur parmy eux, et je prie l'assemblée de s'occuper de cette nomination.

» On proposa alors d'obtenir de Mgr l'Evêque une autorisation des anciens statuts de la confrérie de MM. les avocats au siège de Rieux, et en conséquence de lui communiquer le registre où sont lesdits statuts.

» Je ne ferai pas, Messieurs, l'analyse de ces statuts ; ils pouvaient être très bons dans le seizième siècle, temps auquel ils ont été faits ; mais aujourd'hui ils sont impraticables à plusieurs égards, et il est indispensable de les réformer. Il suffira d'en faire une lecture pour vous en convaincre. Peut-être ferions-nous mieux de les annuler. Des statuts ! n'est-ce pas la chose qu'on observe le moins dans toutes les confréries? Et pourquoi s'imposer des devoirs qu'on ne doit pas remplir? Je ne craindrai pas de le dire : l'ordre des avocats ne connaît de lois particulières à son état que celles qu'il a avouées dans la prestation de serment. Aussi ne vous laisserai-je pas ignorer que plusieurs des membres de cette assemblée m'ont fait pres-

sentir qu'il n'était besoin ni de statuts, ni de confrérie; que l'intention de l'assemblée devait se borner à faire chanter une grand messe le jour de Saint-Yves, ou tel autre jour auquel elle jugerait à propos de la renvoyer, ainsi que le pratique l'ordre des avocats à Toulouse; qu'alors elle n'était plus obligée de faire célébrer cette messe à l'autel de paroisse de la cathédrale désignée par les anciens statuts, mais dans telle autre église ou chapelle qu'elle voudrait choisir.

» Je croirais, Messieurs, avilir ma profession, si je vous dissimulais que le projet le plus simple et le moins sujet à des inconvénients est aussi celui qui convient le mieux à un ordre dont l'indépendance est un des plus essentiels caractères. Quelque soumis que je sois à remplir les vœux de cette assemblée, j'ose me flatter que dans les circonstances présentes elle fera usage de toute sa prudence pour ne pas compromettre ses prérogatives.

» Je vous prie, Messieurs, de délibérer : 1° sur la nomination d'un prieur pris parmy les ecclésiastiques conformément aux anciens usages ; 2° sur le jour qu'il vous plaira fixer pour la célébration de la fête de Saint-Yves ; 3° sur le choix d'une église ou avec le moins d'embarras possible on pourra chanter la messe ; 4° enfin sur les statuts ; faut-il les maintenir? faut-il les annuler? ou bien conviendrait-il d'en faire de nouveaux? »

Comme vous le voyez, Messieurs, par ce discours, là comme ailleurs, les événements se précipitaient. La fin de l'ancien régime se faisait partout sentir en France. La confrérie des avocats de Rieux avait vécu.

Séance du 26 mars 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend une gracieuse invitation de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à prendre part aux excursions qu'elle se propose de faire cette année à Lavaur, Foix, Pamiers, Carcassonne, Castelsarrasin, Saint-Aignan, Castelferrus, Belleperche, Moissac, Lafrançaise, Francou.

Lecture est donnée de la note suivante envoyée par M. l'abbé Taillefer, membre correspondant à Cazillac.

Raymond de Gozon-Melac, grand prieur de Toulouse (1597-1610).

M. l'abbé Lavayssière, prieur d'Escamps, au diocèse de Cahors, avait formé, dès 1785, le projet du nobiliaire de la Haute-Guyenne. Déjà plusieurs essais étaient prêts, lorsque la Révolution vint interrompre ses travaux. Il existe cependant quelques manuscrits généalogiques dont un, celui de la maison de Gozon d'Ays, en Quercy. Il est suivi de copies de plusieurs

actes importants intéressant cette famille. Le dernier est relatif au grand prieuré de Malte de Toulouse. C'est la prise de possession de ce grand prieuré, pour Raymond de Gozon-Melac, par Charles de Gozon, seigneur d'Ays, son frère.

Dont copie :

« Dans la maison prioralle St Jean de la ville de Tholose, ce huitième jour du mois de septembre mil cinq cens quatre vingt dix sept, avant midi, en présence de mesrs les commandeurs de Douzens, Frère Jean de Villeneuve-Castelnau, de Châteausarrazin et la Villedieu, frère Jean de Mars Liviers, receveur au grand prioré dud. Tholose pour l'ordre St Jean de Jérusalem ; assistans frère Jean Rigailh, Jean Nicolas, prieur de Banières, religieux dud. ordre, présens les bas nommés et moy, Pierre Barrière, notaire royal dud. Tholose, secrétaire du chapitre provincial dud. ordre aud. prioré, a comparu noble Charles de Gouzon, seigneur d'Ays, frère et procureur de illustre et révérend Monsieur Frère Raymond de Gouzon Mélac, grand prieur dudit Tholose, spécialement fondé par acte retenu à Malte le vingt troisième du mois de juillet dernier par Me François Imbrouilh, notaire dudit Malte, laquelle procuration ayant en main, ayant avec lui Me Laurent Gautie, procureur en la cour de Parlement dudit Tholose et en icelle dud. ordre, qui a dit auxdits Srs commandeurs de Château neuf et de Liviers, comme led. révérend Sr de Mellac a été légitimement et canoniquement pourvu dud. grand Pryoré St Jean dud. Tholose et des appartenances et dépendances d'icelluy, par illustrissime et révérendissime monseigneur le grand maître dud. ordre Frère Martin-Garzes, comme vacant par le décès de feu révérend Frère Pierre de Montauban Voguedemar, dernier légitime possesseur dud. grand pryoré St Jean de Tholose, ou autrement vaccant par quelque autre manière que ce soit ; comme a fait apparoir par la bulle de la seigneurie illustrissime et révérendissime de mond. seigneur le grand maître, datée de Malte en Couvent le vingt troisième juillet mil cinq cens nonante sept, signée sur le repli d'un côté *registrata in cancellaria* et de l'autre *Fr. Jo. Otho Vice ll*s bullée sur plomb de la bulle magistrale et conventuelle de l'hôpital de Jérusalem au lacs pendant de liguiete, et avec ce sa procuration. Frater Martinus Garzes, etc...

» In Dei nomine etc.

» Au moyen de quoi led. Gautie a requis pour led. sieur d'Ays, procureur susd. lesd. sieurs commandeurs de Chateauneuf et de Liviers, suivant lad. bulle et clause expresse d'icelle, le mettre pour et au nom dud. illustre et révérend Monsieur de Mellac, grand prieur susd. en la possession pacifique, quiete, réelle et actuelle dud. grand pryoré St Jean dud. Tholose, avec ses Chambres et ses Commanderies priorales en dépendants, en faisant sur ce les inhibitions, commandements et injonctions avec les formes à ce requises et nécessaires.

» Lesquels sieurs Commandeurs de Douzens et Chateausarrazin, ayant pris et reçu lad. bulle dud. grand Pryoré de Tholose en faveur dud. révérend Monsieur de Melac, grand prieur, avec l'honneur et révérence à ce requis, icelle ayant fait lire tout haut à moi notaire et secrétaire dud. chapitre; ce fait et entendu le contenu et pourté d'icelle et de la susd. procuration, a offert fere son devoir, ce faisant obéir et satisfaire à ce qu'est ordonné par lad. bulle, a ces fins a incontinent pris par la main dextre ledit sieur d'Ays, comme procureur dud. illustre et révérend monsieur frère Raymond de Gouzon Mellac, grand prieur dud. Tholose, et icelui ont conduit dans l'église St Jean de lad. maison priorale à l'entrée de laquelle, etc. (On omet ici le cérémonial de cette prise de possession).

» De quoi led. sieur d'Ays pour led. révérend Mr de Mellac, grand prieur susd. a requis acte être retenu par moi notaire et secrétaire dudit chapitre, ce que lui a été accordé; ayant ce fait, lesd. sieurs commandeurs de Douzens et la Villedieu, et rendu ez mains dud. sieur d'Ays aud. nom la susd. bulle et procuration pour servir aud. révérend monsieur de Mellac grand prieur a la jouissance et possession dud. grand prioré; lui en ayant sur ce fait la félicitation acoustumée. Présens à tout ce dessus Mres Barthelemi Labes et Pierre Fargues, prêtres de la Doutzaine de la Dalbade en Tholose. Signé Barrière. »

Séance du 2 avril 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Le Secrétaire général signale dans la correspondance imprimée une série de volumes envoyés par le Comité archéologique de Noyon (Oise). M. le Secrétaire général de la Société des antiquaires de Cambridge annonce l'acceptation de l'échange que nous lui avions offert. Ainsi s'augmentent nos relations et notre bibliothèque, certainement une des plus riches et des mieux tenues des départements, s'enrichit au grand profit des érudits qui la fréquentent.

M. le baron de Bouglon fait une communication sur deux superbes pages d'ivoire sculpté qu'il présente :

Note sur un diptyque d'ivoire du quatorzième siècle.

Il y aurait de nos jours, semble-t-il, tendance prononcée dans la sculpture artistique à revenir à une substance dédaignée depuis de longues an-

nées et qui était comme reléguée au rang des matières purement industrielles, — je veux parler de l'ivoire, si prisé dans l'antiquité pour sa transparence laiteuse « qui prend avec le temps cette belle patine, ce doux jaunissement et cette chaude pâleur » à laquelle s'allient si bien les gemmes et l'orfèvrerie.

Le moyen âge hérita du goût des anciens pour cette précieuse matière. Son emploi devint universel aux treizième et quatorzième siècles, à tel point que, lorsque l'ivoire venait à manquer, les ymagiers n'hésitaient pas à choisir dans l'os vulgaire les morceaux les plus fins, les plus blancs tant pour la façon des coffrets, des marqueteries, que pour la sculpture des ouvrages à grande surface, œuvres pleines de caprice dans l'invention, d'ingéniosité et de patience dans l'exécution. Nous possédons au musée du Louvre un spécimen curieux de l'ivoire remplacé par l'os dans le rétable que le duc de Berry envoya en cadeau à sa nièce Marie de France, abbesse de Poissy.

Le tableau cloant, — comme on disait autrefois, — que je présente à mes collègues est formé d'une paire de volets du plus bel ivoire, retenus par des agrafes. Il devait faire partie des objets de piété portatifs, comme les inventaires du moyen âge nous en donnent nombre d'exemples (1). On les accrochait dans les oratoires; on les ouvrait sur l'autel des chapelles particulières, et la dévotion les faisait emporter avec soi, protégés par une gaine de cuir (2). Mais ce diptyque n'a rien à voir avec la production *à la grosse* des ateliers qui lançaient dans le commerce des copies médiocres se répétant à l'infini, travail tout de formules, tout d'imitation machinale dont vivaient des générations d'artisans. C'est, au contraire, une excellente réplique d'un double sujet communément traité au quatorzième siècle (3), la Vierge à l'enfant Jésus et la Crucifixion ; — elle suit d'assez près la bonne époque de notre floraison artistique et offre grand intérêt en ce que le volet de gauche reproduit le registre inférieur central du triptyque de Saint-Sulpice du Tarn, acquis il y a quelques années par le musée de Cluny. Même école, mêmes qualités évidentes, même degré de vérité dans l'expression. Tout comme dans le triptyque, la Vierge, portant l'enfant Jésus, se présente entre deux anges sous une décoration d'architecture médiévale. Les silhouettes élégantes, d'une délicatesse un peu maniérée, les visages pleins,

(1) « Deux grans beaulx tableaux d'yvoire des trois Maries que fit Jehan le Braellier (orfèvre du roi) en ung estuy de cuir » (*Inventaire du roi Charles V*). — « Uns tableau d'yvoire en deux pièces où il y a plusieurs ymaiges très délicément ouvrées » (*Inventaire du duc de Berry*).

(2) « A Jaquet pour un estuy de cuir boully, armoyé des armes de madame la Royne, pour mettre ung petit tableau d'yvoire pour la dite Dame » (*Comptes royaux*).

(3) Molinier, *Arts appliqués à l'industrie.*

arrondis, les yeux légèrement fendus en coulisse, le hanchement sans exagération, le pli des draperies tombant avec grâce dénotent l'art naturaliste

Fig. 41. — Diptyque d'ivoire du XIVe siècle.
Appartenant à la famille de Waroquier.

de la première moitié du quatorzième siècle. (Voir nos simili-gravures ci-jointes.)

Le second volet contient la crucifixion : au centre, le Christ, suspendu à la croix dont le fût et les bras sont escotés, conserve encore une pose an-

Fig. 42. — Diptyque d'ivoire du xive siècle.
Appartenant à la famille de Waroquier.

guleuse, souvenir des temps hiératiques, qui contraste avec le maintien plein de naturel et de sincérité du groupe de gauche où la Vierge, percée

d'un trait de douleur venant de son divin Fils, est soutenue par les saintes femmes pendant que les Juifs, reconnaissables à leur bonnet pointu, à leur barbe et au phylactère que tient le premier d'entre eux, montrent du doigt le Christ à l'apôtre saint Jean.

Le diptyque en question appartient à la famille de Waroquier, à laquelle il est advenu il y a fort longtemps par héritage. On lit au dos du volet de la Crucifixion, en écriture cursive du quatorzième siècle : « Arnaldus Guilhelmus de Morario, loci de Burossa, Lescurrensis dioscezis. » Buros est une localité des environs de Pau, dépendant en effet de l'évêque de Lescar. D'autres traces d'écriture, malheureusement effacée, semblent donner le quantum et plusieurs dates d'une rente obituaire pour célébrer des cérémonies à certaines époques déterminées ; c'est comme un mémento dont l'intérêt est perdu, du moment qu'on ignore le nom des auteurs de l'obit ou celui du bénéficiaire. Chaque volet a 203 m. de hauteur sur 130 m. de largeur.

A propos de cette communication, il est indiqué que le Catalogue illustré de l'exposition rétrospective du Petit Palais renferme la reproduction d'un ivoire de notre musée Saint-Raymond, le coffret de mariage qui était encore inédit. Malheureusement la figure est trop réduite eu égard surtout à la finesse des sujets sculptés.

Séance du 16 avril 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président a le regret d'annoncer à la Société la mort de l'un de ses membres honoraires, Mgr Barbier de Montault, et il rappelle toute l'importance de l'œuvre de cet éminent archéologue. Notre confrère, M. le baron de Rivières, vient de publier sur lui, dans un journal d'Albi, une notice sommaire dont un exemplaire est joint à la correspondance.

Lecture est donnée de la liste des ouvrages manuscrits et imprimés envoyés pour le concours de l'année. Distribution de ces travaux est faite aux membres de la Commission spéciale, MM. Cartailhac, baron Desazars de Montgaillard, abbé Lestrade, abbé Auriol.

M. Louis Deloume, trésorier, annonce qu'il a reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une somme de 500 francs pour les fouilles à Vieille-Toulouse, et il demande l'autorisation de la verser entre les mains de M. Joulin.

M. le Président, au nom de la Société, autorise ce versement et

Fig 1 : Emplacement des trois temoins trouvés : Bd Lazare Carnot Square du Capitole, et Porte St Etienne

Echelle de 0m011m/m p. 100 met.

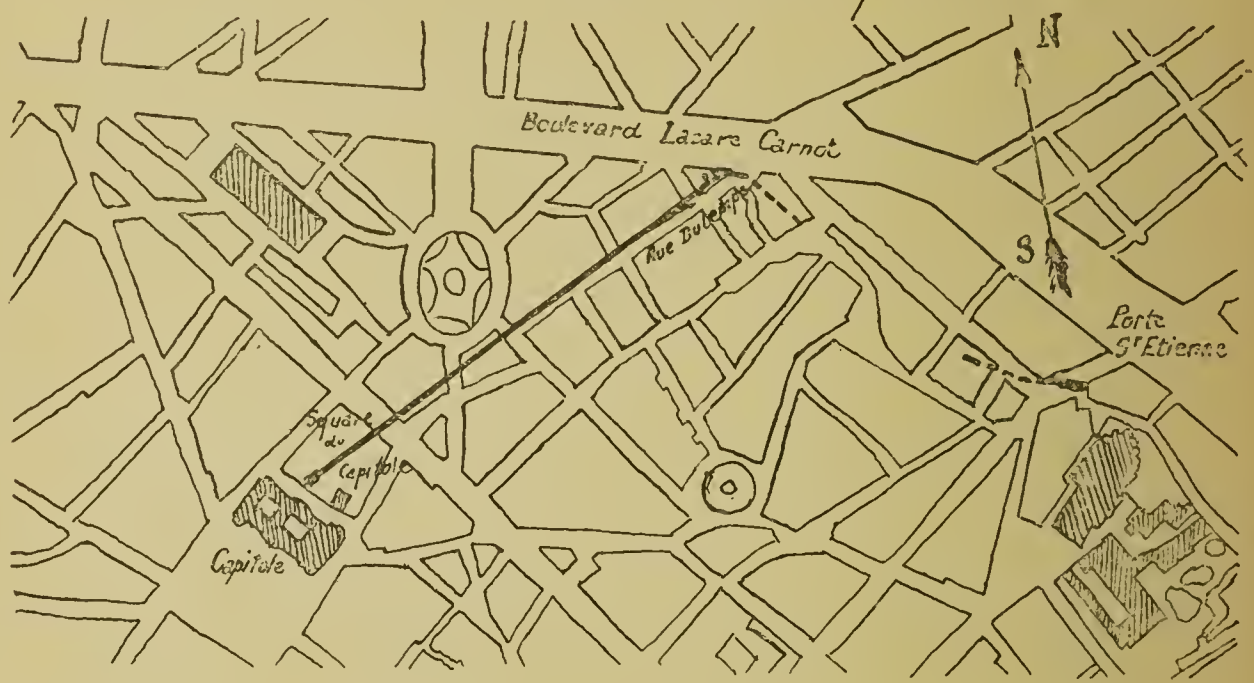

Fig 2 : Substructions trouvées dans les fondations de la maison N°57 Bd Lazare Carnot.

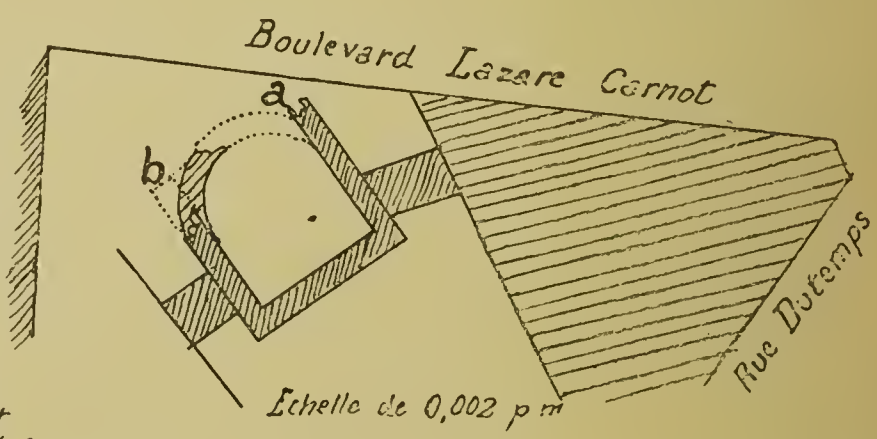

Fig 3. Coupe du mur d'enceinte (Ech. 0.002)

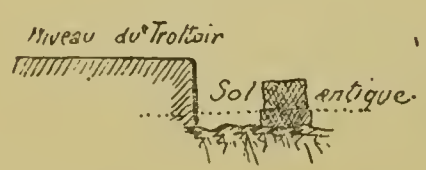

Fig 4. Coupe sur les murs de la tour (Ech. 0.002)

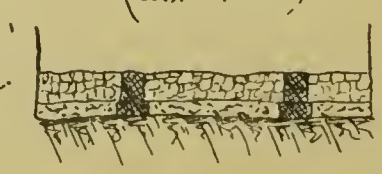

Fig. 5. Elevation du mur d'enceinte (Echelle de 0.01 p.m)

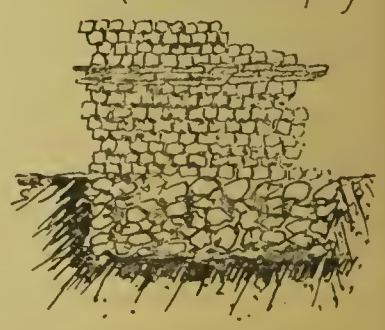

Levé et Déssiné par J. L. Fajal, arch.

ENCEINTE ROMAINE DE TOULOUSE.

désigne pour faire partie de la Commission des fouilles : MM. Joulin, Delorme et Louis Deloume.

Sur la demande de M. Cartailhac, M. Joulin dit qu'il a commencé les fouilles par une série de sondages sur divers points de l'enceinte qui ont donné quelques résultats intéressants, notamment sur les sépultures utilisant comme urne funéraire les grandes urnes classiques de Vieille-Toulouse. La Société sera tenue au courant de toutes les recherches.

M. Joulin donne lecture de la note suivante à propos d'une récente découverte.

Note sur l'enceinte romaine de Toulouse.

(Avec une planche de croquis tirée hors texte.)

On connaissait déjà au moins quatre témoins de cette enceinte, savoir : 1° au moulin du Château, sur les bords de la Garonne ; 2° au palais dit du Maréchal (bâtiment du poste militaire) ; 3° les constructions rencontrées en 1894, en creusant l'égout de la rue de Metz, près de la maison Bonnet, dans les caves de laquelle elles se continuent ; 4° celles trouvées, et encore visibles, à l'angle sud ouest du square du Capitole.

Les excavations faites au n° 57 du boulevard Lazare-Carnot, pour la construction d'une maison appartenant à M. Bertrand Doat, ont fait rencontrer une nouvelle partie de l'enceinte, comprise entre le Capitole et la rue de Metz.

Le plan ci-joint, que l'administration municipale a bien voulu faire relever par un de ses jeunes architectes, M. Fajal, a permis de faire les constatations suivantes :

1° Cette portion de l'enceinte se trouvait précisément à l'endroit où le mur venant en courbe de l'ancienne porte Sainte-Etienne (maison Bonnet), faisait un angle pour se diriger presque en ligne droite vers le square du Capitole. Une tour carrée, de 10 mètres de côté environ, est encastrée dans le mur, interrompu à l'emplacement de cette tour.

2° En ce point de l'enceinte, le sol antique est à $3^m,48$ au-dessous de la chaussée des boulevards actuels.

3° Les constructions comprennent : les fondations et la partie inférieure des élévations du mur et de la tour. Sauf pour l'épaisseur des fondations, les dimensions du mur, sans fruit, sont les mêmes qu'à la rue de Metz, $2^m,50$, avec un empattement de $0^m,20$ pour les fondations. Les murs de la tour ont $1^m,15$ seulement.

4° Les matériaux employés sont les suivants : pour les fondations, cail-

loux roulés hourdés au mortier de chaux ; pour les élévations, maçonnerie de cailloux roulés, comprises entre deux parements de moellons taillés en petit *opus*. Comme à la rue de Metz, les maçonneries sont assisées par trois rangées de briques de 0m,034 d'épaisseur, avec larges joints de mortier. La première assise de briques, à partir des fondations, recouvre le huitième rang de moellons taillés.

Les moellons du parement sont en calcaire nummulitique de l'une des carrières échelonnées entre Mauran et Boussens, sur la rive droite de la Garonne. Ils ont été apportés par la voie fluviale.

5° Le mur antérieur de la tour carrée a disparu ; les deux murs latéraux sont réunis par un mur en briques *ab* formant une demi-circonférence. Cette partie de la construction est manifestement le reste d'une tour maximilienne, élevée au seizième siècle sur les substructions antiques.

Ces constatations et celles déjà faites en 1894 à la rue de Metz, où le mur romain a été trouvé mantelé par un mur de cailloux roulés, notablement moins épais, indiquent que : 1° la plus grande partie des fortifications élevées autour de Toulouse au moyen âge et au seizième siècle, entre le Château Narbonnais et le Capitole, s'appuyaient sur le mur antique ; 2° que l'angle saillant que faisait l'enceinte du moyen âge entre la porte Saint-Etienne et le Capitole, figuré sur tous les anciens plans de Toulouse, se trouvait précisément à l'emplacement de la maison Doat.

On a recueilli autour des ruines du mur antique, des débris de décorations en marbre de Saint-Béat, parmi lesquelles un fragment, de 0m,40, d'une petite frise (?) ornée de losanges sculptés en relief ; six médailles frustes, dont une de Claude Ier, et une grosse perle de collier en bronze.

M. le Président dit que M. de Poumayrac veut bien communiquer à la Société une transaction en date du 9 février 1494, dont il a retrouvé le texte dans son château de Caylus, entre François Flote, commandeur nouvellement nommé de la commanderie d'Homps et de Rouayrous, et les paroissiens de l'église de Notre-Dame de Rouayrous, représentés par les consuls de Rouayrous, de la Cabarède et de Salveterre.

Cette transaction renouvelle celle qui avait été conclue le 15 mai 1472 entre les consuls des mêmes lieux et le commandeur Simon-Bernard de Lalande, dont le texte roman est reproduit.

Le commandeur s'engageait à maintenir les paroissiens dans leurs anciens privilèges, libertés et franchises, à tenir à ses frais dans l'église deux prêtres pour le service paroissial et un clerc pour sonner les cloches, porter la croix aux processions et enterrements, et

chanter au lutrin. Un des prêtres devait se trouver à l'église de jour et de nuit, pour porter les sacrements aux malades et baptiser les enfants.

Les paroissiens promettaient de payer pour la dîme du blé, le douzième, pour celle du millet, le trente-deuxième, pour celle du lin, le douzième, de même pour les fèves et les pois, le dixième pour les agneaux et la laine, avec cette condition que le propriétaire choisirait la première moitié et que le commandeur ne prendrait sa part que sur la seconde.

D'autres accords suivent pour les volailles, les porcs, les veaux, les poulains et les prés; mais comme le texte, tant de la transaction de 1494 que de celle de 1472, n'est reproduit que dans une copie de la fin du dix-septième siècle, 1686, et que d'ailleurs il est d'une basse époque, il ne présente guère d'intérêt linguistique, et quelques expressions même demeurent douteuses.

L'église de Saint-Etienne d'Homps avait été donnée à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 7e jour des ides de mai 1140, par Arnaud, archevêque de Narbonne.

Les commandeurs possédaient à Homps un château, l'église de Saint-Michel, des terres et des dîmes, le ténement de la Garde-Rolland, près d'Olonzac, la seigneurie spirituelle des paroisses de Coulonges, de Jonquières, d'Arbas, dans le diocèse de Narbonne et aussi de Rouayrous et de la Cabarède dans le diocèse de Castres (1).

Séance du 23 avril 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

Lecture est donnée de deux mémoires envoyés par M. Vidal, membre correspondant à Albi :

La tour de Saint-Salvi à Albi.

Dans sa *Monographie de Saint-Salvi*, Hippolyte Crozes a consacré quelques pages à la tour de guet qui sert de clocher à l'église de Saint-Salvi. Mais cet auteur ne lisait pas toujours bien dans les vieux documents; d'autre part, certains textes lui ont échappé. Il n'est donc pas trop téméraire de revenir après lui sur ce sujet.

(1) Dom du Bourg, *Le grand prieuré de Toulouse*, p. 592.

Une délibération du Conseil de la ville d'Albi, en date du 27 septembre 1385, nous apprend qu'à cette époque la construction de cette tour était en projet. Le prévôt du Chapitre, Guillaume II Maître, qui avait pris possession de sa charge l'année précédente (1), avait sans doute été frappé de l'état de vétusté de la partie supérieure de son église et avait résolu de la restaurer; à cet effet, il avait sollicité le concours financier de la ville. « Sobre la ufra facha per ajutori de bastir lo cloquier de S. Salvi, que foro » ufertz XL francxs, fo dig que lo prebost de S. Salvi la avia exceptada » graciosamen; totas vetz avia dig que, atendut que el entendia far la obra » bona e bela e perfiecha, lhi semblava que la huefra era pauca, e pregava » que hom hi volgues ajudar de major soma. »

En effet, 40 francs constituaient, à cette époque, une somme petite relativement à l'importance de l'entreprise. Les Archives d'Albi ne possèdent pas les comptes consulaires de 1385; mais, au mois de mars 1387, c'est-à-dire dix-huit mois après, la valeur du franc était de 20 sous, 5 deniers; l'offre de la ville n'était donc que de 40 livres, 16 sous, 8 deniers, représentant environ le prix de 560 journées de charpentier, à raison de 17 deniers maille, prix de la journée à cette époque (2). Le Conseil reconnaît qu'il n'a pas été assez généreux et il donne au prévôt l'espérance d'une plus large subvention.

« Fo aponchat, quant a'n aco del cloquier, que hom lor pague los digs » XL francxs, e que hom meta en esperanssa lo prebost que, en cas que el » fassa la obra tant perfiecha coma ditz, que hom lhi fara causa de que se » deura tener per content (3). »

Sur cette quasi-promesse, le prévôt s'était mis à l'œuvre. Mais des difficultés ne tardèrent pas à surgir entre la ville et le Chapitre; nous en trouvons la trace dans quelques articles des comptes consulaires de 1386. « Paguiey, a XV de may, a Bertomieu Ramon que anec a Carcassona, » am letras clausas que trametiau los senhors cossols a Moss. Bernat Bona » sus lo fag del cloquier de S. Salvi. »

Nouvelle ambassade, le 5 juin suivant, à Bernard Bonne. « A Duran

(1) C'est ce que nous apprend la délibération suivante du 6 juillet 1384

« Sobre aisso que dissero que lo prebost de S. Salvi era vengut aras nove- » lamen et avia fag gran covit tant dels canonges de Sta Cezelia, tant de las » gens de moss. d'Albi quant dels senhors cossols totz, e de motz d'autres bos » homes de la presen ciutat, e que per alcus bos homes era estat dig que los » senhors cossols d'esta vila lhi deuriau far presen. »

Le conseil décide qu'on lui fera cadeau d'une pipe de vin de 4 setiers.

Crozes date de 1387 la prévôté de Guillaume Maître: on voit qu'il faut la dater de fin de juin ou commencement de juillet 1384.

(2) « Per I jornal de fustier... prendia XVII d. mealha. » CC, 157.

(3) BB, 17.

» Bonafe que anec a Carcassona, am letras clausas que trametiau los se-
» nhors cossols a moss. lo jutge de crims sobre lo fag del cloquier de
» S. Salvi. »

Quelques explications sont ici nécessaires pour éclaircir ces textes et ceux qui vont suivre. Ainsi qu'il résulte de l'accord que nous ferons connaître, de toute ancienneté, la ville d'Albi avait eu la libre disposition d'une gache ou guérite de guet installée sur la grande tour du clocher. Or, en 1386, cette gache avait dû être supprimée, par suite de la nécessité où se trouvait le Chapitre d'installer dans cette tour plusieurs cloches (1) placées dans une tour voisine qui menaçait ruine. La ville ne pouvait laisser prescrire son droit de jouissance ; d'autre part, le Chapitre collégial ne semblait pas tenu de reconstruire à ses frais une gache dont la ville disposait seule. De là le conflit.

Outre les 40 francs votés dans sa délibération du 27 septembre 1385, le Conseil s'était engagé, le 21 septembre de l'année suivante, à contribuer à la dépense à concurrence de 20 francs de plus. Une délibération du 26 du même mois va nous faire connaître l'état de la question à ce moment.

« Sobre aisso que dissero los sobredigs senhors cossols que, coma d'au-
» tras vetz era estat parlat que lo prebost de S. Salvi no volia acabar de far
» o far far la gachola novelamen comenssada al cloquier de S. Salvi, disen
» que hom lhi avia on coviens o l'on avia mes en esperanssa de donar
» LX francxs, de que non avia agut mas XX, e que se los senhors cos-
» sols, e nom de la universitat, no lhi pagava las LX [lbr.] que restavo, el
» no acabara ni la faria acabar; e dizia may que el volia que los senhors
» cossols, e nom de la universitat, lhi fezesso carta cossi la vila se servizia
» de la dicha gachola de sa precaria, e que se, per temps venen, coras que
» fo, el o los canonges del dig monestier ne voliau gitar la dicha bada, que
» ho poguesso far. E los senhors cossols, e nom de la dicha universitat,
» lhi aguesso repost que els e la dicha universitat ero en pocessio e say-
» sina, per tant de temps que memoria de home non era en contra, que en
» la gachola del dig cloquier esta la gacha e la bada per cornar e gachar,
» de nueg e de dias, per la garda del loc, per que els no lhi fariau ni lhi
» autriariau carta d'aquo. E sus aisso esperes amovre gran litigi; et era
» estat mogut per alscus amicxs de la dicha universitat que, en cas que le
» dig prebost volgues far complir la dicha gachola aissi quant avia promes,
» et hom demores en segur que, per temps avenidor, no pogues, el ni lo
» dig monestier, vedar que la gacha e bada non hi estes coma es acostu-

(1) Parmi elles se trouvait la fameuse cloche Paulin, qui a joué un si grand rôle dans la révolte des Albigeois contre Louis Ier d'Amboise, en 1491. Elle était ainsi appelée du chanoine de ce nom qui, en 1257, en fit don à la ville. Elle servait à sonner le tocsin.

» mat, que dels XL francxs que la vila lhi devia donar per ajutori de la » dicha gachola, lhins fezes hom LX francxs, se per mens no se podia far. » E sus aisso los sobre nompnatz senhors cossols demandero cosselh als » sobre nompnatz cosselhiers e singulars. Et apres motas paraulas tengro » totz los sobre nompnatz cossols e cosselhiers e singulars, per evitar plag » e despens, en cas que lo dig prebost vuelha(r) far acabar la dicha gachola, » aissi quant ha promes, et hom demore en segur que per temps no po- » guesso vedar que la gacha e la bada non hi estes coma es acostumat, que » la vila lhi done may, otra los digs XL francxs, X, o XV, o XX francxs, » al mens que los senhors cossols poirau acordar. »

Cette délibération est fort explicite. Le conflit était double : il portait sur une question d'argent et sur une question de propriété, ou tout au moins d'usufruit ; la ville ouvrait la voie à une transaction. Elle intervint probablement aussitôt après la délibération du 26 septembre 1386 (1), mais elle ne fut constatée par un acte qu'au mois d'août 1387, comme nous l'établirons bientôt. La ville se chargeait des travaux et traitait à forfait avec l'entrepreneur Pons de Pierrefite. On lit en effet dans les comptes consulaires de 1386-87 :

« Paguiey, a XXIX d'aost (1387), a Pos de Peire Afita, peyrier, loqual » pres a pretz fag l'obratge de la torrela de S. Salvi, que lhi fo donat, de » mandamen dels senhors cossols, de que agues lo vi quant pres lo pretz » fag (2). »

Le même jour, la ville paye 10 deniers pour fourniture de « una post de » que fe Poticari lo molle dels escalos de la peira de la torrela del cloquier » de S. Salvi. »

La veille, elle avait payé le transport de cent charges de sable, extraites du Tarn, pour la construction de la gache ; les consuls avaient pris soin de faire nettoyer, aux pieds du clocher, un emplacement pour recevoir le sable : « Costec de far denegar lo loc on se descarguava la arena sobredi- » cha, al pe del dig cloquier. » Le 29 août encore, l'entrepreneur des travaux inaugura solennellement le chantier : « Paguiey, a XXIX d'aost, lo- » qual jorn los senhors cossols anero mostrar lo obratge de la gachola del » cloquier de S. Salvi a Me Pos de Peyrafita, e pueiss lhi bailero lo dig

(1) Le même jour, 26 septembre 1386, les consuls prenaient une consultation à Ramon de Sabanac, juge des appels à Toulouse : « Paguiey, a XXVI de se- » tembre, a moss. R. de Sabanac, jutge del[s] appels de Toloza, que nos donec » cossels sus lo debat que aviam am lo prebost de S. Salvi sus lo fag de la » gachola del cloquier, I franc. » CC, 157.

(2) L'année consulaire 1386-1387 s'ouvrit le 11 septembre 1386, et se clôtura le 10 septembre 1387. Par suite, toutes les dépenses faites du 11 septembre au 31 décembre appartiennent à l'année 1386; toutes celles qui sont du 1er janvier au 10 septembre inclusivement doivent être rapportées à l'année 1387.

» obratge; e fo lhi donat de que begues al dig Me Pos. » Le 9 septembre, le clavaire paye à Pierrefite un acompte : « Paguiey, a IX de setembre, a » Me Pos de Peirafita, per partida de LVI lbr. que devia aver de far la torr » de la gachola de S. Salvi, XL s. »

Mais les 56 livres allouées à forfait à Pierrefite n'avaient pas suffi ; il est certain que le plan primitif avait été considérablement amplifié, ou mieux que la ville s'était chargée de l'entière dépense. En effet, le 5 mars 1388 (nouv. sty.), le conseil vote 100 francs pour le clocher de Saint-Salvi (1). Au mois d'août suivant, les travaux sont à peu près terminés ; leur achèvement menace même de créer un nouveau conflit entre la ville et le Chapitre.

Ceux qui ont étudié de près l'église de Saint-Salvi qui, au point de vue archéologique, présente beaucoup plus d'intérêt que Sainte-Cécile, ont pu remarquer, à la partie supérieure de la tour de guet, une pierre encastrée dans la maçonnerie de briques ; elle est au-dessous de l'ouverture qui fait à peu près face à la cathédrale. On devine plutôt qu'on ne voit des armoiries sculptées sur cette pierre dont la blancheur tranche sur le ton rose fané de la brique. Ce sont les armoiries de la ville, assez bien conservées, bien qu'elles datent de plus de cinq siècles.

Ces armoiries sont le témoin d'une transaction qu'aucun document écrit ne constate. Voici ce qu'on lit, en effet, dans la délibération du 18 août 1388, à laquelle nous faisions tout à l'heure allusion : « Coma hom volgues far » metre a la torrela del cloquier de S. Salvi que fa bastir la vila lo senhal » de S. Salvi e de moss. d'Autpol e la emagena de S. Salvi, que lo prebost » de S. Salvi hi metia debat que los digs senhals de la vila ni de moss. » d'Autpol no si meto... Quant a'n aco de S. Salvi tengro que los digs » senhals s'i meto, vuelha lo prebost o no (2). »

Il est probable que, dans l'intention des consuls, il devait y avoir, au-dessous de chacune des quatre ouvertures de la tour de guet, une pierre portant en relief les armoiries l'une du Chapitre, l'autre de la ville, la troisième de Bernard Bonne, coseigneur d'Hautpoul, juge criminel de Carcassonne, un Albigeois, et la dernière l'image de saint Salvi. La ville dut se heurter à l'invincible résistance du prévôt; elle transigea donc, sacrifiant les armoiries de son protecteur, Bernard Bonne, pendant que le Chapitre renonçait à ses propres armoiries et à l'image de saint Salvi.

Les comptes consulaires et les délibérations nous donnent donc la date exacte de la construction de la tour de Saint-Salvi ; c'est un témoin archi-

(1) Dans cette délibération, le conseil vote 6 communs pour le payement de diverses dettes. On y lit : « E c francxs que fau mestiers per lo obratge que se » fa al cloquier de S. Salvi. » BB, 17.

(2) BB, 17.

tectural précieux. Mais les Archives d'Albi possèdent, sur cette *gachola*, vieille de 512 ans, deux autres documents d'un égal intérêt. M. Crozes les a déjà publiés; mais, ainsi que nous le disions, on ne peut pas toujours se fier à sa lecture. L'un d'eux est en latin, et nous en ferons une traduction à peu près textuelle sur l'original même; sur l'original encore nous copierons l'autre, rectifiant, quand il y aura lieu, la leçon de Crozes.

Le premier est l'accord intervenu entre la ville et le Chapitre à l'occasion de la construction de la gache. Il se déroule interminablement sur un parchemin de 73 centimètres de hauteur et 77 de largeur, à travers un texte très compact de 84 lignes. Il contient de très curieux détails sur les us et coutumes religieuses à la fin du quatorzième siècle.

L'acte est du 14 août 1387, *reverendo in Christo patre et domino, domino Guilhermo* (1), *eadem gratia episcopo dominoque temporali civitatis Albie.* Il constate tout d'abord que les consuls d'Albi sont en possession et saysine pacifiques, depuis environ 500 ans, de tenir au sommet du clocher du grand monastère de Saint-Salvi, du côté de l'église de Sainte-Martianne, une petite maison, *unum tugurium seu habitationem parvam*, communément appelée la gache, dans laquelle, suivant une antique coutume, se tient, de nuit et de jour, un guetteur pour la tuition et la garde de la cité, de ses habitants et de leurs biens. Il a pour mission de signaler les incursions des voleurs et des ennemis, les incendies, et cela dans l'intérêt tant de la ville et des habitants laïques ou clercs, que dans celui des lieux circonvoisins, de l'Eglise et du roi. Cette gache ou tour de guet, pour la nécessité et l'utilité de l'église de Saint-Salvi et de son monastère, a été démolie parce que dans le clocher se trouvent plusieurs cloches, grandes ou petites (*plures campane et simbala*), installées pour le service divin. Or, ces cloches, il faut les transporter à la grande tour du clocher où est construite la tour de guet, le campanile qui renferme les cloches menaçant ruine; de telle sorte qu'il devient nécessaire, en vue de ce transfert, de démolir et de reconstruire la gache qui est au milieu du clocher, pour l'honneur et l'avantage de Dieu et de la sainte mère l'Eglise, et pour la conservation de la cité qui est du patrimoine de l'Eglise avec toutes ses dépendances; cette reconstruction aurait pour conséquence de faciliter la culture et la levée des fruits, récoltes, dîmes, prémices et autres oblations perçus pour assurer la nourriture et la sustentation des gens de l'Eglise et des pauvres du Christ (2). Quand surviennent des tempêtes, soit de nuit, soit

(1) Guilhaume de la Voûte, 1383-1392.

(2) Il faut savoir, pour s'expliquer ce détail, qu'au monastère de Saint-Salvi était annexé un hôpital qui paraît remonter à une haute antiquité. Il est cité dans un passage des Statuts de l'évêque d'Albi, Guilhaume Petri, de 1185. Cf. *Gallia christ.*, I, Instrum., p. 7.

de jour, le guetteur installé dans la gache les annonce au son de la cloche (*ipsas cum sono simbali pronostical*), pour que les prêtres du Seigneur puissent porter au haut de la tour la sacrosainte croix du Christ et d'autres reliques (1), et qu'eux-mêmes, ainsi que le peuple d'Albi et des localités voisines, soient, par le son de la cloche, incités à prier Dieu et à lui demander de sauver leurs récoltes de la tempête, de telle sorte que la dévotion du peuple en est augmentée.

Pour ces motifs, constitués personnellement à Albi, dans la salle capitulaire du monastère de Saint-Salvi, savoir : révérend père en Christ Guillaume de Maître (2), licencié ès lois, prévôt dudit monastère ; religieux hommes Hélias Trota, prieur (3) de l'église de Giroussens ; Pierre Marlhac, prieur de l'église de Saint-Affric d'Albi ; Raymond Garrigues, prieur du prieuré de Montsalvi ; Bernard Vesplau, prieur du prieuré de Cambon ; Bernard Gausi, prieur du prieuré de Conils ; Barthélemy Camchaussier, prêtre-mage ; Pierre-Raymond de Lombard, prieur du prieuré de Loupiac ; Bertrand Caussier, sacriste ; Guillaume Rogier ; tous en particulier et conjointement assemblés, au son de la cloche, dans la salle capitulaire dudit monastère et formant chapitre ; ledit prévôt, agissant du consentement et de la volonté des chanoines, et les chanoines du consentement et de la permission du prévôt d'une part ; et prudents hommes, maître Jean Prevenquier, notaire ; Pierre Clergue, François Digon, Michel Hugat, Isarn Redon, Barthélemy Prunet, Pierre Sabatier et Sicard Loubat, consuls d'Albi, pour eux et au nom de leurs collègues et de toute l'université ; et Guillaume de Bestour, bachelier ès lois ; Gaillard Golfier, bourgeois ; Durand Denis, Philippe Vaissière, Pons Vierne, Bernard Col, Bérenguier de Vareilhes, Jean Taillefer, maître Jean Durand, Pierre Boyer, François Picard, Gérald Martin, Pierre Olier, Henri de Verno, Vidal Guini, Raymond Divinolli, Pierre Calmettes, Pierre Maître, tailleur ; Jean Gaudetru, Jean Dupuy, Rodolphe Cotier, François Donat, Thomas Geladieu, Bernard Paraire et Jean Selves, notables de ladite cité, d'autre part ; sur les conseils d'amis communs, les susnommés proposèrent l'accord, transaction et composition qui suit : qu'à la place de l'antique tour de guet, le prévôt et les chanoines

(1) Cette coutume paraît avoir été générale. Dans quelques localités même, notamment à Lavaur, de nombreuses reliques étaient placées dans l'intérieur du globe sur lequel reposait la croix installée à la pointe du clocher. Cf. notre *Registre des obits de Saint-Alain de Lavaur* (*Revue du Tarn*, XI, pp. 255-274).

(2) Crozes fait de ce nom patronymique un nom commun. Il existait une famille Maître à Albi ; il n'est donc pas téméraire de supposer que ce prévôt était Albigeois.

(3) Crozes supprime toute la partie du texte comprise entre ce mot et : « consentant à ce que les consuls... » que nous trouverons plus bas. Rien n'indique cette suppression.

consentent à ce que les consuls et notables de la ville fassent édifier à leurs frais dans un angle du clocher, au-dessus de la partie où se trouve l'escalier conduisant audit clocher et vulgairement appelée « La Vit, » une petite tour ou tout autre édifice qui leur paraîtra convenable pour le service du guet. De cette tour ou de cet édifice, les consuls ou les guetteurs qu'ils établiront auront à perpétuité la clef, la garde et l'usage. Ils tiendront cette tour couverte, *condirectam et munitam*, ainsi qu'il leur plaira, mais de manière que la pluie ne pénètre pas sous la tour et ne nuise pas aux escaliers pas plus qu'aux autres parties du monastère. De leur côté, le prévôt et les chanoines auront le droit de faire usage de la tour de guet, d'y porter et d'y laisser la sainte croix du Christ et d'autres reliques toutes les fois qu'il sera besoin d'éloigner les tempêtes, ainsi qu'il est de coutume ; lorsque le mauvais temps aura cessé, croix et reliques devront être rapportées à la sacristie, et les consuls seront tenus d'établir une sorte de refuge où les reliques et la croix pourront être placées lorsqu'elles y seront transportées. Les guetteurs auront le droit d'annoncer les incursions des voleurs et des ennemis, ainsi que les incendies qui pourront survenir, au moyen d'une cloche ou d'une clochette du monastère (1) placées audit clocher ou qui viendraient à y être placées par le prévôt, les chanoines ou leurs successeurs, en les mettant en branle au moyen d'une corde, à condition que celle-ci ne pénètre pas sous le clocher, sauf le cas où elle se romprait ou se détacherait du battant ; le carillonneur du monastère serait alors tenu de replacer cette corde ou une autre, et de l'attacher au battant. Le guetteur pourra également le faire, et à cet effet il aura droit d'entrée au clocher. S'il arrive qu'une cloche grosse ou petite vienne à se briser ou à être endommagée du fait de la mise en branle par le guetteur, soit pour annoncer les incendies et les incursions des ennemis, soit pour autre service profane, les consuls seront tenus de réparer le dommage. Dans un délai d'un an, il sera établi audit clocher, dans un endroit convenable, au choix du chapitre, une fosse d'aisance ou latrine, aux frais communs du chapitre et de la commune, pour le service du guetteur et de celui que le prévôt et les chanoines préposeront à la sonnerie des cloches pour le service divin et les autres services de l'église. Tout guetteur établi par les consuls jurera entre leurs mains et en présence d'un des chanoines ou d'un de leurs syndics, s'ils veulent y être présents, qu'il n'introduira dans la tour de guet ni des femmes ni des personnes déshonnêtes (2). Au pied ou à l'entrée du clocher, il se fera une bonne porte aux frais communs des chanoines et des consuls, et ceux-ci ou le guetteur en aura une clef pour pouvoir entrer dans le

(1) De ce mot jusqu'à : « Tout guetteur établi par les consuls, » il existe une lacune que rien n'indique dans le texte de Crozes.

(2) Le texte publié par Crozes s'arrête ici.

clocher pour l'exercice de sa charge; le chapitre ou son préposé en aura une autre.

Toutes et chacune des choses qui précèdent le prévôt et les chanoines du dit monastère de Saint-Salvi, pour eux et au nom du monastère et de leurs successeurs; les consuls et notables susnommés, pour eux et au nom de l'université, ont promis et convenu de les accomplir, tenir et observer fidèlement, de ne point y venir, dire ou faire contre, par eux-mêmes ou par personne interposée, d'aucune manière et à nul moment. Pour l'observation inviolable desquelles choses le prévôt et les chanoines obligent les biens meubles et immeubles, présents et futurs de leur monastère, et les consuls et notables susdits obligent de leur côté tous les biens présents et avenir de l'université; et les parties font cette promesse en jurant sur les quatre saints Evangiles corporellement touchés de la main droite de chacun d'eux.

(Suit la formule de renonciation au bénéfice de tout droit contraire à l'accord.)

De tout quoi, les consuls et notables demandèrent qu'il leur fait instrument public par moi Isarn des Rives, notaire public royal d'Albi, aussi notaire de la cour de l'official d'Albi; et le prévôt et les chanoines requirent le même instrument de Jean de Montalasac, notaire public royal, qui, ensemble avec moi, reçut ledit instrument.

Fait à Albi, les an, jour, régnant et présidant que dessus, en présence et au témoignage de nobles hommes Bernard Bonne, seigneur d'Hautpoul; Sicard d'Arifat, seigneur du lieu d'Arifat; Bernard Montmore, seigneur de Montmore; vénérables hommes Guillaume Galaub, licencié ès droit, juge de la cour royale d'Albi; Raymond Maître, Jean Boucher, prêtres, bénéficiers du monastère de Saint-Salvi; Pons Gleyses, Raymond Borrulh, crieurs publics de la ville d'Albi, témoins appelés, et de moi Isarn, dit notaire, qui requis, en même temps que Jean de Montalasac, ai reçu le présent instrument, l'ai écrit et marqué de mon signet.

A la suite de cet acte se trouve la nomination de Guillaume de Bestour et de Durand Denis comme syndics de la ville pour passer l'instrument relatif à la construction de la tour de guet. Il n'offre d'autre intérêt qu'une longue nomenclature des principaux notables d'Albi; elle comprend 71 noms dont la plupart figurent dans les délibérations du Conseil de Ville ou dans les Comptes consulaires. Nous ne relèverons que celui de Guido de Rabastens, argentier, probablement le frère de Jean de Rabastens, qui peignit la maison commune en 1397 et qui fera l'objet d'une note spéciale.

M. Croze, dans sa *Monographie de Saint-Salvi d'Albi*, donne une copie du consentement du chapitre aux travaux de construction de la tour de guet qui sert de clocher à l'église. Cette copie est souvent fautive; aussi croyons-nous devoir reproduire ce document :

« L'an M°CCCLXXXVII (1) del mes d'aost, moss. Guilh. Maestre (2), » prebost de S. Salvi, et moss. P. Marlhac. prior de S. Affrica, moss. R. » Garrigas, prior de Monsalvi, m° B. de Vesplau (3), prior de Cambo, » m° B. Gauzi, prior de Conils (4), m° Bertomieu Camchausier, canonge, » m° G^m Rotgier, canonge, m° Bertran Cauziciras, sagresta, m° Duran Ver- » nhas, canonge, totz essemps reconogro et encartero (5) que la vila a » tostztemps acostumat de tener et estar la bada cominal sus lo cloquier de » S. Salvi, loqual es davant la glieya de Sta Marsiana ; e may fo ordenat e » convencat (6) et encartat (7) que la vila deu far a son cost la tor de la » Vit (8) parten de sus lo cloquier, de la hon estan los senhs ensus e (9) » comensan sobre la tor de la Vit entro II escalos (10) sus lo pol desus la » cuberta del dig cloquier ; et sobre aquels II escalos una targa en que estia » la gacha cominal (11), et aquela deu esser siborrada (12). Et aquesta carta » fo facha en presensia de moss. B. Bona, senhor d'Autpol, de m° G^m » Bestor (13) e de m° G^m Galaup, et en presensia de sen Galhart Golfier, » Duran Daunis, e dels senhors cossols que ero alaras, e d'autres singu- » lars (14); e m° Johan Montalasac e m° Izarn de Rieus (15), notaris, feiro » ne carta per cascuna part, l'an el dia desus (16). »

Notre modeste travail ne fera certainement pas oublier la monographie que Crozes a consacrée à l'église de Saint-Salvi ; mais cet auteur jouit d'une assez grande réputation auprès des érudits qui l'invoquent souvent. Ce n'est donc pas faire œuvre inutile que de le compléter et de le corriger.

(1) Le quantième du mois est resté blanc.

(2) Crozes écrit *maestre*, comme il a écrit *magistri* dans l'acte d'accord.

(3) « Nesplan » dans la leçon de Crozes.

(4) Saint-Pierre de Counils, commune de Lombers, canton de Réalmont.

(5) Crozes écrit *coventero*, comme il écrira *tostemps* et *Sta Martiana*.

(6) Correc. : *covengut*. Dans Crozes : « ordinat el acconventat. »

(7) Mot supprimé dans le texte de Crozes.

(8) Ces trois derniers mots manquent dans Crozes.

(9) *En* dans Crozes.

(10) 11 dans Crozes.

(11) Crozes écrit : « sobre aquels 11 escalos una gacha coma estia la gacha cominal. »

(12) Manque dans Crozes.

(13) De Labestor dans Crozes.

(14) Les quatre derniers mots manquent dans Crozes, qui écrit toujours *presentia*.

(15) Crozes a écrit « Lieus, » et supprime *feiro ne carta per cascuna pars*.

(16) Arch. comm. d'Albi, AA, 4.

M. Vidal, membre correspondant à Albi, a encore envoyé la note suivante :

Un peintre albigeois au quatorzième siècle.

Jusqu'en 1391, la ville d'Albi n'a pas eu de maison commune lui appartenant; les services communaux étaient installés dans des locaux loués. A cette époque, elle acquit deux maisons situées dans la rue de *la Sabataria de S. Jolia*, devenue la rue de Saint Julien. L'une d'elles était contiguë à l'église de Saint-Julien (1).

Mais ces deux maisons avaient besoin d'être aménagées; en 1397, la ville y fit de grosses réparations. Les comptes consulaires de cette année nous les font connaître dans les plus infimes détails, depuis la construction de la *chameneya del fornel* jusqu'à l'étamage *del anel el batedor del anel que era en la porta de la mayo cominal* (2).

De toutes ces dépenses, qui furent considérables, nous ne voulons relever qu'un article, celui qui a trait aux peintures exécutées à la nouvelle maison commune. Elles sont l'œuvre d'un artiste albigeois, de Jean de Rabastens. Si nous qualifions d'Albigeois cet artiste qui porte le nom aristocratique des vicomtes de Paulin, c'est que dans la liste des notables qui figurent à la suite de l'accord intervenu le 14 août 1387 entre la ville et le chapitre collégial de Saint-Salvi, nous trouvons un Guido de Rabastens. Guido était-il le père ou le frère de Jean? Rien ne permet de l'établir; mais il est certain qu'ils appartenaient tous deux à la même famille. De ce fait on peut tirer cette conclusion que les de Rabastens formaient une famille d'artistes.

Les argentiers n'ont jamais guère manqué dans la ville d'Abi. Chaque évêque recevait ordinairement, à son entrée solennelle, une coupe d'argent remplie de pièces d'or, à titre de don de joyeux avènement. Cette coupe était généralement fabriquée à Albi. Nos fouilles dans les si riches archives de cette ville ne nous avaient jamais révélé l'existence au quatorzième siècle, d'un artiste peintre. Nous considérons donc comme une bonne fortune d'avoir pu mettre la main sur un article de dépenses qui nous fait connaître non seulement le nom de l'artiste, mais encore une partie de son œuvre.

Voici le précieux document :

« Paguey, a vii de dezembre, a Johan de Rabastenxs, penheire, per lo » treballh que fe a la penchura que fe en la sala de la mayo cominal, que fe » al cap de la sala, *Sede majestatis* am lo ramatge, et al cap de l'escalier,

(1) Arch. comm. d'Albi, DD, 8.

(2) Les comptes consacrent une *mesa* spéciale *al fornel*. CC, 160.

» *S. Christofol*, e fe lo *crozific* e *la emagina de la mayre de Dieu*, am
» lo ramatge que deu far, a la cambreta, e fe *las armas* de la vila al portal
» de la mayo cominal. De que ac, am las colors, en diversas paguas,
» III lbr. XV s. »

Cet article de dépenses appelle quelques lignes de commentaire. La *sala de la mayo cominal* était ce que nous appelons aujourd'hui la salle des réunions du conseil municipal. Elle devait être très vaste. Il n'était pas rare, en effet, d'y voir réunis de soixante et dix à quatre-vingts conseillers ou notables. Nous avouons ne pas saisir le sujet du tableau *Sede majestatis* qui formait la scène peinte à la tête de cette salle. Au haut de l'escalier était peinte l'image de saint Christophe. Nous traduisons par Christophe le *xpofol* du document. On sait que le sigle du mot *Christ* est *xrs* et quelquefois *xps;* la traduction de *xpo* par *Christo* n'est donc pas trop risquée. La mutation de *r* en *l*, dans *fol*, s'explique tout naturellement. Cette mutation est, en effet, fréquente dans le vieux roman, et les comptes consulaires d'Albi nous en fournissent de nombreux exemples, même dans les noms propres. En hagiographie, on représente saint Christophe ou Christophore portant Jésus enfant sur les épaules. Il est donc facile d'imaginer le tableau qui ornait le haut de l'escalier. Ce qu'il est plus malaisé de déterminer, c'est le pourquoi de la présence de ce saint sur les murs de la maison commune. Saint Christophe était-il le patron du consulat? Nous n'avons jamais rencontré la plus lointaine allusion à ce patronage (1).

La chambrette où Jean de Rabastens avait peint le Crucifix et la Vierge était la salle des réunions des consuls. Et ce n'était pas une sinécure que la charge consulaire. Les consuls se réunissaient d'ordinaire tous les jours dans cette chambrette, pour délibérer sur les affaires de la ville. On lit en effet, après la délibération du jeudi 13 novembre 1382, la décision suivante :
« A qui meteiss, tengut lo cosselh davan dig, totz los senhors cossols en
» lo dig cosselh nompnatz feiro, entre lor, establimen que, per aponchar
» las bezonhas del cossolat, totz los senhors cossols vengo, cascun jorn, a
» la mayo cominal sus la hora quant se fa la cloca de la messa mager de
» Fargas que se ditz apres la messa matinal de la dicha glieya, per apon-
» char las dichas besonhas, et aquo sotz pena de I gros (2), pagadoira per
» cascu d'aquels que hi defalhiriau als autres que non hi falhiriau (3). »

On voit quel profond sentiment religieux animait les consuls d'Albi qui faisaient de leur *cambreta* une sorte de sanctuaire.

(1) Il existait à Sainte-Cécile une chapelle placée sous le vocable de saint Christophe. C'est la chapelle actuelle de Sainte-Carissime.

(2) Le gros valait 15 deniers.

(3) BB, 17.

Les armes d'Albi et sa devise *Stat baculus vigilatque leo turresque tuetur*, peintes sur le portail d'entrée de la maison commune, sont trop connues pour que nous insistions davantage.

Si le mérite d'une œuvre de peinture se mesure au prix qu'elle est payée, les tableaux de Jean de Rabastens n'auraient pas eu grande valeur. Il ne reçut en effet que 4 livres, 15 sous. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque la livre constituait une somme relativement importante. Un maître maçon ou charpentier gagnait, en 1397, 5 sous par jour, et un manœuvre 32 deniers. Le salaire de l'artiste représenterait donc 19 journées de maître et un peu plus de 60 journées d'ouvrier. Il est évident que Jean de Rabastens mit plus de 19 jours à peindre les quatre tableaux ou fresques et les armoiries de la ville. La valeur de son temps était donc cotée moins haut que la valeur de celui d'un maître maçon.

L'art n'était donc guère encouragé à la fin du quatorzième siècle.

M. J. de Lahondès présente quelques observations sur

Un blason conservé à l'hôtel Saint-Jean, à Toulouse.

Le corps de logis du fond de la cour à l'hôtel Saint-Jean montre, au rez-de-chaussée, une double rangée de voûtes d'arêtes; sur la clef de voûte, au milieu de la seconde rangée, on voit un écusson chargé de deux vaches, encadré dans une croix de Malte et timbré d'une couronne de marquis.

Ce sont les armes de François-Paul de Béon, grand prieur de Toulouse de 1673 à 1688, qui avait succédé à Antoine de Roubin-Granson et terminé, en 1685, les reconstructions commencées par son prédécesseur, en 1668.

La famille de Béon devait son origine à Centulle V, comte de Béarn, qui donna pour apanage à Arnaud Guilhem, son troisième fils, la vallée de Béon, dans le diocèse d'Oloron, par acte du jour de Pâques 1133, acte qui fut enregistré la même année à la Cour majour de Morlas.

François-Paul de Béon-Massès-Cazeaux appartenait à la branche de Béon-Cazeaux qui s'était formée, au commencement du dix-septième siècle, par le mariage de Jean de Béon et de Marguerite de Castelbajac.

Les Béon avaient ainsi conservé les armes des comtes de Béarn, d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accolées, clarinées et onglées d'azur.

Une autre branche des Béon les portaient écartelées avec les otelles de Comminges.

Ce blason se rencontre si souvent dans la contrée qu'il est inutile de le reproduire. On voit, entre autres, les vaches de Béarn écartelées avec les pals de Foix sur les clefs de voûte de l'ancienne église des Cordeliers,

déposées aujourd'hui dans les galeries du Musée, et sur la clef de voûte de la chapelle du collège de Foix, aujourd'hui de la Compassion.

Pierre, second cardinal de Foix, avait fait terminer l'église des Cordeliers et construire le collège de Foix dont la chapelle et la bibliothèque s'abritent encore dans les hautes murailles de briques, accompagnées d'échauguettes, dominant la rue des Lois, en face du clocher isolé et mélancolique, seul reste de la superbe église des Frères Mineurs, si inutilement démolie.

Dans les dernières années du dix-septième siècle, les grands prieurs de Toulouse trouvèrent trop austère et trop délabrée leur antique maison hospitalière. Antoine de Roubin-Granson demanda à Jean-Pierre Rivalz le plan du palais dont la façade grave et purement classique rappelle plusieurs de celles de Rome, en face des boursouflures de l'hôtel de pierre et auprès des fantaisies de l'hôtel de Felzins. Elle s'étendait seulement entre l'église de la Dalbade et la chapelle Saint-Jean qui n'a été démolie qu'en 1839 et remplacée aussitôt par la partie de la façade qui arrive avec ses cinq fenêtres jusqu'à la rue saint Jean. Cette partie est facile à distinguer parce qu'on a omis de poser les merlettes sur le bandeau, au-dessous des fenêtres. Il ne reste de la chapelle que le chrisme élégant conservé au Musée, quelques chapiteaux et le tombeau d'un grand prieur inconnu.

La tour des archives fut démolie en 1813.

Séance du 30 avril 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Cartailhac, secrétaire général, ayant personnellement reçu, au moment de son départ pour la Sardaigne, un volume de M. Arthur Evans sur ses merveilleuses découvertes en Crète, l'a transmis à la Société, qui sera heureuse d'en prendre connaissance.

Un membre signale, dans le dernier numéro de la Revue de Synthèse historique, un article de M. Mâle, notre confrère : *L'art du moyen âge en France depuis vingt ans.*

M. J. de Lahondès présente les observations qui suivent :

Les termes gothique ou ogival.

Notre collègue, M. Anthyme Saint-Paul, qui a étendu avec une si haute autorité la connaissance de l'art français du moyen âge et rehaussé son originalité avec sa prééminence, se plaignit, il y a déjà quelques années, qu'il n'eût pas un nom digne de lui. Il disait, dans un article du *Bulletin*

monumental, paru en 1893 sous le titre de l'*Innomée*, que les mots art gothique ou art ogival étaient impropres et favorisaient des interprétations erronées. C'était fort juste; mais ceux qu'il proposait, timidement il est vrai, n'avaient pas grande chance d'être acceptés, ne le furent pas et ne le seront jamais.

Art français serait séduisant pour dénommer définitivement l'art monumental, né en effet, vers la fin du douzième siècle, dans l'île de France. Nul ne conteste plus aujourd'hui, à l'étranger pas plus que chez nous, cette origine glorieuse, et art français serait-il autre chose que la traduction littérale de l'*opus francigenum* qui désigna en Allemagne l'art venu de l'autre côté du Rhin? Mais le terme d'art français peut s'appliquer aussi bien à l'art roman qui ne montra nulle part autant qu'en France la primauté de ses efforts, sa fécondité et son infinie variété, à l'art de la Renaissance aussi original, surtout au début, et plus tard même, malgré les infiltrations étrangères, aux arts des trois Louis, qui conservèrent sans cesse aussi un caractère spécial, un style dont le langage usuel a consacré le nom.

Art catholique, assez juste parce que le sentiment et le culte catholique ont trouvé leur expression suprême dans l'art du treizième siècle, serait cependant trop exclusif. L'art roman, celui de la Renaissance et ceux de tous les temps, sont aussi ou peuvent être un art catholique, puisque justement l'essence du catholicisme est d'être universel. L'éminent archéologue hasardait alors, pour qualifier l'art des grands siècles du moyen âge, le terme de gallican. Celui-ci avait l'avantage d'indiquer la nationalité de cet art, de répondre par sa terminaison au mot roman, si bien inventé, vers 1818, par l'archéologue normand, M. de Gerville, pour désigner celui qui l'a précédé et dont il est sorti. On disait généralement lombard auparavant, ce qui était un mensonge aussi injuste pour le moins que le mot gothique. *Roman* indiquait l'imitation des monuments romains aux onzième et douzième siècles, et en même temps, que les nôtres, à cette époque, n'étaient plus purement romains. Quand nous parcourons les bas-côtés de Saint-Sernin, nous croyons errer sous les voûtes qui supportent les gradins du Colysée et nous n'apercevons guère que des chapiteaux corinthiens. Mais si nous levons les yeux vers la haute voûte de la nef, si nous examinons quelques-uns des chapiteaux des galeries du transept, nous ressentons aussitôt l'impression d'un art original et nouveau et aussi d'imitations plus lointaines.

Gallican pouvait soulever toutefois les mêmes oppositions que le mot *français*, dont il est, au fond, l'analogue, et, de plus, il avait l'inconvénient de rappeler des luttes théologiques, politiques même, à peu près éteintes aujourd'hui, mais dont la mémoire n'est pas perdue. Pour quelques ultramontains il sent presque le fagot.

Mais outre qu'il est fort difficile et vraiment inutile d'ailleurs de rempla-

cer des qualifications admises depuis de longues années, que tout le monde comprend, et qui ne peuvent introduire aucune ambiguïté, les deux termes, gothique ou ogival, peuvent se justifier de façon à ne plus inquiéter la conscience archéologique.

Certes, les Goths n'entrent pour rien dans l'art architectural du treizième siècle. Il y avait beau temps que Wisigoths et Ostrogoths avaient disparu de la scène du monde lorsqu'il est éclos. Les Wisigoths furent bien les plus civilisés et vraiment les plus artistes des barbares envahisseurs du vieux monde. Mais ils s'attachèrent, non à créer un art nouveau, mais à maintenir toutes les traditions et toutes les gloires de l'art antique. Leur grande ambition fut de continuer les Romains et de tâcher d'être acceptés pour leurs légitimes successeurs Non seulement ils s'attachèrent à conserver les monuments que Rome avait laissés sur le sol occupé par eux, mais le roi ostrogoth, Théodoric, édicta une ordonnance pour les restaurer, et les principes de restauration qu'il indiquait pourraient être suivis avec profit aujourd'hui encore par bien des architectes.

Il y a plus. C'est justement dans les contrées où les Wisigoths ont dominé, dans le midi de la France et le nord de l'Italie, que l'art dit gothique n'a jamais pu pénétrer. Plutôt que d'adopter l'architecture de l'Ile-de-France, nos constructeurs méridionaux élevèrent les vastes nefs uniques qui rappelaient encore les constructions romaines, et ce n'est que par une importation directe et artificielle, impérieusement voulue par un évêque fastueux ou par le roi lui même, que des chœurs vraiment gothiques vinrent s'accoler à l'une d'elles, comme à Saint-Etienne de Toulouse, ou à une nef romane, comme à Saint-Nazaire de Carcassonne.

Il est piquant de remarquer encore que si l'on retrouve dans l'art du moyen âge, mais dans l'ornementation seulement, quelques traces de l'art des Goths, ce n'est jamais dans l'art dit gothique, mais précisément dans celui que le gothique remplaça et fit oublier, dans la sculpture des chapiteaux et des bandeaux des églises romanes. A côté des imitations ou des dégénérescences si nombreuses du corinthien, on y voit des entrelacs, des méandres, des cercles rayonnants, des têtes isolées comme sur les boucles des ceinturons wisigothiques.

D'ailleurs, le mot gothique choque d'autant les fervents de notre architecture nationale, qu'il ne fut employé aux deux derniers siècles que dans un sens injurieux et comme synonyme de barbare. C'était le terme de suprême dédain appliqué à un monument. C'est avec cet acception qu'il apparaît souvent dans les lettres du président de Brosses, qui traite le palais des doges de « fort vilain monsieur du gothique le plus barbare, » et qui, dans le Paris de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle et de la cour du Louvre, n'admire que le portail de Saint-Gervais et la colonnade du Perrault! Lorsqu'un homme de grand goût, un artiste à qui Toulouse doit ses incom-

parables promenades et le développement de son Ecole des Arts, M. de Mondran, proposait des places nombreuses pour l'embellissement de sa chère ville, il avait bien soin de demander des façades selon Vitruve, pour remplacer celles de ses églises et faire oublier l'ordre gothique dans lequel elles sont bâties, seul moyen de faire naître le sens de la belle architecture.

Cet homme, assurément, n'aimait pas le *gothique*.

Mais c'est précisément cette assimilation du gothique avec le barbare qui permet d'appliquer le terme à l'architecture du moyen âge, sans prétendre toutefois à une précision absolue et surtout sans admettre la moindre intention injurieuse.

En effet, depuis bien longtemps, en France, on désigne l'ensemble des barbares envahisseurs sous le nom de Goths. Et si les Goths ou les barbares n'ont introduit dans les contrées envahies par eux aucun élément de construction, si ce n'est, peut-être, le souvenir ou la pratique des constructions en bois pour quelques ouvrages de défense militaire ou pour les maisons élevées en pans de bois, il faut bien reconnaître qu'ils arrivaient du moins avec un autre idéal, un autre tour d'imagination, une nouvelle conception du beau monumental qui, après avoir utilisé les traditions de l'art antique, a fini par s'exprimer dans l'art du treizième siècle. Cet art est né de la fusion entre les deux races qui couvraient le sol de la France, entre les deux influences civilisatrices qui dirigeaient ses destinées. C'est dans les contrées où les peuples envahisseurs dominaient le plus par leur puissance et par leur nombre qu'il a surgi et qu'il s'est développé, dans le nord de la France, plus tard en Allemagne, en Angleterre, dans les Flandres.

Et ce n'est pas l'art seulement, c'est la littérature et la poésie, ce sont les institutions, c'est la civilisation moderne tout entière qui se sont formées par l'union des deux éléments. En réalité, l'Europe n'a connu que deux arts originaux et créateurs, l'art grec et l'art gothique.

Ainsi se légitime l'expression de gothique appliquée à l'art du treizième siècle; il constate l'impulsion nouvelle que l'élément barbare a imprimé à l'esprit national.

M. de Lasteyrie l'admet pleinement, ainsi qu'il l'exprima dans sa réponse à M. Anthyme Saint-Paul, mais il ne saurait accepter l'expression d'art ogival. C'est peut-être excessif. Il serait téméraire de contredire l'archéologue si sûr et si aimable, dont chaque voyage à Toulouse nous est si profitable, aussi ne l'essayerai-je pas. Je tenterai seulement une atténuation à ce rejet absolu et demanderai timidement la permission d'employer le mot *ogival* qui me parait pouvoir se justifier.

Jusqu'au milieu de ce siècle, et encore dans le langage courant, on dési-

gnait sous le nom d'ogive le triangle curviligne des arcs doubleaux ou du couronnement des portes et des fenêtres. Depuis, Quicherat et tous les archéologues après lui, ont reconnu que l'élément fondamental de l'art gothique n'était pas cette forme qui frappe au premier aspect tous les yeux, mais qu'il résidait dans les arcs diagonaux munis de nervures, les arcs ogifs, qui supportent les voûtes et qui sont précisément des arcs cintrés. Et en effet, ce sont ces arcs nervés, élément essentiel de l'art nouveau, qui ont amené toutes les modifications transformant l'architecture romane en architecture ogivale, faisceaux de colonnettes remplaçant la lourde colonne unique, rehaussement des arcs doubleaux et des formerets pour amener les clefs des voûtes au même niveau, courbe en tiers-point de ces arcs pour les élever et les renforcer aussi, puis par suite de tous les arcs.

Dès lors, disait-on, puisque ce n'est plus la forme que le vulgaire appelle ogive, qui est la caractéristique et l'origine de l'art gothique, on ne doit plus l'appeler ogival. Mais puisque cet élément fondamental est appelé justement arc ogif ou ogive par corruption, le terme ogival est certes bien justifié. Ajoutons d'ailleurs que, sauf quelques exceptions au moment de la transition entre les deux styles, la forme dite en ogive des arcs et des ouvertures apparaît toujours avec les arcs diagonaux appelés arcs ogifs.

Qu'importe, en effet, si l'on voit encore des formes romanes dans des églises de la fin du douzième siècle où commencent à apparaître des arcs ogifs, ou même dès le début de ce siècle, déjà des arcs en tiers-point? Ces cas particuliers au moment où les deux styles se partageaient le monde architectural, ne peuvent modifier la conception générale que l'on se fait de l'art nouveau.

On dit encore que le mot *ogival*, dérivant des nervures de voûtes, ne peut s'appliquer aux édifices non voûtés, ni aux éléments de construction ou d'ornementation où la voûte n'apparaît pas, et qu'ainsi on ne peut pas dire une maison ogivale, un meuble ogival. Mais on est, ce me semble, autorisé à donner à l'ensemble d'un art et à tous ses produits le nom dérivé de son principe général, de l'élément fondamental qui le constitue. Il convient de reconnaître, d'ailleurs, que, sous ce rapport, le mot *gothique* est plus compréhensif.

On emploie aussi, depuis quelques années, le terme de médiéval, d'architecture médiévale. Et il est certain que lorsque nous disons le moyen âge, nous pensons surtout au treizième siècle et aux années qui l'ont immédiatement précédé et suivi. Toutefois, si le moyen âge a fini à peu près au moment où l'art gothique s'évanouissait, il a commencé bien avant son éclosion.

Conservons donc gothique et ogival, qui expriment une grande part au moins de vérité, et nettement à l'esprit de tous ce qu'ils veulent dire, mieux encore, qui font aussitôt surgir une image devant leurs yeux, et ont l'avan-

tage d'avoir été créés instinctivement par le langage populaire que les inventions artificielles des érudits ne sauraient remplacer avec la même justesse.

M. le baron de Bouglon lit une

Note sur la grille du cours Dillon, à Toulouse (1).

Lorsque les Etats de Languedoc eurent délibéré, dans leur séance du 17 décembre 1782, de fermer par une grille l'entrée du faubourg Saint-Cyprien, du côté de Muret, le directeur des travaux publics de la province, M. de Saget, fut chargé du plan figuratif et du devis qui servirent de base à l'adjudication de cet important travail.

Le dessin représentait une grille à douze pilastres, espacés régulièrement et ornés, ainsi que les frises, de motifs en fer fondu, repris au ciselet. Le couronnement devait être garni de piques, de dards et de pommes de pin. A chaque pilastre correspondait un arc-boutant destiné à empêcher le devers de cette longue façade en fer dont le poids présumé atteignait 80 milliers de livres.

Les maîtres serruriers les plus en renom de Toulouse se présentèrent, le 29 janvier 1783, pour soumissionner, parmi lesquels : Jacques Maurette, Antoine Dieuzaide, Guillaume Fauré, Samson Lebreton et Joseph Bosc. Ce dernier, « entraîné par une ardeur peu réfléchie pour la gloire et la perfection de son art, » mit un rabais sur les prix de devis de ses concurrents et fut déclaré adjudicataire de l'entreprise. Notre collègue M. de Castéran nous a raconté les déboires et la ruine du malheureux ferronnier (2) qui, dans son ignorance des affaires, avait signé une clause léonine par laquelle « il était tenu d'ores et déjà de se conformer à tous les changements qui » pourraient être faits au plan figuratif annexé au devis, même de souffrir » tous les changements qui seroient prescrits lors de l'exécution dans les » ornements des frises, des pilastres, des portes et des traverses. »

En effet, le jour où Bosc se rendit sur l'emplacement de la future grille pour voir avec M. de Saget le plan par terre, il oublia totalement qu'il était entrepreneur et ayant intérêt, à ce titre, à accepter le plan proposé, car il aurait trouvé à l'exécuter un sensible bénéfice, puisque les ornements en fonte de fer prévus au devis pesaient 250 quintaux et qu'il n'y avait qu'à les fixer sur les cadres, les fondeurs les envoyant tout prêts à poser.

(1) Voir *Album des monuments et de l'art ancien du Midi*, t. Ier, p. 104 et pl. XXXIX. La grille est aujourd'hui rue de Metz, au jardin du musée ; « l'artichaut » est au musée Saint-Raymond.

(2) *Bulletin de la Soc. archéol. du Midi de la France*, séance du 8 décembre 1896.

Il semble, au contraire, que Bosc, guidé par sa compétence en l'art de travailler en fer, fit respectueusement remarquer au directeur des travaux de la province le disgracieux profil des douze grands arcs-boutants, leur inconvénient d'être de véritables « casse-cols, » la sécheresse de cette façade étendue, à douze pilastres plats, sans un ressaut, sans une saillie importante pour arrêter le regard, et ce couronnement enfin qui ne sortait pas des redites courantes.

M. de Saget était homme de goût; les observations du maître ferronnier durent le frapper et il refondit le projet primitif en la forme que nous voyons actuellement au jardin du Musée, c'est-à-dire suppression des malencontreux arcs-boutants, ainsi que des pilastres, qui offraient un coup d'œil désagréable, pour leur substituer douze colonnes carrées, en lanterne à quatre faces, gazées de leurs fers entrelacés les uns dans les autres afin de ne présenter qu'un seul corps d'ouvrage : ces colonnes, surmontées de corniches en corps d'architecture massif, à double face portant profil à doucine, et recouvertes de chapiteaux.

L'exécution du devis ainsi modifié devint dispendieuse pour le pauvre artiste et d'un accomplissement plus difficile qu'il ne lui avait été possible de le penser au premier aperçu. Les 250 quintaux de fonte de fer furent remplacés par pareil poids en fer forgé, ce qui nécessita des pertes de main-d'œuvre considérables au compte de l'entrepreneur. De plus, cette grille occupait tellement tous ses instants que les chalands désertèrent sa boutique, parce qu'il fut dans l'impuissance, pendant plus de deux années, de les satisfaire (1).

Les Etats sentirent que la province ne pouvait décemment s'enrichir aux dépens de Bosc qui perdit à ce travail sa santé et son avoir. L'indemnité qu'ils lui consentirent n'arriva même pas à couvrir les débours, et comme les créanciers l'avaient fait emprisonner pour les dettes contractées au sujet de son entreprise, l'indemnité, pour leur échapper, dut être déguisée sous le nom de libéralité pure de la part des Etats.

La ruine empêchait Bosc de tenir ses engagements; il eut donc la douleur de voir les douze urnes d'ornement qui achevaient le couronnement de son œuvre façonnées par un rival, Adrien dit Champenois, maître serrurier du lieu de la Garde, qui s'occupa aussi de la grille fermant la place de la porte Saint-Cyprien. Le 5 avril 1791, après réception de ce dernier ouvrage, on compta à Champenois 3,000 livres sur les 3,875 qui lui étaient dues, et il fut entendu que le solde ne serait payé qu'une fois les urnes posées au haut de la grille du cours Dillon. L'inertie voulue du ferronnier provenait-elle de l'hésitation de la nouvelle municipalité à payer une com-

(1) Archives du département.

mande destinée sans doute à l'embellissement de Toulouse, mais faite par les défunts Etats de Languedoc et non par les Capitouls, ses prédécesseurs? Toujours est-il que les urnes restèrent abandonnées dans une grange, hors la porte Saint-Cyprien, et que, neuf ans après, au mois de messidor an VIII, elles y étaient encore. A cette époque, la régie des domaines nationaux avait déjà payé 840 francs de loyers accumulés pour la garde de ces urnes! Le préfet de la Haute-Garonne, Richard, résolut de couper court à cet abus; il prit un arrêté par lequel Champenois était tenu, sous les peines de droit, de mettre les urnes en place et la municipalité invitée à payer le solde à l'entrepreneur. Cela fut exécuté de part et d'autre les 21 et 26 messidor an VIII; — la grille du cours Dillon était enfin terminée (1).

Séance du 7 mai 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président annonce que l'ouvrage sur *les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, de M. Barrière-Flavy, a obtenu de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) une importante distinction. Il a été honoré du prix du baron Courcel. La Société est heureuse que l'Institut ait rendu justice à l'œuvre de notre confrère.

M. le Dr Secheyron, admis sur sa demande à faire une communication en séance, donne lecture d'une note sur *un Gascon feuillant oculiste :* Jean Bazeillac dit frère Côme (1703-1781), originaire de Poejastruc en Bigorre, qui s'instruisit à Lyon, se perfectionna à Paris, et tout en restant religieux fut autorisé à pratiquer en Normandie. Il est bien connu comme lithotomiste, mais on sait moins qu'il fut aussi un novateur en oculistique, et qu'avec un outillage de son invention il opéra l'extraction de la cataracte. Ses innombrables succès lui avaient valu l'animosité de tous les chirurgiens officiels.

M. l'abbé Lestrade lit une étude sur

Hilaire Pader, peintre toulousain du dix-septième siècle, d'après des documents inédits.

Ce travail, composé exclusivement avec des écrits de Pader lui-même

(1) Archives municipales. C'est à l'obligeance de M. Massip, conservateur de la Bibliothèque de la ville, que je dois communication de ces documents.

(*Testament*, *Récit de sa conversion*, etc.) retrouvés aux Archives des notaires, complète les informations biographiques que M. l'abbé Lestrade avait consignées dans une publication précédente (1).

Hilaire Pader, « paintre en l'Acadèmye de la Galerye du Louvre du Roy, à Paris, et maistre de Chefs-d'œuvre audict art de paincture dans Tholose, » est né sur le territoire de la paroisse de la Daurade, vers 1619. De son mariage avec Jeanne Tailhasson, il eut sept enfants, dont l'un, Jean-Antoine, fut avocat au Parlement de Toulouse ; l'autre, Antoine, devint religieux Cordelier de Grande-Observance (frère Antoine), et un troisième, Raymond, cultiva, comme Hilaire Pader, « l'art de paincture. »

Les démêlés de notre artiste avec les Capitouls sont demeurés célèbres. Pader reçut de Dutil, l'un de leurs assesseurs, des « affrons sanglans, » à la suite desquels il quitta Toulouse pour un temps. Pendant les derniers mois de l'année 1666 et en 1667, hébergé dans le palais épiscopal de Luçon, où il peignait des « tableaux de dévotion, » Pader est le commensal du pieux évêque Nicolas Colbert, dont la vie, ainsi que celle de tout l'entourage, produit sur lui une influence décisive, l'amène au pardon des injures subies à Toulouse et le détermine à la pratique fréquente du sacrement de l'Eucharistie, qu'il avait abandonné depuis trois ans. C'est tandis que Pader assistait à la messe de l'évêque que se produisit le phénomène merveilleux du *rayonnement des hosties consacrées*. Sur le conseil de son confesseur, M. de Monbrisson, curé de la cathédrale de Luçon, Hilaire Pader traça, de ce phénomène, la description très curieuse et détaillée dont M. Lestrade donne lecture (2). Pader l'avait aussi figuré sur toile ; mais cette représentation n'a pas été retrouvée.

Hilaire Pader mourut dans son logis de la rue Peyrolière, paroisse et capitoulat de la Daurade, le 14 août 1677. Son corps, d'abord déposé dans la chapelle du Purgatoire, à la Daurade, fut enseveli chez les Jacobins à l'entrée de la salle capitulaire. Sur la tombe, on grava cette inscription :

Sy gist Hillaire Pader
Paincire du Roy en son Accadémie royalle.
R. I. P. (3).

(1) Voy. *Revue des Pyrénées*, t. IX, année 1897 : *Le Déluge et le Triomphe de Joseph*, par Hilaire Pader.

(2) Voy. le récit intégral qu'en a fait H. Pader (*Revue des Pyrénées*, t. XII, 1901).

(3) Extrait des registres du notaire B. du Toron (Archives des notaires de Toulouse).

Séance du 14 mai 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le baron de Rivières, membre résidant, lit la note suivante :

Traité entre les consuls d'Albi et Arthur Legoust, sculpteur de Toulouse.

Dans la séance du 7 mai 1895, nous avons communiqué à la Société archéologique (1) une note sur le contrat passé avec le sculpteur toulousain Arthur Legoust et les consuls de la ville de Cordes, en Albigeois, pour fourniture d'un tabernacle destiné à l'église Saint-Michel de cette même ville.

Aujourd'hui, nous parlerons encore de cet artiste.

C'était en l'année 1617. Les consuls de la ville d'Albi pour l'année 1616 finissant en 1617 avaient noms : Claude de Galaup (2), seigneur d'Orban, syndic du diocèse, premier consul ; François Lebrun, bourgeois ; Jean Dassier, bourgeois ; François Gorsse, notaire royal, greffier, secrétaire de la ville ; François Adhémar, marchand ; Bernard Rogier, marchand.

Les consuls venaient de refaire la porte de ville dite *porte du Tarn*, près du pont sur le Tarn. Ils voulurent en conserver le souvenir à la postérité par une inscription lapidaire, gravée sur une plaque de marbre noir, et confièrent ce travail à Arthur Legoust.

Les archives municipales d'Albi possèdent le traité (3) passé entre les consuls d'Albi et cet artiste. Nous en donnons le texte abrégé :

« L'an mil six cens dix sept et le mardy premier jour du mois d'aoust » avant midy regnant très chrestien prince Louis par la grace de Dieu roy » de France et de Navarre dans la susdite boutique confrontant avec moy » notaire royal et personnes bas nommées (mot illisible) Chaufournier » maistre tailheur de pierre et Arthur Legoust maistre sculpteur habitans » de Tholose lesquels de leur gré et par les presentes s'obligent envers » noble Claude Galaup bourgeois et consul la presente année de la ville » d'Alby tant pour luy en ladite qualité que pour ses collègues de faire et » livrer dans ung moys prochain une pierre de marbre noir de cinq pans » de haut troys pans de largeur et de tiers de pan d'espoisseur plus ou » moings laquelle sera bien polie et gravee de lettres qui luy ont este pre-

(1) *Bulletin de la Soc. archéologique du Midi*, année 1894-95, p. 128.

(2) Claude de Galaup était le quatrième aïeul du grand navigateur Jean-François Galaup de Lapérouse.

(3) EE, 60.

» sentement deslivrees par ledit Galaup dans ung papier par luy parafé
» ensemble par moy notaire et ce moyennant sera donné cinquante livres. »

. . . . . .

Puis suit une page de protocole et répétitions en style de notaire. Et il est dit plus loin et stipulé que le sieur Legoust sera tenu de dorer lesdites lettres et le tour de ladite pierre moyennant la somme de 15 livres. M. Claude de Galaup fit au sculpteur l'avance de la somme pour cette fourniture. Le traité fut exécuté dans le délai indiqué, car après l'acte (1) se trouve écrite la quittance dont la teneur suit :

« Jean Arquier secrétaire trésorier bailles et deslivres audit sieur de
» Galaup consul la somme de quatre vingt dix livres par luy fournie sca-
» voir soixante cinq livres pour l'achapt et fasson de la susdite pierre et
» devenans dire qu'a este mise sur la porte du pont levis du Tarn et le
» surplus pour les fornitures faictes du voiage d'un homme envoyé à Tho-
» lose avec ung charratier quy ont faict conduire et apporter ladite pierre
» et fait canceller le susdit contract sur la cede et en rapportant ledit con-
» tract print mandement en argent dudit s^r de Galaup ladite somme de
» quatre vingt dix livres vous sera allouee sur la dépense de son compte.
» faict Alby le quinzieme septembre mil six cens dix sept.

» Pour IIIIXXI Lebrun consul. Dassier consul. Gorsse consul. Adhe-
» mar consul.

» J'ay receu dudit Arquier la somme de quatre vingt dix livres suivant
» le susdit mandement de quoy le quitte. faict au XXV septembre 1617
» de Galaup. »

Le texte de cette inscription, qui était sans doute rédigée en beau latin et portait les noms des consuls, ne nous est point parvenu. La porte du Tarn fut démolie, ainsi que les autres portes de ville (2), qui rappelaient aux Albigeois de nobles et précieux souvenirs, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. C'était à l'époque où l'archevêque d'Albi, Léopold-Charles de Choiseul, fit raser les fortifications de la ville et combler les fossés (3). Sans le modeste contrat dont nous venons de parler, nous ignorerions l'existence de cette inscription, anéantie aujourd'hui et dont un Toulousain avait tracé les caractères. La porte du Tarn détruite s'élevait à côté du vieux pont, sur la rive gauche de la rivière, un peu en avant de l'entrée actuelle de la rue dite de la Grand-Côte (4).

(1) La signature du notaire est absolument illisible.

(2) Au dix-huitième siècle, les portes d'Albi étaient au nombre de cinq : la porte de la Travailhe, la porte de Verdusse, la porte du Vigan, la porte de Rhonel et la porte du Tarn.

(3) Léopold-Charles de Choiseul, nommé, en 1759, archevêque d'Albi, fut transféré, en 1764, à l'archevêché de Cambraï.

(4) Dans la *Revue du Tarn*, t. I et II, M. Emile Jolibois a publié une étude

Séance du 28 mai 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La correspondance comprend, entre autres publications, l'excellente *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon* avec un article remarquable de M. Brutails sur *L'art religieux en Roussillon*.

La Société se réjouit d'apprendre que M. Mâle prépare une nouvelle édition de son ouvrage *L'Art au XIIIe siècle*, avec un plus grand nombre de gravures.

M. le Président annonce une candidature au titre de membre correspondant, et forme la Commission réglementaire avec MM. Delorme, Massip, baron Desazars.

M. Ch. Fouque, ayant été admis sur sa demande à faire une communication en séance, présente une série d'assiettes de la première moitié du dix-neuvième siècle représentant des vues de Toulouse, et il donne des détails sur la fabrication de la faïence et de la demi-porcelaine dans le département de la Haute-Garonne.

Anciennes assiettes en faïence fine avec vues de Toulouse.

La fabrication en France de la faïence fine, appelée aussi faïence anglaise, demi-porcelaine, china, cailloutage, terre de pipe, terre de fer, etc., a débuté avec le dix-neuxième siècle et a atteint, durant cette période de cent années, un développement industriel considérable.

C'est Wedgwood, célèbre potier anglais, dont la fabrique existe encore à Etruria, qui en fut l'inventeur vers 1780.

La faïence fine se distingue de la faïence primitive par un ensemble de caractères qu'il est utile de définir.

La faïence est une poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, recouverte d'un émail lequel est rendu blanc et opaque par l'addition d'une certaine quantité d'oxyde d'étain : de là son nom de poterie à émail stannifère.

La faïence fine (demi-porcelaine) est caractérisée par une pâte blanche opaque à texture fine, dense et sonore, recouverte d'un vernis cristallin plombifère.

sur le vieux pont d'Albi, mais il a simplement parlé de l'inscription sans mentionner le traité passé avec Legoust.

L'importation en France du procédé anglais est due à David Johnston qui, vers 1796, avait établi sa fabrique à Bordeaux, quai de Bacalan.

Vers la même époque fut créée à Toulouse, par Joseph-Jacques Fouque, une fabrique de faïence fine.

Fouque était maître faïencier, originaire de Moustier. Il avait travaillé dans les ateliers de son père qui était lui-même le successeur de Clerissy dont les travaux céramiques sont si recherchés des collectionneurs et que le roi Louis XV avait ennobli.

Fouque, par suite de son mariage avec la fille de Barthélemy Moulin, fabricant de faïence à Apt (Vaucluse), avait dirigé, durant un certain temps, la manufacture de son beau-père, et c'est même grâce à cette circonstance qu'il fut, mieux que tout autre, apte à introduire en France le procédé anglais.

La faïence d'Apt était une poterie à pâte colorée en jaune ou en rouge carmélite ; le mélange de ces deux pâtes était heureusement employé pour former une poterie marbrée du plus joli effet, et le tout était recouvert d'un vernis cristallin plombifère semblable à la glaçure de la faïence anglaise.

La faïencerie de Toulouse fut établie dans les environs de l'église de Saint-Sernin, dans les locaux de l'ancien couvent des religieux de l'ordre de Saint-Bernard ; on y a fabriqué des poteries de toutes sortes ; des artistes habiles y ont travaillé sous la direction de Fouque ; nous devons citer Griffoul-Dorval, auteur du groupe en céramique de la mise au tombeau du calvaire de Toulouse ; Pallat et Moulive y modelèrent les sujets des stations du même calvaire ; Broustet, qui devait être plus tard tué par Souffarès, façonnait des vases de grandes dimensions ainsi que des briques ornementées qui servaient à la construction des poëles en faïence.

La faïence fine reçut comme décors des reports d'impressions de gravures en taille douce dont l'encre renferme dans sa composition des oxydes métalliques dont les silicates sont colorés.

La série des dessins ainsi reproduits est habituellement d'une douzaine de sujets et leur choix varie selon l'époque et la demande des acheteurs.

Fouque eut l'heureuse idée de reproduire sur ses assiettes à dessert des vues des monuments de Toulouse ; l'on peut dire que les acheteurs apprécièrent ce genre d'illustrations, car il résulte de mes recherches qu'il dut en publier plusieurs éditions à des années différentes ; les dates de construction des édifices représentés permettent de fixer ces époques.

Voici la liste de ces sujets :

1re édition, marque Æ (Fouque et Arnoux) en creux dans la pâte (fabrication de Toulouse vers 1810) :

Capitole.	Calvaire.
Cloître Saint-Etienne.	Eglise Saint-Sernin.
Séminaire de l'Esquille.	Moulin du Bazacle.

Pont des Demoiselles.
Barrière Saint-Michel.
Porte Saint-Cyprien.
Porte Montoulieu.
Arc de triomphe du Pont.
Faubourg Saint-Etienne.

2e édition, marque Æ, fabrication vers 1830 :

Porte Mongaillard.
Place Rouaix.
Place du Capitole (angle).
Place Saint-Georges (projet de colonne).
Place de la Trinité.
Château-d'Eau.
Abattoir.
Ecluse Matabiau.
Porte de la Commutation (rue Lafayette).
Eglise de la Dalbade.
Embouchure du canal.
La manufacture de faïence.

Une partie de cette collection se trouve chez M. Chazotte, horloger à Toulouse.

3e édition, marque Valentine en creux dans la pâte ; les planches furent gravées par Fleury Traverse, artiste toulousain (date de la fabrication vers 1840) ; la collection est conservée par sa fille, à Toulouse, rue des Papillons :

Saint-Nicolas.
Place Saint-Etienne.
Petit séminaire.
Pont de Tounis.
Pont de Guilleméry.
Porte de Grenade.
Pont des Demoiselles.
Eglise Saint-Pierre.
Les Augustins.
Les Cordeliers.
Arc de triomphe.
L'Observatoire (allée Saint-Michel).

M. le Président entretient ses collègues d'une

Excursion à Sainte-Gabelle, Boulbonne et Terraqueuse.

Les souriants paysages traversés dans les vallées de l'Ariège et de l'Hers n'ont certes pas été dénués d'intérêt archéologique.

L'église de Cintegabelle attire les regards par la flèche aiguë de son clocher dominant le monticule sur lequel la petite ville a fait grimper ses maisons. On entre dans l'église par une porte romane, tandis que la porte ogivale d'une nef nouvelle, percée dans son axe, est toujours close, ses ébrasements servant de fonts baptismaux. Ils ont conservé une cuve octogonale en plomb, dont les panneaux montrent deux ornementations en relief quatre fois répétées ; dragons, griffons et centaures entremêlés de fleurons, et deux formes d'étoiles alternant avec la croix perlée de Toulouse et la fleur de lys. Cette alliance, que l'on voit multipliée sur les vitraux et les clefs de voûte de la fin du treizième siècle à Toulouse, donne la date de cette cuve baptismale ; elle indique l'époque de la réunion du

comté à la couronne, tandis que les autres figures sont encore toutes romanes. Mais on sait la persistance de l'ornementation romane dans nos régions.

La nef, toulousaine, se termine par un sanctuaire couvert d'une voûte de la fin du quinzième siècle. Il est orné par quatre tableaux de Despax venus, après la Révolution, de l'abbaye de Boulbonne. L'*Annonciation* et la *Visitation* sont médiocres, mais l'*Adoration des bergers* et surtout la *Présentation au temple* montrent l'ample ordonnance, le mouvement et l'entente des colorations qui caractérisent les meilleures œuvres du maître et qui lui mériteraient de tenir une place plus grande dans l'histoire de l'art français. Sa fécondité, son incroyable puissance de travail l'ont entraîné sans doute à des négligences, des faiblesses et des vulgarités, mais n'est-elle pas encore une marque de sa riche organisation artistique?

L'église a encore hérité de l'abbaye voisine la moitié du grand autel en marbre à deux faces, l'autre moitié étant à Nailloux, et un bel orgue aux menuiseries décoratives du commencement du dix-huitième siècle, d'un goût cependant assez contenu.

La butte qui domine l'église au levant n'a conservé que quelques blocs des murailles du château, remplacé par un calvaire. Mais on y jouit d'un panorama superbe sur l'immense plaine que couronne la chaîne des Pyrénées dont les sommets plus saillants annoncent l'approche.

La promenade de la Société archéologique devrait inaugurer une campagne, une croisade, dirai-je, pour rendre son nom originaire à la pittoresque petite ville. L'évêque de Toulouse, Hugues, donna vers 930, par testament, à l'église Saint-Etienne, plusieurs églises, et entre autres l'église de Sainte-Marie où reposait le corps de sainte Gabelle, qu'il avait déjà donnée quelques années auparavant, à titre viager, au prêtre Loup. Depuis cette époque et pendant tout le moyen âge et au delà, la petite ville groupée autour de l'église a toujours porté le nom de Sainte-Gabelle, *Sancta Gavella*. C'est au commencement du dix-septième siècle que ce nom a commencé à s'altérer pour se transformer en un vocable bizarre et sans signification. La sainte patronne était oubliée ; on ne savait plus rien de sa vie, mais ce n'était pas une raison pour débaptiser son église et son bourg. Catel écrivait déjà Sintegabelle, et cette déviation d'orthographe amena peut-être le nouveau nom que rien n'explique. Il est fort inutile de chercher une étymologie quand l'origine du nom est si évidente, et de s'appuyer sur une prétendue exemption de la gabelle dont on n'a jamais pu exhiber le moindre titre, moins encore sur la gerbe cerclée d'un lien que la ville prit pour armoiries, lorsque sa vanité locale fut excitée par la permission que Louis XIV donna, moyennant finance, aux communautés et à bon nombre de bourgeois, de se composer un blason.

Un quart d'heure à peine sépare Sainte-Gabelle de Boulbonne. La sin-

gularité de cette abbaye, tandis que ce nom évoque aussitôt le moyen âge, est de ne dater que du dix-septième siècle.

Les cisterciens de Boulbonne commencèrent toutefois à bâtir leur nouvelle abbaye en 1652, abandonnant la plaine de Mazères où s'élevait l'ancienne, détruite par les huguenots, pour la presqu'île peuplée d'ombrages au confluent de l'Hers et de l'Ariège. Ils y possédaient déjà un prieuré depuis le commencement du treizième siècle, à la suite d'un accord avec l'abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, et une salle, dans une tour carrée, montre une voûte du quinzième siècle. L'ensemble des constructions du monastère, entièrement en briques, présente la noblesse imposante résultant de l'ordre sans monotonie et la grandeur produite par la simplicité de l'ordonnance, qui caractérisent le siècle si justement appelé grand. Les voûtes des galeries du cloître rappellent à notre collègue M. de Rivières celles de la place de Montauban. La vaste salle à manger de l'abbé a conservé ses dispositions élégantes, les ébrasements des croisées, couverts d'un quart de sphère en coquille et d'autres ornementations et cartouches de plâtre, de style Louis XV, dont l'un montrant des attributs de pêche, rappelle que l'abbaye retirait de la ferme de sa rivière d'importants revenus.

L'escalier en bois, à rampes droites évoluant autour d'un énorme pilier, conduit à de longs couloirs d'aspect encore monacal, sur lesquels s'ouvrent les cellules.

La construction n'était pas terminée lorsque la Révolution l'arrêta.

Les façades sur les jardins sont de même très monumentales; mais de l'église, qui se prolongeait au levant de la façade méridionale, il ne reste qu'une muraille nue sur laquelle se détachent encore de minces piliers et des naissances d'arcades (1).

M. Moulas, propriétaire actuel de Boulbonne, avait eu l'obligeance de mettre son régisseur à notre disposition pour nous montrer le vaste intérieur de l'abbaye.

La petite église de Trémesaygues, Picarrou dans le langage local, consacrée, ainsi que l'indique une inscription, par l'évêque de Mirepoix de Champflour, le 8 octobre 1747, conserve d'autres épaves de Boulbonne, une chaire octogone qui rappelle celle de la Dalbade, des boiseries de chœur avec attributs ecclésiastiques disposés avec élégance et finesse, une *Sainte-Famille* de Despax et surtout un des meilleurs tableaux du maître, où sa facilité trop prodigue, contenue cette fois par la dimension, puisque la scène ne comporte que deux personnages, lui a permis de laisser une œuvre achevée caressée avec plus de soin et exécutée avec une irréprochable correction. Saint Benoît en extase, soutenu par un ange, s'affaisse sous l'émo-

(1) Pour plus de détails, voir *Foix et Comminges* de notre collègue M. Roschach, p. 334 et suiv. (Paris, Hachette, 1862).

tion qui l'a saisi. La tête est fort belle, et les larges plis de la robe de laine blanche suivent le mouvement et l'accentuent.

En remontant l'Hers, on arrive bientôt à Terraqueuse, où l'ample développement des deux cours à arcades, avec pavillons d'entrée, fait chercher le château. Il a été incendié et renversé après le soulèvement royaliste d'août 1799 qu'avait dirigé le comte de Paulo. Il n'en reste qu'une tour carrée du temps de Louis XIII et la base d'une autre tour qui surgissait de la rivière. Des assises de murailles écroulées s'élèvent encore au-dessus des eaux.

L'extrémité d'une aile de la seconde cour a suffi pour élever récemment un chalet sans caractère au dehors, mais très élégant à l'intérieur, habitation de la famille Carayon-Talpayrac, propriétaire de Terraqueuse. La veuve du comte de Paulo vendit le domaine en 1807.

Mais le charme incomparable de Terraqueuse est offert par ses magnifiques ombrages, devenus si rares dans nos provinces méridionales, ses chênes et ses ormes séculaires, comme on n'en voit plus, ses eaux vives qui s'échappent de toutes parts, cristallines et transparentes, filtrées qu'elles sont par les cailloux roulés et les sables de la plaine ariégeoise, l'une des plus vastes de la France, si abondantes que l'on avait songé à les amener à Toulouse. La pente seule aurait pu les y conduire sans travaux d'art.

Séance du 4 juin 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Louis Deloume communique, au nom de Mme de Saint-Roman, une bulle d'Urbain III, de 1186, que M. de Lahondès se charge d'étudier. (Voir plus bas, p. 364.)

M. le baron de Rivières lit les notes suivantes :

Ouvriers paveurs appelés de Toulouse à Albi.

En l'année consulaire 1588 à 1589, la ville d'Albi fit venir de Toulouse des paveurs pour repaver une partie des rues. Le compte final (1) en fut soldé par le trésorier des consuls, qui se nommait Jean Forras; il s'éleva à la somme de 400 sols. La note de cette dépense figure dans les liasses des Archives municipales (C. C. 272), ainsi qu'il suit :

« Despence par moy susdit Forras tresaurier de la presente ville et mai-

(1) Il avait dû être payé déjà d'autres acomptes.

» son consulaire d'Alby, faicte en ladite annee mil cinq cens quatre vingt
» huict finissant mil cinq cents quatre vingt neuf commence le 18 sep-
» tembre 1588 et le 17 d'octobre 1589 finissant.

» Premierement Ay paye a Pierre et Mathieu Nantrucs pere et fils et a
» Jean Periolle pavaires (*sic*) venus de Tholose en ceste ville pour pave les
» rues la some de quatre cens sols pour fin de paie de toute la besoigne
» qu'ils ont faicte en la presente ville come il appert par le mandement des
» dits sieurs consuls du XXIIII jour du mois de septembre mil V^c^IIII^xx^
» huict cy IIII^c^ s. »

Les consuls d'Albi pour cette année-là se nommaient Etienne de Golinhac, licencié; Antoine d'Aussaguel, bourgeois; Guillaume Lebrun, autre Guillaume Lebrun, Antoine de Lavedan, bourgeois, et Bernard Caldagues, notaire.

Le pain « en la forme de Tholose » fabriqué à Albi.

Quelques années plus tard, en 1642, les registres consulaires d'Albi font mention (B. B. 107) de pain fabriqué à la façon de Toulouse. Voici ce que nous y avons lu :

Pour le pain en la forme de Tholose.

« Du XXX Octobre 1642 dans la maison consulaire de la ville d'Alby
» avant midy.

» Assembles Messieurs de Galaup, Boyer, Derripis, Enjalbert et Ferrailh
» consuls (1).

» Presents Guilhaume Combes bolanger de Sainct Gaulfi qui a suplie les
» dits Messieurs consuls vouloir deliberer de quel pois ils vouloient que le
» pain qu'il veult debiter en la presente ville en la forme de Tholose soit.

» Delibere que le pain a ung sol pesera dix huict onces et icelly de deux
» liards neuf onces et qu'il fera l'essay pour tout ce qu'il y pert, estant tou-
» jours ledit pain du mesme poid le pourra augmenter a proportion que le
» bled augmentera. »

Le registre de 1588-89 est écrit sur parchemin, en gothique bien lisible. Celui de 1643, sur papier, est d'une lecture difficile.

M. le baron Desazars de Montgailhard lit un chapitre de son *Histoire de la peinture à Toulouse :*

Les Salons de peinture toulousains au XVIIIe siècle.

Ces Salons furent organisés à l'instar de ceux de Paris par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, dès qu'elle fut

(1) Le sixième consul se nommait Pierre-Claude Blonde, marchand.

constituée en 1750. Le premier Salon eut lieu en 1751, et ils se continuèrent chaque année sans interruption jusqu'en 1791 inclusivement, sauf en 1757 et 1771 : ce qui fait trente-neuf Salons, dont les « livrets » ont été conservés et indiquent taxativement toutes les œuvres exposées et les auteurs de ces œuvres.

Chaque année, des « commissaires » étaient nommés par l'Académie pour organiser le Salon. On y recevait les ouvrages non seulement des Académiciens, mais aussi ceux des autres artistes contemporains. On y joignait les ouvrages des élèves de l'Ecole et ceux des simples amateurs. Enfin, on admettait des « morceaux choisis » des peintres anciens de toutes les Ecoles, et c'étaient des copies aussi bien que des originaux, car on les considérait « souvent comme aussi précieuses et presque toujours comme aussi utiles que les originaux, quand elles étaient faites de bonne main. »

Après avoir précisé les modes d'organisation des Salons, les époques où ils se sont produits, les divers organisateurs qui s'en sont occupés, M. le baron Desazars les décrit année par année, montrant leurs transformations successives, mentionnant les mérites des exposants, de leurs œuvres ou de leurs collections, rappelant certains noms restés dans l'ombre et bien des œuvres importantes aujourd'hui disparues, et établissant finalement qu'il existait à Toulouse, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, non seulement de nombreux artistes locaux d'un vrai mérite, mais encore prochainement une grande quantité de collectionneurs, qu'il se propose de faire connaître d'une façon plus complète en faisant l'inventaire de leurs « cabinets » et en y ajoutant quelques notes biographiques. (Le mémoire de M. le baron Desazars sera publié dans les *Mémoires* de la Société, t. XVI.)

Séance du 11 juin 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. le Président appelle l'attention de ses collègues sur un nouveau meuble de leur salle de séances, la pendule en marqueterie, travail artistique de notre collègue M. Louis Deloume. Des vues des monuments de la région et les noms des présidents de la Société depuis sa fondation se montrent entre les rinceaux de marqueterie. Tous les membres adressent leurs remerciements à M. Louis Deloume.

MM. les Rapporteurs chargés par la Compagnie d'examiner les ouvrages présentés au concours de 1901 donnent lecture de leurs rapports et font connaître leurs conclusions.

Après délibération, les prix et médailles sont attribués de la manière suivante :

PRIX OURGAUD.

Décerné à un travail manuscrit et inédit sur un sujet inédit historique ou archéologique, au choix de l'auteur. (Ce prix est de la valeur de 200 fr.)

M. J. Lombard, à Toulouse. — *Monographie de Parisot, Tarn-et-Garonne* (Rapporteur : M. l'abbé Lestrade).

La Société se voit obligée de ne décerner ni médailles ni mentions. Cependant elle signale l'*Histoire de Verfeil* comme susceptible de reparaître dans ses prochains concours, lorsque l'auteur l'aura refondue et complétée.

TRAVAUX IMPRIMÉS.

Médaille de Vermeil :

M. Gaston Jourdanne, docteur en droit, à Carcassonne. — *Guide dans Carcassonne* (Rapporteur : M. l'abbé Auriol).

Médaille d'argent :

M. Germain Sicard, château de Rivières, près Caunes (Aude). — *L'Aude préhistorique*, répertoire (Rapporteur : M. Emile Cartailhac).

Médaille de bronze avec éloges :

M. Larroque, expert-géomètre à Villemur (Haute-Garonne). — *Antiquités préhistoriques du canton de Villemur* (Rapporteur : M. E. Cartailhac).

CONCOURS LIBRE ET SERVICES RENDUS.

Médaille d'argent :

M. Charles Fouque, à Toulouse. — *Mémoire sur une collection d'imagerie céramique reproduisant divers monuments toulousains*, et présentation de la collection (Rapporteur : M. J. de Lahondès).

Médaille de bronze :

M. Fourgousa. — *Communication de chartes inédites* (Rapporteur : M. Pasquier).

M. l'abbé Lestrade, secrétaire adjoint, est chargé de présenter en séance publique, en décembre prochain, le rapport ordinaire sur l'ensemble du concours.

M. Saint-Raymond, membre résidant, voudra bien présider la séance et prononcer l'allocation d'usage.

La Société, après avoir entendu le rapport fait par M. le baron Desazars de Montgailhard au nom de la commission spéciale, vote au scrutin secret sur la candidature de M. l'abbé Daux, du diocèse de Montauban, lauréat de la Société, qui est nommé membre correspondant.

M. le Président présente **une bulle d'Urbain III** adressée à Guilhaume, abbé de Grandselve, sur un parchemin de 0m,155 sur 0m,134, qui a été confiée par Mme la comtesse de Saint-Roman à M. Louis Deloume.

La bulle, en plomb, attachée au parchemin par des liens de soie tordue, est fort bien conservée, comme d'ailleurs la plupart de ses analogues. Elle montre, d'un côté, les têtes des deux apôtres avec leur type traditionnel, celle de saint Paul, figure longue, cheveux relevés et indiqués par des traits, tandis que la barbe et les cheveux de saint Pierre, sur une face large, aux traits accentués, sont encore représentés par des points. Les deux têtes sont séparées par une croix. C'était, depuis le commencement du onzième siècle, l'empreinte adoptée qui demeura fixe et invariable, en admettant toutefois, à partir du quinzième siècle, les perfectionnements de rendu et d'imitation de la nature qu'amenait le progrès de l'art.

Au revers : URBANUS PP III.

La bulle attachée au parchemin a laissé son nom aux lettres solennelles des papes ; les brefs étaient simplement scellés avec l'empreinte sur cire de l'anneau du pêcheur.

La bulle d'Urbain III n'est cependant pas d'une grande importance historique ; elle ratifie un accord survenu entre Guillaume, abbé de Grandselve, et Pons, abbé de Saint-Sernin, au sujet de vingt cartons de terre dans le dîmaire de Bagnols, en aval de Toulouse, sur la rive droite de la Garonne.

Guillaume de Combanol, abbé de Grandselve de 1178 à 1197, avait déjà acquis de grands domaines qu'il devait étendre encore dans la suite au profit de son abbaye. En 1184, Raymond, comte de Toulouse, lui avait donné les moulins banaux de l'Hers, près la grange de Bagnols, en même temps qu'il avait donné à Pons, abbé de Saint-Sernin, ses droits sur le dîmaire entre l'Hers et la Garonne, et c'est à la suite de ces donations que l'accord survint entre les deux abbés.

L'abbé de Saint-Sernin était alors Pons de Montpezat que diverses chartes désignent comme abbé de Saint-Sernin depuis 1182 jusqu'en 1199.

La bulle d'Urbain II est datée du 12 février 1186 (vieux style).

« Urbanus episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Willelmo abbati et fratribus Grandis Silve, salutem et apostolicam benedictionem. Quociens

a nobis petitur quod ratione non obviat et consonat honestati, dignum est nos facilem prebere consensum et justa postulantium vota effectu persequente complere. Ea igitur consideratione inducti, vestrisque nichilominus precibus inclinati, compositionem que inter vos et dilectos filios Poncionem abbatem et capitulum sancti Saturnini super viginti quartonibus decimie de Baniols intervenisse dinoscitur sicut sine pravitate facta est et ab utraque parte recepta et in scripto autentico facta proinde continetur, ratam habentes, ipsam auctoritate apostolica confirmamus et presenti scripti patrocinio committimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se noverit incursurum.

» Datum Verona II idus februarii. »

Mgr Batiffol communique une note de M. Saltet, professeur à l'Institut catholique, sur un manuscrit appartenant aux archives dudit Institut :

Il se trouve à la bibliothèque de l'Institut catholique un volume petit in-folio relié en veau, et portant le titre suivant, imprimé sur le dos : *Reconnaissances de 1710 et 1711.*

Sur le verso du premier cartonnage du volume a été fixé un morceau de parchemin contenant l'indication suivante : *Reconnaissances d'Anglars de Bédène et autres lieux, de 1710 et 1711, cottées n° 26.*

Ce volume appartenait aux archives des Chevaliers de Saint-Jean et contient les *reconnaissances* de la partie septentrionale de la commanderie d'Espalion.

Les Archives de la Haute-Garonne possèdent une série assez complète des reconnaissances de cette commanderie. Les reconnaissances de 1710-1711 devaient former au moins deux volumes. On saura désormais où trouver l'un des deux.

M. l'abbé Lestrade donne lecture des

Notes curieuses rédigées au XVIIe siècle par un bourgeois de Lézat.

1. — *Sécheresse à Lézat en 1644.* — Mémoire sera que en l'année 1644 et le 29 may, jour de dimanche, feust faicte une procession par le Recteur et Vicaires et Relligieux de la présente ville de Lézat avec tout le peuple, à cause de la grande sécheresse, que les grains se perdoient à faulte de pluye. L'on invoqua l'acistance de Monsieur St Anthoine (1). La résolution

(1) Patron de la célèbre abbaye de Lézat.

prinse, M. le Recteur et Vicaires, à deux heures après midy, s'en ala acister à Vespres avec tout le peuple et dès qu'elles feurent dittes l'on commença la procession avec la teste de St Antoine dans l'image d'argent et à l'instant sortir du couvent commença de tomber de grosses gouttes d'eau jusques à ce que on feust au lieu où l'on avoit faict dessein d'aller quy est à une fontaine qu'on appelle la *Font Sainct Antoine* au vignoble de la gravée, du cousté du septentrion au fond de un chemin quy se prend par la porte dite du four, au devant la maison des héritiers de Bertrand Pailhès, là où estant, et faisant la procession .. par troys foys de le tremper dedans la fontaine, la pluye tomba à bon escient sur le lieu avec quelque peu de grelhe comme des avellanes grandes, et en tomba une sur la teste de St Antoine quand on le sortit de la fontaine et le tout cessa pour s'en retourner au couvent, là où estant on remit led. Image, avec la teste dedans, sur le grand autel du couvent, avec un tabouret sur l'autel, une serviette cousinère dessus led. tabouret et après, là dessus, l'Image avec de grandes lumières autour pour y reposer toute la nuict. Cella faict tout le monde se retira pour souper. Arriva que dans demy heure après pluye à grande abondance et dura une grosse heure...

Le lendemain 30e, sortant de Nostre Dame de Betlem, de la messe qui s'y chante toutz les jours du moys de may, et la procession [sortant,] M. le Recteur prenant l'Image Nostre Dame, avec la procession, avec tout le peuple, s'en alèrent au couvent acister à une messe que Messieurs les Religieux y dirent accompaignés de tout le peuple, là où l'on fist l'offrande et après, retourner led. Image sur led. autel. Après la messe achevee l'on chanta le *Te Deum laudamus* et l'on alla remettre led. Image dans la chapelle Saint Antoine.

2. — *La contagion à Lézat en 1654.* — L'an 1654 et le 21 jour du mois de juilhet, jour de mardy, veilhe de *la Magdalaine*, la contagion a esté descouverte à Lézat, à une nommée Germaine et sa filhe quy morurent demy heure l'une après l'autre. La visitte feust faicte par Faure et Fabront consulz, Me Milhes sirurgien et aultres de la ville.

Le 25e octoubre arriva un nommé Vincens Guerre pour désinfecter Maltoys et y demeura huit jours.

3. — *Recette contre le haut mal.* — « Pour le épileptie ou haut mal : Le cœur d'un loup accommodé, cuit et préparé en quelle façon que ce soit, et mangé par le malade, le guérira et ne sera plus infecté du mal. — Si c'est un homme fault le cœur du loup masle, et si c'est une femme, le cœur d'une louve (1). »

(1) Voy. Arch. de la Haute-Garonne (fonds de Rieux) diverses liasses provenant des anciens seigneurs de Pys, données aux Archives par M. l'abbé Lestrade (1901).

Séance du 18 juin 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

La Société des antiquaires de Picardie envoie un superbe volume, la *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, in-quarto, texte par M. Durand, archiviste de la Somme, avec de très nombreuses photographies hors texte et dans le texte. Le monument, qui marque le point culminant de l'art gothique, y revit tout entier avec ses proportions grandioses, ses détails exquis, sa statuaire de grand style. Le volume sera suivi d'un second.

Le zèle de la Société amiénoise est d'autant plus louable, qu'il y a une quinzaine d'années elle a déjà publié une monographie de la cathédrale avec plusieurs photographies. Mais la publication actuelle est beaucoup plus luxueuse, et, d'ailleurs, depuis cette époque, cependant peu lointaine, la critique monumentale a progressé et de même l'art photographique.

Cette magnifique publication est due à la seule munificence d'un généreux sociétaire.

La Société a reçu de M. A. Vignaux deux brochures : *Une note diplomatique au quinzième siècle ; Charles VII, roi de France, et Jean Ier, comte de Foix*, Toulouse, 1900, 15 pages in-8°, ext. des *Ann. du Midi*, — et *Fillettes et Capitouls*, Toulouse, 1899, 26 pages petit in-8°.

M. le Président entretient ses collègues du soixante-huitième *Congrès de la Société française d'archéologie*, auquel il n'a pu assister que dans une seule journée à Agen, mais que MM. de Rivières et Pasquier ont suivi pendant toute la semaine.

Les congressistes étaient très nombreux. Ils ont visité, dans le Lot-et-Garonne et le Lot, des châteaux féodaux dont les ruines sont encore imposantes, et des églises romanes, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, qui vient de succéder à M. de Marsy, et dont ils ont vivement apprécié les observations abondantes et précises devant les monuments, l'activité et la bonne grâce.

A Agen, l'ancienne église abbatiale de Saint-Caprais, devenue cathédrale, a attiré leur attention par son plan qui projetait évidemment des coupoles, remplacées au quatorzième siècle, faute de ressources, par des voûtes en croisée d'ogives un peu maigres, ainsi que l'église des Jacobins, par son plan aussi, analogue à ceux de leur

église de Paris, aujourd'hui détruite, et de leur grande et belle église de Toulouse ; deux nefs parallèles séparées par une arête de colonnes.

La galerie de tableaux et portraits historiques de l'ancien château d'Aiguillon, réunie maintenant à l'hôtel de la Préfecture, l'ancien évêché, leur a été gracieusement ouverte.

L'église et surtout le porche de Moissac ont suscité discussions pénétrantes et questions, car les archéologues ont toujours des problèmes à résoudre. M. Héron de Villefosse serait porté à attribuer aux premiers temps mérovingiens, conservant encore les traditions antiques, les belles rosaces de la frise du portail, qui avaient été placées sur un monument antérieur, et M. de Lasteyrie ne peut admettre que la voûte du porche soit antérieure à 1120.

La visite à la cathédrale d'Auch et à ses superbes vitraux a terminé cette fête de l'art.

Parmi les grandes récompenses accordées par le Conseil d'administration, plusieurs ont été décernées à nos collègues résidants ou correspondants : M. Barrière-Flavy, M. l'abbé Pottier.

Il convient de mentionner aussi, parce qu'elles peuvent être un encouragement et un exemple, la médaille décernée à la commune de Fumel, qui a acheté les belles ruines du château de Bonaguil, afin de les conserver, et la médaille aussi offerte à Mlle Louise Garreau, qui a acheté de même les vieux murs du château de Madaillan et pris toutes les mesures pour les préserver de la destruction.

M. Pasquier complète le récit des travaux du Congrès en parlant avec détail des portraits historiques du château d'Aiguillon, et de l'excursion à Moissac et à Auch.

M. Brissaud analyse et commente une correspondance entre Bertrand Ducros, receveur des tailles au diocèse de Comminges, et sa femme, Mlle Ducros, fille d'un libraire du nom de De Bosc. Ducros, obligé de quitter Toulouse en 1694 pour soutenir un procès qu'il avait à Paris, tient sa femme au courant des démarches qu'il est obligé de faire pour gagner sa cause. Ses lettres, sans aucun mérite littéraire, offrent un double intérêt; elles donnent une idée de ce qu'on pourrait appeler *l'art de soutenir un procès sous l'Ancien Régime;* elles contiennent quelques indications sur des personnages qui ont joué un certain rôle dans l'histoire de Toulouse; c'est ainsi

qu'il y est fait allusion à une cause célèbre du temps, l'assassinat du chevalier de Beaufort.

Séance du 25 juin 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Cartailhac présente un Album ou mieux une série de dessins qui appartenaient à notre regretté confrère, Louis Lartet. La famille a bien voulu s'en dessaisir en faveur de notre Société. Ces dessins, au nombre de 50, avaient été acquis par Louis Lartet à la vente des collections de M. Mazzoli. Plusieurs sont l'œuvre d'un artiste distingué et malheureux, Léon Soulié, qui, de 1850 à 1860, aimait à figurer des coins de Toulouse. Quelques-uns ont été crayonnés par Mazzoli et ont été photographiés dans l'ouvrage bien connu de ce regretté confrère, *Le vieux Toulouse disparu*.

Au nom de la Société, M. Cartailhac a déjà remercié M. Costes, ancien magistrat, représentant la famille Lartet, d'avoir bien voulu disposer en sa faveur de ce précieux souvenir.

A ce propos, M. le Président exprime le vœu que l'an prochain la Société se préoccupe d'ouvrir une exposition de vues diverses inédites ou publiées de l'ancien Toulouse.

Il félicite M. Emile Cartailhac de son heureux retour de la Sardaigne et le prie de donner quelques renseignements sur son voyage et ses travaux.

M. Cartailhac, déférant à ce désir, rend compte de ses promenades archéologiques et expose les principaux résultats de ses études dans les campagnes, dans les Musées et les collections publiques et privées. Il a reçu partout l'accueil le plus sympathique et il rapporte une riche moisson de documents.

Il ajoute qu'il est rentré de Sardaigne en passant par la principauté de Monaco, à la prière du Prince qui, dans son zèle scientifique, a fait poursuivre de longues et coûteuses fouilles dans les grottes célèbres de Menton. M. le chanoine L. de Villeneuve, qui dirige depuis plusieurs années ces recherches, ayant mis à découvert un squelette humain, désira faire constater le niveau, l'ancienneté de ce corps. M. Cartailhac fut invité à assister à l'exhumation. Trois

squelettes ont été mis au jour sous ses yeux, et leur gisement ne laisse aucun doute sur leur antiquité. Ils sont franchement quaternaires et peut-être les plus anciens de la série exhumée depuis 1872 dans ces grottes des Roches rouges, les Baoussé roussé.

A Monaco, M. Cartailhac fut particulièrement bien accueilli par M. Gustave Saige, correspondant de l'Institut, archiviste de la Principauté. Originaire de la Gascogne, jadis étudiant de l'Université de Toulouse, M. G. Saige prend toujours un vif intérêt au mouvement scientifique de notre région. Il avait promis de nous faire accorder les publications historiques éditées par ordre de S. A. S., et, par ses soins, elles sont déjà arrivées. Ce sont d'abord les *Documents historiques sur la principauté de Monaco*, par G. Saige, tomes I, II et III, 1412-1641, in-4°, 1888, 1890, 1891. Ces documents ont d'autant plus d'intérêt que Monaco a occupé une place importante dans l'histoire politique du midi de l'Europe. Ils ne sont pas empruntés seulement aux riches archives d'un prince héritier et représentant des Grimaldi, des Matignons et des Mazarins, ils ont été extraits de quantités de dépôts français, italiens, espagnols, publics ou privés. Les tomes IV et V de cette collection sont les *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, 1900. Le prince de Monaco porte encore, au milieu de nombreux titres français, celui de comte de Carlades. Et voilà comment de nombreux titres des treizième, quatorzième, quinzième siècles, précieux pour l'Auvergne, le Velay, le Quercy, le Gévaudan, le Rouergue, se trouvent conservés à Monaco. Mais, suivant son habitude, M. G. Saige a joint maintes pièces des Archives nationales françaises et autres. Il a eu M. le comte de Dienne pour collaborateur dans une partie de cet ouvrage considérable. Il a seul rédigé la magistrale étude historique sur la vicomté de Carlat qui comprend la moitié du volumineux second tome.

Un sixième volume concerne la Normandie, second berceau de la famille du prince, c'est le *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion*, provenant des archives de Matignon ; dans la préface, M. Saige nous annonce que la correspondance du maréchal Jacques de Matignon pendant les guerres de religion est également prête pour la publication. Nous avons encore reçu les *Notices et documents relatifs au règne du prince Honoré II* et à la maison de Grimaldi, publiés par Girolamo Rossi. In-4°, 1891.

M. le Président fait observer que le meilleur moyen de remer-

cier M. Saige serait de l'inscrire sur la liste de nos correspondants, bien entendu en suivant les prescriptions du règlement. Cette candidature est soumise à l'examen d'une Commission composée de MM. Pasquier, Léonce Couture, baron Desazars de Montgaillard.

M. l'abbé Cau-Durban, membre correspondant, présente *un reliquaire ariégeois du XIVe siècle* sur lequel il fera une communication ultérieure, et offre dès à présent la photographie de l'objet.

M. de Lahondès donne lecture d'une étude sur

Quelques sceaux toulousains.

L'art qui anime les moindres œuvres du moyen âge se manifeste aussi sur les sceaux. L'importance des empreintes royales ou seigneuriales attachées aux actes publics amenait à les traiter avec un soin spécial. D'ailleurs, lorsque les générations sont hautement inspirées par le sentiment artistique, comme celles de la Grèce du cinquième siècle ou de la France de notre treizième, elles en laissent la marque incisive sur les objets les plus modestes, le vase ou l'escabeau, comme sur le temple ou la cathédrale.

Quelques sceaux toulousains en donnent l'exemple.

Deux sont demeurés attachés par des lacs de soie à l'acte du 7 mars 1414 par lequel l'abbé et les chanoines de Saint-Sernin présentaient le prêtre Paul de Jaca à l'évêque de Rieux (1) pour l'église de Martres.

Le sceau de l'abbaye, de forme ronde, représente saint Sernin traîné par le taureau sur fond quadrillé avec la légende : SIGILLVM ECC. SANCTI SATVRNINI. Malgré l'habileté avec laquelle la scène est circonscrite sur une surface courbe, la facture barbare du personnage et de l'animal montre que la matrice servait depuis une époque très antérieure (fig. B).

Le sceau de Foulque de la Rovère, abbé de 1413 à 1453, est plus élégant. Deux anges nimbés, ailés, supportent un blason à trois faces dentelées : S. FOLCONIS ABBIS SCI SATURNINI THO (fig. C).

Mais un sceau plus artistique est appendu à l'acte du 13 juillet 1303, par lequel Raymond Athon, abbé de Saint-Sernin, donnait la règle de saint Augustin à la congrégation de filles repenties, ramenées subitement au bien, neuf années auparavant, par une prédication du cordelier Vital

(1) Pierre de Lévis, 1406-décembre 1414.

du Four. Il les installait dans l'humble maison de la rue des Agulhiers, près de la tour de Bertrand de Garrigues, bientôt agrandie et embellie, plus tard saccagée par les huguenots le 15 mai 1562, prise par la nation en 1790, transformée en prison dite du Sénéchal et remplacée aujourd'hui par des maisons particulières après avoir été démolie d'abord pour l'établissement de la nouvelle Faculté des sciences dont la construction, déjà commencée, fut ensuite bien malheureusement abandonnée, au grand dommage de nos belles promenades.

Le sceau adoptait la forme ovale, pointue aux deux extrémités, la forme ogivale qui fut prise par le clergé et aussi pour les sceaux des reines et

Fig. 43. Sceaux. — A. des chanoinesses de Saint-Sernin de Toulouse. B. de l'abbaye de Saint-Sernin. — C. de Foulque de la Rovère.

des princesses après l'avènement des lignes gothiques. Il montre deux scènes superposées. En haut, saint Sernin, mitré, vêtu de la chasuble sur laquelle se rabattent les revers de l'amict et d'une aube à large broderie, porte la crosse et se tient debout devant son église (fig. A).

La façade est figurée encore avec les formes qu'elle présente sur des sceaux plus anciens et qui révèlent un état intermédiaire dont il ne reste que de faibles vestiges sur le monument. Lorsque la double porte d'entrée, qui se dressait d'abord à la place où sont aujourd'hui les trois marches descendant dans la nef, fut transportée en avant afin de prolonger l'église d'une travée et de lui donner un narthex, elle fut surmontée d'une arcature qui se prolongeait sur toute la largeur de la façade et se terminait par deux

campaniles. Un déplacement analogue s'était produit, peu auparavant, à la cathédrale de Chartres.

Mais quand, au commencement du treizième siècle, les deux salles carrées récemment construites furent surélevées par les deux tours, inachevées encore, qui flanquent la façade, il ne resta que les cinq arcatures que l'on voit au-dessus des portes, et on les surmonta par des voussures à boudins analogues à celles des fenêtres contemporaines de la façade de Saint-Etienne. On conçut, d'ailleurs, le projet de les remplacer par trois fenêtres d'aspect plus monumental dont on voit les superbes chapiteaux déjà sculptés derrière les boiseries de l'orgue.

Il est à remarquer que sur les sceaux de Saint-Sernin datant du milieu du treizième siècle le clocher est représenté avec ses cinq étages. La surélévation du clocher est donc plus ancienne qu'on ne le croit généralement, si même la hauteur actuelle n'a pas été voulue dès la construction première. La balustrade supérieure montre des formes purement romanes.

Les sceaux donnent, en effet, de précieuses indications sur les monuments et dévoilent aux archéologues le secret des dispositions anciennes dont ils poursuivaient vainement la solution. Sans doute, ils ne sont pas d'une exactitude absolue, mais un trait, un détail qui sûrement ont été vus, précisent la réalité disparue.

Au-dessous de l'évêque et de son église, l'artiste a habilement disposé une charmante petite scène. L'abbé, tenant la crosse d'une main, remet de l'autre la règle de saint Augustin à trois religieuses agenouillées devant lui. La netteté des attitudes indique le sens de la cérémonie et la tête même des nouvelles chanoinesses n'est pas dépourvue d'expression. Trois arcatures ogivales trilobées, s'appuyant aux extrémités sur des piliers à meneaux, les surmontent et les entourent comme les arcades d'un cloître.

La légende, déjà en minuscule gothique, mais sans les barbes et les liaisons qui en altérèrent plus tard la clarté, bien que brisée en quelques parties, permet de lire : *Sigillum canonissarum sancti Saturnini Tholose.*

Il est dit dans la charte qu'après que l'abbé et les chanoines l'eurent scellée de leurs sceaux, les nouvelles chanoinesses y apposèrent, avec leur permission, le sceau que l'abbé leur avait donné : *Sigillum per dominum abbatem ad suum beneplacitum nobis concessum et datum, apponi fecimus et appendi.*

Mais, des trois sceaux, celui des chanoinesses est seul resté (1).

Le couvent, d'abord érigé en prieuré, fut érigé en abbaye par une bulle de Jean XXII du 3 des calendes de septembre 1327.

(1) Arch. de la Haute-Garonne, fonds de Saint-Sernin, liasse XL, n° xv. Mais les chartes qui ont conservé leurs sceaux sont mises à l'abri dans deux cartons.

Les sceaux de la fin du treizième siècle dont les dessins suivent sont conservés au riche dépôt des archives nationales et nous n'en possédons au musée Saint-Raymond que les moulages sur soufre, mais leur valeur artistique n'est nullement amoindrie par cette transmutation.

Deux sceaux du chapitre de Saint-Etienne, de forme ovale, à pointes, montrent la lapidation du saint patron de la cathédrale. Sur l'un, saint Etienne nimbé, à genoux, est entouré comme par une auréole par les pierres meurtrières, tandis que les bourreaux, vêtus des costumes populaires du treizième siècle, le lapident. Un ange descend du ciel et semble couronner sa tête du nimbe. La légende, en majuscules gothiques et mots séparés par deux points, porte avec abréviations : S : CAPLI : SCI : STPNI : SEDIS : THLE : et les dernières paroles du martyr : NE : STATVAS : ILLI : P (fig. 44).

Fig. 44 et 45. — Deux sceaux du chapitre de Saint-Etienne.

Un autre sceau, plus petit, représentant la même scène, est plus artistique encore. On a dit souvent que les sculpteurs et les peintres du moyen âge n'avaient pas su rendre le sentiment dramatique. Combien, au contraire, sont expressifs, sans être violents, l'attitude et le geste des bourreaux ! Tout leur corps est agité d'un même élan qui le soulève de la pointe des pieds aux bras énergiquement dressés. Le saint, agenouillé, recueilli, les mains jointes, les vêtements retombant en plis droits, contraste par son calme avec leur fureur. L'ange est plus familier, et l'on croirait l'entendre lui adresser des paroles d'encouragement et de vie éternelle (fig. 45).

La simplicité des lignes, si justes et si significatives à la fois, l'enveloppe des contours harmonieux et contenus malgré la vigueur de l'action, saisissent puissamment. « C'est du Puvis de Chavanne, » me disait un artiste à qui je montrais ce sceau.

Des arcatures ogivales à meneaux surmontent la scène. Le sceau, qui est celui du prévôt du chapitre, Vital Vaquier, prévôt de 1273 à 1290, porte en légende : S. VITAL VAQUIER PPOSITI THOLANE.

Il est attaché à un acte de 1280.

Le sceau de l'évêque de Bertrand de l'Isle est encore une œuvre de style précisément par sa simplicité. Le grand est toujours simple. Les sceaux d'évêques, comme ceux des rois, des reines et des seigneurs, tiennent une place importante dans l'histoire de l'art parce que c'est par eux peut-être, autant que par les effigies tombales, que le portrait s'est introduit dans la représentation des personnages et que le sens de la réalité s'est substitué peu à peu aux figures idéalistes ou conventionnelles qui avaient précédé. Le sceau est, en effet, essentiellement l'image de la personne et la ressemblance s'imposait. L'alliance du réel avec l'idéal est d'ailleurs la caractéristique de l'art français aux grandes époques. Mais, au début, la nature vivante n'est pas encore serrée de près comme elle le fut bientôt. La figure de Bertrand de l'Isle est sans doute simplifiée, rajeunie du moins, mais il est impossible d'en méconnaître la vraie vie, la dignité et la volonté, empreintes sur des traits pleins et graves, calmes mais nettement arrêtés. On retrouve en eux la fermeté dont était doué le grand évêque, fondateur d'œuvres nombreuses et du chœur de sa cathédrale inachevée.

Avec la représentation de la vie, les sceaux livrent encore des indications minutieuses sur le costume, et M. Demay a pu écrire une histoire du costume au moyen âge d'après les sceaux. L'obligation d'exactitude était exigée pour la reproduction des vêtements comme pour celle des visages. L'évêque est montré debout, bénissant de la main droite avec deux doigts levés et tenant de la main gauche la crosse à volute sans ornements. Il porte la mitre triangulaire ornée d'orfrois, posée de face, tandis qu'au siècle précédent on la voit montrant les pointes des deux côtés de la tête, comme dans un sceau de Maurice de Sully. Il est vêtu de l'aube qui tombe jusqu'aux pieds, de la dalmatique avec large bordure brodée, de la chasuble relevée sur les bras. L'amict laisse apercevoir ses plis entre les revers rabattus. Le manipule est rejeté en dehors du bras gauche, comme on en voit d'autres exemples, afin d'éviter l'enchevêtrement des lignes dans un trop petit espace (fig. 46).

Fig. 46.
Sceau de Bertrand, évêque de Toulouse.

L'ensemble de la figure n'en présente pas moins dans cette exiguïté un caractère d'ampleur dans l'attitude et la largeur des plis. Le peu d'espace

dont l'artiste disposait l'amenait à produire son effet par la simplicité des lignes. Mais lorsque le goût si pur du grand siècle du moyen âge vint à s'affaiblir, les sceaux un peu agrandis, il est vrai, se laissèrent envahir par des ornements qui en altérèrent la grave unité, si imposante dans ses minimes dimensions.

Le sceau est attaché à un acte de 1283. Il porte en légende : BERTRANDI THOLOSANI EPISCOPI. L'S initiale de *sigillum*, qui figure ordinairement au début, est omise et semble être remplacée par la volute de la crosse.

Fig. 47. — Sceau de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers.

Le contre-sceau, de forme ronde, montre la croix perlée de Toulouse. C'était le blason propre du prélat qui appartenait à la famille des comtes.

Un autre sceau de Bertrand de l'Isle, de 1270, lorsqu'il n'était encore que prévôt du Chapitre, montre la scène très mouvementée du martyre de Saint-Etienne.

Le sceau de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers, est aussi un véritable portrait en pied. Les reines et les princesses sont en effet représentées debout, l'attitude assise, en Majesté, étant réservée aux rois. Cette règle a favorisé l'attitude à la fois simple, naturelle et d'une distinction suprême qui se manifeste sur cette superbe image. Il serait difficile de figurer un caractère de noblesse plus accompli. La comtesse tient une fleur dans sa main droite, comme on le voit sur la plupart des sceaux féminins, et ramène la gauche vers sa poitrine. La tête fine, fière par sa pose dressée, mais douce par l'expression, est ceinte d'un chaperon sans mentonnière. Les cheveux retombent en nattes épaisses des deux côtés de la tête. Le vêtement descendant en plis droits sans raideur fait valoir l'élancement de la taille. Il se compose d'une robe et probablement d'un bliand qui la recouvre entièrement jusqu'aux pieds, ajusté aux bras ainsi qu'au corsage, retenu à la taille par une ceinture étroite, selon la mode du temps, mais qui était souvent ornée de plaques d'orfèvrerie. Un

large manteau relevé par les bras complète l'ajustement. Les pieds reposent sur un socle au-dessous duquel se dessinent des fleurons (fig. 47).

La comtesse, dont le mariage unit le comté toulousain à la France, est accostée par le Château narbonnais et la fleur de lis.

En légende : SIGILL : IOHANNE : COMITISSE : PICTAVENSIS.

Des deux N du mot Iohanne, l'une est en gothique, l'autre en majuscule romaine.

Le contre-sceau, ovale aussi, montre la croix de Toulouse, qui en a pris la forme allongée, et la légende : S. IOHANNE . COMITISSE . THOLOSANE.

Le contre-sceau complétait, en effet, soit par une représentation, soit par la légende, la personnalité du personnage, et indiquait, d'ordinaire, l'une de ses prérogatives moins officielle que celle du sceau. Ainsi, le contre-sceau royal indique parfois une seigneurie dont le roi était suzerain. Ainsi, la comtesse de Poitiers rappelait sur son contre-sceau son origine toulousaine.

Ces petites empreintes sont des œuvres d'art dignes de l'admirable statuaire du treizième siècle.

Les matrices de ces fines empreintes ont-elles été ciselées à Toulouse? Les orfèvres et les meilleurs étaient chargés d'ouvrer les matrices métalliques qui demandaient une grande sûreté de main, et nous savons que d'habiles orfèvres travaillaient à Toulouse. Il est probable que chaque province possédait un centre spécial pour la fabrication de ces petits objets. Mais, jusqu'ici, les archives n'ont livré aucun nom, ni aucun indice. On sait que les ateliers de Paris étaient les plus renommés et que la France du nord paraît avoir eu dans cette branche de l'art une supériorité marquée sur les autres régions; mais peut-être nos sceaux toulousains sont-ils une preuve que la ville artistique du midi avait aussi ses spécialistes en ce genre.

Séance du 9 juillet 1901.

Présidence de M. J. de Lahondès.

M. Pasquier offre un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier et qui est un tirage à part de plusieurs articles parus dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*. La brochure a pour titre : *Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues* (Hérault), *de la fin du XIIe au milieu du XIVe siècle*, publiés avec sommaire et notes. C'est une collection de textes concernant la haute vallée de l'Orb; ils ont trait à l'organisation féodale du pays et fournissent

des renseignements sur divers points de l'histoire peu connue de l'abbaye de Villemagne ; les économistes y trouveront des indications sur le régime des biens, sur les institutions locales. Ces documents sont conservés aux riches archives du château de Léran et ont été gracieusement communiqués à M. Pasquier par M. le duc de Lévis-Mirepoix. Cette publication (164 p. in-8°) se rattache à un ensemble de travaux auxquels donne lieu le classement des archives de Léran.

M. Louis Deloume entretient la Société de l'intérêt qu'il y aurait à surveiller plus étroitement, au profit de nos Musées, les travaux de démolition qui s'exécutent sur le tracé des rues nouvelles. Il donne lecture d'un projet de lettre adressée à M. le Maire, projet qui est, après discussion, unanimement adopté par la Société. Il s'agit d'être autorisé à visiter les immeubles destinés à être démolis, afin d'y noter tous les fragments dignes d'être conservés, et cela *avant* la confection du cahier des charges, base de l'adjudication.

M. le Président félicite M. Louis Deloume de son heureuse initiative.

Après avoir entendu le rapport de M. Pasquier au nom de la Commission spéciale, la Société élit au scrutin secret M. G. Saige, membre correspondant.

M. Graillot lit un chapitre de son mémoire intitulé : *Les personnages de Martres-Tolosane.*

Séance du 16 juillet 1901.

Présidence de M. Delorme.

M. Cabié, membre correspondant, a envoyé la note suivante :

Date de la mort de Geoffroi de Vayrols, archevêque de Toulouse.

Nous ne croyons pas que l'on ait encore indiqué, au moins d'une manière bien précise, l'année où mourut l'archevêque de Toulouse Gauffred de Vayroles ou mieux Geoffroy de Vayrols (1). S'il en est réellement ainsi, on nous permettra de faire connaître, dans le présent *Bulletin*, quelques actes qui peuvent combler cette lacune.

(1) On sait que sa famille était du Quercy. Voir Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, III, 228, 229; et Mahul, *Cartul. de l'ancien dioc. de Carcassonne*, V, 451.

Le *Gallia christiana* (1) dit bien que le décès de ce prélat eut lieu en 1376 et, d'après un nécrologe de Toulouse, à la date du 10 mars ; mais on peut se demander si l'année qui vient d'être signalée appartient au vieux ou au nouveau style (2).

Un registre d'ordonnés d'un notaire de Saint-Sulpice (Tarn), qui renferme des actes de 1375 à 1379, vient fournir une réponse à cette question (3). On sait que les noms du roi et de l'archevêque sont toujours rappelés en tête ou à la fin des actes notariés. Or, nous voyons dans ce registre que Gauffred est mentionné durant toute l'année 1376, nouv. st. ; il continue d'occuper le siège archiépiscopal dans les deux mois suivants, janvier et février 1376, c'est-à-dire 1377 en n. s., et il reparaît encore le 4 mars. Mais le 12 de ce dernier mois le siège est vacant, et la vacance est marquée de nouveau dans une pièce du 30 mars 1377 et dans les pièces postérieures.

Voici du reste la formule des principales de ces dates : — Fol. 125, 136 et 138. Actes du 21 janvier, du 7 février et du 4 mars 1376, *domino Guaffredo, Dei gratia archiepiscopo Tholosano, presidente.* — Fol. 131. Acte du 12 mars 1376, *cede* (sic) *archiepiscopali Tholose vacante et nondum proviso de archiepiscopo quod sciretur.* — Fol. 140. Actes du 30 mars et du 1er avril 1377, *cede archiepiscopali Tholose vacante et nondum proviso de archiepiscopo quod sciretur.*

Ainsi il résulte de ces données que la mort du prélat dut arriver entre le 4 et le 12 mars, et en l'année 1376, vieux style (4). Ces documents viennent donc confirmer l'indication du nécrologe déjà cité qui fixe le décès au 10 mars ; mais ils montrent en même temps que le millésime donné par le *Gallia* est emprunté à l'ancien comput, et que, d'après notre manière de compter, il répond à l'année 1377, et non à l'année précédente, ainsi qu'on l'avait cru jusqu'ici (5).

Les auteurs du *Gallia* (6) disent que, d'après les chartes des Frères prêcheurs de Toulouse, le siège archiépiscopal de cette ville resta inoccupé en 1378 et encore l'année suivante jusqu'au 11 juillet. Cependant ces mêmes auteurs nous apprennent, d'après d'autres documents, que dès 1378, le pape Urbain VI donna l'administration de l'archevêché de Toulouse à Jean de

(1) Tome XIII, 42.

(2) Nos lecteurs n'ignorent pas que, dans notre région, le commencement de l'année était fixé autrefois au 25 mars.

(3) Ce registre fait partie des Archives des notaires de Toulouse.

(4) Gaufre de Vairols, qui mourut en 1380 (*Hist. de Lang.*, IV, 358), appartenait à la même famille, mais différait évidemment de l'archevêque de Toulouse.

(5) *Hist. de Lang.*, IX, 915 ; Mahul, *Cartul. de l'anc. dioc. de Carcass.*, V, 453 ; Lacoste, *Hist. de la prov. de Quercy*, III, 229 ; *Catalogue du Musée de Toulouse*, de 1867, p. 228 ; etc.

(6) XIII, 42, et I, 222.

Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, et que ce prélat, confirmé par Clément VII, fit une promesse à la Chambre apostolique le 7 juillet 1379. Nous n'essayerons pas d'expliquer ces affirmations contradictoires; mais nous pouvons ajouter du moins que, dans le registre de notaire que nous avons employé ci-dessus, le siège archiépiscopal de Toulouse est toujours indiqué comme vacant (*cede archiepiscopali vacante*), depuis la mort de Gauffred jusqu'au mois de juillet 1379. C'est seulement à partir du 21 juillet de cette année que le notaire insère à la date cette nouvelle formule : *Domino Karolo, Dei gratia Francorum rege, regnante, et domino Johanne, Dei favente gratia, patriarca Alexandriano administratoreque ecclesie et archiepiscopatus Tholosani.*

M. Saint-Raymond analyse la brochure de M. Arthur J. Evans communiquée par M. Cartailhac, intitulée : *The Palace of Knossos. Sommary report of the excavations for the year 1900;* vu l'intérêt capital de ces recherches et de ces résultats, nous publions ci-dessous les notes sommaires de cette communication.

Le Palais de Knossos en Crète.

Le palais mis au jour par les fouilles se compose d'un long rectangle, divisé en deux parties dans le sens de la longueur par une galerie.

D'un côté sont les dépendances du palais, le l'autre les appartements.

Une sorte de propylées donne entrée à l'édifice, la base est de pierres; la porte supérieure devait être en bois; toute la construction supportée par une colonne massive, également en bois, dont la base de pierre est visible sur le pavé.

Ce portique devait être très brillamment décoré d'une ornementation représentant des carrés peints alternativement en jaune, rose et bleu. Reste d'une figure de taureau au centre.

Le portique donne accès à une large entrée à droite ; à l'intérieur, petite pièce qui semble une loge de portier. Devant soi on a un beau corridor qui porte encore sur le mur de gauche une série de figures humaines dont il n'y a plus que le bas.

Quatre figures d'hommes, richement vêtus, prêtres ou princes.

Deux figures de femmes et trois figures auprès, qui semblent être des figures d'enfants.

On a pu relever une portion de l'enduit tombé. On a vu deux figures d'enfants, moins la tête, richement vêtus, portant un vase de marbre à pied d'argent. Une bande bleue derrière figure l'Océan. Ils ressemblent beaucoup aux figures de tributaires de la tombe de Toutmès III.

Suite de figures également sur le mur de droite.

Un vestibule au sud, qui paraît avoir été soutenu par des colonnes et décoré de rosaces peintes en rouge, blanc, noir et orangé, entourant des personnages semblables aux premiers et paraissant offrir une image de l'homme de la période mycénienne, traits réguliers, yeux et cheveux noirs, têtes brachycéphales, types asiatiques encore visibles dans la Crète centrale et occidentale, art presque aussi avancé que celui de la Grèce continentale au cinquième siècle. Ils portent dans leurs mains des vases d'argent à monture d'or.

Après ce vestibule, une avenue conduit à un grand espace ouvert dont le sol est d'argile battue et qui est peut-être l'intérieur d'un téménos ayant une destination religieuse.

On y voit, en effet, une base d'autel carrée.

On y a trouvé un débris de l'époque antérieure, dite de Kamarès, c'es une amphore à deux anses, de dessin pyriforme.

A l'est de cette place centrale sont quelques petites pièces où l'on a découvert quelques objets fort intéressants. Une petite statue de bronze de style mycénien, des vases et des coupes, et enfin des tablettes d'argile couvertes de caractères.

Après la grande place s'ouvre la longue galerie qui divise l'édifice en deux.

Sur la gauche est une série de magasins en forme de longs couloirs juxtaposés. Ses murs sont couverts de stuc peint à fond blanc, encadré de bandes horizontales rouges, grises ou bleues.

On a trouvé dans ces magasins une grande quantité de jarres à provision (pithoi).

Une d'entre elles (mag. n° 3), est une jarre de la plus ancienne période de Kamarès, avec une décoration de feuillages blancs et quelques autres vases très anciens.

Le magasin n° 4 contenait 9 jarres et des débris d'autres en face. Le cinquième en contenait 20.

Les 6e, 7e et 8e magasins se faisaient remarquer par des coffres ou loges de pierre qui composent leur sous-sol et qui sont recouverts de dalles. — On n'y a rien trouvé. Il est probable qu'ils servaient à enfermer des marchandises plus précieuses ou d'une conservation plus délicate.

Un dernier magasin, plus petit, qui se trouvait à l'extrémité et en face d'eux, paraît avoir été destiné aux archives. On y a trouvé beaucoup de tablettes d'argile et d'impressions de sceaux et cachets d'une écriture non plus simplement linéaire mais hiéroglyphique.

La partie du palais qui renfermait les appartements est de l'autre côté de la grande galerie. Elle n'a avec celle-ci qu'une étroite communication latérale. Leur principal accès est de l'autre côté, à l'est, sur une large cour pavée. Les fouilles, de ce côté, sont encore incomplètes. C'est là que s'ouvrent les pièces les plus importantes de l'édifice.

On y voit une grande salle pourvue de bases de colonnes et où on arrive par quelques marches qui le relèvent et en font une sorte de mégaron.

On a trouvé dans la cour, à 12 mètres du mur de cette salle, la partie inférieure d'une petite figure égyptienne portant sur trois côtés des inscriptions hiéroglyphiques d'où il résulte que c'est un certain Ab-nub-mes-wazet-user du nome Aphroditapolite. Cette statue, d'après les égyptologues, paraît remonter à la douzième ou treizième dynastie (plus de 2,000 ans av. J.-C.).

Sur d'autres points et au dessus des débris néolithiques, on a trouvé des objets de ce style de Kamarès qui précède immédiatement le style mycénien.

Dans cette salle des colonnes, on a trouvé une très grande jarre d'une complète conservation et à quatre anses, avec une décoration d'ornements circulaires en relief formant quatre zones, quatre autres jarres de types plus ordinaires et une lampe mycénienne de pierre rouge. Un récipient creusé dans le pavé et non couvert paraît avoir été destiné à recevoir les liquides qui pourraient s'échapper des jarres si elles venaient à se briser.

De cette salle on passe dans deux petites pièces dont l'une, à gauche, contient des dépôts de tablettes d'argile dont plusieurs représentent des chariots. On y a trouvé aussi des restes de caisses de bois où ces tablettes étaient renfermées. Elles portent des traces de dégradations qui semblent dues à l'action du feu. On y a trouvé environ trois cents cinquante tablettes, sans compter les fragments.

En face de cette pièce s'en trouve une autre tout aussi intéressante par les objets tout différents qu'on y a trouvés.

C'est une série de vases de marbre, d'albâtre et d'autres matières et dont quelques-uns peuvent être considérés comme des chefs-d'œuvre de la sculpture de cette époque. Ils ont en général de 30 à 37 centimètres de hauteur. Leur forme rappelle le type mycénien le plus répandu. Mais ils ont un trait caractéristique : la perforation du fond.

On suppose qu'ils ont été employés comme rhytons à boire. Les lèvres des buveurs s'appliquaient à cette ouverture ; mais, pour quelques-uns, le bord épais de cette ouverture s'oppose à cette explication.

Quelques-uns ont des anses de métal.

Leurs flancs et leurs marges supérieures sont ornés de feuillages élégants semblables à ceux des rosaces et des chapiteaux des colonnes mycéniennes. Certains supports circulaires, trouvés au même lieu, semblent leur avoir servi de bases.

On y trouve aussi de larges coupes d'albâtre et un vase rond de même matière qui dénote l'influence égyptienne.

Un vase de pierre grise, veinée de noir, taillé de façon que ces veines apparaissent en cercles concentriques.

Un vase d'albâtre en forme de triton dont les lèvres perforées étaient sans doute bordées de métal.

Un marbre représentant une tête de lionne avec les yeux et les narines colorés en rouge. On dirait que c'est une bouche de fontaine. Ce motif remonterait donc aux temps mycéniens. La sculpture est d'un art déjà très avancé. Ces progrès se montrent aussi dans une main de femme en marbre qui paraît faite d'après nature. Un vase de terre cuite à trois anses fait preuve d'un art local indépendant de toute influence égyptienne ou étrangère.

A côté de la salle des colonnes se trouvent deux chambres contiguës et communiquant entre elles, dont le caractère commun est l'existence d'un pilier central composé de quatre blocs de gypse.

Ces piliers sont marqués sur toutes leurs faces avec le symbole de la double axe.

Ce symbole est l'emblème spécial du Zeus crétois. — Des doubles axes de bronze étaient déposés en ex-voto, dans le sanctuaire de ce Dieu, à Ida et à Dikta, où on les a trouvés.

La double axe est aussi le symbole de ce Dieu en Asie Mineure, et notamment de Zeus Labraundos en Carie.

On a supposé que le mot crétois Labyrinthos était une forme dialectique dérivée de Labraundos de Carie. Labraundos serait une épithète venant de labrys, arme offensive des Cariens.

Or, la présence de ce symbole dans le palais de Cnosse, combinée avec d'autres découvertes telles que les taureaux, les scènes de harem, les longs corridors et les magasins ne peuvent guère laisser de doute que nous n'ayions ici l'original du traditionnel labyrinthe.

Cette salle de la double axe était une sorte de sanctuaire, dédié à la principale divinité indigène.

La cour pavée de l'est donne également accès à une autre série de pièces fort importantes. On a sur la cour les restes d'un degré de quatre marches ayant eu huit mètres de largeur. On y voit la base d'une colonne qui devrait avoir sa pareille. C'est probablement là le portique du Mégaron.

Derrière ces marches se trouvent, à gauche, deux pièces qui semblent avoir été des celliers. Puis un espace rectangulaire revêtu de deux dalles verticales sur sa face orientale et où l'on a trouvé un grand vase pyriforme et d'autres fragments de l'époque de Kamarès.

Le groupe de salles suivant en allant vers le nord est bien conservé et d'un puissant intérêt.

Deux marches conduisent à une pièce carrée de six mètres, qui remplit la fonction d'antichambre. Un banc de pierre règne sur deux côtés, interrompu dans le milieu par les restes d'une construction qui était en bois et semble avoir servi de garde robe. Les murs sont recouverts de stuc. Ils

ont gardé des traces de couleurs, trop rares pour qu'on puisse juger de la décoration, et qui semblent avoir disparu sous l'action du feu.

La salle qui vient après est d'un intérêt très considérable. Les murs en sont couverts d'une peinture à fresque encore adhérente. La salle est, sous bien des rapports, aussi conservée qu'une salle de maison pompéienne. Au midi est un impluvium garni de marches de belle pierre, et, sur les autres côtés, règnent des bancs de pierre avec des pilastres semblables à ceux de l'antichambre.

Au milieu du mur, du côté nord, se trouve un trône de gypse. Ce trône était sur une base carrée et dominé par un haut dais dont une partie était engagée dans le mur. La hauteur totale était de $1^{m},06$, et le siège avait $0^{m},56$ de hauteur. Le siège est taillé de manière à épouser la forme d'un corps humain. Dans une chambre voisine se trouve un siège du même genre. Il est moins soigné et sa largeur plus grande peut faire penser qu'il était destiné à une femme.

La face inférieure du trône présente un curieux relief architectural consistant en une double arcature soutenue par des pilastres suivant le style mycénien et dont la partie inférieure est armée de crochets comme dans le dernier style gothique. Cet ensemble est unique dans cet art ancien.

La courbe du siège du trône révèle l'imitation d'ouvrages de bois. La pierre a été colorée de façon très variée. Le siège conserve des restes d'une brillante couleur rouge.

Le parc est en dalles dont le contour est soigneusement taillé et dont l'intérieur est irrégulier.

La partie qui va vers le nord n'est pas encore suffisamment fouillée et présente bien des obscurités.

A la suite de la salle du trône s'étend tout un appartement.

Un petit corridor où l'on a trouvé un beau bassin de porphyre conduit à une série de pièces non encore fouillées.

Une petite salle à côté conserve les restes d'une corniche de stuc ornée de spirales en haut relief, colorées de bleu et encadrant dans des bordures quadrangulaires des rosaces polychromes.

C'est encore là qu'on a trouvé des peintures à fresque d'un style remarquable représentant avec un paysage des restes d'inscriptions.

On a trouvé là aussi, dans un coin, des tablettes avec l'impression d'une scène mystérieuse représentant deux taureaux et un chapiteau de colonne de 33 millimètres environ et dans le plus beau style mycénien.

Le Secrétaire général,

Emile CARTAILHAC.

TABLE ANALYTIQUE[1]

NOTA. — Les noms en caractères gras désignent les membres de la Société résidants, honoraires, libres ou correspondants.

L'italique est employée pour les titres des ouvrages imprimés.

Acqueduc romain, restes d' — à Saint-Simon près Toulouse, 93.

Albi, portrait de l'évêque Daillon du Lude, 39; travaux récents à la cathédrale d'—, 186; les consuls et le clergé d'— au XIVe s., 205; la tour de Saint-Salvi, 331; un peintre d'— au XIVe s., 341; traité entre les consuls d'— et Art. Legoust, sculpteur, 353; ouvriers paveurs de Toulouse à —, 360.

ALLMER, sa mort, son éloge, 85.

Anthropologie, 290.

ARAGON : Recherches de Dupuy des Grais sur l'histoire de Toulouse, 94.

L'Archéologie du moyen âge, par BRUTAILS, analyse de **J. DE LAHONDÈS**, 117.

Arènes romaines de Toulouse menacées de destruction, 290.

Arts industriels des barbares de la Gaule, 293.

Art français, gothique ou ogival, 344.

AURIOL : fer à hosties de la Couvertoirade (Aveyron), 26, 35; — de quelques dévotions privées au XVe siècle, 107; — fondation de la Chartreuse de Toulouse, 201; — rapport sur le concours de 1900, 237; — encore la tête sculptée prétendue de Jeanne d'Arc, 249.

Autel votif à Saint-Béat, 256.

Barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle, leurs arts industriels, 293.

BARBIER DE MONTAULT, sa mort, 328.

BARRIÈRE-FLAVY : son ouvrage sur les arts des Barbares, couronné par l'Institut, 293, 351.

Bas-reliefs en albâtre, chemin de croix du musée Saint-Raymond pareils à ceux de l'église de Chatellus (Creuse), 112.

BATIFFOL, élu membre résidant, 111, 116.

BATIFFOL : trois tableaux de Despax chez les visitandines de Toulouse, 250; — importance d'un ouvrage du P. Denifle pour l'histoire du Midi pendant la guerre de Cent ans, 273.

B. BENEZET, membre résidant, notice nécrologique, 175.

P. BESSERY : un trésor de monnaies féodales à Lavaur, 86; — note sur Bernard Olive, conseiller au Parlement de Toulouse, 282.

Biographie toulousaine, projet de nouvelle édition, 140.

J.-F. BLADÉ, sa mort, son éloge, 153.

Blagnac (H.-G.), borne à la croix de Languedoc, 15.

Blason de l'hôtel Saint-Jean, Toulouse, 343.

BLAZY, à Montoulieu (Ariège), élu correspondant, 92.

(1) Dressée par le secrétaire général, M. E. Cartailhac.

Borne limite à la croix de Languedoc, à Blagnac, près Toulouse, détruite, 15.
Boucles ou agrafes wisigothes, 296.
DE BOUGLON : coffre-fort en fer forgé du XVIIe s., 150; — note sur un coffret en cuir bouilli, 280; — note sur un diptyque d'ivoire du XIVe s., 324; — note sur la grille du cours Dillon, à Toulouse, 349.
Boulbonne, abbaye de —, texte la décrivant, 188; excursion à —, 357.
Bourg Saint-Bernard, son histoire, par ARIES, 63.
BRISSAUD : procès d'un Toulousain à Paris, 1694, 368.
Bulle d'Urbain III réglant un accord de Grandselve, 364.

Cabaret (Aude), ses châteaux, 121.
ED. CABIÉ : date de la mort de G. de Vayrols, archevêque de Toulouse, 378..
U. CABROL, à Rodez, élu correspondant, 142.
CANET : Essai sur l'histoire du collège de Tarbes durant la Révolution, 239.
Carcassonne, inscription du XIVe s., 203; les statues de Saint-Nazaire à la cité de —, 258.
Cardinaux et prélats toulousains, lettres de —, 285.
DE CARSALADE-DUPONT, membre correspond., élu évêque de Perpignan, 23.
CARTAILHAC : dieu tricéphale gaulois de Condat, 17; — l'or de Toulouse et du sud-ouest de la Gaule, 32; — allocution, quelques souvenirs de la Société archéologique du midi, 50; — un document de 1788 sur le parlement de Toulouse, 121; — allocution, l'histoire, l'état et le rôle de nos musées, 228; — C. R. de **BARRIÈRE-FLAVY** : *Les arts industriels des barbares*, 293.
Castelsarrasin, chartes de liberté, 254.
CAU-DURBAN : la collégiale de Massat en Couserans (Ariège), 195.
Céréales, leur régime en Languedoc avant 1789, 243.
Chapiteau roman d'une fenêtre de Toulouse, 16.
Chartes de Castelsarrasin, 254.
Chartreuse de Toulouse, 201.
Cloches, traité en Catalan entre un fondeur et les obrers de Corneilla (Pyrénées-Orientales). 120.
Cloître des Carmes, à Toulouse, 144; — de St-Nazaire, Carcassonne, 151.
Coffre de fer de Rieux, au musée de Toulouse, 280.
Coffret en cuir bouilli, 280.
Collégiale de Massat (Ariège), 195.
Commanderie d'Espalion, reconnaissances de 1710, 365.
Concours de 1899, rapports et résultats, 60; — de 1900, attribution des récompenses, 172; — de 1900, séance publique, 220; — de 1901, liste des lauréats, 363.
Condat (Dordogne), dieu tricéphale gaulois, 17.
Conférences d'archéologie, 151.
Confrérie des avocats de Rieux, 312.
Congrès d'archéologie chrétienne à Rome, C. R. par **GRAILLOT**, 152; — d'archéologie, Agen, 367.
Corneilla (Pyrénées-Orientales), texte catalan, 1531, 120.
COURAJOD : *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, analyse par **J. DE LAHONDÈS**, 93.
Coutume de Villaudric, 189; — de Mauran (Haute-Garonne), 303.
Crète, découvertes en —, 275, 380.

DAUX : le pèlerinage à Compostelle, 244.
DECAP : chartes de coutumes de la Haute-Garonne, 61; — l'organisation communale de Mauran en 1620, 303.
DELORME : deux monnaies trouvées près L'Isle-en-Jourdain, 149; — un tiers de sou mérovingien des environs de Perpignan, 163.
L. DELOUME : le couteau dit de Montmorency, au musée Saint-Raymond, 74; — acquisition des droits de propriété sur les dernières trouvailles de Martres, 181; — antiquités à rechercher dans les quartiers en démolition, 378.
DENIKER : *Les races et les peuples de la terre*, analyse par **E. CARTAILHAC**, 290.

DESAZARS DE MONTGAILLARD : Toulouse, ses origines, 26; — histoire de la peinture à Toulouse, époque gallo-romaine et carlovingienne, 276; — les salons de peinture toulousains au XVIIIe s., 361.
Despax, trois tableaux de —, 250.
DIEULAFOY : La bataille de Muret, analyse par **LESTRADE**, 88.
Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse, 252.
Dolmen de Villeneuve-les-Chanoines (Aude), par **J. DE LAHONDÈS**, 23.
Dons d'ouvrages faits à la Société :
— *Almanac paloues de l'Ariego*, 40.
— *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, par **BARRIÈRE-FLAVY**, 293.
— *Bibliographie du diocèse de Montpellier*, par **BONNET**, 245.
— *Bibliographie des Annuaires du Tarn*, par **CH. PORTAL**, 99.
— *Le Castrum de Caumont*, par **PASQUIER** et **CAU-DURBAN**, 34.
— *Catalogue des relevés, dessins... des archives de la Commission des monuments historiques*, par A. PERRAULT-DABOT, 14.
— *Le centenaire du Tribunal de Toulouse*, par Léon DELOUME, 175.
— *Château de Foix*, notice par **PASQUIER**, 185.
— *Les châteaux gascons*, par Ph. LAUZUN, 69.
— *Les cloches et les fondeurs de cloches*, — et autres, par **J. BERTHELÉ**, 23.
— *Correspondance de Claude Simon (Toulousain) aux armées du Nord..., 1792*, par **DELORME**, 40.
— *Le couvent des frères prêcheurs de Montauban*, par **DE RIVIÈRES**, 23.
— *Le couvent des frères prêcheurs d'Albi*, par **DE RIVIÈRES**, 151.
— *La croix processionnelle de Castillon* et autres brochures sur l'Ariège, par **ROGER**, 40.
— *Les derniers arécomiques*, par DE SAINT-VENANT, 34.
— Dessins originaux sur le vieux
Dons d'ouvrages faits à la Société : Toulouse, par divers, don de la famille Lartet, 369.
— *Documents... Boussagues (Hérault), XIIe-XIVe s.*, par **PASQUIER**, 377.
— *Documents historiques sur la principauté de Monaco*, par **GUSTAVE SAIGE**, 370.
— *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carla*, par **G. SAIGE**, 370.
— *Documents pour l'hist. de l'Inquisition dans le Languedoc*, par **DOUAIS**, 217.
— *Fêtes musicales d'Avignon*, par **AUBRY**, 13.
— *Fillettes et capitouls*, par VIGNAUX, 367.
— *L'Hérault aux temps préhistoriques*, par **P. CASALIS DE FONDOUCE**, 151.
— *Hist. de la Confr. des pénitents blancs de Rabastens*, par J.-P. QUEREL, p. 13.
— *Jetons des Etats*, par **E. BONNET**, 245.
— *Ma paroisse, Hist. de Lauture et Cazillac*, par **TAILLEFER**, 111.
— *Hist. de l'impr. et de la libr. à Montauban*, par FORESTIÉ neveu, 70.
— *Débuts de l'imprimerie dans le comté de Foix*, par LAFONT DE SENTENAC, 68.
— *Histoire de saint Austinde, arch. d'Auch, XIe s.*, par BREUILS.
— *Histoire du Bourg-Saint-Bernard*, par ARIES, 87.
— *Les huguenots en Comminges*, par **LESTRADE**, 186.
— *L'idée religieuse dans la poésie lyrique du moyen âge*, par **P. AUBRY**, 13.
— *L'inspiration religieuse dans la poésie musicale en France*, par **P. AUBRY**, 13.
— *Introduction aux lettres de Mme Roland*, par **PERROUD**, 199.
— *Lézat, sa coutume, son consulat*, par **CH LE PALENC** et P. DOGNON, 13.
— Martres (H.-G.), plan des fouilles de —, par **FERRÉ**, don de A. PORTES, 180.
— *Mesures prises à Toulouse pour la*

Dons d'ouvrages faits à la Société : *conservation des minules notariales*, par L. CREISSELS, 186.
— *Missions dans Saint-Volusien de Foix*, et broch. sur Pamiers, Ax, Niaux, par **L. BLASY**, 85.
— *Monographie de la calhédrale d'Amiens*, envoi de la Soc. des Antiq. de Picardie, 367.
— *Monographie de la commanderie de Caignac*, par R. CORRAZE, 249.
— *Une note diplomatique au XVe s.*, par A. VIGNAUX, 367.
— *Notes sur Grandselve*, par **RUMEAU**, 186.
— *Notes hist. sur les évêques d'Albi du IIe au VIIe s.*, par **GRAULE**, 186.
— *Notice sur Villemur (Hte-Garonne)*, par Amédée SAVÈNE, 13.
— *Der Orient und Europa*, par MONTELIUS, 154.
— Plan de la bataille de Toulouse, don du Dr GRACIETTE, 312.
— *Poésies bitteroises du P. Jean Martin*, par Fréd. DONNADIEU, 13.
— *La question du blé au parlement de Toulouse*, par **JAUDON**, 243.
— *Recherches sur l'histoire de l'enseign. second. à Toulouse*, par Ch. GUIGNEBERT, 38.
— *Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer*, par **L. GERMAIN DE MAIDY**, 186.
— *Rôle du chant liturgique*, par **P. AUBRY**, 13.
— *Sainte-Foy de Conques (Aveyron)*, par BOUILLÉ, don du P. **MARIE BERNARD**, 185.
— *Une statue de saint Louis à Saint-Vincent de Carcassonne*, par **J. DE LAHONDÈS**, 148.
— *Statuts et coutumes de la commanderie de Saint-André de Gaillac*, par **VIDAL**, 73.
— *Tractatus Originis de libris SS. Scripturarum*, par **BATIFFOL**, 34.
— *La vicomté de Soule*, par **J.-F. BLADÉ**, 23.
— *La vie et les œuvres de Tamisey de Larroque*, par Fréd. DONNADIEU, p. 13.

DOUAIS, membre honoraire, élu évêque de Beauvais, 23, 140; — étude sur l'église de Quarante (Hérault), 141; — Coutume de Villaudric en la sénéchaussée de Toulouse, 189.
DOUBLET : Le jeu de la Méduse en Provence, 165; — Le souvenir d'un Michel-Ange à Cannes et à Lérins, 218.
Dourgne, seigneurs et consuls, par AZEMAR, 64.
DUMAS DE RAULY, membre correspondant, sa mort, 185.

Eglise Sainte-Cécile d'Albi, restauration, 186; — de Saint-Salvi d'Albi, 331.
Eoux, charte de 1489, 67.
Espalion, commanderie d'—, 365.
Excursion à Sainte-Gabelle, Boulbonne et Terraqueuse, 357.

FERRÉ, services rendus pendant les fouilles de Martres, 201, 229; — son plan des fouilles de Martres, 180.
Foix, débuts de l'imprimerie à —, 68.
E. FORESTIÉ, sa mort, son éloge, 85.
Fouilles à Vieille-Toulouse, subvention du Ministère, 293.
CH. FOUQUE : Anciennes assiettes avec des vues de Toulouse, 355.
Fourbisseurs d'épées à Toulouse, 239.

GALABERT : Livre de raison d'Antoine d'Antiquamareta, XVIe s., 80; — Inventaire de la maison curiale de La Crouzille (Tarn), 1459, 112; — Mss. décrivant l'abbaye de Boulbonne, 188; — Les chartes de liberté de Castelsarrasin, 254.
Gamelin, le peintre — de la Cie des pénitents noirs de Toulouse, 111.
Gaule, barbares du Ve au VIIIe s., 293.
Gothique ou ogival, les termes —, 344.
R. de Gozon-Melac, grand prieur de Toulouse, 1597, 322.
Grandselve, abbaye de —, 65; bulle papale concernant —, 364.
Grenade, notice sur —, 242.
Grille du cours Dillon, Toulouse, 349.
Guerre de Cent ans, le Midi pendant la —, 273.

HERMET, à l'Hospitalet (Aveyron), élu correspondant, 172; — Statues menhirs de l'Aveyron et du Tarn, 245.
Homps, commanderie d'—, 330.

Incunable toulousain des archives de la Société, sa grande importance, 153.
Inscription romaine de Prat, perdue et retrouvée, 217; — du XIVe s., à Mas-Cabardès (Aude), 24; — du XIVe, à Saint-Nazaire, Carcassonne, 203.
Ivoire, un diptyque d'— du XIVe s., 324.

JAUDON, élu membre résidant, 253; — la question du blé au parlement de Toulouse, 243.
Jeanne d'Arc, tête sculptée prétendue de —, 199; attribution à Saint-Maurice, 249.
Jeanne de Toulouse, sceau de —, 376.
Jeu de la Méduse en Provence, 165.
JOULIN : ruines romaines à Saint-Michel-du-Touch, près Toulouse, 20; — tombeau romain à Narbonne, 141; — note sur l'enceinte romaine de Toulouse, 329.
Jupiter Sérapis, buste, à Saint-Michel-du-Touch, près Toulouse, 20.

La Couvertoirade, Aveyron, 26.
La Crouzille (Tarn), inventaire mobilier de 1459, 112.
J. DE LAHONDÈS : inscription funéraire du XIVe s., à Mas-Cabardès (Aude), 25; — allocution présidentielle, séance publique, 41; — le poète rémois Jean Voulté à Toulouse, 77; — analyse de l'*Architecture du moyen âge* de **BRUTAILS**, 117; — les châteaux de Cabaret (Aude), 121; — épaves du cloître des Carmes à Toulouse, 144; — trois maisons à Toulouse, 154; — le journal d'un curé de Mas-Cabardès (Aude), 1595-1643, 176; — tête de Saint-Maurice ou de Jeanne d'Arc, 199; — inscription du XIVe s. à Carcassonne, 203; — les statues de Saint-Nazaire, à Carcassonne, 258; — Saint-Antoine du T et la rue de ce nom à Toulouse, 274; — découvertes dans l'île de Crète, 275; — un blason à l'hôtel Saint-Jean, Toulouse, 343; — les termes *gothique* ou *ogival*, 344; — quelques sceaux toulousains, 371
LAMOUZELLE : statuts... des fourbisseurs d'épées au XVIIe s., 239.
L. LARTET, membre libre, décédé, son éloge, 92.
Lavaur, numismatique, 86.
Arthur Legoux, sculpteur toulousain, 255.
LESTRADE : élection de Sermet, évêque métropolitain du Sud, Toulouse, 100; — Jean Bertaud, professeur de droit à l'Université de Toulouse, XVIe s., 142; — Une œuvre d'Arthur Legoux, sculpteur toulousain, 255; — Maury, le futur cardinal à Lombez, 272; lettres de cardinaux et prélats toulousains, 285; — Hilaire Pader, peintre toulousain du XVIIe s., documents inédits, 351; — Notes curieuses d'un bourgeois de Lézat, XVIIe s., 365.
Lézat (Ariège), notes du XVIIe s. concernant —, 365.
L'Isle-en-Jourdain (Gers), tombe sculptée, 15.
Livre d'heures de Thielmann Kerver, de 1501, 107.

Maisons anciennes à Toulouse, 154.
Malte, ordre de —, commanderie à Homps, 330.
P. MARIA, élu membre résidant, 112. 116.
DE MARSY, sa mort, son éloge, 171.
Martres-Tolosane (H.-G.), acquisition d'un lot de sculptures. 181.
Martyre des trois frères Grenier à Toulouse, 76.
Mas-Cabardès (Aude), inscription du XIVe siècle, 24; Journal d'un curé de — (1595-1642), 176.
Massat en Couserans (Ariège), la collégiale de —, 195.
Mauran (Haute-Garonne), son organisation communale en 1620, 303.
Membres de la Société, liste des —, 1,

MÉRIMÉE : allocution présidentielle, séance publique, 23 déc. 1900, 220.
Michel-Ange, le souvenir d'un — à Cannes et à Lérins, 218.
Miniature de l'Antiphonaire de Mirepoix, par **AURIOL**, 15.
MINISTÈRE INSTRUCTION PUBLIQUE, mesure contre les Sociétés savantes, 15. Subvention pour les fouilles de Martres, 40.
Mirepoix (Ariège), Antiphonaire, 15.
Moissac, sculptures romanes, 18; — la Confrérie de Saint-Jacques, 244; — âge du portail de l'église, 368.
Monnaies féodales, trésor de Lavaur, 86.
Montauban, hist. de l'impr. et de la librairie, 70.
Montmorency, son supplice, 74.
Montres et pendules anciennes, 146.
Monuments historiques, inventaire des dessins des Archives, 14.
Muret, bataille de —, 88.
Musées, l'histoire, l'état, le rôle de nos —, 228.

Narbonne, découverte d'un tombeau romain, 141; vue ancienne de —, 26.
Numismatique, 86, 149; Tiers de sou mérov., 163; Bronze de l'empereur Tacite à Rivières (Tarn), 180; autres, 252; Jetons des Etats, 245.

Oculiste, un Gascon feuillant —, 351.
Bernard Olive, conseiller au Parlement de Toulouse, 282.
Orgues de Toulouse durant la Révolution, par CUGULIÈRES, 66.

Pain en la forme de Tholose, 361.
LE PALENC : la confrérie des avocats de Rieux au XVIe s., 312.
PALUSTRE : un texte Catalan (1531), 120.
Peinture, hist. de la — à Toulouse, 276.
Peintre albigeois du XIVe s., 341; Hilaire Pader de Toulouse, 351.
Mlle PELLECHET attribue à Parix un incunable que possède la Société, 153.
Photographies diverses offertes par LANES, 112; par **REGNAULT**, 146; par **CARTAILHAC**, 151; par **CAU-DURBAN**, 371.
Pierres tombales de B. de La Roche et de Longrua de Arroche au Musée, 99.
Piles du S.-O. sont des édifices de bornage chez les Gallo-Romains, 17.
Prix de Clausade, décision permanente sur le —, 172.
PRIVAT, rapport sur le concours de 1899, 60.

Quarante (Hérault), son église, 141.

Rampe d'escalier du XVIIIe s. au musée Saint-Raymond, 148.
REGNAULT : Présentation d'un autel votif de Saint-Béat, 256.
Remparts romains de Toulouse, 329.
Restaurations des monuments, leurs abus, 48.
Revel, notice, par MORÈRE, 62.
DE REY PAILHADE : montres et pendules anciennes avec divisions décimales, 146.
Rieux, Confrérie des avocats de —, 312.
Rivières près Gaillac, vestiges romains, 17.
DE RIVIÈRES : Portrait de G. de Daillon du Lude, évêque d'Albi, 39; — Extr. du *Voy. de deux bénédictins en France*, Toulouse et sa région, 101; — Travaux récents à la cathédrale d'Albi, 186.
P. ROGER, de Foix, élu corresp., 86.
Roman, à propos des sculptures —, par André MICHEL, 18.
Rome, Congrès, fouilles et découvertes, 151.
RUMEAU : Abbaye de Grandselve, 65.
ROSCHACH, membre honoraire, élu correspondant de l'Institut, 38.
ÉLIE ROSSIGNOL, de Montans (Tarn), élu membre honoraire, 257.

G. SAIGE, élu correspondant, 378.
Saint-Béat (H.-Gar.), autel votif, 256.
Saint-Bertrand de Comminges (H.-G.), élection épisc., 241.
Sainte-Gabelle (H.-G.), excursion à —, 357.

Saint-Jacques en Espagne, 148.
Saint-Martin-du-Touch, notice, 241.
SAINT-RAYMOND : le palais de Knossos, en Crète, 380.
Saint-Sernin, son trésor archéologique, 121.
Sardaigne, la — avant l'histoire, 302.
Sceaux, quelques — toulousains, 371.
Sculpteur Arthur Legoust de Toulouse, 353.
Séance publique pour la distribution des récompenses (janvier 1900), 41.
SECHEYRON : un gascon feuillant oculiste, 351.
Sociétés correspondantes, 7.
Société archéologique du midi, son histoire, 51.
Statues, menhirs de l'Aveyron et du Tarn, 245; — de Saint-Nazaire, Carcassonne, 258.
Supplice de Montmorency, machine du —, 75.

Tableau des membres de la Société, 1.
Tableaux de Despax, 250.
TAILLEFER : Raymond de Gozon-Melac, grand prieur de Toulouse, 1597-1610, 328.
Tarbes, son collège pendant la Révolution, 239.
Terraqueuse, excursion à —, 357.
Tombeau sculpté découvert à L'Isle-en-Jourdain, 15.
Toulouse, chapiteau d'une fenêtre romane, 16; à propos des sculptures romanes de —, 18; buste de Jupiter Sérapis près —, 20; cours sur l'histoire de — à l'Ecole primaire supérieure, 38; ses orgues pendant la Révolution, 66; martyre des trois frères Grenier à —, 76; le poète J. Voulté à —, 77; recherches sur l'histoire de —, par Dupuy des Grais, note de Aragon, 94; — et sa région, ext. du *Voyage de deux bénédictins en France*, 101; maisons du XIVe, XVIIe et XVIIIe s., 154; manuscrits sur les pénitents bleus, 172; anciennes vues de —, dans un manuscrit du XIIIe s., Avignon, 175; la chartreuse de —, 201; les fourbisseurs d'épées à — au commencement du XVIIe s., 239; la question du blé au parlement de —, 243; dessins retrouvés de chapelles disparues, 249; trois tableaux de Despax chez les visitandines, 250; origines de la province ecclésiastique de — 252; fortification de —, guerre de cent ans, 273; la rue Saint-Antoine-du-T, 274; histoire de la peinture à —, 276; Bernard Olive, conseiller au parlement de —, 282; lettres de cardinaux et prélats de —, 285; grand prieuré de Malte, 323; enceinte romaine, 329; blason de l'hôtel Saint-Jean, 343; la grille du cours Dillon à —, 349; Hilaire Pader, peintre de —, 351; vues de — sur d'anciennes assiettes, 355; quelques sceaux de —, 371.
Treizième siècle, son art purement français, 43.
Trésor de pièces d'argent dans la Barousse, 15-16. Voir Numismatique.

Université de Toulouse, XVIe s., Jean Bertaud, professeur de droit, 142.

Valence d'Agenais, notice, 240.
G. de Vayrols, archevêque, date de sa mort, 378.
J. DE VERNEILH-PUYRAZEAU : la Société souscrit au monument de —, 92.
A. VIDAL : les consuls d'Albi et le clergé au XIVe s., 205; — la tour de Saint-Salvi, Albi, 331; — un peintre albigeois au XIVe s., 341.
Villaudric (H.-G.), coutume de —, 189.
Villeneuve-les-Chanoines (Aude), dolmen, 23.

Wisigoths, leurs arts, 298.

LISTE DES FIGURES ET PLANS

1, Miniature de l'antiphonaire de Mirepoix. 14
2, Chapiteau d'une fenêtre romane, rue Peyrolière.. 16
3, Ruines gallo-romaines dans la banlieue de Toulouse.. 21
4, Inscription du XIVe siècle à Mas-Cabardès (Aude). 25
5, Empreinte d'un fer à hosties de la Couvertoirade. 36
6, Le couteau dit de Montmorency au musée Saint-Raymond. 74
7 à 18, Plans, vues, détails des châteaux de Cabaret (Aude).. . . . 130 et sq.
19, Epaves du cloître des Carmes de Toulouse. 145
20, La plus ancienne maison de Toulouse (XIVe s.).. 156
21 à 24, Maison de la rue Pharaon (XIVe s.) et détails. 160
25, Maison de la rue de la Dalbade, style Louis XVI. 161
26, Un tiers de sou mérovingien, de Perpignan.. 163
27, Inscription funéraire de 1311, Saint-Nazaire de Carcassonne.. 204
28 et 29, Chapiteaux de Saint-Nazaire de Carcassonne. 259
30 à 35, Statues du chœur de Saint-Nazaire de Carcassonne. . . . 262 et sq.
36 à 40, Boucles et agrafes wisigothes du midi toulousain.. . . . . 294 et sq.
41 et 42, Diptyque d'ivoire du XIVe siècle. 327
43, Sceaux des chanoinesses de Saint-Sernin, de l'abbaye de Saint-Sernin, de Foulque de La Rovère. 372
44 et 45, Sceaux du chapitre de Saint-Etienne. 374
46, Sceau de Bertrand, évêque de Toulouse. 375
47, Sceau de Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers.. 376

PLANCHES HORS TEXTE

1, Buste de Jupiter Serapis, de Saint-Michel-du-Touch.. 20
2, Croquis de l'enceinte romaine de Toulouse. 329

TOULOUSE. — IMP. A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

CONCOURS POUR LES PRIX ET LES MÉDAILLES

La Société dispose de deux prix décernés alternativement :

1° *Un prix de la valeur de 300 francs*, fondé par M. de Clausade et portant son nom, et pour lequel le sujet est donné d'avance par la Société.

Ce prix sera décerné en 1902 au meilleur travail *sur les châteaux du Lauraguais, pierre ou brique;* les auteurs pourront limiter leur étude, s'ils le veulent, à une époque déterminée. Si aucun mémoire sur ce sujet n'est jugé digne du prix, la Société pourra l'accorder à tout ouvrage sur un autre sujet. Les auteurs ne se feront pas connaître avant le jugement et mettront leur nom dans un pli cacheté.

2° *Un prix de la valeur de 200 francs*, fondé par le docteur Ourgaud et portant son nom. La Société ne désigne aucun sujet de concours ; il suffit que les ouvrages soient inédits et du domaine de l'archéologie ou de l'histoire.

Un prix de 200 francs et des médailles pourront être accordés, chaque année, aux auteurs qui adresseront des travaux inédits sur des matières qui font l'objet des études de la Société.

Les ouvrages imprimés dans l'année relatifs à l'histoire ou à l'archéologie peuvent obtenir les prix réservés ou des encouragements.

La Société décerne aussi des prix d'encouragement aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets anciens : *chartes, manuscrits, inscriptions, monnaies, médailles, poids, peintures, sculptures, dessins, plans, meubles, vases, armes de pierre, de bronze ou de fer, bijoux*, etc., ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Adresser tous les manuscrits, imprimés et objets **avant le 1er avril,** au Secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

PRIX DES VOLUMES DE *MÉMOIRES*, FORMAT IN-4° :

Tome Ier	30 fr.	Tome VII	30 fr.
— II	20	— VIII	6
— III	20	— IX	20
— IV	20	— X	8
— V	20	— XI, XII, XIII, XIV	6
— VI	30	— XV	6

Prix de la collection des *Mémoires*, 180 fr. — Prix du volume des tables, 5 fr.

PRIX DU *BULLETIN* :

Un fascicule séparé	2 fr.
La collection des bulletins trimestriels in-4° (1869-1887)	20 fr.
La collection des bulletins semestriels in-8° (1887-1900)	28 fr.

RENSEIGNEMENTS GÉNERAUX

Fondée à Toulouse en 1831, la **Société archéologique du midi de la France** a été reconnue établissement d'utilité publique, par décret du 10 novembre 1850. Elle se compose de membres honoraires, de membres résidants, de membres libres et de membres correspondants, qui ont le droit d'assister aux séances et d'y faire des communications.

Les séances ont lieu, de droit, tous les mardis, à 8 heures 1/4, du dernier mardi de novembre au premier mardi d'août.

Le siège de la Société est fixé à l'hôtel d'Assézat-Clémence Isaure (palais des Académies). La bibliothèque est ouverte, le mardi et le mercredi, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

La Société publie un *Bulletin* périodique in-8° et des *Mémoires* in-4°. (Voir à la troisième page de cette couverture.)

Elle décerne, chaque année, des prix et des médailles d'encouragement. (Voir le programme à la troisième page de cette couverture.)

Le terme pour l'envoi des ouvrages destinés au concours est le **1er avril.**

Les ouvrages et envois doivent être adressés à M. le secrétaire général de la Société, hôtel d'Assézat.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Dr OURGAUD a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 200 francs.

M. DE CLAUSADE a fondé un prix qui porte son nom, d'une valeur actuelle de 300 francs.

M. BONNEL, de Narbonne, a fait un legs de 1,000 francs.

M. OZENNE a compris la Société archéologique du Midi au nombre des Compagnies qui doivent être logées dans l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure qu'il a offert à la Ville pour servir, sous ce nom, de palais des Académies.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. DE LAHONDÈS, président.
MÉRIMÉE, directeur.
CARTAILHAC, secrétaire général.

MM. l'abbé LESTRADE, secrétaire adjoint.
Bon DE RIVIÈRES, archiviste.
L. DELOUME, trésorier.

COMMISSION D'IMPRESSION ET DE LIBRAIRIE

MM. BRISSAUD.
AURIOL.
LÉCRIVAIN.

COMMISSION ÉCONOMIQUE

MM. PASQUIER.
DELORME.
SAINT-RAYMOND.

AVIS IMPORTANT

Prière aux membres de la Société de faire parvenir très exactement à M. le Secrétaire général tout changement de résidence et d'adresse pouvant les intéresser.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00678 3076